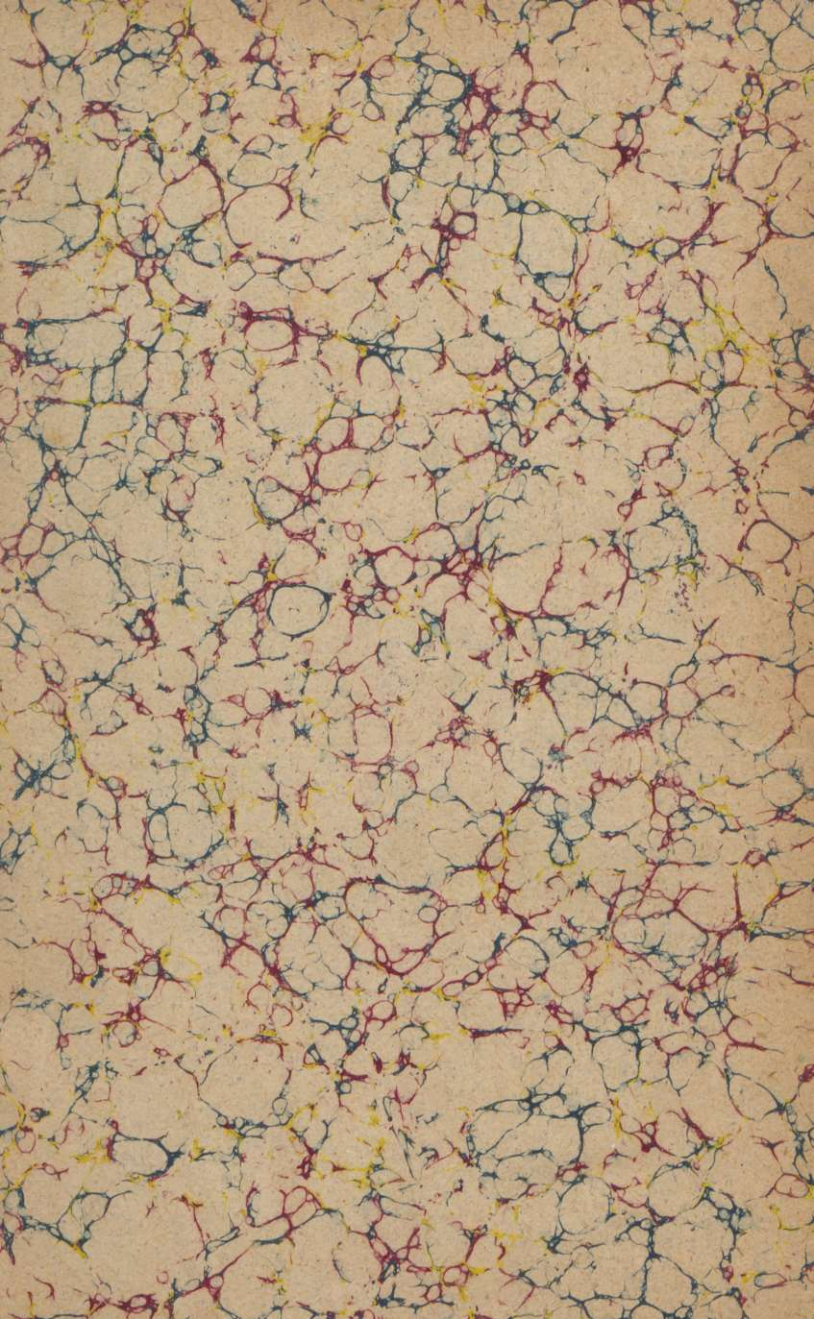








ANT

XIX

912

HISTOIRE
DE
LA PRESSE
EN FRANCE

550. j.

Alençon. — Typ. de Poulet-Malassis et De Broise.



19 cent

R-73-277



HISTOIRE
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
DE
LA PRESSE
EN FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES
ORIGINES DU JOURNAL

ET LA
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES JOURNAUX
DEPUIS LEUR ORIGINE

PAR
EUGÈNE HATIN

—
TOME SIXIÈME



PARIS
POULET-MALASSIS ET DE BROISE
IMPRIMEURS-LIBRAIRES-ÉDITEURS
9, rue des Beaux-Arts

—
1860

Traduction et reproduction réservées

HISTOIRE
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
DE LA
PRESSE EN FRANCE

LA PRESSE MODERNE
4789 - 1860

NOTICES
SUR
LES PRINCIPAUX JOURNAUX ET JOURNALISTES
DE LA RÉVOLUTION
(Suite)

LA PRESSE PENDANT LA RÉVOLUTION

MARAT

L'Ami du Peuple

J'ai longtemps hésité sur la place que je ferais à *l'Ami du Peuple* dans cette galerie. Il s'exhale de cette fange sanglante, quand on y veut fouiller, une odeur nauséabonde qui soulève le cœur, et qui m'avait bientôt rebuté. Je finis cependant par vaincre ma répugnance, et j'eus le courage d'aller jusqu'au bout. C'était en quelque sorte une nécessité de mon rôle ; je me sentais même d'autant plus obligé que *l'Ami du Peuple* n'est que très-vaguement connu : il n'a jamais été, que je sache, sérieusement étudié (1). Et cependant Marat, quoi

(1) M. Cabet, l'historien qui, avec les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, s'est le plus servi des journaux, et qu'à ce titre j'aurais dû mentionner plus tôt, cite souvent la feuille de Marat dans les deux premiers volumes de son *Histoire populaire de la Révolution*, mais en détail et sans un plan d'ensemble. M. Michelet donne une appréciation générale de Marat qui présente un grand caractère de vérité et d'impartialité.

qu'on en puisse penser et quelque horreur qu'il inspire, n'en est pas moins, il faut bien le reconnaître, celui de tous les journalistes de la Révolution qui a exercé la plus grande, et malheureusement la plus pernicieuse influence. Il y a d'ailleurs dans l'indomptable ténacité qu'il mit à accomplir son œuvre de destruction, ténacité qui, appliquée à une meilleure cause, en eût pu faire un héros, quelque chose qui saisit, qui étonne, qui inspire une sorte d'intérêt, je ne puis pas dire d'admiration, qui enfin vous force de compter avec lui. Sans cesse poursuivi, traqué comme une bête fauve, il ne se laisse pas un instant décourager, aucune crainte ne saurait faire tomber de ses mains sa plume redoutée, et, pendant près de quatre ans, il écrivit, aujourd'hui dans un grenier, demain dans une cave, un journal qui est devenu un monument historique, et qui, peut-être, est plus propre que tout autre à éclairer la marche de la Révolution.

Somme toute, c'est là une figure comme l'histoire du monde n'en offre pas une pareille, et la vie de ce monstre a, de plus, toute l'étrangeté d'un roman.

L'histoire de ma vie, dit-il lui-même (20 septembre 1794), depuis l'instant où j'ai pris la plume pour défendre la patrie contre ses tyrans, jusqu'à celui où je l'ai posée ne pouvant plus la sauver, est si fertile en événements singuliers, en mouvements tumultueux, en succès, en revers, en coups du sort; j'ai combattu si longtemps contre la tyrannie; j'ai lutté tant de fois contre les coups de la fortune; j'ai été l'objet de tant d'attentats, de tant

d'outrages, de tant de diffamations; j'ai été environné de tant de périls, je leur ai échappé d'une manière si peu commune, qu'il n'est peut-être aucun roman dans le monde qui offre plus de traits neufs et piquants que le simple historique de ma captivité... Les âmes honnêtes se fendraient de compassion si elles savaient que les maux que m'ont faits les ennemis de la liberté ne sont que la moindre partie de ceux que j'ai soufferts; qu'à l'ennui, la tristesse, la cruauté de ma situation politique, se sont joints mille dégoûts étrangers; que, dévoré de chagrins domestiques de toute espèce, j'ai été tour à tour la victime de l'indiscrétion, de l'infidélité et de ma confiance aveugle; qu'un ridicule amour, caché sous le voile de l'amitié pour me séduire, a puni mon insensibilité en m'abreuvant de longues amertumes.

C'est dans un moment de découragement, alors qu'il était contraint de fuir devant le danger, que Marat fait ce retour sur lui-même. « Peut-être, ajoute-t-il, emploierai-je un jour à jeter le récit de ma vie sur le papier le repos que je vais chercher dans une terre étrangère, et que je ne puis plus espérer dans la patrie asservie. » Malheureusement pour les curieux, il ne réalisa point ce projet, et c'est dans ses écrits, dans sa feuille si fameuse, qu'il faut chercher les principaux épisodes de cette étrange existence (1).

A différentes reprises, cependant, Marat, qui ne peut se dissimuler le dégoût que son nom seul soulève parmi les honnêtes gens, éprouve le besoin de se justifier, et, sous ce prétexte, il revient sur les

(1) En attendant la réalisation de son projet, il en consigne dans son n° 555 un épisode, selon lui, bien émouvant, mais dont le récit ne fait cependant pas autant frémir qu'il l'annonce; nous nous bornons à le signaler.

commencements de sa vie, sur ses heureuses dispositions, sur ce qu'il a fait pour la patrie, et, comme s'il eût voulu chasser cette odeur de sang dont il est imprégné, il se plonge dans les flots d'un encens grossier. Nous le voyons porter cette préoccupation jusqu'au milieu du procès de Louis XVI, et, le 14 janvier 1793, il donne à ses lecteurs le *Portrait de l'Ami du Peuple, tracé par lui-même*.

Il sent bien ce que cela a de déplacé ; il en demande pardon à ses lecteurs. Ce n'est ni amour-propre, ni fatuité, mais simple désir de mieux servir la chose publique. Comment lui faire un crime de se montrer tel qu'il est, lorsque les ennemis de la liberté ne cessent de le dénigrer, en le représentant comme un cerveau brûlé, un rêveur, un fou, comme un anthropophage, un tigre altéré de sang, un monstre qui ne respire que le carnage, et cela pour inspirer l'effroi à l'ouïe de son nom, et empêcher le bien qu'il voudrait, qu'il pourrait faire ?

Il raconte donc sa vie *ab ovo*. Dès son enfance, c'était un petit prodige. Il est né avec une âme sensible, une imagination de feu, un caractère bouillant, franc, tenace, un esprit droit, un cœur ouvert à toutes les passions exaltées, et surtout à l'amour de la gloire, passion dont il était dévoré dès son bas âge, qui a souvent changé d'objet dans

les diverses périodes de sa vie, mais qui ne l'a jamais quitté un instant. A cinq ans il aurait voulu être maître d'école, à quinze ans professeur, auteur à dix-huit, génie créateur à vingt, comme il ambitionne à ce moment la gloire de s'immoler pour la patrie.

Il était réfléchi à quinze ans, observateur à dix-huit, penseur à vingt-un. Dès l'âge de dix ans il a contracté l'habitude de la vie studieuse; le travail de l'esprit est devenu pour lui un véritable besoin, même dans ses maladies, et ses plus doux plaisirs, il les a trouvés dans la méditation, dans ces moments paisibles où l'âme contemple avec admiration la magnificence du spectacle de la nature, ou lorsque, repliée sur elle-même, elle semble s'écouter en silence, peser à la balance du bonheur la vanité des grandeurs humaines, percer le sombre avenir, chercher l'homme au delà du tombeau, et porter une inquiète curiosité sur ses destinées éternelles.

Elevé sous l'aile de sa mère, qui a fait éclore dans son cœur l'amour de la justice et la philanthropie, il reçut une éducation soignée, et échappa à toutes les habitudes vicieuses de l'enfance : à vingt-un ans il était encore vierge (textuel).

A part le petit nombre d'années qu'il a consacrées à la médecine, il en a passé vingt-cinq dans la retraite, à la lecture des meilleurs ouvrages de science

et de littérature, à l'étude de la nature, à des recherches profondes, et dans la méditation (1). Il croit avoir épuisé à peu près toutes les combinaisons de l'esprit humain sur la morale, la philosophie et la politique, pour en recueillir les meilleurs résultats. Il a huit volumes de recherches métaphysiques, anatomiques et physiologiques sur l'homme ; il en a vingt de découvertes sur les différentes branches de la physique. Il a porté dans son cabinet le désir sincère d'être utile à l'humanité, un saint respect pour la vérité, le sentiment des bornes de l'humaine sagesse, et sa passion dominante. C'est cette passion seule qui a décidé du choix des matières qu'il a traitées, et qui l'a fait constamment rejeter tout sujet sur lequel il ne pouvait pas se promettre d'arriver au vrai, à de grands résultats, et d'être original, car il ne peut se résoudre à remanier un sujet bien traité, ni à ressasser les ouvrages des autres.

Il osait se flatter de n'avoir pas manqué son but, à en juger par l'indigne persécution que n'avait cessé de lui faire, pendant dix années, l'Académie royale des sciences, lorsqu'elle se fut assurée que ses découvertes sur la lumière renversaient ses travaux depuis un siècle, et qu'il se souciait fort peu d'entrer dans son sein. Comme les Dalember-

(1) Il dit ailleurs qu'il vécut deux années à Bordeaux, dix à Londres, deux à Dublin et Edimbourg, une à La Haye, Utrecht et Amsterdam, et qu'il a parcouru la moitié de l'Europe.

les Caritat, les Leroi, les Meunier, les Lalande, les Laplace, les Monge, les Cousin, les Lavoisier, et les charlatans de ce corps scientifique, voulaient être seuls sur le chandelier et qu'ils tenaient dans leurs mains les trompettes de la renommée, croirait-on qu'ils étaient parvenus à déprécier ses découvertes dans l'Europe entière, à soulever contre lui toutes les sociétés savantes, et à lui fermer tous les journaux, au point de n'y pouvoir même faire annoncer le titre de ses ouvrages, d'être forcé de se cacher et d'avoir un prête-nom pour leur faire approuver quelques unes de ses productions. C'est ce qu'il avait fait en 1785 à l'égard d'une traduction de l'Optique de Newton, dont Beauzée fut l'éditeur, et qui fut jugée digne de l'approbation de l'Académie.

Il gémissait depuis cinq ans sous cette lâche oppression, lorsque la Révolution s'annonça par la convocation des Etats-Généraux. Il entrevit bientôt où les choses en viendraient, et commença à respirer, dans l'espoir de voir enfin l'humanité vengée, de concourir à rompre ses fers, et de prendre la place qui convenait à son mérite.

Ce n'était encore là qu'un beau rêve, il fut à la veille de s'évanouir ; une maladie cruelle le menaçait d'aller l'achever dans la tombe. Ne voulant pas quitter la vie sans avoir fait quelque chose pour la liberté, il composa l'*Offrande à la Patrie* sur un

lit de douleur. Cet opuscule eut beaucoup de succès ; il fut couronné par la Société patriotique du Caveau, et le plaisir qu'il en ressentit fut la principale cause de son rétablissement.

Rendu à la vie, il ne s'occupe que des moyens de servir la cause de la liberté ; mais de ce moment commence cette *indignation* qui dictera ses éternelles dénonciations ; de ce moment il tombe en proie à cette humeur atrabilaire qui sera son état normal. Il s'indigne de la mauvaise foi de Necker ; il s'indigne de la tiédeur des députés du peuple. Craignant qu'ils ne manquent de vues ou de moyens, il publie son *Plan de Constitution* ; mais il a bientôt lieu de reconnaître que leur nullité apparente tient à toute autre cause qu'à un défaut de lumières, et il sent qu'il faut bien plus travailler à combattre les vices que les erreurs. Cela ne pouvait se faire qu'au moyen d'une feuille journalière où l'on ferait entendre le langage de l'austère vérité, où l'on rappellerait aux principes le législateur, où l'on démasquerait les fripons, les prévaricateurs, les traîtres, où l'on dévoilerait tous les complots, où l'on éventerait tous les pièges, où l'on sonnerait le tocsin à l'approche du danger.

Il entreprit donc l'*Ami du Peuple*. On connaît le succès de cette feuille, les coups terribles qu'elle a portés aux ennemis de la Révolution, et les persécutions cruelles qu'elle a attirées à son auteur, etc. etc.

Deux mois après, Marat recommençait le même hymne en son honneur, en variant seulement un peu l'air.

J'ai, disait-il, deux passions dominantes, qui, dès mon enfance, maîtrisent toutes les puissances de mon être : l'amour de la justice et l'amour de la gloire. Je suis habitué à la réflexion ; je suis d'un caractère ardent, impétueux et tenace ; enfin je suis d'une franchise qui va quelquefois jusqu'à la dureté. Mon âme est pure, et je ne me pique point d'une fausse modestie ; mais j'ai peut-être le malheur d'attacher trop d'importance au bien que je fais, à celui que je voudrais faire. Voilà la clé de toute ma conduite ; on va voir comment les actions les plus disparates de ma vie s'expliquent naturellement.

Mon ardeur et mon assiduité à l'étude ont toujours été couronnées d'assez brillants succès : il n'en fallait pas davantage pour éveiller l'envie...

Vers l'époque de la Révolution, excédé des persécutions que j'éprouvais, depuis si longtemps, de la part de l'Académie des sciences, j'embrassai avec ardeur l'occasion qui se présentait de repousser mes oppresseurs et de me mettre à ma place.

J'arrivai à la Révolution avec des idées faites, et j'étais si familier avec les principes de la haute politique, qu'ils étaient devenus pour moi des lieux communs. Faisant plus d'honneur aux prétendus patriotes de l'Assemblée constituante qu'ils ne le méritaient, je fus surpris de leurs écoles, et encore plus scandalisé de leurs petitesesses, de leur peu de vertu. Croyant qu'ils manquaient de lumières, j'entrai en correspondance avec les plus fameux, notamment avec Chapelier, Mirabeau et Barnave. Leur silence opiniâtre à toutes mes lettres me prouva bientôt que, s'ils manquaient de lumières, ils se souciaient peu d'être éclairés.

Je pris le parti de publier mes idées par la voie de l'impression : je fis l'*Ami du Peuple*. Je débutai par un ton sévère, mais honnête, par celui d'un homme qui veut dire la vérité sans blesser les bienséances de la société. Je le soutins deux mois entiers.

Ennuyé de voir qu'il ne produisait pas tout l'effet que j'en attendais, et indigné de ce que l'audace des infidèles mandataires du peuple et des fonctionnaires publics prévaricateurs allait en augmentant, je sentis qu'il fallait renoncer à la modération, et substituer la satire et l'ironie à la simple censure ; l'aigreur de la satire augmenta avec le nombre des malversateurs, l'iniquité de leurs projets et les malheurs publics.

Bien convaincu de toute la perversité des suppôts de l'ancien régime et des ennemis de la liberté, je sentis qu'on n'obtiendrait rien d'eux que par la force ; révolté de leurs attentats, de leurs complots sans cesse renaissants, je reconnus qu'on n'y mettrait fin qu'en exterminant leurs coupables auteurs ; indigné de voir les représentants de la nation dans la classe de ses plus mortels ennemis, et les lois ne servir qu'à tyranniser l'innocence, qu'elles auraient dû protéger, je rappelai au peuple souverain que, lorsqu'il n'avait plus rien à attendre de ses mandataires, c'était à lui à se faire justice ; ce qu'il a fait plusieurs fois.

Voilà donc la clé de toute ma conduite. D'après l'histoire des différents peuples du monde, les conseils de la raison et les principes de la saine politique, il est démontré pour moi que le seul moyen de consolider les révolutions, c'est que le parti de la liberté écrase celui de ses ennemis.

Ajoutons que Marat regardait comme ennemi de la liberté tout homme qui s'élevait au-dessus de son niveau, et nous aurons en effet l'explication de sa conduite politique. « L'égalité, dit Lamartine, était sa fureur, parce que la supériorité était son martyre ; le génie ne lui était pas moins odieux que l'aristocratie : il aurait voulu niveler la création. »

Quant à l'individu, il n'est pas non plus difficile de démêler la vérité à travers les nuages d'encens

dont il s'enveloppe. Nous le voyons dès le début tourmenté du besoin de faire parler de lui et dévoré par une basse jalousie. Lancé d'abord dans la carrière des sciences physiques et de la médecine, il entreprend de révolutionner ces sciences, comme plus tard il voudra révolutionner la politique, la morale et la législation. Il accumule mémoires sur mémoires pour se faire un nom. A l'entendre, toutes les sommités scientifiques se sont coalisées pour lui barrer le chemin et déprécier ses découvertes : de là le fiel qui dévore cet homme vaniteux, envieux et froissé; de là cette haine contre l'organisation sociale. Il enveloppe dans ses rancunes toutes les illustrations de la science, Dalem- bert, Condorcet, Lalande, Laplace, Lavoisier, Monge, et enfin Lacépède, plus rampant, dit-il, que les reptiles dont il a écrit l'histoire.

Entre autres ouvrages, Marat avait publié à Amsterdam, en 1775 : *De l'homme, ou des principes et des lois de l'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme* (3 vol. in-12). Voltaire fit de ce livre une critique qui déjà mettait à nu cette basse jalousie, cet immense orgueil, qui devaient pousser l'Ami du Peuple dans la voie sanglante où nous allons le voir s'engager. Nous rapporterons les premières phrases du grand critique : Marat jugé par Voltaire, n'est-ce pas là une étrange fortune !

« L'auteur est pénétré de la noble envie d'ins-

truire tous les hommes de ce qu'ils sont, et de leur apprendre tous les secrets qu'on cherche en vain depuis si longtemps.

» Qu'il nous permette d'abord de lui dire qu'en entrant dans cette vaste et difficile carrière, un génie aussi éclairé que le sien devait avoir quelque ménagement pour ceux qui l'ont parcourue. Il eût été sage et utile de nous montrer des vérités nouvelles sans dépriser celles qui nous ont été annoncées par MM. de Buffon, Haller, Lecat, et tant d'autres. Il fallait commencer par rendre justice à tous ceux qui ont essayé de nous faire connaître l'homme, pour se concilier du moins la bienveillance de l'être dont on parle ; et quand on n'a rien de nouveau à dire, sinon que le siège de l'âme est dans les méninges, on ne doit pas prodiguer le mépris pour les autres et l'estime pour soi-même, à un point qui révolte tous les lecteurs, à qui cependant l'on veut plaire...

» Personne ne trouvera bon qu'on traite les Locke, les Malebranche, les Condillac, d'hommes orgueilleusement ignorants...

» Si M. J. P. Marat traite mal ses contemporains, il faut avouer qu'il ne traite pas mieux les anciens philosophes...

» C'est un grand empire que le néant : réglez-y (1). »

(1) *Journal de politique et de littérature*, 5 mai 1777 ; — *Œuvres de Voltaire*, éd. Beuchot, t. L, p. 42 ; éd. de Kehl, in-42, t. LXIII, p. 472.

J'ai dit (t. III, p. 342) que Voltaire avait fourni plusieurs articles au *Journal de*

Tel Marat était en 1775, tel il se retrouva au début de la Révolution. Et cette rancune contre les corps scientifiques, il la gardera toute sa vie; il ne l'oubliera pas même quand il sera arrivé à cette notoriété qu'il convoite si ardemment; au contraire, comme la tache d'huile, elle ira toujours s'étendant. On s'étonne de ses attaques contre Bailly, dont les antécédents semblent commander le respect.

Bailly, répond-il, trop bête pour former des projets de contre-révolution, n'est qu'un bas valet qu'on fait marcher et qui se prête à tout. Quoi! dira-t-on, vous manquez de respect à ses trois couronnes académiques! Ah! Messieurs, si vous saviez comment s'obtiennent ces couronnes, vous verriez bientôt que ces grands académiciens ne sont que de petits charlatans. J'ai entre les mains un manuscrit de six feuilles où leurs tours de gobelet, leurs basses menées pour accrocher des pensions ou des places, et leur triste nullité pour le progrès des connaissances humaines, sont exposés au grand jour, d'une manière piquante. Je l'aurais déjà mis sous presse si je n'avais craint que l'on dit que c'est pour me venger des charlatans de l'Académie des sciences, qui m'ont là-

politique et de littérature, alors que La Harpe en avait la direction. Les éditeurs de Kehl ont les premiers recueilli ces articles, et ils ont été reproduits dans les éditions ultérieures. — Voltaire a fait en plusieurs endroits l'éloge du journal de La Harpe; c'était, à son dire, le seul de tous où l'on trouvât du goût et de la raison. Mais, pas plus que pour la gazette de Suard (v. t. III, p. 404), il ne voulait que le public fût initié à sa collaboration; il écrivait à La Harpe, le 4 juin 1777 :

« Pour votre journal, il est le seul que je puisse lire, et nous en avons cinquante. J'avais cédé aux instances de l'ami Panckoucke, qui voulait absolument que je combattisse quelquefois sous vos étendards, et qui m'assurait que vous le trouveriez fort bon; mais aussi il m'avait promis le plus inviolable secret. Il ne me l'a point gardé; il m'a décelé très-mal à propos, et m'a beaucoup plus exposé qu'il ne pense.

« Je vous prie, mon cher confrère, de lui dire bien résolument qu'il ne mette jamais rien sous mon nom : je ne suis pas en état de faire la guerre. Ce n'est pas que je manque de courage ni de bonnes raisons pour la faire; mais il faut de la santé, même pour la guerre de plume. »

chement persécuté pendant dix années, et qui, pour étouffer mes découvertes dans les plus belles branches de la physique, ont poussé la bassesse jusqu'à me fermer la porte de tous les journaux, dans lesquels on refusait jusqu'à l'annonce de mes ouvrages. J'ai la preuve juridique des lettres que le petit intrigant Lalande a écrites au *Journal de Paris* pour l'empêcher d'annoncer mes découvertes sur la lumière. Pour peu que cela puisse l'amuser, je suis prêt à la mettre sous les yeux du public (1).

Quand en 1790 on agite à l'Assemblée la question des encouragements à donner aux lettres, Marat appuie et développe les observations de Languinais tendant à prouver que les académies ne doivent pas être entretenues aux frais de la nation, que les bienfaits du gouvernement en faveur de ces établissements n'ont d'autre effet que d'étouffer l'émulation et d'arrêter les progrès des connaissances utiles.

L'Académie des belles-lettres, et plus encore l'Académie française, sont de purs établissements de luxe : pourquoi seraient-elles à la charge de la nation ? J'ajouterai que la dernière est parfaitement inutile : jusqu'à présent elle n'a pas rendu le moindre service à la langue ; elle ne peut même lui en rendre aucun, faute d'écrivains distingués. Est-ce donc la peine de réduire un millier de pauvres laboureurs à mourir de faim pour entretenir dans l'opulence quarante fainéants, dont l'unique état est de bavarder, et l'unique occupation de se divertir. L'Académie des sciences a au moins un but d'utilité : elle forme le dépôt des connaissances dont aucun état ne peut se passer, et le gouvernement l'a quelquefois consultée avec fruit ; mais d'aussi minces services dispa-

(1) *L'Orateur du Peuple*, t. iv, p. 476, note. — Le numéro de *L'Orateur du Peuple* dont nous tirons ce passage est tout entier de Marat, qui disposait ainsi souvent du journal de Fréron, comme nous le verrons plus loin.

raissent devant les inconvénients extrêmes qui y sont attachés, lors même qu'ils ne seraient pas payés si chèrement. C'est en vain que l'on allègue la nécessité de réunir les savants pour les progrès des sciences : il est démontré qu'il n'y a point de vraie réunion des lumières qu'autant qu'elle se fait dans la même tête. Et puis l'expérience n'a-t-elle pas trop fait voir la parfaite inutilité des associations académiques ? Il est constant que toutes les découvertes ont été faites par des individus isolés ; que tous les chefs-d'œuvre de l'art ont été produits par des individus isolés, et que les bornes de l'esprit humain n'ont jamais été reculées que par des individus isolés. Les sciences ne perdraient donc rien à la dissolution des corps institués pour les perfectionner ; je dis mieux, elles y gagneraient beaucoup... Pour le bien des sciences et des lettres, il est donc important qu'il n'y ait plus en France de corps académique. (17 août 1790.)

Et il enveloppe dans la même proscription « tous ces établissements ridicules et dispendieux qui n'eurent jamais d'autre effet que celui de nourrir dans l'oisiveté quelques académiciens, ou d'afficher un vain luxe. » Telles sont, à ses yeux, les manufactures de Sèvres et des Gobelins ; tels sont encore les Mémoires de l'Académie, « où se trouvent tant d'inepties et d'erreurs superbement imprimées, tant de rapsodies gravées magnifiquement. »

Loin d'avoir jamais travaillé à l'avancement des lumières, dit-il encore ailleurs, les académiciens en ont presque toujours arrêté les progrès, en persécutant tout novateur dont les découvertes les offusquaient ; aussi ne sont-elles, aux yeux du philosophe, que des établissements de luxe, des monuments élevés à la gloriole des princes, des espèces de ménageries où l'on rassemble à grands

frais, comme autant d'animaux rares, les charlatans ou les pédants lettrés les plus fameux. — C'est à ce titre, ajoute-t-il, et c'est là le sujet de cette nouvelle sortie, c'est à ce titre que la Prusse avait disputé Lagrange à la Russie, et que la France l'a enlevé au Piémont; c'est à ce titre que le législateur vient de lui prodiguer le bien des pauvres... Quels sentiments d'indignation doivent s'élever dans l'âme d'un spectateur honnête en voyant le rapporteur du Comité des finances en imposer avec effronterie à la nation, et mentir avec impudence au législateur pour lui escamoter une pension de 6,000 livres en faveur de son protégé, simple géomètre, qu'il donnait sans rougir pour un génie du premier ordre, qui avait consacré ses jours à instruire les peuples de leurs droits, pour un philosophe profond auquel la France était redevable en partie de sa liberté... Passons à nos pères conscrits, dont la plupart ne savent pas lire, de prendre un mathématicien pour un politique, de se prosterner devant des charlatans, nationaux ou étrangers, et de jeter les perles devant les pourceaux. (16 mars 1794.)

Il va, dans sa haine, jusqu'à écrire que « l'argent donné à l'Académie pour faire des expériences, ils vont le dépenser à la Râpée ou chez les filles. »

Nous n'avons point à nous occuper des œuvres scientifiques de Marat; ses œuvres politiques les ont fait, d'ailleurs, complètement oublier. On s'accorde cependant à dire qu'il y fait preuve de moyens naturels, et même d'une instruction assez étendue.

Nous glisserons également sur les brochures qu'il publia au début de la Révolution. Au point

de vue politique, ces ouvrages, extrêmement faibles, n'ont rien qui les distingue de la foule des écrits qui parurent alors. Une chose seulement mérite peut-être d'être remarquée : c'est que Marat y est royaliste ; il décide que « dans tout grand Etat la forme du gouvernement doit être monarchique ; que c'est la seule qui convienne à la France. » — « Le prince, dit-il encore, ne doit être recherché que dans ses ministres ; sa personne sera sacrée. » (*Plan de Constitution*, p. 17, 43.) Marat était encore royaliste en 1791.

Dans le même ouvrage, il dit en propres termes, en parlant des droits de l'homme : « Quand un homme manque de tout, il a droit d'arracher à un autre le superflu dont il regorge ; que dis-je ? il a droit de l'égorger et de dévorer sa chair palpitante. » Et il ajoute dans une note : « Quelque attentat que l'homme commette, quelque outrage qu'il fasse à ses semblables, il ne trouble pas plus l'ordre de la nature qu'un loup quand il égorge un mouton. »

On pourrait croire, d'après cela, que Marat est bien loin au delà de Morelly, de Babeuf, etc. ; qu'il va fonder ou la communauté parfaite, ou l'égalité rigoureuse des propriétés. On se tromperait. Il dit « qu'une telle égalité ne saurait exister dans la société, qu'elle n'est pas même dans la nature » ; on doit désirer seulement d'en appro-

cher autant qu'on peut. Il avoue que le partage des terres, pour être juste, n'en est pas moins impossible, impraticable.

Du reste, ajoute M. Michelet, qui nous fournit ces appréciations (1), Marat ne paraît nulle part soupçonner l'étendue de ces questions ; il les pose en tête de ses livres comme pour attirer la foule, battre la caisse, se faire écouter, et puis il ne résout rien.

Marat, en effet, voulait à toute force appeler l'attention sur sa personne. La Révolution s'était offerte à lui comme une voie inespérée pour arriver à cette notoriété dont il avait si soif ; il s'y était précipité avec une sorte de furie, entraîné par ces deux sentiments qui dominaient chez lui, qu'il appelle la passion pour la gloire et la haine de l'injustice, mais qui ne sont en réalité qu'un amour effréné du bruit et une basse jalousie, sentiments qu'une irritabilité malade a développés prématurément en lui et qu'il poussera jusqu'au délire. Dès les premiers jours, il se montre dans les assemblées populaires un des démagogues les plus audacieux, les plus forcenés. Cependant son physique repoussant lui attira d'abord plus de railleries, de mauvais traitements même, que la violence de ses motions ne lui valut d'applaudissements. Qui n'a vu

(1) *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 375.

quelque portrait de l'Ami du Peuple ? Qui n'a remarqué

*Cet œil farouche,
Ces muscles en convulsion,
Les efforts que fait cette bouche,
Hurlant l'assassinat et la destruction ?*

« J'ai vu, dit Louis Blanc, le buste de Marat qui était aux Cordeliers, je le vois encore. Sous un mouchoir brutalement noué, sale diadème de cette tête orgueilleuse, le front rayonne et fuit. La partie supérieure de la face est vraiment belle ; la partie inférieure est épouvantable. Le roi des Huns devait avoir ce nez écrasé. Le dessus des lèvres, qu'on dirait gonflé de poisons, est d'un reptile. Le regard qui monte et s'illumine est d'un prophète. Qu'exprime ce commencement de sourire dont la physionomie s'éclaire ? Est-ce l'ironique mépris des hommes, la bonté aigrie, ou le plaisir de la défiance triomphante ? »

Marat était déjà un héros — pour les Cordeliers — quand ce buste fut fait, et l'artiste l'avait traité en héros, en essayant de poétiser, de dramatiser cette face ignoble, qui présentait, dit-on, une ressemblance frappante avec celle de Cartouche. Au vrai, Marat était un petit homme d'une stature grotesque. Sur un corps de moins de cinq pieds il balançait une tête énorme et disproportionnée. Ses traits étaient hideux, son teint livide, et ses yeux,

injectés de sang, lançaient un regard où la fureur se mêlait à la folie.

Ainsi fait, Marat était peu propre au rôle de tribun. On se moquait de lui ouvertement, dit un biographe, et, lorsqu'il sortait de quelque assemblée populaire, on le poussait, on le heurtait, on lui marchait sur les pieds. Ces mauvaises plaisanteries l'irritaient violemment; il se démenait, gesticulait, criait de toutes ses forces, dénonçant au peuple les assassins et les aristocrates qui s'amusaient à ses dépens. Et le lendemain il ne craignait pas de s'exposer aux mêmes humiliations, parce qu'enfin c'était un moyen comme un autre d'arriver à son but, de se distinguer de la foule, de faire parler de lui. Et de fait, quand il lança l'*Ami du Peuple*, il n'était déjà plus inconnu, et il trouvait le terrain suffisamment préparé pour que la réussite ne se fît pas longtemps attendre. Ajoutons qu'en homme qui sait où il va, il prit non pas le ton habituel des brochures et journaux français, mais celui des gazettes et pamphlets que nos libellistes réfugiés faisaient en Angleterre, en Hollande, le ton du *Gazetier cuirassé* de Morande et autres publications effrénées.

Le premier numéro de l'*Ami du Peuple* est du 12 septembre 1789. Un mois auparavant, Marat avait déjà tenté, à ce qu'il paraît, la publication d'un *Moniteur patriote*, mais qui n'eut, selon toutes les

apparences, qu'un numéro; si tant est seulement que ce fût une publication destinée à devenir périodique, comme le titre semble l'indiquer, ce sur quoi je ne saurais me prononcer, car je n'ai pu le trouver nulle part. Mais c'est évidemment à tort que Deschiens attribue à Marat un journal du même nom qui aurait vécu de novembre 1789 à la fin de février 1790. Marat n'était certainement pas en position alors de conduire deux journaux à la fois, puisque, si on l'en croit, il aurait été obligé de vendre les draps de son lit pour commencer celui qui devait faire sa réputation. Une autre raison, et celle-là est péremptoire, c'est que le *Moniteur* de Marat précéda l'*Ami du Peuple*, puisqu'il est mentionné dans le titre de cette dernière feuille, dont les premiers numéros sont intitulés : « *Le Publiciste parisien*, journal politique, libre et impartial, par une société de patriotes, et rédigé par M. Marat, auteur de l'*Offrande à la Patrie*, du *Moniteur patriote* et du *Plan de Constitution*, etc. » Je lis en outre dans le numéro du 28 septembre : « Il y a six semaines, j'ai dévoilé à la nation, dans une feuille intitulée le *Moniteur patriote*, le travail alarmant du Comité de Constitution. »

C'est là, d'ailleurs, une question purement bibliographique, et au fond assez peu importante. Marat est tout entier dans l'*Ami du Peuple*, et c'est là que nous allons le chercher.

Voici le prospectus de cette feuille célèbre :

Aujourd'hui que les Français ont reconquis la liberté les armes à la main, que le despotisme, écrasé, n'ose plus lever la tête, que les perturbateurs de l'Etat ont été mis en fuite, que les ennemis de la patrie sont forcés de prendre le masque, que l'ambition déconcertée craint de se montrer, que les barrières du préjugé s'abattent de toutes parts à la voix de la raison, que les droits de l'homme et du citoyen vont être consacrés, et que la France attend son bonheur d'une constitution libre, rien ne saurait s'opposer aux vœux de la nation que le jeu des préjugés et des passions dans l'Assemblée de ses représentants.

C'est aux sages de préparer le triomphe des grandes vérités qui doivent amener le règne de la justice et de la liberté, et affermir les bases de la félicité publique. Ainsi, le plus beau présent à faire à la nation, dans les conjonctures actuelles, ou plutôt le seul écrit dont elle ait besoin, serait une feuille périodique où l'on suivrait avec sollicitude le travail des Etats-Généraux, où l'on éplucherait avec impartialité chaque article, où l'on rappellerait sans cesse les bons principes, où l'on vengerait les droits de l'homme, où l'on établirait les droits du citoyen, où l'on tracerait l'heureuse organisation d'un sage gouvernement, où l'on développerait les moyens de tarir la source des malheurs de l'Etat, d'y ramener l'union, l'abondance et la paix. Tel est le plan que les auteurs de ce journal se sont imposé, et que le public peut se flatter de voir scrupuleusement rempli, d'après la pureté des vues, l'étendue des connaissances et le succès mérité des ouvrages du rédacteur, zélé citoyen, qui s'est dérobé si longtemps au soin de sa réputation pour mieux servir la patrie, et dont le nom sera inscrit parmi ceux de ses libérateurs (1).

La plume de M. Marat n'ayant jamais été conduite que par l'amour de la vérité et de l'humanité, ce n'est pas sans peine que

(1) C'est lui qui a fait échouer le projet que les ennemis de la patrie avaient formé de surprendre Paris, la nuit du 14 juillet, en y introduisant, sous le masque de l'amitié, plusieurs régiments de cavalerie allemande, dont un nombreux détachement y était déjà reçu et conduit en triomphe. (*Note de Marat.*)

nous avons surmonté sa répugnance à prêter son nom à un journal, et il n'y a enfin consenti que par le désir de faire circuler plus rapidement ses vues, et de plaider plus efficacement la cause du peuple.

Jaloux de ne laisser paraître aucun morceau qui ne soit digne des regards du public, il n'a voulu prendre aucun autre engagement avec ses collaborateurs que celui qu'ils se borneraient à lui fournir des faits bien constatés. Ainsi chaque article du journal portera son cachet. Le lecteur sera souvent surpris de la hardiesse des idées ; mais il y trouvera toujours liberté sans licence, énergie sans violence, et sagesse sans écarts.

Marat ne fera point mentir le dicton qui veut que tout programme soit menteur ; du reste, la mise en scène, comme on le voit, ne manque pas d'une certaine habileté. On peut, dès le premier numéro, pressentir jusqu'à quel point il tiendra sa promesse. En voici l'analyse :

Versailles. — Du samedi 12 septembre 1789. Assemblée nationale. Séance du lundi » » septembre 1789.

Opinions sur la division de l'Assemblée nationale en deux chambres, sur sa permanence ou son retour périodique, et sur la sanction royale.

Observations sur le danger de consacrer quelques-unes de ces opinions dans les décisions de l'Assemblée.

A l'ouverture de la séance de ce jour on a repris les questions débattues la veille sur la sanction royale, la tenue permanente ou périodique des Etats, et la formation de l'Assemblée en une ou en deux chambres. Peu d'orateurs ont pris la parole.

(Suit le résumé très-succinct des opinions de Lanjuinais, Virieux, Malouet et Custine.)

Faisons ici une observation générale qui n'échappera point au lecteur judicieux. Des quatre membres qui ont porté la parole,

le premier est dans les bons principes ; mais les principes des derniers sont plus que suspects : ils tiennent à des vues d'aristocratie couvertes du voile de l'amour de l'ordre et du bien public. Malheur à nous si nos représentants ne voient pas cela ! Que les préjugés de la naissance sont inextricables ! Que la voix de l'intérêt est irrésistible !

La discussion des grands objets dont on était occupé a été interrompue par la lecture du discours de plusieurs dames parisiennes qui s'étaient présentées à l'Assemblée pour faire à l'Etat le sacrifice de leurs bijoux. La cassette qui les renfermait a été déposée par l'une d'elles sur le bureau des secrétaires, comme sur l'autel de la patrie. Paris a donc aujourd'hui des citoyennes qui ne veulent être parées que de leurs vertus ! Rome, dans ses plus beaux jours, se serait honorée de leur avoir donné naissance. Elles serviront de modèle à leurs compatriotes, et la renommée prendra plaisir à porter leurs noms en tous lieux (1). Puisse leur exemple trouver beaucoup d'imitateurs ! Puisse-t-il faire passer dans les âmes ce feu sacré qui les élève et les épure, cet enthousiasme pour les grandes choses qui fait le bonheur des peuples et la gloire des Etats !

Les questions agitées ayant été reprises, l'Assemblée est devenue bruyante sur la fin de la séance ; comme elles paraissaient suffisamment développées, on a été aux voix, et il a été arrêté que leur discussion était terminée.

Résumé.

Lorsque M. le vicomte de Noailles eut proposé ces questions dans la séance du 29 août, M. Guillotin observa... que, dans le plan projeté, l'ordre naturel était interverti, puisqu'on voulait décider comment les lois seraient sanctionnées avant de décider comment elles seraient faites. En conséquence il proposa de ne

(1) Ils étaient illustrés par les talents avant que le patriotisme les consacra. En voici la liste : Mesdames Monette, Vien, de Lagrenée la jeune, Suvée, Barner, Belle, Vestier, Fragonard, Perou, David, Vernet la jeune, Desmorteaux, Beauvalet, Corne-de-Cerf ; et mesdemoiselles Vassé de Beaurecueil, Vestier, Gérard, Dillaud, de Vieffville, Hotamps.

point délibérer sur la sanction royale avant d'avoir sous les yeux tout le projet du Comité de Constitution. Cette proposition si sage fut rejetée; on entama les discussions, et elles n'ont été terminées que le 7 de ce mois...

Quand on résume les arguments pour ou contre, on y trouve peu de justesse, beaucoup moins encore de solidité; la plupart des idées manquent même de netteté, et la solution, rarement appuyée sur ses vrais principes, est presque toujours tirée des inconvénients, réels ou apparents, que présente l'un des côtés de la question.

Nul point de Constitution ne peut être décidé que par des raisons tirées du fond des choses, ou des rapports réciproques qui se trouvent entre les diverses parties du corps politique. Rappelons donc ici les principes d'où dépend la solution des questions proposées.

La division de l'Assemblée nationale en deux chambres, ou en un corps législatif périodique et un sénat permanent, ne produirait aucun des effets qu'on paraît en attendre...

Quant à la sanction royale, comment a-t-elle pu faire le sujet d'une question? Le *veto* est le droit d'empêcher l'effet d'un acte du pouvoir législatif; et qui ne voit que ce droit ne peut appartenir qu'à la nation?

Terminons par une observation essentielle sur la fausse marche que suit, depuis longtemps, l'Assemblée nationale. Statuer sur le *veto* avant d'avoir statué sur les lois fondamentales de l'Etat, c'est vouloir, sans étais, bâtir une maison par le toit. Mais ne nous arrêtons pas à ce qu'elle a de singulier, pour relever ce qu'elle a de dangereux. Commencer par la sanction des lois, c'est remettre au monarque le pouvoir de s'opposer à la Constitution, à la régénération de l'empire. Le *veto* une fois consacré, à quoi en serions-nous réduits si les finances du prince étaient en bon état, s'il avait d'audacieux capitaines? Se peut-il que l'Assemblée nationale se laisse aller de la sorte aux motions captieuses de quelques-uns de ses membres? Se peut-il qu'elle suive aveuglément toutes les impulsions qu'ils s'étudient à lui donner?

Que le *veto* eût été proposé dans l'Assemblée nationale par les

ministres d'un monarque ambitieux, il n'y aurait rien d'étrange : ils auraient fait leur métier ordinaire d'ennemis de la patrie. Qu'il y eût été proposé par quelques membres avides de faveur, il n'y aurait rien là d'étrange encore : jusqu'où ne va pas l'avilissement de certaines âmes ? Mais qu'immédiatement après une révolution où chacun cherche à paraître patriote, et dans un moment où la nation connaît toute l'étendue de ses droits, qu'un grand nombre de ses représentants l'ait osé proposer, agiter et retourner en tous sens, c'est ce que l'on aurait peine à croire, si l'on méconnaissait l'empire des passions et des préjugés. La nation peut apprécier aujourd'hui la vertu de ses députés ; elle connaît ceux qui sont dignes de sa confiance. C'est sur eux qu'elle se repose du soin de rejeter les lois qui flétriraient sa gloire, en ruinant sans ressource les fondements de sa liberté et de son bonheur. Sera-t-elle réduite à la triste nécessité de les annuler, en notant d'infamie les lâches députés qui en seraient les instruments ?...

C'est dans ce premier numéro que se trouvent ces fameux *Commandements de la Patrie*, espèce de programme rimé présenté par Marat à la Révolution, et que plusieurs journaux, notamment le *Patriote français*, reproduisirent, quelques-uns avec variantes.

*Avec ardeur tu défendras
Ta liberté dès à présent.*

*Le mot noble tu rayeras
De tes cahiers dorénavant.*

*Du clergé tu supprimeras
La moitié nécessairement.*

*De tout moine tu purgeras
La France irrévocablement,*

*Et de leurs mains tu reprendras
Les biens volés anciennement.*

*Aux gens de loi tu couperas
Les ongles radicalement.*

*Aux financiers tu donneras
Congé définitivement.*

*De tes impôts tu connaîtras
La cause et l'emploi clairement,*

*Et jamais tu n'en donneras
Pour engraisser le fainéant.*

*De bonnes lois tu formeras,
Mais simples, sans déguisement.*

*Ton estime tu garderas
Pour les vertus, et non l'argent.*

*Aux dignités tu placeras
Des gens de bien soigneusement,*

*Et sans grâce tu puniras
Tous pervers indistinctement.*

*Ainsi faisant tu détruiras
Tous les abus absolument,*

*Et d'esclave tu deviendras
Heureux et libre assurément (1).*

(1) Il a été fait de ces commandements plusieurs parodies ou contre-parties; nous citerons la plus remarquable.

COMMANDEMENTS PATRIOTIQUES

*Pour seul Dieu tu adoreras
Ton ambition seulement.*

*Le peuple tu flagorneras,
Afin qu'il soit ton partisan.*

*Les lundis tu l'agiteras
Pour réussir certainement.*

Enfin le numéro se termine, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, par un permis de circuler ainsi conçu :

Hôtel-de-Ville de Paris. Comité de police.

Permis à la poste de faire circuler le journal rédigé par M. Marat, intitulé le *Publiciste parisien*. Au comité de police, ce 8 septembre 1789. Signé : BROUSSONET, LERASLE, LEROUX, MONDE.

*Les assassins honoreras
Et défendras humainement.*

*Homicide tu commettras
Quand tu le pourras sûrement.*

*L'assassinat tu prêcheras
A haute voix journellement.*

*La liberté tu prôneras
En la violant tout doucement.*

*Les biens du peuple retiendras,
Sans rendre compte aucunement.*

*Faux témoignage tu diras
Pour te venger impunément.*

*Tes vie et mœurs tu cacheras,
Et tu feras très-prudemment.*

*Sans cesse tu dénonceras,
Sans savoir pourquoi ni comment.*

*Du peuple instruit tu médieras
Pour tromper le peuple ignorant.*

*Comme traitres désigneras
Brissot, Condorcet et Roland.*

*Dans les tribunes beugleras
Quatre fois par jour (seulement).*

*La vérité, tu ne l'auras
Que dans la bouche absolument.*

*Le mot peuple répéteras
Pour avoir applaudissement.*

*Ses faveurs tu recueilleras
Tôt ou tard infailliblement.*

Ainsi soit-il.

Le *délire de la vertu* entraîna Marat, dès ses premiers numéros, à de telles *hardiesses* que l'*Ami du Peuple* obtint tout de suite, à la grande satisfaction de son auteur probablement, un véritable succès de scandale. Il en prend occasion pour faire sa profession de foi.

Profession de foi du Rédacteur.

On m'écrit de tous côtés que cette feuille cause beaucoup de scandale ; les ennemis de la patrie crient au blasphème, et les citoyens timides, qui n'éprouvèrent jamais ni les élans de l'amour de la liberté, ni le délire de la vertu, pâlisent à sa lecture. On convient que j'ai raison d'attaquer la faction corrompue qui domine dans l'Assemblée nationale ; mais on voudrait que ce fût avec modération : c'est faire le procès à un soldat de se battre en désespéré contre de perfides ennemis.

Peut-être aussi me juge-t-on avec un peu de légèreté, et sans doute on changerait d'opinion si l'on connaissait les faits. En voici quelques-uns qu'il est bon de ne pas oublier : Tant que j'ai cru voir dans l'Assemblée nationale des citoyens dévoués au service de l'Etat, j'ai eu pour elle le respect qu'inspirent les vertus publiques. Tant que j'ai cru voir dans l'Assemblée nationale un désir soutenu, mais peu éclairé, d'aller au bien, j'ai eu pour elle tous les égards que mérite la loyauté ; j'ai travaillé à la rappeler aux bons principes, et, crainte de diminuer la confiance des peuples, je lui ai adressé directement mon travail (1). Mais lorsque j'ai vu l'Assemblée poursuivre avec opiniâtreté un plan d'opérations funeste, j'ai fait l'acquit de ma conscience en lui adressant publiquement mes observations (2). Enfin, lorsque je n'ai pu me dissimuler le dessein criminel qu'a formé la faction ennemie de sacrifier la nation au prince, et le bonheur public à la cupidité

(1) J'ai eu l'honneur d'écrire à nosseigneurs les Etats-Généraux plus de vingt lettres, que je publierai un jour. (*Note de Marat.*)

(2) Voyez le *Moniteur patriote*, publié chez l'Alleman, au Palais-Royal. (*Id.*)

d'une poignée d'ambitieux, toute espèce de considérations s'est évanouie ; je n'ai vu que le danger de la patrie, son salut est devenu ma loi suprême, et je me suis fait un devoir de *répandre l'alarme*, seul moyen d'empêcher la nation d'être précipitée dans l'abîme.

Au demeurant, je dois ma profession de foi à mes lecteurs : je vais la leur faire avec la franchise d'un homme qui ne sait point dissimuler ; mais je n'y reviendrai plus, je les prie de s'en souvenir.

La vérité et la justice sont mes seules divinités sur la terre. Je ne distingue les hommes que par leurs qualités personnelles. J'admire les talents, je respecte la sagesse, j'adore les vertus. Je ne vois dans les grandeurs humaines que les fruits du crime ou les jeux de la fortune : toujours je méprisai les idoles de la faveur, et n'encensai jamais les idoles de la puissance. De quelque titre qu'un potentat soit décoré, tant qu'il est sans mérite il est peu de chose à mes yeux, et tant qu'il est sans vertus il n'est à mes yeux qu'un objet de dédain.

Les bons patriotes craignent que ma feuille ne soit supprimée. Ce serait donc par les suppôts du despotisme ; or, je les défie d'oser y toucher : ils savent combien peu je les crains, et je ne les crois pas assez imbéciles pour se déclarer de la sorte ennemis du bien public et traîtres à la patrie. Dans un combat de discussions épineuses, le peuple a tout à craindre des artifices de ses ennemis, et il n'a rien à espérer de ses forces, de son courage, de son audace : il sera pris au piège, s'il ne l'aperçoit. Il lui faut donc des hommes versés dans la politique, qui veillent jour et nuit à ses intérêts, à la défense de ses droits, au soin de son salut : je lui consacrerai tous mes instants.

En combattant contre les ennemis de l'Etat, j'attaquerai sans ménagement les fripons, je démasquerai les hypocrites, je dénoncerai les traîtres, j'écarterai des affaires publiques les hommes avides qui spéculent sur leur faux zèle, les lâches et les ineptes incapables de servir la patrie, les hommes suspects en qui elle ne peut prendre aucune confiance. Quelque sévère que soit ma plume, elle ne sera redoutable qu'aux vices, et à l'égard même

des scélérats elle respectera la vérité. Si elle s'en écarte un instant pour blesser l'innocence, qu'on punisse le téméraire, il est sous le main de la loi.

Je sais ce que je dois attendre de la foule des méchants que je vais soulever contre moi ; mais la crainte ne peut rien sur mon âme : je me dévoue à la patrie, et je suis prêt à verser pour elle tout mon sang. (N° 43, 23 septembre 1789.)

Répandre l'alarme, voilà toute la politique de Marat.

Une mouche patriotique vient à l'instant de me donner avis d'un petit complot ministériel formé dans un boudoir des Tuileries, entre la première sultane, le visir Necker et les pachas de Saint-Priest, de Montmorin, de La Tour-du-Pin, etc. Ils sentent plus que jamais cette vérité que l'Ami du Peuple leur a prononcée plus d'une fois, c'est qu'il n'y a guère aujourd'hui que les cris d'alarme et le scandale public propagé par les plumes patriotiques qui les barrent. (3 juin 1790.)

Et pour entretenir cette alarme salutaire, tous les moyens lui seront bons, et jusqu'à son dernier jour il ne cessera de sonner le tocsin. Il ne voit partout que traîtres, que fripons, que complots ; partout il aperçoit la main d'une « faction cachée, faction puissante qui ne rêve que l'asservissement de la France, dont le projet est de leurrer le peuple et d'empêcher la Constitution. »

Les cruels ennemis du peuple, acharnés à vous perdre, ne cessent de vous tendre des pièges ; jour et nuit ils ne cessent de vous entraîner dans des désordres, de vous accabler d'inquiétudes et d'alarmes, de vous faire sentir les maux de l'insubordination, de vous faire regretter l'esclavage, et de vous réduire à chercher dans les bras d'un maître le repos, l'abondance.

Qu'on pense au désavantage que doivent avoir, dans une guerre politique, d'honorables citoyens à qui le ciel n'a donné en partage qu'un sens droit et un cœur honnête, avec des courtisans, avec des hommes pour qui la franchise est grossièreté, la loyauté bêtise, des hommes dont l'unique étude est l'art d'en imposer, et dont la vie entière se passe à faire assaut de fourberies, et l'on sentira ce que l'on peut attendre des efforts des députés du peuple contre ceux de la noblesse et du clergé. Ainsi, point de salut à espérer tant qu'ils se mêleront des affaires publiques ; *les balayer de l'Assemblée est l'unique moyen de sauver l'Etat.*

Que la nation use donc de ses droits ; qu'elle révoque l'Assemblée nationale, après avoir annulé ses décrets ; qu'elle en forme une nouvelle, dont la porte soit fermée aux nobles et aux prélats, en qui le peuple ne peut prendre aucune confiance ; qu'elle y appelle enfin des hommes dont les talents ne soient point équivoques, et dont les sentiments patriotiques ne soient point suspects... Qu'elle soit bien convaincue que la régénération de l'Etat, telle que les patriotes sincères la réclament, ne se fera ni avec l'Assemblée actuelle, ni avec toute autre Assemblée dans laquelle se glisseraient encore les mêmes éléments.

C'est le 22 septembre que Marat tenait ce langage provocateur ; et ces attaques contre l'Assemblée, il les renouvellera tous les jours : ce n'est à ses yeux qu'une réunion de traîtres, de stupides, de fripons et d'endormeurs, une assemblée conspiratrice, pourrie, vendue et prostituée.

La cour, on le pense bien, n'est pas épargnée davantage : elle ne cesse de comploter pour affamer et décimer la France, pour brûler ses villes et les bombarder. Quant au roi, c'est un traître et un imbécile ; la reine, la sultane germanique, comme il l'appelle, est la dernière des femmes.

Il poursuit d'une égale haine les ministres, la municipalité, la garde nationale ; mais parmi les *noirs* et les *corrompus*, Necker, Bailly et Lafayette sont les objets les plus ordinaires de ses attaques ; ce sont ses bêtes noires.

Necker, pour lui, n'est qu'un jongleur.

Homme petit et vain, lui dit-il, vos lauriers sont flétris, ils ne reverdiront plus... C'est en vain que le sage chercherait en vous l'homme d'Etat, il n'y trouverait qu'un chevalier d'industrie, et, sans être prophète, il peut vous prédire la fin de Law.

Il appelle le maire de Paris l'*automate trembleur* et larmoyant des ministres, et, comme Desmoulins, il lui reproche son faste, en même temps qu'il dénonce ce qu'il appelle les dilapidations du conseil municipal.

Et cet or qu'ils prodiguent ainsi, si du moins il leur appartenait, s'ils le payaient par le travail ! Mais c'est la ressource de l'Etat ; c'est la subsistance du nécessaire, de l'indigent ! Que de puissants motifs pour s'en montrer avare ! Peuple infortuné ! seras-tu donc éternellement dévoué à la misère ! Toujours vexé, toujours pillé, foulé, n'échapperas-tu des mains des déprédateurs royaux que pour tomber dans celles des dilapidateurs populaires !

Lafayette est l'instituteur des mouchards de l'état-major, le président du comité autrichien, le généralissime des contre-révolutionnaires, le conspirateur en chef du royaume de France, le charlatan des deux mondes, le divin Mottié, le dictateur Mottié. Les gardes nationaux sont ses prétoriens.

Il y a de quoi frémir de voir la composition de la garde nationale, soldée et non soldée ; c'est la voix publique que tous les anciens espions de la police y ont pris parti, et il est constant qu'on y compte des valets du maréchal de Broglie, des fils d'ex-ministres, des aristocrates gangrenés.

On ne s'étonnera pas que de pareilles attaques aient suscité à Marat de nombreux et puissants ennemis. La municipalité s'en émut la première. On lit dans les Mémoires de Bailly (t. II, p. 395) :

« *Lundi 28 septembre.* — Marat a été cité à la Commune pour avoir inculpé l'administration de la ville, et avoir dit que la gestion de ses comités était ruineuse. Il a déclaré avoir entendu parler du comité des subsistances seulement ; ce qui était bien injuste ; mais on lui a laissé son opinion. Il a inculpé un membre comme demeurant en hôtel garni ; ce qui s'est trouvé faux. Il a fait lecture d'une lettre qui inculpait assez gravement un autre membre. On a nommé des commissaires ; le rapport n'a pas été fait. Le membre n'a pas reparu. Si Marat a eu raison à cet égard, il est juste de le dire, car il n'en a pas fait habitude. »

Mais écoutons Marat lui-même :

Je finissais la dernière phrase du n° 46, lorsqu'un valet de l'Hôtel-de-Ville m'a remis, de la part des représentants de la Commune, un ordre de paraître devant eux dans la soirée. Je glisse sur cette circonstance, qui, sans doute, paraîtra singulière, et j'observerai que cet ordre était relatif au n° 45, publié dans la matinée. Je conçois que les dures vérités qu'il contient ont dû

déplaire ; mais elles intéressent trop la sûreté publique pour que j'aie pu me résoudre à en adoucir un seul mot.

Choqué que ces messieurs continuent à s'ériger en juges, et en juges dans leur propre cause, me disais-je à moi-même, s'ils se croient outragés par ma plume, que ne rendent-ils plainte, que ne me poursuivent-ils ? Mais devant quel tribunal ? Assurément, ce n'est ni le Châtelet, ni le Parlement : ces cours d'esclavage ne sont pas faites pour connaître d'une cause qui a pour objet la liberté.

Au demeurant, je ne me suis présenté à l'Hôtel-de-Ville que pour donner à ces messieurs une preuve de ma déférence : je les prie de recevoir en passant cette petite leçon. Ils ne peuvent attaquer aucun des droits de l'homme ou du citoyen, et ils ne peuvent exercer aucun acte judiciaire : s'ils ne connaissent pas encore les limites des pouvoirs qu'on leur a confiés, je m'engage à les leur tracer. En attendant, ils me permettront de leur présenter la déclaration suivante.

Suit une longue déclaration de principes, dont nous nous bornerons à extraire quelques phrases. Il est allé deux fois à l'Hôtel-de-Ville pour la remettre aux représentants de la Commune et en demander acte ; mais il n'a pu être admis à l'audience, on l'a renvoyé au lendemain ; il n'y retournera pas.

Vos occupations sont infinies, sans doute, dit-il aux magistrats de la ville ; les miennes ne le sont pas moins, et elles intéressent bien davantage le bonheur public : *je suis l'œil du peuple, vous en êtes tout au plus le petit doigt.*

Pressé par mon zèle pour le salut de la patrie, et désespéré de voir les aristocrates, qui dominent dans l'Assemblée nationale, se jouer du peuple..., j'ai cru qu'il était indigne d'un vrai citoyen de garder le silence... Rapprochant mille faits connus, et suivant les relations de l'aristocratie et du gouvernement avec la municipalité de la capitale, j'ai redouté qu'elle se prêtât, sans s'en dou-

ter, aux perfides desseins des ennemis de l'Etat... Tremblant que la bonne foi du plus grand nombre des membres de votre comité, tous recommandables par leurs connaissances diverses et leur patriotisme, mais trop peu versés dans la politique pour découvrir des pièges cachés avec art, ne fût exposée aux surprises d'une poignée d'hommes corrompus, et qu'ils ne deviennent innocemment les instruments de l'oppression et de la tyrannie ; navré de voir l'Assemblée nationale toujours subjuguée par les ennemis de l'Etat, et trop convaincu qu'elle ne travaillera avec succès à la Constitution que lorsqu'ils ne pourront plus s'étayer des forces mêmes du peuple, et que la municipalité de Paris deviendra l'organe du vœu public, — *je vous requiers*, Messieurs, au nom de la patrie, dont je suis l'avocat, de purger incessamment votre corps des membres en qui les vrais citoyens ne peuvent plus prendre aucune confiance, et de purger pareillement tous les comités de l'Hôtel-de-Ville. Ces membres ne vous sont pas inconnus, et j'en nommerai plusieurs à la première réquisition qui m'en sera faite... (N° 48, 28 septembre.)

Comme on le voit, les rôles sont intervertis. Marat n'avait pas précisément tort quant aux formes ; mais il récuse déjà toute espèce de tribunal, le Parlement et le Châtelet aussi bien que le bureau de la ville.

De ce moment la circulation de son journal commence à rencontrer toute sorte d'entraves ; il s'en plaint à diverses reprises, et toujours de ce ton impératif qui lui est dès lors habituel.

Je me suis plaint d'un attentat fait contre la liberté de la presse par plusieurs patrouilles bourgeoises qui ont enlevé mes feuilles aux colporteurs. Elles ne l'ont fait qu'en vertu d'un ordre précis. J'ai imputé cet ordre à l'Hôtel-de-Ville ; il est possible qu'il n'en soit pas émané. Quoi qu'il en soit, j'ai fait recommander aux col-

porteurs de prendre des témoins, si quelque patrouille venait à récidiver. Le reste me regarde. Je trouverai bien moyen de remonter à la source, et de venger la cause de la liberté. (N° 20.)

Un mot amical du rédacteur à un citoyen inconsidéré.

DIALOGUE.

« Eh bien ! qu'y a-t-il de nouveau ? — L'Ami du Peuple, Monsieur, qui fait fracas dans la rue. — Que diable ! j'avais donné ordre aux patrouilles de l'enlever ; je vais repasser aux corps-de-garde pour donner de nouveaux ordres. »

Voilà un petit dialogue dont j'ai des témoins dignes de foi ; j'en établirai la preuve juridique. M. Patu des Haultchamps, conseiller auditeur de la chambre des comptes, ami intime du curé de Saint-Nicolas-des-Champs, et commandant de bataillon, *je vous somme* d'être plus mesuré à l'avenir. Respectez l'ouvrage de l'Ami du Peuple : il n'est destiné qu'à venger les droits de la nation, assurer sa liberté, cimenter son bonheur. Si vous avez un grain de sens commun, cachez avec soin votre façon de penser, et tremblez de hasarder quelque démarche qui vous ferait passer pour ennemi du bien public ; je ne vous avertirai qu'une fois. Mes colporteurs ont ordre de se porter en foule dans votre district, et de vous remettre le premier numéro du jour.

L'aurait-on imaginé, qu'un simple particulier aurait la témérité de supprimer de son chef un écrit avoué par le public, et la folie de se rendre coupable d'un crime de lèse-nation ! Les voilà donc, ces prétendus patriotes, qui déjà ne craignent plus de lever le masque ! A qui avez-vous confié votre autorité ! Aveugles citoyens, n'ouvrirez-vous donc jamais les yeux ! (N° 21.)

Avertissement.

Je reçois de tous côtés des plaintes de l'inexactitude de la petite poste. Se pourrait-il que quelque employé s'oubliât au point d'intercepter certains numéros de mon journal, et violer de la sorte la foi publique ! Cet écrit, étant destiné à défendre les droits sacrés du peuple et des citoyens, est sous la sauvegarde de la nation ; je déclare que je poursuivrai comme criminel d'Etat tout

ténéraire qui entreprendrait d'en arrêter la libre circulation. (N^o 24.)

— Je somme le comité du district de Saint-André-des-Arts, qui a donné des ordres d'arrêter ma feuille, de les retirer, et de faire rendre les numéros interceptés. Que ses membres corrompus qui l'ont subjugué tremblent que je ne leur imprime le cachet de l'opprobre. (N^o 26.)

— Et c'est la milice nationale, dit-il encore ailleurs, et ce sont mes concitoyens qui se prêtent à cet attentat ! Lisez-les donc, soldats aveugles, ces écrits dont vous empêchez les salutaires effets, et frémissiez d'horreur de servir d'instrument à la tyrannie pour accabler votre défenseur !

De ce moment aussi Marat voue à la municipalité une haine implacable, et il ne cesse de la poursuivre de ses calomnies. On agite de nouveau au Conseil de la ville, dans les premiers jours d'octobre, la question de savoir s'il ne conviendrait pas de séquestrer ce furieux et de le mettre ainsi dans l'impossibilité de faire le mal ; mais l'Ami du Peuple trouve dans Bailly, dans ce même homme qu'il traînait tous les jours aux gémonies, un défenseur généreux. « Quelques membres de la Commune, lit-on dans la *Chronique de Paris* (8 octobre), voulaient qu'on mît M. Marat, auteur de l'*Ami du Peuple*, en prison, à cause de l'extrême hardiesse de cette feuille. Monsieur le maire leur a rappelé les vrais principes de la liberté de la presse, et il a été décidé que ceux qui se croiraient calomniés par M. Marat intenteraient contre lui une action juridique. »

La lettre suivante, que je trouve dans le même journal, prouve que, si l'on s'inquiétait justement des attaques de Marat, on se souciait peu de ses éloges, et montre dans quel mépris le tenaient déjà les honnêtes gens.

Messieurs, l'auteur de l'*Ami du Peuple*, M. Marat, me distingue d'une manière injurieuse des autres représentants de la Commune dans son n° 26. L'honnêteté qu'il veut bien m'accorder est dans mon cœur; mais cet éloge, partant d'une plume qui distille la sédition et la calomnie, m'outrage et m'afflige profondément; je le rejette avec indignation. Veuillez bien, Messieurs, rendre publique la présente réclamation : je la dois à ma délicatesse et à celle de mes collègues.

PEYRILHE.

Paris, ce 7 octobre 1789.

Les journées d'octobre amoncelèrent sur la tête de Marat un orage devant lequel il dut fuir. Il se vantait lui-même, et non sans fondement, d'avoir provoqué ces tristes événements; et en effet, sur la nouvelle du repas des gardes du corps et de ce qui s'était passé à Versailles, il faisait, dans son numéro du 5, cet appel à l'insurrection :

Les faits nous manquent pour prononcer si c'est une conjuration réelle; mais, *fût-elle chimérique*, tous les bons citoyens doivent se montrer en armes, envoyer de nombreux détachements pour enlever toutes les poudres d'Essonne; chaque district doit retirer ses canons de l'Hôtel-de-Ville. La milice nationale n'est point assez dépourvue de sens pour ne pas sentir qu'elle ne doit jamais se séparer du reste des citoyens; que, loin d'obéir à ses chefs, s'ils s'oubliaient au point de donner des ordres hostiles, elle doit s'emparer d'eux. Enfin, si le péril devenait imminent,

c'en est fait de nous si le peuple ne nomme pas lui-même un tribun, et s'il ne l'arme pas de la force publique.

Ces provocations furent dénoncées à la Commune, qui chargea des commissaires de déférer la feuille incendiaire au Châtelet, afin que le procureur du roi eût à s'opposer aux « excès aussi dangereux qu'inquiétants de la presse. » Le Châtelet fit saisir les presses de l'*Ami du Peuple*, et lança un décret de prise de corps contre son auteur. Marat fut obligé de se cacher, et de suspendre la publication de son journal après le 28^e numéro (8 octobre). Il s'était tout d'abord placé sous la protection de certains districts, qu'il ne tint pas à lui de mettre en insurrection contre la justice.

On lit dans la *Chronique de Paris* du 13 octobre.

« M. Marat a, dit-on, écrit au district des Carmes, que c'était à lui qu'il avait réservé l'honneur de le protéger. Ce district n'est probablement pas ambitieux, car il a refusé cet honneur.

» Le district des Cordeliers, sur la lettre qui lui a été adressée par le sieur Marat, auteur de l'*Ami du Peuple*, par laquelle il réclame sa protection, a déclaré qu'il défendrait de tout son pouvoir les auteurs de son arrondissement des *voies de fait*, sauf à ceux qui se trouveront offensés dans leur personne ou dans leur honneur à se pourvoir par toutes les *voies de droit*.

» Cet arrêté nous paraît infiniment sage, non pas

que nous approuvions les calomnies de M. Marat , nous en deviendrions les complices ; mais c'est dans les tribunaux et par les *moyens de droit* que les offensés doivent en obtenir réparation. »

Le moyens de droit n'eussent pas été davantage du goût de Marat, qui avait peu de confiance dans les tribunaux, quels qu'ils fussent. Quoi qu'il en soit, ne trouvant pas dans les districts l'appui sur lequel il avait cru pouvoir compter, il quitta momentanément Paris, et il ne reprit la publication de sa feuille que le 5 novembre, dans je ne sais trop quelle cachette, à l'aide de je ne sais quelle *imprimerie patriotique*. Il commence le premier numéro de cette reprise (n° 29) par se plaindre d'une contrefaçon, qu'il répudie.

Un particulier (M. Jourdain de Saint-Ferjeux) avec qui je n'ai aucune liaison s'est empressé de profiter du bruit de ma détention pour faire paraître une feuille sous le titre de l'*Ami du Peuple*. Je serais enchanté qu'il eût pu remplacer la mienne : me reposant sur lui du soin accablant de veiller aux intérêts de la nation, il m'aurait permis de chercher enfin le repos dont je suis privé depuis si longtemps ; mais sa plume est trop stérile pour produire quelque impression et avancer les affaires publiques. Quels que soient les motifs qui l'ont engagé à faire gémir la presse, je le prie de permettre que mon journal continue à jouir paisiblement d'un titre dont il est en possession, et de ne pas trouver mauvais que j'y attache quelque marque *destructive* (1) qui prévienne la surprise des acheteurs. (N° 29, du 5 novembre 1789.)

(1) Pour *distinctive*, évidemment ; mais quelle étrange *coquille* ! Du reste, le journal de Marat abonde en erreurs de ce genre.

Viennent ensuite des *Observations importantes sur la ligue formidable des ennemis de la patrie*.

Depuis que les ennemis de la patrie m'ont enlevé ma feuille, et qu'ils ont forcé mes amis de m'entraîner en captivité, je gémis de ne pouvoir veiller pour le salut du peuple, et je cherche tous les moyens possibles de lui donner des marques de mon éternel dévouement. Le défaut de correspondance entre la capitale et le lieu de ma retraite ne me permet pas d'être au courant; néanmoins voici quelques observations importantes que je supplie tous les bons citoyens de prendre en considération. En rendant témoignage au zèle qui m'anime, ils sentiront l'urgente nécessité de prendre des mesures convenables pour prévenir les malheurs affreux qui nous menacent...

Rendu à la liberté au commencement de décembre, il donne à ses lecteurs, sous le titre d'*Anecdotes de l'auteur*, « un léger historique » de ses tribulations : ceux qui s'intéressent au sort de l'Ami du Peuple, pense-t-il, ne le liront pas avec indifférence; ceux qui n'y verraient qu'un récit personnel ne sont pas faits pour le lire.

Enfin je respire, mes chers concitoyens, après deux mois de captivité, de veilles, de soucis, d'inquiétudes et d'alarmes (1). Toujours prêt à combattre pour vos droits, votre liberté, votre repos, votre bonheur, à peine ai-je repris haleine que je repars pour vous dans les champs de l'honneur. .

Que sont devenus tant de faux frères qui paraissaient avoir épousé votre cause, lorsqu'il n'y avait aucun risque à la défen-

(1) Je ne les ai éprouvés, à la vue des pièges tendus sous les pas des citoyens, qu'après que les ennemis publics m'ont eu enlevé les moyens de dénoncer leurs noirs complots.

dre (1)? Intimidés ou vendus, ils vous ont lâchement abandonnés. Quelques hardis défenseurs vous sont restés fidèles, et toujours l'Ami du Peuple leur disputera la gloire de se dévouer pour vous.

Tout Paris a su que, la nuit du 8 octobre, la maison que j'habite a été assaillie par une bande nombreuse d'assassins; c'en était fait de moi s'ils fussent parvenus à forcer la porte, qu'on refusa de leur ouvrir.

Les ennemis publics me regardaient comme le premier moteur de l'insurrection qui venait de sauver la patrie; ils mirent ma tête à prix, et, pour couvrir l'assassinat, ils firent courir le bruit que j'étais dans les cachots du Châtelet. Que je m'acquitte ici d'un devoir cher à mon cœur envers tant de bons citoyens qui vinrent me presser de chercher mon salut dans la fuite. J'avais informé deux districts des dangers que je courais: l'un fit faire de fréquentes patrouilles devant ma porte; l'autre m'envoya quelques officiers pour me mettre en sûreté.

Plusieurs amis, ne se fiant qu'à leur zèle, l'enlevèrent de chez lui et le conduisirent à Versailles. Il y adressa ses réclamations à l'Assemblée. Il était encore à demander justice lorsqu'il apprit que le Châtelet venait de lancer contre lui un décret de prise de corps, décret scandaleux qui n'était déshonorant que pour ceux qui l'avaient sollicité, que pour ceux qui l'avaient rendu.

Ses amis le tenaient sous clé. Occupé à suivre les travaux de l'Assemblée nationale et les menées des ennemis de l'Etat, il ne sentait que le malheur de n'avoir point d'imprimeur, le dernier attentat du Comité de police les lui ayant tous enlevés.

(1) On peut les comparer à l'âne de la fable, détachant une ruade au lion mourant.

A peine eut-il passé huit jours dans sa retraite que son genre de vie parut suspect au traiteur qui le servait : il alla le dénoncer à la garde nationale. Heureusement un de ses amis, ayant eu vent de la dénonciation, vint l'enlever de nouveau.

Il désirait se rapprocher de Paris : il trouva un asile dans ses environs, et y vécut heureux pendant quinze jours. Il y recevait sa feuille, qu'il avait trouvé moyen de faire reparaître à force de sacrifices. Mais des espions mis aux trousses des libraires qu'il employait découvrirent ses presses ; elles furent saisies par le Comité de Saint-Etienne-du-Mont, et le Comité de Saint-André-des-Arcs, rempli d'indignes citoyens, de vils suppôts du despotisme, prêta son ministère pour faire saisir son journal : vaines recherches, dont il ne recueillit d'autre fruit que la honte de s'être démasqué et d'avoir affiché la bassesse de ses vues.

Son repos ne fut pas de longue durée. Des espions attachés sur les pas de quelques amis qu'il voyait éventèrent sa retraite, et un beau matin il fut assailli par un détachement de vingt hommes sous la conduite du vice-président de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Conduit au Comité des recherches, il y fut reçu et traité avec des égards auxquels il était sans doute bien loin de s'attendre. Comme il avait été réveillé un peu brusquement et qu'il n'avait point eu le temps de déjeuner, on lui offrit une

tasse de chocolat, qu'il prit au coin du feu, tout en causant, et, après une assez longue conversation sur divers sujets politiques, on lui remit ses papiers, qui avaient été saisis, et parmi lesquels il s'en trouvait de « très-forts », et on lui annonça qu'il était libre. Enfin ces messieurs du Comité poussèrent la galanterie jusqu'à lui offrir une voiture pour le reconduire chez lui, et une garde s'il craignait de ne pas être en sûreté.

Touché de leurs procédés, je les comparais en silence à ceux qu'auraient eus, en pareil cas, des commissaires royaux : je sentis l'extrême différence de l'ancien au nouveau régime, et une émotion délicieuse pénétra mon âme.

Une pareille effusion ne coule pas souvent de la plume de Marat.

De l'Hôtel-de-Ville il se rend chez un ami, puis aux Italiens, où le signor Mandini et la signora Balletti suspendent quelques moments les agitations du patriote, et le lendemain il était tranquillement chez lui.

Tout lui sourit enfin. Son premier soin ayant été de réclamer ses presses, qui sont sa plume et son écritoire, pleine satisfaction lui est donnée, tout lui est rendu.

Me voilà donc, s'écrie-t-il, en état de faire paraître ma feuille sans dépendre des créatures de l'autorité. Pour servir la patrie avec plus de succès, je me suis fait imprimeur, et je m'honore de ce nouvel état ; mais je dois prévenir mes lecteurs qu'il ne sor-

tira de mes presses que les productions de ma plume, et les écrits des vrais défenseurs de la liberté publique et de l'innocence opprimée : car l'Ami du Peuple n'entend point faire de la typographie un métier de lucre.

De ce jour en effet, et à partir du n° 71, du 19 décembre 1789, l'*Ami du Peuple* sort de l'imprimerie de M. Marat, rue de la Comédie, n° 37 (1).

Cette curieuse narration, que nous aurions voulu pouvoir reproduire en entier, se termine par un avertissement aux abonnés, commençant ainsi :

L'auteur ayant abandonné les trois quarts du produit de son journal aux libraires chargés de la manutention, et n'ayant pas touché une obole sur l'autre quart, a non-seulement trouvé, lors de son retour à Paris, la caisse vide, mais chargée de dettes. Déterminé à brouter l'herbe plutôt que de donner sujet à ses souscripteurs de se plaindre, et prenant sur lui le soin de les satisfaire, il s'est chargé seul de la publication de sa feuille, et il croit pouvoir répondre que le service s'en fera dorénavant avec ponctualité...

Enfin on lit encore dans ce numéro cette petite note, qui a son importance :

M. Marat, voyant avec peu d'édification que M. Sainthi, rédacteur du *Courrier de Paris*, dont la feuille avait été envoyée aux abonnés en attendant, l'a proposée aux souscripteurs comme la suite de l'*Ami du Peuple*, déclare qu'il n'a aucune relation avec ce rédacteur, et le public s'est bien aperçu que ces feuilles n'ont rien de commun.

(1) Le n° 72 a la même souscription ; mais le 73 et les suivants portent rue de la Vieille, et quelquefois de l'Ancienne-Comédie, n° 39. Plus tard, c'est seulement : *De l'imprimerie de Marat*.

Il faut d'ailleurs rendre cette justice à Marat qu'on le voit constamment préoccupé du souci de remplir ses engagements envers ses souscripteurs, et qu'il y fut toujours fidèle, autant du moins qu'il était en lui. Ajoutons tout de suite qu'il se montra toute sa vie peu soucieux de sa fortune, et qu'il mourut pauvre, malgré l'immense succès de sa feuille. Aussi ai-je peine à croire qu'il fût vendu, comme on l'en accusait. Est-il plus vrai de dire qu'il était un instrument — désintéressé — dans les mains des ennemis de la Révolution ? La question est plus difficile à résoudre ; j'inclinerais cependant pour la négative : le caractère bien connu de Marat me semble répugner à cette accusation, d'ailleurs si banale alors.

Quoi qu'il en soit, on la voit se produire tout d'abord, et je la trouve encore, à la fin de 1792, formulée dans une *Adresse aux Parisiens* où Roland repousse avec une légitime indignation les calomnies dont Marat ne cessait alors de le poursuivre.

« Que toutes ces propositions, disait l'intègre ministre, soient placardées au coin des rues sous le voile de l'anonyme, elles n'exciteraient que le mépris ; qu'elles y paraissent sous le nom d'un homme qui s'offre au peuple comme son ami, qui a pris de la consistance dans cette révolution, que le corps électoral compte parmi ses membres et que déjà plusieurs voix portent à la Convention (j'ap-

prends qu'il vient d'être nommé), on s'étonne et l'on réfléchit.

« Est-ce l'erreur d'un homme ardent et soupçonneux qui prend ses craintes pour des vérités, et qui sème de bonne foi la défiance dont il est pénétré? N'existe-t-il point d'ambitieux adroit, d'ennemi caché, qui nourrit pour son profit l'inquiétude d'un esprit atrabilaire et le dirige à son gré? Avons-nous dans notre sein des *émissaires* de Brunswick qui cherchent à nous affaiblir par des divisions intestines, ou des *scélérats* qui veulent tout renverser pour s'élever sur des ruines? Je ne puis résoudre ces questions, mais je vois qu'il y a lieu de les faire, et que, si ces émissaires ou ces scélérats existaient parmi nous, ils s'efforceraient de produire la défiance et l'agitation que nous voyons exciter et perpétuer. »

Desmoulins lui-même crut devoir un jour prévenir Marat des soupçons qu'on faisait peser sur lui. « J'ai dit un jour à M. Marat, raconte-t-il, dans la seule entrevue que j'aie eue avec lui, ce que je pensais de sa trop grande précipitation à juger, de sa facilité plus grande encore à accuser, du danger de quelques-unes de ses opinions, du défaut de graduations dans sa colère, son visage étant toujours le même, et aussi enflammé contre M. Bailly que contre J. F. Maury. Je ne lui ai point dissimulé qu'on répandait le bruit qu'il était l'instrument

d'aristocrates qui l'employaient à semer le trouble et soulever le peuple contre toute espèce d'administration ; mais il m'a répondu d'une manière à me fermer la bouche, par ce morceau qui termine sa dénonciation contre M. Necker :

Les ennemis du peuple, qui sont les miens, débitent que ma plume est vendue. Et à qui, de grâce, serais-je vendu ? Est-ce à l'Assemblée nationale, contre laquelle je me suis élevé tant de fois, dont j'ai critiqué plusieurs décrets funestes, et que j'ai bien souvent rappelée à ses devoirs ? Est-ce à la couronne, dont j'ai toujours attaqué les odieuses usurpations, les redoutables prérogatives ? Est-ce au ministère, que j'ai toujours dénoncé pour l'éternel ennemi du peuple, et dont j'ai signalé les membres comme traîtres à la patrie ? Est-ce aux princes, dont j'ai demandé que le faste scandaleux fût réprimé, les dépenses bornées aux simples revenus des apanages ; aux princes coupables, que j'ai voulu faire traduire en jugement ? Est-ce au clergé, dont je n'ai cessé d'attaquer les débordements, les prétentions ridicules, et dont j'ai demandé que les biens fussent restitués aux pauvres ? Est-ce à la noblesse, dont j'ai froncé les injustes prétentions, attaqué les privilèges iniques, dévoilé les perfides desseins ? Est-ce aux financiers, aux déprédateurs, aux concussionnaires, aux sangsues de l'Etat, à qui j'ai demandé que la nation fit rendre gorge ? Est-ce à la municipalité, dont j'ai découvert les vues secrètes, dévoilé les desseins dangereux, dénoncé les attentats, et qui m'a fait arrêter ? Est-ce aux districts, dont j'ai dévoilé l'alarmante composition, et proposé la réforme ? Est-ce à la milice nationale, dont j'ai attaqué les sots procédés et la sotte confiance dans des chefs suspects ?

Reste donc le peuple, dont j'ai constamment défendu les droits, et pour lequel mon zèle n'a point eu de bornes ; mais le peuple n'achète personne. Et puis pourquoi m'acheter ? je lui suis tout acquis. Me fera-t-on un crime de m'être donné ?

Depuis longues années mes amis, témoins de mon insouciance

sur la fortune, voyant que je me refuse le nécessaire pour faire construire des instruments de physique, me regardent comme un *original*, un homme *indécrottable*, en prenant le mot dans son sens naturel. Peut-être n'ont-ils pas tort. Mais ce caractère n'est pas, je crois, celui des intrigants qui cherchent à se vendre.

Je n'ai ni place ni pension ; jamais je n'en solliciterai, et n'en accepterai jamais ; je ne voudrais pas de la place de premier ministre des finances, pas même pour m'empêcher de mourir de faim. J'ai mis contre moi le gouvernement, les princes, le clergé, la noblesse, les parlements, les municipalités, le Châtelet, les districts, l'état-major de la garde soldée, les avocats, les procureurs, les financiers, les agioteurs, les déprédateurs, les sangsues de l'Etat et l'armée innombrable des ennemis du bien public : serait-ce donc là le plan d'un homme qui cherche à se vendre ?

Et pourquoi me suis-je fait ces nuées de mortels ennemis ? Pour le peuple, ce pauvre peuple épuisé de misère, toujours vexé, toujours foulé, toujours opprimé, et qui n'a à donner ni places ni pensions. C'est pour avoir épousé sa cause que je suis en butte aux traits des méchants qui me persécutent, que je suis dans les liens d'un décret de prise de corps, comme un malfaiteur. Mais je n'éprouve aucun regret ; ce que j'ai fait, je le ferais encore si j'étais à commencer.

Je ne ferai point de reproches aux folliculaires qui se prêtent à me noircir. S'il en est un seul qui doute que ma plume n'est conduite par mon cœur, qu'il vienne me voir dîner.....

Mais je me flatte d'en avoir dit assez pour les détromper de cette calomnie, la seule qui eût pu porter coup à la cause que je défends. Quant aux autres, je laisse libre la carrière à mes diffamateurs, et je ne perdrai pas à les confondre un temps que je dois donner à ma patrie.

Victime du civisme, concluait Marat, je vais donc servir d'exemple à ceux qui seront tentés de défendre les droits de la nation ! Peuple ingrat et frivole, qui encenses les tyrans et abandonnes tes défenseurs, je me dévoue pour toi ; je t'ai sacrifié mes veilles, mon repos, ma santé, ma liberté ; deux fois, pour pro-

longer tes jours, j'ai abandonné le soin de ma vie; et aujourd'hui tu me vois en silence poursuivi par tes ennemis et forcé de fuir pour échapper à leur fureur! Mais non, je ne te fais point de reproche : ma vertu serait-elle pure si j'avais compté sur ton amour?

« Voilà, s'écriait Camille Desmoulins, après avoir reproduit cet extrait; voilà, je ne dirai pas seulement un des plus beaux morceaux d'éloquence que j'aie jamais lus; mais voilà du courage, de l'âme et un grand caractère. »

Marat revient à plusieurs reprises sur cette accusation qu'on ne cesse de lui jeter à la face, et la repousse toujours avec une énergie croissante. Ce n'est pas faute qu'il ait été tenté pourtant : Necker, si on voulait l'en croire, lui aurait offert un million, et en or encore, simplement pour qu'il se tût sur ses machinations (1). Camille Desmoulins s'était vanté d'avoir refusé une place de mille écus, qu'on lui avait offerte à la suite d'un de ces bons dîners qu'il aimait un peu trop, entre la poire et le fromage. La belle vertu vraiment! Mais un million, en or!.... Et puis voyez la différence qu'on fait entre l'Ami du Peuple et ce cher fils! Marat est à Camille comme cinquante mille livres de rente en or sont à un traitement de mille écus en assignats.

(1) *Publiciste de la République*, n° 177.

Un jour cependant Marat ne rougit pas de tendre la main ; mais c'était dans des circonstances tout exceptionnelles, et les conséquences qu'on a tirées de ce fait contre son incorruptibilité sont un peu forcées. Voici comment madame Roland, qui était bien placée pour connaître la vérité, raconte la chose :

« J'ai dit que Marat commençait à nous déchirer. Il faut savoir que, du moment où l'Assemblée avait mis des fonds à la disposition du ministre de l'Intérieur pour impression d'écrits utiles, Marat, qui, le lendemain du 10 août, avait fait enlever, par son peuple, quatre presses à l'imprimerie royale, pour s'indemniser de celles que la justice lui avait précédemment fait retirer, Marat écrivit à Roland pour lui demander 45,000 livres, afin de le mettre en état de publier d'excellentes choses. Roland répondit que la somme était trop considérable pour la délivrer sans connaître l'objet auquel elle devait servir ; que, si Marat voulait lui envoyer ses manuscrits, il ne s'attribuerait pas le droit de les juger, mais il les soumettrait au Conseil, pour savoir s'il convenait de les publier aux frais de la nation. Marat répliqua assez mal, comme il sait faire, et envoya un fatras de manuscrits dont la seule vue faisait peur...

» J'avais quelquefois douté que Marat fût un être subsistant ; je fus persuadée alors qu'il n'était

pas imaginaire. J'en parlai à Danton ; je lui témoignai l'envie de le voir, et lui dis de me l'amener : car il faut connaître les monstres, et j'étais curieuse de savoir si c'était une tête désorganisée ou un mannequin bien soufflé. Danton s'en défendit, comme d'une chose bien inutile, même désagréable, puisqu'elle ne m'offrirait qu'un original qui ne répondrait à rien...

» Le Conseil trouva que les manuscrits de Marat devaient être remis à Danton, qui saurait bien s'arranger avec lui... C'était donner à Danton un nouveau moyen de s'attacher ce chien enragé, de le faire courir et mordre ceux contre lesquels il lui plairait de l'exciter (1)... »

Bref, Marat n'eut pas ses quinze mille francs, et cette petite mortification entra probablement pour beaucoup dans la haine furieuse dont il poursuivait Roland et sa clique.

J'ai déjà parlé (t. 4, p. 141) de ces fonds mis à la disposition de Roland, et de l'usage modéré qu'il en fit. On en avait pris thème pour les imputations les plus malveillantes, et l'on fit à cette occasion grand bruit d'un *bureau d'esprit public* destiné à façonner, pour ne pas dire à corrompre l'opinion. Voici ce qu'en dit madame Roland : « Redevenu ministre après le 10 août, Roland n'imagina rien

(1) *Mémoires de Madame Roland*, éd. Ravenel, t. II, p. 37.

de plus pressé que de répandre un même esprit dans les administrations, afin de leur faire prendre une marche uniforme et d'assurer le succès de la Révolution. Il adressa aux corps administratifs une circulaire tendant à ce but, et qui produisit un bon effet. L'Assemblée législative sentit le besoin de l'étendre, et, à défaut de l'instruction publique, non encore organisée, elle voulut que cent mille livres fussent mises à la disposition du ministre de l'Intérieur pour répandre les écrits utiles, dont elle lui abandonnait le choix. Roland, économe et sévère, s'occupa d'un emploi bien entendu de ces fonds ; il profita des papiers publics alors en crédit, et les fit expédier gratuitement aux sociétés populaires, aux curés et aux particuliers qui s'annonçaient pour désirer de concourir au bien de l'Etat... » Nous savons que Roland dépensa à peine le tiers de ces fonds dont il avait l'entière disposition.

Mais reprenons le fil de notre narration.

Dans les premiers jours de 1790, Marat fut dénoncé pour la troisième fois à la municipalité, par Boucher d'Argis, conseiller au Châtelet, et l'assemblée des représentants de la Commune, par un remarquable arrêté, que nous avons rapporté t. 4, p. 150, ordonnait au procureur-syndic de dénoncer par devant le tribunal qui devait en connaître les dernières feuilles de l'*Ami du Peuple*.

Marat répondit à cet *indigne* arrêté par une violente diatribe, dont nous citerons encore quelques passages.

Pour colorer les attentats que vous méditez contre les écrivains patriotiques, vous citez maladroitement l'exemple des Anglais, le peuple jusqu'à présent le plus libre de la terre, peuple chez lequel les auteurs et les imprimeurs sont responsables des écrits qu'ils répandent dans le public. Sans doute, la liberté de la presse ne doit pas être licencieuse; mais où est la licence, lorsqu'un auteur qui parle de l'abondance du cœur a soin de se nommer? Ignorez-vous qu'en Angleterre la vérité est toujours bonne à dire? Ignorez-vous qu'en Angleterre un écrivain, parlant pour la patrie, peut traîner dans la boue tout homme public, quelque élevé que soit son rang? Ouvrez les lettres de Junius, vous y verrez l'auteur poursuivant sans relâche le premier ministre, dévoilant ses projets, décrivant son administration, le donnant chaque jour en spectacle, l'arrachant au repos, le forçant de calmer ses fureurs par l'opium, et le faisant descendre de son trône pour aller dans la solitude ensevelir sa honte et son désespoir. Ignorez-vous qu'en Angleterre l'administrateur infidèle, toujours appelé en compte, ne peut échapper au jugement. Dans cette île fortunée, votre maire et votre tribunal de police, traduits devant le banc du roi pour avoir fait enlever une seule feuille de papier, seraient condamnés à restitution et à une forte amende envers le dernier des colporteurs. Dans cette île fortunée, votre ancien Comité des subsistances et les autres administrateurs municipaux auraient éprouvé le sort d'Hasting; le ministre des finances lui-même, le maire et la municipalité auraient celui de Charles I^{er}; le Châtelet aurait été abattu et les juges seraient ensevelis sous ses ruines, s'ils avaient commis à la face des cieux les prévarications qu'ils commettent effrontément.....

Mais quoi! n'avons-nous donc entrevu la liberté que pour mieux en sentir la perte? Ah! si elle nous échappe sans retour,

qu'avons-nous gagné à tant d'alarmes, d'efforts, de combats, de privations, de jeûnes, d'anxiétés, de tourments, que d'avoir aggravé nos maux, que d'avoir appesanti nos fers? Au lieu d'un maître, nous en aurions dix mille; nous aurions écrasé le despotisme pour laisser naître l'aristocratie! Nous aurions abattu l'insolente noblesse, l'impudique clergé, pour élever des légions de robins, l'écume du palais, la crasse du barreau, des grippe-sous, des huissiers, des recors, qui nous commandent et nous maîtrisent! A genoux devant eux, les citoyens n'auraient donc pris les armes que pour leur servir d'instruments de fureur; et les soldats de la patrie, asservis à d'indignes municipaux, abandonnant l'esprit public pour l'esprit de corps, renonceraient à leur jugement, à leurs intérêts, à leurs devoirs, à leur honneur, pour mettre et tenir sous le joug leurs concitoyens!

Fatal aveuglement, que tous les écrivains patriotiques doivent s'attacher à détruire, ou qui ferait bientôt évanouir nos dernières espérances, en ramenant les jours de la servitude.....

Je ne me suis étendu si longuement sur cet arrêté que parce qu'il tendait à détruire par le fait toute liberté de la presse. Il est important de démontrer les motifs secrets de ce coup alarmant d'autorité, de démasquer ses auteurs, et d'ouvrir les yeux du public, en lui faisant voir, du côté des administrateurs municipaux, ruse, mensonge, témérité, barbarie, mépris des droits du peuple, soif ardente de pouvoir; du côté de l'Ami du Peuple, vérité, justice, zèle du bien public, énergie et constance.

Dans la discussion qui vient de nous occuper, ce n'est pas l'auteur qu'il faut voir, mais l'Ami du Peuple déclarant la guerre à un tribunal redoutable et à la municipalité, dont les attentats n'ont plus de bornes, leur livrant des combats continuels et se mettant à la brèche pour sauver la patrie. Sans cette levée de boucliers et sans le courage du district des Cordeliers, c'en était fait des écrivains patriotiques; le lendemain de l'enlèvement de l'Ami du Peuple, tous les autres auraient disparu. Je les presse de se confédérer et de suivre une marche vigoureuse: ils peuvent voir, par mon exemple, qu'on n'en meurt pas toujours. (19 et 20 janvier 1790.)

Mais Marat ne se borna point à une impuis-
sante protestation ; il s'adressa à ses bons amis les
Cordeliers, et ceux-ci, plus décidément résolus
cette fois qu'ils ne s'étaient montrés trois mois aupa-
ravant, le prirent ouvertement sous leur protection.

Glorieux arrêté du district des Cordeliers (1).

Cet illustre district, dont la gloire vole en tous lieux sur les
ailes de la renommée, et dont le nom sera consacré à jamais
dans les fastes de la Révolution, comme l'un des plus fermes
appuis de la patrie et de ses enfants, justement alarmé des atten-
tats multipliés des ennemis du peuple contre les écrivains patrio-
tes, et prenant l'Ami du Peuple sous sa protection spéciale,
vient de nommer quatre commissaires conservateurs de la liberté
des citoyens de son arrondissement, sans la signature collective
desquels on ne pourra mettre à exécution aucun ordre de na-
ture à priver un citoyen de sa liberté, se réservant de démontrer
dans un autre arrêté que le Châtelet ne saurait se constituer juge
dans sa propre cause, sans blesser à la fois les lois de la justice,
de la raison et de la pudeur.

Copie de cet immortel arrêté doit être envoyée à la Ville, au
commandant général et au Châtelet. Tous les districts qui con-
naissent leurs droits et qui sont jaloux de maintenir la liberté
s'empresseront sans doute de partager la gloire de celui des
Cordeliers, en faisant cause commune avec lui.

Cependant le Châtelet avait été saisi de l'affaire,
et il y avait été résolu que préalablement on met-
trait à exécution le mandat de prise de corps lancé
contre Marat à la suite des journées d'octobre. Nous
avons déjà parlé (t. 4, p. 295) de l'émotion que

(1) Cet arrêté ne préjudiciera en rien au secret des opérations nécessaires
pour s'assurer des vrais délinquants, des traîtres à la patrie.

causa dans Paris cette expédition — car c'en fut une véritable — et des suites funestes qu'elle faillit avoir. Voici, d'après la *Chronique*, dont le récit a toutes les apparences de l'exactitude, comment les choses se passèrent :

Le 22 janvier au matin, deux huissiers du Châtelet, porteurs du décret de prise de corps rendu par ce tribunal le 8 octobre contre Marat, et escortés d'une troupe d'infanterie et de cavalerie, se présentèrent au corps-de-garde de la rue de l'Ancienne-Comédie, près de l'hôtel de la Fautrière, où étaient les presses de l'*Ami du Peuple*. Quoique le district des Cordeliers eût été le premier à improuver le ton et les inculpations de l'*Ami du Peuple*, il crut cependant devoir tenir à l'arrêt qu'il avait pris, et qui défendait au commandant du bataillon de faire mettre à exécution aucun décret portant atteinte à la liberté des citoyens, sans que ces actes eussent été visés par cinq commissaires nommés à cet effet.

Les cinq commissaires, informés de ce qui se passait, observèrent que le décret du Châtelet était antérieur à celui de l'Assemblée nationale relatif à la jurisprudence criminelle. Les huissiers se retirèrent après avoir dressé procès-verbal, et les bataillons de Saint-Séverin, de Saint-André-des-Arts, etc., ainsi que la cavalerie, occupèrent toute la rue.

Pendant qu'on verbalisait, Danton, ex-président

du district des Cordeliers, aurait dit : « Si tout le monde pensait comme moi, on sonnerait le tocsin, et à l'instant nous aurions vingt mille hommes qui les feraient blanchir. » Ce propos fut constaté dans le procès-verbal par les deux huissiers (1).

Dans l'après-midi, le district des Cordeliers assemblé députa à l'Assemblée nationale les sieurs Paré, président, Danton et Testulat. L'Assemblée déclara que le zèle du district avait été trop loin, cassa l'arrêté qui nommait les cinq commissaires, et leur enjoignit ou de laisser arrêter Marat ou de le livrer eux-mêmes aux lois, qui seules devaient décider s'il avait calomnié ou dit la vérité.

Le district se soumit aux ordres de l'Assemblée, et, malgré le grand nombre de troupes dont il se voyait environné, il ne mit pas un homme sur pied.

Les huissiers revinrent alors, armés d'une nouvelle commission, qui les rendait responsables de la non-exécution du décret, et, le commandant du bataillon ayant ordre d'en protéger l'exécution, ils firent leur perquisition. Elle se trouva infructueuse : Marat était absent depuis six jours ; mais on mit les scellés sur ses presses et autres effets.

(1) Je lis dans le *Patriote français* du 26 mars que « ce propos et d'autres semblables furent l'objet d'une accusation et d'un décret de prise de corps lancés contre Danton, et que son district, toujours animé de la même ferveur pour la défense des principes, réclama contre ce décret du Châtelet, qu'il regardait comme attentatoire à la liberté qui doit régner dans les assemblées légales. »

« Nous finirons cet article, ajoute la *Chronique*, en observant qu'on doit des éloges au commandant du bataillon des Cordeliers, qui dans cette affaire a constamment employé sa prudence pour apaiser les querelles et calmer les esprits. Nous avons cru devoir entrer dans ces détails sur une affaire qui a alarmé tout Paris, et sur le mauvais succès de laquelle des gens bien intentionnés avaient sans doute déjà fondé de bien douces espérances. »

Cette fois, Marat crut devoir mettre la mer entre lui et le Châtelet ; il s'embarqua pour l'Angleterre, et séjourna quelques mois à Londres.

A son retour — nous analysons son récit — il trouve son journal envahi par quatre folliculaires qui se disputent à l'envi son titre, son épigraphe, son nom, ses qualités, en l'accablant d'injures dégoûtantes chaque matin... Passe encore pour leur ineptie, s'ils connaissaient les bienséances ; mais, ignares de la première classe, ils appellent l'Assemblée nationale tantôt Diète auguste, tantôt Etats-Généraux, et ils donnent au roi le titre de souverain, dénomination qui ne convient qu'au peuple pris en corps ; ils ont même la simplicité de tutoyer M. Necker, comme s'il était un grand homme. Barbouilleurs impitoyables, ils rassemblent gauchement quelques phrases de l'Ami du Peuple qu'ils cousent à leur manière, et qu'ils

rabâchent à chaque page. Ne pouvant être piquants, ils s'efforcent d'être scandaleux ; ils vomissent de grosses injures contre les malversateurs publics, et se croient de l'énergie quand ils violent sans pudeur les premières règles de la décence. Pantalons travestis en politiques, ils disputent aux harangères le jargon des halles. Du moins, lorsque l'Ami du Peuple se livrait à son zèle, s'il lui échappait quelques duretés, elles lui étaient arrachées par l'amour de la patrie, elles étaient l'expression de ses vives alarmes ; il n'est pas moins ennemi de la licence que passionné de l'ordre, de la paix et de la liberté.

En résumé, le numéro de l'*Ami du Peuple* du 22 janvier est le 105 : il n'en a donné aucun depuis ; il a gardé un triste silence, et, de tant d'écrits dont on le fait père, il n'est sorti de sa plume que son *Appel à la Nation*, ses *Lettres sur l'Ordre judiciaire*, et sa seconde *Dénonciation contre M. Neckker*. (N° 106, 18 mai 1790.)

Marat passe des nuits entières à la poursuite de ces indignes contrefacteurs ; il parvient à découvrir une de leurs imprimeries, et y fait apposer les scellés. Un mois plus tard, il apprend que « l'un des infâmes écrivailleurs qui, pendant son absence, ont forgé sous son nom le faux *Ami du Peuple*, est un nommé Vaudin, se disant avocat, logé n° 63 rue de la Calandre, lequel a été dénoncé

comme auteur de cet écrit dégoûtant par le colporteur qui le distribuait ; il en est convenu en présence de plusieurs témoins. Ce misérable aboyeur, soudoyé par les ennemis de la Révolution pour discréditer le journal de Marat, s'est entendu appeler des noms les plus humiliants avec ce sang-froid qui caractérise les scélérats les plus consommés. Désespéré d'avoir perdu le gain illicite qu'il faisait sur cette feuille, accueillie par le peuple, qui la regardait comme sa sauvegarde, il mit au jour un libelle ordurier, sous le nom de *Procureur du Peuple*, où il se vengeait en vomissant sur l'Ami du Peuple mille horreurs. Dans les pays où justice est faite, il eût été condamné, comme *coupable de faux et d'escroquerie*, à avoir le poing coupé ; Marat, dans sa débonnairété, se borne à demander qu'il soit renfermé quelques mois à Bicêtre, tenu au pain et à l'eau, et soumis chaque matin à une correction paternelle.

Suivant Marat, on aurait vu paraître à la fois jusqu'à cinq faux *Amis du Peuple* (1). Deux, écrits, l'un par Desclaibes, l'autre par Estienne, sont imprimés « par le nommé Courret, dit de Villeneuve, banqueroutier frauduleux d'Orléans, réfugié à Paris, payé par Bailly et Mottié pour la publication de

(1) Une de ces publications apocryphes avait pour rédacteur un perruquier, ce qui fit dire aux loustics du temps que toutes les plaisanteries qu'on y trouvait étaient tirées aux cheveux, que l'auteur n'avait pas inventé la poudre, qu'il ne ferait pas la barbe aux autres journaux, etc.

ces ordures, nageant aujourd'hui dans la plus scandaleuse opulence, et narguant ses créanciers. — « Ce coquin, a-t-il soin d'ajouter charitablement, qui a mérité mille fois que le peuple l'assomme, est logé n° 2 rue Christine. »

Quelques numéros plus loin, il profite encore d'un moment de stagnation des esprits pour prévenir ses lecteurs contre les faux *Amis du Peuple* que Mottié fait imprimer sous son titre, son épigraphe, son nom, dans sa nouvelle imprimerie, rue de la Verrerie, et sous la direction d'un ami du sieur Pastoret, le procureur général syndic du département anti-révolutionnaire. Il somme les colporteurs patriotes de ne débiter que les *Amis du Peuple* qu'ils prendront eux-mêmes chez la veuve Meunier, et de faire main-basse sur ceux qui se débitent rue de la Verrerie. Il indique en même temps aux lecteurs à quels signes ils reconnaîtront ses contrefacteurs :

Je préviens les lecteurs amis de la liberté qu'ils distingueront ma feuille des faux *Amis du Peuple* publiés sous mon nom par cela seul que les auteurs de ces faux *Amis* sont des endormeurs qui prêchent toujours la paix, la tolérance des prêtres factieux, la patience aux outrages des fonctionnaires publics, la soumission aux lois, bonnes ou mauvaises, l'obéissance aveugle des soldats à leurs officiers ; des endormeurs qui ont grand soin de taire les prévarications et les conspirations des mandataires du peuple, de l'Assemblée nationale, de la municipalité, du département, de l'état-major, et surtout du général, sur lesquels je crie sans cesse haro en sonnant le tocsin ; des endormeurs qui ne clabaudent

que contre les Jacobins, les sociétés fraternelles, le club des Cordeliers, dont je ne dis jamais rien, si ce n'est pour leur reprocher leur inaction et leur lâcheté. (4 mai 1791.)

A entendre Marat, ces contrefaçons étaient moins le résultat d'une spéculation déloyale qu'une indigne machination de ses ennemis pour le perdre.

On m'accuse d'être un agitateur, un perturbateur du repos public.... Sans doute mes écrits ont fait le désespoir des faux patriotes, des intrigants, des dilapidateurs.... Que n'ont-ils pas fait pour en contrebalancer l'influence? Non contents de les intercepter à la poste, de les saisir chez les distributeurs, de briser mes presses, de jeter dans des cachots les colporteurs, ils ont soudoyé une foule de libellistes pour me diffamer; ils ont fait circuler sous mon nom une multitude de faux écrits tendant à égarer l'opinion publique et à l'imprégner des maximes funestes de l'aristocratie et du royalisme..... Ils avaient soin de faire imprimer ces faux écrits par mes imprimeurs, et débiter par mes publicateurs. Le maire Bailly, et deux municipaux dévoués comme lui à Mottié, en ont fait débiter par l'un de mes distributeurs, auquel ils ont offert une somme considérable pour l'engager à continuer. Le ministre de l'Intérieur les faisait distribuer gratis à Paris par des gens à la livrée du roi, après en avoir inondé le royaume.

Rentré en possession, Marat, qui pendant ces quatre mois de silence, a sans doute amassé des trésors de haine, dont les cartons regorgent de dénonciations, veut rattraper le temps perdu : l'*Ami du Peuple* ne lui suffit plus; il fonde un second journal, dont le titre est un souvenir du séjour qu'il vient de faire en Angleterre, et qu'il annonce ainsi :

Malgré les dégoûts et les embarras que me suscitent les ennemis de la Révolution, ils ne parviendront point à ralentir mon zèle. Ne pouvant presque jamais à temps faire entrer dans l'*Ami du Peuple* des articles qu'il importerait infiniment de mettre sous les yeux du public, je viens d'entreprendre un nouveau journal, sous le titre du *Junius français*, qui servira de supplément à l'*Ami du Peuple*. Ainsi je vais combattre des deux mains pour la patrie.

C'est, du reste, la même forme, le même plan, le même but.

Ce journal est particulièrement destiné à suivre les sourdes manœuvres des ennemis de la Révolution, à dévoiler leurs relations avec les cabinets étrangers, à éventer les complots des traîtres à la patrie, à servir de cri d'alarme, et à déconcerter leurs noirs projets.

Suit un prospectus qui nous porterait à croire que cette feuille n'était qu'une spéculation échaudée sur le nom de Marat, et le seul numéro que j'en aie pu voir à la Bibliothèque impériale me confirmerait dans cette opinion. D'après Deschiens, le *Junius* serait né et mort dans le mois de juin.

Réduit de nouveau à l'*Ami du Peuple*, Marat verse l'excédant de sa bile dans des brochures ou dans les feuilles de ses lieutenants. A la fin de juillet, il lance un pamphlet intitulé : *C'en est fait de nous*, dont nous avons déjà plus d'une fois parlé, où il dénonce une prétendue conspiration de la cour, dans des termes d'une violence inouïe et que lui seul pouvait surpasser :

Citoyens de tout âge et de tout rang, y disait-il, les mesures prises par l'Assemblée ne sauraient vous empêcher de périr. C'en est fait de nous pour toujours si vous ne courez aux armes, si vous ne retrouvez cette valeur héroïque qui, le 14 juillet et le 5 octobre, sauvèrent deux fois la France. Volez à Saint-Cloud; s'il en est encore temps, ramenez le roi et le dauphin dans vos murs; tenez-les sous bonne garde, qu'ils vous répondent des événements; renfermez l'Autrichienne et son beau-frère, qu'ils ne puissent conspirer. Saisissez-vous de tous les ministres et de leurs commis, mettez-les aux fers. Assurez-vous du chef de la municipalité et des lieutenants du maire. Gardez à vue le général; arrêtez l'état-major. Enlevez le poste de l'artillerie de la rue Verte; emparez-vous de tous les magasins et moulins à poudre; que les canons soient tous répartis entre les districts. Que tous les districts se rétablissent et soient à jamais permanents; qu'ils fassent révoquer ces funestes décrets. Courez, courez, s'il en est encore temps, ou bientôt de nombreuses légions ennemies fondront sur vous; bientôt vous verrez les ordres privilégiés se relever, le despotisme, l'affreux despotisme, reparaitre plus formidable que jamais. *Cinq à six cents têtes abattues* vous eussent assuré le repos, la liberté, le bonheur; une fausse sécurité a retenu vos bras et suspendu vos coups: elle va coûter la vie à un million de vos frères. Que vos ennemis triomphent un instant, et c'en est fait de la liberté, et le sang coulera à grands flots; ils vous égorgeront sans pitié; ils éventreront vos femmes, et, pour éteindre à jamais parmi vous l'amour de la liberté, leurs mains sanguinaires chercheront le cœur dans les entrailles de vos enfants.

Un pareil brûlot était fait pour mettre la capitale en feu. Tout le monde s'en émut. Brissot traita Marat d'énergumène. « Surtout mes frères, mes camarades, disait Baillio dans la *Lanterne des Français*, donnez-vous de garde de la lecture du

pamphlet dangereux de Marat. Que sais-je ? peut-être Marat est-il un honnête homme , un patriote trop zélé, qu'on rappellerait aisément de son délire ; mais, s'il est vertueux, s'il est citoyen, qu'il efface de ses larmes son écrit pestiféré intitulé . *C'en est fait de nous !* Si c'est à vomir de telles erreurs que le mène son délire, qu'il pose sa funeste plume. » Lemaire aussi, dans ses *Lettres bougrement patriotiques*, « donne un coup de gueule à Marat. C'est un vrai chien, dit-il, trop sanguinaire ; il aurait mieux fait d'être boucher qu'écrivain. Il voudrait faire assassiner le genre humain. Un conseiller pareil est bon à conduire des chiens au combat. Un *ami* pareil est un bougre dont il faut n'aimer que le silence. C'est mon avis, foutre ! »

Camille Desmoulins lui-même, qui certes ne se piquait pas de modération, crut devoir aller, à cette occasion, faire quelques représentations au *divin* Marat, comme il l'appelait, et il les répétait dans son journal d'une façon assez blessante pour celui qui se plaisait à le nommer son cher fils. « Un numéro extraordinaire de M. Marat (c'est-à-dire publié sous son nom le 26 juillet), intitulé : *C'en est fait de nous*, avait fait du bruit, et non pas de l'effet ; car, si je voulais prouver combien est faux le mot que Voltaire a dit si souvent, qu'il n'est pas question chez les Français de *frapper juste*, mais de *frapper fort*, je citerais M. Marat. Une

dénonciation contre M. Garran de Coulon, le plus homme de bien que j'eusse rencontré de ma vie, notre Caton, m'avait tellement indigné, que je courus sur-le-champ chez Marat m'exclamer qu'il gâtait la bonne cause, qu'il nous perdait avec son intempérance de patriotisme. « Monsieur Marat, lui dis-je, vous vous ferez de mauvaises affaires, et vous serez obligé de mettre une seconde fois la mer entre le Châtelet et vous. *Cinq ou six cents têtes abattues !* Vous m'avouerez que cela est trop fort. Vous êtes le dramaturge des journalistes ; les *Danaïdes*, les *Barmécides*, ne sont rien en comparaison de vos tragédies. Vous égorgeriez tous les personnages de la pièce, et jusqu'au souffleur. Vous ignorez donc que le tragique outré devient froid ? Pardonnez, cher Marat, si ma verte jeunesse donne des conseils à une tête aussi saine que la vôtre, et qui est plus mûrie que la mienne par les années et par l'expérience ; mais vous compromettez véritablement vos amis, et vous les forcez de rompre avec vous. » M. Marat me laissa pérorer (on va voir pourquoi tout à l'heure), et me réfuta ensuite d'un seul mot : *Je désavoue l'écrit C'en est fait de nous.* Alors, ne voulant point lui céder en laconisme, je terminai ma mercuriale comme un procureur sa requête : *Et vous ferez bien.* »

Cette mercuriale, Marat était peu d'humeur à la goûter ; aussi ne fit-il pas attendre sa riposte. On

remarquera qu'en effet il y désavoue, ou que du moins il n'y avoue pas tout d'abord la paternité du fameux pamphlet.

Malgré tout votre esprit, mon cher Camille, vous êtes encore bien neuf en politique. Peut-être cette aimable gaité qui fait le fond de votre caractère, et qui perce sous votre plume dans les sujets les plus graves, s'oppose-t-elle au sérieux de la réflexion et à la solidité des discussions, qui en est le résultat. Je le dis à regret, en consacrant votre plume à la patrie, combien vous la serviriez mieux si votre marche était ferme et soutenue ! mais vous vacillez dans vos jugements, vous blâmez aujourd'hui ce que vous approuverez demain, vous préconisez des inconnus pour l'œuvre la plus mince : vous paraissez n'avoir ni plan ni but, et, pour comble de légèreté, vous arrêtez votre ami dans sa course, et vous suspendez ses coups, lorsqu'il se bat en furieux pour le salut de la cause commune, dans ces moments de crise où le peuple semble n'avoir plus rien à attendre que de son désespoir.

Les reproches déplacés, mais sanglants, que vous me faites dans votre numéro 37, pourraient faire perdre à la cause de la liberté son plus zélé défenseur, en m'enlevant la confiance d'une multitude de citoyens peu en état de me juger. C'est cette crainte qui me réduit aujourd'hui à la triste nécessité de vous exposer le plan de ma conduite depuis l'époque de la Révolution. Si vous aviez pris la peine de suivre ma marche, vous l'auriez jugée plus sainement, et vous m'auriez épargné la mortification de vous dire moi-même ce qui n'aurait pas dû vous échapper. Mais, avant de vous dévoiler mon âme tout entière, il faut que je commence par faire tomber vos inculpations.

Vous imaginez, sans doute, avoir rendu un grand service à la cause de la liberté, en vous élevant avec force contre la feuille *C'en est fait de nous*, en accourant chez moi pour me faire part de vos alarmes, et en amenant un bel entretien pour me faire désavouer cet écrit. Mais je ne dois pas vous laisser ignorer,

mon cher Camille, que l'entrevue que vous vous figurez avoir eue avec moi n'est qu'une illusion ; que l'Ami du Peuple, à qui vous avez cru parler, était à deux lieues de vous ; qu'un plaisant, entouré des rideaux de son lit, le représentait au cas d'événement, et que le beau plaidoyer que vous bâtissez là-dessus n'est qu'un fagot. Si la chambre où vous fûtes introduit eût été mieux éclairée, vous auriez reconnu quelques-uns des masques qui s'amuserent si longtemps de votre erreur. Mais laissons là des plaisanteries qui ne sont plus de saison. A peine arraché au décret injuste qui avait été lancé contre nous, et à peine revenu de vos transes, vous avez tourné les yeux vers votre ami, laissé seul sous le poignard d'un tribunal de sang, et, pour l'en retirer, vous avez eu recours à un expédient de praticien ; mais cet expédient n'est pas fait pour moi. J'ai lu avec soin la feuille prétendue incendiaire qui a paru sous mon nom ; j'en ai pesé chaque article, et je l'ai trouvée dans les principes de la plus saine politique, je dirai même dictée par la justice et l'humanité, car c'est être juste et humain que de verser quelques gouttes de sang impur pour éviter de répandre le sang pur à grands flots. Je me ferais donc un honneur d'en avouer chaque mot, si elle était écrite avec plus de précision et d'énergie. Ma façon de voir n'est pas la vôtre, je le sais, mais je doute que, parmi des patriotes de sens, laissés juges de la question, j'eusse un seul désapprobateur.

Qui ignore que cet écrit patriotique, dénoncé par un homme couvert d'opprobre, n'a été déclaré crime de lèse-nation que par des hommes conjurés contre la liberté, par des hommes perdus de vices et vendus à l'iniquité, par des hommes qui se font un jeu de conspirer contre la patrie, et un devoir d'égorger ses défenseurs les plus zélés. Or, loin de m'offenser de leur anathème, je le regarde comme un brevet d'honneur.

Indigné des conspirations toujours renaissantes des préjugés, alarmé par la nouvelle de l'approche des ennemis, et convaincu qu'il nous est impossible d'échapper aux horreurs d'une guerre civile, si nous ne prenons enfin le parti d'abattre les têtes les plus coupables, l'auteur de cet écrit invite le peuple à s'assurer

des conspirateurs qui sont au timon des affaires. Puis, épouvanté à l'idée des malheurs qui seraient la suite inévitable de leur triomphe, il lui rappelle que cinq à six cents têtes abattues lui auraient assuré pour toujours repos, liberté, bonheur, et que, pour les avoir épargnées, par un sentiment de fausse humanité, il exposerait plusieurs millions d'innocents à être massacrés.

Proposez cette alternative aux sages qui se piquent le plus de clémence, et voyez s'il en est un seul qui hésite. Mais que l'ennemi s'avance une fois sur nos frontières, les citoyens les plus calmes renchériront à l'envi sur l'auteur, et vous-même, cher Camille, vous regretterez amèrement que les traîtres à la nation n'aient pas tous été suppliciés, vœu si naturel des cœurs honnêtes et amis de la paix, que mon lâche délateur a été réduit à falsifier *C'en est fait de nous*, et à employer l'imposture pour en faire un crime à l'Ami du Peuple ; tandis que ses collègues, acharnés contre les plus ardents défenseurs de la liberté, les mirent tous sous l'anathème en s'écriant en chœur : Qu'ils périssent.

Ce mystère d'iniquité, qui a couvert d'infamie l'Assemblée nationale, était si révoltant, qu'une poignée de patriotes la força dès le lendemain à revenir sur ce honteux décret, et elle en aurait effacé jusqu'à la moindre trace sans un reste de ressentiment d'un orateur contre le juriste auquel on attribuait l'écrit dénoncé. Passons sur de pareilles petites choses, dont l'honnête homme a tant de peine à se défendre, pour jeter un coup d'œil sur une atrocité dont elles furent la cause, et dont l'Assemblée ne se lavera jamais.

Quel spectacle, grand Dieu, que de voir nos législateurs, faits pour marquer tous leurs décrets au coin de la sagesse et de la justice, frapper d'anathème l'apôtre de la liberté, sans s'inquiéter si les faits dont on l'accuse sont des délits, et s'il est l'auteur de ces faits ; puis de le livrer à un tribunal de sang, coupable d'avoir formé l'horrible projet d'égorger tous les fauteurs de la Révolution, et convaincu d'avoir juré sa perte, pour avoir dénoncé ses lâches prévarications.

En lisant cette partie des annales de la première de nos législatures, les lecteurs sensibles frémiront d'horreur ; et l'historien

fidèle, s'élevant contre ces perfidies, transmettra aux générations futures les noms de nos indignes représentants, pour les livrer à l'opprobre.

Mais jetons un voile épais sur cette atrocité, dont les patriotes n'ont pu, sans doute, se défendre, dans une Assemblée devenue trop souvent le théâtre des plus basses passions, et trop sujette à dégénérer en cohue.

Quant à moi, réputé le père de l'écrit *C'en est fait de nous*, je suis si intimement convaincu de la vérité des principes de l'auteur, de la sagesse de ses conseils, de la pureté de ses vues, qu'il faut être l'ennemi déclaré de la Révolution pour ne pas voir en lui le meilleur des patriotes.

D'une autre part, j'ai un si souverain mépris pour ceux qui ont rendu le décret qui me déclare criminel de lèse-nation, et plus encore pour ceux qui ont été chargés de l'exécuter, j'ai tant de confiance dans le bon sens du peuple, qu'on s'est efforcé d'égarer, et tant de certitude de l'attachement qu'il a pour son *ami*, dont il connaît le zèle, que je suis sans la plus légère inquiétude sur les suites de ce décret honteux, et que je ne balancerais pas à aller me remettre entre les mains des juges du Châtelet, si je pouvais le reconnaître pour tribunal d'Etat, si j'avais l'assurance de ne pas être emprisonné et d'être interrogé à la face des cieux, certain qu'ils seraient plus embarrassés que moi. S'ils n'étaient pas mis en pièces avant que l'Ami du Peuple eût achevé de plaider sa cause, ils apprendraient de lui ce que c'est que d'avoir affaire à un homme de tête qui ne s'en laisse point imposer, qui ne prête pas le flanc à la marche de la chicane, qui sait relever des juges prévaricateurs, les ramener au fond de l'affaire et les montrer dans toute leur turpitude ; ce que c'est que d'avoir affaire à un homme de cœur, fier de sa vertu, brûlant de patriotisme, exalté par le sentiment de la grandeur des intérêts qu'il défend, connaissant les grands mouvements des passions et l'art d'amener les scènes tragiques. (46 août 1690.)

Cependant l'attaque de Camille Desmoulins lui tient au cœur ; il y riposte une seconde fois à quel-

ques jours de là, et il persiffle impitoyablement son cher Camille ; mais, renonçant à un système impossible de dénégation, il s'avoue enfin l'auteur du pamphlet cause de tant de bruit.

Que j'aime le beau feu, mon cher Camille, avec lequel vous vous élevez contre moi au sujet de la dénonciation du comité municipal des recherches publiée dans la feuille *C'en est fait de nous* ! Il ne pouvait jaillir que d'un sein vraiment patriotique, et, s'il ne suppose pas une tête bien forte, il annonce du moins un cœur bien pur. Croyez-en l'Ami du Peuple, il est moins douloureusement affecté de la sortie que vous lui faites qu'il ne l'est agréablement du plaisir de voir que l'image de la vertu trouve encore en vous un vrai adorateur....

S'il ne s'agissait que d'opposer autorité à autorité, j'oserais lutter ici avec vous, car je me pique de connaître un peu les hommes, et de n'avoir assez souvent besoin que d'un coup d'œil pour lire au fond de leur cœur.....

Si vous aviez fait usage de votre judiciaire en lisant la dénonciation contenue dans la feuille *C'en est fait de nous*, vous auriez vu qu'elle est marquée au coin de la vérité....

Or apprenez, puisqu'il faut enfin vous le dire, que le dénonciateur du comité municipal des recherches est l'Ami du Peuple, et que sa dénonciation ne contient pas un mot qui ne soit conforme à la plus pure vérité....

Je me flatte maintenant, mon cher Camille, que vous continuerez à avoir quelque confiance dans la manière de voir, dans la circonspection et dans la prudence de l'Ami du Peuple. La chaleur de son cœur, qui lui donne l'air de l'emportement, et l'impossibilité où il est presque toujours de développer ses idées et les motifs de ses démarches, l'ont fait passer, auprès des hommes qui ne raisonnent pas, pour une tête ardente, il le sait ; mais les lecteurs judicieux et pénétrants qui le suivent dans ses bonds savent bien qu'il a une tête très-froide. La crainte extrême qu'il a de laisser échapper un seul piège tendu contre la liberté

le réduit toujours à la nécessité d'embrasser une multitude d'objets, et à les indiquer plutôt qu'à les faire voir. Le temps le presse, et il n'a point de collaborateurs, point de copistes, point de commentateurs. Il croit que l'ardeur de son zèle et la pureté de son cœur lui donnaient quelques titres à la confiance publique, mais il aurait beaucoup mieux réussi à l'obtenir s'il se fût moins attaché à la mériter.

Que cette utile vérité soit mise sous les yeux de vos lecteurs, et croyez, mon cher Camille, que l'Ami du Peuple n'eût pas pris sur ses occupations accablantes le temps de vous faire cette longue lettre, s'il fût moins jaloux de votre estime.

Ce n'est pas la seule prise de corps que Desmoulin ait eue avec Marat. Un jour, Camille croit pouvoir annoncer à ses lecteurs que l'Ami du Peuple, se laissant aller à une de ces défaillances qui lui étaient si fréquentes, à lui Camille, abandonnait le champ de bataille pour aller exercer ailleurs l'*apostolat* de la liberté. Pour comble, on avait imprimé l'*apostat*. Là dessus, grande colère de Marat.

JEAN-PAUL MARAT A CAMILLE DESMOULINS.

Pourquoi faut-il que l'amour de la patrie me mette aujourd'hui la plume à la main contre vous ?

Vous annoncez, dans votre numéro 73, « que l'intrépide Marat, voyant l'accusation de Rutteau étouffée, voyant les honneurs excessifs qui pleuvent sur le cercueil de Mirabeau, succombe au découragement, et demande un passeport *pour exercer l'apostat de la liberté chez une nation moins corrompue* (1). Après avoir

(1) Cette phrase est du galimathias double, tout au moins. Qu'est-ce que c'est qu'*exercer l'apostat chez une nation moins corrompue* ? L'apostasie serait-elle un art, une profession, une science, un métier ? Et pour l'exercer avec fruit, est-il besoin d'un pays moins corrompu que la France ? Camille, dont les ouvrages sans vues, sans chaleur, sans vie, sont si peu soignés, malgré le loisir dont il jouit, qu'ils ne paraissent, aux yeux des connaisseurs, qu'un ramassis d'anecdotes, une

mené une vie si troublée, si laborieuse, dans des souterrains, il part, ajoutez-vous, sans pécule et pauvre, ce qui est la meilleure réponse à ses ennemis. C'est sans doute de ce que je me suis écrié, à la fin de mon numéro 339 : « O Parisiens ! vous êtes si aveugles, si ignares, si stupides, si présomptueux, si lâches, si plats, que c'est folie d'entreprendre de vous retirer de l'abîme, que c'est folie d'entreprendre de vous ouvrir les yeux : mon âme, épuisée par d'inutiles efforts, est en proie au dégoût », que vous avez inféré mon départ. Mais si vous aviez pris la peine de transcrire les paroles qui suivent immédiatement, vous auriez vu que je ne parlais pas, puisque je dis aux Parisiens : « Il y a longtemps que je vous aurais abandonnés à votre malheureux sort, si je n'étais retenu par l'espoir de trouver quelque vertu dans les provinces, par la crainte d'immoler la postérité. »

Vous allez plus loin, Camille ; vous voulez paraître dans le secret : vous annoncez que je demande un passeport, et vous ne sentez pas que, ma tête ayant été mise à prix par le cabinet autrichien, le général et les autres chefs des contre-révolutionnaires, cette légèreté de votre part m'aurait exposé à tomber entre leurs mains, et à devenir la triste victime de leur fureur. Vous pouvez vous figurer le sort qu'ils me réservent. Qu'attendre d'eux, que d'être jeté dans un four ardent, s'ils me prennent en secret, et d'être mis en hachis par leurs satellites, s'ils m'arrêtent publiquement.

La tournure que vous donnez à cette annonce peut n'avoir pas été dictée par la malveillance ; elle n'en est cependant ni moins injuste, ni moins cruelle. Vous me faites succomber au découragement et demander un passeport pour exercer l'*apostat* de la liberté chez une nation moins corrompue. — Mais quitter le champ de bataille lorsque l'armée a mis bas les armes, et abandonner la partie lorsqu'il n'y a plus d'espoir, ce ne serait être ni lâche, ni déserteur, ni apostat : ce serait fléchir sous les lois impérieuses de la nécessité.

indigestion de nouvelles de cafés, a voulu dire sans doute : » Marat, forcé de renoncer au projet de rendre libre une nation trop dépravée pour défendre ses droits, se détermine enfin à aller lui-même chercher la liberté chez une nation moins corrompue. »

Et puis était-ce donc l'Ami du Peuple, le seul des écrivains patriotes qui n'ait pas varié un instant dans ses principes, ses vues, ses démarches, sa conduite, que vous deviez afficher comme un apostat, lui dont le courage n'a jamais molli dans les temps de crise, et dont l'énergie a augmenté avec les dangers ; lui qui, depuis vingt-huit mois, a sacrifié à la patrie sa santé, son repos, sa liberté ; lui qui, pour la sauver, s'est enterré tout vivant, et qui, depuis une année entière, défend les droits du peuple la tête sur le billot ?

Jeune homme, apprenez qu'après la vérité et la justice, la liberté fut toujours ma déesse favorite ; que toujours je sacrifiai sur ses autels, même sous le règne du despotisme, et qu'avant que vous en sussiez le nom, j'en étais l'apôtre et le martyr. Ouvrez l'ouvrage que j'ai publié à Londres, en 1774, sous le titre : *Chânes de l'esclavage* (*The chains of slavery*) ; parcourez-en la préface, vous verrez que j'ai joué en Angleterre, il y a seize ans, le rôle que je joue en France depuis la Révolution. Vous y verrez que, profitant de la réélection du parlement pour engager les Anglais à s'honorer par le choix de leurs députés, et à réformer les vices capitaux de leur gouvernement, dont j'avais fait une étude profonde, je n'ai pas craint d'attaquer les prérogatives de la couronne, les vues ambitieuses du monarque, les menées du ministère, la prostitution de la majorité des deux chambres, vendues à la cour, et de m'exposer pour le salut du peuple à leur haine et à leur persécution. Un jour vous apprendrez les suites de cette entreprise audacieuse : qu'il vous suffise aujourd'hui de voir que, dans quelque pays que je me trouve, la justice et la liberté auront toujours en moi un apôtre et un martyr.

Marat, nous l'avons vu, veut bien ne pas attribuer à la malveillance l'indiscrétion de Desmoulins ; il a, pour penser ainsi, des raisons qu'il développe dans une longue note où il résume ses états de service, et qui mérite que nous la reproduisions.

J'ai quelque raison de le croire, d'après ce qui m'est arrivé. Surpris de voir Camille, dans un temps de crise alarmante, perdre le temps à donner au public une immense table des matières, au lieu de travailler à sanctifier et aduler Mirabeau, ranimer le courage du peuple ; garder le silence sur les infâmes machinations du général, au lieu de m'aider à frapper un coup que j'avais ménagé avec art, je me suis permis, dans mon numéro 339, de lui faire quelques petits reproches fraternels sur ce lâche abandon. Vous croyez peut-être que le grand Camille va réparer ses torts ? Point du tout, il se livre à son petit ressentiment, et il cloue à la fin d'un de ses numéros de février 1791 une note dans laquelle il m'accolle à Gorsas, barbouilleur soudoyé, dont il vante le courage parce qu'il court les rues ; et, afin de mieux ravaler mon dévouement à la chose publique, il m'impute à lâcheté la vie souterraine que je mène pour échapper aux assassins soudoyés, et me conserver à la patrie. Camille, je ne vous rappellerai point ces circonstances orageuses où, menacé du cachot par les municipaux, je les obligeai à se réunir en assemblée générale, et, sans crainte des bayonnettes dont ils étaient environnés, j'allai, seul et sans mission, exercer au milieu d'eux les fonctions d'un censeur public, chasser quelques-uns des plus effrontés coquins qui déshonoraient leur corps, faire procès à tous les autres de la bassesse de leurs arrêtés, de l'atrocité de leurs attentats, et les réduire à l'humiliation de tirer de ma main certificat de vie et mœurs. Je ne vous rappellerai point ces circonstances orageuses où, dans les liens de deux décrets de prise de corps, j'allai seul leur donner l'assaut à la maison de ville, et à la mairie traiter Bailly, au milieu de ses valets et de ses gardes, comme un infâme prévaricateur, lui fixer jusqu'à midi du lendemain le délai dans lequel il aurait à me faire rendre mes presses saisies en mon absence, et le forcer à devancer ce terme pour se débarrasser de moi. Je ne vous rappellerai point ces circonstances orageuses où, en butte aux fureurs du Châtelet qui instruisait mon procès, j'entrepris de le renverser lui-même, lui fis donner l'assaut un beau matin par six mille patriotes, et arrachai Rutledge de ses griffes, malgré l'or du ministre des finances. Je ne vous rappellerai pas

ces temps orageux où, pendant trois semaines consécutives, ma maison était assaillie presque chaque nuit par une légion de satellites de robe courte et de pousse-culs nationaux, qui avaient juré de m'avoir mort ou vif; où, tranquille dans mon cabinet, je sortais à la brune, lorsque ma feuille, qui désespérait les coquins, était sous presse, et où je rentrais le lendemain à la pointe du jour. Vous savez cela comme moi; mais ce que vous savez beaucoup mieux, c'est que, pendant mon absence, après la fameuse expédition du 22 janvier, le courage de tous les écrivains patriotes était glacé; c'est que, le lendemain de mon retour de Londres, vous me pressâtes de reprendre la plume pour leur redonner du cœur; c'est que, quelques jours après, je recommençai à faire une guerre ouverte à tous les ennemis connus de la liberté, continuant à me montrer en public, quoique je fusse toujours dans les liens de deux décrets de prise de corps; c'est que, transporté de joie de ma dénonciation contre le général, vous me prodiguâtes, dans votre numéro 32, les titres de divin, de sapeur des journalistes, et toujours le premier sur la brèche; c'est qu'interdit de la manière dont je traitai l'Assemblée nationale, devant laquelle vous vous étiez humilié, après le décret du crime de lésation, qui ne vous avait effleuré que pour reposer tout entier sur ma tête, vous m'appellez, dans votre numéro 37, *l'enfant perdu des journalistes patriotes*, et vous vous déclarez mon émule indigne; c'est qu'atterré du parti que j'ai pris, pour sauver la patrie, de mener une vie souterraine, de braver tous les supplices, et craignant la comparaison, vous demandez si un écrivain patriote qui n'a pas été mis en sentinelle par le peuple est tenu à l'abnégation de lui-même et à s'enterrer tout vivant comme Marat? Et c'est vous, mon frère d'armes, vous qui vous prétendez un Romain, qui venez flétrir les lauriers dont vous m'avez couvert, et m'imputer à lâcheté un genre de vie dont vous n'aviez pas même la force de soutenir l'idée. O Camille! je vous connaissais pour un homme irréfléchi, léger, superficiel; mais le moyen d'imaginer qu'un moment de pique vous eût fait renoncer à toute pudeur? (4 mai 1794.)

Marat revient à la charge dans son numéro suivant :

Puisque je suis sur ce chapitre, je vous dois encore quelques observations.

Vous faites suivre l'annonce de ma prétendue apostasie de cette recommandation : « Malgré les faussetés dont la feuille de Marat est trop souvent remplie, parce que certains correspondants affectaient de lui faire passer des notes grossièrement mensongères, pour décrier les vérités que lui seul publiait, elle est utile même par ses erreurs. » Pour un papier-nouvelle, tel que le vôtre, Camille, sans doute une pareille inculpation serait très-grave ; mais pour le mien, purement politique, elle se réduit à rien. Que savez-vous si ce que vous prenez pour de fausses nouvelles n'est pas un texte dont j'avais besoin pour parer quelque coup funeste et aller à mon but ? Est-ce à vous, qui n'avez point de vues, de prétendre me ramener à vos petites conceptions ?... Toujours forcé par les événements à revenir sur vos pas, à rendre justice à la justesse de mes jugements, à nommer ma prévoyance *prédiction*, n'apprendrez-vous donc jamais à suspendre vos décisions précipitées, lorsque vous n'apercevez pas les preuves de mes allégations ?... Vous verra-t-on toujours, entassant contradictions sur contradictions, chanter la palinodie, et retomber l'instant d'après dans la même faute...

« Quoi qu'il en soit, concluez-vous, *très-redoutable Marat*, les patriotes te conjurent de continuer d'user de la liberté de la presse jusqu'à ce que Chapelier, Desmeuniers et Malouet aient obtenu le décret prohibitif après lequel ce trio soupire depuis si longtemps. » Lecteur sensé, tu crois peut-être que cette apostrophe est dictée par le civisme, qu'elle est sentie, qu'elle a même quelque sens : détrompe-toi, ce n'est que du remplissage pour amener ce vain étalage d'érudition dont l'auteur raffole ; écoute, il va lui-même t'en donner le commentaire :

« Je sens bien qu'à peu de chose près il en est de cette liberté de la presse parmi nous comme du tribunal de l'histoire à la Chine. On ne voit pas que ce tribunal si vanté, qui tient registre, jour

par jour, des moindres fautes comme des crimes du despote, ait jamais corrigé le despotisme chez les Chinois. A en juger par cette foule de dénonciations contre Mottié, Bailly, Montmorin, de Lessart, Desmeuniers, contre Desterazy, Bouillé, Rivarol, Gou-vernnet, Geb, *on sait bien que Marat n'est guère plus utile à Paris que le président du tribunal de l'histoire à Pékin.* »

S'il en est ainsi, pourquoi me faire un si grand crime du dessein ou plutôt du soupçon d'avoir voulu abandonner la patrie ? Qu'a-t-elle besoin de ma plume ? Et pourquoi, sous peine de voir mon nom flétri, m'astreindre à continuer de battre l'air, sans jamais avancer d'un pas ? Enfin, ce grand mot de *très-redoutable Marat* ne devient-il pas un persiflage aussi amer qu'indécent ? Ce n'est pas tout :

« Mais puisque les annales de la Chine, poursuit l'auteur, citent tant d'exemples de membres de ce tribunal de l'histoire qui se sont fait pendre pour tenir registre des anecdotes de la cour de Pékin..., il faut bien, pour l'honneur de la France, qu'on puisse y compter deux ou trois journalistes qui bravent les tyrans pour consigner dans leurs feuilles des vérités inutiles. »

Mon pauvre Camille, la manie de faire de l'esprit vous tourmente si fort, que vous sacrifiez au plaisir de paraître piquant jusqu'à la crainte de paraître fou, et que vous aimez mieux être le paillasse de la liberté que d'en être l'apôtre. Au surplus, il n'y a peut-être que vous en France qui ayez pu imaginer que le but de la liberté de la presse était de corriger les fonctionnaires publics, de changer en patriotes les suppôts du despotisme, en amis de la liberté les bas valets de la cour, en hommes intègres les membres des comités de l'Assemblée nationale, en gens de bien les joueurs, les marchands de paroles, les grippe-sous, les agents pourris de l'ancien régime ; mais qui ne sait qu'elle est destinée à instruire les citoyens de leurs droits, et à leur inspirer le désir d'en jouir, le courage de les défendre, l'audace de les venger ; qu'elle est destinée à leur faire connaître les prévarications de leurs mandataires, et à leur faire sentir la nécessité de les punir ; qu'elle est destinée à leur apprendre à n'obéir qu'aux lois justes et sages, à résister aux lois iniques, à s'opposer aux lois tyran-

niques; qu'elle est destinée à apprendre aux troupes à distinguer les desseins perfides de leurs chefs, à mépriser leurs ordres arbitraires, à mettre bas les armes lorsqu'ils leur commandent de massacrer les citoyens, et à rire de leurs menaces; qu'elle est destinée à rompre tous les ressorts du despotisme, en attendant que l'autorité soit fondée sur la justice; à arracher à l'oppression ses tristes victimes, en attendant qu'elle fasse triompher la liberté. C'est l'usage que j'en ai fait jusqu'à ce jour, et j'ose croire que je n'ai pas perdu mon temps. Il est peu arrivé de grands événements, depuis la prise de la Bastille, que je n'aie préparés, et combien n'en ai-je pas provoqués moi seul!...

Nous ne sommes pas libres encore, j'en conviens, et nous ne pouvons pas espérer de l'être de sitôt, parce qu'une nation qui secoue le joug a longtemps à lutter contre les suppôts de l'ancien régime, lorsqu'elle n'a pas pris d'emblée le sage parti d'en exterminer les plus coupables et de contenir les autres par la terreur. Mais avec une conduite aussi molle que la nôtre, à quoi en serions-nous réduits sans la liberté de la presse?... Cessez donc, homme irréfléchi, d'insulter à la liberté de la presse, dont vous méconnaissiez les avantages; si vous respirez encore, c'est à elle que vous devez ce bienfait.

Au nom du ciel, Camille, contentez-vous de ne pouvoir servir la patrie, et ne cherchez pas à détruire le bien que je travaille à lui faire! C'est déjà trop des machinations éternelles et des noirs attentats de ses ennemis, de l'aveuglement et de la lâcheté de ses amis, sans que j'aie à lutter contre les entraves de ses prétendus défenseurs.

Desmoulins fit à cette rude semonce une réponse que nous avons rapportée ailleurs (t. 5. p. 362), et qui prouve combien il en avait été piqué; il n'en garda pourtant pas rancune à Marat, comme nous le verrons bientôt. Nos lecteurs savent aussi que, sur la dénonciation de Malouet, l'Assemblée natio-

nale ordonna que le procureur du roi au Châtelet poursuivrait comme coupables de lèse-nation les auteurs, imprimeurs et colporteurs de la feuille intitulée *C'en est fait de nous*.

Ce décret fit jeter les haut cris aux patriotes; non pas qu'on s'intéressât beaucoup à Marat, que personne n'eût osé défendre dans cette circonstance, mais parce qu'on voyait derrière lui la liberté de la presse. « Certainement, avait dit A. Lameth à la tribune, la presse peut avoir des abus; elle en a même eu de très-grands dans ces derniers temps, et je suis loin de vouloir en être le défenseur. L'écrit de Marat est criminel, extrêmement criminel, et, s'il y avait des lois antérieures sur cet objet, je serais le premier à solliciter vivement de vous les poursuites les plus sévères. Mais quel est le but qu'on s'est proposé en vous présentant samedi dernier un décret dont les expressions vagues se prêtaient aux poursuites les plus arbitraires. Ce but, on ne peut se le dissimuler, c'est de fermer la bouche aux écrivains patriotes, c'est d'empêcher que la censure publique ne s'attache à ceux qui trahissent le devoir qui leur est imposé de défendre les intérêts du peuple. »

La même pensée se retrouve dans tous les journaux patriotes.

Depuis que le parti ministériel domine dans l'Assemblée nationale, dit Loustalot, il s'est appliqué à violer cette Déclaration

des Droits de l'Homme, qui doit être la base de toutes les lois... Avec vingt-cinq millions de revenu et le club de 1789 à leurs ordres, que ne peuvent pas entreprendre des ministres qui ont vieilli dans les intrigues ? Mais la presse, la presse est toujours là : elle dévoile les plans conçus contre l'intérêt public ; elle nomme le lâche qui s'est vendu, le fourbe qui n'a servi le peuple que pour sortir de l'obscurité, le faible qui abandonne la défense qui lui est confiée ; elle perce les mystères, elle fond les coalitions, elle renverse les idoles, elle rallie les esprits, et dès lors elle sème les obstacles devant les tentatives ministérielles... Il faut donc anéantir la presse. Et combien le ministère n'est-il pas sûr de trouver de zèle dans les députés qui lui sont dévoués, puisqu'il s'agit de satisfaire des vengeances privées en servant l'intérêt de la cour !... Les rôles se distribuent donc : Malouet se charge de dénoncer quelques écrits à la séance du soir du samedi 31 juillet ; MM. Bailly et Lafayette se chargent de donner le même jour, avant la séance, l'ordre d'arrêter tous les colporteurs, et M. Bailly se charge de faire donner pour le soir une représentation de la tragédie de *Barnevelt* (d'abord suspendue comme révolutionnaire), dans l'espoir d'y attirer les députés patriotes... Effectivement, une partie de la gauche va au spectacle, tandis que les ministériels et les noirs se rendent en foule à la salle ; et Malouet demande que la presse soit anéantie, et que les écrivains patriotes soient traités comme des criminels de lèse-nation.

— A la lecture du *C'en est fait de nous*, dit Camille Desmoulins, l'épouvante se peint sur tous les visages à la mairie... M. Bailly ne se couche point ; M. Mottié envoie chercher un commandant de bataillon dévoué... Grande perquisition de l'invisible Marat... On remplit un fiacre de ses numéros... A minuit, on enlève la femme qui distribue son journal, et M. Bailly l'interroge jusqu'à trois heures du matin... Puis grand consistoire municipal ; puis, le soir, grand club ministériel... Grands débats dans le directoire : comment se débarrasser des auteurs patriotes ? C'est Mirabeau qui préside : il tamise, ventile, passe au crible les avis... Enfin, on décide : Malouet dénoncera, le procureur du roi poursuivra, le Châtelet jugera.

Quant à Marat, il se riait des décrets de l'Assemblée autant que des arrêts du Châtelet.

Ce sont les noirs et les impartiaux, s'écriait-il, qui veulent anéantir la liberté de la presse... Que faire ? Regarder l'infâme décret du 31 juillet comme non avenu ; se moquer de l'autorité injuste que prétendent usurper les traîtres à la nation qui dominent l'Assemblée, et *aller son train, en prenant les précautions d'usage contre les tyrans*. Si les auteurs patriotiques mollissent et battent en retraite, adieu le fruit de la Révolution ; elle n'aura servi qu'à appesantir nos fers et à les river à jamais.

Et l'Ami du Peuple va son train (1), semant l'agitation dans les masses populaires et l'effroi parmi les honnêtes gens. Il ne cesse de gourmander les Parisiens, de leur reprocher leur apathie, leur mollesse, leur aveuglement.

Lorsque j'entends les Parisiens chanter leur victoire quelques jours après la grande fédération ; lorsque je les vois regarder les ennemis de la Révolution comme vaincus, accablés, terrassés ; lorsque je les vois se prosterner devant l'Assemblée nationale, adorer indistinctement ses décrets, jurer de les maintenir jusqu'à la mort, et bénir la Providence du grand œuvre de sa Constitution, je crois entendre un moribond, tranquille sur son état, se louer de sa bonne santé.

— Rien n'a plus servi à prouver le défaut de vues, l'ignorance extrême des Parisiens, que la manière dont ils ont laissé échapper cette victoire que la fortune semblait avoir pris plaisir de mettre

(1) Non seulement à la stupéfaction des honnêtes gens, mais encore, paraît-il, au grand désappointement des spéculateurs. Au n° 182 de l'exemplaire de la Bibliothèque impériale est joint un double (faux), signé par un certain Perrier, et qui se termine par cet avis : « L'Ami du Peuple ayant été interrompu tant de fois, et le public ne pouvant plus compter sur le sieur Marat depuis le décret du 30 juillet, on trouvera dans son nouvel auteur un défenseur non moins ardent de ses droits, ami de la raison et de la vérité. »

dans leurs mains après la prise de la Bastille. Il ne s'agissait plus alors que de marcher sur Versailles, de *pendre les ministres*, et de balayer l'Assemblée nationale, tous les nobles, les prélats, les gros bénéficiers, et la gent, plus dangereuse encore, des intendants, des robins, des gens du roi et praticiens ; puis de faire consacrer immédiatement les droits de la nation et des citoyens. Au lieu de s'occuper de ces grands objets, les Parisiens se sont amusés à s'enivrer de leur ridicule triomphe, et bientôt une foule de fripons se sont mis à leur tête pour les tromper et les enlacer, en les amusant comme des enfants.

Vers le même temps, Marat traçait des Parisiens, dans le *Junius français*, un portrait qui ne manque pas de ressemblance.

O Parisiens ! hommes légers, faibles et pusillanimes, dont le goût pour les nouveautés va jusqu'à la fureur, et dont la passion pour les grandes choses n'est qu'un accès passager ; qui raffolez de la liberté comme des modes du jour ; qui n'avez ni lumières, ni plan, ni principes ; qui préférez l'adroit flagorneur au conseiller sévère ; qui méconnaissiez vos défenseurs ; qui vous abandonnez à la foi du premier venu ; qui vous livrez à vos ennemis sur leur parole ; qui pardonnez aux perfides et aux traîtres au premier signe de contrition ; qui, dans vos projets ou vos vengeances, suivez sans cesse l'impulsion du moment ; qui êtes toujours prêts à donner un coup de collier ; qui paraissez incapables d'aucun effort soutenu ; qui allez au bien par vanité, et que la nature eût formés pour les hautes entreprises, si elle vous eût inspiré l'amour de la gloire, si elle vous eût donné de la judiciaire et de la constance, faudra-t-il donc toujours vous traiter comme de vieux enfants ?

Les leçons de la sagesse et les vues de la prudence ne sont plus faites pour vous. Des légions de folliculaires faméliques vous ont blasés à force de sottises et d'atrocités ; les bonnes choses glissent sur vous sans effet. Déjà vous ne prenez plaisir qu'aux conseils outrés, aux traits déchirants, aux invectives grossières ; déjà

les termes les plus forts vous paraissent sans énergie, et bientôt vous n'ouvrirez l'oreille qu'aux cris d'alarme, de meurtre et de trahison. Tant de fois agités pour des riens, comment fixer votre attention, comment vous tenir en garde contre toute surprise, comment vous tenir continuellement éveillés? Un seul moyen me reste : c'est de suivre vos goûts et de varier mon ton. O Parisiens ! quelque bizarre que ce rôle paraisse aux yeux du sage, votre ancien ami ne dédaignera pas de le prendre : il n'est occupé que du soin de votre salut ; pour vous empêcher de retomber dans l'abîme, il n'est point d'efforts qu'il ne fasse ; et toujours le *Junius français* sera votre incorruptible défenseur, votre défenseur intrépide.

Marat ne laisse échapper aucune occasion de dénigrer l'Assemblée nationale, de pousser le peuple à s'insurger contre ses décrets.

Il n'est aucune puissance sous le ciel, dit-il à ses amis les faubouriens à propos du droit électoral, qui soit autorisée à vous enlever vos droits de citoyens, reconnus par la Déclaration des Droits... Le décret qui exige une contribution est nul... Assemblez-vous donc sans balancer ! Allez en corps vous faire inscrire dans vos districts respectifs !... Personne ne vous contestera vos titres, si vous avez le courage de ne pas souffrir qu'on vous compte pour rien.

— Tout mon sang bouillonne contre les prétendus pères de la patrie, ces hommes sans sentiment, sans probité, qui ont prodigué des millions pour payer le faste, les folies, les dilapidations de la cour, et qui laissent le peuple mourir de faim... Mes chers amis, dont l'indigence n'est le fruit ni des vices ni de la fainéantise, vous avez droit à la vie, comme Louis XVI et tous les heureux du siècle. Non, l'héritier du trône n'a pas le droit de dîner lorsque vous manquez de pain. Rassemblez-vous donc en corps d'armée ; présentez-vous devant l'Assemblée nationale, et demandez à l'instant qu'on vous assigne de quoi subsister sur les biens nationaux, qui vous appartiennent à beaucoup plus juste titre qu'aux sangsues de l'Etat... Si l'on refuse de vous accorder



de prompts secours, rassemblez-vous en force, joignez-vous à l'armée : le moment est venu où elle peut entendre ce langage ; partagez-vous les terres et les richesses des scélérats qui ont enfoui leur or pour vous réduire par la faim à rentrer sous le joug.

— Banqueroute infaillible et prochaine, si on ne se hâte de donner de la pelle au c.... aux pères conscrits soudoyés pour précipiter la ruine de la nation.

— L'Assemblée nationale jouant envers la nation le rôle d'une catin, qui débute en femme à sentiments et qui finit en prostituée.

Ce sont les titres de deux articles des 19 et 28 mai 1791.

L'Ami du Peuple a potrtant ses quarts d'heure de bonne humeur, mais ils sont rares. Dans un de ces moments, voulant faire honte aux Parisiens, qui ne répondent pas comme il le voudrait à ses provocations, il fait appel aux Parisiennes.

Les citoyens aisés n'étant bons qu'à bavarder dans des cafés ou des clubs, et les volontaires ignares n'étant propres qu'à faire les pantins au commandement de leurs officiers, presque tous aristocrates, ministériels ou mouchards, l'Ami du Peuple les prie de se gratter les fesses au coin du feu ; mais il invite toutes les bonnes patriotes de la Société fraternelle et des faubourgs, cent fois plus courageuses que leurs maris ou leurs frères, de s'emparer, mardi prochain, de la maison Massiat, et de donner une danse à tous les gueux de monarchiques qu'elles y trouveront. Si les habitants des faubourgs et les forts de la Halle se montrent dignes par leur zèle d'être de l'expédition, ils y seront admis ; mais s'ils n'ont dessein de faire que de l'eau claire, on ne se soucie brin d'eux : il s'agit de donner aux conspirateurs la chasse à mort, pour les dégoûter une bonne fois du métier de brigands, et de procurer enfin au peuple la tranquillité dont il a si fort besoin, et qu'il n'aura jamais tant que ces scélérats seront sur pied.

Les jolis messieurs bien frisés, et les 'gentilles donzelles bien coiffées, sont invités à préparer des bouts de corde à l'épreuve. Si l'expédition réussit en plein, l'Ami du Peuple proposera une souscription pour faire chanter un *Te Deum*, le seul raisonnable qui aurait eu lieu depuis la Révolution ; puis il s'engage à composer des chansons pour célébrer la fuite honteuse du général, du maire, des municipaux et de l'état-major, qui aura lieu le même jour, à la brune. Quoiqu'il ne sache pas faire des vers, l'Ami du Peuple espère ne pas s'en tirer trop mal, la joie, comme l'amour, rendant poète. (6 mars 1794.)

Mais, je le répète, c'est bien rarement que Marat se déride ; il n'a pas, comme le *Père Duchesne*, ses grandes colères et ses grandes joies, il est toujours en fureur. « On s'étonne que cette violence uniforme, la même, toujours la même, cette monotonie de fureur qui rend la lecture de l'*Ami du Peuple* si fatigante, aient toujours eu action, n'aient point refroidi le public. Rien de nuancé ; tout extrême, excessif ; toujours les mêmes mots : *infâme, scélérat, infernal* ; toujours le même refrain : *la mort*. Nul autre changement que le chiffre des têtes à abattre : 600 têtes, 10,000 têtes, 20,000 têtes ; il va, s'il m'en souvient, jusqu'au chiffre singulièrement précis de 270,000 têtes. Cette uniformité même, qui semblerait devoir ennuyer, blaser, servit Marat ; il eut la force, l'effet, d'une même cloche qui sonnerait *toujours* (1).

« Marat, dit Lamartine, semblait avoir absorbé en lui toutes les haines qui fermentent dans une

(1) Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 380.

société en décomposition; il s'était fait l'expression permanente de la colère du peuple; en la feignant, il l'entretenait. Il écrivait avec de la bile et du sang.

« Ecrivain jusque-là obscur, et impatienté de son obscurité, il avait cherché le bruit et le scandale à défaut de la gloire. Nul homme de son temps ne nourrissait dans son âme une haine plus sombre et plus concentrée contre la société, qui n'avait fait place ni à ses systèmes scientifiques, ni à ses idées sociales, ni à son orgueil souffrant. Il s'était jeté tout à coup dans son élément, au milieu des ruines et de l'anarchie que la commotion révolutionnaire venait d'entasser à ses pieds. De ces ruines, il s'était fait soudainement une tribune; il avait rêvé d'instinct pour lui le rôle de Marius des prolétaires. Sa démagogie était plus dangereuse que celle de Camille Desmoulins, parce qu'elle était plus sincère. Le fanatisme est la force des révolutions. Marat était le fanatique du peuple; le peuple ne pouvait tarder à être le fanatique de Marat.

» Son style, inculte, sauvage, incisif, débordant d'images vulgaires, imbibé de larmes et de sang, attendri d'une compassion déclamatoire, mais réelle, sur les *iniquités sociales* et sur les indigences des salariés, avait des gémissements de femme pour les misérables, des rugissements de lion contre les heureux. Il s'était fait dès le premier jour le tribun

des douleurs publiques ; il ameutait les calamités du peuple ; il réclamait justice ; bientôt il allait demander vengeance. Nul cœur ne paraissait plus déchiré que le sien par le spectacle des pénuries et des dangers de la capitale. Ses gémissements éclataient en sanglots dans sa feuille.

» Il prophétisait les désastres, il subodorait les complots. Il s'était constitué le délateur d'office de la multitude, dévoué tous les jours en victime à la haine des oppresseurs et des tyrans. Bailly, Lafayette, l'Assemblée, la garde nationale, Mirabeau, la Commune elle-même, lui apparaissaient déjà comme une seconde génération d'aristocratie bourgeoise et d'oppositeurs privilégiés, n'ayant renversé une cour despotique que pour élargir eux-mêmes sur le vrai peuple le despotisme plus indestructible de la classe propriétaire sur la classe dépossédée par les temps ; il les désignait timidement encore comme les héritiers futurs de la tyrannie renversée, et, pour les rendre plus odieux, il montrait en eux au peuple les complices cachés de la cour et de l'étranger. Le peuple, qui aime les délateurs parce qu'il craint partout les pièges, aimait Marat : il retrouvait dans sa feuille tous ses soupçons et tous ses tumultes d'esprit (1). »

Nos lecteurs feront aisément la part de l'illusion

(1) *Histoire des Girondins*, éd. in-42, t. I, p. 57 ; — *Histoire des Constituants*, t. II.

dans ce portrait tracé par une plume qui a le don de tout poétiser. La vérité est que — pour nous servir d'une expression de Louis Blanc — au milieu de pages qu'on croirait ponctuées avec des gouttes de sang, il en est quelques-unes où l'amour de l'humanité déborde en épanchements d'une tendresse amère. Mais, encore une fois, l'attendrissement est rare chez Marat ; il est toujours furieux. Tous les jours il sonne le tocsin ; tous les jours il démontre le *besoin urgent d'une insurrection générale telle que celle du 14 juillet* ; tous les jours il prêche l'extermination, et, admirez la progression, en juillet 1790 il ne demandait que cinq à six cents têtes ; avant la fin de l'année il lui en faudra dix mille, cent mille.

Il y a une année que cinq ou six cents têtes abattues vous auraient rendus libres et heureux. Aujourd'hui il en faudrait abattre dix mille. Sous quelques mois peut-être en abattrez-vous cent mille ; et vous ferez à merveille : car il n'y aura point de paix pour vous si vous n'avez exterminé jusqu'au dernier rejeton les implacables ennemis de la patrie. (17 décembre 1790.)

— Cessez de perdre le temps à imaginer des moyens de défense. Il ne vous en reste qu'un seul, celui que je vous ai recommandé tant de fois : une insurrection générale et des exécutions populaires. Fallût-il abattre vingt mille têtes, il n'y a pas à balancer un instant. (18 décembre 1790.)

— Pendez, pendez, mes chers amis ; c'est le seul moyen de faire rentrer en eux-mêmes vos perfides ennemis... Si j'avais été tribun du peuple, j'aurais commencé par faire accrocher tous les juges du Châtelet qui avaient voté pour le renvoi de Bezenval.

Le Châtelet, et tous les tribunaux en général, partageaient avec l'Assemblée nationale la haine de Marat, qui s'élève continuellement contre « ces tavernes de voleurs, ces antres de la chicane, ces autels de l'injustice, ces forts de prévarication, d'iniquité et de tyrannie, où le pauvre ne pouvait élever la voix, où les cris du faible opprimé se perdaient dans les airs, où le faible et l'orphelin réclamaient inutilement leurs droits contre le puissant usurpateur, où l'homme en crédit et l'homme opulent écrasaient impunément l'humble citoyen, où tant d'innocentes victimes furent égorgées au nom du prince avec le glaive des lois. »

Marat, je l'ai dit ailleurs, était le grand dénonciateur, le dénonciateur en chef; c'était son rôle dans la presse révolutionnaire.

« Chacun de nous a son lot, disait Camille Desmoulins. Vous, par exemple, Marat et Fréron, vous êtes nos deux foudres de guerre contre les coquins; vous êtes notre comité des recherches et les *dénonciateurs par excellence*. Vous, Marat, êtes l'observateur du maire, du général, de l'état-major, des municipaux et des districts. Carra inspecte et catéchise l'armée; c'est l'espion des cours étrangères: Carra est notre tocsin pour l'extérieur, et Marat pour l'intérieur. Gorsas tient la correspondance des quatre-vingt-trois départements, Laclos celle des Jacobins. Il y a Brissot le diplomatique, Robert

Lindet le démocratique, Noël l'académique, Cerutti le pédagogique, et Prudhomme l'œcuménique ou l'encyclopédique. »

Retiré dans son antre, Marat y attire, y entasse toutes les délations privées, et en grossit le trésor de ses délations publiques. « Avec une plume trempée dans le sang et dans la boue, il dénonce chaque matin, entre deux arlequinades, les complots du jour, et les hommes que le peuple doit, selon lui, sacrifier au repos public. Et les consultations de ce docteur en assassinat sont accueillies religieusement par une clientèle fanatisée, qui prend ses visions pour des oracles et son idiotie frénésie pour une sainte et patriotique colère (1). »

Marat, en effet, connaît son public ; il sait avec quelle facilité on ajoute foi aux crimes imputés à ceux que l'on hait ou que l'on craint, et que, si loin qu'aillent la bêtise et la calomnie, elles ne vont jamais plus loin que la crédulité d'un peuple en état de révolution ; il n'y a pas d'ineptie grossière, il n'y a pas de calomnie si absurde, qui ne soit accueillie par cet être malfaisant, et qui ne soit par lui jetée en pâture aux esprits étroits et exaltés. Ainsi il dénoncera les « manœuvres de l'administration municipale pour empoisonner le peuple avec des grains gâtés » ; ainsi il dénoncera une conspiration de Bailly et de Lafayette ayant

(1) P. Lanfrey, *Essai sur la Révolution française*, p. 249.

pour but de faire écrouler l'église de Notre-Dame, après un *Te Deum*, lorsqu'elle sera remplie de citoyens, et aussitôt après que les municipaux se seront retirés, etc., etc.

Avertissement.

Demain il y aura une éclipse totale de soleil, qui commencera à midi. Comme les prêtres fanatiques pourraient profiter de ce phénomène peu commun pour porter le peuple au désordre, nous sommons les administrateurs de la police de faire doubler la garde et de prendre les précautions convenables, sous peine de répondre des événements sur leurs têtes. (3 avril 1794.)

Quand il a dressé l'acte d'accusation et prononcé l'arrêt, l'Ami du Peuple charge ses amis et féaux de le mettre à exécution. Après avoir attaqué avec la dernière violence un agent de l'administration, il a soin d'ajouter :

Ce scélérat est logé rue Babilie, près les Halles, chez un tapissier, au second. Je donne son adresse pour que le peuple aille l'assommer. (18 mars 1794.)

Le 15 mai, il dénonce un officier de la garde nationale et excite les patriotes à le poignarder.

Les fripons, ajoute-t-il, crieront au meurtre ; mais je voudrais bien savoir quel autre moyen il reste au peuple de se débarrasser des scélérats auxquels les fonctionnaires publics assurent l'impunité.

— Au reste, disait-il le 3 juin, après avoir raconté l'assassinat de citoyens coupables d'aristocratie et avoir insulté à leurs cadavres, n'oublions pas que nous sommes en guerre, et que nous avons plein droit de nous défendre de nos ennemis, puisque les pères conscrits refusent de nous en débarrasser.

A l'occasion de la fuite du roi, Marat adresse un manifeste à la France.

Toute la France, dit-il, se rappelle le *discours ignoble* que Louis XVI récita à l'Assemblée nationale, le 19 avril dernier, pour se plaindre en écolier que le peuple l'avait empêché d'aller à Saint-Cloud, c'est-à-dire à Bruxelles. Toute la France se rappelle aussi cette fameuse lettre écrite par son ordre à ses ministres dans les cours étrangères, et communiquée officiellement à l'Assemblée nationale, pour faire parade de son prétendu civisme, se dire le soutien de la Constitution, se plaindre des doutes des citoyens éclairés, se récrier contre le bruit qu'il n'était pas libre, déclarer qu'il n'avait point eu envie de partir, et protester qu'il était au milieu de ses enfants, de ses concitoyens, de ses amis, où le plaisir et l'amour le retenaient. Il invoquait la vérité, la loyauté, l'honneur, la foi du serment. La foi du serment dans sa bouche ! Souvenez-vous de Henri III et du duc de Guise... Peuple, voilà la loyauté, l'honneur, la religion des rois ! Fiez-vous à leurs serments !... Louis XVI se riait des siens... ce roi parjure, sans foi, sans pudeur, sans remords, ce monarque indigne du trône, n'a pas été retenu par la crainte de passer pour un infâme. La soif du pouvoir absolu le rendra bientôt assassin féroce ; bientôt il nagera dans le sang de ses concitoyens qui refuseront de se soumettre à son joug tyrannique. En attendant, il rit de la sottise de ses Parisiens, qui se sont stupidement reposés sur sa parole.

Marat s'était opposé de toute sa force, de toute sa violence, plutôt, à la demande de Louis XVI, « qui avait la fantaisie de vouloir aller prendre l'air à Saint-Cloud, comme s'il ne pouvait se promener à son aise dans le jardin des Tuileries, comme s'il manquait d'amusements à Paris. » — « La charmante prison que Paris ! ajoutait-il. Comment

chercher à la quitter !... Grand Dieu ! que dirait Louis XVI s'il était réduit d'habiter un souterrain comme l'Ami du Peuple, et s'il y était réduit pour avoir voulu et vouloir encore sauver la patrie ! Or, l'Ami du Peuple, tout préjugé à part, croit valoir un peu mieux que Louis XVI (1). »

Le 15 juillet 1791, il demande que Louis XVI soit immolé au salut du peuple, et, quand il voit cette proie lui échapper, il s'emporte contre l'Assemblée, et il se donne, à cette occasion, des airs de savant qui ne lui sont pas ordinaires.

L'odieux décret qui rétablit Louis LE FAUX, qui régifie un parjure, est contraire à toutes les saines maximes... L'Assemblée corrompue, à l'exception de quelques membres, n'est que le gennit de toutes les horreurs, de toutes les conspirations.

Qui pouvait ignorer que la parole d'un prince devait être un sacré dépôt, auquel sa gloire est attachée ? Mimus Publicanus n'a-t-il pas dit que celui qui a perdu sa foi n'a plus rien à perdre,

(1) La cour, cela se comprend aisément, n'habitait Paris que contrainte et forcée ; elle y manquait de liberté, et pouvait s'y regarder comme prisonnière. Ce fut, dès les premiers jours, dans l'entourage du trône, le sujet de doléances, de plaintes amères. On lit dans la *Chronique de Paris* du 16 octobre 1789 :

« Nous entendons tous les jours demander, dans les sociétés aristocratiques, quelle espèce de plaisir le roi trouvera dans Paris. Il me semble qu'il en peut joindre beaucoup de nouveaux à ceux qu'il avait déjà. Les forêts n'en sont pas assez éloignées pour qu'il n'y puisse pas prendre le plaisir de la chasse ; et, de plus, ne peut-il pas visiter la bibliothèque du roi, le jardin des plantes, le cabinet d'histoire naturelle, les académies, etc. etc. ? Après avoir vu ces superbes établissements nationaux, ne peut-il pas voir les collections des particuliers dans différents genres ? Ce monarque aime les arts mécaniques : ne peut-il pas, comme Pierre le Grand, aller fréquemment dans les ateliers, les fonderies, les manufactures ? Ne peut-il pas, comme le roi d'Angleterre, aller à tous les spectacles, sans faste, sans appareil, et sans faire recommencer, s'il y arrive un peu tard ? Ce prince ne connaît aucun des monuments de la capitale : que de choses il peut observer ! que de bien il peut faire, s'il se montre partout ! Ce cortège importun de citoyens avides de ses regards, qu'à peine ils connaissent, diminuera insensiblement, puisqu'ils auront l'habitude de le voir, comme ils ont l'habitude de l'aimer. »

parce que tout le bien et l'honneur de l'homme en dépendent?.. Bias disait qu'il ne peut y avoir d'excuse légitime de rompre la foi, parce que celui qui perd le crédit et la gloire d'être estimé fidèle fait bien une plus grande perte que s'il perdait la chose promise. Cicéron dit qu'il ne faut jamais manquer un serment, et les Egyptiens faisaient mourir les parjures, parce que non seulement ils violent le respect qui est dû à la divinité, mais, d'avantage, ils rompent la foi, qui est le plus grand et le plus étroit lien de la société humaine. Sertorius blâme Cinna de vouloir mettre en délibération s'il tiendrait parole à Marius. (1^{er} août 4791.)

De ce moment, il semble qu'il redouble de rage, si c'était possible.

Qu'attendent les patriotes pour se montrer? Ah! s'il y avait dans nos murs deux Scévola seulement, il y a longtemps que la liberté y serait cimentée à jamais. Un seul coup de poignard dans le cœur de Mottié eût foudroyé ses légions de satellites, et permis au peuple d'abattre sous la hache vengeresse les têtes criminelles de ses mortels ennemis... S'ils étaient les plus forts, ils vous égorgeraient sans pitié; poignardez-les donc sans miséricorde! Que Chapelier, Rabaud, Emery, Duport, Bureau de Puzy, Barnave, Desmeuniers, Malouet, Goupil, Thouret, Target, Fréteau, Prugnon, Regnault, Sièyes, Dupont, Dandré, Montlosier, Bailly, Mottié, soient vos premières victimes. (18 juillet 1791.)

— Si j'avais eu deux mille hommes comme moi, j'aurais été à leur tête poignarder Mottié au milieu de ses bataillons de brigands, brûler le despote dans son palais, et empaler nos atroces représentants sur leur siège. (3 mai 1792.)

C'est à Robespierre qu'il aurait tenu ce langage, à ce qu'il raconte, et celui-ci l'aurait écouté assez froidement; aussi s'en montre-t-il médiocrement satisfait. Écoutons-le plutôt. La guerre avait éclaté

entre Brissot et le député d'Arras. Les journaux prenaient naturellement parti dans ces guerres intestines. Marat, cela va sans dire, se range du côté de Robespierre.

Les misérables ! s'écriait-il ; ils jettent leur ombre sur les plus pures vertus ! Son génie les offusque ; ils le punissent de ses sacrifices. Ses goûts l'appelaient dans la retraite , il n'est resté dans le tumulte des Jacobins que par dévouement à son pays ; mais les hommes médiocres ne s'accoutument point aux éloges d'autrui, et la foule aime à changer de héros.

La faction des Lafayette, des Guadet, des Brissot, l'enveloppe. Ils l'appellent chef de parti ! Robespierre chef de parti ! Ils montrent sa main dans le trésor honteux de la liste civile. Ils lui font un crime de la confiance du peuple, comme si un simple citoyen sans fortune et sans puissance avait d'autre moyen de conquérir l'amour du peuple que ses vertus ! Comme si un homme qui n'a que sa voix isolée au milieu d'une société d'intrigants, d'hypocrites et de fourbes, pouvait jamais devenir à craindre ! Mais ce censeur incorruptible les inquiète. Ils disent qu'il s'est entendu avec moi pour se faire offrir la dictature. Ceci me regarde. Je déclare donc que Robespierre est si loin de disposer de ma plume que je n'ai jamais eu avec lui la moindre relation. Je l'ai vu une seule fois, et cet unique entretien m'a convaincu qu'il n'était pas l'homme que je cherche pour le pouvoir suprême et énergique réclamé par la Révolution.

Le premier mot qu'il m'adressa fut le reproche de tremper ma plume dans le sang des ennemis de la liberté, de parler toujours de corde, de glaive, de poignard, mots cruels que désavouait sans doute mon cœur et qui discréditaient mes principes. Je le détrompai. « Apprenez, lui répondis-je, que mon crédit sur le peuple ne tient pas à mes idées, mais à mon audace, mais aux élans impétueux de mon âme, mais à mes cris de rage, de désespoir et de fureur, contre les scélérats qui embarrassent l'action de la Révolution. Je suis la colère, la juste colère du peuple, et voilà

pourquoi il m'écoute et il croit en moi. Ces cris d'alarme et de fureur, que vous prenez pour des paroles en l'air, sont la plus naïve et la plus sincère expression des passions qui dévorent mon âme. Oui, si j'avais eu dans ma main les bras du peuple après le décret contre la garnison de Nancy, j'aurais décimé les députés qui l'avaient rendu; après l'instruction sur les événements de 5 et 6 octobre, j'aurais fait périr dans un bûcher tous les juges; après les massacres du Champ-de-Mars, si j'avais eu deux mille hommes animés des mêmes ressentiments qui soulevaient mon sein, je serais allé à leur tête poignarder Lafayette au milieu de ses bataillons de brigands, brûler le roi dans son palais et égorger nos atroces représentants sur leurs sièges!.. » Robespierre m'écoutait avec effroi. Il pâlit et garda longtemps le silence. Je m'éloignai. J'avais vu un homme intègre; je n'avais pas rencontré un homme d'Etat.

Ainsi, dit M. de Lamartine, le scélérat avait fait horreur au fanatique; Robespierre avait fait pitié à Marat.

Et n'allez pas croire que ce soit par cruauté que Marat prêche ainsi continuellement l'extermination! il y a longtemps qu'il s'en est défendu.

M'accusera-t-on d'être cruel, moi qui ne puis pas voir souffrir un insecte? Mais lorsque je pense que, pour épargner quelques gouttes de sang, on s'expose à le verser à grandes flots, je m'indigne malgré moi de nos fausses maximes d'humanité et de nos sots procédés pour nos cruels ennemis. Imbéciles que nous sommes! nous craignons de leur faire une égratignure, nous nous contentons de les disperser, et nous les laissons bêtement sur pied contre nous. Qu'ils soient les maîtres un seul jour, bientôt on les verra parcourir les provinces le fer et le feu à la main, faire tomber sous leurs coups tous ceux qui leur opposeront quelque résistance, massacrer les amis de la patrie, égorger femmes et enfants, et réduire en cendre nos cités. (31 mai 1790.)

La conclusion de toutes ces prédications sangui-
naires, c'était la nécessité d'une dictature révolu-
tionnaire, et il la réclame avec insistance.

Vous serez éternellement dupes de ces scélérats, éternellement travaillés par l'anarchie et la misère, jusqu'à ce que vous ayez nommé un tribun militaire pour abattre ces têtes criminelles.

— Citoyens amis de la patrie, s'écriait-il dans le manifeste dont nous parlions tout à l'heure, vous touchez au moment de votre ruine. Je ne perdrai pas le temps à vous accabler de vains reproches sur les malheurs que vous avez attirés sur vos têtes par votre aveugle confiance, par votre fatale sécurité; ne songeons qu'à votre salut.

Un seul moyen vous reste pour vous retirer du précipice où vos indignes chefs vous ont entraînés : c'est de nommer à l'instant un tribun militaire, un dictateur suprême, pour faire main-basse sur les principaux traîtres connus.... Que dans la journée le tribun soit nommé! Faites tomber votre choix sur le citoyen qui vous a montré jusqu'à ce jour le plus de lumières, de zèle et de fidélité; jurez-lui un dévouement inviolable, et obéissez-lui religieusement dans tout ce qu'il vous ordonnera pour vous défaire de vos mortels ennemis.

Voici le moment de faire tomber la tête des ministres et de leurs subalternes, de Mottié, de tous les scélérats de l'état-major et de tous les commandants anti-patriotes des bataillons, de Bailly, de tous les municipaux contre-révolutionnaires, de tous les traîtres de l'Assemblée nationale : commencez donc par vous emparer de leurs personnes, s'il en est temps encore....

Un tribun, un tribun militaire, ou vous êtes perdus sans ressource! Jusqu'à présent, j'ai fait pour vous sauver tout ce qui était au pouvoir humain : si vous négligez ce conseil salulaire, le seul qui me reste à vous donner, je n'ai plus rien à vous dire, et je prends congé de vous pour toujours. Dans quelques jours, Louis XVI, reprenant le ton d'un despote dans un manifeste insolent, vous traitera en rebelles, si vous n'allez pas vous-mêmes

au-devant du joug. Il s'avancera contre vos murs à la tête de tous les fugitifs, de tous les mécontents et des légions autrichiennes; il vous bloquera; cent bouches à feu menaceront d'abattre votre ville à boulets rouges, si vous faites la moindre résistance; tandis que Mottié, à la tête des hussards allemands, et peut-être des alguazils de l'armée parisienne, viendra vous désarmer. Tout ce qu'il y a parmi vous de chauds patriotes seront traînés dans les cachots; l'Ami du Peuple, dont le dernier soupir sera pour la patrie, et dont la voix fidèle vous rappelle encore à la liberté, aura pour tombeau un four ardent.... Encore quelques jours d'indécision, et il ne sera plus temps de sortir de votre léthargie; la mort vous surprendra dans les bras du sommeil.

Je ne sais si je me fais illusion; mais je crois voir jusque dans les plus furieuses de ces prédications un ton de conviction qu'il me semble difficile de méconnaître, qu'on ne trouve pas, par exemple, dans les philippiques de Camille Desmoulins, ni même, et encore moins peut-être, dans les grandes colères du Père Duchesne. « Lorsqu'il provoque des mesures sanguinaires, c'est, comme le dit Paganel, sans aucun effort et sans aucuns frais de tours et de préparations oratoires. Les raisons de persécuter et d'égorger coulent de sa bouche comme des vérités de conviction. » Pour moi, Marat était convaincu. C'est un fou, mais un fou lucide, si je pouvais dire ainsi. Il a une seule idée, idée fausse, mauvaise, exécration, mais idée fixe et qu'il poursuit à outrance.

On voit, du reste, quelle haute idée l'Ami du

Peuple avait de son importance, et elle était grande, en effet; quand l'Assemblée constituante, toute meurtrie des coups qu'il lui avait portés, cédait sa place à de nouveaux législateurs, Marat était déjà une puissance. « Il dicte des arrêts, il dispose du forum sans y paraître; il dresse, à la manière de Sylla, ses tables de proscription. Il a l'indignation des faubourgs à ses ordres. Il peut étouffer un homme entre deux phrases. »

« Il est impossible, a dit un écrivain contemporain (1), de calculer les effets qu'ont produits sur le petit peuple les journaux de Fréron et de Marat, ces feuilles dégouttantes de sang. Le dernier de ces individus surtout, maniaque sans talent, espèce de fou enragé, qu'il faut avoir vu et entendu pour s'en faire une idée, était devenu la divinité de la populace, et, quoiqu'il ne fût qu'un instrument dans les mains de personnages plus adroits, il parvenait à les faire tous trembler, sans se douter lui-même de sa prodigieuse puissance. »

« Marat, dit M. Thiers, avait acquis une effrayante célébrité, et était devenu, par ces provocations au meurtre, un objet d'horreur pour tous les hommes qui conservaient encore quelque modération. Il étalait dans ses feuilles l'affreuse doctrine dont il était rempli: abattre des milliers de têtes et détruire toutes les aristocraties qui ren-

(1) Beaulieu, *Essais sur la Révolution*, t. II, p. 44.

daient la liberté impossible, voilà son refrain. La vie souterraine à laquelle il était condamné pour échapper à la justice avait exalté son tempérament, et les témoignages de l'horreur publique l'enflammaient encore davantage. Nos mœurs polies n'étaient à ses yeux que des vices qui s'opposaient à l'égalité républicaine, et, dans sa haine ardente pour les obstacles, il ne voyait qu'un seul moyen de salut, l'extermination. Ses études et ses expériences sur l'homme physique avaient dû l'habituer à vaincre l'aspect de la douleur, et sa pensée ardente, ne se trouvant arrêtée par aucun instinct de sensibilité, allait directement à son but par des voies de sang. Cette idée même d'opérer par la destruction s'était peu à peu systématisée dans sa tête. Il voulait un dictateur, non pour lui procurer le plaisir de la toute-puissance, mais pour lui imposer la charge terrible d'épurer la société. Ce dictateur devait avoir un boulet aux pieds, pour être toujours sous la main du peuple; il ne fallait lui laisser qu'une seule faculté, celle d'indiquer les victimes, et d'ordonner pour unique châtiment la mort. Marat ne connaissait que cette peine, parcequ'il ne punissait pas, mais supprimait l'obstacle.

» Voyant partout des aristocrates conspirer contre la liberté, il recueillait çà et là tous les faits qui satisfaisaient sa passion; il dénonçait avec fu-

reur, et avec une légèreté qui venait de sa fureur même, tous les noms qu'on lui désignait, et qui souvent n'existaient pas ; il les dénonçait sans haine personnelle, sans crainte, et même sans danger pour lui-même, puisqu'il était hors de tous les rapports humains, et que ceux de l'outragé et de l'outrageant n'existaient plus entre lui et ses semblables (1). »

Marat, en effet, du jour où il avait déclaré la guerre à tous les pouvoirs, s'était mis en quelque sorte hors la société, il ne se montrait que bien rarement, et à ses fidèles. « Il affectait le mystère, comme tous les oracles. Il vivait dans l'ombre ; il ne sortait que la nuit ; il ne communiquait avec les hommes qu'à travers des précautions sinistres. Un souterrain était sa demeure ; il s'y réfugiait invisible contre le poignard et le poison. Son journal avait pour l'imagination quelque chose de surnaturel. Marat s'était enveloppé d'un véritable fanatisme. » On ne savait jamais précisément où il était ; beaucoup de personnes même, à ce qu'il paraît, doutaient de son existence et regardaient l'Ami du Peuple comme un être idéal, une fiction, un mythe. Nous avons vu tout à l'heure de quelle comédie son cher fils, Camille Desmoulins lui-même, avait été la dupe ; et à ceux qui lui en de-

(1) *Histoire de la Révolution*, éd. gr. in-8°, t. 1, p. 265.

mandaient des nouvelles l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant*, pas plus que les autres, ne savait que répondre. « Où êtes-vous, M. Marat ? Adam, *ubi es* ? Quand Dieu appelait ainsi Adam, il se moquait de notre premier père, car Dieu, qui voit tout, ne pouvait ignorer où était Adam. Pour moi, j'ignore où est l'Ami du Peuple. Il ne se passe point de jour qu'on ne me demande de ses nouvelles. Serait-il dans la fosse aux lions ? disent les patriotes. Je réponds comme Madeleine : *Nescio ubi posuerunt eum*. » — « Je commence à croire qu'il possède l'anneau de Gygès ; il faut qu'il soit bien sûr de mettre en défaut tous les espions de l'ancienne poliee et tous les observateurs de la nouvelle. »

J'ai relevé dans la *Chronique de Paris* du 22 juillet 1794 ce singulier article :

On lit dans la *Gazette universelle* du mercredi 20 le passage suivant, tiré de l'*Orateur du Peuple*, n° 6, tome VII :

« Quelle douleur pour les amis de la liberté, de savoir en proie à la maladie la plus alarmante le plus intrépide défenseur des droits du peuple, un des écrivains les plus honorés de la haine des conspirateurs, qu'il a démasqués sans relâche, un citoyen enflammé du patriotisme le plus pur et le plus infatigable, en un mot M. Marat, l'Ami du Peuple. On a voulu révoquer en doute son existence ; mais cette opinion, qu'on avait des motifs puissants d'accréditer, n'a pas fait fortune auprès de ceux qui connaissent personnellement M. Marat. Je suis de ce nombre, et j'ose certifier qu'il y a une quinzaine de jours, après l'avoir déterminé à sortir du tombeau où il se tenait renfermé depuis

quinze mois, j'ai dîné avec lui à Vincennes, et que les convives étaient, entre autres, MM. Feydel, Le Gendre, Maisonneuve, La Poype, tous membres des Amis de la Constitution, dont j'invoque ici le témoignage, pour faire tomber l'absurde calomnie de son assassinat. Puisse cet écrivain cher à la patrie être bientôt rendu à ses vœux! »

Ce passage prouve que Marat n'est point un être imaginaire, et nous l'avions déjà dit. M. Feydel nous a écrit, au sujet de cet article, la lettre ci-jointe :

Paris, 20 juillet, l'an III.

Le 4 février 1790 (1), j'écrivais : *M. Marat est-il un fou ? M. Marat est-il un aristocrate déguisé ?* Et peut-être me serais-je perdu dans cette double question, si le grand Voltaire, notre guide à tous, n'eût pas jugé M. Marat dès 1775.

Mais M. Marat me paraissait un fou d'une espèce si singulière, que j'avais un véritable désir de le voir face à face. Au bout de quinze mois, l'occasion s'en présenta, et je la saisis avec empressement. Je courus à deux lieues de Paris, à une maison qu'on m'avait indiquée ; j'examinai M. Marat par devant et par derrière ; je le vis manger, je le vis boire, je l'entendis parler, et je revins bien vite à Paris raconter cette merveille. MM. Cailhava et Grouvelle, si je ne me trompe, furent les premières personnes que je rencontrai.

Voilà, Messieurs, à quoi se réduisent mes liaisons avec M. Marat. La réputation d'exactitude dont jouit votre feuille me force de descendre à cette justification.

J'ai l'honneur, etc.

G. B. FEYDEL.

Madame Roland ne vient-elle pas de nous dire qu'elle aussi elle avait quelquefois douté que Marat fût un être subsistant.

Quoi qu'il en soit, le peuple avait dans cet ami, qu'il ne connaissait pas, qu'il ne voyait pas,

(1) *L'Observateur*, n° 80.

mais qu'il croyait présent partout, une confiance qui tenait du culte. C'est que Marat possédait une connaissance profonde de ce peuple, non tel qu'il est dans les temps ordinaires, mais tel que le font l'exaltation et le ferment des révolutions; et cet instrument irresponsable, grossier, violent, universellement présent, il savait parfaitement le manier : tel est le secret de sa puissance. Pour en arriver là il n'avait point fait d'efforts. Dès les premiers jours, en proie à la même fièvre de fanatisme, il avait parlé comme il parlait sous la Législative, et dès les premiers jours il avait acquis un public qui ne l'abandonna plus. Au commencement de la Révolution, ce public épars était noyé dans les masses; sous la Législative, les couches inférieures, grâce aux divisions des partis révolutionnaires, ayant gagné en importance, il avait fini par former une force compacte. Les dangers, en devenant plus imminents, rendaient les dénonciations de Marat moins ridicules, et ses menaces mêmes moins odieuses. Et comme les événements avaient quelquefois donné raison à ses dénonciations, justifié plusieurs de ses soupçons, de ses prédictions, comme il disait lui-même, ses fidèles lui reconnaissaient volontiers ce don de prophétie qu'il aimait à s'attribuer. Comment, en effet, ne pas croire un homme qui se montre si sûr de son fait, qui apporte dans ses accusations une si imperturbable

persévérance, et, surtout, qui paraît si bien informé ! Marat ne se perd jamais dans les ambages ni les circonlocutions ; il annonce froidement les choses les plus extraordinaires ; c'est du ton le plus simple qu'il fait les propositions les plus exagérées. Il ne cherche pas, comme Camille Desmoulins, à égayer son lecteur sur celui qu'il dénonce ; il ne s'arrête pas à des ridicules, à moins qu'ils ne soient de ceux que le peuple prend pour des vices. Ses qualifications et ses épithètes appellent la haine ou le mépris. Il accumule les faits, les groupe, y revient, donne des détails précis, caractéristiques, vrais ou faux, peu importe. Veut-il dénoncer les agioteurs ou les fournisseurs, il note leurs adresses, leurs relations de famille, le chiffre de leur fortune et de leurs bénéfices. Un personnage est-il l'objet de ses soupçons, il le suit le jour et la nuit ; il sait où il dîne, où il soupe, mieux encore :

Depuis dix jours le grand général Dumouriez a quitté son armée pour venir intriguer à Paris. Il y a huit jours qu'il tient des conciliabules secrets chez sa nymphe, n° 23 rue Neuve-Saint-Marc ; chez celle de Barot, rue Bazette, maison du vitrier, au fond de la cour, et chez celle de Bouret, n° 8 rue d'Orléans-Egalité. Le général Biron et les membres de la faction y assistent régulièrement depuis huit heures du soir jusqu'à deux heures de la nuit.

Voilà qui est clair, net, précis ; il dit les noms, la rue, le numéro : après cela qui doutera de lui (1) ?

(1) Eugène Maron, *Histoire littéraire de la Révolution*, p. 267 ; *Histoire littéraire de la Convention*, p. 220.

Il est même des personnes sérieuses qui vantent la sagacité de Marat, et la sûreté de coup d'œil avec laquelle il a prévu quelques trahisons; on a dit qu'une sorte d'instinct, de flair, lui révélait à l'avance les hommes qui, révolutionnaires encore, devaient bientôt chercher à arrêter le cours de la Révolution. J'avoue que cette sagacité dont on fait honneur à Marat ne me paraît pas en somme très-merveilleuse : s'il devina quelque chose, c'est qu'il soupçonna tout; son secret consistait à accuser à tort et à travers, à dénoncer en masse, et à crier perpétuellement : *Voilà un traître!* longtemps avant la trahison. Il aurait eu bien du malheur s'il n'avait pas quelquefois rencontré juste. Il ressemblait à un homme qui, pour gagner à la loterie, aurait soin de prendre pour lui tous les numéros; ou, si l'on veut, sa sagacité est du même genre que celle de ce légat du pape qui, au sac de Béziers, pour être sûr d'atteindre tous les coupables, s'écriait : « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra bien les siens ! » On comprend néanmoins l'effet que ce ton prophétique pouvait produire sur des esprits bornés.

Quant à ses idées politiques, considérées d'abord comme extravagantes, puis seulement comme hardies ou intempestives, le peuple de Marat les avait facilement adoptées, et il voyait en lui un politique sagace, un homme d'Etat supérieur.

Bien plus, c'était pour cette multitude fanatisée un redresseur de torts, comme un franc-juge, mieux encore, une sorte de divinité. Elle s'adressait à lui pour tous ses besoins, et dans toutes ses nécessités. Elle allait jusqu'à lui dénoncer les mauvais débiteurs, ou les débiteurs impuissants, ce qui revenait souvent au même; et, paraît-il, ce n'était pas toujours sans succès.

J'admire votre puissance, cher Ami du Peuple, lui écrit un jour un ami de la vérité. Le Châtelet et les consuls, avec leurs légions noires de procureurs, d'huissiers et de recors, sont des enfants auprès de vous pour forcer les coquins à payer leurs dettes : lorsqu'ils se sont bien moqués de la justice, avec deux lignes vous les amenez à jubé.

« Soir et matin, dit-il lui-même, le pauvre Ami du Peuple est assailli (1) par une foule d'infortunés et d'opprimés qui implorent son secours. — Un plaideur est-il vendu par son procureur, son avocat ou ses juges ? il a recours à l'Ami du Peuple. — Un citoyen est-il vexé par un administrateur public ? il requiert l'appui de l'Ami du Peuple. — Un suppliant a-t-il quelque mémoire à présenter ? il réclame la plume de l'Ami du Peuple. — Une femme a-t-elle à se plaindre d'un mari brutal ? elle presse l'Ami du Peuple de demander son divorce. — Un

(1) Je ne dis rien ici de la foule d'écrits qui lui sont adressés journellement par les faiseurs de projets, pour les recommander, comme s'il pouvait leur donner de l'importance ou de la célébrité ; ni d'une multitude de brochures, pour en rendre compte, comme s'il avait le loisir d'en lire une seule.

homme de lettres est-il sans ressources ? il s'adresse à l'Ami du Peuple. Comme s'il pouvait se mêler des différends particuliers, comme s'il pouvait connaître des affaires de famille, comme s'il possédait le secret de faire de l'or, comme s'il avait le talent de se multiplier. » (5 janvier 1790.)

Il faut l'entendre raconter, sous le titre d'*Aventure singulière*, l'histoire d'une jeune et jolie nonne échappée, qui vient lui demander refuge. Cette autre *religieuse de Diderot* se nommait Anne Barbier. Tyrannisée dans son couvent, elle était parvenue à s'évader, et à qui recourir, sinon à l'Ami du Peuple ? La voilà donc devant Marat. Celui-ci l'accueille, la baptise patriote, expose gaiement l'anecdote dans son journal, et reprenant tout à coup son visage farouche : « Le comité de district, le tribunal de police, écrit-il d'un style péremptoire et supérieur, doivent protection à cette infortunée... Si Anne Barbier n'obtient pas bonne justice, elle peut s'adresser de nouveau à l'Ami du Peuple, avocat des opprimés... » Et quant aux persécutrices de la belle enfant, il termine en les prévenant qu'il les citera, s'il y a lieu, au tribunal des dames de la Halle.

Son journal était une boîte aux lettres ouverte à tout venant, et, quand la matière lui faisait défaut, il se montrait peu scrupuleux dans le tri de cette étrange correspondance ; il lui arrivait, par exemple, d'accepter des plaisanteries comme celle-ci :

A l'Ami du Peuple.

Ce 15 janvier 1790.

Le *Journal de Paris* de ce jour a eu soin de nous donner le bulletin de l'état de M. Necker. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien publier dans votre feuille celui de la maladie de mon cocher, qui s'est trouvé au siège de la Bastille, et qui a pour le moins aussi bien mérité de la patrie que le premier ministre des finances.

« Pierre Le Brun a eu hier au soir un violent accès de colique hépatique, qui a continué presque toute la nuit ; il a dormi ensuite à quelques reprises, environ sept minutes, d'un mauvais sommeil. Les urines sont toujours rares ; il y a vomissements, nausées ; le poulx est toujours mauvais. SIXTE-QUINT. »

J'espère que tous les bons patriotes s'intéresseront à la santé d'un excellent citoyen français. « Le vice seul est bas, la vertu fait le rang. »

Signé le chevalier DE BLAVILLE.

Cela me rappelle une scène qui se passa le 18 novembre 1792 au conseil de la Commune :

On annonce le bulletin de Louis. Il s'élève de grands débats. On délibère si on le lira ; on met la proposition aux voix. Les commissaires de la Commune, placés à droite, votent pour la négative ; les commissaires à l'audition des comptes, siégeant à gauche, sont pour l'affirmative. La lecture est arrêtée.

HÉBERT. Je réclame l'égalité. Vous n'êtes pas des républicains, des hommes du 10 août. Je demande par amendement qu'on lise le bulletin de tous les prisonniers malades.

MARTIN. Blanchelande est arrivé des îles ; il est très-fatigué, il se repose à l'Abbaye : il faut aussi s'informer de sa santé.

Le tumulte continue. Le président se couvre. Le calme se rétablit : on fait lecture du bulletin (1).

(1) *Chronique de Paris*, 22 novembre 1792.

En guerre ouverte avec la société, Marat, comme je l'ai dit, vivait dans la plus profonde retraite, imprimant son journal tantôt ici, tantôt là, où il pouvait et quand il pouvait. Mais ceux qui avaient affaire à lui savaient toujours où lui adresser leurs lettres, leurs réclamations ou leurs dénonciations, et, quand il lui était absolument impossible de trouver une presse, il envoyait le tout à son lieutenant l'Orateur du Peuple. Une armée dévouée veillait d'ailleurs à sa sûreté : Boyer avait organisé publiquement une compagnie de cinquante *spadassini-cides* pour sa protection et celle des patriotes, et de nombreux asiles lui étaient ouverts à tout besoin : Legendre se glorifiait à la tribune des Jacobins de l'avoir caché chez lui pendant un an. Mais il était bien mieux protégé encore par la crainte qu'avaient les dépositaires de l'autorité de provoquer, en le frappant, un soulèvement dont on ne pouvait prévoir les suites. Cependant nous l'avons déjà vu forcé de quitter Paris, et plus d'une fois encore, même alors qu'il était parvenu à l'apogée de sa puissance, il crut devoir fuir devant des dangers qu'il jugeait trop pressants.

C'est ainsi qu'à la suite des événements du Champ-de-Mars, « pour se dérober aux persécutions des pères conscrits conspirateurs et des municipalités traîtresses, pour défendre le peuple, l'avertir, l'éclairer sur tous les complots, il était obligé de

fuir dans un antre souterrain, où on ne le trouverait que mort. » Il s'emporte de nouveau contre les Parisiens, « ces triples badauds, ces imbéciles, serviles adulateurs des valets de la cour, et qui se croient spirituels parce qu'ils habitent la ville de Paris, la plus corrompue de toute l'Europe, la plus vénale et la plus indigne de toutes. » Il ne compte plus que sur les départements, sur les campagnes.

Que faut-il donc faire ? me direz-vous. Je me suis cassé la tête à vous le répéter. Accablé de la maladie qui me tourmente, mes rêves même tendaient à votre bonheur. Lorsque je vous ai dit qu'il fallait, comme Scévola, enfoncer le poignard dans le sein de Bailly et de Mottié, vous ne m'avez pas écouté, vous m'avez regardé comme un homme sanguinaire. Qu'ont-ils fait, ces barbares ? Ils en ont fait massacrer six cents ! C'est donc cinq cent quatre-vingt-dix-huit citoyens de moins, si l'on peut froidement calculer tant d'horreurs. Ne vaut-il pas mieux que deux coquins périssent que six cents honnêtes citoyens ?

Ce nouveau contre-temps interrompt son journal pendant huit jours ; et comme il est éloigné de Paris, il prie ses compatriotes de ne pas se fâcher, de ne pas lui en vouloir, s'il ne fait point paraître ses numéros tous les jours. Tantôt un homme bien costumé les vendra, tantôt un paysan ; tantôt dans un endroit, tantôt dans l'autre. Mais l'intervalle qu'il est forcé d'y mettre, pour ne point faire découvrir le lieu de sa retraite, de son souterrain, ne l'empêchera jamais de veiller au salut de ses compatriotes. (N° 524, 20 juillet.)

Dans le numéro suivant il prévient ses compatriotes que leur ami est forcé de faire passer son journal par des laitières de Vincennes et de Saint-Mandé. Il va employer encore un autre moyen ; mais ils peuvent être certains qu'il ne négligera rien pour tromper la vigilance criminelle des trente-six mille et un mouchards soudoyés par la municipalité. En même temps il invite les colporteurs à ne pas se laisser surprendre par les faux Amis du Peuple, son journal ne pouvant paraître tous les jours, vu l'éloignement du souterrain de l'auteur. (N° 525, 29 juillet.)

Le n° 529 (10 août) est intitulé : « Numéro de l'*Ami du Peuple* qui a été saisi le 24 juillet chez son imprimeur, et qui n'a point encore vu le jour. » Il y flétrit en termes violents les massacres du Champ-de-Mars et les persécutions contre les journalistes patriotes. « C'est, dit-il, pour masquer ces horribles attentats que Bailly a feint de poursuivre Royou et Suleau, collaborateurs infâmes de l'*Ami du Roi* et de la *Gazette de Paris*, qu'on dit arrêtés, mais qui se divertissent scandaleusement chez eux avec l'or qu'il leur prodigue pour prêcher l'esclavage. »

On trouve fréquemment dans l'*Ami du Peuple* des sorties de ce genre contre les écrivains royalistes. Marat, pourtant, ne cesse d'invoquer la liberté de la presse ; mais il la voulait pour lui et ceux de

son bord ; il entendait cette liberté comme nous avons vu que l'entendait la *Chronique*, comme l'entendaient, hélas ! à peu près tous les écrivains mêlés à cette terrible lutte.

Depuis dix-huit mois les noirs et les ministériels, les calotins et les robins, les suppôts de l'ancien régime et les suppôts du despotisme, en un mot la sainte bande des contre-révolutionnaires du club monarchien, s'agitent jour et nuit pour décrier les amis de la Constitution, les écrivains patriotes, les défenseurs de la liberté. Les sieurs Marmontel, Suard, Séguier, Gaillard, La Harpe, Ducis, Lemièrre, Sedaine, Tessier (l'abbé ou le calotin vétérinaire), Lalande, Vic dit d'Azir, Lavoisier, Brousselet, Morellet, Pastoret, Condorcet, et autres petits écrivains des confréries académiques, n'ont cessé de faire gémir la presse pour calomnier sans pudeur le Club des Jacobins et l'accuser perfidement de vouloir détruire la monarchie, tandis qu'eux-mêmes et leurs complices travaillent sans relâche à renverser le monarque de dessus le trône, en l'entraînant dans d'éternelles conspirations contre le peuple. Les libelles atroces qu'ils ont publiés de concert avec Desclaibes, d'Eprémessnil, Malouet, contre ces défenseurs de la patrie, sont sans nombre, de même que ceux que la plupart d'entre eux ont publiés avec Gorsas, Meudemonpas, Durozoy, Royou, Languedoc dit Estienne, Dusaulchoy, Cadet, Dusaulx, Monville, Beaulieu, Grandmaison, contre l'*Ami du Peuple*. Que ne dirais-je pas, si je voulais rapporter ici les brochures dont ils ont inondé la capitale et les provinces pour détruire l'impression salutaire de ses écrits ? N'a-t-on pas vu paraître à la fois cinq *faux Amis du Peuple* pour propager sous le titre du vrai la doctrine funeste des endormeurs de la cour, des suppôts du despotisme ?...

Le moment est enfin venu de détruire l'engeance infernale des barbouilleurs aux gages des ennemis de la Révolution. Citoyens honnêtes, comprenez donc une fois dans la vie que la liberté n'est faite que pour les hommes qui n'en abusent pas, et qu'il ne doit pas plus être permis aux écrivains de l'aristocratie et du

despotisme de répandre leurs maximes pestiférées, qu'à un scélérat de débiter des poisons ou à un brigand d'attendre les passants au coin d'un bois. Laissez-les réclamer la liberté de la presse, dont ils voudraient se servir pour perdre la patrie. Sourds à leurs clameurs, faites main basse sur leurs écrits, formez-en des feux de joie dans les carrefours. Commencez par ceux des mouchards Estienne et Dusaulchoy, qui s'impriment n° 9 rue de Bussi; par ceux du mouchard Meudemonpas, qui s'impriment rue des Cordiers; par ceux des mouchards du Club monarchique, qui s'impriment rue Christine. Que tous les colporteurs s'assemblent pour arracher les plaques d'argent des colporteurs de la police chargés de débiter les *faux Amis du Peuple*, les *Contre-poisons*, les *Sabbats des Jacobites*, la *Gazette de Paris*, l'*Ami du Roi*, *Cicéron à Paris*, etc. Qu'ils traînent dans le ruisseau tout colporteur saisi avec ces écrits. Sans ces infâmes productions, qui dessèchent le trésor public, qui égarent et qui ruinent le peuple, il y a longtemps que la liberté serait établie dans nos murs. (20 avril 1794.)

Au mois de septembre 1794, Marat prend de nouveau le chemin de l'exil. A l'entendre il y était contraint par une vengeance particulière, contre laquelle Paris ne semblait plus pouvoir lui offrir de retraite assez sûre; et à ce propos il raconte je ne sais quelle histoire de femme, dont le récit ne m'a pas paru précisément capable de *faire frémir*. En vérité, il céda à un découragement beaucoup plus facile à comprendre. Cela résulte de longues considérations auxquelles il se livre sur la marche de la Révolution et sur le rôle qu'il y a joué.

Quand on suit d'un œil attentif la chaîne des événements qui préparèrent et amenèrent la crise du 14 juillet, on sent que rien

n'était si facile que la Révolution : elle tenait uniquement au mécontentement du peuple, aigu par les vexations du gouvernement, et à la défection des soldats, indignés de la tyrannie de leurs chefs. Mais quand on vient à considérer le caractère des Français, l'esprit qui anime les différentes classes du peuple, les intérêts opposés des différents ordres de citoyens, les ressources de la cour, et la ligue, non moins naturelle que formidable, des ennemis de l'égalité, on sent trop que la Révolution ne pouvait être qu'une crise passagère, et qu'il était impossible que la liberté se soutînt par les causes qui l'avaient amenée...

Dans ce soulèvement, le despote, entouré de sa famille, de ses ministres et de quelques courtisans, paraissait abandonné de la nation entière, mais il n'en conservait pas moins les légions innombrables de ses suppôts et de ses satellites, à la troupe de ligne près, dont le cœur venait de se donner à la patrie. Armés en apparence contre leur maître, ils ne l'étaient en effet que pour sa défense, pour le maintien de son empire, pour la conservation de leurs privilèges et de leurs dignités. On voyait alors les favoris insolents de la cour, sous le masque du patriotisme, ne parler que de la souveraineté du peuple, des droits de l'homme, de l'égalité des citoyens, et mendier humblement, sous l'habit des soldats de la patrie, les places de chefs, ou les acheter adroitement sous le voile de la bienfaisance. Ceux qui ne purent pas s'emparer du commandement des forces nationales s'emparèrent de l'autorité des assemblées populaires, des places de fonctionnaires publics ; et l'on vit, pour la première fois, de graves magistrats en moustaches à la tête d'un bataillon ; des conseillers d'Etat, en perruque à queue, humblement inclinés sur un bureau de district, à côté de leurs tailleurs et de leurs notaires ; des ducs superbes, en habit bourgeois, siégeant à un comité de police avec leurs procureurs ou leurs huissiers ; et des prélats pacifiques gardiens d'un arsenal et distributeurs d'instruments de mort aux enfants de Mars.

Autour de ces intrigants ambitieux, viles créatures de la cour, se rallièrent bientôt ses suppôts et ses satellites : la noblesse, le clergé, le corps des officiers de l'armée, la magistrature, les

gens de robe et de loi, les financiers, les agioteurs, les sangsues publiques, les marchands de paroles, les agents de la chicane, la vermine du palais, en un mot tous ceux qui fondent leur grandeur, leur fortune, leurs espérances, sur les abus du gouvernement, qui subsistent de ses vices, de ses attentats, de ses dilapidations, et qui s'efforçaient de maintenir ces désordres, pour profiter du malheur public. Peu à peu se rangèrent autour d'eux les faiseurs d'affaires, les usuriers, les ouvriers de luxe, les gens de lettres, les savants, les artistes, qui tous s'enrichissent aux dépens des heureux du siècle ou des fils de famille dérangés. Ensuite vinrent les négociants, les capitalistes, les citoyens aisés, pour qui la liberté n'est que le privilège d'acquérir sans obstacle, de posséder en assurance et de jouir en paix. Puis arrivèrent les trembleurs, qui redoutent moins l'esclavage que les orages politiques; les pères de famille, qui craignent jusqu'à l'ombre d'un changement qui pourrait leur faire perdre leurs places ou leur état.

Ainsi formée, la faction du despote divisa entre eux, par des distinctions funestes, ceux qui avaient les armes à la main, séduisit les sots par de fausses promesses; tous ceux qui voulurent se vendre furent achetés, et le parti des amis de la liberté ne se trouva plus composé que des classes indigentes, que d'une plèbe sans lumières, sans moyens, sans chefs, uniquement défendue par quelques hommes vertueux, mais sans autorité, et quelques écrivains patriotes sans pouvoir.

Dès que les législateurs, que la cour avait corrompus, se virent appuyés par la force, ils ne songèrent plus qu'à saper l'édifice qu'ils avaient feint d'élever à la liberté dans une crise orageuse, et bientôt la nation fut remise dans les fers par les mains mêmes qu'elle avait chargées de les rompre, et auxquelles elle avait imprudemment abandonné le soin de ses intérêts les plus chers...

Voilà ce qu'avait vu Marat, ce qui l'avait alarmé dès les premiers jours de la Révolution; il avait pressenti dès lors qu'elle ne serait qu'une crise mo-

mentanée, et il avait désespéré du salut public. Pourtant, malgré la réunion de tant d'obstacles, la patrie aurait triomphé, et la liberté se serait enfin solidement établie, si les classes indigentes, c'est-à-dire si la masse du peuple avait pu sentir la nécessité de se choisir un chef éclairé et intègre, pour abattre les têtes criminelles et empêcher les traîtres de fuir, seul moyen qui restât de se soustraire à la tyrannie, et qu'il a vainement proposé tant de fois.

Quant à lui, tout ce qu'un homme de sens et un homme de cœur pouvait faire pour sauver sa patrie, il l'a fait pour défendre la sienne. Et en preuve il recommence pour la centième fois, mais en l'enjoignant toujours de nouveaux détails, le récit de sa lutte contre le ciel et la terre. Seul et sans appui, il a combattu deux années entières contre les autorités, petites et grandes. Toujours en guerre contre les traîtres à la patrie, il leur a arraché le masque et les a couverts d'opprobre. En butte à leur rage, il a été poursuivi tour à tour par les ministres et l'administration municipale, tour à tour il a été décrété par le tribunal de police, par le Châtelet, par le législateur. Mais, loin de fléchir devant ces cruels ennemis de la liberté, et d'abandonner lâchement la cause du peuple, il a redoublé d'énergie. Vingt expéditions militaires dirigées contre lui, et une armée entière mise en campagne pour l'enlever au peuple, n'ont fait qu'augmenter son audace. Sa

tête a été mise à prix ; cinq cents espions mis à ses trousses et deux mille assassins payés pour l'égorger n'ont pu lui faire trahir un instant le devoir.

Pour échapper au fer des assassins, il s'est condamné à une vie souterraine, sans cesse relancé par des bataillons d'alguasils, sans cesse obligé de fuir, errant dans les rues au milieu de la nuit, plaidant au milieu des fers la cause de la liberté, et défendant les opprimés la tête sur le billot. Ce genre de vie, dont le simple récit glace les cœurs les plus aguerris, il l'a mené dix-huit mois entiers, sans se plaindre un instant ; que dis-je ? il l'a préféré à tous les délices de la fortune, à tout l'éclat d'une couronne. Il aurait été protégé, caressé, fêté, s'il avait simplement voulu garder le silence ; et que d'or ne lui aurait-on pas prodigué, s'il avait voulu déshonorer sa plume ! il serait millionnaire ! Mais il a repoussé le métal corrupteur, il a vécu dans la pauvreté, il a conservé son cœur pur. Au lieu de richesses, il a des dettes, que lui ont mises sur le dos les infidèles manipulateurs auxquels il avait d'abord confié l'impression et le débit de sa feuille. Il va abandonner à ses créanciers les débris du peu qui lui reste, et il court, sans pécule, sans secours, sans ressources, végéter dans le seul coin de la terre où il lui soit encore permis de respirer en paix, devancé par les clameurs de la calomnie, diffamé par les fripons publics qu'il a démasqués,

chargé des malédictions de tous les ennemis de la patrie, abhorré des grands et des hommes en place, et noté dans tous les cabinets ministériels comme un monstre à étouffer : heureux si les regrets des patriotes l'y accompagnent, s'il n'est pas bientôt oublié de ce peuple au salut duquel il s'est immolé. Après tout, il emporte le témoignage honorable de sa conscience, et il se flatte d'être suivi de l'estime des âmes fortes.

Il n'est pas, d'ailleurs, sans espoir de retour. Que le peuple se relève, et il accourra reprendre son poste. Et même, tout en fuyant, il ne cessera point de défendre la cause des opprimés ; il ne quittera la plume qu'au dernier moment ; avant de la poser il fera part au public des observations intéressantes qu'il fera dans sa route.

Parti de Paris le 14 septembre, jour de l'acceptation de l'acte constitutionnel — ce qui était ne pas vouloir profiter de l'amnistie qui allait être publiée en faveur des prévenus de crime de lèse-nation — il y a laissé plusieurs numéros tout prêts (1). Il en paraît un, comme d'habitude, le lendemain de son départ ; ce numéro, 554, est consacré au parallèle de l'ancien et du nouveau régime, il n'y est pas dit mot de l'auteur. Ce n'est que le 20 et le 21, dans les n^{os} 555 et 556, qu'il prend congé de la patrie, qu'il lui fait ses derniers adieux.

(1) Tous ses numéros, dit-il quelque part, sont à la presse trente-six heures avant de paraître.

Les n^{os} 557, 58, 59, qui portent la date des 22, 23 et 25 septembre, ont été composés en courant et nécessairement au milieu de préoccupations qu'on ne soupçonnerait pas à les lire. L'un a été envoyé de Clermont en Beauvaisis le 15, l'autre de Breteuil, le troisième d'un hameau proche Amiens. Au n^o 560, 27 septembre, Marat est de retour à Paris, où l'a ramené un événement aussi désagréable qu'imprévu. Jusques à quand y restera-t-il ? il l'ignore ; du moins n'y sera-t-il pas tranquille spectateur des machinations des ennemis de la patrie ; le temps qu'il y pourra passer sera consacré au bien public. Et comme les citoyens qui prennent intérêt à l'Ami du Peuple ne seront pas fâchés d'apprendre les dernières épreuves auxquelles l'ont exposé les suppôts du despotisme, il leur raconte longuement sa courte odyssée.

Tous ses compagnons de route étaient des mouchards. La police avait mis en campagne ses plus fins limiers. Son signalement était donné ; le général même avait fait faire, à ce qu'on lui avait assuré, une multitude d'épreuves de son portrait, qu'il avait envoyées aux municipalités des différentes villes du royaume, et sans doute une circulaire avait porté l'ordre aux officiers municipaux des villes d'être aux aguets.

A Clermont, un de ses compagnons s'est absenté un quart-d'heure avant le souper ; à son retour il a

regardé Marat, et parlé à son voisin de table. Nul doute, il était allé chez le commandant de la garde de Clermont ou chez le prévôt. Notre fuyard s'attend à une expédition dans la nuit. Ne voulant pas tomber dans les mains des alguazils ministériels, il prend le parti de ne point se coucher ; il se promène quelques moments auprès de l'auberge, et, pour ne pas perdre le temps, il passe une partie de la nuit, jusqu'au départ, à écrire ses observations dans un cabaret sur la route, toujours ouvert, et d'où il pouvait apercevoir ce qui se passerait à son sujet. Il ne vit absolument rien : les autorités de Clermont avaient probablement été retenues par la crainte du peuple, très-démocrate dans les campagnes et les petites villes du royaume. Mais ses abonnés y gagnèrent le n° 557, où il leur fait part d'un nouveau projet des contre-révolutionnaires, qu'il a probablement découvert en rôdant la nuit autour de Clermont.

L'honneur de l'arrêter avait peut-être été réservé aux municipaux aristocrates d'Amiens. A l'arrivée des voyageurs à l'hôtel d'Angleterre, plusieurs mouchards en hausse-col vinrent les épier. Marat en fit la remarque tout haut, et ces mouchards, en gens bien appris, s'empressèrent de se retirer. A peine sorti de table, il va sur la porte, avec un curé anglican, voir défiler les jeunes gens du district, qui se mettaient en parade sur la place. Un instant

après, trois municipaux en écharpe viennent se placer à ses côtés ; avec eux est un quidam qu'il se rappelle avoir vu plusieurs fois au Comité de police de Paris. Ce quidam le fixe, se retourne, et dit à ses acolytes : « Sacredieu, c'est lui ! Oui, foutre, c'est lui-même !... » Au même moment, l'un des municipaux se détache, sans doute pour aller aviser ses collègues et amener main-forte. Mais pas si sot ! Marat feint de ne s'apercevoir de rien, et, prenant aussitôt son parti, il va à pas lents, comme un curieux, se perdre dans la foule, rassemblée à vingt toises, et il file.

Presque sûr, à son départ, de ne pas arriver à sa destination, il avait demandé des lettres pour les Amis de la Constitution des principales villes sur la route, mais il n'avait pas eu le temps de les attendre. Ne sachant à qui s'adresser à Amiens pour avoir un asile et apprendre ce qui se serait passé, il gagne la prairie près les bords de la Somme, il s'assied derrière une haie vive, sur un monceau de pierres, et là, comme Marius sur les ruines de Carthage, il se met à rêver tristement aux vicissitudes des choses humaines, aux jeux de la fortune, aux coups du cruel destin ! Un berger était à quelques pas : il va à lui pour s'informer des sentiers de détour qui peuvent le rejeter dans la route de Paris, seul endroit où, sans se découvrir, il pourra parer aux événements ; il lui demande ensuite de lui indi-

quer quelque bon patriote du village qui puisse lui servir de guide. Le berger le conduit chez un ancien grenadier aux gardes françaises, qui lui promet secours et sûreté. En attendant le coucher du soleil, il se met à brocher un numéro, — sans doute le n° 559, — où il entre ainsi en matière :

Poursuivi en tous lieux par de cruels ennemis acharnés à ma perte, je me vois arrêté dans ma course.

Mais le temps que d'autres perdraient à déplorer les rigueurs du sort, je vais l'employer à essayer de sauver la patrie des nouveaux malheurs qui la menacent, je vais l'employer à conjurer l'orage qui se forme sur nos têtes, à tarir, s'il se peut, la source de nos dissensions intestines, et à ramener la paix dans nos murs.

On pourra trouver que le moment n'était guère propice, que la place, du moins, n'était pas précisément commode ; mais le patriotisme de Marat est au-dessus de ces petites considérations ; il trouve le moyen, dans cette situation aussi peu favorable physiquement que moralement, d'adresser à la nouvelle législature huit pages de « Observations sérieuses sur l'urgente nécessité de rendre aux ci-devant nobles leurs vains titres et leurs hochets, pour les empêcher de conspirer éternellement contre la patrie et d'allumer dans tout le royaume les feux de la guerre civile. » S'il avait été le législateur, dit-il, loin d'avoir dépouillé ces baladins de cour de leurs titres et de leurs ordres, il leur aurait fait un devoir de les porter continuellement en public : par

ce moyen, le peuple les eût distingués au premier coup d'œil dans les élections ; il eût appris à s'en défier et à les repousser comme ses ennemis.

Son numéro bâclé, il endosse un habit rustique et le voilà parti ; bref il arrive, non sans vicissitudes, à Paris, où il reprend sa vie souterraine et son rôle d'alarmiste. Un rayon d'espérance luit encore au fond de son cœur, depuis qu'il a appris le soulèvement entier de l'armée contre l'oppression des chefs, et qu'il a été témoin de l'énergie des habitants des campagnes. Si la prochaine législature n'est pas aussi pourrie que l'Assemblée nationale, il est possible que les patriotes se relèvent, que la liberté s'établisse à certain point.

Quoi qu'il en soit, dit-il en terminant sa confidence, je suivrai la marche du nouveau Corps législatif jusqu'à ce que j'aie pénétré ses projets, et que je puisse prévoir la tournure que prendront les affaires publiques. Pendant le cours de deux années que j'ai combattu pour le salut du peuple, j'ai eu trop d'occasions de reconnaître que nous n'étions pas mûrs pour la liberté, et de me convaincre que jamais la nation ne saura se prévaloir de ses avantages. Elle pouvait assurer son bonheur au moyen de quelques sacrifices sanglants : les fripons qui l'égarèrent ont tout mis en œuvre pour l'en détourner et lui en faire horreur. Je ne lui parlerai donc plus de ses justes vengeances contre les ennemis de son repos, puisqu'elle est d'humeur assez douce pour laisser égorger impunément ses membres infortunés ; mais je continuerai à éclairer les machinations ténébreuses des scélérats acharnés à sa perte, et à chercher les moyens de les déjouer. Je ferai plus, je proposerai les moyens de ramener peu à peu les ennemis avec lesquels nous sommes forcés de vivre, en les amusant

par des hochets, après leur avoir ôté la puissance de nous perdre.

Dès le mois d'août précédent il avait changé la direction de ses batteries. Ainsi il protestait qu'il ne parlerait plus de Mottié, le Cromwel français, ni de son digne ami le cuistre municipal Bailly.

En vain, disait-il en lâchant cette proie sur laquelle il s'était si longtemps et si violemment acharné, en vain ai-je fait mes efforts pour vous convaincre de la scélératesse, de la trahison et de la conspiration de Judas-Mottié et de Pilate-Bailly. Vous êtes ennuyés que je vous parle de ces chefs conspirateurs ; ils vivent encore ! Je vous abandonne à votre sort sur leur compte. Vous gémirez plus d'une fois de n'avoir pas écouté votre ami ; mais il ne sera plus temps.

Sous la seconde législature, il tourne ses coups contre les royalistes *gangrenés*, les Vaublanc, les Dandré, les Pastoret, les Lacretelle, etc., etc. Bientôt après il s'attaque à la faction des *endormeurs*, dans laquelle il place au premier rang Brissot, Guadet, Vergniaud, et les autres chefs de la Gironde ; il s'acharne plus particulièrement sur le tartufe Dupont-Dutertre, sur Roland et la clique rolandine. Tous les ministres d'ailleurs sont des traîtres, même ceux qui seront pris plus tard dans la société des Jacobins.

Quant à la nouvelle Assemblée, l'Ami du Peuple ne la traite pas mieux que la précédente et ne lui témoigne pas plus de confiance ; il répète sans cesse, et en termes fort durs, que la cause de la liberté n'a

rien de bon à en attendre, et qu'elle finira dépopularisée comme la Constituante.

C'est dans la séance de lundi dernier, disait-il dans son numéro du 44 décembre, c'est dans cette séance désolante pour les patriotes et dont il fallait être témoin, qu'on a pu reconnaître à quel point l'Assemblée est pauvre en membres éclairés et intègres, en amis de la liberté et du bien public, à quel point elle est vile et corrompue, à quel point elle est gangrenée, à quel point elle est ennemie de la Révolution, à quel point elle est prostituée aux volontés du prince. Les ministériels y sont tout puissants ; rien n'égale leur audace, et, dans la poignée de patriotes qui auraient pu s'opposer à leurs menées, à leurs machinations, à leurs atteintes sacrilèges contre la souveraineté de la nation et ses droits, il ne se trouve pas un seul homme pénétrant, pas un seul homme de caractère, pas un seul homme qui se dévoue pour la patrie.

Le lendemain, Marat était de nouveau obligé de suspendre la publication de sa feuille (après le numéro 626, 45 décembre) et de prendre la fuite. Pour la seconde fois il se réfugia en Angleterre, et il ne revint en France qu'après une absence de près de quatre mois. A son retour à Paris, une grande députation du club des Cordeliers alla le prier de reprendre sa *plume énergique* et de venir au secours de la patrie aux abois, qui avait trop longtemps gémi de son absence.

Marat céda sans peine au vœu de ses amis, et reprit la publication de son journal le 12 avril 1792. On lit en tête du numéro de ce jour (n° 627) :

Société des Amis des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Du 5 avril 1792,

L'an quatrième de la liberté.

La Société des Droits de l'Homme et du Citoyen, connaissant la pénétration, les principes et l'ardent civisme de l'Ami du Peuple, regarde sa retraite comme une vraie calamité publique. Aujourd'hui plus que jamais sentant tout le besoin de sa plume énergique pour dévoiler les éternels complots des ennemis de la liberté, et réveiller le peuple, qu'ils s'efforcent d'endormir sur les bords de l'abîme, elle conjure l'Ami du Peuple de la reprendre au plus tôt.

La Société se félicite d'avoir à lui manifester le même vœu de la part de plusieurs autres sociétés patriotiques, qu'elle a invitées à se joindre à elle dans une aussi grande cause. Elles se flattent toutes également que l'Ami du Peuple n'abandonnera point la patrie, dans un temps où elle a le plus besoin de ses lumières. En conséquence, voulant éviter que des imposteurs soudoyés n'abusent encore du nom de Marat pour égarer le public, la Société a cru devoir lui adresser le présent arrêté, pour être mis à la tête de ses premiers numéros, comme une preuve irrécusable que c'est réellement lui qui les publie, si tant est que les lecteurs les moins instruits puissent méconnaître sa touche.

Signé : HÉBERT, président ;

LEROI fils, secrétaire.

Certifié véritable : VERRIÈRE, commissaire.

N. B. L'époque de la reprise est le 12 avril 1792. La série des numéros sera suivie ; en conséquence, le 627 est celui de ce jour.

Ce numéro est occupé tout entier par un tableau de la situation actuelle des affaires publiques, que Marat termine par ces quelques lignes où il résume son programme.

Développer les vices de la Constitution, en indiquer le remède, former l'esprit public, démasquer les traîtres, déjouer les machinations, sera l'étude constante de l'Ami du Peuple, comme le bonheur de la nation sera constamment l'objet de ses vœux.

Le numéro suivant, 628, commence par un

*Extrait du procès-verbal de la séance du club des Cordeliers
du 7 avril.*

La Société des Droits de l'Homme et du Citoyen a témoigné à l'Ami du Peuple, au sévère et courageux Marat, le désir qu'elle avait qu'il reprît son journal.

Toujours dévoué à sa patrie, cet écrivain s'est décidé à reprendre sa plume, fortement acérée par les manœuvres du crime et de la tyrannie. Plus que jamais Marat va percer le vice au cœur, soutenir les amis de la liberté, encourager, éclairer le peuple, étonner les esclaves, faire pâlir les méchants.

Qu'il fut douloureux pour l'Ami du Peuple de fuir sur une terre étrangère, lorsque, ses jours proscrits, sa perte jurée par les assassins de la cour et de Lafayette, il laissait sans défenseur des milliers de victimes, frappées du même coup que lui! Mais qu'eût-il pu faire dans ce temps d'horreur, quand la plupart des écrivains populaires étaient lâches ou vendus? Eût-il servi la cause de l'humanité en continuant son journal, lorsque le plus tranquille citoyen ne pouvait proférer le nom de l'Ami du Peuple sans être traîné dans les cachots?

Aujourd'hui que les Catilinas n'infestent plus que par intervalle cette cité... aujourd'hui que d'autres se forment peut-être... mais qu'il est encore temps de conjurer l'orage... Marat va reprendre la plume!... Chez un peuple récemment libre, les écrivains patriotes ne doivent point laisser de masque aux ambitieux; ils doivent verser à pleines mains l'infamie sur les traîtres; ils doivent dénoncer impitoyablement tous les mandataires déhontés qui se prostituent sans pudeur au pouvoir exécutif, ou qui insultent à la majesté du peuple en méconnaissant ses droits.

Le club des Cordeliers s'empresse de faire connaître aux Sociétés patriotiques les intentions de l'Ami du Peuple, afin qu'elles le secondent et l'aident à affermir la Constitution sur les bases indestructibles de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Tous les citoyens sont donc prévenus que c'est véritablement Marat qui reprend la plume.

Le club des Cordeliers a nommé pour porter le présent arrêté dans les Sociétés MM. Vincent, Dubois, Salbert, Baron, Berger et Machaut.

Signé : HÉBERT, président; NAUD, secrétaire.

Marat laissa cette déclaration en tête de ses numéros pendant une huitaine de jours, jusqu'à ce qu'il « ne pût rester le moindre doute qu'elle était réellement adressée au véritable Ami du Peuple, et que c'était réellement lui qui reparaisait depuis le 12 du mois. »

Trois semaines s'étaient à peine écoulées, que Marat était une fois encore réduit à se cacher pour se soustraire à un décret d'accusation et de prise de corps lancé contre lui par l'Assemblée, en même temps que contre l'Ami du Roi, pour avoir dans son n° 645, provoqué l'armée à l'assassinat de ses chefs. J'ai parlé ailleurs des débats qui s'engagèrent à cette occasion. Marat en fait suivre le récit d'observations où il se laisse emporter à sa violence habituelle, tout en disant « qu'il ne fera aucune réflexion sur l'injuste décret porté contre l'Ami du Peuple, décret qui n'est pas moins hono-

nable pour lui qu'il est honteux pour ceux qui l'ont rendu. »

Il faudrait, dit-il, être bien aveugle pour ne pas voir que l'Assemblée n'a lancé un décret d'accusation contre lui que pour anéantir la liberté de la presse, en écrasant les écrivains patriotiques dans la personne de l'Ami du Peuple. Et qui ne sent qu'elle ne lui a accolé le contre-révolutionnaire Royou, un écrivain prostitué au despotisme, que pour en imposer au peuple sur le compte de Marat, son incorruptible défenseur ? Il est évident que les FAUX PATRIOTES ET LES FRIPONS de l'Assemblée nationale ne sont entrés en fureur contre l'Ami du Peuple que parce qu'il leur arrachait le masque dont ils se couvrent, parce qu'il éventait leurs complots et faisait échouer leurs machinations contre-révolutionnaires. Ces tartufes, qui mènent aujourd'hui l'Assemblée, tremblaient qu'il n'achevât de les démasquer ; mais ils viennent eux-mêmes de laisser tomber leur masque, dans la scène de forcenés qu'ils ont offerte au public à son sujet : cette scène honteuse aurait suffi pour pénétrer d'horreur des spectateurs judicieux.

Je glisse, continue-t-il, sur l'accolage qu'ils ont fait de l'Ami du Peuple et de l'Ami du roi : il fera rire tout lecteur qui sait lire.

Je ne m'arrêterai point à repousser l'inculpation absurde qu'ils me font d'être soudoyé par la même main pour provoquer la guerre civile, la défection de l'armée, la désorganisation sociale. Royou est bien évidemment soudoyé par la liste civile, dont il sert la cause ; mais j'ai été jusqu'à ce jour la victime des persécutions du despote et de ses suppôts. Et par qui, bon Dieu, serais-je soudoyé ? Ce n'est assurément ni par les puissances étrangères, ni par le cabinet des Tuileries, ni par le Corps législatif, qui lui est prostitué, ni par les ex-nobles, les ex-prélats, les ex-robins, les ex-financiers, tous ces ennemis de la Révolution ; ni par les chefs perfides de nos armées ; ni par les fonctionnaires malversateurs ; ni par les émissaires et les suppôts de la cour ; ni par les endormeurs publics, qui ont été tour à tour l'objet de

mes censures et de mes dénonciations. Reste donc le pauvre peuple, dont j'ai toujours plaidé la cause, et qui ne soudoie personne, et qui n'a pas même de pain.

Ils me font un crime d'avoir prédit que la législature actuelle serait encore plus gangrenée que la précédente ! Est-ce ma faute si nos faiseurs de décrets ne se sont pas conduits de manière à me faire passer pour faux prophète ? — Ils me font un crime d'avoir prédit que les généraux et les chefs de l'armée conduiraient leurs troupes à la boucherie et livreraient à l'ennemi les barrières du royaume ! Est-ce ma faute si, dans les seules expéditions qui ont été faites jusqu'à ce jour, ces chefs perfides ont déjà justifié mes prédictions ?

Ils crient au calomniateur lorsque je les inculpe comme des mandataires infidèles, des traîtres à la patrie, de lâches machinateurs ! J'ai contre eux un argument irrésistible : **TROIS CENTS PRÉDICTIONS VÉRIFIÉES PAR L'ÉVÉNEMENT.** Or, comment se fait-il qu'ils soient des citoyens honnêtes, de bons patriotes, de fidèles dépositaires de l'autorité, et que la nature se plaise à réaliser tous les événements comme les suites nécessaires des machinations que je prêtais à ces hommes vertueux.

Ils me font un crime d'avoir invité le public à porter le fer et le feu sur les membres gangrenés du corps politique auquel l'Assemblée constituante a perfidement remis les destinées de l'Etat, et d'assurer, par cette opération salutaire, le salut du peuple ! Mais pour moi le public est le peuple, aux scélérats près, qui le trahissent, c'est la nation elle-même, c'est le souverain. Or, non seulement je l'invite à retrancher par le fer et le feu les membres gangrenés du corps politique, mais je l'en conjure à genoux. Diront-ils que la nation n'a pas ce droit ! C'est ce qui leur reste à prouver. Quant à moi, je suis assuré qu'elle a non seulement le droit de retrancher, par le fer et le feu, les membres pourris du corps électoral, mais celui de faire périr dans les supplices tous les infidèles représentants.

Je conclus. Ils ont lancé contre moi un décret d'accusation : je suis prêt à paraître contre eux devant un tribunal équitable, mais je ne me livrerai point à des tyrans dont les satellites sou-

doyés ont ordre, sans doute, de me massacrer en m'arrêtant ou de m'empoisonner dans un cachot. Que les pères conscrits qui me persécutent me traduisent devant un tribunal anglais, et je m'engage, le procès-verbal de leurs séances à la main, de les faire condamner aux petites maisons comme des forcenés; et je m'engage, mes écrits à la main, de les faire condamner comme d'affreux oppresseurs. Ils sont déjà couverts d'opprobre, puissent-ils être bientôt l'objet de l'exécration publique!

En attendant la prudence veut qu'il se mette hors de l'atteinte des griffes de ses persécuteurs, et l'amour de la patrie lui fait un devoir d'achever de les couvrir d'opprobre (1).

Et en effet le journal de Marat continua de paraître, comme si de rien n'eût été, et de poursuivre l'Assemblée de ses injures et de ses calomnies. Quelques membres s'émurent de cet excès d'audace, et se plainquirent de ce que le ministre de la justice n'eût rien fait pour arrêter la circulation de cette feuille audacieuse. A la demande de Bigot, l'Assemblée ordonna que le Comité de législation ferait sous trois jours un rapport sur les moyens de réprimer les abus de la presse, « c'est-à-dire, ajoute Marat, d'en détruire la liberté ». — « Voilà, s'écrie-t-il, le coup mortel qui restait à porter à la patrie! Le moment est arrivé où l'esprit public anéanti permet aux pères conscrits de couronner cet affreux attentat, vainement entrepris par leurs

(1) N° 650, du 14 mai 1792 : *Accès de rage de l'auguste assemblée, durant lequel elle a mordu le pauvre Ami du Peuple, et a fait semblant de mordre le vil Ami du Roi.*

prédécesseurs... Le funeste décret passera : dès lors plus de censeurs publics à redouter, et l'atroce Assemblée, libre de tout frein, machinera à son gré dans les ténèbres, et marchera à pas de géant vers l'époque fatale où elle décrétera la contre-révolution. »

Lassé de ces persécutions, Marat annonce aux frères et amis qu'il est enfin décidé à la retraite. Pourquoi s'obstiner encore à faire une résistance aussi vaine que périlleuse ! Le Corps législatif avait toujours favorisé secrètement les complots des contre-révolutionnaires : aujourd'hui il les protège ouvertement ; contre-révolutionnaire lui-même, non content d'accabler les défenseurs de la patrie, il vient de punir de la prison un de ses propres membres (Lecointre), pour avoir veillé un instant au salut public. A la vue de ce dernier trait de perfidie, l'Ami du Peuple a désespéré de la chose publique, et la plume lui est tombée des mains.

Marat retrace alors, pour la dixième fois, ce qu'il a fait pendant trois années consécutives, durant lesquelles, sans cesse environné de périls et d'alarmes, il n'a pas eu un jour serein, pas une nuit tranquille ; ce qu'il a souffert pendant dix-huit mois qu'il a eu levé sur son sein le glaive de la tyrannie, encore aujourd'hui suspendu sur sa tête.

J'ignore ce que l'avenir me réserve, mais le seul parti qui me soit laissé aujourd'hui est de fuir mes ennemis, qui sont ceux

de la patrie. Si le destin barbare me faisait tomber entre leurs mains, je ne m'abaisserais point à leur demander grâce, je ne m'avilerais point à plaider ma cause; convaincu de toute leur atrocité, je présenterais le cou au fer de ces assassins, et je périrais martyr de la liberté, après en avoir été longtemps l'apôtre, fier du témoignage de ma conscience et sûr d'emporter avec moi dans la tombe les regrets de tous les gens de bien, l'estime même de mes persécuteurs.

Il me reste ici à repousser quelques reproches que m'ont faits les ennemis de la liberté, reproches qui ont fait sensation sur les esprits faibles. Ils me font un crime d'avoir poussé le peuple à se défaire des traîtres à la patrie. Mais s'ils ne se sont fait eux-mêmes aucun scrupule de massacrer le peuple et d'égorger les patriotes, pourquoi trouveraient-ils mauvais que le peuple use de représailles? Et pourquoi le peuple, qui est le souverain, n'aurait-il pas le droit de faire périr des machinateurs? Si le salut du peuple est la première des lois, pour l'assurer tout moyen est légitime; or, je le répète, je n'en vois aucun autre que de faire main-basse sur tous les conspirateurs.

Ils me font un crime pareillement d'avoir conseillé la désobéissance aux lois vexatoires et oppressives. Pourquoi non, puisque le premier des droits de l'homme qu'ils ont consacré est la résistance à l'oppression. Or, quelle plus affreuse oppression que celle de lois tyranniques? Mais non, les lois ne peuvent point exercer de tyrannie, elles sont toujours justes; ce sont les décrets du Corps législatif dont j'ai voulu parler, et ce sont ces décrets tyranniques que j'ai conseillé de fouler aux pieds, car, de son aveu même, ces décrets ne sont pas des lois. La loi n'étant que l'expression de la volonté générale, des décrets ne pourraient être devenus lois qu'autant que le peuple aurait concouru à leur confection, par lui-même ou par ses représentants. Mais il est notoire que la moitié des membres de l'Assemblée constituante étaient les représentants des ordres privilégiés, et que l'autre moitié avait été choisie par la cabale de la cour; l'Assemblée constituante ne représentait donc pas le peuple, et, l'eût-elle représenté, ses décrets ne pouvaient être revêtus du

caractère sacré des lois qu'autant qu'ils auraient obtenu la sanction du peuple.....

L'Assemblée actuelle ne représente pas non plus le peuple, car elle a été élue par les corps électoraux, nommés par les seuls citoyens actifs, qui ne sont pas la sixième partie des membres de l'Etat. A s'en tenir à la qualité des électeurs et à la composition de cette législature, ses membres ne peuvent être regardés presque tous que comme un ramassis de suppôts du despotisme choisis par la cabale de la cour.

Laissons là les formes, et attachons-nous au fond..... Quel sentiment de vénération pourrait leur porter tout homme sensé et impartial, témoin de leurs discussions? A les voir s'agiter en forcenés, lorsqu'il est question d'empêcher quelque droit du peuple d'être établi; à les voir s'élancer de leurs places, trépigner, grincer des dents, courir les uns sur les autres, se menacer du geste; à les entendre s'apostropher, se quereller, s'invectiver, se honnir, pousser des hurlements furieux et se livrer à tous les transports de la rage, comment ne pas reconnaître dans ces prétendus représentants du peuple des factieux divisés d'intérêt, et acharnés à se disputer la puissance? Et quand on sait que la plupart d'entre eux sont des créatures de la cour, des suppôts du despotisme, presque tous occupés à trafiquer avec le despote des droits et des intérêts du peuple, comment ne pas s'indigner contre ces prétendus législateurs? Comment ne pas éprouver à leur vue l'horreur qu'inspirent toujours de vils fripons, d'atroces scélérats? Qui ne serait indigné à la vue de ces faiseurs de décrets métamorphosés en jongleurs?

Non, une bande de saltimbanques montés sur des tréteaux ne présente point aux yeux du public un spectacle aussi ridicule que l'auguste Assemblée aux yeux des spectateurs judiciaires, lorsqu'elle a recours aux rubriques d'une tactique artificieuse pour amener une délibération conforme aux vœux de la cour; lorsqu'elle suspend tout à coup les délibérations les plus graves pour écouter les flagorneries d'une foule de fripons apostés qui viennent lui présenter leur encens, ou qu'elle fait jouer quelque stratagème nouveau pour réduire en fumée les projets

des amis de la liberté. Alors, divisée en deux partis irréconciliables, qui ne connaissent plus ni raison ni décence, elle est en proie aux passions les plus criminelles. Tant que dure la séance, on entend les orateurs se chamailler, tandis que les confrères babillent, rient, crachent, toussent et ricanent pour couvrir la voix des acteurs.

Tantôt c'est un bourdonnement de murmures et de clameurs, tantôt c'est un bruyant éclat d'applaudissements. Pendant ces scènes honteuses, tout ce que l'astuce, la fourberie, le mensonge, l'imposture, peuvent fournir d'artifices, est mis en jeu par les ennemis de la patrie pour faire triompher le parti du despote. Et dans ces discussions orageuses, où il s'agit toujours du salut public, le prétendu législateur ne paraît plus qu'un ramassis de bateleurs déhontés ou de vils fripons appelés à faire les destinées de l'empire. Et ils prétendent à nos respects ! et ils nous imposent une soumission aveugle à leurs décrets ! et ils nous font un crime de résister à leurs ordres tyranniques ! Disons-le enfin sans détours : Français, vous n'avez point de législateurs ; vos prétendus représentants ne sont que les délégués d'une poignée d'entre vous, et ces délégués infidèles ne sont presque tous que des suppôts du despotisme, qui vous font ouvertement la guerre. A part la seule Déclaration des Droits, que leur arracha la crainte de quelques exécutions populaires dans les premiers jours de la Révolution, tous leurs décrets ne tendent plus ou moins qu'à vous opprimer, qu'à vous remettre sous le joug. Vous n'aurez de vrais représentants que lorsque tous les membres de l'Etat en âge de raison, et de bonnes mœurs, concourront librement au choix de vos délégués, et vous n'aurez de véritables lois que lorsque les décrets de vos représentants auront reçu la sanction de tous les membres de l'Etat.

Que faire de votre Constitution actuelle ? En conserver la Déclaration des Droits, et passer l'éponge sur tout le reste.

Bientôt les numéros de l'*Ami du Peuple* ne se succèdent plus qu'à des intervalles inégaux, et ils

n'ont plus trait à l'événement du jour ; ce sont comme autant de pamphlets détachés : *Le plan de la Révolution absolument manqué par le peuple ; — La dernière ressource des citoyens ; — Obstacles invincibles qui s'opposent parmi nous à l'établissement de la liberté ; — Les Français, de tous les peuples du monde, le moins fait pour être libre ; — La Révolution française toute en pantalonades.*

Ce dernier numéro est trop curieux pour que nous n'en citions pas au moins quelques extraits.

Comment la liberté aurait-elle jamais pu s'établir parmi nous ? à quelques scènes tragiques près, la Révolution n'a été qu'un tissu de pantalonades.

Quel tableau grotesque à présenter aux nations étrangères, dont nous prétendons exciter l'admiration, si j'avais le temps d'en rassembler tous les traits ! En voici quelques-uns qui s'offrent à ma mémoire ; ils seraient plus que suffisants pour nous couvrir de confusion, si nous pouvions en sentir le ridicule.

Dans la nuit du 12 juillet 1789, on voyait la plèbe effrénée, de retour des Champs-Élysées, où elle avait porté en procession les bustes de Necker et d'Orléans, réunie à des soldats, se porter à la lueur des flambeaux aux guinguettes de la Courtille et des Porcherons, en revenant en dansant au son des tambours, se répandre dans le jardin du Palais-Royal, tomber de lassitude et s'y vautrer dans la fange.

Le jour suivant, on la vit, chaude de vin, dévaliser les boutiques des fourbisseurs, s'y armer de tout ce qui tombait sous sa main, parcourir les rues en chantant, se porter au monastère de Saint-Lazare, jeter les meubles par les croisées, faire voltiger le duvet des lits éventrés, se vêtir de robes de moines, mener en procession un chariot de grains, sur le siège duquel elle avait cloué un squelette en froc et en chapeau rabattu ; puis, trébu-

chant d'ivresse, on la vit transporter les reliques du monastère dans l'église des Récollets et les déposer dévotement sur le grand autel.

Pendant les quatre premiers mois qui suivirent la prise de la Bastille, on voyait les bataillons bourgeois, tout fiers d'être en uniforme, singer l'air militaire, s'étudier à marcher avec grâce, se donner chaque jour en spectacle, accompagnés de nymphes vêtues de blancs, courir à la métropole, faire bénir leurs drapeaux, ou porter du pain bénit en procession, avec un appareil martial et au bruit d'une musique guerrière.

Trois semaines avant la première fête fédérative, on voyait tous les habitants de la capitale, endimanchés et confondus pêle-mêle, remuer la terre, traîner la brouette, insulter aux aristocrates par des chansons grivoises, puis danser en chantant le refrain chéri : *Ça ira, ça ira.*

Mais c'est dans le sénat de la nation que se passent les parades les plus grotesques.

Depuis trois ans on y voit accourir de tous les coins du royaume des députations nombreuses, des citoyens qui viennent le féliciter sur ses immortels travaux, sur la sagesse des décrets qui les ont ruinés constitutionnellement, sur les douceurs de la liberté dont ils ne jouissent point, sur la prospérité de l'Etat, en proie à la fois à tous les fléaux de la discorde, de la misère, de la disette, de l'anarchie et des dissensions civiles.

.....
Les pantalonades jouées dans le sénat de la nation sont offertes chaque jour à l'admiration du peuple dans les papiers publics ; citons-en quelques exemples. Voici comment le numéro 23 du *Courrier des Frontières* rend compte de la manière favorable dont les pères conscrits ont entendu le discours prononcé le 41 mai 1792 par le sieur Servan, ministre de la guerre :

« Le maréchal Luckner est à Paris ; il a quitté quelques moments une armée dont il est adoré, pour voler au poste où le désir du roi l'appelait. Mais il a cru qu'il était une mesure plus urgente : il a proposé d'aller à Valenciennes, pour exhorter le maréchal Rochambeau, — VIVEMENT APPLAUDI, — tous les offi-

ciers, tous les soldats, — APPLAUDI, — à une confiance mutuelle; de servir sous le maréchal de Rochambeau, comme aide-de-camp, — APPLAUDI, — jusqu'à ce que, l'ordre étant rétabli, il puisse rejoindre son armée. Il vient de dire au roi que ces soldats étaient doux comme des moutons. — APPLAUDI.

» Les ministres du roi ont proposé à Sa Majesté d'adopter cette mesure. — APPLAUDI. — C'est ainsi qu'ils répondront à toutes les calomnies; c'est ainsi qu'ils prouveront qu'ils sacrifient toutes les affections personnelles au salut de la France. — APPLAUDI. — Le maréchal Luckner a demandé à choisir M. Valence comme aide-de-camp. — VIVEMENT APPLAUDI.

» M. Dumas : Je demande que M. le président soit chargé d'écrire au maréchal... — APPLAUDI *dans la plus grande partie de l'Assemblée* — au maréchal Luckner, — APPLAUDI PARTOUT, — que l'Assemblée nationale le remercie. — APPLAUDI ET ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. »

.
« Dans la séance du 43 mai 1792, dit le *Journal du Soir* d'Etienne Feuillant, les citoyens et les citoyennes des villages de Boulogne, d'Auteuil, de Passy, qui apportent des dons, demandent la permission de traverser la salle. — ADMIS A L'INSTANT, S'ÉCRIE-T-ON DE TOUTES PARTS.

» Ils entrent : la marche s'ouvre par une colonne de grenadiers d'une belle tenue, à la démarche assurée, bien mesurée. — Viennent ensuite des citoyens, des citoyennes, dans l'ordre d'une fête paisible. Le vieillard à la marche pesante ajoute au poids de ses années celui de ses armes; il s'appuie sur le plus jeune de ses fils.

» Les mères sont entourées de leurs filles; les jeunes gens les suivent; la marche est terminée par MM. les écoliers des trois paroisses. Leurs instituteurs forment l'arrière-garde. — Et l'assemblée d'applaudir ! et les spectateurs d'applaudir ! »

.
« Dans la séance du 22 mai 1792, dit la même feuille, un cordonnier de la ville de Poitiers présente à l'Assemblée deux paires de boucles d'argent. Celles-ci, s'écria-t-il, aux grands applaudis-

sements du sénat, ont servi à tenir les tirans de mes souliers, elles serviront à combattre les tyrans ligués contre notre liberté. » (14 juillet 1792.)

Ce n'est que dans ses derniers numéros, au milieu de septembre, que l'*Ami du Peuple* s'occupe des élections à la Convention, et il s'en occupe à sa façon :

Odieux artifices employés avec succès dans les départements pour appeler à la Convention nationale les traîtres qui se sont toujours montrés les plus cruels ennemis du peuple. Malheurs effroyables qui seront la suite de l'indigne choix des départements, si le peuple ne reste pas debout jusqu'à la fin des travaux de la Convention. Nécessité indispensable de la faire siéger dans un vaste local, sans garde quelconque.

Ce que j'ai prévu est arrivé : dans tous les points de l'empire, l'intrigue, la fourberie, la séduction et la vénalité se sont réunies pour influencer les corps électoraux, et porter à la Convention nationale des hommes flétris par leur incivisme, des hommes reconnus pour traîtres à la patrie, des hommes pervers, l'écume de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée actuelle. Qui croirait qu'au nombre des députés se trouvent des Malouet, des Rabaut, des Thouret, des Target, des Pastoret, des Condorcet, des Dumolard, des Castel, des Vergniaud, des Guadet, des Lacroix, des Brissot !

Français, qu'attendez-vous d'hommes de cette trempe ? Ils achèveront de tout perdre, si le petit nombre de défenseurs du peuple appelés à les combattre n'ont le dessus et ne parviennent à les écraser. Si vous ne les environnez d'un nombreux auditoire, si vous ne les dépouillez du talisman funeste de l'inviolabilité, si vous ne les livrez au glaive de la justice populaire dès l'instant qu'ils viendront à manquer à leurs devoirs, abuser de votre confiance et trahir la patrie, c'en est fait de vous pour toujours. Gardez-vous donc de placer la Convention nationale dans l'air

pestiféré du manège des Tuileries. Préparez-lui un local assez vaste pour recevoir trois mille citoyens dans les tribunes, parfaitement à découvert et absolument sans gardes, de manière que les députés soient sans cesse sous la main du peuple, et n'aient jamais d'autre sauvegarde que leur civisme et leur vertu... Il importe que la Convention nationale soit sans cesse sous les yeux du peuple, afin qu'il puisse la lapider, si elle oublie ses devoirs. Sans cela, c'est en vain que vous auriez mis vos dernières espérances dans la Convention nationale. Les traîtres qui ont appelé les ennemis de la liberté, retranchés dans leur antre, sous le canon des contre-révolutionnaires, insulteraient au peuple en trahissant ses droits, et continueraient, comme leurs prédécesseurs, à traiter de brigands les patriotes indignés qui s'efforceraient de les rappeler au devoir.

Citoyens qui fondez tout votre espoir sur la Convention nationale, souvenez-vous que la bonté de ses opérations dépend uniquement de l'énergie que vous montrerez pour être libres. Si vous êtes déterminés à tout braver pour le devenir, vous le serez enfin, sous peu de jours : votre audace seule peut étouffer tous les complots et couper le fil de toutes les machinations tramées pour vous remettre sous le joug. Soyez donc debout jusqu'à ce que la Constitution soit refondue, et pressez-en l'achèvement par votre ardeur. C'est l'affaire de six mois, si vos représentants veulent s'entendre, et vous seuls pouvez les forcer à ne pas consumer le temps en vaines altercations. Voici la plus glorieuse époque de la Révolution ; elle en sera la plus salutaire, si vous ne vous laissez pas égarer par les ennemis cachés de la patrie, qui s'agitent de mille manières pour vous diviser, et vous priver de vos plus zélés défenseurs. N'oubliez donc jamais que, si le travail de la Convention nationale est manqué, vous allez tomber dans la plus affreuse anarchie ; déchiré par des factions intestines, l'Etat sera en proie à toutes les horreurs de la misère, de la famine, de la guerre civile ; et après cinquante ans de désastres et de calamités, vous serez enfin forcés de vous reposer sous le despotisme, si vous ne devenez pas auparavant les esclaves ou les victimes des tyrans ligués pour vous remettre dans les fers.

Quant à sa candidature personnelle, il y fait à peine allusion ; il se borne à dire, à la fin de son n° 682, qu'il « n'ignore pas les menées de la faction Brissot contre l'Ami du Peuple. Elles sont dignes de la bassesse de ses ennemis ; mais il dédaigne d'employer le temps à les déjouer. L'Ami du Peuple n'a rien à dire, si ses titres à la confiance publique peuvent encore être révoqués en doute. Le seul devoir qu'il ait à remplir envers ses concitoyens, les patriotes de toutes les sections, qui pourraient être induits en erreur, c'est de leur déclarer que le plus ardent de ses vœux est qu'ils trouvent beaucoup d'autres représentants qui aient mieux mérité de la patrie. »

Sur cette salle destinée aux séances de la Convention, qui préoccupait si fort Marat, nous trouvons dans la *Chronique de Paris* un article assez curieux, dont voici quelques extraits.

La Convention nationale a fait, le 40 mars, son entrée dans la nouvelle salle, au château des Tuileries, maintenant le *palais national*. On a donné aux trois pavillons qui le composent trois noms nouveaux : au nom de *Flore* a succédé celui d'*Egalité*, le pavillon de *Mesdames* s'appellera le pavillon de la *Liberté*, et celui des *Cent-Suisses* le pavillon de l'*Unité*. C'est entre le pavillon de la Liberté et celui de l'Unité qu'est placée la salle de la Convention nationale, dans la place qu'on appelait autrefois la *Salle des machines*, ce qui fournira matière à plus d'un bon et d'un mauvais mot....

La salle, très-spacieuse, est décorée sur un ton mâle et austère.

Elle est entourée de tribunes ; celles des deux extrémités, qui sont à deux étages et en amphithéâtre, peuvent renfermer près de deux mille spectateurs. Ces tribunes, élevées au-dessus des sièges des députés, peuvent avoir moins de communication avec eux que dans la salle du Manège, et par conséquent leur influence sera moindre.....

Les avantages de la nouvelle salle seront : que les tribunes auront moins d'influence, que les claquements de mains se perdront dans les voûtes ; que les battements de pieds ne fondront pas sur les têtes des députés ; que les huées se croiseront et se perdront en un bruit confus ; que les injures seront inarticulées ; et, quant aux députés, que le bruit insoutenable qui résultera des débats bruyants commandera l'ordre et le silence, et que l'on sera obligé à la fin de parler chacun à son tour.

Il est vrai que la sortie de la salle offre d'immenses facilités pour la grande lapidation des députés proposée en 1792 ; mais *Dieu surtout*, comme dit avant-hier un opinant.

Mais les journalistes n'avaient pas lieu, paraît-il, d'être enchantés de la place qu'on leur avait assignée. Les constructeurs et inspecteurs de la nouvelle salle les avaient juchés au paradis, dans de petits pigeoniers d'où l'on ne voyait ni n'entendait. L'un d'eux, le Logotachygraphe, en prit thème pour adresser à la Convention cette fière déclaration :

La Convention nationale vient de transporter ses séances dans la nouvelle salle des Tuileries. On avait lieu d'attendre qu'on y serait à son aise, et que les journalistes surtout y trouveraient des facilités propres à servir la chose publique ; mais on s'est trompé. L'architecte Gisord, qui sans doute ne lit jamais les journaux, a cru, *dans son vaste génie*, que loger les hommes de lettres dans des pigeoniers, cela était suffisant.

L'invention logotachygraphique fut accueillie avec le plus grand intérêt par l'Assemblée législative ; elle rendit un décret, et une tribune fut construite exprès pour y exercer mon procédé.

J'avais lieu d'espérer que les avances énormes d'une pareille entreprise, et plus encore l'intérêt que présente ce journal que j'ai commencé, fixeraient l'attention des commissaires de la salle, à qui j'ai demandé infructueusement une place propre à mon travail.

Resserré, comme tous les journalistes, dans des places ridicules qui nous ont été assignées, et qui nous barrent toute communication avec l'Assemblée ; privé des notes et décrets indispensables pour donner suite aux débats des séances ; forcé à renoncer aux efforts jusqu'ici soutenus pour recueillir tout ce qui est intéressant ; trop sensible pour éprouver toujours des reproches d'inexactitude qui tiennent à la disposition du local, je suspends le *Logotachygraphe* jusqu'à ce que la Convention nationale ait senti la nécessité indispensable d'un pareil établissement.

Législateurs, la postérité sentira mieux que vous le prix d'un art que j'inventai pour lui transmettre l'histoire de notre législation, et si elle a quelques reproches à faire, ils ne tomberont pas sur moi.

Pauvres patriotes, prenez patience.

F. E. GUIRAUT.

On sait que Marat fut porté à la Convention par le département de Paris ; il y arriva en même temps que plusieurs autres journalistes et écrivains patriotes, avec Camille Desmoulins, Fréron, Lavi-comterie, Collot-d'Herbois, Robespierre, Robert, Fabre d'Eglantine. On a pu voir déjà quelles dispositions il y apportait. Une circonstance cependant donnerait à croire qu'il eut un instant la vel-

l'été d'établir une ligne de démarcation entre son passé et l'avenir qui s'ouvrait devant lui, devenu membre de la Commune et de la Convention : il cessait la publication de l'*Ami du Peuple* le jour même où s'ouvrait la nouvelle Assemblée ; mais c'était pour le reprendre quelques jours après sous un autre titre, et il n'y eut réellement que le nom de changé. C'est bien toujours le même homme, mais plus puissant que jamais. C'est lui, en effet, qui inspire et dirige la polémique de la presse. « Depuis que les feuilles royalistes ont sombré avec la monarchie dans la tempête du 10 août, Marat n'a plus autour de lui et en face de lui que des journaux révolutionnaires. Il entraîne les uns, qui le suivent par peur et pour marquer le pas ; il exaspère et épouvante les autres, qui voient en lui la *légion noire*, menaçante, qui veut tout anéantir et tout dévorer. « L'effroi qu'il inspirait étant par- » tout, dit Garat, on croyait le voir partout lui-même. » Il donne le ton et à ceux qui le combattent, et à ceux qui le suivent par fanatisme, et à ceux qui, ayant horreur de lui, « n'avaient pas horreur de s'en servir, et le plaçaient au milieu d'eux, le mettaient en avant, le portaient en quelque sorte sur leur poitrine comme une tête de Méduse (1). »

(1) Eugène Maron, *Histoire littéraire de la Convention*, p. 217.

Le dernier numéro de l'*Ami du Peuple* est adressé à maître Jérôme Pétion, qui avait d'abord trouvé grâce devant Marat, mais qui va devenir de sa part l'objet d'attaques non moins violentes que celles dont il avait si longtemps poursuivi son prédécesseur Bailly. « Quelques sages, surpris de vous voir toujours si bien frisé dans ces temps d'alarmes, me prient de vous faire souvenir du prix du temps, surtout pour un premier magistrat municipal, dont tous les moments appartiennent au peuple. Quitte ta place, Pétion, et remets-la à des mains plus habiles et plus fermes. Les Brissotins te mènent par le nez. Ta bonhomie, ta faiblesse, ta crédulité, ton aveugle confiance, ont fait longtemps notre malheur ; elles finiraient par nous perdre. »

Encore un mot, dit l'*Ami du Peuple* en terminant.

Une seule réflexion m'accable, c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe de la plupart des députés à la Convention nationale, je désespère du salut public. Si, dans les huit premières séances, toutes les bases de la Constitution ne sont pas posées, n'attendez plus rien de vos représentants ; vous êtes anéantis pour toujours, cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur vrai patriote et homme d'Etat. O peuple babillard ! si tu savais agir !

Nous n'avons pas besoin de dire de quel œil la plupart des membres de la Convention virent s'asseoir au milieu d'eux un pareil collègue. Les Girondins, qui ne demandaient qu'un prétexte pour

provoquer son expulsion, dénoncèrent à la Convention, dans une de ses premières séances, un placard dans lequel il insultait la représentation nationale et demandait un dictateur. « Oui, répondit audacieusement Marat, c'est moi qui le premier et le seul en France ai songé à cette mesure, comme le seul moyen d'écraser les traîtres et les conspirateurs... Si, à la prise de la Bastille, on eût compris la nécessité de cette mesure, *cinq cents têtes scélérates seraient tombées à ma voix*, et la paix eût été affirmée dès cette époque... Mes idées, quelque révoltantes qu'elles vous paraissent, ne tendaient qu'au bonheur public. Si vous n'êtes point vous-mêmes à la hauteur de m'entendre, tant pis pour vous... On m'a accusé d'ambition ; mais voyez, et jugez-moi. Si j'avais seulement voulu mettre un prix à mon silence, je serais gorgé d'or, et je suis pauvre. Poursuivi sans cesse, j'ai erré de souterrains en souterrains, et j'ai prêché la vérité sur le billot. » Puis tirant un pistolet de sa poche, et se l'appuyant sur le front : « Si vous m'eussiez décrété d'accusation, j'avais de quoi rester libre : je me serais brûlé la cervelle à cette tribune même... Voilà le fruit de mes travaux, de mes misères, de mes souffrances ! Eh bien ! s'écrie-t-il en se tournant vers les Girondins, je resterai parmi vous pour braver vos fureurs. »

Voici comment la *Chronique*, dont on connaît le

dévouement à la Gironde, raconte cette séance :

« M. Marat, jugé trop vil par tous les membres de l'Assemblée pour trouver parmi eux un seul défenseur, a usé de son droit de représentant et de celui d'accusé pour paraître à la tribune : là, il a déclaré avoir parlé pour la dictature, afin de diriger, a-t-il dit, par le moyen d'un dictateur, l'effet des vengeances populaires, et empêcher que les insurrections ne fussent toujours renaissantes ; là, il a fait l'aveu d'avoir conseillé au peuple de faire tomber les têtes des conspirateurs pour épargner le sang des patriotes ; là, il n'a pas rougi de reconnaître une dernière affiche, par laquelle il conseille de massacrer les représentants du peuple, si dans huit jours les bases de la Constitution ne sont posées. Mais, en se déclarant l'auteur de cet infâme écrit, il en a reculé la date avant que la Convention fût rassemblée, et il a cité, pour se justifier, un nouveau journal, dans lequel, reconnaissant les services rendus à la liberté par la Convention depuis sa première séance, il s'engage de marcher de concert avec elle.

» Certes, ce n'a pas été sans indignation ni sans scandale que les représentants d'un peuple libre et ami des mœurs ont entendu à la tribune un orateur provoquant l'anarchie et l'assassinat, se déclarant le juge suprême des lois, et s'arrogeant à lui seul le droit de gouverner par ses maximes

abominables une révolution commencée par la raison publique, et qui ne peut s'achever que par elle. Ce n'a pas été sans surprise qu'elle a vu ce même homme porter le délire jusqu'à qualifier de fureur la profonde indignation qu'il lisait sur le visage de tous les spectateurs. Mais, comme les excès de la corruption ont aussi leur terme, après lequel ils dégénèrent en véritable démence, la Convention a fait grâce à M. Marat d'un décret d'accusation ; elle l'a laissé seul de son parti, méditant dans ses délires politiques de nouvelles horreurs...

» Si l'indignation de l'Assemblée a été grande en voyant de quel front un homme chargé de l'opprobre de la plupart des crimes qui ont flétri la Révolution est venu faire parade à la tribune de ses principes destructeurs de tout ordre social, elle s'est vue partagée entre l'étonnement et la pitié lorsqu'il a fait paraître théâtralement le pistolet avec lequel il prétendait terminer sa carrière, dans le cas où il aurait été mis en état d'accusation. Certes, il faut l'avouer, les mânes des Caton, des Brutus, des Beurepaire, n'auraient pas eu peu à rougir de voir M. Marat prétendre se placer à leur côté et arriver à la célébrité par des chemins si contraires. Il est des actes de courage qui excitent l'admiration et qui font quelquefois oublier des crimes. Il en est d'autres du même genre qui ne paraissent que ridicules. Pourquoi cela ? Quand on

aura vu M. Marat, il sera aisé de l'expliquer, et il suffit du bon sens du peuple pour faire cette différence. » (27 septembre 1792.)

Marat était de nouveau dénoncé à la Convention le 20 octobre, mais sans plus de résultat.

« Une dénonciation, dit encore la *Chronique*, a été faite contre l'auteur des libelles sanguinaires qu'on crie chaque jour à la porte de la Convention, et qui, après avoir souillé les avenues du temple de la liberté, vont ensuite se répandre à grands frais dans les armées pour y provoquer le soldat au meurtre et à l'insubordination. Il serait inutile de parler de cette dénonciation, qui ne sert qu'à rappeler un homme dont le nom seul est une tache à la Révolution et un outrage à la morale, si elle n'avait donné lieu à une exposition de principes dangereux et erronés. Un membre a prétendu que l'inviolabilité attachée au caractère de représentant ne permettait pas qu'on entendît contre eux des dénonciateurs à la barre. Ainsi le titre de représentant deviendrait un brevet d'impunité, et le temple des lois pourrait être le refuge du crime. Il est étonnant que des députés ne sachent pas encore distinguer l'inviolabilité qui s'applique seulement aux opinions politiques énoncées à la tribune, de celle qui tendrait à couvrir des faits particuliers hors de la sphère des fonctions législatives. La pre-

mière est le gage de la liberté, la seconde en serait le principe destructeur.

» Les murmures d'improbation qu'ont fait entendre contre l'orateur tous les membres de la Convention ne lui ont pas permis de terminer ce qu'il avait à dire. »

Marat, ai-je dit, avait cessé la publication de l'*Ami du Peuple* à l'avènement de la Convention, ou plutôt il en avait alors changé le nom. L'*Ami du Peuple* finit en effet le 21 septembre 1792, au n° 685; mais dès le 25 Marat avait repris la plume. Seulement il abandonnait ce titre d'*Ami du Peuple* dans lequel il s'était personnifié, et qui lui était si cher (1); il lui substituait celui de *Journal de la République française*, par Marat, l'Ami du Peuple, député à la Convention nationale, et après quelque hésitation sur l'épigraphe, dont la place demeura vide dans les quatre premiers numéros, il adoptait

(1) Un jour, le district de Sainte-Marguerite avait pris une délibération dans laquelle, considérant le ton violent et peu mesuré des attaques de Marat, il l'invitait à supprimer le titre de son journal, attendu que ce titre supposait l'assentiment d'une partie du peuple, qui ne peut reconnaître pour son véritable ami que celui qui n'avance que des faits dont il donne la preuve, et qui conserve dans ses écrits le respect et la décence dus au public.

« Vous m'invitez, répond Marat, à quitter le titre d'Ami du Peuple; c'est tout au plus ce que pourraient faire nos plus cruels ennemis. Comment une demande aussi indiscrete a-t-elle pu vous échapper? En le prenant, ce beau titre, je n'ai consulté que mon cœur; mais j'ai travaillé à le mériter par mon zèle, par mon dévouement à la patrie, et je crois avoir fait mes preuves. Consultez la voix publique, voyez la foule d'infortunés, d'opprimés, de persécutés, qui chaque jour réclament mon appui contre leurs oppresseurs, et demandez-leur si je suis l'Ami du Peuple. Au demeurant, ce sont les bienfaits seuls qui font le bienfaiteur, et non le consentement de l'obligé. » (22 janvier 1790.)

celle-ci : *Ut redeat miseris , abeat fortuna superbis.*
En un mot Marat semblait vouloir faire peau neuve.

L'exemplaire de cette nouvelle feuille que possède la bibliothèque impériale est précédé d'un prospectus des œuvres politiques et patriotiques de Marat, qui « est trop bien connu dans l'empire français pour qu'on perde le temps à le caractériser comme écrivain et comme politique : resterait à le faire connaître comme apôtre et martyr de la liberté ; mais qui ignore aujourd'hui que le premier parmi nous il démasqua, etc., etc., etc. ; la kyrielle ordinaire. Les œuvres annoncées sont le nouveau journal, les *Chaînes de l'esclavage* et *l'Ecole du citoyen*.

L'Ecole du citoyen, c'est l'histoire philosophique de la Révolution depuis l'ouverture des Etats-Généraux jusqu'à celle de la Convention nationale. Cette histoire offre le tableau des ennemis de la patrie conjurés pour remettre le peuple sous le joug, le développement des complots éternels, etc., etc. On y relève les vices de la Constitution qui ont fait jusqu'ici le malheur de la France, et les mesures à prendre pour établir la liberté et la félicité publiques sur des bases inébranlables. Les lecteurs qui n'ont pu se procurer *l'Ami du Peuple* seront flattés d'en trouver les morceaux les plus saillants fondus dans *l'Ecole du citoyen*, et d'y lire plus de trois cents prédictions publiées par l'auteur, long-

temps à l'avance, sur les principaux personnages qui ont figuré dans les affaires publiques, et sur les principaux événements de la Révolution.

Les *Chaînes de l'esclavage* sont un tableau historique et philosophique de tous les artifices, pièges, attentats, coups d'Etat et forfaits auxquels les princes ont recours pour détruire la liberté et enchaîner les peuples; il est terminé par le tableau des scènes épouvantables de la tyrannie dans les malheureuses contrées soumises au despotisme. L'auteur l'avait donné à Londres en 1774, et il n'avait encore paru qu'en anglais. Le cabinet de Saint-James avait dépensé (qu'on veuille bien ne pas oublier que nous copions) plus de deux mille livres à corrompre les publicateurs et les journalistes pour empêcher qu'il ne parût à temps; lorsqu'il fut dans le public, il mérita à l'auteur la couronne civique.

L'annonce de cet ouvrage, c'est-à-dire de la traduction de cet ouvrage, qui devait toujours paraître le mois prochain, « sur un beau papier et en superbes caractères », revient à presque tous les numéros de la nouvelle feuille (1), avec le programme de cette feuille elle-même, conçu en ces termes :

(1) L'impression en fut, sinon achevée, au moins commencée, à la fin de cette année 1792. Il en a été fait une nouvelle édition en 1833. Dans la séance de la Commune de Paris du 14 août 1793, un membre demanda qu'un exemplaire de cet ouvrage fût distribué aux commissaires des assemblées primaires, qui allaient s'en retourner dans leurs foyers : c'était, dit-il, un antidote infaillible contre le despotisme. Hébert appuya la proposition, ajoutant que les plus grands publi-

Le Journal de l'Ami du Peuple est trop bien connu pour qu'il soit besoin de donner ici une notice détaillée de la feuille qui le remplace. Dévoiler les complots contre la patrie, démasquer et déjouer les traîtres, défendre les droits du peuple, rendre compte des travaux de la Convention, suivre sa marche, la rappeler aux principes quand elle s'en écartera, préparer la refonte de la Constitution, et travailler à consolider le nouveau gouvernement qui sera donné à la France : tel est le plan du *Journal de la République française* (1).

Ce programme sommaire est complété, dans le premier numéro, par une sorte de profession de foi, ayant pour titre : *Nouvelle marche de l'auteur, servant de prospectus à ce journal*. Marat y trace le tableau des dégoûts dont il n'a cessé d'être abreuvé. Longtemps on l'a représenté comme un traître qui vendait sa plume à tous les partis : cette arme

cistes, les Montesquieu, etc., se seraient fait honneur d'être les auteurs de cette production.

Dans le numéro de l'*Ami du Peuple* du 25 juin 1790 se trouve l'avertissement suivant, que je crois devoir reproduire comme renseignement bibliographique :

« Dans la honteuse expédition du 22 janvier, mon appartement ayant été fourragé par les satellites aux ordres de l'administrateur des finances, on en a enlevé un rouleau contenant sept lettres de dénonciations très-graves contre cet agent du pouvoir exécutif; un rouleau contenant 104 numéros de l'*Ami du Peuple* corrigés pour l'édition de mes œuvres politiques; un rouleau contenant le commencement de l'histoire de la Révolution; quarante-trois lettres formant ma correspondance d'Espagne, relative à l'établissement que le roi défunt me fit proposer en 1783; cinquante-sept lettres, parmi lesquelles dix-sept de Franklin, formant ma correspondance académique; et plus de trois cents lettres formant ma correspondance particulière, parmi lesquelles en est une cachetée, contenant la structure de mon nouvel hélioscope. Je supplie les personnes qui pourraient avoir connaissance de quelqu'un de ces objets volés de vouloir bien me faire passer les renseignements propres à découvrir les coupables. »

(1) La distribution du *Journal de la République* se faisait à l'imprimerie de l'auteur, dans la cour des Cordeliers, vis-à-vis la rue Hautefeuille, à 7 heures précises. On ne délivrait que par douzaines. — On souscrivait, à Paris, chez l'auteur, rue des Cordeliers, F. S. G., n° 30, et chez les secrétaires des sociétés patriotiques affiliées aux Jacobins dans tous les départements. Le prix de la souscription était de douze livres par trimestre, franc de port. On ne recevait point de souscriptions pour Paris, attendu qu'on ne voulait point les ôter aux colporteurs.

meurtrière, il l'a brisée dans les mains de ses calomniateurs en attaquant également tous les partis anti-populaires. Mais ils n'ont cessé de l'accuser de vénalité que pour l'accuser de fureur ; les lâches, les aveugles, les fripons et les traîtres, se sont réunis pour le peindre comme un *fou atrabilaire*, invective dont les charlatans encyclopédistes gratifiaient l'auteur du *Contrat social*. Trois cents prédictions sur les principaux événements de la Révolution justifiées par le fait l'ont vengé de ces injures ; les défaites de Tournai, de Mons, de Courtrai, les massacres de Dillon, de..... de Sémonville, l'émigration de presque tous les officiers de ligne, les tentatives d'empoisonner le camp de Soissons, la destitution successive de Mottié, de Luckner, de Montesquiou, ont mis le sceau à ces tristes présages, et le fou patriote a passé pour prophète.

Il ne restait aux ennemis de la patrie, pour lui ôter la confiance de ses concitoyens, que de lui prêter des vues ambitieuses en dénaturant ses opinions sur la nécessité d'un dictateur pour punir les machinateurs protégés par le Corps législatif, le gouvernement et les tribunaux, jusqu'ici leurs complices. Il a souvent reproché aux plus chauds patriotes d'avoir repoussé cette mesure salutaire, dont tout homme instruit de l'histoire des révolutions devait sentir l'indispensable nécessité. C'est par civisme, par philanthropie, par humanité, qu'il

a cru devoir conseiller cette mesure sévère, commandée par le salut de l'empire ; s'il a conseillé d'abattre cinq cents têtes criminelles, c'était pour en épargner cinq cent mille innocentes ; c'est parce que cette mesure n'a pas été prise à temps que l'Etat a été depuis quatre ans désolé par tant de calamités de toute sorte.

Quant aux vues ambitieuses qu'on lui prête, voici son unique réponse : il ne veut ni emplois, ni pensions. S'il a accepté la place de député à la Convention nationale, c'est dans l'espoir de servir plus efficacement la patrie, même sans paraître. Sa seule ambition est de concourir à sauver le peuple : qu'il soit libre et heureux, tous ses vœux seront remplis.

Le despotisme est détruit, la royauté est abolie, mais leurs suppôts ne sont pas abattus. La liberté a encore des nuées d'ennemis. Comment l'en faire triompher, si les amis de la patrie ne s'entendent, s'ils ne réunissent leurs efforts ? Ils pensent tous qu'on peut triompher des malveillants sans s'en défaire : soit, il est prêt à prendre les voies jugées efficaces par les défenseurs du peuple, il doit marcher avec eux.

Amour sacré de la patrie, je t'ai consacré mes veilles, mon repos, mes jours, toutes les facultés de mon âme ; je t'immole aujourd'hui mes préventions, mon ressentiment, mes haines. A la vue des attentats des ennemis de la liberté, à la vue de leurs outrages contre ses enfants, j'étoufferai, s'il se peut, dans mon

sein, les mouvements d'indignation qui s'y élèveront; j'entendrai, sans me livrer à la fureur, le récit du massacre des vieillards et des enfants égorgés par de lâches assassins; je serai témoin des menées des traîtres à la patrie, sans appeler sur leurs têtes criminelles le glaive des vengeances populaires! Divinité des âmes pures, prête-moi des forces pour accomplir mon vœu! Jamais l'amour-propre ou l'obstination ne s'opposera, chez moi, aux mesures que prescrit la sagesse. Fais-moi triompher des impulsions du sentiment, et, si les transports de l'indignation doivent un jour me jeter hors des bornes et compromettre le salut public, que j'expire de douleur avant de commettre cette faute!

Mais, hélas! ce n'était là, ce ne pouvait être, de la part de Marat, qu'une vaine déclamation, qu'une tirade sonore. La Convention, nous l'avons vu, ne devait pas plus le satisfaire, ne devait pas plus trouver grâce à ses yeux, que les Assemblées qui l'avaient précédée. Plus il voit les hommes, écrivait-il à la date du 16 décembre, sous le titre de *Réflexions douloureuses*, plus il les méprise, et plus il a lieu de craindre que ce ne soit pas avec ceux qui composent la Convention que l'on puisse sauver la France des nouveaux malheurs qui la menacent. Il ne parle pas de la clique criminelle qui, pour assouvir ses projets ambitieux, s'efforce de réunir la puissance dictatoriale dans les mains de Roland: il est simple que des fripons de cette trempe soient des scélérats accomplis. Mais ce qui le peine le plus, ce qui est fait pour dégoûter le censeur le plus dévoué du peuple, ce qui l'aurait

bientôt déterminé à donner sa démission, si ses espérances ne se reportaient toujours sur ces circonstances impérieuses qui donnent tant de poids à la voix des véritables amis de la patrie, c'est la tiédeur de ses collègues. On voit à la Montagne des hommes si modérés, si froids, si apathiques, que leur conduite toujours équivoque les ferait passer pour des compères chargés d'arrêter les élans patriotiques, sans compter les députés véreux, aristocratiques et royalistes, qui viennent s'y placer pour se faire bonne réputation (1).

Roland, qui a hérité de la haine qu'il portait à Bailly et à Lafayette, est journellement l'objet des plus violentes attaques.

J'ai dénoncé plusieurs fois le vertueux Roland, dont les hommes les moins éclairés commencent à ne plus aimer la vertu, comme un vieux valet de la cour, qui n'avait d'autre titre de recommandation qu'une lettre d'humeur écrite au monarque après avoir été mise à la poste, lettre dont il a la bêtise de se faire, auprès des sots, un certificat de civisme. Je l'ai dénoncé comme le protecteur des émigrés, qu'il favorise en suspendant la vente de leurs biens, comme l'agent secret des Capets fugitifs, comme un traître vendu au despote. Je l'ai dénoncé comme un intrigant, un ambitieux qui abuse indignement de l'autorité qui lui est confiée, comme un vil imposteur qui, après avoir inondé l'Etat de libelles diffamatoires contre les Parisiens et leur députation à la Convention nationale, intercepte tous les écrits patriotiques à la poste, pour tenir la vérité captive; comme un faussaire qui pensionne une multitude de plumes vénales pour égarer la nation; un scélérat qui soudoie une multitude d'émis-

(1) *Journal de la République française*, n° 75.

saïres qui courent les départements pour soulever le peuple, qu'il réduit à la famine, pour amener des événements désastreux ; de favoriser l'enlèvement de l'ex-monarque, et de rétablir la royauté. Aujourd'hui je le dénonce de nouveau comme le chef des accapareurs, le maître des ouvriers de famine, l'auteur de tous les troubles qui agitent actuellement la République, et qu'il attribue perfidement aux auteurs patriotiques, qu'il désigne bêtement sous le nom d'agitateurs, à la tête desquels il place l'Ami du Peuple (4).

Il n'épargne pas davantage la femme célèbre de ce ministre, « la Pénélope Roland, régente du royaume. »

Roederer, dans des notes qu'il a laissées manuscrites, et que son fils vient de publier dans l'édition de ses œuvres dont nous avons déjà parlé, a tracé de Marat, à l'époque où nous sommes arrivés, un portrait qui, bien qu'inachevé, nous semble aussi vrai que vigoureusement touché :

« Figure d'oiseau de proie, bilieux, pauvre, mœurs âpres. Ancien médecin ; au-dessous du cynisme. Nulle idée de bienséance, de respect pour les autres, de respect pour soi-même. Point de principes de politique ni de morale ; nul respect pour la propriété, nul pour la liberté, nul pour la vie. Pour but (*mots illisibles*) ; pour moyen la démagogie. Point d'éloquence, point de raisonnement ; aucun art, aucune retenue, aucune pudeur. Toujours une seule idée, mais effroyablement to-

(4) *Journal de la République française*, n° 64, 30 novembre 1792.

pique; une seule idée, suivie sans distraction, avec opiniâtreté; une seule idée, bien entendue de la multitude, et qui lui en assurait l'appui. Cuirassé de sa popularité, il était invulnérable.

» N'ayant jamais rougi; ne palliant, ne préparant, ne sauvant rien, ne démordant de rien; ne s'excusant jamais, accusant toujours; rétorquant toutes les accusations; bravant toute censure; méprisant le mépris; fatiguant l'indignation; émoussant le ridicule; se riant et de l'art et de la force des orateurs, et des foudres de la raison et de l'éloquence; soutenant son impudence au milieu de ses amis atterrés et confondus; fort de l'opinion, ou plutôt de la dévotion du peuple, avec lequel il se retrouvait en quittant l'Assemblée.

» Il serait impossible de soutenir l'aspect d'un tel homme, si l'art profond et ténébreux des Robespierre et des Barère pour atteindre leurs victimes ne semblait donner à l'impudente férocité de Marat l'air de la franchise et de la loyauté (1). »

Cependant Marat, qui bravait si insolemment la Convention à la tribune et dans ses écrits, ne montrait pas la même assurance contre des ennemis en apparence moins dangereux, mais peut-être plus résolus. A peine un mois s'était écoulé qu'il se disait forcé de se rejeter dans son souterrain « pour

(1) *Œuvres du comte de Rœderer*, publiées par son fils, t. III, p. 273.

échapper au poignard des nuées d'assassins soudoyés, et au fer d'une multitude de soldats égarés que soulevaient contre lui leurs chefs contre-révolutionnaires. » Il s'était mis en effet sur les bras les Marseillais et le corps des dragons, qu'il avait traités de contre-révolutionnaires, ou plutôt on les avait amentés contre lui : la faction de la république fédérative, bien convaincue qu'elle ne pourrait jamais consommer ses desseins désastreux tant qu'elle ne l'aurait pas abattu, avait formé le projet de le rejeter de son sein par un décret d'accusation, et de l'immoler avec le glaive de la tyrannie ou avec le poignard des assassins. Ce projet, elle le poursuivait sans relâche, et il avait failli être mis à exécution dans le vide-bouteille de Julie, où il aurait été égorgé s'il n'avait eu la précaution de se faire accompagner par deux collègues. C'est désolés d'avoir manqué une si belle occasion que les ennemis de Marat avaient travaillé les Marseillais et les dragons pour le faire égorger.

On le voit, ce sont toujours les mêmes hallucinations, les mêmes visions sanglantes.

Le voilà donc une fois encore qui se replonge dans sa vie souterraine ; il l'annonce par une adresse à ses commettants, aux frères et amis. Le devoir de conserver pour la défense de la patrie des jours qui lui sont enfin devenus à charge a pu seul, leur dit-il, le déterminer à s'enterrer de

nouveau tout vivant. Il paraît qu'il se trouva des « citoyens irréfléchis ou perfides qui osèrent lui faire un crime de cette détermination : il voudrait bien savoir ce qu'eussent fait à sa place ces plaisants censeurs, s'ils eussent été dévoués à périr par la multitude de scélérats qui provoquaient le peuple à le massacrer. »

Et là-dessus, il recommence ses éternelles récriminations ; il croit devoir repousser une fois encore les accusations qu'on lui adresse. Le grand cheval de bataille de ses détracteurs est de le peindre comme un homme sanguinaire, lui qui ne peut pas voir souffrir un insecte. On l'accuse d'avoir aspiré à la dictature après l'avoir prêchée : aspirer à la dictature, lui, pauvre diable, sans amis, sans partisans, sans fortune, sans moyens, sans asile, lui qui.... n'a pas trouvé un seul patriote assez courageux pour se dire son ami dans les temps de crise, seule époque où l'on peut songer à recourir à la dictature. Une fois, cependant, la chose n'a tenu qu'à lui. Le jour de l'évasion du roi, — qu'il avait annoncée, — il aurait peut-être, dit-il, été nommé tribun du peuple, s'il avait voulu se montrer ; mais, quand même son éloignement naturel pour toute espèce d'emploi public ne l'aurait pas garanti des prestiges de l'ambition, la seule connaissance qu'il a du caractère des Français aurait suffi pour l'en guérir : quel insensé pourrait se fier à des

hommes frivoles et versatiles qui traitent de visionnaire l'observateur pénétrant qui leur dévoile les complots de leurs ennemis !

Il fut heureux pour les Français que Marat en eût une aussi mauvaise opinion.

Enfin, à ceux qui le dénoncent chaque jour comme un *agitateur et perturbateur du repos public*, Marat oppose un étrange argument : il les défie de trouver en France aucun homme digne de foi qui puisse affirmer l'avoir jamais vu dans aucun groupe, dans aucun rassemblement, dans aucune assemblée, agiter les citoyens et les pousser au désordre.

Les occupations de toute nature dont Marat était surchargé, et qu'il va nous dire, ne lui permettaient pas de faire toujours paraître son journal bien régulièrement. Ainsi au commencement de janvier il y eut une interruption de cinq jours, du 3 au 9 ; les souscripteurs s'en plaignant, il leur répond :

Plusieurs de mes lecteurs ont murmuré de l'interruption de ma feuille depuis quelques jours ; je leur dois une explication : ils jugeront si j'ai pu trouver un instant pour la faire paraître, surchargé comme je le suis d'occupations accablantes. Et d'abord je dois leur déclarer que, sur les vingt-quatre heures de la journée, je n'en donne que deux au sommeil et une seule à la table, à la toilette et aux soins domestiques. Outre celles que je consacre à mes devoirs de député du peuple, j'en emploie régulièrement six à recevoir les plaintes d'une foule d'infortunés et d'opprimés dont je suis le défenseur, à faire valoir leurs réclamations par des pétitions ou des mémoires, à lire et à répondre

une multitude de lettres, à soigner l'impression d'un ouvrage important que j'ai sous presse, à prendre des notes sur tous les événements intéressants de la Révolution, à jeter sur le papier mes observations, à recevoir des dénonciations et à m'assurer de la loyauté des dénonciateurs, enfin à faire ma feuille. Voilà mes occupations journalières. Je ne crains donc pas d'être accusé de paresse ; il y a plus de trois années que je n'ai pris un quart d'heure de récréation. Cependant il m'a fallu trouver le temps de travailler quelques discours pour la tribune de la Convention ; je n'ai pu le faire qu'en suspendant mes occupations les moins urgentes : c'est la raison de l'interruption de mon journal, elle trouvera grâce aux yeux de mes lecteurs.

Nous n'avons point à nous occuper des faits et gestes de Marat à la Convention ; cependant nous allons le laisser nous raconter lui-même une scène qui montre qu'il avait une façon non moins étrange de servir la patrie à la tribune que dans la presse.

Dans les moments critiques on sert sa patrie comme on peut : les députés du peuple eux-mêmes sont quelquefois forcés de la servir du bec et des ongles ; les patriotes de la Convention ont été réduits plus d'une fois à cette dure extrémité contre leurs indignes collègues.

Le jour de la seconde comparution de Louis Capet à la barre, les membres de la Montagne furent réduits à colleter les suppôts du tyran, qui étaient venus les insulter et les menacer. Le jour où l'on agita la question de juger Louis Capet, Lacroix et d'autres compatriotes furent réduits à colleter les royalistes, qui les outrageaient grossièrement. Le jour de l'apothéose de Pelletier, le patriote Legendre fut réduit à repousser manuellement l'aristocrate qui était venu l'insulter à la tribune. Enfin l'Ami du Peuple fut réduit, jeudi dernier, à employer le même expédient contre l'aristocrate Génésieux, non pour repousser quelque insulte personnelle, mais comme l'unique moyen de prévenir le rapport

d'un article capital du décret sur la nomination aux grades militaires, rapport qui aurait longtemps empêché l'organisation de l'armée, et qui nous aurait exposés aux entreprises de nos ennemis avant d'être en mesure pour les recevoir comme il faut.

Voici le fait, que j'aurais passé sous silence, s'il n'importait de l'opposer aux libellistes à gages, qui s'empresseront de le dénaturer :

La Montagne se trouvant dégarnie sur la fin de la séance du 24 de ce mois, les hommes d'Etat, tous ennemis déclarés de la patrie, et la plupart en pleine contre-révolution, ne voyant pas d'autre espoir de salut que de nous enlever tous nos moyens de défense, se rallièrent pour faire rapporter le décret sur l'avancement militaire, ou plutôt l'article de ce décret qui est relatif à la nomination des officiers par les soldats, dans la vue d'asservir éternellement les subalternes à leurs chefs, presque tous contre-révolutionnaires, comme leurs patrons conventionnels. Les patriotes de la Montagne, craignant de se voir enlever un décret aussi salulaire, et ne voyant d'autre ressource que d'en demander le renvoi au comité militaire, où il aurait été retenu le plus longtemps possible, et peut-être assez longtemps pour compromettre la chose publique, je me déterminai à demander au président, au nom du salut du peuple, de lever la séance. Il repoussa cette mesure, et je crus devoir me charger de son exécution. J'allai donc m'emparer de la tribune, après avoir demandé la parole. L'aristocrate Génésieux vint me la disputer. Je le priai de se retirer; il refusa. On dit que je lui ai apostrophé deux arguments manuels; il faut bien le croire, puisqu'on l'affirme. Le fait est que je voulais empêcher l'Assemblée de pouvoir délibérer. Elle fut complètement en désordre. Le vacarme affreux que faisaient dans la salle les contre-révolutionnaires, qui criaient en chœur : *A l'Abbaye! A la barre! A la guillotine!* appela tous les patriotes qui étaient dans les couloirs et dans les comités; la Montagne se regarnit, les esprits s'étaient électrisés par cet intermède. Cependant le patriote Prieur développa avec énergie d'excellentes raisons à la tribune; le décret fut maintenu en son entier, et les infidèles députés se retirèrent avec confusion. Ce

trait nouveau de tactique n'est pas philosophique, je le sais, mais il est très-patriotique, et j'ose croire qu'il n'a pas été sans succès. Il m'a valu d'être rappelé à l'ordre avec censure. J'avais encouru la peine aux yeux de ceux qui ignoraient mes motifs, quelque sévère qu'elle eût été, je l'aurais soufferte avec plaisir, content d'avoir payé ce nouveau tribut à la patrie. Nos braves sans-culottes vont se battre pour nous sur nos frontières, c'est donc pour eux que je me serai battu à la tribune. (*Journal de la République*, 24 février 1793.)

On connaît la conduite de Marat dans le procès de Louis XVI, et je ne m'y appesantirai pas. Un trait seulement m'a frappé dans le récit du *Journal de la République*, et m'a semblé devoir être relevé, pour la rareté du fait : c'est la justice que Marat rend à la fermeté du roi et au courage de son défenseur.

Mardi, 11 de ce mois, sur les trois heures du soir, Louis Capet a paru à la barre de la Convention nationale, pour y subir interrogatoire et reconnaître les pièces de conviction.

C'était un spectacle bien nouveau et bien sublime pour le penseur philanthrope que celui d'un despote, naguère environné de l'éclat de sa pompe et de l'appareil formidable de sa puissance, dépouillé de tous les signes imposants de sa grandeur passée, et traduit comme un criminel au pied d'un tribunal populaire pour y subir son jugement et recevoir la peine de ses forfaits. Le règne des préjugés serviles est donc passé!...

Que devait-il se passer dans l'âme de l'ancien despote des Français, traduit en criminel devant une assemblée de ces hommes sur lesquels il dédaignait autrefois d'abaisser ses regards?... Hé quoi ! la perte d'un trône brillant et de tous les plaisirs d'une cour voluptueuse n'est donc rien à ses yeux ? On pourrait le croire d'après la manière dont il en jouissait, lorsqu'ils étaient en sa pos-

session. Combien de fois, cédant à un goût naturel, n'a-t-il pas quitté ces délices qui font l'objet de tous les désirs des cœurs ambitieux, pour vaquer aux pénibles travaux des arts les plus grossiers ! comme si l'instinct, en dépit de l'orgueil, l'eût ramené à la place que lui avait destinée la nature. On doit à la vérité de dire qu'il s'est présenté et comporté à la barre avec décence, quelque humiliante que fût sa position ; qu'il s'est entendu appeler cent fois *Louis Capet* sans marquer la moindre humeur, lui qui n'avait jamais entendu résonner à ses oreilles que le nom de Majesté ; qu'il n'a pas témoigné la plus légère impatience tout le temps qu'on l'a tenu debout, lui devant qui aucun homme n'avait le privilège de s'asseoir.

Qu'il aurait été grand à mes yeux dans son humiliation, s'il avait été innocent et sensible, et si ce calme apathique fût venu de la résignation du sage aux dures lois de la nécessité !

A une dénonciation contre M. de Malesherbes, « qui se proposait d'être le défenseur officieux du tyran Louis XVI, et qui était presque aussi criminel que lui envers l'Etat », Marat répondait :

Malesherbes a montré du caractère en s'offrant pour défendre le despote détrôné, et il est moins méprisable à mes yeux que le pusillanime Target, qui a l'audace de s'appeler républicain, et qui abandonne lâchement son maître, après avoir si longtemps rampé à ses pieds et s'être enrichi de ses profusions. J'aime le courage, même dans un malfaiteur.... (Sans comparaison, probablement.)

Il semblerait que ce procès dût absorber toute l'attention de Marat, comme il absorbait celle de la France, du monde. Point du tout ; il porte jusqu'au milieu de ces graves débats le souci de sa personnalité. Faisant un retour sur lui-même, il se voit isolé dans l'Assemblée, sans nulle autorité ; il ne

peut même se dissimuler le sentiment de répulsion qu'il inspire. Il éprouve donc le besoin de faire son *portrait*, comme nous l'avons dit en commençant, et de raconter sa vie pour expliquer sa conduite. Il eût dédaigné, dit-il, de se justifier, si un grand nombre de ses collègues, encore égarés sur son compte par des scélérats intéressés, n'attendaient de lui une réponse victorieuse; et il peut la leur donner. Qu'ils lisent les écrits qu'il a publiés au commencement de la Révolution, et les cent premiers numéros de l'*Ami du Peuple*, et qu'ils lui disent dans quel ouvrage renommé par la sagesse et la philanthropie ils trouvent plus de ménagement, de prudence, de modération, d'amour des hommes, de la liberté et de la justice.

Depuis qu'il a pris la plume pour la défense de la patrie, on ne s'est jamais donné la peine de réfuter ses opinions; mais chaque jour on a publié contre lui une multitude de libelles atroces. Ceux que le gouvernement a fait imprimer pour contrebalancer l'influence de sa feuille et le diffamer ne tiendraient pas dans Notre-Dame. Qu'ont-ils produit? Rien, que d'enrichir les libellistes et les imprimeurs. Quant à lui, ils ne lui ont pas fait perdre une ombre de popularité pour ceux qui peuvent l'entendre et qui savent lire.

J'ai développé mon âme tout entière à ceux de mes honnêtes collègues qui semblent ne demander qu'à me connaître à fond

pour se rapprocher de moi et travailler enfin au bien du peuple, trop longtemps oublié par ces cruelles dissensions qui règnent dans l'Assemblée. Je suis prêt à toutes les condescendances qui ne compromettent point le salut public, les droits et les intérêts de la nation ; je n'exige de leur part que de la bonne foi : qu'ils disent un mot, et je suis prêt à me concerter avec eux sur les moyens d'assurer la liberté, la paix et le bonheur de la nation. Je ne demande pas mieux que de déposer le fouet de la censure pour la règle du législateur ; mais si, abusant de ma confiance, ils ne voulaient qu'enchaîner ma plume, qu'ils sachent qu'elle ne le serait qu'un instant ; je m'empresserai de les marquer du sceau de l'opprobre, et ils seraient mes premières victimes, car je ne consentirai jamais à tromper le peuple.

Vaines paroles ! Marat continue avec la même fureur à s'emporter contre les suppôts du despotisme et à provoquer le peuple au meurtre et au pillage. Il écrivait le 25 février :

Il est incontestable que les capitalistes, les agioteurs, les monopoleurs, les marchands de luxe, les suppôts de la chicane, les robins, les ex-nobles, etc., sont tous, à quelques-uns près, des suppôts de l'ancien régime, qui regrettent les abus dont ils profitaient pour s'enrichir des dépouilles publiques. Comment donc concourraient-ils de bonne foi à l'établissement du règne de la liberté et de l'égalité ? Dans l'impossibilité de changer leur cœur, vu la vanité des moyens employés jusqu'à ce jour pour les rap-peler au devoir, et désespérant de voir le législateur prendre de grandes mesures pour les y forcer, je ne vois que la destruction totale de cette engeance maudite qui puisse rendre la tranquillité à l'Etat, qu'ils ne cesseront point de travailler tant qu'ils seront sur pied. Aujourd'hui ils redoublent de zèle pour désoler le peuple par la hausse exorbitante du prix des denrées de première nécessité, et la crainte de la famine.

En attendant que la nation, fatiguée de ces désordres révoltants,

prenne elle-même le parti de purger la terre de la liberté de cette race criminelle, que ses lâches mandataires encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple dans chaque ville, poussé au désespoir, se fasse lui-même justice. Dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, *le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait bientôt fin à ces malversations*, qui réduisent cinq millions d'hommes au désespoir, et qui en font périr des milliers de misère ! Les députés du peuple ne sauront-ils donc jamais que bavarder sur ses maux, sans en présenter jamais le remède ?

Laissons là les mesures répressives des lois : il n'est que trop évident qu'elles ont toujours été et qu'elles seront toujours sans effet ; les seules efficaces sont des mesures révolutionnaires...

Un peu de patience, et le peuple sentira enfin cette grande vérité, qu'il doit toujours se sauver lui-même. Les scélérats qui cherchent, pour le remettre aux fers, à le punir de s'être défait d'une poignée de traîtres les 2, 3 et 4 septembre, qu'ils tremblent d'être mis eux-mêmes au nombre des membres pourris qu'il jugera nécessaire de retrancher du corps politique.

Et il terminait en jetant ce défi à ses ennemis :

Infâmes tartufes, qui vous efforcez de perdre la patrie, sous prétexte d'assurer le règne de la loi, montez à la tribune me dénoncer, ce numéro à la main, je suis prêt à vous confondre.

Le jour même où Marat faisait cet appel aux mauvaises passions, les boutiques des épiciers en gros de la rue des Lombards et de la rue de la Vieille-Monnaie étaient envahies et vidées au prix du *maximum* fixé par les pillards eux-mêmes.

La Convention s'émut en apprenant ces désordres, et elle releva le gant que lui avait jeté Marat.

Un décret d'accusation fut demandé contre lui, et il s'engagea sur ce point un long et curieux débat. Quelques Montagnards soutinrent que la Convention n'avait pas le droit de décréter d'accusation l'un de ses membres avant qu'un tribunal eût fait une procédure.

L'intrigant Carra, qui n'a jamais voté avec la Montagne que dans l'affaire de Capet, monte à la tribune pour faire l'éloge de son grand courage, et déclarer qu'il voit moralement, physiquement et géométriquement, un conseil au pillage et au meurtre dans le passage dénoncé. — Nous n'avons pas besoin de dire que c'est Marat qui parle ainsi dans son journal. — Cependant Carra n'attribue point à Marat l'intention formelle d'avoir voulu faire le mal ; mais il a été au moins égaré, et malheureusement son égarement est continuel. Mais Brissot, le plus hypocrite et le plus adroit des hommes d'Etat, dit qu'il serait impolitique de lancer un décret d'accusation contre *Monsieur* Marat, à cause des sociétés populaires, des tribunes et du peuple ; et qui sait s'il ne serait pas absous ? Il conclut à un décret qui déclare *Monsieur* Marat en délire. Cette proposition est appuyée par Bancal et autres, qui demandent qu'il soit enfermé comme un fou dangereux. Fonfrède, « suppôt de la clique de la Gironde, lequel, de même que son patriote Ducos, serait patriote moyennant cinq pour cent de plus

que ce qu'il gagne à ne pas l'être, propose d'un ton patelin que Marat soit condamné par décret à être saigné jusqu'au blanc. »

Les cochons ! les imbéciles ! ne cessait de grommeler Marat, en lançant des regards furieux aux Girondins. Monté à la tribune, il se retranche derrière la liberté de la presse ; il se défend d'ailleurs de toute intention criminelle : l'opinion émise par lui dans son journal n'était qu'un *ventilage* qu'il ne fallait pas prendre à la lettre.

Mais il se montre beaucoup plus libre et plus hardi dans son journal : ce n'est pas lui qui est le coupable ; c'est la faction des *hommes d'Etat*, qui, à bout de machinations, imagina ce beau coup pour le perdre.

Il leur restait à tenter une dernière atrocité : c'était de rejeter sur quelque patriote fameux le noir tissu de leurs propres scélératesses, et de l'immoler à la tyrannie en paraissant venger les lois. On conçoit que le plus intrépide défenseur de la liberté, l'incorruptible Ami du Peuple, le député qui met le plus d'entraves à leurs trames odieuses, devait être l'objet de leurs fureurs : aussi est-ce contre moi qu'elles ont été dirigées dans la séance du 26. Voici le prétexte dont ils ont couvert leurs affreuses vengeances : indigné de voir les ennemis de la chose publique machiner éternellement contre le peuple, révolté de voir les accapareurs de tout genre se coaliser pour le réduire au désespoir par la détresse et la faim, désolé de voir que les mesures prises par la Convention pour arrêter ces conjurations n'atteignaient pas le but, excédé des gémissements des infortunés qui viennent chaque matin me demander du pain, en accusant la Convention de les laisser périr de misère, je prends la plume pour ventiler

les meilleurs moyens de mettre enfin un terme aux conspirations des ennemis publics et aux souffrances du peuple. Les idées les plus simples sont celles qui se présentent les premières à un esprit bien fait, qui ne veut que le bonheur général, sans aucun retour sur lui-même : je me demande donc pourquoi nous ne ferions pas tourner contre des brigands publics les moyens qu'ils emploient pour ruiner le peuple et détruire la liberté. En conséquence, j'observe que, dans un pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapeurs, mettrait bientôt fin à ces malversations. Que font les meneurs de la faction des hommes d'Etat? Ils saisissent avidement cette phrase, puis ils se hâtent d'envoyer des émissaires parmi les femmes attroupées devant les boutiques des boulangers pour les pousser à enlever, à prix coûtant, du savon, des chandelles et du sucre, de la boutique des épiciers détaillistes, tandis que ces émissaires pillent eux-mêmes les boutiques des pauvres épiciers patriotes. Puis ces scélérats gardent le silence tout le jour; ils se concertent la nuit dans un conciliabule nocturne, tenu rue de Rouen, chez la catin du contre-révolutionnaire Valazé, et ils viennent le lendemain me dénoncer à la tribune comme provocateur des excès dont ils sont les premiers auteurs.

Ils n'y ont gagné qu'une chose, c'est de faire vendre jusqu'à douze livres le numéro incriminé, qui avait été bien vite épuisé, et que l'on redemandait de toutes parts.

Cette fois encore, en effet, Marat échappa au décret d'accusation : la Convention se borna à renvoyer au ministre de la justice la poursuite des auteurs et complices des désordres du 25.

La coupe cependant devait finir par déborder.

Mais disons, avant d'aller plus loin, qu'en suite du décret de la Convention qui déclarait incompatibles les fonctions de représentant et celles de jour-

naliste, Marat avait encore une fois changé le titre de son journal, et l'avait intitulé le *Publiciste de la République française*, prétendant ainsi éluder la loi.

— « Les numéros de Marat, disait à ce sujet la *Chronique* (16 mars 1793), paraissent toujours, malgré le décret qui défend aux députés de travailler à des journaux. Cependant il ne viole pas la loi : il n'est plus *journaliste*, il est *publiciste*. C'est ainsi qu'il intitule l'ouvrage dont il lui plaît de vendre un numéro chaque jour. Le père de M. Jourdain n'était pas un marchand de drap ; mais, comme il se connaissait fort bien en étoffes, il en faisait venir des pièces, qu'il cédait par portion, pour obliger ses amis. »

Au commencement de mai 1793, Marat ayant signé, comme président du club des Jacobins, une adresse dans laquelle le peuple était provoqué à l'insurrection, et invité en termes formels à massacrer tous les traîtres, un décret d'accusation fut demandé contre lui à la Convention dans la séance du 12. Après de longs et orageux débats, l'Assemblée ordonna que l'acte d'accusation lui serait présenté le lendemain, mais que Marat serait dès à présent mis en état d'arrestation et gardé à vue chez lui. L'oubli d'une formalité dans le libellé du décret d'arrestation provisoire en empêcha l'exécution, et Marat put quitter la salle des séances, « ac-

compagné d'un nombreux cortège » ; mais il se hâte de gagner un asile sûr, et de là il adresse au président de la Convention une protestation qu'il termine en déclarant qu'il ne se constituera pas prisonnier.

Je n'entends point me soustraire à l'examen de mes juges mais je ne m'exposerai pas sottement aux fureurs de mes ennemis, des traîtres à la patrie... Je ne me constituerai point prisonnier pour déférer à l'acte arbitraire en forme de décret rendu contre moi par mes implacables ennemis : attentat qui n'a pour but que de porter le peuple indigné à m'ouvrir les portes de l'Abbaye, et à les ouvrir en même temps aux machinateurs qui y sont détenus, aux généraux traîtres à la patrie, aux assassins d'Orléans, qui ont massacré un député patriote, etc. Avant d'appartenir à la Convention, j'appartiens à la patrie, je me dois au peuple, dont je suis le défenseur. Je vais donc me mettre à couvert de leurs atteintes, continuer à soutenir la cause de la liberté par mes écrits, démasquer les traîtres qui mènent la Convention, jusqu'à ce que la nation ait ouvert les yeux sur leurs projets criminels, et qu'elle en ait fait justice. Déjà quarante-sept départements ont demandé la destitution des députés qui ont voté l'appel au peuple et la détention du tyran. Un peu de patience encore, ils succomberont sous le poids de l'exécration publique. Je suis loin de vouloir dissoudre la Convention, comme ils ne manqueront pas de m'en accuser ; mais je veux la purger des traîtres qui s'efforcent d'anéantir la liberté et d'entraîner la patrie dans l'abîme.

La discussion s'ouvrit le lendemain sur l'acte d'accusation dressé par le Comité de législation contre l'Ami du Peuple, et se prolongea depuis trois heures du soir jusqu'à huit heures du matin, c'est-à-dire seize heures consécutives, durant les-

quelles les députés n'ont point désespéré, non plus que le public.

Dans cette séance solennelle, plus glorieuse encore pour les députés patriotes, par l'énergie qu'ils ont déployée pour défendre les principes et la vérité, que flatteuse pour l'Ami du Peuple, par les témoignages honorables de probité et de civisme qu'il a reçus de ses chers collègues, tout ce que l'indignation peut suggérer à d'ardents amis de la patrie a été prodigué aux hommes d'Etat, au bruit des applaudissements d'un public nombreux; toutes leurs machinations, leurs turpitudes, leurs scélératesses ont été mises en évidence; des huées accablantes accompagnaient leurs sorties contre l'Ami du Peuple. Les plus modérés se sont abstenus de voter; mais tous ont été couverts d'opprobre. Enfin deux cent dix ont fait rendre un décret d'accusation, malgré les réclamations de cent trente patriotes qui le rejetaient.

Parmi ces patriotes se fit remarquer tout particulièrement le cher fils de Marat, Desmoulins. Nous savons en quelle grande estime Camille tenait l'Ami du Peuple, « cet homme à grand caractère, cet homme divin », le prenant pour modèle et mettant son ambition à marcher sur ses traces. « Celui-là est révolutionnaire, disait-il dans le n° 5 de son *Vieux Cordelier*, qui est allé aussi loin que Marat en révolution, mais qui a dit qu'au delà de ses motions et des bornes qu'il a posées il fallait écrire, comme les géographes de l'antiquité à l'extrémité de leurs cartes : Au delà il n'y a plus de cités, plus d'habitations; il n'y a que des déserts ou des sauvages, des glaces ou des volcans. »

Cependant Camille, dans le n° 12 de ses *Nou-*

velles Révolutions, repoussait pour lui et les siens l'épithète de *Maratiste*, non comme une flétrissure, mais comme une inexactitude.

« On n'a rien trouvé de mieux, dit-il, que d'appeler Maratistes tous ceux dont le patriotisme est rectiligne », et il affirme que « Marat fait bande à part, aussi isolé dans la Convention que lorsqu'il était sur une fesse dans sa cave, et fidèle à sa devise :

» L'aigle va toujours seul, et le dindon fait troupe. »

On m'a appelé Maratiste ! continue Camille. Il est vrai que Marat m'appelle quelquefois son fils, son cher fils ; car Marat, au fond, est un bon homme, et d'une meilleure pâte que beaucoup de ces sournois hypocrites de modération que je vois dans l'Assemblée, et qui feraient pendre de fort grand cœur ceux qui ont fait, à la barbe du Corps législatif et malgré lui, la révolution du 10 août ; mais, bien que Marat m'appelle son fils, cette parenté n'empêche pas que je ne me tienne *parfois* à une distance de l'honorable père respectueuse de bien plus de quatre degrés, où on sait que la parenté cesse. Et si par maratisme on entend l'exaltation, je défie M. Couthon de me ranger dans ce parti ; car, dans les sept à huit volumes révolutionnaires in-8° que j'ai écrits, il ne trouvera pas une seule ligne où il puisse se récrier contre l'exaltation et l'exagération des principes. Or, si Camille Desmoulins n'est pas maratiste, qui est-ce qui, dans la Convention, le sera ? Il est donc démontré par *a* plus *b* que le parti Marat, lequel parti Marat compose à lui tout seul, est un ridicule épouvantail dressé par les intrigants au milieu de la Convention, et qui ne peut qu'effrayer un peuple de pierrots ou des cisillons stupides.

Personne ne dut prendre sérieusement ce certi-

fiât de modération que Camille se discernait à lui-même. Quoi qu'il en soit, il se montra, dans la circonstance qui nous occupe, l'un des plus ardents défenseurs de Marat.

Comme je ne juge pas un écrivain sur le délire d'un jour, s'écria-t-il, mais sur une vie tout entière passée, dans le souterrain, à combattre tous les tyrans et les conspirateurs ; comme je respecte dans Marat un citoyen couvert d'honorables décrets de prise de corps et martyr de la Révolution, et qu'il ne manquait à sa gloire que d'être poursuivi par Cobourg et Dumouriez ; comme je vois Marat envoyé à l'Abbaye par les mêmes hommes qui ont fait sortir l'émigré Riparal de l'Abbaye ; comme je professe sur la liberté de la presse le même principe que des hommes qui demandent aujourd'hui le décret d'accusation contre Marat, je parle de Brissot et Lanthenas, qui soutenaient, il y a trois ans, que la liberté la plus illimitée, la plus indéfinie, de la presse, était le palladium de la liberté ; comme J.-J. Rousseau dit quelque part que M. le lieutenant de police aurait fait pendre le bon Dieu sur le sermon de la montagne, je ne veux pas me déshonorer en votant le décret d'accusation contre un écrivain *trop souvent prophète, à qui la postérité donnera des statues.*

Cependant, et malgré tous les efforts de la Montagne, le décret d'accusation fut emporté cette fois à une assez grande majorité.

Voilà donc la troisième fois, dit Marat, que je suis frappé d'un décret d'accusation par les ennemis de la patrie, qui dominaient dans nos Assemblées nationales, toujours pour les mêmes raisons et toujours avec le même acharnement.

Je l'ai été dans la Constituante par la clique des Cazalès, des Maury, des Virieux, des Rabaud, des Montlosier, des Malouet, etc., pour avoir sonné le tocsin, dans ma feuille intitulée *C'en est fait de nous*, sur les complots tramés par les agents de

la cour et les infidèles mandataires du peuple, vendus au despote.

Je l'ai été dans la Législative, par la clique des Guadet, des Vergniaud, des Brissot, des Lasource, des Gensonné, des Ducastel, des Vaublanc, des Jaucourt, etc., pour avoir prédit les trahisons de Lafayette, de Narbonne, de Jarry, de Dillon, etc., présagé le massacre des gardes nationaux conduits à la boucherie, nos défaites honteuses devant Mons, Courtray, Tournay, et tous les événements désastreux de la première campagne, sous prétexte que je calomniais nos généraux et faisais perdre la confiance à nos armées, ce qui déplaisait fort aux fripons qui avaient fait déclarer la guerre.

Je l'ai été dans la Conventionnelle, par la faction royaliste des hommes d'Etat, à la tête desquels se trouvent les Guadet, les Vergniaud, les Buzot, les Brissot, les Rabaud, les Lasource, les Gensonné, etc., et cela pour les avoir poursuivis comme les complices de Dumouriez, pour les avoir démasqués comme de lâches hypocrites, d'atroces machinateurs, et les avoir forcés de s'avouer eux-mêmes les partisans de Louis-Philippe d'Orléans, les suppôts de la royauté, les créatures des Capets émigrés et rebelles.

Comme les décrets d'accusation lancés contre moi par la Constituante et la Législative étaient des actes tyranniques, exercés arbitrairement par les infidèles mandataires du peuple, qui s'étaient prostitués au despote, je les ai foulés aux pieds, en vertu du droit imprescriptible qu'a tout homme libre de résister à l'oppression, sous quelque forme qu'elle se déploie. L'indignation publique m'a fait justice : ils sont restés sans effet, et leurs auteurs ont été couverts d'opprobre.

Je pourrais suivre la même marche à l'égard du décret d'arrestation que vient de décerner contre moi la faction royaliste et contre-révolutionnaire des hommes d'Etat. Je me garderai de le faire, toutefois, non que je n'en aie le droit, mais je ne veux pas accréditer les impostures que Roland, leur patron, a répandues dans tous les départements, et les calomnies qu'ils ne cessent d'y répandre eux-mêmes chaque jour. Je n'attends donc pour me

présenter au tribunal révolutionnaire que la signification qu'il doit me faire de l'acte d'accusation. J'ai pleine confiance dans l'équité de mes juges ; il me sera facile de confondre mes délateurs, de faire triompher mon innocence, de recouvrer ma liberté et de me consacrer de nouveau à la défense de la patrie. Ma présence est plus nécessaire que jamais à la tribune de la Convention, aujourd'hui que le salut public est menacé de toutes parts, aussi brulé-je d'impatience de couler à fond cette affaire, et de mettre un terme aux atrocités de nos ennemis. Si j'ai refusé de me constituer prisonnier, c'est par sagesse. Depuis deux mois, attaqué d'une maladie inflammatoire qui exige des soins et qui me dispose à la violence, je ne veux pas m'exposer, dans un séjour ténébreux, au milieu de la crasse et de la vermine, à des réflexions douloureuses sur le sort de la vertu dans ce monde, aux mouvements d'indignation qui s'élèvent dans une âme généreuse à la vue de la tyrannie, à l'exagération du caractère qui en est l'effet nécessaire, et aux malheurs qui pourraient être la suite d'un saint emportement. Je déclare, qu'au mépris de tous les décrets d'accusation du monde, je me regarderai toujours comme une victime innocente des attentats de mes lâches ennemis.

L'acte d'accusation, que l'on peut lire *in extenso* dans le n° 179 du *Publiciste*, ne s'appuyait pas seulement sur l'adresse séditieuse qui l'avait provoqué. La Convention avait un long arriéré à régler avec cet ennemi intraitable, et elle avait voulu en finir une bonne fois avec lui. Marat était donc accusé d'avoir provoqué : 1° le pillage et le meurtre, 2° un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, 3° l'avilissement et la dissolution de la Convention ; lesquels trois chefs d'accusation résultaient de différents numéros de son journal, visés dans l'acte.

Marat consacre plusieurs numéros à la réfutation de ces divers chefs, et leur oppose les arguments qu'il a déjà tant de fois ressassés. Comme il l'avait promis, il se constitua prisonnier aussitôt que l'acte d'accusation lui eût été notifié. Il était accompagné, dit-il lui-même, de plusieurs de ses collègues à la Convention, d'un colonel national, d'un capitaine de frégate, etc., qui ne l'avaient pas quitté. A peine fut-il entré dans la prison que plusieurs officiers municipaux et administrateurs s'y présentèrent pour veiller à sa sûreté. Ils passèrent la nuit avec lui, dans une chambre qu'ils avaient fait préparer. Un bon lit y avait été porté; un souper qu'ils avaient fait apprêter au dehors y fut servi; ils avaient poussé leurs soins conservateurs jusqu'à accompagner les plats et faire apporter des carafes bien cachetées.

Les témoignages de sympathie, d'ailleurs, arrivaient de toutes parts à l'Ami du Peuple. Au premier bruit du décret d'accusation, la commune d'Auxerre l'avait pris sous sa protection, et mis sous celle des sections et des sans-culottes de Paris, qui s'étaient empressés de répondre à l'appel de leurs frères de l'Yonne (1). Plusieurs sections de la

(1) Voici l'adresse des patriotes Auxerrois, telle que la rapporte Marat dans le n° 181 du *Publiciste* :

Auxerre, le 16 avril. — « Amis, le décret d'accusation lancé contre Marat doit être regardé par les patriotes comme une calamité publique. Il ne nous est pas possible de courir assez fort pour nous jeter au-devant du fer patrioticide dont veulent le frapper les contre-révolutionnaires conventionnels. Nous allons voler à

capitale, entre autres celle des Quatre-Nations et celle des Quinze-Vingts, avaient nommé chacune quatre commissaires pour accompagner Marat au tribunal et veiller à sa sûreté. A peine la salle d'audience fut-elle ouverte, qu'elle fut envahie par une multitude de bons patriotes. Dès le matin toutes les salles du palais, les corridors, les cours et les rues adjacentes s'étaient remplis d'une foule immense de sans-culottes, prêts à venger les outrages qui pourraient être faits à leur fidèle défenseur. « Je rapporte avec attendrissement ces circonstances, ajoute Marat, pour faire sentir à quel point les jours de l'Ami du Peuple sont chers à tous les bons citoyens, à tous les amis de la liberté; c'est la meilleure réponse que je puisse faire à mes lâches calomniateurs (1). »

On connaît l'issue de ce procès, qui appartient à l'histoire plus encore qu'à notre sujet; on sait comment Marat, acquitté à l'unanimité, fut ramené en triomphe au sein de la Convention.

votre secours, et faire triompher avec vous la cause du peuple; mais, en attendant, nous mettons sous la responsabilité des sans-culottes des quarante-huit sections de Paris la vie du plus vigoureux et du plus incorruptible défenseur de nos intérêts. Tel est l'avis de quatre mille Auxerrois, vos frères et amis. »

On trouve dans le n° 186 une réponse des sans-culottes de la section de l'Unité, ci-devant des Quatre-Nations, à leurs frères de la Société des Amis de la République d'Auxerre. Les sans-culottes de Paris y félicitent leurs frères de l'Yonne des sentiments manifestés dans leur adresse, et « qui sont ceux de véritables républicains, dignes d'avoir eu pour représentant l'immortel Pelletier. » Ils peuvent être tranquilles sur le sort de Marat, ce « volcan salutaire de la vérité qui doit bientôt consumer de sa lave les indignes délégués du peuple »; il ne sera pas arraché un seul cheveu de sa tête, à moins que les royalistes ne marchent sur le corps de tous les sans-culottes de la section de l'Unité, qui sont, ils n'en peuvent douter, les interprètes de leurs frères des autres sections.

(1) Le Publiciste, n° 179, du 27 avril 1793.

Après son acquittement, Marat semble redoubler d'activité dans la poursuite de son œuvre de destruction. Tous les jours son journal est rempli de dénonciations contre les généraux nobles ou qui lui paraissent servir mollement la République; mais il s'acharne plus particulièrement sur ceux qu'il appelait les *hommes d'Etat*, les conspirateurs, et ces excitations sont aussitôt formulées, par les sociétés populaires et les sections, en pétitions que souvent il rédige lui-même. C'est lui qui demande la formation d'un Comité de sûreté générale et d'un Comité de Salut public. C'est lui qui organise dans son journal l'*insurrection morale* contre les Girondins et prépare les journées des 31 mai et 2 juin. Malade et mourant, il accourt encore au-devant des soupçons populaires, et de son lit de douleur il ne cesse de vouloir diriger la Convention. Le poignard de Charlotte Corday put seul faire tomber la plume de ses mains; son journal était sous presse quand il fut frappé, et parut encore le lendemain de sa mort.

Je me suis peut-être beaucoup étendu sur l'*Ami du Peuple*; j'en ai dit les motifs en commençant. Les nombreuses citations que j'en ai faites me dispensent du reste d'insister sur le genre d'intérêt qu'offre cette feuille, non plus que sur la personnalité de son auteur, de « cet être divin qu'atten-

dait le Panthéon, de ce monstre dont le buste était réservé à l'égout ».

Le journal de Marat, sous ses diverses dénominations, a toujours conservé la même forme ; mais on voit, en le parcourant, les nombreuses vicissitudes par lesquelles il a passé : il est imprimé avec toute sorte de caractères, sur toute sorte de papiers, plus mauvais l'un que l'autre. Il y a des numéros qui sont presque illisibles. Plusieurs ont paru en placard, c'est-à-dire imprimés d'un seul côté. Il fourmille de fautes, et des plus grossières, et, parfois, des plus étranges. Marat ne laisse pas que de s'en préoccuper.

Dans la cruelle position où se trouve l'Ami du Peuple, comptant pour rien les périls affreux qui l'environnent sans cesse, il ne sent le malheur de sa position que par l'impuissance de ne pouvoir chercher un imprimeur patriote. Depuis longtemps des ouvriers sans lumières et sans civisme tronquent impitoyablement sa feuille, pour s'épargner une heure de travail. Le dernier éditeur dont il s'est servi paraissait même vendu aux ennemis de la Révolution, du moins à en juger par la manière indigne dont il a mutilé les cinq derniers numéros. Lecteurs sensibles, si jamais votre sein fut déchiré par la douleur, vous pouvez vous former une idée des chagrins qui dévorent votre fidèle défenseur. (23 novembre 1790.)

— La vie souterraine que je mène depuis onze mois ne me permet pas de revoir les épreuves de ma feuille : aussi fourmille-t-elle d'incorrections qui détruisent souvent le sens des passages les plus intéressants, comme si les ouvriers étaient payés pour dénaturer mon travail et en enlever les fruits à la patrie. (10 mai 1791.)

Marat s'ingénie d'abord à relever les plus criantes de ces incorrections, et dresse des pages entières d'errata; mais il y renonce bientôt.

Le fond devait également et nécessairement se ressentir de la vie étrange à laquelle Marat était condamné.

Le pauvre Ami du Peuple est si excédé de fatigues, de soucis, de veilles, qu'il n'a pas la force de soigner son travail. Il demande grâce à ses lecteurs s'il leur présente aujourd'hui un numéro qui n'est digne de leur être offert que par la pureté de son zèle et l'intégrité de ses sentiments.

Le style de Marat et sa méthode littéraire étaient en parfait accord avec le public auquel il s'adressait. Cependant il ne se laisse pas aller à ces intempérances, à cette grossièreté de langage, que le Père Duchesne avait mises à la mode. Ayant un jour laissé tomber de sa plume, en parlant de Lafayette, cette phrase : « Ce tartufe sans vergogne fait le j...f... », il s'excuse aussitôt dans une note :

Les lecteurs de goût me feront ici quelques reproches; ils diront et rediront sans cesse que ces épithètes ne sont pas du bel usage. Je sais cela comme eux; qu'ils ouvrent mes œuvres physiques et philosophiques, ils verront que le style noble et élevé ne m'est pas étranger. Mais c'est pour le peuple, non pour des savants ou des gens du monde, que j'écris; or mon premier but est d'être bien entendu.

L'avis suivant, qui se trouve dans plusieurs numéros des premiers mois de 1791, prouve que

l'Ami du Peuple était dès lors devenu rare et était très-recherché.

On trouve maintenant à l'imprimerie de Henri IV, place Dauphine, des collections de *l'Ami du Peuple* depuis son origine jusqu'au numéro 400 exclusivement. Dans le premier cent se trouvent plusieurs lacunes, causées par les coups d'autorité portés à l'auteur par la saisie de ses feuilles et l'enlèvement de ses presses, qui l'ont forcé plusieurs fois à interrompre son travail. L'auteur, ayant désiré faciliter la propagation des bons principes par la modicité du prix de son ouvrage (quelque recherché qu'il soit aujourd'hui, et à quelque somme qu'il ait été poussé dans plusieurs ventes), l'a fixé à 36 livres, c'est-à-dire à un quart au-dessous de celui de la souscription.

On trouvait à la même adresse des numéros pour assortir les collections incomplètes, au prix de 4, 5 et 6 sols le numéro, suivant le nombre qu'on en prenait.

D'après cette note, plusieurs fois répétée, les numéros manquants sont de 41 à 45, de 45 à 51, de 57 à 70. Deschiens et la Bibliothèque disent qu'il manque les numéros 41, 43, etc.; ce qui suppose un numéro 42. Il y a donc entre l'auteur et les bibliographes une contradiction qui paraît assez étrange, et dont je ne me suis pas rendu compte sans quelque peine. L'exemplaire de la Bibliothèque contient en effet un numéro 42, qui a toutes les apparences de l'authenticité; mais c'est un ancien numéro : Marat le dit lui-même dans un avis qui le termine, et qui est ainsi conçu :

L'auteur, extrêmement mécontent de la manière dont son jour-

nal a été exécuté en son absence, a pris des mesures pour satisfaire ses souscripteurs. Il leur offre aujourd'hui un ancien numéro, où il plaide une cause chère à son cœur, celle de deux citoyens opprimés. Dès demain le journal sera au courant, et on donnera les anciens numéros pour compléter la collection.

Le numéro 40, le dernier paru, est du 19 novembre. Ce numéro 42 porte la date du 29 octobre, et rend compte de la séance du 27 ; mais sous le sommaire, à une place inusitée, se trouve une seconde date, celle du jour probablement où il fut publié, 8 décembre.

Le numéro 45 est également un ancien numéro, puisqu'il porte la date du 11 novembre.

Pourquoi ces numéros sont-ils chiffrés 42 et 45, plutôt que 41 et 42 ? Comment se fait-il que Marat mentionne le 45, et ne parle pas du 42 ? C'est ce qu'il nous serait difficile d'expliquer autrement que par la manière dont se faisait l'*Ami du Peuple*.

On aura remarqué que dans l'avis qui termine le numéro 42, et que nous venons de citer, Marat se plaint de la manière dont son journal a été exécuté pendant son absence. Il avait donc des suppléants ? Fréron, qu'il appelait son lieutenant, se vante de l'avoir quelquefois remplacé. Mais ici on ne voit que la main d'un spéculateur mal habile, de l'éditeur peut-être. Dans toute cette période, en effet, l'*Ami du Peuple* offre, quand on y regarde d'un peu près, une étrange confusion, dont je ne sache pas que personne jusqu'ici se soit aperçu ; plusieurs

numéros ne sont en grande partie qu'un remaniement d'autres numéros : ainsi, par exemple, le numéro 45, dont nous venons de parler, est daté du 11 novembre, et contient un compte-rendu très-sommaire des séances de l'Assemblée des 6, 7, 9 et 10 ; or la séance du 10 est rapportée plus au long dans le numéro 35, qui se trouve à son rang, et sous la date également du 11 ; celle du 7 dans le numéro 33, etc.

Je n'ai pas reculé devant la minutie de ces détails, peut-être fastidieux — mais, qu'on me permette de le dire, beaucoup moins assurément pour le lecteur que pour l'auteur — à cause de la grande valeur qui s'attache aujourd'hui aux collections complètes de l'*Ami du Peuple*, qui sont devenues excessivement rares. C'est le même motif qui m'engage à m'étendre, un peu plus que pour les autres, sur la bibliographie de cette feuille célèbre. Elle parut d'abord sous le titre de :

Le *Publiciste parisien*, journal politique, libre et impartial, par une société de patriotes, et rédigé par M. Marat, auteur de l'*Offrande à la Patrie*, du *Moniteur* et du *Plan de Constitution*, etc. (Nos 1-5, 12-15 sept. 1789.) In-8°. A partir du n° 6 :

L'*Ami du Peuple*, ou le *Publiciste parisien*, etc. (Nos 6-685, 16 sept. 1789-21 sept. 1792.) 7 vol.

Il y a de nombreuses lacunes, et quelques numéros, que nous avons désignés tout à l'heure, n'ont jamais été publiés. Suspendu le 22 janvier 1790 (n° 405), il ne reparut que le 18 mai. Cette suspension a donné lieu à quatre continuations apocryphes, portant : la première, les nos 406-413, du 30 janvier au 6 février ;

la deuxième, les nos 408-447, 7 fév.-26 mars; la troisième, les nos 406-464, 9 mars-24 mai; et la quatrième, les nos 442-464, 27 mars-20 mai.

Il ne faut donc admettre, pour former ce que l'on est convenu d'appeler le vrai Marat, que les nos 405 et 406 (22 janvier et 18 mai), et ceux qui, dans l'ordre des dates, suivent le n° 406 (18 mai).

L'Ami du Peuple finit au n° 685, le 24 septembre 1792. Quatre jours après, Marat lançait une nouvelle feuille, dont il changeait le titre après chaque interruption forcée; il publiait successivement :

Journal de la République française, par Marat, l'Ami du Peuple, député à la Convention nationale. (Nos 4-443, 25 sept. 1792-44 mars 1793.)

Le Publiciste de la République française, ou Observations aux Français, par Marat... (Nos 444-450, 14-22 mars 1793.)

Observations à mes commettants, par Marat... (Nos 451-455, 25-29 mars 1793.)

Le n° 456 est une

Profession de foi de Marat, l'Ami du Peuple, député à la Convention, adressée au peuple français en général, à ses commettants en particulier. (30 mars 1793.)

Il reprit ensuite le titre de :

Le Publiciste de la République française, ou Observations aux Français, par l'Ami du Peuple, auteur de plusieurs ouvrages patriotiques. (Nos 457-242, 4^{er} avril-14 juillet 1793.)

Chaque numéro du journal de Marat se compose ordinairement de huit pages in-8°, une demi-feuille; mais il est important de remarquer que les nos 498, 206, 208, 216, 234, 235, 240, 388, 389, 395, 445 et 435, ont chacun seize pages, *en deux demi-feuilles*, et les nos 480, 203 et 407, chacun douze pages, en une demi-feuille et un quart de feuille, non intercalés. Cette disposition insolite a donné et pourrait encore donner lieu à des méprises.

Plusieurs numéros sont doubles; ce sont, dans l'*Ami du Peuple*,

les nos 457, 8 et 9 juillet 1790 ; 482, 5 août ; 349, 23 janv. 1794 ; 355, 29 janvier ; 524, 20 et 27 juillet ; 525, 28 et 29 juillet ; 542, 30 août et 4^{er} sept. ; 570, 8 et 10 octob. ; 583, 26 et 28 octob. ; 633, pour 633 et 634 ; 637, pour 637 et 638 ; 650, 10 et 14 mai 1792 ; 684, 21 août et 13 sept. 1792. — Dans le *Journal de la République*, il y a deux nos 40, pour 9 et 10 (3 et 4 octob. 1792) ; — dans le *Publiciste*, deux nos 447, pour 446 et 447 (17 et 19 mars 1793), et deux nos 227, pour 227 et 228 (27 et 28 juin 1793).

Les nos 244 et 245 de l'*Ami du Peuple* ont chacun un supplément.

On annexe au journal de Marat les pièces suivantes, signées de lui et sorties de son imprimerie :

C'est un beau rêve ; gare au réveil !

L'Affreux réveil de l'Ami du Peuple. (29 août 1790.)

L'Ami du Peuple aux Français patriotes. (10 août 1792.)

Après la mort de Marat, le *Publiciste* fut continué jusqu'au n° 260 par J. Roux, sous le titre de :

Publiciste de la République française, par l'ombre de Marat, l'Ami du Peuple.

Nous rencontrons encore le n° 4 d'une *Ombre de Marat*, daté de pluviôse an III.



FRÉRON.

L'Orateur du Peuple.

Après le maître, le disciple et l'émule. *L'Ami du Peuple* et *l'Orateur du Peuple* marchaient de conserve, toujours prêts à se prêter, en cas de détresse, une fraternelle assistance.

Le journal de Fréron était comme le déversoir de celui de Marat. Marat a-t-il du trop plein, ou se trouve-t-il dans l'impossibilité de donner à son peuple sa nourriture quotidienne, il recourt à Fréron :

Vous êtes mon lieutenant, mon cher frère d'armes, et il faut bien que je fasse par vos mains ce que je ne puis faire par les miennes pour le service de la patrie.

— Votre feuille, comme la mienne, est un bien national, quoi qu'en puissent dire Malouet et sa clique ; mais ce bien doit être commun entre nous : souffrez donc que j'en dispose aujourd'hui.

— Accablé du soin de dénoncer les noirs complots des scélérats que nous avons bêtement placés au timon des affaires, et de veiller au salut du peuple, je vous prie, mon cher frère d'armes, de publier incessamment, dans vos feuilles, les pièces ci-après.

— Je vous demande votre feuille, mon cher frère d'armes, pour y consigner aujourd'hui d'importantes dénonciations, la mienne étant consacrée à des objets politiques de la plus haute importance.

— Encore votre feuille aujourd'hui, mon cher frère d'armes, pour des dénonciations importantes.

Et Fréron se montre heureux, pour lui-même et pour ses lecteurs, de la confiance de l'Ami du Peuple.

Tant que vous voudrez, cher frère d'armes : ma feuille est fort à votre service ; c'est un sable aride fertilisé par vos écrits.

— C'est encore mon cher confrère et maître qui va entretenir aujourd'hui le public à ma place ; nos lecteurs ne peuvent que gagner au change. Poursuis, éloquent et infatigable Marat ! Continue de démasquer les traîtres qui nous obsèdent, et, si ta feuille ne suffit point à l'activité de ton zèle pour le salut de tes concitoyens, la mienne s'honorera toujours de servir de supplément à tes salutaires dénonciations, et comme de vase pour recevoir la rosée patriotique qui découle de ta plume.

Nous entendrons tout à l'heure Fréron se vanter d'avoir suppléé Marat dans la rédaction de l'Ami du Peuple. Cette assertion me paraît difficile à admettre, sans cependant que je puisse la contester absolument. Ce qui est plus certain, c'est que Marat rendit ce service à son *alter ego*. On lit dans le n° 393 de l'Ami du Peuple (8 mars 1794) :

M'étant chargé de la rédaction de l'Orateur du Peuple pendant la maladie de l'auteur, je préviens mes lecteurs qui n'ont pas eu le n° 390 de l'Ami du Peuple, volé aux colporteurs par les satellites du général, qu'ils trouveront demain dans l'Orateur la dénonciation que les soldats suisses ont faite des moyens employés par leurs officiers pour les corrompre.

Plusieurs numéros de l'Orateur sont donc entièrement rédigés par Marat, ou, pour parler plus justement, furent remplis par Marat, qui n'avait,

pour cela faire, qu'à puiser dans sa boîte aux dénonciations.

Les deux frères d'armes sont un jour simultanément poursuivis par le Comité des recherches ; ils adressent tous les deux le même appel à leurs amis :

S'il était possible que l'on parvînt à supprimer les deux journaux l'*Ami* et l'*Orateur du Peuple*, ces deux tocsins patriotiques qui, pour ainsi dire, sont jour et nuit en branle pour dissiper une sécurité funeste et entretenir une défiance salutaire, alors, citoyens, les chefs de la contre-révolution marcheraient à leur but tête levée. Soutenez-nous donc.

Ne pouvant les tuer par les persécutions, on essayait de les tuer par la contrefaçon, voire par la calomnie !

Mon correspondant, disait Marat en note à une lettre qui lui dénonçait les sommes fabuleuses employées par l'aristocratie à soudoyer des libelles anti-patriotiques (V. t. IV, p. 445), mon correspondant pouvait ajouter ce qu'il leur en coûte aussi pour empêcher l'influence salutaire de mon cher disciple et frère d'armes l'*Orateur du Peuple*, dont la feuille patriotique a forcé les ennemis de la liberté à lui opposer pareillement un faux *Orateur*, fabriqué, dit-on, par Marmontel.

— Les torcheculs qui sortent des plumes académiques et des plumes ordurières à la solde des contre-révolutionnaires, dit-il ailleurs (n° 375), ont toujours trois points en vue : calomnier le club des Jacobins ; calomnier MM. Barnave, Lameth, Pétion, de Crancé, Robespierre ; calomnier l'*Ami du Peuple*, et quelquefois aussi son disciple, l'*Orateur du Peuple*.

Tel est le pamphlet hebdomadaire intitulé le *Contrepoison*, ordure qui a succédé au *Journal des Halles*, digne production de Languedoc, dit Etienne, mouchard, voleur et assassin privilégié du héros des deux mondes ; tels sont le faux *Ami* et le faux

Orateur du Peuple, le *Journal de la Cour et de la Ville*, l'*Ami du Roi*, le *Journal de la Noblesse*, le *Journal du Clergé*, le *Journal de Paris*, le *Mercur de France*, le *Modérateur*, etc.

On voit l'étroite affinité qui existait entre les journaux de Marat et de Fréron; nous n'aurons donc pas besoin d'entrer dans de grands détails pour faire connaître l'*Orateur du Peuple*, au moins dans la première phase de son existence, car il en eut deux bien distinctes.

Nous avons déjà rencontré Louis-Stanislas Fréron, fils et successeur du célèbre rédacteur de l'*Année littéraire*. Nous l'avons vu forcé de subir des humiliations dont le ressentiment, joint au souvenir de celles qu'avait endurées son père, ne fut peut-être pas étranger aux violences qui ont déshonoré son nom. Filleul du roi Stanislas, honoré des bontés de madame Adélaïde, il semble, en effet, qu'il eût dû suivre les traces de son père ou de l'abbé Royou, son oncle. Il se précipita au contraire dans le mouvement révolutionnaire avec une furie qui est à peine surpassée par celle de l'*Ami du Peuple*.

Nous ne saurions préciser la naissance du journal de Fréron, parce que non-seulement les numéros ne portent point de date, mais même on n'en trouve aucune dans le corps du journal; comme s'il y eût eu parti pris à cet égard, les époques sont désignées seulement par le jour de la se-

maine. Barbier et Deschiens pensent que la publication en commença dans le courant de décembre 1789; Léonard Gallois, d'après des inductions qui me paraissent fort plausibles, croit qu'il n'a pu voir le jour que vers la fin de mai 1790. La chose, du reste, importe assez peu, car l'*Orateur du Peuple* n'est point un journal historique; c'est un pamphlet, une diatribe périodique, comme l'*Ami du Peuple*, qu'il a pris pour modèle, et qui ne se distingue absolument que par sa violence. En voici le début :

Braves Parisiens ! vous sommeillez dans les bras de la victoire ; vous dormez sur des précipices, tandis que, profitant de votre sécurité, vos ennemis vous forgent des fers dans le silence. Il en est temps enfin, sortez de ce long assoupissement, que vos défiances se réveillent : je suis la trompette qui vous rappelle au maintien et à la défense de vos droits les plus chers.

— Bravo, mes amis ! dit-il dans son n^o 4, bravo, Loustalot, Noel, Desmoulins, Mercier, Carra ! Laissez beugler Foucault, et Peltier écrivasser ses *Actes des Apôtres* : un feu clair et vermeil en a fait les *Actes des Martyrs*. Continuez de poursuivre la cafardise des prêtres et l'arrogance des nobles : tous les bons patriotes vous encouragent, vous applaudissent. Bravez les pistolets de J. F. Maury, l'épée flamboyante de Mirabeau-Paillasse, et le lutrin de Notre-Dame, sous lequel les chanoines voudraient vous écraser. Je viens après coup, animé du même courage et des mêmes vues qui dirigent vos plumes patriotiques. Je n'ose aspirer aux mêmes succès ; mais enfin on peut glaner où vous moissonnez. J'ai de la santé, de la bonne humeur, et ma mère m'a dit que j'avais de l'esprit. Eh donc ! je m'enrôle sous vos drapeaux, et je déclare, sous le titre d'*Orateur du Peuple*, guerre ouverte aux aristocrates de tout état, de tout sexe, de tout poil et de tout âge.

Fréron avait pris cette épigraphe retentissante :

*Qu'aux accents de ma voix la France se réveille !
Rois, soyez attentifs ! Peuples, prêtez l'oreille !*

Et son style est à l'avenant ; jamais la boursoufflure et la déclamation n'ont été poussées plus loin. Je prends au hasard les exordes de quelques-uns des premiers numéros :

Corps électoral, club des Jacobins, députés patriotes, citoyens de Paris, gardes françaises, vainqueurs de la Bastille, vous tous amis de la Constitution, héros de la liberté, qu'attendez-vous encore pour sauver la patrie ?

— *Gazette de Paris, Ami du roi, Spectateur national, Gazette universelle, Journal des clubs*, mille et un journaux vendus à la scélératesse autrichienne, extasiez-vous tant qu'il vous plaira sur les dispositions pacifiques du bon Léopold ; concertez-vous, feuilles empoisonnées, pour endormir la nation française dans une sécurité dont le terme serait l'esclavage, pire que la mort pour des hommes qui ont entrevu l'aurore de la liberté : je confondrai vos impostures, j'arracherai le voile de votre modération hypocrite.

— Silence, citoyens ! je veux vous apprendre une nouvelle bien extraordinaire ! Soldats, bataillons de la garde nationale, écoutez ce que je vais révéler, et, quand vous m'aurez entendu, vous pourrez, je vous prescris même de ployer un genou idolâtre devant le plus patriote et le moins ambitieux des généraux !

— Applaudissez, citoyens ! votre cause triomphe, vous remportez enfin la plus éclatante victoire ! Eh quoi ! me demandez-vous, notre flotte a-t-elle sauvé nos colonies et dispersé l'escadre anglaise ? Quels ennemis avons-nous terrassés ? La terreur de nos armes assiège-t-elle le palais du roi de Sardaigne ? Faisons-nous trembler jusqu'au fond de l'Escurial le monarque espagnol et le grand druide de l'inquisition ? Avons-nous abattu à nos pieds la

ligue autrichienne? Nos frontières sont-elles humectées du sang impur de ses satellites? A-t-on fait prisonniers les chefs de l'aristocratie? Les parlements sont-ils bien morts? Le clergé est-il abattu? L'Europe contemple-t-elle enfin dans un respectueux silence l'astre de notre liberté se levant sans nuages sur son horizon? Non, citoyens, non; mais c'est plus encore! c'est le renvoi des ministres!

— Le voile est déchiré! Vous allez, citoyens, frémir de rage, bouillonner de fureur! Nous touchons au dénouement de toutes les trames ministérielles! Qu'ils sont profondément coupables, les lâches députés qui ont maintenu dans leurs places des monstres dont ils connaissaient bien la scélératesse et les complots! Savez-vous pourquoi ces ministres abhorrés, proscrits par la France entière, bravent d'un front si insolent les malédictions du peuple, et semblent boire l'opprobre comme l'eau? Savez-vous pourquoi, cramponnés près du trône, ils n'ont pas voulu céder au vœu général, et sont restés au ministère malgré la nation, malgré le roi lui-même, dont à cet égard l'opinion est connue? Vous me le demandez, chers et aveugles concitoyens! C'est que le grand ouvrage de ténèbres n'était pas consommé! C'est que les chaînes, les poignards, les baïonnettes, les canons, les bûchers et les potences n'étaient pas encore prêts, comme ils le sont aujourd'hui, pour verser à grands flots un sang coupable par cela seul qu'il coule dans les veines d'un peuple libre, enfin pour anéantir votre liberté, renverser votre Constitution, épouvantail de tous les rois, et faire de la France un théâtre de forfaits et de désolations!

— Malheureuse capitale! cesse de vanter ta valeur patriotique! Tu as brisé quelques anneaux, mais non pas la chaîne du despotisme! Tu as donné le temps à tes ennemis de serrer fortement les tissus de la contre-révolution, et aux deux moitiés du serpent de se rejoindre, toutes gonflées de nouveaux poisons!

— Gloire immortelle au peuple de la capitale! Il vient de déployer une seconde fois l'appareil imposant de sa puissance! La journée du 13 novembre n'est pas moins précieuse aux yeux d'un vrai citoyen que celles des 13 et 14 juillet 1789. Je te ca-

l'omnibus, nation juste, libre et magnanime! Je redoutais pour toi, pour la Constitution, le long sommeil où tu paraissais ensevelie! Braves Parisiens! vous êtes donc toujours les mêmes, toujours les héros de la plus belle des révolutions! Vous avez vengé dignement vos intrépides défenseurs! L'impulsion est donnée! il ne sera plus possible d'endormir votre patriotisme! Malheur aux scélérats qui ont médité la ruine de la patrie! Malheur aux assassins de cour, aux sultanes dont la bouche voluptueuse et cruelle dicte du fond du sérail des arrêts de proscription! Malheur, enfin, aux insolents visirs dont les cimenterres sont altérés de notre sang! Le peuple est là qui les observe, et qui fond sur tous les vautours avec la rapidité de l'aigle!

Laissez, chers concitoyens, laissez gronder la calomnie, qui déjà traite de brigandage une vengeance légitime! Je vous le dis, je vous le répète avec tous les vrais amis de la liberté, vous avez sauvé la chose publique.

Et sait-on quel était l'exploit magnanime qui inspirait à Fréron ce dithyrambe? Le sac de l'hôtel de Castries. On connaît le duel entre MM. de Castries et de Lameth, duel dans lequel ce dernier fut blessé.

On transporta M. de Lameth dans son hôtel, sous les yeux d'une épouse désolée. Avant-hier matin sa porte fut assiégée d'un nombreux concours de citoyens. Le peuple y donna de véritables signes de douleur; on entendait des malheureux gagnedeniers dire avec une effusion de cœur la plus touchante: « Je donnerais six livres pour que cela ne lui fût pas arrivé. »

Cependant la nouvelle du combat et de ses suites se répand généralement; l'effervescence s'allume, elle est au comble! La tête du sieur de Castries est menacée; un citoyen s'écrie: « Non, messieurs, point de sang; mais il faut raser la maison. » Ce cri devient celui du ralliement. A midi trois quarts vingt mille âmes investissaient déjà l'hôtel de Castries; à une heure toutes les

croisées étaient déjà brisées, un piquet de la garde nationale avait été forcé, et à une heure et demie tous les meubles, glaces, pendules, lits, secrétaires, avaient été jetés par les fenêtres, et mis en pièces par ceux qui étaient dans la rue...

Braves Parisiens, ne laissez point refroidir le zèle brûlant qui vous anime ; marchez en masse, et que le véritable souverain terrasse une bonne fois toutes les aristocraties liguées contre son bonheur !

Ce langage emphatique, combien que la foule l'aime et l'admire, ne suffirait peut-être pas pour expliquer le succès que rencontra le journal de Fréron, si l'on ne savait, en outre, comment le soupçon germe et grandit facilement dans les imaginations égarées par la peur et par la haine. Or l'Orateur du Peuple, digne élève de l'Ami du Peuple, excelle à entretenir ces *défiances salutaires* dont il parlait tout à l'heure ; il n'est rempli à toutes les pages que de dénonciations ; il ne parle que de complots, de massacres projetés par les aristocrates ; il voit partout des traîtres et des mouchards, et il propose quelque part la fondation d'un club d'*espionnages*.

Toute autorité est suspecte, est odieuse à Fréron. Il ne cesse de harceler les ministres, « les plus noirs tyrans que l'enfer ait vomis contre la France ; le baron *Cartouche de Copet* (Necker), qui, de même qu'une éponge altérée, boit tout le numéraire de la France ; *La Luzerneur*, qui lève sur les marches du trône un front purulent de dénonciations ; *Ibrahim*

Guignard (le marquis de Saint-Priest), dont la politique vizirienne a juré notre perte; le petit Montmorin, épagneul de cour, qui jappe jour et nuit la guerre civile; et, au milieu de ce lazaret de gangrenés, La Tour du Pin, également marqué du charbon de la peste. »

Le Châtelet est « gangrené dans tous ses membres; ses magistrats sont vendus aux ministres, et leur vendraient la nation entière, si la chose était possible, eux qui, comme Caligula, voudraient que le peuple français n'eût qu'une seule tête, pour l'abattre d'un seul coup. »

Parmi les hommes que Fréron poursuit avec le plus de rage, il faut encore citer Honoré Mirabeau, « qui ne vaut pas mieux que Grégoire-Tonneau, mais qui est infiniment plus dangereux par ses talents, son esprit, sa souplesse, la fécondité de ses ressources, l'audace de ses vues et sa profonde dissimulation. » Il en trace un portrait que l'on dirait calqué, pour la forme, sur ce fameux portrait de Voltaire, par son père, qui alluma entre le philosophe et le critique la longue guerre que nous avons essayé d'esquisser (Voir t. II, p. 389).

Citoyens, s'il existait un homme fameux par ses crimes avant de l'être par ses talents, qui associât les dons de l'éloquence à la perversité de l'âme; d'une politique raffinée, d'une hypocrisie effroyable, espèce de monstre dans l'ordre moral, prêt à mettre dans un plateau de la balance ministérielle la nation tout entière

en échange d'une poignée d'or; flatteur du peuple pour mieux l'asservir, et n'ayant bravé la cour que pour s'y vendre plus chèrement; tout à la fois Cicéron, Catilina et Cromwel; citoyens, un tel assemblage vous ferait frémir d'horreur! Eh! que serait-ce donc si on te disait, peuple insensé: Il prononce sur tes destinées dans le temple de la nation, il y trame ton esclavage! Que sera-ce, s'il parvient à se faire adjuger, même sous tes yeux, le sceptre des législateurs, l'auguste présidence, au milieu des plus belles fêtes de la liberté?

Dans un de ses numéros qui précédèrent la mort de Mirabeau, Fréron donne un *Tableau des sommes énormes palpées par Riquetti Double-Main pour fourniture de décrets au pouvoir exécutif*; et le total s'élève à la bagatelle de 2,580,000 livres.

La municipalité, Lafayette et Bailly, dont la surveillance, bien molle cependant, inquiétait les meneurs de la démagogie, sont, à chaque page de l'*Orateur*, attaqués avec la plus extrême violence.

On se plaint avec raison du despotisme absurde de plusieurs municipalités de province; mais, tandis que ce serait à celle de Paris à donner l'exemple du plus saint respect pour la liberté individuelle, c'est elle qui, animée des principes embastilleurs de Le Noir, persécute, emprisonne, garrotte, et vexe de mille manières, et sous les plus odieux prétextes, les citoyens qui usent du droit, acheté par des flots de sang, d'énoncer avec franchise leurs opinions.

Deux hommes tiennent le gouvernail du vaisseau parisien. Le premier a été lancé à l'âge de soixante ans dans la carrière politique par une de ces révolutions soudaines qui changent la face des empires... Ne devait-on pas s'attendre qu'imbu des anciennes maximes, il ne chercherait qu'à les faire revivre. Aussi qui

ne se rappelle ses nombreux attentats contre la liberté de la presse, sa perfide connivence avec Malouet pour écraser ou réduire au silence les écrivains dont la plume patriotique faisait tomber les échasses de sa vanité ! D'un autre côté, vivant à l'ombre de ses livres, lâchant de petits in-quarto sur l'astronomie... par conséquent sans connaissance des hommes, sans pratique des affaires, il ne pouvait être qu'un détestable administrateur.

Le second, plus adroit, plus fin, plus délié, a su d'abord capter habilement tous les suffrages... Le grand et unique objet vers lequel il dirigeait ses vues fut la faveur populaire... Mais le masque épais de son aristocratie n'a pas tenu longtemps contre le coup d'œil profond et pénétrant de quelques citoyens observateurs... Moderne Catilina, jusques à quand abuseras-tu de notre patience ? Te flatterais-tu donc encore de surprendre la loyauté française ! Je te le prédis, plus tu crois ton triomphe assuré, plus ta chute est prochaine et terrible !...

— Maire inquisiteur, commandant général, état-major, quand viendra le terme de votre intolérable despotisme ? Quand cesserez-vous d'insulter à la liberté par les ordres arbitraires et vexatoires que vous notifiez impérieusement à la garde nationale ? De qui tenez-vous l'extrême pouvoir dont vous êtes revêtus ? Du peuple seul. De quel droit, chefs audacieux, abusez-vous de l'autorité dont vous n'êtes que les dépositaires, pour anéantir la liberté de la presse, ce fanal dont la lumière importune éclaire vos attentats ?...

— Pleurez, mouchards, assassins, escrocs, joueurs, écrivains à gages, qui trouvez votre refuge dans la caverne de la mairie : le maire de Paris est atteint d'une maladie alarmante !

— Premier maire de la ville de Paris et le dernier de ses citoyens, magistrat despote, souteneur des tripots, pantin de Lafayette, père nourricier des mouchards, sangsue publique, patron des prostituées, astronome à courte vue, bas valet de la cour, gardien du drapeau rouge, trompette du jugement dernier, le plus noir des noirs, que vas-tu devenir quand l'ange exterminateur Mottié sera noyé dans les flots de sang qu'il aura fait répandre ?...

Après avoir posé ces prémisses hardies, Fréron ne reculera pas devant les conséquences. La lanterne lui semble une excellente panacée.

Mirabeau ! Mirabeau ! moins de talents et plus de vertus, ou gare la lanterne !

— Le voilà donc démasqué, ce grand général, ce magnanime défenseur de la liberté, ce flatteur du peuple, ce valet des rois, ce dieu qui a commencé par des autels et qui finira par la lanterne !

— Si le droit de guerre avait été accordé au roi, le château des Tuileries aurait été livré aux flammes. Le peuple eût pris sous sa sauvegarde le monarque et sa famille ; mais Saint-Priest, mais Necker, mais Montmorin, mais La Luzerne, auraient été lanternés et leurs têtes promenées dans la capitale.

La guillotine, cependant, le bûcher, l'écartellement même, ne lui paraissent pas des arguments à dédaigner.

Si nos deux chefs civil et militaire sont atteints et convaincus de ce crime de lèse-liberté (l'espionnage), ils doivent non-seulement être destitués et déclarés indignes de la confiance publique, mais encore expier sous la hache du bourreau cet outrage inouï envers la nation.

— Comment ne voient-ils pas, et les abbé d'Eymar, et les abbé Maury, et les évêque de Nîmes, et les archevêque de Toulouse, et les évêque de Clermont, et toute la bande des calotins, comment ne voient-ils pas qu'on sait tous leurs complots, qu'on épie tous leurs mouvements, et que, si le peuple était menacé de perdre sa liberté, il commencerait par les rôtir, eux, leurs carottes, leurs parchemins, leurs mandements et leurs protestations !

— S'il est vrai, comme le bruit s'en répand, que les Autrichiens aient passé la Meuse, Louis XVI doit perdre la tête sur

un échafaud, et Marie-Antoinette doit, comme Frédégonde, être traînée dans les rues de Paris à la queue d'un cheval entier.

On sait comment Fréron put mettre ses prédications en pratique à Toulon et à Marseille.

Et pourtant, qui le croirait ? cet homme qui voulait régénérer la France dans un bain de sang avait un goût décidé pour les idylles et les bergeries. Il vivait dans l'intimité de Camille Desmoulins, dont il aimait la femme. M. Ed. Fleury, dans son étude sur Camille, nous montre le terrible massacreur du midi s'en allant chez les Duplessis à Bourg-la-Reine, et là se vautrant sur l'herbe avec des lapins, qu'il caresse, qu'il poursuit, qu'il effraie, qu'il embrasse, qu'il aime tant, que Lucile l'avait baptisé du surnom de *Lapin*. En revanche il l'appelle *Rouleau* ; son mari, *Bouli-Boula* ou le *Vieux Loup* ; son enfant, le *Lapereau*.

Il écrit à Desmoulins : « Tu sais depuis longtemps que j'aime ta femme à la folie ; je le lui écris : c'est bien la moindre consolation que puisse se procurer un malheureux *Lapin* absent depuis huit mois. » Et à Lucile : « Puisse ma lettre vous convaincre que vous avez toujours été présente à ma pensée ! Que Camille en murmure, qu'il en dise tout ce qu'il voudra, il ne fera en cela qu'agir comme tous les propriétaires ; mais certes il ne peut pas vous faire l'injure de penser qu'il est le seul au monde qui vous trouve aimable et qui ait le

droit de vous le dire. Il le sait, ce coquin de *Bouli-Boula* ! car il disait en votre présence : J'aime *Lapin* parce qu'il aime *Rouleau*... Me répondrez-vous ? — Oh ! non, Stanislas ! »

« Adieu, folle, cent fois folle *Rouleau* chéri, *Bouli-Boula* de mon cœur !... Aimable et chère *Lucile*, être indéfinissable, adieu !... J'embrasse toute la garenne, et toi, *Lucile*, avec tendresse et de toute mon âme. Ne m'oublie pas auprès du *Lapereau* et de sa belle grand'maman *Melpomène*. — Adieu, adieu encore une fois, *Lucile*, méchante diablesse. Votre serpolet est-il cueilli ? Je ne tarderai pas, malgré toutes vos injures, à implorer la faveur d'en brouter dans votre main. J'ai demandé un congé d'un mois pour me refaire un peu, car je suis exténué de fatigue ; après, je revole dans le sein de la Convention, et je vais à la dérobée m'ébaudir sur l'herbe avec l'âne *Martin*, dans les allées du Bourg-l'Egalité, malgré vos potées d'eau. »

Voyez-vous d'ici cet innocent *Lapin*, aujourd'hui broutant l'herbe tendre, buvant la rosée de la nuit, et demain, redevenu Fréron, écrasant, décimant, mitraillant en masse les malheureux Toulonnais, coupables de peu d'amour à l'endroit de la République. « Je suis à presser l'exécrable Toulon. Je suis déterminé à périr sur les remparts ou à les escalader la flamme à la main. La mort me sera douce et glorieuse, pourvu que vous me réserviez

une larme. — Le *Lapin* se désole ; il pense à vous sans cesse ; il y pensait au milieu des bombes et des boulets, et il aurait dit volontiers comme cet ancien preux : *Ah ! si ma dame me voyait !* »

A l'époque où Fréron prit part à la lutte, la réaction bourgeoise commençait à se faire sentir, et, comme nous le savons, elle s'attaqua principalement à la liberté, ou, pour mieux dire, à la licence de la presse. L'Orateur du Peuple ne pouvait être plus épargné que l'Ami du Peuple, avec lequel il rivalisait de violence. Aussi fut-il de bonne heure inquiété. Dès ses premiers numéros il vit ses colporteurs arrêtés et ses feuilles confisquées. Il dénonce au peuple cet infâme attentat :

Cette liberté achetée au prix de votre sang et devenue votre conquête ne serait-elle donc qu'un vain fantôme ? Faudra-t-il qu'il existe toujours une ligue scandaleuse de quelques agents de l'autorité contre les écrivains mâles qui, sacrifiant leurs veilles, ne déposent l'épée que pour s'armer d'une plume patriotique ? L'Orateur du Peuple met en l'air tous les furets de la police ; de malheureux colporteurs, surpris à débiter ce nouveau journal, sont traînés à la Force et leur marchandise confisquée ! Ainsi, ces hommes utiles, qui sont, depuis les premiers jours de la Révolution, les hérauts, les trompettes de la liberté, annoncent à tous les autres un bien dont la jouissance leur est interdite, et ressemblent à ces esclaves enchaînés qui chantaient derrière le char des triomphateurs... Qu'avons-nous gagné au nouveau régime, si une inquisition aussi absurde s'établit, s'il nous faut regretter Sartine, et porter en pleureurs le deuil de Lenoir ? La liberté de la presse doit être sans bornes, comme en Angleterre et aux

Etats-Unis d'Amérique ; la modifier, c'est l'anéantir, et avec elle la liberté publique, dont elle est le plus ferme rempart...

Mais les persécutions seront impuissantes. « Comme un oiseau rapide qui passe à travers les toiles d'une araignée, l'Orateur rompt tous les filets où l'aristocratie en rochet, en simare, en jupon court, en froc, en robe, en camail, en cuirasse, en calotte rouge, voudrait l'envelopper. Il n'y a pas de bâillon capable d'étouffer la vérité dans sa bouche : il tonnera contre les abus, il dépistera tous les complots, il pourfendra l'aristocratie, et fessera le Châtelet toutes les fois que l'occasion s'en présentera. »

Cependant Fréron fut bientôt arrêté lui-même et conduit à la Force, pour un article de son n° 13, intitulé : *Epouvantable conspiration contre la liberté*, où il poussait le peuple à la révolte.

Il faut l'entendre rugir alors : Tant que ne sera pas levée la pierre du cachot scellée sur sa tête par les mains tortionnaires du sieur Mitoufflet de Beauvais, il poussera des cris d'oppression et de vengeance qui feront enfin trébucher sur son siège ce petit juge insolent et despote qui se rengorge dans son iniquité ; il le poursuivra jusqu'aux enfers, dans les bras de Flesselles et de Berthier, qui lui ont légué leur robe toute noire d'aristocratie.

Citoyens, pourrez-vous le croire ? l'Orateur du Peuple est dans

les fers ! Il n'avait pris la plume que pour défendre vos droits ; le bureau de la ville a calomnié ses intentions.

C'était bien la peine d'affronter la mort sous les remparts de la Bastille, d'écraser la tête de nos tyrans, et d'enfoncer dans des gouffres de sang et de boue le cadavre hideux de l'ancien régime, s'il faut qu'un Mitouflet rive sur les citoyens les fers du despotisme ! Et quel citoyen ? Le plus enthousiaste des droits du peuple, son Argus tutélaire, l'un des écrivains les plus patriotes qu'ait produits la Révolution. Voilà donc le fruit de ses veilles ! Quelle est donc cette justice municipale qui procède ainsi ! Il n'y a qu'un infâme aristocrate, bas valet des aristocrates, des ministres et du Châtelet, qui ait pu conspirer la perte de l'Orateur du Peuple. Se serait-on flatté d'enchaîner sa plume et son courage ? Pitoyable calcul ! sa main, sous le poids même des chaînes, atteint ses oppresseurs, et imprime sur leur front le sceau de l'ignominie !...

Il fait appel à tous les amis, et surtout aux journalistes et aux Cordeliers.

Propagez les plaintes de l'Orateur du Peuple, dont on veut étouffer la voix patriotique, leur criait-il, prenez sa défense, et faites tomber ses chaînes !...

C'est ici la cause de tous les écrivains patriotes ; c'est la cause de tous les citoyens zélés de la Révolution ; c'est ici la cause de la liberté tout entière. Que tardes-tu, district des Cordeliers, sanctuaire où brûle nuit et jour le feu sacré du patriotisme, que tardes-tu de dénoncer à la nation un coup d'autorité aussi lâche et aussi exécrationnel ?...

En sévissant contre lui, c'est la liberté de la presse que les aristocrates ont voulu frapper.

Croyez-vous, citoyens, criait-il du fond de son cachot, que votre Orateur soit le seul écrivain qui ait excité la terreur et la colère des aristocrates ? Non, tous ceux qui, comme lui, respirent

l'amour de la liberté, sont devenus l'objet de leur haine et de leur vengeance... La dénonciation de l'incorruptible Desmoulin faite à l'Assemblée nationale par l'aristocratissime Malouet, la proposition de Talon de dénoncer cet énergique écrivain au procureur du roi du Châtelet, toute cette rage qui se tourne contre les journalistes patriotes vous indique assez les vues des ennemis de la liberté... Nous verrons si leur acharnement égalera toujours leur effronterie; s'ils enchaîneront à leur gré une foule d'écrits qui brûlent de s'échapper, pour s'attacher, comme le feu grégeois, au triple masque dont ces traîtres couvrent leur despotisme! Nous verrons si, parce que tel est leur plaisir, la Révolution immobile s'arrêtera tout à coup, de même que le soleil à la voix de Josué! Non, non, ne vous en flattez point, lâches renégats de la Révolution, petits despotes éclos de l'œuf de la liberté! Celle de la presse bravera vos regards inquisiteurs et se moquera de tous vos limiers! Déjà l'opinion publique vous observe de ses cent mille yeux; elle plane sur vos têtes et y verse l'ignominie! Osez mettre encore des lisières à l'esprit humain!... Aristocrates incurables, vos triomphes sont affreux, et ils doivent vous épouvanter; mais ils touchent à leur terme. Le fouet vengeur du journaliste et des écrivains en butte à vos attentats vous fera pirouetter sans cesse au milieu des huées de tout un peuple...

Fréron eut encore d'autres démêlés avec la justice; mais il réussit toujours à se soustraire aux mandats lancés contre lui, jusqu'à la journée du Champ-de-Mars, à la suite de laquelle il fut obligé de se cacher, comme plusieurs autres écrivains patriotes, et d'interrompre sa feuille. Il la reprit peu de temps après et la continua jusqu'à la fin de l'Assemblée constituante. Voici en quels termes il alors ses adieux à ses lecteurs :

Français! votre esclavage est prononcé! Il n'y a plus de liberté

à espérer ; le roi est tout, et la nation n'est rien, dans votre Constitution revisée. J'avais bien raison de vous dévoiler les intrigues, les bassesses, les complots et les noires trahisons de vos représentants !... La nation est indignement trahie ; je n'y vois plus de remède. Voilà donc le vœu des Français rejeté ! Ils ne voulaient plus de Louis XVI, son nom était effacé de toutes les enseignes du royaume, son image était en horreur ; et nous sommes obligés de le reprendre ! Ah ! législateurs iniques, vous serez esclaves comme nous !...

Quant à moi, je déclare que je suis libre, et la preuve que je suis libre, c'est que vous êtes des monstres et que ma pensée m'appartient : Dieu même n'a pas le pouvoir de me l'ôter ; elle est indépendante de la matière, et je défie le couteau des lois de la faire périr. Tant qu'il y aura des hommes éclairés et pensants, je renaîtrai en eux, et ils sauront, comme moi, mépriser vos forfaits.

L'Orateur du Peuple n'en demeura pourtant pas là ; il fut continué par un ami de Fréron, Labenette, qui le rédigea, dans les mêmes principes, jusqu'à la fin de 1792

Nous n'avons point à nous occuper de la vie politique de Fréron, ni à rechercher les motifs de son éclatante conversion. Il est probable que la mort de ses amis Camille Desmoulins et Danton, et surtout celle de Lucile, y fut pour beaucoup. On sait quelle part active il prit au 9 thermidor et avec quelle violence il se jeta dans la voie de la réaction, à la tête de la jeunesse dorée, qui l'avait accepté pour chef.

« Fréron, dit Charles Nodier, répudié par la

Montagne, qui l'abandonna aux lourdes atteintes de Moyse Bayle ; repoussé avec horreur par l'ancien parti de la Gironde, qui le dévoua aux imprécations foudroyantes d'Isnard ; Fréron, comme disait ce prodigieux Isnard, demeuré *tout nu et tout couvert de la lèpre du crime*, avait besoin de se retrancher sous la bannière d'une faction. Il y a dans les révolutions des antipathies que l'on a peine à concevoir ; il y a aussi, dans les révolutions, des alliances que l'on ne conçoit pas. Fréron, qui n'était rien, ni par son esprit, ni par son caractère, ni par sa considération politique, se trouva tout à coup à la tête d'un parti puissant de jeunesse, d'énergie, de vengeance, de ces passions du temps qui menaient à tout, et du silence des lois, qui souffraient tout (1). »

Il fallait un organe à ce parti. Fréron reprit, le 25 fructidor, la publication de l'*Orateur du Peuple*, mais dans un esprit bien différent. Ce journal, qui avait si longtemps appelé les proscriptions sur tous ceux qui étaient suspects d'aristocratie, devint le journal officiel des victimes de la terreur ; les Jacobins y furent tous les jours mis à l'index à la place des royalistes. Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que Fréron plaça son *Orateur* ainsi transformé sous l'invocation de Marat, qui, s'il eût vécu, n'aurait pas eu assez d'anathèmes pour sa trahison.

(1) *Souvenirs, Episodes et Portraits*, t. 1, p. 256.

Je ressaisis avec audace, s'écrie-t-il dans son premier numéro, cette plume véridique qui, dans les premières années de la Révolution, a démasqué l'aristocratie, combattu l'Assemblée constituante, sapé les fondements du trône, renversé le club des Feuillants présidé par Barère, épouvanté les traîtres, et fait triompher, avec Marat, les droits du peuple et de la liberté ! Assez et trop longtemps des voiles épais ont dérobé la vérité au peuple ; je viens les déchirer tous. L'ambition, l'ivresse du pouvoir, les mensonges politiques, la soif des vengeances, ne sont point ensevelis dans la tombe de Robespierre ; son ombre erre encore parmi nous, et semble dévorer de nouvelles victimes... La tyrannie s'organise, le patriotisme n'ose élever la voix, les lettres de cachet s'expédient à bureau ouvert, les échafauds se dressent dans la pensée, et la guillotine va sortir tout armée du cerveau des oppresseurs. Je braverai encore l'oppression, de quelque plâtre qu'elle se couvre ! Je décomposerai le machiavélisme, le barérisme et le néronisme de quelques membres des anciens comités de gouvernement, et j'imprimerai à tous ces lâches Séjans, héritiers de Tibère, le cachet d'un opprobre indélébile.

Parisiens, ma voix est connue ; elle ne vous a jamais trompé : la franchise et l'amour du peuple animent tous mes discours. Mon dessein est de vous rallier une bonne fois aux principes éternels de la justice et de la liberté. Jamais je ne composerai avec ces principes. Ou ils triompheront, ou (je le dis avec orgueil) je m'ensevelirai avec eux.

O Marat ! toi qui tant de fois m'as appelé ton disciple chéri, le successeur de ton choix ; toi dont souvent j'ai rédigé les feuilles courageuses, quand tu succombais sous le poids des travaux ; ombre immortelle ! viens m'environner de ta puissance et m'embraser de ta chaleur. Aide-moi à sauver la patrie, à terrasser le royalisme, le modérantisme et l'aristocratie, qui prennent des forces nouvelles ; à éclairer le peuple et à l'électriser pour la défense et le maintien de ses droits ; à frapper cette nouvelle faction, espoir et instrument de l'étranger, qui veut remettre la nation aux fers et dissoudre la Convention nationale : car, si la cendre du tyran fume encore, son système de terreur et de com-

pression est plus que jamais à l'ordre du jour ; on brûle de s'emparer de sa succession, de même que les lieutenants d'Alexandre se partagèrent ses dépouilles. *O mon maître ! ô mon éternel modèle !* ne souffre pas que des fripons et des bourreaux se disputent, comme des chiens dévorants, les lambeaux de la République ! Arme mon bras de ta plume tyrannicide ; que la massue de la liberté disperse ou écrase tous ses ennemis ; que les Droits de l'Homme ressuscitent, et que le peuple enfin jouisse des bienfaits de la Révolution !

On voit quel nouveau but poursuivra Fréron. La terreur n'était point tombée avec Robespierre ; elle ne devait cesser qu'à la chute de Barère, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois. C'est à ces hommes de sang que l'ami de Camille Desmoulins déclare une guerre à outrance ; c'est à abattre ce redoutable triumvirat que tendront tous ses efforts ; il s'acharne sur eux, les étreint, les secoue, jusqu'à ce qu'il les ait jetés à terre.

Il eut pour second dans cette lutte un jeune homme qui devait se faire un nom dans la critique littéraire, à laquelle il était probablement plus apte ; je veux parler de Dussault, un des premiers et des plus honorables rédacteurs du *Journal des Débats*.

Ce dernier nous a laissé de son chef de file, tel qu'il était à cette époque, ou plutôt tel qu'il le voyait, ce portrait plein d'enthousiasme :

« Fréron était un des appuis de la majorité. C'eût été une colonne plus solide encore, s'il avait porté sa plume éloquente dans sa bouche, s'il avait eu au-

tant de talent pour improviser que pour écrire, et des goûts moins efféminés ; s'il n'avait pas aimé la vie molle et paresseuse presque autant que la liberté ; si la séduction des plaisirs n'avait pas balancé dans son cœur l'horreur du despotisme. C'était un Achille caché dans les réduits de la beauté, qui n'allait point chercher une épée pour combattre, mais qui la saisissait dès qu'elle s'offrait à lui parmi les hochets de la mollesse. »

Après les journées de prairial, Fréron abandonna l'*Orateur du Peuple* à son collaborateur. Celui-ci l'engagea insensiblement dans les voies de la réaction contre-révolutionnaire, où il se brisa bientôt contre les résistances du Directoire ; il cessa de paraître le 26 thermidor an III.

Nous retrouverons Dussault aux *Débats*. Quant au premier collaborateur et intérimaire de Fréron, à Labenette, je manque absolument de renseignements sur cet écrivain, dont le nom ne se trouve dans aucune biographie. Cependant, outre sa collaboration à l'*Orateur du Peuple*, dont il a rédigé seul sept volumes, Labenette a publié en 1790 un *Journal du Diable*, où les événements sont présentés sous une forme plaisante et qui quelquefois ne

manque pas de sel ; et en 1791 un *Journal des Droits de l'Homme*, dont le titre, disait le prospectus, devait suffire pour prévenir en faveur de l'écrivain. Ce titre annonçait une âme honnête et sensible, qui prenait l'engagement solennel de ne parler aux vrais amis de la liberté que les Droits de l'Homme à la main, et c'était pour les maintenir qu'il prenait la plume. En conséquence il s'engageait à donner tous les jours au public une dissertation sur les décrets qui les blessaient. Il promettait encore de prendre la défense des opprimés. Du reste, en galant homme qu'il est, le champion des droits du sexe fort se préoccupe également de ceux du sexe faible. C'est ainsi qu'on lit dans le numéro du 10 août :

Sans contredit, le plus grand ouvrage qui soit sorti de la tête de nos législateurs, c'est la Déclaration des Droits de l'Homme. Mais ils auraient dû faire le pendant ; ils auraient dû, dis-je, décréter les droits de la femme. Je ne suis pas extrêmement édifié de cet oubli de leur part. Ces messieurs ne sont pas galants ; je dirai même qu'ils ont manqué au devoir de la reconnaissance. Nous n'avons pas une idée, un souvenir agréable, un sentiment tendre, qui ne soit le résultat des sensations vives et délicieuses qu'elles nous ont communiquées. Elles placent dans notre âme toute la délicatesse de la leur ; sensibles, elles ont cet avantage sur nous, qu'elles sont toujours averties des maux que notre grossière enveloppe nous empêche de prévoir ; et c'est pour nous épargner les chagrins de l'avenir, qu'elles s'empressent à essuyer les larmes amères que nous fait répandre le présent. Avec de pareils avantages, comment n'avez-vous pas réfléchi que les femmes méritaient des droits particuliers ? Mais, à bien considérer, elles sont plus susceptibles que nous de répandre la lu-

mière dans vos assemblées. Ayant les organes plus déliés, plus délicats, l'impression qu'elles reçoivent des objets qui les frappent est plus vive que la vôtre ; elle augmente la chaleur, l'énergie, donne de l'activité à la pensée et enfante le sublime. Les femmes ! elles ont la rapidité de l'éclair. Pendant que vous vous tuez à délibérer, elles ont déjà saisi toutes les nuances des objets qui vous échappent. Vous êtes encore aux opinions, que leur arrêt est prononcé, avant même que vous n'ayez accordé la raison avec le sentiment de votre propre conscience.

Labenette a encore publié, à la fin de 1792, une vingtaine de numéros d'un *Journal de la Savonnette républicaine*, à l'usage des députés ignorants et de ceux qui se proposent de trahir la patrie, qui portait cette épigraphe : *Oh ! je les poursuivrai, les coquins !* Son but était « de faire connaître la clique infernale qui fait déclarer la guerre pour servir les projets de vengeance de Louis Sanguinola... Il veut parler et il parlera de ces hommes qui ont préparé et amené la fatale journée du Champ-de-Mars pour soustraire le général des brigands, enfermé dans la tour du Temple, à l'échafaud qui l'attendait à son retour de Varennes... Il parlera de ces hommes qui, au lieu d'envoyer le dernier roi des Français à la guillotine au moment où il venait de faire assassiner le peuple, l'ont reçu à bras ouverts dans l'autre des conspirateurs, qu'on appelait alors Assemblée nationale, et qui, dans la crainte d'être dévoilés par Louis Capet, dont ils étaient les complices, l'ont soustrait à la juste vengeance du peuple, dans

l'espérance de rejeter dans son sein cette pomme de discorde... Enfin il conduira le monstre découronné à l'échafaud, et alors il cessera d'écrire!!! »

TALLIEN

L'Ami des Citoyens

En consacrant une mention particulière à l'*Ami des Citoyens*, j'ai plutôt égard au nom de l'auteur qu'au mérite de cette feuille, dont les nombreuses vicissitudes attestent suffisamment le peu de consistance ; et si je fais succéder Tallien à Fréron, j'y suis uniquement déterminé par la solidarité qui les unit le 9 thermidor. Si, en effet, j'avais voulu suivre une progression ascendante, c'est Hébert qui aurait dû venir après Marat et son lieutenant, car le Père Duchesne prétendait à bon droit avoir hérité du manteau de l'Ami du Peuple, qu'il surpassait même de beaucoup en cynisme ; mais nos lecteurs aimeront sans doute à se reposer un peu de ces violentes émotions.

L'Ami des Citoyens, journal fraternel, par J. L. Tallien, citoyen soldat, parut d'abord sous la forme d'un placard qui s'affichait toutes les semaines, et auquel on pouvait aussi s'abonner, moyennant 7 liv. 10 s. Nous en avons déjà parlé, t. IV, p. 86. Ce journal-affiche avait pour objet de porter à la

connaissance du peuple, de recommander à son respect, toutes les lois, surtout celles dont l'exécution l'intéressait plus particulièrement, et que leur promulgation officielle ne lui aurait fait souvent connaître que très-tardivement. Il remplissait encore un autre but, courageusement poursuivi par son rédacteur, celui d'éclairer les causes des agitations populaires, de prévenir, par l'insinuation de la vérité et les conseils de la raison, de nouvelles séditions, toujours funestes au bonheur du peuple et à l'intérêt de la liberté, enfin de provoquer l'utile et juste surveillance des citoyens à l'égard des opérations de ses administrateurs et des machinations de ses ennemis. La société centrale des Amis de la Constitution aidait pécuniairement cette publication, qui méritait bien en effet d'être encouragée.

La Bibliothèque possède un seul numéro de ce placard (in-folio à 2 colonnes, en très-gros caractères), le n° 9, du 22 septembre 1791. Je le transcrirai en entier, parce qu'il m'a paru très-propre à donner une idée et de ce qu'était cette sorte de journal, et de la ligne que suivait alors Tallien et le parti auquel il appartenait.

Instruire nos concitoyens, propager les principes de justice, de liberté et d'égalité, qui forment les bases de notre Constitution; prêcher le respect des lois et l'obéissance aux autorités constitutionnelles, déjouer les trames des ennemis du bien public, préserver le peuple de ses propres erreurs, telle est la tâche que nous nous sommes imposée en entreprenant cet ouvrage. Nous

nous sommes efforcé de la remplir avec sagesse et modération ; les bons citoyens nous ont encouragé, les mauvais nous ont calomnié : nous remercions les uns et les autres de leur bienveillance. Nous avons vu avec douleur que l'on cherchait à ramener les Français à ce système d'*idolâtrie* qui prolongea pendant si longtemps notre esclavage. Nous étions occupé à mettre en ordre quelques réflexions sur ce sujet, lorsque nous avons eu occasion de prendre lecture de la cent soixante-quatorzième *lettre du véritable Père Duchêne* (1) : nous y avons trouvé un article dont les principes sont entièrement conformes aux nôtres ; nous croyons devoir le publier. Nous n'y avons changé que les expressions qui, propres à l'originalité de cet ouvrage patriotique, ne peuvent pas convenir au ton de notre journal.

L'AMOUR ROYAL SUBSTITUÉ A L'AMOUR NATIONAL.

« Je serais désolé qu'on ne respectât pas le roi : c'est une chose infiniment essentielle d'honorer la majesté des lois dans la personne qui, DE PAR L'AUTORITÉ NATIONALE, est chargée de leur exécution. Dans un pays où le roi serait méprisé, la sainteté des lois risquerait de l'être ; mais je suis désespéré qu'on cherche à substituer l'*adoration* au *respect*, seul sentiment permis à un peuple libre.

» L'*adoration* est presque toujours aveugle, au lieu que le *respect* y voit clair, et sait pourquoi il agit. L'*adoration* gâte les rois ; un *respect* raisonné, un *respect* froid, les contient. L'*adoration* nous a fait longtemps opprimer par ces *dieux* qui nous croyaient leurs créatures, et fut toujours la cause de notre avilissement. N'en serions-nous sortis que pour nous y replonger comme des insensés ?

» L'*adoration* pour les rois étouffe la *juste adoration* des lois, et, s'ils y réfléchissaient un peu, ils préféreraient le *respect* ; car le *respect* est le prix que la raison accorde aux vertus, au lieu que

(1) *Lettres bougrement patriotiques*, par Lemaire, qu'on représente généralement comme un ultra-royaliste. Nous en parlerons plus loin.

l'*adoration* est le contingent de la bêtise, payé souvent à l'imbécillité.

» Ne prêchez que le culte des rois, ils deviendront despotes, et, tôt ou tard, les adoreurs lassés les culbuteront ; mais alliez le culte des *lois* au respect pour les *rois*, tout ira à merveille, l'un et l'autre seront révéérés.

» Il est temps qu'un écrivain ami de l'ordre, et qui bravera l'univers entier, tant qu'il ne s'écartera pas des grands principes de liberté sage et bien entendue, arrête avec fermeté ce torrent de ROYALISME qui commence à dépasser les digues opposées par la raison, et qui peut submerger dans une inondation prochaine l'édifice, encore tout frais, de la Constitution.

» Oui, c'est avec peine que je vois partout les emblèmes de la royauté prodigués, multipliés à l'infini. En vain mon œil étonné cherche, dans ce déluge de colifichets à *la royale*, les emblèmes sacrés de notre liberté : je les y vois à peine. Les bijoux sont à *la royale*, les vêtements sont à *la royale* ; les boutons, les gilets, les bagues, les gants, les tabatières, les tableaux, les rubans, les mines, les propos, les spectacles, *tout est à la royale*.

» Des comédiens qui se disent de la NATION, et qui, naguère rampant dans la fange de l'ignominie, ont oublié déjà que la main du sénat les en a retirés pour leur donner une consistance politique, ont oublié déjà que, comme de vils animaux, on les séparait même de la sépulture des autres citoyens, en les jetant, pour ainsi dire, à la voirie, affectent bassement une aristocratie qu'on a peine à pardonner à des princes, affectent de ne plus donner au peuple que des pièces où triomphe l'idolâtrie, où la liberté est foulée, pour ainsi dire, sous les genoux d'un acteur, qui marche dans cette posture devant un roi des coulisses ; affectent de crier bravo et de chanter des hymnes à l'idole du jour, qu'on couvre de flagorneries révoltantes pour les âmes dont la fierté ne peut s'ébranler ; affectent enfin d'étouffer l'esprit public dans ces lieux mêmes où l'on sut lui donner la redoutable énergie qui, quelques instants, fit croire au prodige d'une métamorphose nationale ; et pendant ces farces pitoyables, on crie une protestation que ne dénoncera pas l'accusateur public, protestation qui est un véritable délit de haute trahison contre la nation et son roi.

» O légèreté ! ô démence ! ô stupidité française ! vous ne pouvez vous arrêter quand une fois la bride est lâchée.

» Le roi a accepté la Constitution : en cela nos vœux sont remplis, comblés, et, je le dis avec franchise, oui, son bonheur m'est plus cher que le mien ; mais il n'a fait que son devoir : il a travaillé pour lui ; il a assuré sa couronne toujours chancelante sur sa tête sacrée ; il s'est épargné des maux affreux ; il a arrêté l'hémorrhagie effroyable prête à inonder de sang le pays, qu'il aurait déshonoré, perdu, anéanti peut-être, avec la résistance atroce commandée depuis longtemps par des tigres furieux, guidés par la soif criminelle de la vengeance et de la rage. Que lui devons-nous pour cette conduite ? L'oubli du passé, le respect, l'obéissance quand il parlera au nom de la loi, et rien de plus. Sans cela nous devenons des brutes, dignes des siècles honteux de l'esclavage, et indignes de posséder une Constitution qui a rétabli les droits méconnus des hommes. »

Nous ajouterons à ces excellentes réflexions quelques observations :

On nous dit que *la reconnaissance n'est point une idolâtrie, mais un acte de justice*. Nous le demandons, la reconnaissance peut-elle exister là où il n'y a point de bienfait ? Examinons, dans notre position actuelle, qui, de la nation ou de Louis XVI, est le bienfaiteur. Le peuple français, après quatorze siècles d'esclavage, se ressaisit de sa souveraineté, usurpée par les agents du despotisme ; il reconnaît comme dette de la nation les dilapidations de la cour ; il comble le gouffre profond du *déficit* ; il conserve la monarchie héréditaire ; il pose une couronne constitutionnelle sur la tête de Louis XVI ; il l'entoure d'une inviolabilité absolue ; il lui donne une liste civile de trente millions ; il le déclare chef suprême des armées de terre et de mer ; il laisse à sa disposition un grand nombre de places. Que fait Louis XVI ?... IL ACCEPTE...

Nous aimons à croire que le roi s'empressera de prouver son attachement à la Constitution, et qu'il forcera la nation, par une conduite loyale et franche, à oublier le passé ; mais, jusqu'à ce moment, nous devons suspendre notre jugement.

Nous déclarons que nous sommes prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le maintien de la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale ; mais nous déclarons aussi que nous ne cesserons de nous élever avec courage contre ces acclamations serviles, contre ces applaudissements individuels qui compromettent le salut de la chose publique, et que dans notre cœur le sentiment d'attachement pour *la nation, la loi et le roi*, est indivisible. La liberté, la Constitution, voilà nos idoles, et jamais nous ne brûlerons d'encens que sur l'autel de la patrie. Nous obéirons aux lois et à ceux qui sont chargés par la Constitution de les faire exécuter ; mais jamais nous n'*idolâtrons* aucun individu. Telle est notre profession de foi.

J.-L. TALLIEN, *Citoyen soldat*,
rue de la Perle, n° 17.

Ce journal-affiche s'adressait presque exclusivement aux Parisiens. Au commencement d'octobre 1791, Tallien le transforma en un journal qui paraissait deux fois par semaine, en 16 pages in-8°, au prix de 18 livres, et qu'il destinait principalement aux habitants des campagnes. Rendre compte des séances du Corps législatif, rappeler les événements avec fidélité et impartialité, accompagner le récit des faits de quelques réflexions courtes et instructives, telle était la tâche qu'il s'imposait.

Au moment de la Révolution, disait-il dans l'avertissement placé en tête, tous les citoyens doivent être soldats ; tous doivent indistinctement combattre pour conquérir la liberté. Lorsque la Révolution est terminée, lorsque l'édifice gothique de l'ancien gouvernement est détruit, et que les représentants du peuple ont établi sur les bases immuables de la justice et de l'égalité une

Constitution qui doit assurer le bonheur des générations futures et préparer la chute des despotes, alors il reste aux bons citoyens une fonction importante à remplir : celle de propager les lumières et l'instruction, sans laquelle il est impossible de conserver la liberté.

C'est dans la vue de remplir cette tâche pénible, mais honorable, que, sur la demande d'un grand nombre de nos concitoyens, nous nous sommes déterminé à faire paraître deux fois par semaine le journal *l'Ami des Citoyens*, déjà connu par les placards que nous avons fait imprimer, et que nous continuerons de rédiger, indépendamment de cette feuille.

Nous savons que nous avons été précédé dans cette carrière par des citoyens dont nous sommes habitué à respecter les lumières et les vertus civiques ; mais nous croyons qu'il est encore des soins à donner à la culture de ce champ qu'ils ont commencé à défricher : le fanatisme, le despotisme, et leurs nombreux suppôts, avaient tant enraciné d'erreurs dans les campagnes, qu'il est important qu'un grand nombre de véritables amis de la patrie se réunissent pour détruire jusqu'au dernier vestige de ces funestes fléaux.

Le peu de succès qu'il rencontra et le mauvais état de sa santé forcèrent Tallien à abandonner sa publication au commencement de 1792, après 33 numéros.

L'amour du bien public, le désir de répandre l'instruction, de défendre la Révolution contre les attaques de ses ennemis, tels ont été les motifs qui m'ont déterminé à entreprendre ce journal. Je me suis efforcé de remplir cette tâche pénible avec zèle ; je ne me suis jamais écarté du ton de modération qui doit caractériser les écrits du véritable patriote. Aucune vues d'intérêt pécuniaire ne m'ont dirigé dans cette entreprise, et je puis prouver qu'elle me coûte plus de huit cents livres, les souscriptions n'ayant jamais pu me couvrir de mes frais. Malgré cette perte, considérable pour un homme sans fortune, je me serais déterminé à faire,

pendant quelques mois encore, un sacrifice pour contribuer à l'instruction de mes concitoyens; mais les gens de l'art, mes parents et mes amis me défendent toute occupation...

Ce numéro sera le dernier qui paraîtra.

Repris à une époque que nous ne saurions déterminer, l'Ami des Citoyens fournit encore une carrière à peu près égale, sans incident qui mérite d'être signalé.

Le 23 fructidor an II nous le voyons reparaître par le n° 81, dans des conditions et avec des chances qui semblaient beaucoup plus favorables. Membre de la Convention, son auteur occupait une grande place sur la scène politique. Tallien avait eu à la révolution du 9 thermidor la part que tout le monde sait; mais, comme Fréron, son allié dans cette bataille, il pensait que la victoire n'était pas complète pour avoir renversé le colosse, et c'est dans le but de la compléter, c'est pour abattre la *queue de Robespierre*, qu'il reprenait la plume.

Dans toutes les circonstances orageuses de la Révolution, dit-il dans une sorte de manifeste, on vit paraître l'Ami des Citoyens. Lorsque Lafayette dominait par la terreur, lorsque la cour était toute puissante, lorsque la liste civile répandait la corruption par tous les canaux, lorsque les factions antipopulaires voulaient renverser l'opinion publique, l'Ami des Citoyens était à son poste; il l'a abandonné un moment pour se livrer aux devoirs que la confiance publique lui avait imposés. Aujourd'hui que des hommes nouveaux, qui ont eu soin de se cacher au jour du péril, paraissent sur le théâtre révolutionnaire pour empoisonner les intentions les plus pures, pour perdre les vieux amis de la liberté, il

faut se présenter aussi sur la brèche, et montrer à tous les caméléons politiques que rien ne peut porter la terreur dans l'âme des hommes de bien et des véritables patriotes...

J'entrerais en lice avec tous les champions de l'aristocratie et du terrorisme; aucune réputation ne m'effraiera. Je suis déterminé à tout affronter pour être utile à mes semblables.

Depuis longtemps on discute sur la liberté de la presse; moi je n'attends pas le décret qui la consacre ou qui la garantisse : j'en use.

Il ne fallut pas un décret des représentants du peuple pour renverser la Bastille le 44 juillet; pour aller chercher Capet le 5 octobre; pour renverser le trône le 10 août; pour, le 31 mai, obtenir justice de mandataires infidèles; pour, le 9 thermidor, anéantir Robespierre et ses complices : il fallut de l'audace. Eh bien! *ayons de l'audace*, et nous serons vainqueurs de tous les ennemis de la presse.

Je déclare solennellement une guerre à mort à tous ces patriotes de deux jours, à tous ces insectes méprisables qui ne parlent de liberté que pour en faire haïr le nom... Je combattrai les auteurs des journaux antipopulaires qui paraissent chaque jour, avec le même courage que j'ai combattu, il y a trois ans, Durosoy, Royou et Gauthier; je prouverai que tous veulent aller au même but. Que m'importe à moi la manière dont on veut rétablir le *pouvoir absolu*? Je n'aime pas plus Robespierre que Louis XVI; tel autre moderne tyran que Louis XVI. Je veux la liberté tout entière; je la veux non pour quelques individus, mais pour tous les Français. Je veux dire aux puissants révolutionnaires du jour la vérité, comme je la disais aux constitutionnels de 1792; je veux révéler les mensonges impudents, les flagorneries dégoûtantes, d'un rapporteur banal, comme je relevais ceux des ministres du roi, des Jolly, des Lessart et des Roland. Je veux publier la liste civile de nos derniers tyrans, comme j'ai publié celle de Laporte... Je ne tairai aucune des atrocités commises dans les prisons, où des assassinats journaliers ont été exécutés par le tribunal révolutionnaire sous le règne de Robespierre et de ses infâmes complices : l'histoire les réclame, et je ne ferai pas comme le rédacteur d'un

ouvrage périodique qui, dans un de ses numéros, déclarait que c'était à son *insu* que les détails véridiques donnés aux Jacobins par Réal avaient été insérés dans son journal. On n'avait pas, il est vrai, besoin de cette annonce pour savoir que, dans ces derniers temps, la vérité ne trouva jamais place dans ces petites feuilles.

Je m'expliquerai d'une manière très-précise sur les principes du gouvernement révolutionnaire. Je soutiendrai que la justice doit être la base de toutes les institutions... Je combattrai tous les projets liberticides, et surtout ceux qui tendraient à ramener parmi nous le système de terreur et de cruauté que Robespierre et ses adhérents y avaient introduit...

Vous, citoyens de Paris et des départements, pour que le système affreux de tyrannie, de cruauté et de terreur, que la Convention a détruit le 9 thermidor, ne revienne jamais, ralliez-vous autour de la Convention nationale, respectez la représentation du peuple, ne souffrez pas que jamais on l'avilisse, car alors vous serviriez le *parti de l'étranger*. S'il se trouve parmi vous un ambitieux, qu'il disparaisse à l'instant; mais que celui qui voudrait rétablir le régime affreux de la tyrannie, de l'arbitraire et du terrorisme, disparaisse aussi devant la majesté du peuple : car le peuple veut la justice, il en a soif, et ceux-là seuls sont ses vrais amis qui lui rappellent sans cesse les vrais principes. Telle est la tâche que je me suis imposée : je la remplirai.

Et il disait plus loin :

Il faut donc enfin déchirer le voile que les vrais patriotes, par amour pour la paix, avaient consenti à jeter sur les crimes des complices de Robespierre... C'est le sang des triumvirs qui avaient conçu le dessein de vous enchaîner que l'on veut venger en ce moment; c'est la mémoire de Robespierre que l'on veut réhabiliter; ce sont ses complices, ses héros, que l'on veut sauver; c'est enfin la Convention nationale que l'on veut détruire.

Oui, citoyens, tel est le but que se proposent vos ennemis. Lisez leurs discours, leurs journaux, suivez attentivement leur conduite, leurs démarches, et vous les surprendrez versant des larmes sur la tombe de Robespierre.....

Ne croyez pas que nous demandions leur tête. Non, nous leur réservons un supplice plus cruel, plus terrible : celui de voir tous les Français devenus un peuple de frères, d'amis, réunis sous des lois justes, bienfaisantes, sévères pour le coupable, rassurantes pour le bon citoyen. Voilà la vengeance digne des hommes libres...

Le 1^{er} brumaire an III, l'Ami des Citoyens devint quotidien et quitta son titre de *Journal patriotique* pour celui de *Journal du Commerce et des Arts*, par Tallien et une société de patriotes.

Jusqu'ici, dit le nouveau programme, l'Ami des Citoyens s'était borné à surveiller les ennemis publics, à les démasquer, à les combattre : aujourd'hui que le crime abattu se débat à peine sous les coups de la vérité triomphante ; aujourd'hui que le champ de bataille paraît assuré aux principes et à la liberté, une carrière plus vaste s'offre à son ambition : les traîtres sont découverts, mais les maux qu'ils ont faits à la patrie ne sont pas guéris...

Ce programme est signé de Tallien ; mais il est évident qu'absorbé par les affaires publiques et celles de son parti, le célèbre conventionnel ne prit plus que peu de part à la rédaction de sa feuille. Le principal rédacteur alors est Méhée fils, auteur de la *Queue de Robespierre*, qui se cacha d'abord sous l'anagramme transparent de *Felhémési*. On lit dans le numéro 39 :

Un petit Jacobin, à qui quelqu'un avait dit que cet écrit était de moi, fit part de cette découverte dans un pamphlet intitulé *Les Fripons démasqués*, pamphlet qu'il n'a pas encore osé répandre, on ne sait pourquoi. Dans ce pamphlet, il apprend que *Felhémési* n'est autre chose que *Méhée fils*, ci-devant secrétaire-

greffier de la commune, qui a volé cinq à six cent mille livres; il en a les preuves dans sa poche, et c'est par bonté qu'il ne les donne pas à l'accusateur public.

L'*universel* Audouin a transmis à l'univers cette bonne découverte, au moment où tout le monde la connaissait.

Puisque tout le monde le sait, il faut bien que j'en convienne, et que je quitte cette *anagramme perfide*, sous laquelle, disait Fouché, j'attaquais les meilleurs patriotes. D'autres considérations m'invitent encore à signer mon véritable nom : on va faire une loi contre la calomnie, et il faut que Cambon sache à qui s'adresser.

MÉHÉE fils.

De ce moment le nom de Tallien disparaît du titre et est remplacé par celui de Méhée; mais l'*Ami des Citoyens* n'en demeure pas moins l'un des organes les plus accrédités du parti thermidorien.

Le 1^{er} ventôse an III, l'*Ami des Citoyens* subit encore une nouvelle transformation. Un prospectus inséré dans le n^o 420 et signé Méhée, Réal, et autres, en informait le public. Tant qu'il ne s'était agi que de démasquer et de combattre les suppôts ou les dupes de l'*ancien Comité de désastre public*, y était-il dit, le cadre de ce journal avait paru suffisant; mais, la scène politique s'agrandissant en raison des efforts et des victoires de la République, d'autres obligations s'imposaient aux rédacteurs. En conséquence ils annonçaient qu'ils allaient agrandir leur format, et en même temps ils changeaient leur titre pour celui de : le *Spectateur français, ou l'Ami des Citoyens*. En

conservant cette dernière partie de leur titre, ils avaient voulu indiquer que l'ouvrage n'était point changé, que le Spectateur français serait rédigé dans le même esprit qui avait présidé à la rédaction de l'Ami des Citoyens, et qu'ils avaient résumé dans leur nouvelle épigraphe : *Amicus Plato, magis amica veritas.*

Cette tentative de rajeunissement ne fut pas heureuse; l'âme qui avait fait vivre l'Ami des Citoyens n'avait point passé dans le Spectateur : il mourut de consommation au bout de quelques mois.

LOUVET

La Sentinelle

La Sentinelle fut d'abord, comme l'*Ami des Citoyens*, un journal-affiche, destiné à battre la royauté en brèche. Mais elle eut bien plus de retentissement et de succès. C'est qu'elle ne fut pas seulement l'œuvre d'un individu ; c'était l'arme d'un parti puissant par le génie, par l'idée, et son rédacteur, « âme généreuse, dit M. Lanfrey, à la fois ardente et légère, consumée par sa propre flamme », était éminemment doué pour cette prédication populaire.

Louvet nous a déjà dit lui-même (V. t. IV, p. 485) comment la *Sentinelle* était née ; nous trouvons encore dans les mémoires de madame Roland quelques détails intéressants sur son origine.

« On avait senti, dit-elle, le besoin de balancer l'influence de la cour, de l'aristocratie, de la liste civile, et de leurs papiers, par des instructions populaires d'une grande publicité. Un journal-placard en affiches parut propre à cette fin. Il fallait trouver un homme sage et éclairé, capable de suivre

les événements et de les présenter sous leur vrai jour, pour en être le rédacteur. Louvet, déjà connu comme écrivain, homme de lettres et politique, fut indiqué, choisi, et accepta ce soin. Il fallait aussi des fonds ; c'était une autre affaire : Péthion lui-même n'en avait point pour la police ; et , cependant, dans une ville comme Paris, et dans un tel état de choses, où il importait d'avoir du monde pour être informé à temps de ce qui arrive ou de ce qui se prépare, c'était absolument nécessaire. Il eût été difficile de l'obtenir de l'Assemblée ; la demande n'eût pas manqué de donner l'éveil aux partisans de la cour, et de rencontrer des obstacles. On imagina que Dumouriez, qui avait, aux affaires étrangères, des fonds pour dépenses secrètes, pourrait remettre une somme par mois au maire de Paris pour la police, et que sur cette somme seraient prélevés les frais du journal en affiche, que surveillerait le ministre de l'intérieur. L'expédient était simple, il fut arrêté. Telle a été l'origine de la *Sentinelle*. »

Plus loin, madame Roland revient encore sur cette feuille et sur son auteur, pour les apprécier.

« Les gens de lettres et les personnes de goût connaissent les jolis romans de Louvet, où les grâces de l'imagination s'allient à la légèreté du style, au ton de la philosophie, au sel de la critique. La politique lui doit des ouvrages plus gra-

ves, dont les principes et la manière déposent également en faveur de son âme et de ses talents. Il a prouvé que sa main habile pouvait alternativement secouer les grelots de la folie, tenir le burin de l'histoire, et lancer les foudres de l'éloquence....

» La Sentinelle est un modèle de ce genre d'affiches et d'instructions quotidiennes destinées à un peuple qu'on veut éclairer sur les faits, sans jamais l'influencer que par la raison, ni l'émouvoir que pour le bien de tous, et le pénétrer par des affections heureuses qui honorent l'humanité. C'est une belle opposition à faire avec ces feuilles atroces et dégoûtantes, dont le style grossier, les sales expressions, répondent à la doctrine sanguinaire, aux mensonges impurs, dont elles sont l'égout; œuvres audacieuses de la calomnie, payées par l'intrigue à la mauvaise foi, pour achever de ruiner la morale publique, et à l'aide desquelles le peuple le plus doux de l'Europe a vu pervertir son instinct, au point que les tranquilles Parisiens, dont on citait la bonté, sont devenus comparables à ces féroces gardes prétoriennes qui vendaient leurs voix, leur vie et l'empire, au plus offrant et dernier enchérisseur (1). »

La Sentinelle était *in-plano*, généralement à trois colonnes, sur papier rose, et en gros caractères. Il en était fait une édition in-8°, « pour les per-

(1) *Mémoires de madame Roland*, éd. Ravenel, t. I, p. 322, et t. II, p. 140.

sonnes qui voulaient former des collections ». Cette circonstance paraît avoir été ignorée par tous les bibliographes, et il en est résulté d'inévitables confusions.

Cela a tenu évidemment à la rareté de cette feuille sous sa première forme. On comprend en effet, et nous l'avons déjà dit, que les journaux destinés à être affichés, comme tous les placards, se soient difficilement conservés. La Bibliothèque impériale ne possède qu'une vingtaine de numéros détachés de l'affiche de Louvet. Deschiens n'en avait aucun ; mais, dans son catalogue, il fait précéder la Sentinelle in-4° dont nous parlerons tout à l'heure, la dernière forme du journal de Louvet, d'une Sentinelle in-8°, 1792, sans nom d'auteur, dont il possédait quarante-sept numéros, et qui est évidemment l'édition in-8° de l'affiche. La Bibliothèque impériale possède un numéro de cette reproduction ; mais elle donne par erreur cet in-8° pour un premier état, un précédent du placard. Léonard Gallois paraît en avoir complètement ignoré l'existence.

Ce sont là des détails un peu minutieux peut-être ; mais ils étaient nécessaires pour faire cesser une confusion toujours fâcheuse.

Je ne saurais dire au juste le jour où commença la publication de la Sentinelle ; mais ce fut dans la der-

nière moitié de mai 1792. Le premier des numéros qui sont à la bibliothèque est le 23^e, et il n'est pas daté; mais il est rempli par une philippique contre Lafayette, et les faits qui y sont relatés ont trait à la journée du 20 juin. Le n^o 27 est du 7 juillet, et le journal-affiche était annoncé comme devant paraître à *peu près* de deux jours l'un. On lit d'ailleurs dans le *Patriote français* du 26 mai 1792 :

« On vient d'afficher un journal sous le titre de *la Sentinelle*. L'auteur a bien saisi le danger qui nous menace maintenant; il a bien vu qu'une nouvelle aristocratie nobiliaire cherchait par tous les moyens à se recréer sous le masque des deux chambres. Le système de cette noblesse et les maux qu'elle nous a causés sont bien éloquemment retracés dans les paragraphes suivants.... »

Et le *Patriote français* reproduisait tout au long le manifeste de Louvet contre la noblesse. Brissot, du reste, dont les opinions politiques et les vues concordaient avec celles de l'auteur de la *Sentinelle*, se faisait un devoir de recommander cette publication patriotique, « dans chacun des numéros de laquelle on trouvait d'excellents morceaux », et il en donnait à ses lecteurs de fréquents extraits. On trouve notamment dans sa feuille cet avis des éditeurs — c'était le Cercle social, dont nous parlerons bientôt, — qui en est comme le programme :

C'est à faire pénétrer dans toutes les têtes les principes de notre Constitution, le résultat le plus simple des affaires publiques et les réflexions les plus naturelles qu'elles fournissent, qu'on a cru devoir consacrer un journal de peu d'étendue, et qui paraît par affiches, sous le titre de *la Sentinelle*. Ce journal, accueilli par les meilleurs patriotes de l'empire, ne peut être trop répandu. La vérité, le bien de la patrie, ont seuls inspiré l'idée de cette entreprise, digne d'être soutenue par tous les bons citoyens. Nous les invitons, partout où il s'en trouve, à se procurer ce journal, à l'afficher et à le lire publiquement dans les lieux où il peut faire le plus de bien pour l'instruction publique, à laquelle on le consacre. Par lui chacun sera instruit de ce qu'il y a à craindre ou à espérer pour le salut de la chose publique...

Le prix était : Paris, 2 liv. 10 s. pour 25 feuilles; province, 5 liv. pour 30 feuilles; en prenant deux affiches de chaque numéro, on en recevait 35 pour 10 liv.

La *Sentinelle* n'était point un papier-nouvelles; c'était un discours, une instruction ayant pour but d'apprendre à chacun « ce qu'il y avait à craindre ou à espérer, ce qu'il fallait faire ou éviter — pour arriver au but que se proposaient ses auteurs, le renversement du trône, — une sorte d'*oratio de officiis*, une proclamation; quelquefois c'est un simple appel ou un avertissement. Tel est, par exemple, le numéro du 14 juillet, n° 32, qui est imprimé en caractères d'affiche et en lignes de toute la largeur du papier. Le voici tout entier :

LA SENTINELLE

SUR LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION.

Français !

Nous n'ignorons pas que l'intention de la cour est d'allumer la guerre civile ; depuis quinze jours surtout elle a redoublé ses efforts. Vous êtes restés calmes , et vous les avez déjoués. On dit que, dans ce jour solennel, elle se prépare à ne faire crier que *Vive le roi !* On dit que des gens soudoyés crieront *A bas le roi !*

Le seul cri de ralliement des Français est VIVE LA NATION ! parce que la nation comprend tout.

Quoi qu'on fasse pour nous provoquer, soyons assez sages pour n'opposer que le calme et l'union aux hommes qui désirent un mouvement, et dont vous connaissez les vues perfides.

Et vous, nos frères des départements, qui venez partager nos périls, veuillez marcher de concert avec vos frères de Paris. Depuis longtemps ils savent souffrir et attendre.

Attendez, et le triomphe de la liberté est assuré.

Cette proclamation est suivie d'un post-scriptum ainsi conçu :

Le moyen le plus facile, le plus prompt et le moins dispendieux de répandre la vérité dans un moment où, de tous les points de l'empire, on prête l'oreille, c'est un journal susceptible d'être affiché. L'extrait des nouvelles de chaque jour et des réflexions qu'elles fournissent peut être réduit à un espace extrêmement court pour celui qui voit les objets à une certaine hauteur et qui n'envisage que le bien public.

Suit un appel aux patriotes pour les engager à répandre et afficher la Sentinelle partout où besoin serait , et aussi à veiller à ce qu'on ne déchire point les numéros placardés, ce qui, paraît-il, arrivait souvent.

J'ai pris une tâche importante et pénible, dit Louvet dans un autre endroit : celle de veiller pour vous. Ma vigilance désespère nos ennemis : ils déchirent, la nuit, mes affiches ; leur lâche fureur contre elles se manifeste de mille manières, à chaque pas. Veillez donc, bons citoyens, pour réprimer ce délit ; ne permettez pas que personne viole le droit sacré de *la liberté de la presse et des affiches*.

Le n° du 45 atteste encore les inquiétudes que l'approche de la Fédération avait jetées dans les esprits.

Français ! veillez, armez-vous, soyez prêts ! *La patrie est en péril...*

Peuple, généreux peuple, et vous, nos frères des départements, vous, que le besoin de partager nos périls amène au milieu de nous, gardez-vous du piège où vos ennemis veulent vous attirer. Paris, devenu le théâtre des vengeances du despotisme, Paris, inondé de sang et couvert d'échafauds, Paris, infailliblement, périrait. Ne répondez à leurs insultes que par le mépris, n'opposez à leur agression qu'une résistance passive, et bientôt vous verrez la tyrannie tomber épuisée par ses excès : alors saisissez le moment ; réunissez-vous pour empêcher qu'elle ne se relève...

Mais tout s'est bien passé.

Amis des nations, félicitez-vous ! lit-on dans le placard du 47 ; la fédération du 14 juillet s'est renouvelée plus civique, plus imposante, plus solennelle qu'elle ne fut encore. Certains individus que vainement on surcharge de titres pompeux ont à peine été aperçus dans leur extrême petitesse ; et toi seule, *majesté*, MAJESTÉ DU PEUPLE, tu t'es montrée dans ton incommensurable grandeur.

On lit dans l'affiche du 8 août que, la Commune de Paris ayant, par les députés des 47 sections

réunis, demandé la déchéance, quelques patriotes avaient pensé encore qu'il ne serait point inutile que tous les citoyens rassemblés allassent devant l'Assemblée nationale renouveler ce vœu. Le dimanche 5 avait paru marqué pour cette démarche, plus solennelle que nécessaire. Mais le samedi, la cour — car ce ne pouvait être qu'elle — fit afficher un faux n° 43 de la Sentinelle dans lequel il était dit, entre autres choses, « que beaucoup de coquins, qu'on pourrait prendre pour des sans-culottes, mais qui étaient en effet des brigands, devaient, sous prétexte d'aller à l'Assemblée nationale demander la déchéance, se rallier pour piller et assassiner ; qu'il fallait, par conséquent, dès qu'ils se montreraient, fermer toutes les maisons et tomber sur eux. » Le but de la cour, en contrefaisant la Sentinelle, n'était pas seulement de discréditer une feuille que les patriotes honoraient de leur confiance, mais encore d'entraîner à la guerre civile.

Peuple de Paris ! l'intérêt de tes ennemis est d'exciter un mouvement sur le Château. Le tien est de seconder de tous tes moyens l'active surveillance de ton digne maire et de tes magistrats ; le tien est d'*empêcher qu'on n'enlève Louis XVI*. Mais, en même temps, garde-toi de céder aux conseils égarés ou perfides qui t'inviteraient à te porter en armes sur les Tuileries.

L'affiche du 9 contient encore des conseils dans le même sens ; on y insiste davantage encore sur le complot tramé pour enlever Louis XVI, et l'on mon-

tre les principaux acteurs réunis aux Tuileries et tout prêts à saisir l'occasion. Rien autre chose, du reste, qui puisse faire pressentir les événements qui devaient rendre la journée du lendemain si fameuse. Les numéros qui suivirent le 10 août manquent à la Bibliothèque.

J'ai dit ailleurs, et il serait inutile de le répéter, quelle influence devait exercer sur les masses une pareille publication, affichée avec profusion à tous les coins de rue.

Interrompue à un moment que je ne saurais préciser, la Sentinelle reparut sur les murs de Paris dans les premiers jours de 1793. Le *Bulletin des Amis de la Vérité* (Voir plus loin), qui reproduisait les nouveaux placards de Louvet, nous en a conservé huit, qui parurent du 3 janvier au 18 février.

Vous avez cru votre Sentinelle endormie ! disait Louvet en réparissant ; vous vous êtes trompés. La vérité est de tous les temps ; mais il est des temps pour la vérité : donc il est des jours pour le silence. La vérité n'a qu'une voix ; la discorde en a mille. Quand je me suis tu, ces mille voix retentissaient dans les carrefours de Paris. Elles se sont enroutées : la voix de la vérité reprend son timbre sonore.

Après avoir ainsi expliqué son silence, Louvet, prenant à parti, l'un après l'autre, les sections, la Commune, le conseil exécutif provisoire, les ministres, l'Assemblée, tous les républicains, enfin, leur demande ce qu'ils ont fait pendant son absence.

Qu'avez-vous fait, Jacobins? Vous brisiez les statues de plâtre, quand c'étaient les passions qu'il fallait briser!... Vous oubliez que vous devez l'exemple de la concorde, du calme dans les délibérations, de la stoïcité républicaine dans les alarmes.

Représentants du peuple, qu'avez-vous fait? Vous vous êtes disputés, et pourtant vous êtes là pour faire des lois!... Jusques à quand étonnerez-vous l'Europe par le spectacle de vos divisions! Ce n'est pas à votre raison que je parle aujourd'hui, c'est à votre cœur... Voulez-vous briser la dernière tête de l'hydre de l'aristocratie, réduire au silence la langue efféminée des Feuillants, faire refluer la vie dans tous les canaux des sociétés populaires, retenir sur les bords du Danube les phalanges des esclaves autrichiens, foudroyer en un instant les flottes de Portsmouth, river enfin les fers de tous les tyrans de la terre? Vous le pouvez en une minute. Placez au milieu de vous le génie de la France; pressez-vous autour de lui; que nos bras s'ouvrent; qu'il n'y ait plus de Robespierre, de Brissot, de Gironde; qu'il n'y ait que des amis, que des frères! Est-il si difficile à des Français de se chérir? Faites la paix, soyez unis, législateurs, et l'univers est libre.

Je ne sais quelle suite peut avoir eue cette reprise de la Sentinelle affiche, et s'il y eut d'autres numéros que les huit conservés par le journal de Bonneville.

Proscrit après la journée du 31 mai, Louvet erra longtemps d'asile en asile, jusqu'à la journée libératrice du 9 thermidor. Quand, rentré à la Convention, il vit la réaction thermidorienne débordée par la réaction contre-révolutionnaire, comme Tallien, comme Fréron, il se détacha du parti qui semblait travailler à détruire la République, et comme eux il reprit la plume pour dé-

fendre les principes qui avaient été ceux de toute sa vie.

La Sentinelle reparut donc le 6 messidor an III, mais dans la forme d'un journal ordinaire, et non plus en placard. Nous nous bornerons à donner un extrait du premier article, sorte de programme, de profession de foi, dans laquelle Louvet faisait connaître la ligne politique qu'il se proposait de suivre.

Nous étions au printemps de 1792 : la plupart des défenseurs de la cause populaire lui avaient été successivement arrachés, les uns par la mort, les autres par la corruption. La cour en était venue au point de conspirer ouvertement contre la Constitution acceptée ; tous ceux qui travaillaient à la détruire étaient assurés de l'appui des perfides conseillers du roi. On encourageait à la fois, par des émissions de numéraire, des journaux bien payés, d'officieux *veto*, et, par toutes les plus détestables manœuvres du machiavélisme, les *réviseurs* de Lafayette, les *insermentés* de l'abbé Maury, les *nobles* de l'armée de Condé. Les armées ennemies touchaient nos frontières ; elles préparaient leurs canons et leurs manifestes ; le pouvoir exécutif écrivait dans leur sens, n'avertissait pas de sa marche, et n'organisait pour la défense des places fortes aucune armée : la patrie était en péril.

Nous sommes en 1795 : on a, sous prétexte de fédéralisme, assassiné les meilleurs républicains ; on a, sous le nom de la République, afin de la rendre haïssable, commis d'horribles forfaits. Une secte nouvelle, longtemps inconnue dans notre révolution, s'est élevée enfin, et a couvert la France de ses forcenés prosélytes : on l'appelait *maratisme*, il y a deux ans ; on l'appelle *terrorisme* aujourd'hui. Chef auprès d'eux, le royalisme déguisé s'en est emparé trop souvent, et même aujourd'hui le pousse à de nouveaux crimes. Tous deux au même degré, ils appellent la surveillance des amis de la liberté ; tous deux ils ont dévoré nos subsistances, dilapidé la fortune publique ; tous deux ils s'atta-

chent à jeter les finances dans le discrédit. Sur quelques points de la République, il est temps de le dire, le fanatisme royal et religieux s'agite avec fureur; il organise à son tour la terreur et l'assassinat. Quiconque a servi la Révolution est par lui signalé *erroriste* et livré à des hommes de sang. Dans quelques communes, la contre-révolution marque ses victimes, lève ses poignards, imprime ses manifestes, enrôle ses soldats. Triomphante au dehors, la patrie est au dedans déchirée par les secrets agents des puissances. Vainement quinze armées républicaines auront vaincu l'Europe, si dans l'intérieur tous les bons Français ne se réunissent contre les perfides émissaires de l'étranger. La patrie est encore en péril.

En 1792, comme aujourd'hui, c'était contre la représentation nationale que les agents de l'Angleterre dirigeaient leurs efforts. Sans cesse ils ont voulu l'avilir, sans cesse ils ont espéré la dissoudre. Ils ont toujours ameuté contre elle une bande de libellistes salariés pour calomnier les législateurs, dénigrer les magistrats du peuple, dépraver, de toutes les manières, l'opinion publique. Alors ils s'appelaient la *Gazette de Paris*, le *Journal de la Cour*, l'*Ami du Roi*; aujourd'hui c'est sous d'autres noms que, propageant la même doctrine, ils marchent au même but. Alors, pressé du sentiment des dangers de la chose publique, je pris la plume; j'attaquai à la fois Lafayette et Robespierre, d'Orléans et Louis XVI, et tous leurs satellites, et tous leurs écrivains. Alors, seul, j'osai défendre l'Assemblée nationale traînée dans l'avilissement; j'osai défendre cet excellent côté gauche contre lequel tous les Anglo-Français dirigeaient leurs efforts. Ce que je fis alors, parce que le péril était grand, parce que la nécessité était pressante, je veux le faire aujourd'hui.

La nouvelle Sentinelle paraissait tous les jours, dans le format in-4°. Le prix de l'abonnement, de 9 livres par trimestre en argent ou en mandats territoriaux, fut porté jusqu'à 560 livres en assignats. Elle ne cessa de paraître, selon Deschiens, que le

14 floréal an VI. En l'an V les titres portent : *par J. J. Leuliette*, et en pluviôse an VI : *par une société de gens de lettres*. Baudin des Ardennes y rédigeait les séances du Conseil des Anciens, et Daunou y donnait quelques articles de politique et de philosophie.

Suivant la *Biographie universelle*, Louvet aurait encore rédigé sous la Convention, et pour la défense, un journal-affiche, intitulé *Front*, dans lequel il provoquait les militaires contre les habitants de Paris, et qui, précurseur immédiat de la révolution du 13 vendémiaire, n'aurait pas peu contribué à exciter les soldats contre les Parisiens. Je n'ai pas trouvé trace de ce placard.

CÉRUTTI , RABAUD SAINT-ÉTIENNE , GROUVELLE ,
GINGUENÉ, LEQUINIO

La Feuille villageoise. — Journal des Laboureurs.

Tous les journaux allaient en province, en plus ou moins grand nombre, certains même y avaient la plus forte partie de leur clientèle; mais, en général, ils étaient écrits pour Paris, et parce que les intérêts et les passions trouvaient à Paris des instruments dociles et toujours sous la main, et parce qu'alors, comme aujourd'hui, c'était Paris qui donnait la renommée et la fortune sous toutes ses formes. Quelques feuilles, cependant, s'adressaient d'une façon spéciale aux habitants des départements, dont elles se proposaient de faire l'éducation politique : ainsi, comme nous l'avons vu, l'*Ami des Citoyens* de Tallien, dans la seconde période de son existence; ainsi, et plus spécialement encore, comme l'indique son titre, la *Feuille villageoise*, adressée chaque semaine à tous les villages de la France, pour les instruire des lois, des événements, des découvertes, qui intéressent tout citoyen, proposée par souscription aux propriétaires,

pasteurs, habitants et amis des campagnes, à 7 liv. 4 sous par an, franc de port. Voici le prospectus de cette feuille, remarquable dans sa spécialité, et dont les sages principes et le ton modéré contrastaient avec la violence ou la feinte exaltation de la plupart de écrits périodiques du même temps :

Si un peuple esclave a besoin du joug de l'ignorance, un peuple libre a besoin du frein de l'instruction.

Un membre de l'Assemblée nationale qui, soit dans ses écrits, soit dans ses discours, ne s'est pas départi un seul moment des vrais principes de la législation, M. Rabaud de Saint-Étienne; un littérateur qui, malgré sa jeunesse, a manifesté des connaissances étendues et un coup d'œil profond, M. Grouvelle; un écrivain qui, tour à tour, a invité les peuples à la liberté et à la modération, M. Cérutti, réunis par les mêmes sentiments, et dégagés de toute ambition, sans en excepter l'ambition littéraire, ont concerté le plan d'une feuille nouvelle, peu brillante, mais utile et presque indispensable.

Sans cesse méditant sur la Constitution française, ils ont compris que, pour la faire triompher de tous les obstacles et chérir de tous les citoyens, il fallait que la monarchie s'éclairât dans toutes ses parties à la fois, depuis la capitale jusqu'aux frontières, et depuis les académies jusqu'aux hameaux.

Assez de philosophes, de publicistes et de savants en tout genre, veilleront pour propager dans les classes instruites de la société la science du gouvernement et la culture des arts agréables; assez d'écrivains même consacreront leur plume à développer l'esprit et à former les mœurs de la foule ignorante qui habite les villes. Pour nous, c'est à la portion la plus nombreuse et la plus utile de l'Etat, c'est à la race négligée qui féconde les campagnes, que nous voulons procurer l'instruction facile, graduelle et uniforme, qui lui est devenue nécessaire.

Ce peuple, qui doit ses vertus à la nature et dont les vices étaient l'ouvrage de l'administration, compté pour rien, jusqu'à nos jours, dans le système du monde, était abandonné à la plus épaisse ignorance. Elle semblait moins fatale pour lui, tant que, réduit au sort de l'animal compagnon de ses travaux, il ne représentait qu'un automate laboureur; mais aujourd'hui qu'il représente un homme libre, aujourd'hui qu'il est devenu un citoyen armé, aujourd'hui qu'il possède le droit souverain d'élire et d'être élu, il faut lui apprendre, en même temps, deux grandes choses : à JUGER et à OBÉIR.

La liberté, sans laquelle il n'existe point de véritable empire, et l'ordre, sans lequel il n'existe point de liberté durable, ne peuvent s'allier que par l'autorité réunie des droits et du bon sens. La longue tyrannie des préjugés antiques, le trouble inévitable des réformes subites, les conseils pervers des mécontents, et la contagieuse influence de l'exagération, ont égaré, ont affaibli le bon sens populaire : il faut le ramener, il faut le raffermir dans ces têtes innombrables qui n'ont que lui pour se conduire. On a rendu à chaque paysan l'arme de la liberté; il est temps de lui rendre le flambeau de la raison.

C'est par des lectures courtes, faciles et habituelles, c'est par des feuilles simples et précises, que l'on peut répandre sur les campagnes la clarté qui leur manque. Mais il faut que ces lectures, mais il faut que ces feuilles soient habilement proportionnées à la conception tardive ou malaisée des lecteurs auxquels on les destine. Il n'est aucune vérité en politique, ni en morale, ni dans les arts, que vous ne puissiez réduire au simple bon sens, et mettre à la portée des esprits les plus incultes, si vous la faites descendre de son élévation ou sortir de sa profondeur, si votre métaphysique se rend sensible par des images familières, et si le raisonnement marche par gradation du principe connu au principe ignoré, et d'une logique naturelle à une logique plus déliée et plus subtile.

Cet art de populariser les idées demande un esprit qui remonte aux causes, qui observe les effets, qui embrasse l'ensemble et qui sépare les détails. Il veut aussi une plume qui possède

tous les secrets, toutes les ressources de la langue. Loin de ce travail la phrase embarrassée, le style peu naturel, la fausse acception des mots, les termes trop savants de l'art. Ainsi donc la Feuille villageoise ne saurait être l'œuvre d'un homme médiocre ou superficiel, puisqu'elle exige, au contraire, un philosophe capable de tout approfondir et un écrivain habile à tout simplifier.

Nous sommes bien éloignés de croire que nous réunissions ces qualités ; mais, exercés dès longtemps à écrire, accoutumés à réfléchir, aidés par le cours des idées publiques, et animés tout à la fois par la difficulté et par l'importance de l'entreprise, nous osons nous présenter pour être les professeurs, les journalistes des hameaux.

Voilà comment nous avons conçu cette rédaction ; voici comment nous devons l'exécuter : Il paraîtra chaque semaine, et de jeudi en jeudi, à dater du 30 septembre prochain, une feuille de seize pages d'impression in-8°, sur du papier commun, mais en beaux caractères, laquelle contiendra, sous une forme simple et dans un style clair, l'exposé successif des lois, des événements, des découvertes, qui peuvent intéresser les campagnes.

Ce prospectus est précédé d'un avertissement ainsi conçu :

Ce prospectus étant destiné aux souscripteurs, on a cru pouvoir se permettre un style plus élevé que celui qui convient à la Feuille villageoise, et l'on s'est laissé entraîner par la grandeur du sujet. On sera plus simple dans son exécution, et l'on n'oubliera jamais que l'on écrit pour de bons villageois auxquels il faut traduire toutes les expressions qui ne sont pas dans leur langue, et quelquefois même les pensées enveloppées qui sont dans leur esprit. C'est une fonction plus délicate que l'on n'imagine ; c'est celle dont s'acquittait si bien Socrate en enseignant la morale aux gens les plus frivoles, et Fontenelle en expliquant aux gens du monde les autres mondes qu'ils ignoraient.

Ailleurs, rendant compte de la *Trompette du Père Duchesne*, les rédacteurs disaient encore :

On nous a quelquefois demandé pourquoi nous ne donnions jamais nos instructions sous cette forme familière et plaisante... C'est que sa trivialité, sa popularité même, est un signe de l'avilissement dans lequel les anciennes lois avaient plongé le peuple. Nous qui voulons qu'il se relève, qu'il s'épure, qu'il sente sa dignité, nous lui parlons le langage le plus digne, le plus pur et le plus élevé. C'est un signe d'inégalité que cette différence choquante entre les propos des différentes classes : dès qu'il y a deux idiomes, il semble qu'il y ait, en effet, deux espèces d'hommes...

Enfin, répondant à une dame qui, sur le vu du prospectus, « frappée de l'importance de la Feuille villageoise, pénétrée de son utilité et jalouse de contribuer au bonheur qui en devait certainement résulter pour le peuple des campagnes », demandait à être comprise dans la souscription pour six exemplaires, Cérutti complétait ainsi son programme :

Il ne s'agit pas de faire du paysan un savant, un politique, un jurisconsulte : il s'agit simplement de former ses idées et de réformer ses erreurs. Mes deux associés ont infiniment d'esprit, mais ils convertiront tout cet esprit en bon sens. Plusieurs personnes craignent que je ne veuille, pour ma part, étaler l'imagination ou semer les antithèses dans les campagnes. Sans pouvoir répondre de mes talents champêtres, j'ose assurer néanmoins que je mettrai dans ce travail toute la clarté et toute la simplicité qu'il exige. Si notre prospectus ne s'est pas réduit au langage qui convenait aux habitants des hameaux, c'est qu'il était destiné aux habitants des villes. Nous avons cru devoir leur exposer à leur manière toute l'importance de notre entreprise, afin

de les mieux exciter à y concourir, en souscrivant pour les villages où sont leurs terres. Assurément nous ne ferons pas hausser le bail de leurs fermes; mais, en éclairant leurs fermiers et leurs voisins, nous servirons peut-être à maintenir la paix, à défendre les propriétés et à aiguillonner l'industrie. Le bon esprit est le principe de tout bien. Enfin ceux qui, liés eux-mêmes à la chaîne des préjugés, voudraient y clouer pour jamais le reste du monde, verront un jour la différence qui s'établira entre les villages ignorants et les villages instruits, et ils seront forcés alors d'avouer que, si les fausses connaissances et les demi-lumières sont dangereuses, les idées justes ne peuvent jamais être inutiles ou malfaisantes. Ils sentiront même que plus la classe laborieuse acquiert de raison, et plus la classe propriétaire acquiert de revenus et de sécurité. C'est en conversant ensemble que se fortifie la bienveillance réciproque. Dans mes voyages sur les Alpes, j'étais ému de la sagesse et de l'instruction des paysans helvétiques. Le paysan anglais offre le même phénomène : il a des livres, des journaux, qu'il lit dans sa famille; ses maisons, qui ne sont pas des chaumières, ses valets, qui ne sont pas des misérables, ses campagnes florissantes et sa dignité rustique, si j'ose parler ainsi, démontrent, de concert, la favorable influence des lectures villageoises.

Je citerai encore, comme très-propre à faire connaître le fondateur de la Feuille villageoise, le début et la conclusion d'une lettre qu'il adressait à la *Chronique de Paris* en réponse à certaines insinuations contre Necker :

L'extrait ingénieux et raisonné que vous avez fait de ma discussion épistolaire sur la noblesse m'a honoré beaucoup et beaucoup affligé. Je suis forcé, non par la sainteté de mon ministère, comme a dit si plaisamment M. l'abbé Maury, mais par le devoir sacré d'une juste modestie et d'une équité blessée, de repousser des éloges donnés à mes écrits aux dépens d'un homme supérieur

de toutes les manières. Il l'est par ses talents, il l'est par ses travaux, il l'est par sa renommée ; j'ajouterais qu'il l'est par sa place, si une place aujourd'hui était autre chose qu'un but contre lequel tous les arcs sont tendus et tous les yeux sont armés. Vous dites, Messieurs, que cet homme tant applaudi et tant calomnié n'a mérité peut-être ni ses ennemis ni ses enthousiastes. Je soutiens, au contraire, qu'il a mérité et ses enthousiastes et ses ennemis.

Après avoir parcouru d'un coup d'œil les époques de la vie de Necker, Cérutti, comme conclusion, citait « un avis donné par notre maître commun, par le premier censeur des bons écrivains, par Quintilien, en un mot : *Modeste ac circumspecte de tantis viris judicandum*, la liberté des jugements ne doit point faire oublier le respect dû aux hommes célèbres » ; et il ajoutait en post-scriptum ces « quelques réflexions détachées » :

1° Je ne suis lié avec le ministre que je défends ni de société, ni d'obligation, ni d'espérance aucune.

2° Je ne m'acharne à sa défense que parce que l'on s'acharne à sa ruine, et je combats de colère encore plus que d'amitié.

3° Je changerai de héros à l'instant que j'aurai vu un administrateur plus juste, plus laborieux, meilleur écrivain ou meilleur économiste.

4° Je pense qu'un ministre est un homme qui ne doit pas être invulnérable, mais non un but insensible où tous les maladroits et tous les malveillants s'exercent à tirer.

5° Je trouve les cabales des patriotes aussi viles que celles des courtisans.

6° Je n'aime pas mieux la république des pirates que la monarchie des janissaires.

7° Je blâme quiconque travaille à rendre le peuple aussi fan-

tasque, aussi soupçonneux, aussi despote que les sultans d'Asie.

8° J'aime le peuple avec tendresse, avec passion ; mais je ne ferai pas de ma plume une hache soumise à son caprice.

Nec sumit aut ponit securem

Arbitrio popularis auræ.

(HORACE, od. 2., lib. 3.)

Ces déclarations s'adressaient aux *souscripteurs*, comme le dit Cérutti lui-même, et il n'entendait pas par là les habitants des campagnes, ceux en vue desquels il écrivait, et qui, ne sachant pas lire pour la plupart, étaient d'ailleurs peu en état de souscrire à un journal, si peu cher qu'il coûtât, mais aux gens de bien, et tout spécialement aux curés, sur lesquels il comptait pour l'accomplissement de son œuvre philanthropique. C'est ainsi que nous avons vu Louvet, mais dans un but moins désintéressé, faire appel aux hommes de son parti pour la propagation de son affiche.

Dans son premier numéro, du 30 septembre 1790, Cérutti entre en communication directe avec son auditoire.

C'est pour vous que nous écrivons, paisibles habitants des campagnes, leur dit-il, en leur exposant ses vues générales ; il est temps que l'instruction parvienne jusqu'à vous. Ci-devant elle était renfermée dans les villes, où de bons livres ont insensiblement éclairé les esprits et préparé la Révolution, dont vous avez recueilli les premiers fruits...

Nous avons vu le temps où l'on n'avait pas honte d'assurer que l'ignorance devait être votre partage : c'est que l'ignorance de ceux qui sont gouvernés semble faire la sûreté de ceux qui

gouvernent ; c'est que des puissants qui abusent craignent toujours d'être observés. Ce temps d'obscurité n'est plus. Un nouveau gouvernement va succéder à celui qui, d'abus en abus, avait accumulé les maux sur tous les rangs et toutes les conditions. Il se soutenait par les préjugés qui entretiennent l'ignorance, ou par l'autorité qui impose silence aux réclamations et aux plaintes. Celui auquel vous allez être soumis ne peut se soutenir que par les lumières ; il se fortifie par l'instruction ; il se nourrit, dans chacune de ses parties, par l'émulation et par les connaissances que chacun y apporte ; il se remonte par la surveillance de tous ceux qui l'étudient et qui l'observent : il périrait s'il n'était éclairé.

Et après avoir fait comprendre à ses villageois combien il était indispensable que chacun d'eux connût les droits que la Constitution nouvelle leur assurait, de même que les devoirs imposés par les lois, Cérutti leur promettait de leur expliquer le sens des décrets et la corrélation qui existerait entre eux.

Persuadé enfin que les lumières naissent des lumières, et que l'esprit s'éclaire en proportion de ce qu'il est éclairé, nous vous présenterons, habitants des campagnes, disait-il en terminant son programme, toutes les découvertes utiles qui pourront rendre votre sort meilleur, enrichir vos retraites, faciliter vos travaux, et vous instruire des arts et métiers qui peuvent vous ouvrir de nouvelles sources d'abondance.

Recevez donc les lumières ; qu'elles se répandent dans votre esprit comme la joie se répand dans le cœur, et n'oubliez jamais que, si la liberté se conquiert par la force, elle ne se conserve que par l'instruction.

Un recueil de cette nature ne saurait s'analyser.

C'est une vaste encyclopédie à l'usage des classes laborieuses, une sorte de *magazine* assez semblable à notre ancien *Journal des Connaissances utiles*. C'est une suite d'instructions familières sur l'état ancien et l'état nouveau de la France, sur la Constitution, les droits et les devoirs de l'homme et du citoyen, sur les tribunaux, sur les fonctions et les devoirs des officiers municipaux et des conseils communaux, sur les finances, etc., etc. L'agriculture y occupe nécessairement une large place. Chaque numéro commence par une leçon de géographie embrassant toutes branches de cette science, et contient un résumé succinct des travaux de l'Assemblée nationale, et une sorte de chronique sous le titre d'*Evénements*. On y trouve en outre de nombreuses lettres de curés, de maires, de maîtres d'écoles, de fermiers, etc., apportant aux rédacteurs le concours de leurs idées, ou leur proposant des questions, qui sont presque toujours immédiatement suivies de la réponse. Enfin il y est rendu compte des livres pouvant intéresser les habitants des campagnes.

La Feuille villageoise fut accueillie avec la plus grande faveur, et eut un prompt et grand succès. Avant la fin de la première année, elle avait dépassé le chiffre de dix mille souscripteurs, chiffre énorme pour l'époque, et pour une publication qui ne s'adressait point aux passions. « La jeunesse de nos

viles y prend tellement goût, lit-on dans le *Lendemain* (23 février 1791), qu'à Marseille, à Lyon, à Bordeaux, les pensionnaires des collèges, et des bourgeois, se privent du nécessaire pour se procurer un abonnement. On en fait la lecture en commun, et l'on en transcrit les morceaux les plus curieux. Cette idée est digne de Jean-Jacques ou de Fénelon. La raison y parle un langage clair, précis et orné. Les anecdotes y sont choisies, et portent toujours coup aux ennemis de la paix et du bon sens. — Mais, ajoute la feuille royaliste, les rédacteurs, quoique patriotes très-prononcés, n'en sont pas moins les partisans les plus zélés de la monarchie : ils ont trop d'esprit pour ne pas sentir et prouver que la France est très-géographiquement monarchique. »

Tous les bons esprits se trouvèrent d'accord sur l'utilité de ce recueil, non-seulement pour la campagne, mais même pour les villes, et de nombreux écrivains voulurent concourir à son succès. Madame de Genlis, entre autres, y inséra, sous le titre de *Lettres de Félicie à Mariane*, une suite d'articles qui avaient pour objet de relever la condition des paysannes. On y trouve des articles de Kersaint, de Lanthénas, de Lequinio, de Boileau, de François de Neufchâteau, qui, notamment, après la mort de Cérutti, y raconta aux villageois la vie de leur instituteur, qu'il appelait un Socrate rustique.

Cérutti ne jouit pas longtemps du succès de son œuvre. Atteint d'une maladie grave et douloureuse, il était bientôt forcé d'abandonner à Grouvelle la rédaction de sa feuille. C'est ce dernier qui l'annonçait aux souscripteurs dans le n° 45 de la deuxième année. « Après avoir, pendant quatre ans, servi la liberté et la raison par ses nombreux écrits, M. Cérutti, disait-il, avait espéré porter avec quelque fruit à la tribune législative l'indépendance courageuse de ses opinions. Cet espoir avait un moment ranimé ses forces ; les premières séances de l'Assemblée nationale les ont bientôt consumées... L'hiver ayant irrité ses maux, il s'est vu forcé, pour dernière privation, de renoncer quelque temps à son travail favori, à la Feuille villageoise. Cependant il la suit, il la surveille toujours. Son unique coopérateur, qui est en même temps son disciple et son ami, écrit, pour ainsi dire, sous ses yeux ; il puise dans son entretien les vues, les sentiments, quelquefois les expressions mêmes de ce philosophe patriote. De cette manière, l'intérim se fera moins sentir à nos bons villageois, et ils attendront plus patiemment qu'une saison meilleure leur rende tout entier leur brillant et sage instituteur. »

L'espoir de Grouvelle fut malheureusement trompé : Cérutti mourut peu de jours après, le 3 février 1792. Resté seul à la tête de la Feuille villageoise, Grouvelle s'associa un autre ami de Ce-

rutti, Ginguéné, dont « les regrets et les espérances, selon qu'il le disait lui-même, se tournaient sans cesse vers les champs. »

Les nouveaux rédacteurs firent bientôt subir à l'œuvre de Cérutti une profonde altération. La politique alors absorbait l'attention des habitants de la campagne : ils crurent devoir lui donner place dans leur feuille, à laquelle, sans cependant quitter absolument la ligne que leur avait tracée leur prédécesseur, ils imprimèrent une teinte plus républicaine. Cette transformation ne fut pas du goût de tout le monde. L'éditeur, Desenne, par une prétention assez étrange, mais qui n'était pas rare alors, comme nous l'avons vu notamment à propos de Camille Desmoulins, prétexta de cette transformation pour évincer les rédacteurs. Il fit précéder le numéro du 5 juillet de cet avis, que les intéressés ne durent pas lire sans quelque étonnement :

Le vertueux Cérutti, en traçant le plan sage et courageux de la Feuille villageoise, n'eut d'autre but que de la rendre utile et instructive aux habitants des campagnes... Avant sa mort, il la recommanda à M. Grouvelle, son disciple... Les numéros que cet écrivain consacra à célébrer les vertus et les talents de son illustre instituteur parurent annoncer tout ce qu'on pouvait attendre de lui.

Mais M. Grouvelle oublia bientôt les conseils de ce grand homme, et, dégagé de toutes entraves, se fit l'écho d'un parti qui semble vouloir anéantir cette même Constitution dont il se dit cependant le plus chaud partisan. Nous déplorions ce change-

ment, nous sentions combien cette manière insidieuse de présenter des faits avérés pouvait induire en erreur et fausser le jugement des bons cultivateurs, lorsqu'un homme de lettres aussi vertueux que désintéressé nous offrit de consacrer ses talents et ses veilles à cet intéressant ouvrage. Jaloux de mériter l'estime, je dirai même l'amitié des lecteurs, nous avons accepté ses offres avec reconnaissance, et la Feuille villageoise, en continuant d'offrir les avantages promis par M. Cérutti, ne leur montrera plus, dans le numéro prochain et les suivants, que la vérité, rien que la vérité.

Les rédacteurs en appelèrent aux tribunaux de ce singulier procédé, et un jugement intervint qui, attendu que la société qui existait entre le libraire et les rédacteurs ne pouvait être dissoute qu'à la fin des abonnements, condamna Desenne à imprimer les numéros qui restaient à publier. Forts de ce jugement, Grouvelle et Ginguéné contraignirent Desenne à insérer un autre avis, dans lequel ils rendaient compte à leurs abonnés de leur contestation avec leur éditeur, qu'ils accusaient de s'être laissé circonvenir par un parti puissant, ennemi de la Révolution et de la liberté.

Dans le danger imminent qui menace la liberté publique, disaient-ils, ou voudrait amortir le feu du patriotisme ; on voudrait que le peuple, et surtout celui des campagnes, se laissât effrayer, tromper ou séduire... On a cru faire aisément de nous ce qu'on voudrait faire de tous les Français, et que pour nous vaincre il ne fallait que nous déclarer la guerre. On a cru qu'il suffisait d'écrire en tête de notre travail qu'il n'y avait plus de société entre notre libraire et nous pour que cette société fût dissoute, et que nous fussions évincés de notre propriété ; mais des juges équitables en ont décidé autrement.

Quelques semaines après, Desenne tombait en faillite, et les rédacteurs de la Feuille villageoise durent remplir à leurs frais les engagements contractés par un *libraire déloyal*. Ils y furent aidés par les directeurs du Cercle social, avec lesquels ils traitèrent pour la publication de leur journal. On lit en tête du numéro du 11 octobre 1792, le premier de la troisième année :

La seconde année de cette feuille est révolue; la troisième commence. Comme le peuple français, le Journal villageois a été le jouet des révolutions; il a triomphé comme le peuple même, et s'appuie enfin sur des bases solides.

Quand Cérutti vint à s'éteindre, on crut voir pâlir avec lui le flambeau qu'il avait allumé; il se ranima cependant, et, depuis, on l'a vu dissiper encore les préjugés ténébreux et l'ignorance meurtrière.

Bientôt après la cour divisa la nation; elle soudoya de faux patriotes; elle effraya des patriotes faibles. Le moment vint où il fallut se prononcer entre la royauté et la liberté. Nous restâmes fidèles à la liberté. Nous attaquâmes, d'une voix ferme et hardie, les opinions alors accréditées et les hommes alors puissants. La persécution contre les écrivains libres et véridiques ne nous épargna point; n'ayant pu corrompre notre plume, on voulut la briser. Le corsaire Desenne nous l'arracha effrontément des mains; il prétendit qu'il était le maître de débiter, malgré nous, des sottises et des mensonges, à deux ou trois cent mille lecteurs que nous avions jusque-là nourris de bon sens et de vérité. La justice nous vengea cette fois; nous fîmes force de rames, et notre barque, échappée aux grappins du pirate, fut remise à flot. On sait que, peu de temps après, notre libraire nous manqua tout à coup, et que la Feuille villageoise n'a encore surnagé qu'à force de sacrifices.

Elle est sauvée enfin : remise en des mains habiles et pures,

nos lecteurs l'ont vue, imprimée avec tout le soin possible, paraître avec toute l'exactitude désirable.

Outre ses orages particuliers, notre journal a peut-être souffert encore des tempêtes publiques. Les événements nous ont demandé plus d'espace, les instructions en ont eu moins. Mais nous n'avons point oublié notre plan et nous y reviendrons...

Maintenant avons-nous besoin de dire que jamais le Journal des hameaux ne fut plus nécessaire? Au moment où l'égalité absolue et la liberté illimitée laissent aux passions le plus grand essor, quiconque vit parmi les habitants des campagnes n'y pourra vivre en paix qu'en leur procurant l'instruction qui leur manque; quiconque veut modérer doit éclairer. Cultivateurs et propriétaires, ceci s'adresse à vous. L'instruction est aujourd'hui la seule force de la loi, la seule garantie de vos droits.

Par un avis placé en tête du premier numéro de la quatrième année, Ginguéné annonçait à ses lecteurs que, « l'existence de son collaborateur appartenant désormais tout entière aux grandes fonctions dont il était chargé — Grouvelle venait d'être nommé ambassadeur à la cour de Copenhague, — il restait seul chargé de la rédaction de la Feuille villageoise, et qu'elle demeurerait désormais son œuvre exclusive. Il la rédigea en effet jusqu'au 15 thermidor an III, époque où elle prit fin, sans que l'on sache quels motifs purent déterminer Ginguéné à l'abandonner.

La Feuille villageoise renfermait bien encore, dans la dernière période de son existence, un assez grand nombre d'articles qui rappelaient son carac-

rière primitif, mais, en abandonnant la spécialité qui avait fait son succès et sa force, en s'assimilant à la foule des autres journaux, dont elle ne dépassait pas le niveau commun, elle s'était nécessairement amoindrie.

Mentionnons dans le même genre, mais sur un plan différent, un

Journal des Décrets de l'Assemblée nationale pour les Habitants des Campagnes, et de correspondance entre les municipalités des villes et des campagnes du royaume, par M. de Saint-Martin, dont Deschiens possédait trente volumes, allant du 5 mai 1789 à la fin de 1792, et que sa spécialité et sa longue existence sembleraient recommander à l'attention, mais sur lequel je n'ai pu avoir de renseignements. — Et un

Journal des Laboureurs, par M. Lequinio, membre de la seconde législature. Etre utile à cette classe précieuse, reconnue de tous les temps la plus nécessaire, et cependant la plus négligée chez tous les peuples, la plus oubliée jusqu'ici dans les déserts où sans cesse elle sillonne au profit des cités; concourir efficacement à la rendre bonne et heureuse, en répandant l'instruction chez elle; porter la nourriture morale à ceux qui, tous les jours de la vie,

fournissent à notre subsistance physique ; les dépouiller de leurs préjugés et détruire leurs erreurs ; leur montrer en tous points la justice et la vérité ; les mettre également en garde contre les tentatives audacieuses des ennemis de la Constitution et contre les séduisantes insinuations de la perfide hypocrisie, et contre la fallacieuse turbulence des patriotes exaltés ou des hommes pervers qui masquent leurs passions sous des dehors civiques ; conduire enfin, comme par la main, vers le bonheur et la paix sociale, ces citoyens estimables qui travaillent si utilement pour la société entière, tel était le but du Journal des Laboureurs, qui vécut de 1790 à 1792.

BARÈRE

*Le Point du Jour, ou Résultat de ce qui s'est passé
la veille à l'Assemblée nationale.*

Le titre de cette feuille dit bien ce qu'elle est : c'est une sorte de procès-verbal des séances des Etats-Généraux ; ce n'est ni plus ni moins, et l'on y chercherait vainement d'autres détails sur les événements et sur les hommes de l'époque que ceux qui résultent des débats législatifs. Mais dans cette spécialité, si nous pouvons ainsi dire, et à cause même de cette spécialité, le *Point du Jour* se recommande tout particulièrement à l'attention de l'historien. C'est une des feuilles, assurément, qui méritent le plus d'être consultées pour l'histoire de notre première assemblée nationale : elle reproduit les séances de cette mémorable session non seulement avec vérité, non seulement avec une remarquable sagacité, mais encore avec un esprit de suite, une méthode et une étendue que l'on ne trouverait dans aucune autre feuille, pas même toujours dans le *Moniteur*.

On comprend qu'une pareille feuille échappe à toute analyse, et que nous puissions nous borner à quelques détails sommaires.

Commencé au moment où les communes se constituèrent en Assemblée nationale, le Point du Jour contient le compte-rendu de toutes les séances de la Constituante, depuis celle du 18 juin 1789 (1) jusqu'à celle du 1^{er} octobre 1791. Pour compléter l'histoire de cette Assemblée, les éditeurs publièrent, en 1790, un volume intitulé : *Résultat de ce qui s'est passé aux Etats-Généraux depuis le 27 avril 1789, jour annoncé pour leur ouverture, jusqu'au 7 juin de la même année, époque où les communes se sont constituées en Assemblée nationale*. Ce volume, où sont consignés, dans les plus grands détails, tous les préliminaires de l'ouverture des Etats-Généraux, est très-curieux.

« Le Point du Jour, dit un concurrent (2), est une analyse bien faite des débats de l'Assemblée ; il est rédigé avec décence ; enfin, sous tous les rapports, ce journal est d'un très-bon ton. Quoique partisan de la Révolution, Barère n'apostrophe jamais ses adversaires d'une manière offensante. On y voit surtout le plus profond respect pour la personne du roi, dont il n'oublie jamais de célébrer les vertus toutes les fois qu'il en trouve l'occasion. En un

(1) David, dans son tableau fameux de la séance du Jeu de Paume, a représenté Barère écrivant sur ses genoux le compte-rendu de cette séance.

(2) Beaulieu, *Essais sur la Révolution*, t. II, p. 29.

mot, pour qui n'a pas connu l'identité des personnes, il est impossible de croire que le Barère de 89 soit devenu le Barère de 93. »

On connaît en effet la versatilité du rédacteur du Point du Jour, « figure à deux faces, l'une tournée vers le succès parvenu, l'autre vers le succès qui s'annonce », nature servile et cédant à tous les vents de la fortune, un de ces hommes, enfin, qui ne résistent pas au courant, et qui, emportés par l'intérêt ou la peur, suivent docilement le flot qui les pousse. Barère se fait d'abord remarquer par la modération de ses idées; quatre ans après, il sera devenu l'Anacréon de la guillotine, et douze ans plus tard cet ex-membre du Comité de Salut public sera le libelliste et l'espion du gouvernement impérial.

Proscrit, comme on le sait, par le Directoire, Barère était demeuré caché jusqu'au 48 brumaire, et même un peu plus tard, par précaution, car les véritables intentions de Bonaparte n'étaient pas connues. De sa retraite il avait adressé au jeune général un exemplaire de son livre sur la *Liberté des mers*, et huit jours après il avait été compris dans une espèce d'amnistie qui rappelait un certain nombre de proscrits. En reprenant ses droits de cité, il oublia, dit-il, que Bonaparte avait attaqué les droits de sa patrie, et n'écoula plus que le sen-

timent de la reconnaissance. A peine rendu à la liberté de locomotion, il s'empessa d'aller porter au premier consul le tribut de cette reconnaissance un peu exagérée. Bonaparte l'invita d'abord à réfuter quelques écrits anglais dirigés contre le nouveau gouvernement, et surtout contre la personne de son chef; puis il lui offrit la rédaction d'un journal de l'armée : « Vous êtes, lui aurait-il dit, aimé des soldats français, qui savent de quelle manière vous excitiez leur courage et célébriez leurs victoires. » Mais, soit qu'un tel rôle lui parût une déchéance après celui qu'il avait joué, soit qu'il prévit l'emploi que ferait bientôt Napoléon des armées nationales dans ses vues personnelles, Barère répondit avec un peu d'ironie : « Le premier consul voudrait faire de moi un barde, mais nous ne sommes plus au siècle d'Ossian. »

Il redevint pourtant journaliste; mais ce fut, disent les éditeurs de ses Mémoires, par une impulsion spontanée et toute patriotique. La rupture du traité d'Amiens avait rallumé sa verve, et l'idée lui était venue qu'une guerre de plume contre l'Angleterre servirait d'auxiliaire utile à celle que préparait le Gouvernement français. Il avait d'abord songé, poursuivant le développement de son livre, à publier un recueil périodique intitulé *la Liberté des mers*; mais, le titre plus franchement hostile de *Mémorial anti-britannique* aurait obtenu la préfé-

rence. Il aurait soumis son projet au premier consul, qui l'aurait approuvé et aurait promis une subvention, promesse que, d'après Barère, il n'aurait point tenue. On s'accorde à dire cependant que ce fut le premier consul qui inspira et soutint cette feuille. Quoi qu'il en soit, elle ne vécut que peu de temps : le nom seul de Barère aurait été un obstacle à son succès.

Barère, néanmoins, était fréquemment consulté sur des objets auxquels le gouvernement attachait de l'importance, et l'on semblait mettre du prix à ses opinions. Napoléon finit même par le choisir pour un de ses correspondants secrets, prouvant ainsi le cas qu'il faisait de ses lumières et de son expérience politique; le 9 floréal an XI, il lui fit adresser la note suivante :

Le premier consul, ayant appris le départ prochain du citoyen Barère pour son pays, désire qu'il reste à Paris.

Le citoyen Barère fera un rapport chaque semaine, soit sur l'opinion publique, soit sur la marche du gouvernement, soit sur tout ce qu'il pourra croire être intéressant au premier consul de connaître.

Il peut écrire en toute liberté.

Il remettra en main propre son rapport cacheté au général Duroc, qui le remettra au premier consul; mais il est indispensable que personne ne se doute de cette espèce de communication, sans quoi le premier consul la ferait cesser.

Il peut aussi mettre souvent dans les journaux des articles tendant à animer l'esprit public, surtout contre les Anglais.

Barère, « qui n'avait rien à refuser à celui qui

lui avait rendu le plus grand de tous les biens, la liberté », accepta cette tâche, peu digne de sa position, comme il en convient lui-même, mais singulièrement bien appropriée à la nature de son talent ; car c'était, malgré tout, un esprit agile et perspicace, et il avait acquis dans la pratique des grandes affaires une remarquable sagacité. Cette correspondance dura jusqu'à la fin de 1807. Barère préparait son 223^e bulletin, lorsqu'il reçut de Duroc le billet suivant.

Je suis chargé de vous écrire, Monsieur, qu'il devient inutile que vous continuiez de m'envoyer des bulletins, les occupations de Sa Majesté ne lui permettant plus de les lire. Si par la suite il en était autrement, je m'empresserais de vous en faire part.

Dégagé par la mort de Napoléon de la réserve à laquelle il était obligé, Barère songea à publier sa correspondance, et il était sur le point de mettre ce projet à exécution à Bruxelles, quand arriva la révolution de 1830, qui, d'après ses biographes, l'aurait entravé, je ne vois pas trop pourquoi. La chose n'en est pas moins regrettable, car cette correspondance, qui se prolongea pendant cinq années, ne peut qu'être fort intéressante pour l'histoire de Napoléon.

On dit encore que Barère, en même temps qu'il faisait le Point du Jour, aurait pris part à la fondation et à la rédaction d'une autre feuille qui n'était

également, dans l'origine, comme le disait son sous-titre, que le *récit de ce qui s'était passé aux séances de l'Assemblée nationale* : je veux parler du *Journal des Débats et des Décrets*, souche du *Journal des Débats* actuel.

ROBESPIERRE

Le Défenseur de la Constitution.

Ce que j'ai dit de Barère, je puis le dire de Robespierre : son rôle comme journaliste a été complètement effacé par son rôle d'homme politique ; disons aussi tout de suite qu'il fut loin d'avoir l'importance qui s'attache naturellement au nom de Robespierre.

Ce fut assez tardivement, en juin 1792, que le grave député d'Arras descendit dans cette arène tumultueuse, dont les habitudes quelque peu désordonnées devaient, ce semble, l'effaroucher. On parle bien de sa collaboration à quelques feuilles, notamment à l'*Union, journal de la liberté*, qui parut en 1789, et ne se fit guère remarquer que par la grandeur inusitée de son format ; mais ce ne sont là que de très-vagues assertions, et le *Défenseur de la Constitution* est bien le premier journal de Robespierre, si l'on peut donner ce nom à une publication qui n'avait du journal que la périodicité : *ouvrage périodique proposé par souscription*, disait le titre.

Le Défenseur de la Constitution est, en réalité, une œuvre toute personnelle, un recueil de plaidoyers *pro domo suâ*, entremêlés de thèses politiques inspirées par les circonstances, et de philippiques contre les hommes qui faisaient obstacle à l'auteur. Le titre n'est qu'une enseigne, mais dont le choix, de la part de Robespierre, était bien fait pour étonner; il le comprend lui-même, et il croit devoir s'en expliquer dès les premières lignes.

C'est la Constitution que je veux défendre, la Constitution telle qu'elle est. On m'a demandé pourquoi je me déclarais défenseur d'un ouvrage dont j'ai souvent développé les défauts. Je réponds que, membre de l'Assemblée constituante, je me suis opposé de tout mon pouvoir à tous les décrets que l'opinion publique proscrit aujourd'hui; mais que, depuis le moment où l'acte constitutionnel fut terminé et cimenté par l'adhésion générale, je me suis borné à réclamer son exécution fidèle : non pas à la manière de cette secte politique que l'on nomme modérée, qui n'en invoque la lettre et les vices que pour en tuer les principes et l'esprit; non pas à la manière de la cour et des ambitieux, qui, violant éternellement toutes les lois favorables à la liberté, exécutent avec un zèle hypocrite et une fidélité meurtrière toutes celles dont ils peuvent abuser pour opprimer le patriotisme; mais comme un ami de la patrie et de l'humanité, convaincu que le salut public nous ordonne de nous réfugier à l'abri de la Constitution, pour repousser les attaques de l'ambition et du despotisme...

Cela dit, Robespierre s'occupe fort peu de la Constitution, malgré cet amour un peu tardif dont il veut faire croire qu'il est épris pour elle. Ce qu'il a voulu en fondant un journal, c'est unique-

ment élever une tribune à son usage en face de celles dont ses adversaires, Brissot, Condorcet et autres, disposaient, et souvent contre lui. Voici, du reste, le prospectus dont il fit précéder la publication de son journal :

La raison et l'intérêt public avaient commencé la Révolution : l'intrigue et l'ambition l'ont arrêtée ; les vices des tyrans et les vices des esclaves l'ont changée en un état douloureux de trouble et de crise.

La majorité de la nation veut se reposer, sous les auspices de la Constitution nouvelle, dans le sein de la liberté et de la paix : quelles causes l'ont privée jusqu'ici de ce double avantage ? L'ignorance et la division. La majorité veut le bien ; mais elle ne connaît ni les moyens de parvenir à ce but, ni les obstacles qui l'en éloignent ; les hommes bien intentionnés, même, se partagent sur les questions qui tiennent le plus étroitement aux bases de la félicité générale. Tous les ennemis de la Constitution empruntent le nom et le langage du patriotisme pour semer l'erreur, la discorde et les faux principes ; des écrivains prostituent leur plume vénale à cette odieuse entreprise. Ainsi l'opinion publique s'énerve et se désorganise ; la volonté générale devient impuissante et nulle, et le patriotisme, sans système, sans concert et sans objet déterminé, s'agite péniblement et sans fruit, ou seconde quelquefois, par une impétuosité aveugle, les funestes projets des ennemis de notre liberté.

Dans cette situation, un seul moyen nous reste de sauver la chose publique, c'est d'éclairer le zèle des bons citoyens, pour le diriger vers un but commun. Les rallier tous aux principes de la Constitution et de l'intérêt général ; mettre au grand jour les véritables causes de nos maux, et en indiquer les remèdes ; développer aux yeux de la nation les motifs, l'ensemble, les conséquences des opérations politiques qui influent sur le sort de l'Etat et de la liberté ; analyser la conduite publique des personnages qui jouent les principaux rôles sur le théâtre de la Révolution ;

citer au tribunal de l'opinion et de la vérité ceux qui échappent facilement au tribunal des lois, et qui peuvent décider de la destinée de la France et de l'univers : voilà, sans doute, le plus grand service qu'un citoyen puisse rendre à la cause publique.

Un ouvrage périodique qui remplirait cet objet m'a paru l'occupation la plus digne des amis de la patrie et de l'humanité : j'ai osé l'entreprendre. L'esprit qui le dirige est annoncé par son titre : *le Défenseur de la Constitution*.

Placé, dans l'origine de notre Révolution, au centre des événements politiques, j'ai vu de près la marche tortueuse de la tyrannie ; j'ai vu que les plus dangereux de nos ennemis ne sont pas ceux qui se sont ouvertement déclarés ; et je tâcherai que ces connaissances ne soient point inutiles au salut de mon pays.

Je n'ai pas besoin de dire que l'amour seul de la justice et de la vérité dirigera ma plume. C'est à cette condition seulement que, descendu de la tribune du sénat français, on peut monter encore à celle de l'univers, et parler non à une assemblée, qui peut être agitée par le choc des intérêts divers, mais au genre humain, dont l'intérêt est celui de la raison et du bonheur général. Peut-être que, lorsqu'on a quitté le théâtre pour se ranger parmi les spectateurs, on juge mieux la scène et les acteurs ; il semble du moins qu'échappé au tourbillon des affaires on respire dans une atmosphère plus paisible et plus pure, et que l'on porte sur les hommes et sur les choses un jugement plus certain, à peu près comme celui qui fuit le tumulte des cités, pour s'élever sur le sommet des montagnes, sent le calme de la nature pénétrer dans son âme et ses idées s'agrandir avec l'horizon.

J'ai vu des membres connus de la législative, réunissant deux fonctions presque également importantes, raconter et apprécier le lendemain, dans leurs écrits, les opérations auxquelles ils avaient concouru, la veille, dans l'Assemblée nationale.

Quoique ce dernier soin ait suffi pour m'occuper tout entier au temps où il m'était confié, je n'en ai pas moins applaudi aux législateurs qui rendaient cet hommage éclatant à la nécessité et à la dignité du ministère des écrivains politiques et philosophes ; je crois même qu'ils auront un double titre à l'estime de leurs



commettants, s'ils remplissent l'une et l'autre tâche avec la même intégrité. Celui qui se déclare le censeur du vice, l'apôtre de la raison et de la vérité, ne doit être ni moins pur ni moins courageux que le législateur lui-même. Les erreurs de ce dernier laissent une grande ressource dans l'opinion et dans l'esprit public; mais quand l'opinion est dégradée, quand l'esprit public est altéré, le dernier espoir de la liberté est anéanti : l'écrivain qui, prostituant sa plume à la haine, au despotisme ou à la corruption, trahit la cause du patriotisme et de l'humanité, est plus vil que le magistrat prévaricateur, plus criminel que le représentant même qui vend les droits du peuple.

Telle est ma profession de foi, tels seront l'esprit et l'objet de l'ouvrage que je consacre à la liberté de mon pays.

Malgré la célébrité du journaliste et la popularité de son nom, le Défenseur de la Constitution n'eut qu'une influence très-restreinte et un succès fort contesté, très-inférieur, par exemple, à celui qu'obtenaient à la même époque les diatribes furibondes de Marat et les ordures d'Hébert. Le style élégant de Robespierre, ses périodes compassées, bien équilibrées, n'étaient point en rapport avec ce besoin de sensations rapides et violentes qui tourmentait les partis extrêmes. Il n'en faudrait pourtant pas conclure que le journal de Robespierre soit sans valeur. Rien de ce qui est sorti de la plume d'un pareil homme ne saurait être indifférent. J'ajouterai même que le Défenseur de la Constitution est un des recueils que l'historien saurait le moins se dispenser de consulter : outre le jour qu'il jette sur Robespierre lui-même, aucun autre n'est aussi

propre à initier aux querelles qui divisèrent sitôt le camp des patriotes, et même il renferme sur certains événements, notamment sur la révolution du 10 août, des détails du plus haut intérêt. Quelques extraits permettront d'en juger.

Nous avons vu Robespierre, dans un conciliabule où s'agitait la question de la république (V. t. V, p. 277), demander, en mordant ses ongles, qu'est-ce que c'était que la république. Il explique dans sa feuille, vers la même époque, peut-être même au sortir de cet entretien, comment il entendait le républicanisme, que quelques-uns l'accusaient pourtant de professer.

Je suis républicain ! Oui, je veux défendre les principes de l'égalité et l'exercice des droits sacrés que la Constitution garantit au peuple contre les systèmes dangereux des intrigants qui ne le regardent que comme l'instrument de leur ambition. J'aime mieux voir une assemblée représentative populaire et des citoyens libres et respectés avec un roi, qu'un peuple esclave et avili sous la verge d'un sénat aristocratique et d'un dictateur... Est-ce dans les mots de *république* ou de *monarchie* que réside la solution du grand problème social ? Sont-ce les définitions inventées par les diplomates pour classer les diverses formes de gouvernement qui font le bonheur et le malheur des nations, ou la combinaison des lois et des institutions qui en constituent la véritable nature ? Toutes les constitutions politiques sont faites pour le peuple ; toutes celles où il est compté pour rien ne sont que des attentats contre l'humanité.

Il reproche à Brissot et à Condorcet d'avoir demandé intempestivement l'abolition de la royauté.

Le seul mot de *république*, ajoute-t-il, jeta la division parmi les patriotes, donna aux ennemis de la liberté le prétexte qu'ils cherchaient. C'est par ce mot qu'ils égarèrent la majorité de l'Assemblée constituante; c'est ce mot qui fut le signal du carnage des citoyens paisibles égorgés sur l'autel de la patrie. A ce nom, les vrais amis de la liberté furent travestis en factieux par les citoyens pervers ou ignorants, et la Révolution recula, peut-être, d'un demi-siècle.

Et quand le trône eût été renversé, il dit encore :

Le nom de république ne suffit pas pour affermir l'empire de la liberté... Ce n'est point un vain mot que la république; c'est le caractère des citoyens, c'est la vertu, c'est-à-dire l'amour de la patrie, le dévouement magnanime qui confond tous les intérêts privés dans l'intérêt général... Ce n'est point assez d'avoir renversé le trône; ce qui nous importe, c'est d'élever sur ses débris la sainte égalité, les droits imprescriptibles de l'homme...

Lorsque Lafayette s'attaqua aux Jacobins et les dénonça à l'Assemblée nationale, Robespierre le prit corps à corps, et dans un acte d'accusation en trois numéros, où il amonçèle grief sur grief, il convainc le général et son parti du crime de lèse-liberté.

Sommes-nous déjà arrivés au temps où les chefs des armées peuvent interposer leur influence ou leur autorité dans nos affaires politiques, agir en modérateurs des pouvoirs constitués, en arbitres de la destinée du peuple? Est-ce Cromwell ou vous qui parlez dans cette lettre que l'Assemblée législative a entendue avec tant de patience? Avons-nous déjà perdu notre liberté, ou bien est-ce vous qui avez perdu la raison? La Constitution déclare que la force armée est essentiellement obéissante, et vous donnez des leçons aux représentants de la nation !...

Quelle conformité de vue et de langage entre les ennemis du dedans et ceux du dehors ! Est-ce notre liberté que M. Lafayette veut attaquer ? Point du tout, il veut *rétablir l'ordre et la tranquillité* ; il veut *anéantir la tyrannie des sociétés patriotiques, et faire respecter l'autorité royale*. Pourquoi les monarques autrichiens nous ont-ils menacés ? pourquoi nous font-ils la guerre ? Est-ce pour renverser notre Constitution et nous donner des fers ? Non, c'est pour notre bien ; c'est pour *protéger l'autorité constitutionnelle du roi*, et la nation elle-même, contre ces mêmes factieux, *contre ces clubs*, que M. Lafayette vous dénonce, avec eux, comme *les auteurs de tous les désordres*. Détruisez les clubs, réprimez les factieux, respectez et perfectionnez la Constitution selon les vues de Lafayette et des princes autrichiens, et vous aurez la paix. Et vous voulez que M. Lafayette fasse la guerre aux Autrichiens ! Et pour quel motif ? Avons-nous de meilleurs amis, des précepteurs plus sages que les rois de Bohême et de Hongrie ?...

Robespierre salue avec enthousiasme l'arrivée des fédérés, dans lesquels il voit le dernier espoir de la liberté, et il leur trace en quelque sorte le programme de l'œuvre qu'ils auront à accomplir.

Ce sont les cris du patriotisme opprimé, c'est la voix de la patrie en danger qui vous a appelés, généreux citoyens. Ces dangers sont-ils passés ? Ils sont plus grands que jamais. Au dehors, les tyrans rassemblent contre nous des armées nouvelles ; au dedans, d'autres tyrans nous trahissent... L'Assemblée nationale existe-t-elle encore ? Elle a été outragée, méconnue, avilie ; et elle n'est point vengée !

Un chef privilégié est venu insulter à la nation, menacer le patriotisme, fouler aux pieds la liberté au nom de l'armée, qu'il divise et s'efforce de corrompre ; et il demeure impuni !

Les tyrans de la France ont feint de déclarer la guerre à leurs complices et à leurs alliés pour la faire de concert au peuple français ; et les traîtres demeurent impunis !

Une multitude de fonctionnaires que la Révolution a créés égale ceux que le despotisme avait enfantés en tyrannie et en mépris pour les hommes, et les surpasse en perfidie.

Des hommes qu'on nomme les mandataires du peuple ne sont occupés que de l'avilir et de l'égorger. La plus belle de toutes les révolutions dégénère, chaque jour, en un honteux système de machiavélisme et d'hypocrisie. Les droits de l'humanité sont l'objet d'un trafic, la fortune publique la proie de quelques brigands. Tous les vices calomnient toutes les vertus, et changent le règne de la liberté en une longue et cruelle proscription exercée au nom de l'ordre public contre les *honnêtes gens* qui ont de la probité et du courage, par les *honnêtes gens* qui n'ont que de l'or, des vices et de l'autorité.

Tant d'attentats ont enfin réveillé la nation, et vous êtes accourus... Citoyens généreux, dernier espoir de la patrie, c'est à vous qu'il appartient de déjouer ces attentats que méditent les ennemis de la liberté... Votre mission est de sauver l'Etat... Les destinées de la génération présente et des races futures sont entre vos mains !

Il applaudit tout particulièrement au patriotisme des Marseillais.

Tout est perdu si nous ne nous élevons à ce degré d'énergie dont une partie de l'empire a donné l'exemple, si le feu sacré qui anime les généreux Marseillais ne se communique à tous les Français. Florissante et immortelle cité, reçois les hommages de tous les hommes libres ! Que la patrie reconnaissante tresse des couronnes civiques pour le front de tes enfants magnanimes !... A leur approche, la liberté se réveille, le patriotisme se console, et le despotisme pâlit... Nous combattons, nous triompherons avec vous ; ou, si la cause de l'humanité pouvait succomber, nous tournerions vers Marseille nos derniers regards ; nous irions dans ses murs sacrés nous ensevelir avec vous sous les ruines de la patrie.

On sait la part que les fédérés, et particulièrement les Marseillais, eurent à la journée du 10 août. Robespierre raconte dans les plus grands détails cette révolution, « la plus belle qui ait honoré l'humanité, disons mieux, la seule qui ait eu un objet digne de l'homme, celui de fonder enfin les sociétés politiques sur les principes immortels de l'égalité, de la justice, de la raison. »

Le numéro qui contient ce récit, le n° 12, se termine par cet avis :

Les circonstances actuelles et l'approche de la Convention nationale semblent nous avertir que le titre de *Défenseur de la Constitution* ne convient plus à cet ouvrage, quoique nous ayons déclaré, dès l'origine, que ce n'était point ses défauts que nous voulions défendre, mais ses principes; quoique notre but n'ait jamais été de la défendre contre le vœu du peuple, qui pouvait et qui devait la perfectionner, mais contre la cour et contre tous les ennemis de la liberté, qui voulaient la détruire ou la détériorer.

Nous continuerons désormais cette publication sous un titre plus analogue aux conjonctures où nous sommes.

Il la reprit en effet, dès que la Convention fut réunie, sous le titre de *Lettres de Maximilien Robespierre, membre de la Convention nationale de France, à ses commettants*.

Les nouvelles fonctions que vous m'avez confiées, dit-il dans sa première lettre, m'imposent l'obligation de consacrer au bonheur de la patrie tous mes moments et toute mon existence. J'ai mis au rang de mes premiers devoirs celui de rendre compte, de temps à autre, à mes concitoyens, de mes principes, de ma con-

duite et de la situation des affaires publiques... Je tracerai le tableau fidèle de l'Assemblée qui doit rédiger les lois du peuple français ; j'exposerai à vos yeux les ressorts de tous les grands événements qui doivent fixer la destinée de la France et du monde ; je vous ferai même parcourir le dédale où l'intrigue cherche, depuis trop longtemps, à égarer la liberté ; je défendrai toutes ces maximes immuables, ces principes fondamentaux de l'ordre social, éternellement reconnus et éternellement violés, que le charlatanisme ne cesse d'obscurcir, et que l'ambition s'efforce d'effacer. J'oserai même appeler à l'opinion publique et à la postérité de funestes décisions qu'ils pourraient arracher à l'erreur et aux préjugés.

Les amis éclairés du bien public cherchent, dans cette foule de papiers qui inondent les quatre-vingt-trois départements, les principes, la raison, la vérité, et ils ne trouvent, dans la plupart, que la passion, l'esprit de parti, des flagorneries éternelles pour les idoles que l'on veut accréditer, des calomnies intarissables contre tous les patriotes que l'on hait ou que l'on redoute. Tous les bons citoyens désirent de voir éclore des écrits véridiques qui puissent offrir le contre-poison de ces impostures périodiques. Peut-être remplirai-je en partie leur vœu.

Dans sa deuxième lettre, Robespierre, « convaincu que l'un des plus puissants moyens d'instruction publique, ce sont les exemples des hommes libres », raconte d'une façon dramatique la séance des Jacobins du 14 octobre, où Dumouriez, après avoir repoussé les Prussiens, et avant de partir pour aller punir l'Autriche et affranchir les Belges, est venu visiter ses frères les Jacobins, séance qui a présenté, à son avis, un spectacle digne de la République française, et qui eût honoré les plus beaux temps de la Grèce et de Rome.

Dans le sixième numéro du 4^{er} trimestre, il traite des *Papiers publics*.

L'opinion est la reine du monde. Comme toutes les reines, elle est courtisée et souvent trompée. Les despotes visibles ont besoin de cette souveraine invisible pour affermir leur propre puissance, et ils n'oublient rien pour faire sa conquête.

Le secret de la liberté est d'éclairer les hommes, comme celui de la tyrannie est de les retenir dans l'ignorance... Aussi vit-on de tout temps ceux qui gouvernent attentifs à s'emparer des papiers publics et de tous les moyens de maîtriser l'opinion. C'est pour cela uniquement que le mot de *gazette* est devenu synonyme de celui de *roman*, et que l'histoire elle-même est un roman...

Le sort du peuple est à plaindre quand il est endoctriné précisément par ceux qui ont intérêt à le tromper, et que ses agents, devenus ses maîtres par le fait, se constituent encore ses précepteurs. C'est à peu près comme si un homme d'affaires était chargé d'apprendre l'arithmétique à celui qui doit vérifier ses comptes. Le gouvernement ne se contente pas de prendre sur lui le soin d'instruire le peuple, il se le réserve comme un privilège exclusif, et persécute tous ceux qui osent entrer en concurrence avec lui. De là les lois sur la liberté de la presse, toujours justifiées par le prétexte de l'intérêt public. On peut juger par là combien le mensonge a d'avantages sur la vérité. Le mensonge voyage aux frais du gouvernement; il vole sur l'aile des vents; il parcourt en un clin d'œil l'étendue du plus vaste empire; il est à la fois dans les cités, dans les campagnes, dans les palais, dans les chaumières; il est bien logé, bien servi partout; on le comble de caresses, de faveur et d'assignats. La vérité, au contraire, marche à pied et à pas lents; elle se traîne péniblement de ville en ville, de hameaux en hameaux; elle est obligée de se dérober aux regards jaloux du gouvernement; il faut qu'elle évite à la fois les commis, les agents de la police et les juges; elle est odieuse à toutes les factions; tous les préjugés et tous les vices s'ameutent autour d'elle pour l'outrager; la sottise la méconnaît ou la

repousse ; quoiqu'elle brille d'une beauté céleste , les haines et l'ambition affirment qu'elle est laide à faire peur ; l'hypocrite modération l'appelle exagérée, incendiaire ; la fausse sagesse la traite de téméraire et d'extravagante ; la perfide tyrannie l'accuse de violer les lois et de bouleverser la société. La ciguë, les poignards, sont le prix ordinaire de ses salutaires leçons ; c'est sur un échafaud qu'elle expie souvent les services qu'elle veut rendre aux hommes. Heureux si dans sa course laborieuse elle trouve quelque mortel éclairé et vertueux qui lui donne un asile jusqu'à ce que le temps, son protecteur fidèle, puisse terminer sa captivité et venger ses outrages ! A ce prix vous jugez bien qu'elle doit avoir peu de sectateurs.

Ce morceau peut donner une idée du genre de Robespierre. « C'est là, dit M. Eugène Maron, après en avoir cité un extrait, un tableau artistement composé, mais vaguement peint, contenant des traits qui peuvent servir à tracer en d'autres temps des tableaux du même genre. Les traits de Marat auraient été autrement précis : il eût nommé les hommes, le ministre, les journalistes ; il eût dit combien Roland dépensait, combien Louvet recevait ; ce qu'au fond Robespierre voulait faire, et qu'il ne faisait pas par préoccupation littéraire. »

Les Lettres s'arrêtent au n° 22, portant la date du 15 mars 1793, sans qu'aucun indice puisse faire soupçonner le motif qui détermina Robespierre à cesser sa publication dans des circonstances aussi critiques que celles où se trouvait la France dans ce moment-là.

La lettre suivante, adressée à Robespierre et trouvée dans ses papiers, aurait sans doute été mieux placée à l'article du *Moniteur*; mais je ne l'ai connue que tardivement. C'était cependant une pièce trop importante pour que je ne saisisse pas l'occasion qui s'offrait à moi de la reproduire.

Paris, le 18 juin an II de la République.

G...., rédacteur en chef de l'article Convention nationale du Moniteur,

AU CITOYEN ROBESPIERRE.

Citoyen, plusieurs personnes m'ont fait craindre que votre motion de dimanche dernier ne tendit à une proscription générale des feuilles publiques. Quoique je ne puisse croire qu'une feuille aussi utile que la nôtre puisse avoir été l'objet de votre proposition, au moment où des lettres des commissaires de la Convention attestent qu'elle a principalement et efficacement contribué à éclairer l'opinion d'un grand nombre de départements sur la révolution du 2 juin, je vous prie de me communiquer fraternellement les reproches que vous pourriez avoir à nous faire. Souvent on attribue à l'intention ce qui n'appartient qu'à l'erreur. L'écrivain le plus dévoué à la cause du patriotisme est sujet à être accusé; souvent on le soupçonne pour la plus légère omission, parce qu'on ne songe pas combien il est difficile qu'un travail aussi rapide et aussi compliqué que le nôtre atteigne toujours une entière perfection, surtout lorsque, avec des matériaux immenses, on est forcé de le circonscrire dans les limites d'une feuille d'impression. Il n'y a que deux mois qu'on avait l'opinion qu'un journal devait également publier tout ce qui s'est dit dans une séance pour et contre, en sorte que nous étions forcés, sous peine d'être dénoncés, sous peine de perdre la confiance de nos abonnés, de

publier les diatribes les plus absurdes des imbéciles ou des intrigants du côté droit. Cependant, vous devez avoir remarqué que toujours le *Moniteur* a rapporté avec beaucoup plus d'étendue les discours de la Montagne que les autres. Je n'ai donné qu'un court extrait de la première accusation qui fut faite contre vous par Louvet, tandis que j'ai inséré en entier votre réponse. J'ai rapporté presque en entier tous les discours qui ont été prononcés pour la mort du roi, et je ne citais quelques extraits des autres qu'autant que j'y étais indispensablement obligé pour conserver quelque caractère d'impartialité. Je puis dire avec assurance que la publicité que j'ai donnée à vos deux discours et à celui de Barère en entier n'a pas peu contribué à déterminer l'opinion de l'Assemblée et celle des départements. Nous avons publié l'appel nominal de cette délibération avec la plus grande étendue ; il nous a occasionné six mille francs de frais ; et vous avez dû remarquer que ce travail, fruit de mes veilles, a été rédigé dans le sens le plus pur, et que toutes les opinions qui concluaient à la mort du tyran ont été mises dans leur intégrité. Personne ne contestera non plus que le *Moniteur* n'ait rendu les plus grands services à la révolution du 40 août. Depuis plusieurs mois, je fais les plus grands efforts pour détruire les préventions qu'ont pu exciter contre nous quelques séances retouchées par Rabaud Saint-Etienne, l'hiver dernier et pendant mon absence. Il est connu que ce Rabaud n'a été que pendant trois semaines au *Moniteur*. Nous l'en avons exclu, ainsi qu'un nommé His, qui rédige actuellement le *Républicain*, et nous allons changer de rédacteur pour la partie politique. Au reste, il suffit de jeter un coup d'œil sur nos feuilles, depuis un mois, pour voir qu'il n'est aucun journal qui ait plus contribué à culbuter dans l'opinion les intrigants dont le peuple va faire justice. Aussi avons-nous perdu mille abonnés dans le Midi et dans la Normandie ; aussi à Marseille a-t-on d'abord arrêté à la poste, puis brûlé le *Moniteur* en place publique. D'après cela, nous croyons avoir quelque droit à l'indulgence, et même à la protection des patriotes.

C'est à M. Léon de la Sicotière que je dois la

connaissance de cette lettre curieuse (1). J'y ai vu, comme l'érudit Alençonnais, une page intéressante pour l'histoire de la presse, bonne à reproduire à ce titre; mais je n'en saurais tirer contre la valeur historique du *Moniteur* des conséquences aussi rigoureuses qu'il le fait, en y voyant une preuve de « la couardise et de la partialité qui présidaient à la rédaction de cette feuille. » Il faut considérer l'époque à laquelle elle a été écrite. Il est bon également de se rappeler que le *Moniteur* n'avait pas alors le caractère officiel qui lui a été attribué depuis, et même ce caractère, dans de pareils temps, n'aurait point été, tant s'en faut, une garantie d'impartialité. Il appartenait à un homme dont nos lecteurs connaissent l'extrême circonspection, qui avait pour politique — si l'on veut bien me passer cette expression — de ménager la chèvre et le chou, et les moins attentifs auront reconnu, sinon sa plume, au moins son inspiration, dans la lettre en question; s'il ne l'a pas écrite, c'est lui évidemment qui l'a dictée; lui seul pouvait dire: *Cela nous a coûté six mille francs, — Nous avons exclu celui-ci, — Nous allons changer celui-là, etc.*

La conséquence à tirer de cet incident, c'est qu'en lisant les journaux de la Révolution, même

(1) Elle fait partie des papiers trouvés chez Robespierre après sa mort, et publiés par ordre de la Convention avec le rapport de Courtois (n° 47 des *Pièces justificatives*). Elle a aussi été imprimée à la fin des *Mémoires* de Buzot. J'ai vainement cherché dans le *Moniteur* la motion de Robespierre qui l'a motivée. Je ne saurais dire non plus d'une façon quelque peu certaine quel en est le signataire.

le *Moniteur*, qui ne pouvait être absolument exempt des faiblesses humaines, il faut avoir égard au temps, je dirais presque au jour, où chaque numéro fut écrit ; mais je n'en persiste pas moins à dire que le *Moniteur* est le répertoire historique le plus vaste, le plus curieux et le plus complet, et je pourrais ajouter que, relativement, il est encore de tous les journaux le plus indépendant et le plus impartial.

GORSAS

Courrier de Versailles à Paris, etc.

Gorsas fut un des journalistes de la première heure, et sa feuille doit être comptée parmi les plus importantes, mais moins pour ce qu'elle fut tout d'abord que pour ce qu'elle devait être. On imaginerait difficilement, en effet, une œuvre plus confuse, plus lourde, plus pâteuse, que le *Courrier de Versailles*, qui devait cependant devenir, sous le titre de *Courrier des 83 départements*, un des principaux organes du parti de la Gironde. La persévérance de l'auteur, le peu de frais qu'entraînait alors la publication d'un journal, et l'avidité des lecteurs, peuvent seuls expliquer la réussite de cette feuille, appelée à une si longue carrière. On en jugera par quelques extraits d'une sorte de profession de foi qui commence le n° 2.

Nous n'avons fait précéder notre *Courrier* d'aucun avis, d'aucun prospectus : s'il sert bien, on l'agréera ; s'il sert mal, il sera rejeté.

Nous sommes cependant obligés de prévenir nos lecteurs du motif qui nous a déterminés à faire imprimer cet écrit.

L'auteur, citoyen estimé, excellent patriote, avait conçu le projet de suivre les travaux des Etats depuis l'époque de leur ouver-

ture ; il avait aussi résolu de recueillir tous les événements et toutes les anecdotes qui avaient un rapport, direct ou indirect, avec cette assemblée de la nation ; mais la longue stagnation des affaires, et des désagréments domestiques, l'avaient, en quelque sorte, découragé. Enfin l'heureuse révolution qui vient de s'opérer a ranimé ses forces.

Les Etats-Généraux ont déjà parcouru plusieurs époques, sur lesquelles nous reviendrons. Celle où commence le *Courrier* est des plus remarquables. Un député des communes, un simple citoyen, riche de ses vertus, sans doute, mais sans d'autre fortune que des bienfaits du roi, contre le vœu duquel il va souvent être obligé d'agir, sans d'autre éclat dans le monde que celui que donnent des talents aujourd'hui si dédaignés, M. Bailly, enfin, se trouve, par un concours de circonstances, le chef des députés d'une des premières nations de la terre ; il préside la plus auguste assemblée. Un prince du sang royal s'honorerait d'être son successeur, si sa modestie, plus encore que sa politique, ne l'arrêta. Un prince de l'Eglise, recommandable par son mérite distingué, plus recommandable encore par ses vertus patriotiques, à peine assis à sa place, consacre ses premiers instants à payer un tribut de reconnaissance à ce digne prédécesseur.

Sous cette nouvelle présidence, les grands événements préparés sous l'administration précédente sont sur le point de se réaliser. Un clergé vénérable vient donner, dans l'assemblée de la nation, des exemples de modération et d'équité. Une noblesse illustre dépose les vains préjugés qui l'avaient égarée jusqu'alors. Le troisième ordre de l'Etat ne s'est rendu compte de ses forces que pour opérer le bien général, et ne veut les employer que pour n'en abuser jamais. Enfin, le souffle de la discorde avait égaré quelques esprits ; une fermentation dangereuse, suscitée par des méchants, indignes du nom de citoyen, nom désormais si sacré, préparait les plus grands maux : tout se dissipe, tout s'apaise ; l'ordre renaît de toutes parts ; un roi bon, invoqué par son peuple fidèle, pardonne. Et c'est ce moment que notre *Courrier* choisit pour s'élancer dans la carrière qu'il veut parcourir. Encore une fois pouvait-il choisir une époque plus heureuse ?

Son mandat ne se borne point à rendre compte des séances publiques des Etats-Généraux ; il rendra compte encore de tout ce qu'il verra ou apprendra dans ses voyages. Il détruira les faux bruits, que des gens mal intentionnés ne répandent que pour allumer le feu des troubles, et qu'ils n'attisent que pour en faire un criminel profit. S'il en raconte de véritables, ce ne sera jamais que dans un esprit de paix et de conciliation. S'il publie des abus, ce ne sera que pour avertir ceux qui en sont les auteurs de veiller à les détruire, ou de se déranger de sa route. Il lui arrivera peut-être de donner à sa monture de légers coups d'éperon ; mais il tâchera de ne jamais la blesser.

Il sera possible qu'on trouve dans ses récits la teinte de son caractère et une disparate justifiée par les circonstances. Gai ou sévère, précis ou conteur, suivant l'exigence des cas, il ne traitera peut-être point de la même manière l'orateur des Etats et le bavard d'un club, une députation de la nation assemblée à son prince et une députation d'un café à l'Assemblée nationale, des groupes de bons et dignes citoyens qui s'assemblent dans le palais d'un prince patriote pour y saisir la nouvelle du bien qu'aura préparé ou fait l'Assemblée nationale pendant le jour, et ces tourbes circulaires et tumultueuses de gens qui, la bouche béante et l'oreille tendue, saisissent habilement les impertinences débitées par des sots, ou des nouvelles dangereuses affirmées par un homme mal intentionné.

Comme les séances de l'Assemblée nationale sont l'objet le plus important, le seul même qui ait déterminé les fréquentes excursions de notre Courrier, elles seront aussi celui duquel nous nous occuperons avec plus de zèle et d'activité.

Ce début n'annonçait pas un concurrent bien dangereux pour les Mirabeau, les Brissot, et autres journalistes patriotes déjà en possession de la faveur publique. Gorsas évidemment n'a pas le feu sacré ; les plus grands événements ne sauraient l'émouvoir, pas même la prise de la Bastille, qu'il

raconte avec un laconisme et un sang-froid qui contrastent singulièrement avec l'enthousiasme général.

Les premiers numéros du Courrier ne portent aucune indication d'auteur, d'imprimeur, de prix, ni même de bureau. C'est au n° 19 qu'on voit pour la première fois le nom de Gorsas, citoyen de Paris, ajouté au titre, et l'auteur explique en ces termes cette addition :

Le comité permanent a fait afficher un placard par lequel il invite MM. les imprimeurs à n'imprimer que des nouvelles authentiques. Le comité permanent paraît aussi désirer que les auteurs se nomment. Cette invitation est un ordre pour tous les citoyens que le bien public anime. Le patriotisme de l'auteur du Courrier l'engage donc à donner l'exemple. Si jusqu'alors il n'a pas mis son nom à quelques écrits sortis de sa plume, c'est qu'il n'a jamais été guidé, en écrivant, que par le plaisir qu'il a eu de traiter tel ou tel sujet, et jamais par gloriole d'écrivain.

Gorsas, cependant, avait embrassé les idées nouvelles avec ardeur, et dès le premier jour il est rangé parmi les journalistes patriotes ; mais il est loin de partager les exagérations de la plupart d'entre eux ; il veut l'ordre dans la liberté ; il s'inquiète de ces mouvements populaires alors si fréquents ; il n'aime pas le bruit, il hait l'anarchie.

Le 10 juillet, les ouvriers de Montmartre, excités par la présence des troupes, et surtout des troupes étrangères, descendent en tumulte au Palais-Royal : « Ce commencement de fermentation, il

faut l'espérer, n'aura pas de suites, dit Gorsas, et ces ouvriers retourneront à leurs travaux. »

Apprenant la disgrâce de Necker : « Puisse la capitale, lorsqu'elle le saura, ne voir naître dans son sein aucune fermentation dangereuse ! s'écrie-t-il. Puissent les mauvais citoyens ne pas en profiter pour causer des désordres et répandre des bruits capables d'allumer le feu de la sédition ! » — Et plus loin : « Cette nouvelle n'a pas été plutôt sue à Paris qu'elle y a causé la plus grande fermentation ; plus de cinq cents jeunes gens ont pris la cocarde verte. Aller sonner le tocsin, prendre les armes, ont été le malheureux résultat de leurs délibérations. »

Qui reconnaîtrait là la fameuse scène du Palais-Royal où Camille Desmoulins commença son rôle de tribun, le prologue de la prise de la Bastille !

« Nous venons d'être témoin des scènes les plus affligeantes, dit-il une autre fois. Nous osons dire qu'avec plus de prudence et moins d'aigreur on aurait évité bien des maux. »

C'est toujours par quelque sage réflexion de ce genre, par quelque-une de ces phrases banales, que Gorsas terminait ses articles les plus agressifs, et il semble bien pâle auprès de la plupart des autres journalistes patriotes ; mais il y a dans sa manière un parfum d'honnêteté qu'on ne saurait méconnaître.

Cependant, le Courrier de Versailles gagne rapidement en intérêt. Son rédacteur se façonne, s'assouplit sous la pression des événements; il justifie bien la devise qu'il s'était choisie : *Vires acquirit eundo*. Peu de feuilles offrent le mouvement et la vie qui règne dans la sienne à partir de 1791. La lutte, d'ailleurs, le fortifie et l'enhardit.

L'effet que nous avons vu la fuite du roi produire sur la *Chronique de Paris*, et qu'elle produisit sur tant d'esprits disposés à la conciliation, elle le produisit également sur Gorsas. Louis XVI, qu'il avait regardé jusque-là comme un monarque rempli de vertus et de bonnes intentions, n'est plus à ses yeux qu'un perfide, un traître, une bûche royale, un monstre, et il se joint aux démagogues pour demander sa déchéance. Il est encore loin pourtant de la république.

Nous avons fait depuis longtemps notre profession de foi sur la *France république*, dit-il dans son numéro du 25 juillet 1791, et, après quelques raisonnements qui nous paraissent fondés, nous avons cité la fable des grenouilles. Nous rappelons cette citation pour prouver combien nous sommes éloigné de défendre le républicanisme, et qu'en repoussant le projet des comités, ce n'est pas contre le roi, mais contre Louis XVI, contre un prince paricide de ses sujets, que nous nous élevions.

Gorsas n'en applaudit pas moins à la journée du 20 juin, qu'il regarde comme une grande et utile manifestation populaire; et il glorifie celle du 10 août, dont il avait été, par son journal, l'un des

fauteurs les plus influents, si influent même que les patriotes du faubourg Saint-Antoine le placent en tête des journalistes auxquels ils croient devoir, à cette occasion, adresser leurs félicitations. Voici la curieuse adresse qu'ils lui firent remettre, ainsi qu'à trois de ses confrères.

*Extrait des délibérations de la section des Quinze-Vingts, du
24 août 1792, l'an IV de la liberté, le 1^{er} de l'égalité.*

Sur la proposition d'un membre, l'Assemblée a adopté en son entier la proposition suivante :

La section des Quinze-Vingts, faubourg Saint-Antoine,

Considérant que, pendant la Révolution, les écrivains patriotes ont préparé au peuple français le chemin de la liberté et de l'égalité; qu'ils ont toujours donné l'éveil au moindre danger de la patrie; qu'ils ont hardiment annoncé les complots des conspirateurs et les trames infernales qui s'ourdissaient aux Tuileries à l'aide d'un calme trompeur;

Considérant que leurs écrits ont répandu dans l'empire le feu électrique qui va nous donner une Constitution digne d'un peuple souverain;

Déclare à toute l'Europe que

Gorsas, auteur du *Courrier des 83 départements*;

Carra, auteur des *Annales patriotiques*;

Prudhomme, auteur des *Révolutions de Paris*;

Desmoulins, auteur des *Révolutions de France et de Brabant*,

Ont bien mérité de la patrie.

L'Assemblée générale vote des remerciements à tous les écrivains qui ont prêché la liberté et l'égalité,

Arrête, en outre, que le présent arrêté sera porté par les commissaires aux quatre auteurs qu'elle vient de désigner.

Le fait était d'autant plus significatif, en ce qui touche Gorsas, qu'il s'était dès longtemps prononcé

contre les districts et contre les assemblées populaires qui prétendaient régenter la France. A propos de la loi martiale provoquée par les événements du Champ-de-Mars, et qui fit jeter les hauts cris à tous les écrivains patriotes, il s'exprimait ainsi :

La loi martiale, généralement accueillie par tous les amis de l'ordre et de la paix, parce que les amis de l'ordre et de la paix espèrent qu'on ne se trouvera pas dans la dure nécessité d'en faire l'application, trouve cependant beaucoup de contradicteurs à Paris. Quelques districts improuvent cette loi, et celui de Saint-Martin des-Champs a cru devoir mettre dans la balance son autorité avec celle de l'Assemblée nationale. Cette opposition fait rire beaucoup de gens, car on rit encore quelquefois à Paris, malgré la sévérité des circonstances dans lesquelles on se trouve ; on rit de voir un soixantième d'une ville, convoqué, dans le temps, pour choisir quelques citoyens qui, réunis avec ceux des cinquante-neuf autres districts, pouvaient désigner une petite quantité de représentants à l'Assemblée nationale, sans d'autres droits que ceux qu'il s'est arrogés, sans d'autre puissance active que celle que l'anarchie lui permet de s'approprier, on rit, dis-je, de voir cette chétive autorité, qui peut, tout au plus, connaître de quelques affaires de police, s'ériger en tribunal, et prendre un arrêté qui infirme un décret que l'Assemblée nationale a pesé dans sa justice ; que dis-je ? qui infirme, qui défend de le mettre à exécution...

Si l'Assemblée nationale n'y met ordre une fois pour toutes, ajoutait-il en attaquant une délibération du district des Cordeliers relative à la même loi, ce sera bientôt des décrets que prononceront des districts...

Nous avons dit, et nous le répétons, qu'il serait très-utile qu'un corps de municipalité bien organisé renvoyât tous les membres de districts à leurs boutiques, à leur commerce, à leurs bureaux, etc.

Aussi chante-t-il victoire le jour où la Constitution a organisé les municipalités.

Enfin, s'écrie-t-il, on ne verra plus dans une même ville soixante républiques donner souvent des scènes scandaleuses de despotisme, dans le moment où la bienfaisante liberté est prononcée par toutes les bouches, comme elle remplit tous les cœurs.Puissance dangereuse et ridicule des districts, soyez à jamais anéantie ! Votre arrêt est prononcé, et, en bon citoyen, j'ai applaudi à l'oracle.

Mais c'est là le Gorsas de 90, et celui que complimentaient les patriotes du faubourg Saint-Antoine ne lui ressemblait que de bien loin.

Cependant, les districts avaient ramassé le gant que leur avait jeté le rédacteur du Courrier, et nos lecteurs se souviennent peut-être qu'il fut dénoncé notamment à celui de Saint-Roch (V. t. IV, p. 161).

En même temps que Gorsas était signalé aux districts comme un mauvais citoyen, il se voyait poursuivi par les sarcasmes des écrivains royalistes : l'auteur des *Sabats jacobites* le vouait à la risée dans une facétie dont il serait assez difficile d'expliquer la vogue, si la vogue chez nous, surtout en fait de refrains, avait besoin d'être expliquée. Qu'on nous permette cependant de reproduire cette charge, pour égayer un peu notre route.

LES CHEMISES A GORSAS

ou l'Arrestation de Mesdames, tantes du roi, à Arnay-le-Duc.

Gorsas avait dit dans son journal que les chemises de Mesdames lui appartenaient. Les patriotes de province, qui lisent

exactement le *Courrier* dans les quatre-vingt-trois départements, crurent de bonne foi que Mesdames avaient emporté les chemises de Gorsas. L'estime que l'on a conçue pour les écrits de ce grand homme fait que l'on prend même intérêt à tout ce qui lui appartient, et notamment à ses chemises.

Les habitants d'Arnay, ci-devant le Duc, instruits de cette aventure, et sachant que Mesdames devaient passer par leur ville, s'assemblèrent et décidèrent qu'il fallait les arrêter à leur passage pour leur faire rendre les chemises qu'elles avaient dérobées au folliculaire Gorsas. A peine cette civique résolution est-elle prise que l'on voit entrer dans la ville les deux tantes du roi avec toute leur suite. On les arrête de la part de la nation et de Gorsas; on les fait descendre de voiture, et les officiers municipaux, avec leurs habits noirs, leur gravité, leurs écharpes, leur civisme et leurs perruques, disent à Mesdames :

Air : Rendez-moi mon écuelle de bois.

Donnez-nous les chemises

A Gorsas,

Donnez-nous les chemises.

Nous savons, à n'en douter pas,

Que vous les avez prises.

Donnez-nous les chemises

A Gorsas,

Donnez-nous les chemises.

Madame Adélaïde, étonnée d'un tel propos, répond sur le même air que ces messieurs de la municipalité :

Je n'ai point les chemises

A Gorsas,

Je n'ai point les chemises.

Cherchez, messieurs les magistrats,

Cherchez dans nos valises.

Je n'ai point les chemises

A Gorsas,

Je n'ai point les chemises.

Madame Victoire dit à son tour :

Avait-il des chemises

Gorsas ?

Avait-il des chemises ?

Moi, je crois qu'il n'en avait pas ,

Où les aurait-il prises ?

Avait-il des chemises,

Gorsas ?

Avait-il des chemises ?

MM. les municipaux, qui connaissent de réputation les chemises de l'écrivain Gorsas, répondent avec une gravité toute municipale :

Il en avait trois grises,

Gorsas,

Il en avait trois grises,

Avec l'argent de son fatras

Sur le Pont-Neuf acquises ;

Il en avait trois grises

Gorsas,

Il en avait trois grises.

La municipalité se mit alors en devoir de fouiller dans les malles de Mesdames, en disant :

Cherchons bien les chemises

A Gorsas,

Cherchons bien les chemises.

C'est pour vous un fort vilain cas,

Si vous les avez prises.

Mais où sont les chemises

A Gorsas,

Mais où sont les chemises ?

Enfin, ne pouvant distinguer, parmi tant de chemises, lesquelles appartenaient à Gorsas, et les tantes du roi persistant à nier

qu'elles eussent dérobé celles de ce grand homme, la municipalité d'Arnay, ci-devant le Duc, accorda à Mesdames la permission de continuer leur voyage, après les avoir cependant retenues prisonnières l'espace de dix jours. *O liberté!.....*

Mais de bien plus rudes coups et des adversaires bien autrement redoutables attendaient le rédacteur du Courrier. S'il avait de plus en plus mérité les malédictions du parti royaliste, il s'était avancé d'autant dans les bonnes grâces des patriotes, et il avait fait complètement oublier ses réserves, sa tiédeur des premiers jours, par les assauts qu'il avait livrés au trône. Une fois sur cette pente, il s'y était laissé fatalement glisser. Il applaudissait à la razzia opérée par la Commune, dans la nuit du 29 au 30 mars, contre les hommes suspects d'incivismisme : « On a ainsi appris aux malveillants, disait-il, que *le règne des traîtres est passé.* » Il célèbre l'enthousiasme avec lequel le peuple de Paris répondit à l'appel de la Commune, l'élan de la capitale pendant la journée du dimanche 2 septembre.

Le moment terrible est venu. Des hordes de cannibales, avides de sang et de pillage, ont violé l'asile de la liberté; ils ne dissimulent pas qu'ils ont des intelligences intérieures sur lesquelles ils comptent... Ils veulent la mort des patriotes... C'est donc aujourd'hui un combat à outrance!... *Qu'ils périssent!...* Nous sommes en guerre ouverte avec les ennemis de notre liberté : *il faut que nous périssions par leurs mains, ou qu'ils périssent par les nôtres.* Telle est la cruelle alternative où nous sommes placés!

Pendant que cent mille citoyens volaient aux armes pour se porter aux frontières, cent mille autres, ou plutôt tout Paris se

portait aux prisons, encombrées de brigands, avec l'intention de tout sacrifier à la sûreté publique. Mais un sentiment de justice a bientôt mis des bornes à ce premier élan. Un jury se forme ; on fait apporter les registres des écrous ; on interroge les prisonniers : tous les innocents, tous les malheureux arrêtés pour dettes, toutes les victimes d'un moment d'erreur ou d'imprudence, sont portés chez eux en triomphe, et le crime seul expire. La Force, la Conciergerie, le Châtelet, Bicêtre, enfin toutes les demeures du crime, *n'ont plus que les murs* ; tous les conspirateurs, tous les scélérats, *ont vécu*, tous les innocents sont sauvés...

On ne s'attend pas sans doute que nous rappellerons ici tout ce qui s'est passé dans ces diverses demeures de la scélératesse et du crime : ces détails sont trop pénibles, et l'homme humain détourne ses regards, alors même qu'il sait que c'est le sang des scélérats qui a coulé, et ce sang-là seul a coulé...

On voit quel chemin Gorsas avait fait, et si les patriotes étaient fondés à compter sur lui. Cependant, arrivé à la Convention, il y manifeste des intentions moins violentes qu'on ne l'aurait supposé ; il se sépare des démagogues dans le procès de Louis XVI, en votant pour la détention. En même temps il se lie avec Roland et les Girondins, et quand la lutte éclate entre ces derniers et les Jacobins, le Courrier, qui n'est plus dès lors qu'un instrument de parti, fait une guerre à outrance à la Montagne et à la Commune de Paris, et son rédacteur engage une lutte corps à corps, une lutte où il devait périr, contre Marat, Hébert, Prudhomme, Desmoulins, etc. Il va jusqu'à flétrir les journées de septembre, qui l'avaient trouvé si indulgent, et il ne craint pas de demander la punition de leurs

auteurs. Nous l'avons vu dénoncé pour ce fait à la Commune, qui ordonnait que ses premières opinions sur ces funèbres journées seraient imprimées et affichées en regard de celles qu'il manifestait alors (V. t. IV, p. 156). Un article pris au hasard montrera ce qu'était le Courrier, au fond et dans la forme, dans les premiers mois de 1793. On remarquera le titre de cet article, titre qui se retrouve dans presque tous les numéros de cette époque.

PARIS. — *Thermomètre de cette ville.*

En 1790, les aristocrates, qui n'étaient autre chose que les *prétendus amis* du peuple d'aujourd'hui, avaient besoin de soulever les citoyens et de les porter à des excès, afin de faire passer la loi martiale et développer le drapeau rouge. Tout à coup une disette factice est annoncée dans les groupes, et voilà le peuple qui assaillit les boutiques des boulangers, etc. Dans la crainte de manquer le lendemain, le surlendemain, il prend le *triple*, le *quadruple* de sa subsistance; enfin la disette devient effective, et l'effervescence s'accroît. Il fallait une victime, et cette victime fut le malheureux boulanger de la rue du Marché-Palu. — *Une victime, c'était bien peu!* dira-t-on. Cela est vrai; mais d'autres temps, d'autres besoins: une victime suffisait alors, et Marat lui-même en fut satisfait, ainsi qu'on peut le voir dans ses numéros de l'*Ami du Peuple* de cette époque. Alors le profond politique n'avait pas supputé qu'il fallût encore trois cent mille têtes... et l'on se rappelle ce *calcul mesquin*, qui fut cependant dénoncé à l'Assemblée constituante par Lally-Tolendal (1). Quoi qu'il en soit, le plan réussit, la loi martiale passa, le drapeau de la mort fut déployé

(1) Les mêmes hommes qui triomphent aujourd'hui avaient fait faire une gravure qui représentait Barème calculant sur son bureau les têtes déjà coupées, et sous cette gravure était écrit: *Qui de 20 paye 6, reste 13.* (On est bien revenu de cette mesquinerie.)

et le peuple fut lui-même victime des suggestions perfides de ses prétendus amis; et si quelques écrivains énergiques n'eussent alors ranimé son courage, mais toujours en l'invitant à respecter les lois, c'en était fait, et la liberté poussait son dernier cri (1).

Les extrémités se touchent, et les personnes de bonne foi, qui veulent voir les choses de près, doivent rapprocher les événements, en examiner le concours, et surtout porter les yeux sur cette Montagne, aujourd'hui si brûlante de patriotisme, et qui se trouve composée en majeure partie de *ci-devant nobles*, de *prêtres*, d'*évêques*, enfin de plusieurs de ces mêmes hommes qui avaient applaudi à la loi martiale. Il est vrai que Robespierre et ses disciples s'y rendent, comme autrefois les apôtres sur la montagne des Oliviers; mais l'on connaît la *caste noble* et celle des *derviches*; elles ont besoin d'un appui pour être quelque chose, et leur place sera toujours où le MAÎTRE leur commandera d'aller. *Jube, Domine, et ibimus.*

Que veulent aujourd'hui ces fiers républicains?... Ils veulent substituer à un despotisme royal un despotisme plus funeste; ils veulent régner au nom du peuple, qu'ils égarent; ils veulent envahir tous les pouvoirs, être à eux seuls toutes les autorités, et substituer, comme nous l'avons dit mille fois, le régime municipal de Rome à celui qui pesait sur nos têtes depuis tant de siècles... Leurs preuves, ils les ont faites après la journée du 40 août, et Robespierre, qui avait refusé tous les emplois, toutes les places, convaincu que la municipalité de Paris allait être la *reine de toutes les nations*, s'est empressé d'aller s'y asseoir, et de venir à sa tête prescrire des ordres à l'Assemblée législative... A cette époque, les *amis du peuple* affichèrent des placards qui disaient hautement qu'il ne fallait pas de *Convention*, mais des *municipalités*, mais des *tribuns*, mais des *dictateurs*; à cette époque, des missionnaires furent envoyés dans toutes les parties de la France pour prêcher la même doctrine... Des oppositions

(1) Il n'y a eu que les *Révolutions de Paris* et nous qui ayons osé élever la voix: aussi les dénonciateurs d'alors nous traitaient-ils comme les dénonciateurs d'aujourd'hui. Alors nous étions des factieux; on aiguillait contre nous les poignards... Aujourd'hui nous sommes des royalistes, qu'il faut égorger au pied de l'arbre de la liberté. (Voyez la séance des Jacobins.)

naissent, on en craint de plus grandes : les massacres du 2 septembre sont ordonnés, non-seulement à Paris, mais dans tous les départements ; une circulaire funeste est écrite. Quels étaient les signataires de cette circulaire?... Les mêmes hommes qui aujourd'hui crient *au royalisme* contre les sincères amis de la patrie qui ont dévoilé leurs trames criminelles, et qu'il faut égorger avant de pouvoir espérer des succès.

Enfin quel est leur plan, quel doit être leur plan? Celui de faire naître des émeutes, celui de faire éclore des abus et des maux, afin de pouvoir en accuser ceux qui luttent en vain pour déjouer leurs *projets liberticides*... Et ce plan a été suivi avec une astucieuse audace pendant ces deux ou trois jours. — Nous le répétons, *ils ont assassiné pour régner* ; car à l'époque trop fameuse des massacres, massacres qu'ils avaient disposés, qu'ils commandaient, qu'ils salariaient, ils faisaient demander au peuple de Paris, *pour eux et pour un des leurs*, les titres de domination qui convenaient à leur plan, *comme les seuls qui pussent sauver la chose publique*... (Ce sont leurs propres termes, je les ai sous les yeux.)

ILS ONT VOULU RÉGNER, ET ILS LE VEULENT ENCORE... car, lorsqu'une fois, *une seule fois*, on a eu soif de la domination, on ne lâche plus prise... Semblables à ces loups du nord qui suivent les armées pour en dévorer les cadavres, et qui ne veulent plus vivre que de chair humaine quand ils l'ont une fois goûtée, les tyrans d'un seul jour veulent l'être *toute leur vie* ; leur imagination ne sait plus se repaître que des jouissances exclusives, que des atroces plaisirs de la tyrannie.

ILS ONT VOULU RÉGNER, ET ILS LE VEULENT ENCORE... car ils ont besoin d'être rois, sous quelque dénomination que ce puisse être, pour échapper à la punition des crimes que le désir de régner leur a fait commettre. Si la loi triomphe enfin, leurs têtes coupables tomberont sous son glaive ; ou du moins ils n'ont plus d'espoir que dans la clémence nationale. Or, un *pardon flétrissant* ne leur convient plus : leurs fronts, empreints du sceau du crime, quand les troubles cesseront d'exister, inspireraient l'effroi à ceux-là même qu'ils ont égarés ; *ils pourraient vivre*, mais ils

languiraient, méprisés et maudits, dans un néant pire que la mort. Il faut qu'ils soient ROIS ou qu'ils ne soient RIEN; il faut qu'à force de crimes ils ressaisissent le pouvoir que des crimes affreux leur avaient d'abord procuré; il faut qu'ils comblent la mesure, enfin, pour vivre sans crainte et sans remords (1).

A quelques jours de là, l'imprimerie de Gorsas était saccagée, et il n'échappait lui-même qu'à grand'peine au fer des assassins. Après avoir raconté cette scène de vandalisme, il ajoute :

Je ne parlerai pas des attentats commis à l'imprimerie de Fiévée et dans la rue Guénégaud. Quoique le dégât ait été moins grand, il a peut-être un caractère plus odieux (car je suis bien loin ici de me targuer de mes prérogatives de représentant de la nation). Au moins ces scélérats avaient-ils un prétexte en saccageant mes propriétés : ils pillaient leur ennemi, puisque je suis l'ennemi du brigandage; ils punissaient en moi l'auteur du Courrier des Départements, qui a déclaré une guerre à outrance aux anarchistes, aux violateurs des propriétés, aux pillards... Chez Fiévée, au contraire, ils exerçaient un brigandage qui manquait son but, puisqu'il n'atteignait ni Condorcet, ni Rabaut, qui étaient les auteurs de l'ouvrage dont le crime avait à se plaindre, mais seulement des caractères *mobiles*, qui, sous la main d'un Robespierre ou d'un Marat, auraient pu retracer des motions de sang, des dénonciations contre la vertu, ou des sentences de proscription.

Diront-ils que c'est le peuple de Paris qui s'est livré à ces excès, comme ils l'ont accusé d'avoir participé aux journées des 2 et 3 septembre?... Eh! le peuple même de leurs tribunes aurait rougi de se livrer à de pareilles atrocités. Il leur a fallu ouvrir leur repaire à deux ou trois cents lâches spadassins que Cartouche, ou du moins Mandrin, n'auraient pas jugés dignes de servir sous

(1) *Courrier des quatre-vingt-trois départements*, 26 février 1793.

leurs bannières... car ce dernier surtout voulait des scélérats qui osassent se montrer en plein jour...

Je ne parlerai pas de la manière dont a été accueillie l'annonce faite à la Convention de ces horreurs; je ne parlerai pas de ces applaudissements que les siècles les plus barbares eussent désavoués... : ils ne doivent être imputés qu'à une trentaine de reptiles qui rentreront, au premier orage, dans la fange qu'ils a vomie, et qui les réclame.

Le Courrier ne reparut que le 19 mars. Il n'avait pas dépendu de Gorsas qu'il en fût autrement; mais les vandales l'avaient mis dans l'impossibilité d'imprimer son journal, et il aurait craint, en recourant à un de ses confrères, de l'exposer au même sort, d'attirer sur sa tête le même orage, toujours facile à soulever avec une orgie et un écu par tête. Enfin, il est en mesure, « le Courrier reparaît, et il reparaitra constamment, à moins que les poignards de l'anarchie et de la licence ne viennent à bout d'assassiner sans retour la liberté et son plus ardent défenseur. » *Impavidum ferient ruinæ*, telle est sa nouvelle devise.

La Convention, comme s'en plaint Gorsas, s'était montrée très-peu émue du récit qui lui avait été fait de ces scènes de barbarie; mais c'est à cette occasion qu'elle décréta, comme nous l'avons dit ailleurs (t. IV, p. 185), que les députés journalistes seraient forcés d'opter entre leur mandat et leur journal. En annonçant cette mesure, Gorsas s'en exprime ainsi en tête de son numéro du 20 mars :

Un décret a été rendu sur la motion de Lacroix, qui n'a pas rougi de profiter du pillage commis dans mon domicile pour le proposer. En était-il le complice? Je l'ignore. D'ailleurs, j'en n'ai pas l'habitude de juger sur les apparences. Le décret est rendu, cela me suffit. Mon devoir est d'obéir, et j'ai obéi, 1^o en ôtant mon nom qui était en tête du *Courrier*; 2^o en ne m'en réservant, à l'avenir, que l'inspection et l'impression (mon métier est d'être *imprimeur*, et si la loi m'empêche de *penser*, elle ne m'empêchera pas d'imprimer et de méditer les pensées d'autrui).

Ce n'était là qu'une déclaration pour la forme, et le *Courrier* continua, à n'en pas douter, à être rédigé par Gorsas. A chaque page on reconnaît sa plume, on le reconnaît surabondamment aux notes dont il charge volontiers ses articles, comme celle-ci, entre autres, qu'on lit dans le numéro du 22 mars, en renvoi à l'expression *journaux modérés*, employée dans un article de correspondance :

C'est être *modéré* aujourd'hui de tonner contre vous, lâches anarchistes!... C'est être *modéré* de prêcher l'amour de l'ordre, le respect pour les lois!... C'est être *modéré*, ô Legendre! de ne pas parler de tocsin, d'incendie, de pillage!!!... (Les *journaux modérés* ont encore été dénoncés hier à la Convention par l'archiprêtre Julien !!!)

Personne, d'ailleurs, ne s'y trompait, comme le prouve surabondamment cette pièce curieuse que je trouve dans les *Lettres de Robespierre à ses commettants* :

*Le Comité de correspondance et de surveillance de Strasbourg
aux Jacobins de Paris.*

*29 mars, l'an II de la République
une et indivisible.*

L'indigne Gorsas continue son bavardage contre-révolutionnaire. Nous vous envoyons copie de la lettre que cet archi-scélerat a arrachée à notre indignation :

« Monsieur de Gorsas,

» Depuis trop longtemps vous faites circuler gratis le poison de votre journal ; les empoisonneurs en chef ont sûrement soin de vous défrayer. La citoyenne Laveaux, à qui vous avez constamment adressé cette peste morale, l'a présentée à la Société. L'indignation de deux à trois mille républicains s'est manifestée : *Au feu, au feu Gorsas !* Des musiciens patriotes étaient là : le *Ça ira !* s'est fait entendre pendant les préparatifs, et, au moment où vos feuilles ont été présentées à une flamme civique, nos citoyens, les héros de la liberté et les Jacobins, ont entonné le couplet : *Tremblez, tyrans, et vous, perfides, l'opprobre de tous les partis.*

Nous vous envoyons les cendres qu'ont fournies vos feuilles pestilentiennes. Nous ne pensons pas qu'elles puissent vous rendre sage ; mais du moins vous verrez que nous savons vous apprécier.

Le Courrier tomba avec les Girondins, le 31 mai, et son rédacteur paya de sa tête, quatre mois après, sa courageuse opposition aux hommes et au système qui allaient étouffer la liberté sous le poids de la terreur.

Dans cette lutte, Gorsas déploya une vigueur, un talent, dont on l'aurait à peine cru capable, et

sa feuille est une des plus dramatiques, et, sous tous les rapports, une des plus intéressantes de l'époque.

Le Courrier, dont le titre varia plusieurs fois, comme on le pourra voir à la Bibliographie, ne forme pas moins de quarante-huit volumes; mais, dans cette vaste collection, il faut s'attacher de préférence aux huit derniers volumes, où sont retracés le procès de Louis XVI et le drame parlementaire qui vint aboutir à la proscription de la Gironde.

PRUDHOMME, LOUSTALOT, TOURNON.

Révolutions de Paris.

Les *Révolutions de Paris* sont un journal *sui generis*, et qui tient bien ce que promet son titre. C'est le tableau le plus complet, le plus exact, le plus impartial, des agitations de la capitale pendant les premières et les plus dramatiques années de la Révolution. Quand je dis impartial, il faut entendre relativement; car l'impartialité était à peu près impossible aux acteurs de cette lutte passionnée. Mais Prudhomme se faisait gloire de tenir uniquement aux principes, de ne faire acception de personne, et de ne jamais moins dire que ce qu'il fallait dire; et l'indépendance est bien, en effet, le caractère distinctif de son journal. On n'en trouverait pas un autre qui exprimât aussi spontanément, aussi constamment, l'opinion générale, à mesure qu'elle se dégagait dans le pays au-dessus des partis politiques. Chez tous il y a trace de parti pris, d'esprit de système; ils subissent l'influence, celui-ci d'une grande réputation, celui-là d'une coterie,

parlementaire, cet autre d'un salon ou d'un club. Les Révolutions de Paris sont les seules derrière lesquelles on n'entrevoit ni les caprices et les exagérations d'une personnalité, ni la tactique, les reticences et les ruses d'une coterie ou d'un parti.

Cette particularité seule, comme l'a très-judicieusement remarqué M. Eugène Maron, suffirait pour expliquer l'immense succès de cette feuille. A une époque où les esprits, sollicités en tous sens, hésitent à choisir entre des voies diverses, celui qui parle selon sa propre conscience, sans être ébloui par le tourbillon des intrigues et l'éclat des réputations, n'a point de peine à se mettre d'accord avec la conscience publique.

Une remarque est à faire encore, qui est à la fois l'explication et la conséquence de ce que nous venons de dire. Les principaux journaux de la Révolution étaient l'organe, l'expression, je dirais presque l'incarnation d'une individualité puissante et bien connue, d'un écrivain ou d'un homme politique qui les rédigeait ou les inspirait, et qui leur donnait son nom. Ainsi le *Courrier de Provence*, c'était le journal de Mirabeau; les *Révolutions de France et de Brabant*, c'était le journal de Desmoulins; le *Courrier des Départements*, c'était le journal de Gorsas, etc. Pour les Révolutions de Paris, au contraire, on ne sait que vaguement quels furent ses rédacteurs; le nom dominant, c'est celui de

Prudhomme, qui n'en était pourtant que l'éditeur, ou, si l'on veut, le directeur-propriétaire. Prudhomme tenait essentiellement à ce qu'on dît *le journal de Prudhomme*, et ses prétentions à cet égard, prétentions qui lui attirèrent fréquemment les sarcasmes des vrais journalistes, finirent par triompher; ce qui prouverait au besoin que l'éditeur des Révolutions de Paris n'était pas un homme ordinaire.

Prudhomme était un libraire-papetier qui s'était fait l'ardent propagateur de tous les écrits destinés à révolutionner la France; il se vantait lui-même d'avoir répandu en quelques années des milliers de brochures propres à préparer et à accélérer le mouvement. Il avait subi plusieurs emprisonnements pour ce fait, et il était, de la part de la police, l'objet d'une surveillance incessante. Je trouve dans la *Police dévoilée* une lettre du directeur de la librairie, Maissemi, dans laquelle on lit, entre autres choses :

Une saisie a été faite chez Royer, libraire, par les officiers de la chambre syndicale, qui en ont dressé un procès-verbal que je porterai demain en cour. On sera, par là, à même de faire un exemple. Mais, pour faire plus d'effet, il faudrait, par le même arrêt, pouvoir interdire plusieurs libraires. Je vais, Monsieur, vous en indiquer deux qui, j'ai lieu de le présumer d'après les renseignements que je me suis procurés, seront pris en contravention. L'un est le nommé Prudhomme, qui tient boutique sous le nom du sieur Dupuis, lequel est absent de Paris. Ce Prudhomme, papetier bouquiniste, demeure rue Jacob, vis-à-vis

celle Saint-Benoît. M. Henri doit, au surplus, le connaître. Il paraît constant que c'est ce Prudhomme qui est chargé de la distribution du bulletin intitulé *Etats-Généraux*, et qu'il a l'habitude de vendre tout ce qu'il y a de plus répréhensible. J'y enverrais bien la chambre syndicale; mais, comme Prudhomme peut avoir des magasins séparés de la boutique, il serait essentiel que la visite fût faite par un commissaire et un de vos inspecteurs, avec le plus grand soin et le plus grand secret... Il circule aussi un prospectus ayant pour titre : *Résumé général ou Extrait des cahiers des bailliages*, pour lequel on souscrit chez M. Laurent de Mézières, rue Saint-Benoît, n° 28, faubourg Saint-Germain. On croit que Prudhomme y est pour quelque chose. Ce serait encore un objet à rechercher et à saisir. Il serait encore bien nécessaire d'arrêter l'*Orateur des Etats-Généraux*, l'une des brochures les plus audacieuses qu'ait produites la licence du temps. Enfin on m'a dénoncé un autre libelle affreux, ayant pour titre : *Réponse de M. de Calonne à la dernière lettre de M. Lebrun*. Vous aurez sûrement donné des ordres pour l'arrêter.

« M. Prudhomme, ajoute Manuel, s'est bien vengé de toutes ces lâches persécutions en fournissant des presses à Loustalot, le premier évangéliste, et peut-être le martyr de la Révolution. »

C'est au mois de juillet 1789 que commença la publication des Révolutions de Paris. L'inventeur réel de cette feuille célèbre et son premier rédacteur fut un écrivain assez obscur, nommé Tournon, qui proposa et fit facilement accepter cette affaire à Prudhomme, mais je ne sais à quelles conditions. Elle était dédiée à la nation et au district des Petits-Augustins; on connaît son épigraphe fameuse : *Les grands*

ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux... Levons-nous!

Le premier numéro porte la date des 12-17 juillet, et contient la relation détaillée, et jour par jour, de tout ce qui se passa à Paris et à Versailles dans cette semaine mémorable. Il eut un succès prodigieux : Tournon dit, dans un factum dont je parlerai tout à l'heure, qu'on en publia dix éditions, « sans celles qui ne furent pas annoncées ».

Il en fut de même, plus ou moins, pour les autres numéros, toutes les fois que l'attention se trouvait surexcitée par les événements; et c'est ainsi qu'il faut comprendre le chiffre fabuleux d'abonnés que l'on prête aux Révolutions de Paris. Quand on a dit, et tant de fois répété depuis, que Loustalot avait groupé deux cent mille souscripteurs autour du journal de Prudhomme, ce n'a pu être qu'une façon de parler, qu'il ne faudrait pas prendre à la lettre. Les moyens dont l'imprimerie disposait alors auraient été loin de suffire au service d'un pareil nombre d'abonnés, et aujourd'hui même on n'y parviendrait pas sans des efforts extraordinaires.

Quoi qu'il en soit, le succès des Révolutions de Paris dépassa tout ce qu'il était possible d'espérer, tout ce que l'on avait jamais vu. Et ce succès, il faut le dire à l'honneur de Prudhomme, elles le durent non-seulement au talent des rédacteurs, non-seulement à leur ardent patriotisme, mais encore à

la manière intelligente dont elles étaient conçues. Chaque numéro formait une brochure d'une cinquantaine de pages, en caractères assez serrés, et ces cinquante pages étaient presque exclusivement consacrées aux événements de Paris, qu'elles pouvaient ainsi raconter avec plus de méthode et beaucoup plus de détails que tous les autres journaux, bien qu'elles ne parussent que toutes les semaines. Ajoutez à cela des gravures, assez mauvaises, il est vrai, mais qui n'en avaient pourtant pas moins un certain charme pour des lecteurs qui n'étaient point, comme ceux d'aujourd'hui, blasés sous ce rapport.

Dès le n° 6, le journal de Prudhomme eut une concurrence, qui s'annonça sous le titre de *Nouvelles Révolutions de Paris, par un des rédacteurs des premiers numéros*. C'est à ce concurrent qu'appartient cette réflexion profonde, que j'ai vue plusieurs fois citée comme extraite de la feuille de Prudhomme :

« Le philosophe qui embrasse l'univers, qui voit les âges se succéder, les empires se former, s'étendre, se détruire et s'écraser les uns les autres, et de leurs ruines de nouveaux empires se former encore pour être détruits, s'arrête sans étonnement sur la révolution présente, occasionnée en apparence par la mauvaise politique des princes et des ministres,

mais en effet par l'ordre immuable de la Providence, *qui semble avoir placé la stabilité du monde dans ses vicissitudes.* » Parole aussi profonde qu'elle est éloquente.

Quel était ce collaborateur qui avait fait si promptement scission? C'est ce que je ne saurais dire; mais assurément ce n'est pas Tournon, comme l'avance Léonard Gallois.

Il est bien vrai que Tournon lui-même ne tarda pas à se brouiller avec Prudhomme, mais ce ne fut qu'après la publication du quinzième numéro qu'il s'en sépara. Lui aussi voulut faire concurrence à son ex-associé, et fonda sous le même titre un journal de tout point semblable, ou, si l'on veut, et comme il le prétendait, continua de son côté le journal dont il revendiquait la propriété : de sorte qu'il y eut à la fois trois journaux du même nom. Tournon fit même réimprimer les quinze premiers numéros pour ses abonnés, mais en y pratiquant de nombreuses coupures, afin de pouvoir les donner à meilleur marché.

Cette rupture donna lieu, entre les deux associés, à un échange d'invectives qui ne dut pas laisser que d'amuser la galerie. Comme ils se prétendaient tous les deux propriétaires des Révolutions, ils portèrent leur contestation devant le comité de police, qui, par sentence du 4 novembre 1789, reconnut

Prudhomme comme le chef de l'entreprise, mais autorisa Tournon à continuer le journal de son côté, si bon lui semblait.

Prudhomme, d'ailleurs, et bien que ses concurrents ne fussent pas de force à lutter avec lui, s'était de bonne heure mis en mesure de leur tenir tête. Il proteste hautement contre « les publications qui n'ont rien de commun avec la sienne, quoiqu'on ait annoncé qu'elles étaient faites par les rédacteurs et auteurs des premiers numéros. » Il amplifie ainsi son titre : « avec un extrait des papiers trouvés dans la Bastille, et le résultat de l'Assemblée nationale, nouvelles des provinces, et autres pièces. » Il annonce que, « pour reconnaître les bontés dont le public l'a honoré, il fera paraître, et enverra gratis à ses abonnés, une *Introduction aux Révolutions*, ouvrage qui contiendra un tableau historique et politique de tout ce qui s'est passé en France depuis la première assemblée des notables, et qui démontrera les causes politiques de l'étonnante révolution qui vient de s'opérer. Cette introduction fut en effet publiée en janvier 1790. Il ajoute à son journal des gravures qui tiennent, dit-il, à l'histoire de la Révolution, « dans l'espérance qu'elles mettront le public à portée de le distinguer des contrefaçons et de le venger de la *supercherie* des contrefacteurs. » Pendant plusieurs mois il place en tête de ses numéros un extrait de la sen-

tence du comité de police; mais, par une petite supercherie qui est plus réelle, celle-là, il s'arrête à la partie qui est favorable à Tournon, qu'il accable de son dédain : « Ce particulier, soi-disant homme de lettres et membre de plusieurs académies, répand avec profusion des diatribes dans lesquelles il se dit l'auteur de cet ouvrage; sa profonde ignorance fait ma justification. » — Prudhomme « ose d'ailleurs se flatter que ses sacrifices et ses soins prouveront à ses concitoyens et sa reconnaissance et son désir de servir la cause publique. » Enfin il marque tous ses numéros d'un timbre portant son nom et sa qualité d'éditeur et seul propriétaire des Révolutions de Paris.

A cette tactique, à ces insinuations, Tournon répond par cet avis dont il fait longtemps précéder sa feuille :

La voix publique répète de toutes parts que l'on doit défendre la continuation de deux ouvrages des *Révolutions*. — *L'un des deux est faux*, dit-on. Rien n'est plus vrai, et l'arrêté pris à cet égard par le comité de police le confirme pleinement. Voici cet arrêté, mot pour mot, et j'observe que jamais le sieur Prudhomme ne l'a imprimé en entier :

« Le Comité de police déclare, sur la contestation entre MM. Tournon et Prudhomme, que ce dernier, comme *chef de l'entreprise* du journal intitulé : *Révolutions de Paris*, peut continuer cette entreprise (1); que M. Tournon [COMME INVENTEUR ET AUTEUR DUDIT

(1) Prudhomme, dans sa citation, s'arrêtait là, en ajoutant toutefois : « et est propriétaire des souscriptions »; ce qui pouvait bien être encore une petite supercherie, car ce membre de phrase finit par disparaître.

OUVRAGE (1)] peut, de son côté, continuer l'entreprise, concurremment et sous le même titre, s'il le juge à propos, ni l'un ni l'autre n'ayant pour cet ouvrage aucun privilège exclusif, et le nom de l'éditeur des deux ouvrages suffisant pour les distinguer.

» Fait au Comité de police le 4 novembre.

Signé : l'abbé Fauchet, Manuel, Thorillon, Isnard
de Bonneuil, de la Bastide, B. du Luc. »

Il résulte de l'arrêté de ce comité que M. Tournon est l'auteur de l'ouvrage intitulé *Révolutions de Paris* ; que le sieur Prudhomme, au contraire, n'a été que le bailleur de fonds ; que, pour éviter un bouleversement immanquable dans ses affaires, ce comité a cru devoir lui permettre de continuer, sauf à laisser au public la liberté de choisir l'ouvrage du *contrefacteur bailleur de fonds*, ou celui de l'AUTEUR RECONNU dudit ouvrage. Cet exposé suffit pour éclaircir la vérité, et nous osons dire que les nouveaux succès dont le public nous honore nous sont garants qu'il n'est pas dupe des supercheries, des plates injures et des basses calomnies dont me gratifiait ci-devant mon *très-honnête* contrefacteur.

J'ai rencontré à la Bibliothèque une pièce assez curieuse relative à cette querelle. C'est un factum de Tournon. Il porte en tête : *RÉVOLUTIONS DE PARIS. — Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Comité de police*, et commence par cet acte étrange, sorte de billet de confession :

Le Comité de police a reçu avec satisfaction l'assurance que lui donne M. Tournon de n'insérer dans le journal intitulé *Révolu-*

(1) Personne ne peut me contester ces titres : 1^o parce que j'avais fait imprimer le commencement de cet ouvrage à l'insu du sieur Prudhomme, ainsi qu'il en est convenu lui-même, et plusieurs jours avant de le lui communiquer ; 2^o parce que mon nom, comme auteur, est imprimé, de son aveu, sur les premiers cahiers qui parurent ; 3^o parce que je n'ai cessé de travailler à mon ouvrage que lorsque j'en ai prévenu le public, et que je n'ai jamais eu que des collaborateurs payés par moi, ou sur les sommes que m'assurait mon traité avec mon débitant. Les preuves de ces faits sont déposées chez mon libraire, le sieur Foulé ; chacun peut les y consulter.

tions de Paris aucun article capable d'alarmer les bons citoyens, aucuns discours incendiaires, aucune inculpation téméraire, et lui donne acte du désaveu qu'il fait de tout ce qu'il y a eu de répréhensible dans les feuilles précédentes de ce journal, de sa déclaration qui constate que c'est malgré lui que ces articles y ont été insérés, et qu'il n'y en paraîtra plus de semblables.

Fait au Comité de police, le 2 novembre 1789.

On remarquera la date de cet acte : il est antérieur de deux jours à la sentence que nous venons de transcrire, et porte les mêmes signatures. Sa signification est plus facile à présumer qu'à définir. Un passage que j'ai relevé dans un petit journal contemporain, bien qu'il n'en donne pas évidemment la véritable clef, peut cependant aider à en pénétrer le sens :

« Parisiens, admirez la sagesse profonde qui préside aux jugements du comité de police.

» Un sieur Tournon, jusqu'alors inconnu dans le monde littéraire, se disant homme de lettres, membre de plusieurs académies, etc., stipendié par un sieur Prudhomme pour travailler aux Révolutions de Paris, puis rebuté par ce dernier, se transporte, la rage dans le cœur, au comité de police, où, après avoir fait amende honorable, par le désaveu formel des articles incendiaires insérés dans plusieurs numéros, il se fait autoriser à continuer seul le journal, en promettant de ne rien écrire contre les représentants de la Commune et le très-scrupuleux comité.

» Le sieur Prudhomme, instruit par la voix publique de cette supercherie, se rend au comité, où il expose des raisons très-sonnantes, et sur-le-champ il obtient la radiation de la délibération antérieure.

» Si, du 2 au 4 novembre, les vertueux membres de ce comité jugent d'une manière si contradictoire, combien de bévues dans un mois (1)! »

A la suite de ce certificat de bonnes vie et mœurs, Tournon donne un certain nombre de pièces tendant à prouver qu'il est bien l'inventeur des Révolutions de Paris, et il termine ainsi : « Et je serais, moi, malgré tant de preuves, moi homme de lettres, auteur de quantité d'ouvrages connus, membre de diverses académies, moi je serais le manœuvre d'un marchand papetier, d'un homme qui ne sait pas même l'orthographe ! Non, le public ne le croira pas ! »

Je ne sais ce qu'en pensa le public ; je dois dire cependant que les journalistes se prononcèrent pour Tournon. Mais c'était la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Tournon était pauvre : son journal ne prolongea quelque peu son existence qu'à force d'expédients et d'alliances plus ou moins mal assorties (V. la Bibliographie), tandis que celui de Prud'homme poursuivit avec le même élan sa carrière victorieuse, jusqu'au terme que son propriétaire lui fixa lui-même.

(1) *Fouet national*, 10 novembre 1789.

Il faut dire aussi que Prudhomme avait eu la bonne fortune de mettre la main sur un écrivain qui aurait pu à lui seul faire le succès d'un journal : je veux parler de Loustalot. C'est à peine si la plupart des historiens de la Révolution prononcent le nom de ce jeune publiciste, et cependant il en est peu qui l'aient égalé en influence. Il n'avait pas l'éclat ni le brillant de certains autres ; mais il trouva dans sa droiture et son honnêteté la source d'un vrai talent politique. « Loustalot, dit Lamar-tine, avait ce caractère excessif et ombrageux du républicain probe et désintéressé, qui conquiert l'estime du peuple en lui disant des vérités quelquefois sévères et en ne flattant que ses passions honnêtes. Les factions, les séditions, les crimes du peuple, lui faisaient horreur ; mais, plus philosophe que politique, il s'armait contre toute espèce de force, comme si toute force eût été une tyrannie. Loustalot, par son enthousiasme, par son honnêteté, par ses illusions même de jeunesse, répondait complètement à la majorité de la France en ce moment. Il popularisa des erreurs, jamais des crimes. Il eut un auditoire immense, et tel qu'il n'en exista pas un pareil pour un écrivain politique. » L'historien anglais de notre révolution, Carlyle, compare Loustalot à un jeune prunier sauvage dont les fruits ne seraient pas destinés à mûrir. Il y avait en effet quelque chose d'un arbre sauvage dans l'abondance,

dans la verdeur de son style, et il s'était donné à la Révolution avec une conviction si sérieuse, avec une passion si prompte à se changer en inquiétude ou en douleur, que tout jeune encore il mourut de son amour pour la liberté.

Nous ne saurions dire au juste dans quelle mesure Loustalot prit part à la rédaction des Révolutions de Paris, puisque les articles de cette feuille ne sont point signés ; mais tant qu'il y travailla, il en fut comme l'incarnation, et c'est à lui qu'on attribuait toutes les meilleures pages. Le journal de Prudhomme, sous son influence, n'est plus aussi exclusivement consacré aux faits ; on y trouve de nombreux articles de fond sur toutes les questions à l'ordre du jour. Ceux de Loustalot sont marqués d'un cachet qui les signalait tout d'abord au lecteur quelque peu habitué. Grave, austère, concentré, il demeure sérieux jusque dans ses écarts.

« Loustalot, dit M. Eugène Maron, est le plus calme des journalistes de la Constituante, et celui qui raisonne le plus. Il procède par preuves et par déductions ; à une époque où les principes et les abstractions jouent un si grand rôle, il s'attache à n'en saisir que le côté politique et les conséquences pratiques. Si sa pensée manque d'étendue, sa polémique ne manque jamais de solidité.

» De même, si son style n'a pas d'éclat, on y

sent une émotion contenue qui lui donne un grand caractère de gravité et de fermeté. En cherchant un point de comparaison chez les écrivains antérieurs, on ne trouverait guère que chez les jansénistes, avec un mérite littéraire supérieur, ce mélange de véhémence et de sécheresse, tant de chaleur de conviction unie à tant de froideur d'imagination.

» Réunis, ces défauts et ces qualités ont une grande force de propagande. Dans la vie publique, ce n'est ni à l'esprit, ni à l'imagination, ni à tous les dons brillants de l'intelligence, que le public s'attache le plus; il s'en défie volontiers comme d'une séduction, et comme s'il avait peur de se laisser entraîner par surprise. Cela surtout peut s'appliquer au journalisme, qui ne doit voir des choses que le côté général. L'originalité trop prononcée y semble une fantaisie de l'imagination; le lecteur soupçonneux croit y voir une vanité intéressée à faire montre de son esprit. Le lecteur ne se trompe pas toujours : il est certain que là où l'homme apparaît avant l'écrivain, il y a un degré de sincérité de plus, et que l'émotion est plus profonde. Aux premiers faits qui signalent les ferments de la guerre civile qui devait désoler la Révolution, à la nouvelle du massacre de Nancy, le calme et sévère Loustalot se sentit atteint dans les malheurs de l'avenir, et mourut de douleur; ce qui n'arriva ni à l'irascible

Marat, ni au spirituel Desmoulins, ni au politique Brissot (1). »

Loustalot avait pris au sérieux son rôle de journaliste, rôle qui est en réalité, pour nous servir de l'expression de M. Gérusez, une fonction publique, un bénéfice à charge d'âmes. Aussi se montre-t-il jaloux des franchises de la presse, et dès qu'il s'aperçoit qu'on songe à la limiter arbitrairement, il jette un cri d'alarme.

Le premier soin de ceux qui aspireront à nous asservir, l'avons-nous déjà entendu dire, sera de restreindre la liberté de la presse ou même de l'étouffer...

« Si la liberté de la presse pouvait exister dans un pays où le despotisme le plus absolu réunit dans une seule main tous les pouvoirs, elle suffirait seule pour faire contre-poids... » Cette maxime, d'un écrivain anglais, est trop connue du gouvernement pour qu'il ne cherche pas à limiter la presse, à en rendre l'exercice redoutable aux écrivains courageux, à quelque prix que ce soit. S'il réussissait, on verrait le plus grand nombre des gens de lettres se couvrir la tête et se laisser immoler ; mais quelques autres feraient sans doute la plus vigoureuse résistance. S'il en reste un seul qui soit tout à la fois intrépide et inflexible, qui ne craigne ni les coups de l'autorité, ni le couteau des lois, ni les fureurs populaires, qui sache être au-dessus des honneurs et de la misère, qui dédaigne la célébrité, et qui se présente quand il le faut pour défendre légalement ses écrits, ah ! qu'il ne cesse d'abreuver l'esprit public de la vérité des bons principes, et nous lui devons la Révolution et la liberté ! Écrivains patriotes, voyons qui de nous cueillera cette palme ! Qu'il serait glorieux d'être vaincu !

Nous avons vu avec quel enthousiasme Camille

(1) *Histoire littéraire de la Révolution*, p. 53.

Desmoulins répondit à cet appel; on en retrouve l'écho dans toutes les feuilles patriotiques.

Les ministériels, dit Marat, ont décidé de mettre tout en œuvre pour imposer silence aux plumes patriotiques, engourdir le zèle, endormir la vertu. En conséquence, cinq cent mille livres ont été puisées dans le trésor de la nation pour CORROMPRE ses défenseurs. Nous avons la consolation d'en connaître dont la vertu serait à l'épreuve d'une couronne; mais nous en connaissons aussi dont la vertu fera naufrage à la première tentation. Malheur aux faux-frères! Nous prenons l'engagement sacré de les traîner dans la boue et de les disséquer tout vivants!

Les Révolutions de Paris, du reste, sont constamment demeurées fidèles à cette cause; on les voit dans toutes les occasions prendre la défense des écrivains persécutés, de l'Ami du Roi comme de l'Ami du Peuple, et stimuler la vigilance et le courage des écrivains, même de ceux de la province.

Un mot aux journalistes de province.

Nous avons beau parcourir la plupart des journaux de province, nous n'y rencontrons jamais le plus petit mot d'avis sur les manœuvres sourdes des ennemis de la Révolution, jamais une réflexion en faveur du peuple, jamais le moindre élan de patriotisme, jamais rien pour la liberté. Et cette profonde inertie est bien faite pour révolter les amis du bien public.

Nous leur rappelons donc ici, et c'est un devoir sacré dont nous nous acquittons, que la vocation d'écrire n'est honorable que quand elle a pour but l'amour de la patrie, la liberté du peuple, la défense des droits de l'homme et la dénonciation des méchants; que la liberté de la presse n'est fondée que sur l'opinion que la vertu d'une nation a de la vertu de ses membres, et pour discerner ceux qui sont dignes de son estime par leur marche cons-

tante dans le chemin de la vérité, d'avec ceux qui ne méritent que son mépris, soit par leurs écrits indolents, soit par leurs paradoxes pervers. La liberté de la presse est la plus sage de toutes les institutions; elle charge adroitement l'amour-propre d'arracher le masque dont se couvrent les vices.

Messieurs les journalistes de province, serait-ce, par hasard, l'aristocratie de vos municipalités qui vous gênerait? Quelle odieuse faiblesse! Un vil respect pour quelques hommes vous arracherait au respect que vous devez à la nation! Si, comme citoyens actifs, vous avez eu la maladresse de mal choisir vos officiers, que vous reste-t-il à faire pour réparer votre faute, sinon de les surveiller sans cesse, d'éclairer vos concitoyens sur leurs prévarications, de les dénoncer à l'opinion de la France, et de faire ainsi graduellement remonter jusqu'à l'Assemblée nationale la défiance qu'elle doit concevoir de leurs principes? Que craignez-vous? Qu'ils arrêtent vos presses? Ils n'oseraient: la loi veille. Qu'ils vous haïssent? Tant mieux: la haine des pervers est honorable.

De quelle vive indignation n'est-on pas saisi quand on voit le *Journal de Lyon* circuler dans toute la France honteusement muni d'un *permis d'imprimer*, signé *Berthelot, officier municipal*. Ainsi un homme libre, un journaliste, se voue à la honte hebdomadaire de se dénoncer lui-même à tout l'empire comme le plus lâche des hommes, comme le violateur profane du premier, du plus saint de tous les droits, le droit de penser tout haut! Un homme libre ne rougit pas de tenir d'un autre la permission de ne pas dire ce qu'il voudrait dire, et il est assez borné pour ne pas sentir que ce Berthelot ne lui permet d'imprimer son journal que pour cacher au public ce qu'il se permet sans doute contre la loi!

Eh bien! Messieurs les journalistes de province, nous parlerons, nous, si vous ne parlez pas, et nous n'aurons besoin que de la permission de la vérité. En conséquence, nous invitons tous ceux qui auraient éprouvé quelques vexations aristocratiques des municipalités, des directoires des départements, des tribunaux expirés et des tribunaux naissants, ceux qui s'apercevraient de

quelque atteinte portée à la Constitution et à la liberté de la nation ; ceux enfin qui découvriraient quelques menées, quelques mouvements, quelques complots dangereux à la patrie, nous les invitons, dis-je, à s'adresser à nous, à nous les dénoncer sans crainte et sans délai, et nous leur jurons qu'ils trouveront en nous le zèle fraternel et patriotique qu'ils ne rencontrent pas sans doute dans les journalistes glacés que quelque génie malfaisant a placés à leurs côtés.

Le n° 110 de l'année 1791 contient, sous le titre d'*Instructions sur la liberté absolue de la presse*, un long article dont nous croyons devoir reproduire les parties les plus saillantes.

Citoyens, on cherche à vous égarer ; on calomnie devant vous le plus grand des bienfaits de la Révolution ; on voudrait vous faire regarder la liberté absolue de la presse comme une monstruosité destructive de l'ordre ; on qualifie de perturbateurs du repos public vos défenseurs les plus courageux. Les Spartiates enivraient des esclaves pour inspirer à leurs enfants le dégoût du vin ; on en agit de même en ce moment : pour vous faire peur de la liberté de la presse, on vous cite avec complaisance quelques livres obscènes et des libelles, piège grossier auquel vous ne vous laisserez pas prendre.

.....

Citoyens, la liberté incomplète de la presse a déterminé la Révolution ; la liberté indéfinie de la presse peut seule achever la Révolution. Que l'Assemblée nationale révisé ses décrets, à la bonne heure ; mais la presse libre s'en acquittera mieux qu'elle : la presse libre est le creuset où la Constitution doit venir s'épurer, où les bons principes se dégageront de l'alliage que les mains mercenaires des députés esclaves y ont furtivement glissé.

.....

Ce que redoutent surtout les ennemis de la liberté, ce sont ces feuilles quotidiennes qui circulent dans toutes les mains... Grâce

aux pamphlets patriotes, *enfants perdus* de la liberté absolue de la presse, le peuple éclairé ne s'est point rué comme une bête fauve sur les aristocrates ; il s'est contenté de les poursuivre au bruit des sifflets. Avant l'invention de l'imprimerie, la nation stupide se serait laissé entraîner aux sophismes des rhéteurs en rabat et en simarre.

Béni soit l'inventeur de cet art divin qui multiplie les vérités comme les grains de sable de la mer ! Bénie soit l'année où cet art divin a été dégagé des liens qui le rendaient à peu près nul ! Malédiction sur la tête de celui qui médit de la liberté de la presse pour se ménager le droit de la restreindre !

.....

A quels signes certains pouvons-nous reconnaître l'aristocratie de nos mandataires, de nos fonctionnaires, de nos magistrats ? Aux lois coercitives de la presse. Le prêtre Sièyes donnait des espérances jusqu'au moment où il déroula à l'Assemblée nationale son projet de décret contre la franchise absolue de l'imprimerie : depuis cette époque, il est jugé ; jusqu'à ce qu'il ait expié ce projet liberticide, l'opinion publique range le prêtre Sièyes parmi les citoyens plus que douteux.

L'opinion publique est la souveraine du monde ; ses décrets passent avant ceux des assemblées nationales et durent davantage ; elle casse les édits du despotisme, et annule les règlements aristocratiques de la police municipale : or l'imprimerie franche est la mère nourrice de l'opinion.

Nos mandataires, nos administrateurs, nos officiers municipaux et nos juges se coalisent pour nous dire :

De quoi vous plaignez-vous ? Il y a deux ans vous soupiriez après la liberté de la presse telle qu'elle se trouve établie à Londres : vous en jouissez, et vous n'êtes pas contents. Que vous faut-il davantage ? Voudriez-vous être plus libres que les Anglais ? Soyez du moins aussi sages qu'eux.

Citoyens, répondez à vos chargés d'affaires : Nous ne voulons pas ressembler à une nation chez laquelle on persécute l'éditeur des *Lettres de Junius* ; nous serions au désespoir si la Constitution française ressemblait à cette charte anglaise qui permet à un

ministre de faire condamner à la prison et à une amende un imprimeur pour avoir eu la *témérité* de publier que la flotte prête à mettre à la voile, depuis plusieurs mois, à Spithead, est destinée contre la France : un peuple qui souffre chez lui la presse des matelots et l'emprisonnement des imprimeurs n'est pas digne de nous servir de modèle.

.....
 Quelques journalistes pusillanimes semblent avoir adopté cette autre maxime, qui n'en est pas meilleure pour être ancienne :

Parcere personis, dicere de vitiis :

Blâmer la faute, épargner la personne.

Où en serions-nous si nous avions adopté ce principe, auquel on paraît vouloir nous faire retourner ? Le règne de la liberté désavoue cette mesure, qui ne convient qu'à des esclaves. Les hommes sont égaux devant la loi ; pourquoi ne le seraient-ils pas devant l'opinion écrite ou verbale ? La presse est un tribunal au pied duquel doivent comparaître non seulement les particuliers, mais principalement les hommes publics. C'est le seul frein qui puisse arrêter ceux-ci...

Depuis le commencement de la Révolution, nous avons professé hautement, imperturbablement, ces principes de liberté absolue de la presse. Rien n'a été sacré pour nous que la vertu bien reconnue et la vérité bien prouvée. A la hauteur à laquelle nous sommes placés, personne ne nous en a imposé. Nous avons rougi pour ces folliculaires sans pudeur qui, se laissant aller au premier vent qui souffle, blâment la liberté de la presse quand ils la voient persécutée, insultent lâchement aux victimes des persécuteurs, et qui, lorsque l'orage est passé, retournent aux principes et encensent aujourd'hui la divinité qu'ils ont outragée la veille...

Citoyens, permettez-nous de vous proposer notre exemple. Une fois bien pénétrés des droits de l'homme libre et des principes éternels qui en sont la base, et qui, en petit nombre, sont faciles

à reconnaître, nous les avons embrassés de toutes nos forces ; et, dût un déluge de prohibitions, d'injonctions, de menaces, fondre sur nous, nous nous tiendrons tellement attachés à ce tronc de la liberté nationale, la franchise illimitée de l'imprimerie, que nous ne le quitterons qu'en perdant la vie...

Citoyens, nous ne saurions trop vous le répéter, défendez de tous vos moyens, de tous vos pouvoirs, de toutes vos ressources, la liberté indéfinie de la presse ; chacun de vous dût-il en souffrir dans sa réputation, dans celle des personnes qui lui sont les plus chères, faites-en le sacrifice plutôt que de renoncer à cette première de toutes les prérogatives d'une nation qui s'est rendue libre, et qui, probablement, ne veut pas l'être pour un seul jour. Dans quelque état que se trouve la chose publique, n'en désespérez pas, tant qu'elle aura pour sentinelle la liberté absolue de la presse. Mais n'attendez rien du salut de la patrie si vous vous laissez dessaisir de cette arme, avec laquelle vous serez invulnérables, sans laquelle vous redeviendrez esclaves. Répétez avec nous et faites répéter à vos familles, d'âge en âge, ce serment solennel, garant de tous les autres, et que nous avons gravé sur la porte de notre imprimerie, vierge encore :

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

OU LA MORT.

Ailleurs (octobre 1790), dans un article sur la *Dépravation des mœurs*, le rédacteur des *Révolutions* essaie de démontrer la *connexion des bonnes mœurs et de la liberté de la presse*.

Peuple français ! la liberté vous a mis au rang des premières nations du monde. Vous devez à cette liberté et votre grandeur et une Constitution nouvelle. Que vous reste-t-il à faire pour conserver la première et consolider la seconde ? Le voici : c'est l'épurement de vos mœurs.

.....

Vous sortez, peuple français, d'un long sommeil, où tous les

rêves de la volupté salissaient votre imagination. La France entière n'était que le palais de Sardanapale, et le spectacle des honneux plaisirs de vos tyrans engourdissait vos sens, gangrenait votre cœur et putréfiait votre âme. A votre réveil, vous avez franchi le seuil de ce palais du crime ; mais on compte peut-être beaucoup sur les souvenirs qui vous en restent. Ce sont les passions que l'on va charger de la cause de l'aristocratie ; et tandis qu'au dehors les gouffres du jeu et les temples de la débauche seront ouverts et protégés, que les théâtres ne vous offriront que la mollesse, au-dedans de vos asiles on fera refouler un torrent de livres corrupteurs, d'ouvrages libertins, de gravures licencieuses, qui déjà commence à se déborder. Si vous mordez à cet appât, si vous n'y reconnaissez pas le besoin qu'on a de votre dépravation, c'en est fait de votre liberté. Paralysés par le poison d'une lecture pestiférée, sentirez-vous alors la nécessité d'entendre les austères écrivains qui combattent pour votre liberté ? Votre âme débile ne pourra plus digérer la crudité de leurs préceptes ; dans l'oubli de vous-mêmes, vous ne vous souviendrez plus de la patrie, et vous serez tombés dans l'épouvantable opprobre d'être indifférents même à la joie de vos ennemis.

Voilà cependant leur espoir ! voilà ce qu'ils attendent du temps, leur unique idole ! et c'est par une contre-révolution morale qu'ils se flattent de consommer par degrés une contre-révolution physique. Quel est, ô peuple français ! le préservatif d'un aussi grand malheur ? Il est entre vos mains : ce sont les bonnes mœurs, ces filles antiques de la nature et de la liberté, qui, cachées dans les forêts du Scythe, vainquirent Darius, dont le bras avait vaincu le monde. Peuple français ! vous voilà prévenu. Laissez maintenant vos ennemis s'entacher à leur aise, aux yeux de la postérité, de la plus insigne mauvaise foi, par cette foule de libelles antinationaux qui, pour venger l'humanité, seront immortels comme la bible de Jacques Clément. Laissez-les se vautrer dans la fange impure de leurs sales compositions. Passez auprès d'elles comme le bloc de glace passe sans se fondre à côté du feu que les enfants allument sur la rive. Mais gardez de vous plaindre de leur écrits, et voyez que c'est de leur part un attentat oblique contr

la liberté de la presse, et c'est pour arriver jusqu'à elle qu'ils chercheront à corrompre vos mœurs ; ils savent qu'où règne la liberté de la presse la liberté de la nation est toujours vierge : voilà pourquoi ils voudraient la détruire. Mais ils savent aussi que la pureté des mœurs, unique conservatrice de la liberté de la presse, assigne à chaque ouvrage la place qui lui convient ; et voilà pourquoi les mœurs seront les premiers objets de leur attaque. En effet, est-ce chez une nation libre et vertueuse que l'homme oserait écrire ce que le dernier citoyen refuserait de faire ? Où les mœurs exercent la censure, il n'est bientôt plus de livres dangereux. Quand l'opinion publique a la vertu pour base, laissez sans crainte au pervers le droit d'écrire ce qu'il voudra : cette impunité est la plus grande des punitions. Nul homme n'a le droit d'empêcher un autre homme d'écrire, de publier ce qu'il lui plaît ; mais tout homme a le droit d'être ferme dans les principes du bien ; et si tous s'accordent dans la sévérité de leur pratique, que devient l'ouvrage licencieux ? Les livres n'ont de droit sur les mœurs que celui que l'homme leur concède ; mais les mœurs ont un droit sur les livres qu'ils ne peuvent éviter.

Ainsi, dans une république où tout se meut en bien, la liberté d'écrire en mal n'est plus qu'une chimère. De là, par la pureté des mœurs, ô peuple français ! vous vous conserverez la liberté de la presse, ce rempart de votre liberté nationale, et, sans qu'ils s'en doutent, vous l'ôterez à vos ennemis. Cela vaut la peine d'y penser.

Loustalot mourut à peine âgé de vingt-huit ans, avant l'heure des déceptions et des repentirs, « consumé par le patriotisme qu'il avait allumé dans des millions de cœurs. » Sa mort fut généralement attribuée à l'effet que produisit sur lui la nouvelle des massacres de Nancy. Le début de l'article où il raconte ce désastre est empreint d'une telle tristesse, entrecoupé de si douloureuses exclamations,

qu'il est impossible de ne pas reconnaître, dans une âme ainsi agitée, une atteinte profonde.

Le sang des Français a coulé! La torche de la guerre civile a été allumée!... Ces vérités désastreuses abattraient notre courage, si la perspective des dangers qui menacent la patrie ne nous faisait un devoir de faire taire notre profonde douleur. Que vous dire, Français? Quel conseil vous donner? Quel avis pouvez-vous entendre? Dans certaines crises, tout se touche, tout se confond : le bien et le mal s'opèrent presque par les mêmes moyens.

Justice et vérité, sous quel épais nuage vous présentez-vous aux regards de vos sincères adorateurs! Comment se préserver des pièges où le corps législatif, où les sages de la France sont tombés? Comment saisir sous de fidèles rapports une multitude de faits, tous extraordinaires, que tant de citoyens ont besoin de connaître tout à l'heure, sans réticence et sans déguisement? Comment raconter avec une poitrine oppressée? Comment réfléchir avec un sentiment déchirant? Ils sont là, ces cadavres qui jonchent les rues de Nancy, et cette cruelle image n'est remplacée que par le spectacle révoltant du sang-froid de ceux qui les ont envoyés à la boucherie, par le rire qui égaya le front des ennemis de la liberté.

Attendez, scélérats! la presse, qui dévoile tous les crimes et qui détruit toutes les erreurs, va vous enlever votre joie et vos espérances. Il serait doux d'être votre dernière victime.

Un immense concours de patriotes accompagna Loustalot à sa dernière demeure. Plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe, mais aucun ne produisit autant d'effet que cette courte apostrophe de Legendre :

« Malheureux ami de la Constitution! s'écria le fougueux démagogue, va dans l'autre monde, puisque telle est ta destinée! C'est la douleur du mas-

sacre de tant de nos frères à Nancy qui a causé ta mort..... Va leur dire qu'au seul nom de Bouillé le patriotisme frémit ! Dis-leur que chez un peuple libre rien ne reste impuni !... Dis-leur que tôt ou tard ils seront vengés ! »

C'était à Camille Desmoulins que revenait naturellement l'honneur de faire l'oraison funèbre du vaillant athlète si tôt moissonné, son frère d'armes et son ami. On nous saura gré de reproduire quelques pages de son discours, aussi honorable pour celui qui l'a écrit que pour celui qui en était l'objet.

Prêt à sacrifier au bien public jusqu'à sa réputation, Loustalot tendait au terme qu'il avait montré avec une persévérance et une tenue qui nous servait de modèle à tous. C'est en cela que je ne pouvais m'empêcher d'admirer sa supériorité, et de reconnaître combien son âme était plus grande et sa marche plus assurée que la mienne. Je l'avouerai, Messieurs, au milieu de tant de gens qui nous appelaient scélérats, dignes de mille morts, rassuré mal par ma bonne foi et par le sentiment intérieur, j'ai craint plus d'une fois de servir à égarer mes concitoyens, en les conduisant non pas où je ne savais, mais où je ne pouvais ; dans le soulèvement de tant de monde contre mes feuilles, pour me raffermir j'avais besoin d'une autorité autre que celle de ma conscience : je la trouvais, Messieurs, dans les encouragements dont vous avez daigné plus d'une fois honorer mes confrères. J'opposais aux murmures et les nombreux applaudissements qui nous venaient de toutes parts, et l'amitié des patriotes les plus illustres, et ces lettres fraternelles que nous recevions des différentes sociétés des Amis de la Constitution, et jusque des extrémités du monde. Je me souviens que je montrais à Loustalot une lettre d'une ville du département du Var où on avait baptisé un enfant du nom d'un journaliste, pour le venger de l'opprobre dont cherchaient à le

couvrir de mauvais citoyens, et une autre lettre contenant un parallèle très-flatteur entre nos deux journaux, qui m'était envoyée par le maire d'une grande municipalité. Loustalot me regarda en pitié d'avoir besoin de ce véhicule. Pour lui, il n'ouvrait aucune lettre, s'enveloppait de sa vertu, se soutenait de sa seule force, et planait au-dessus d'une nuée d'ennemis.

Loustalot sentait toute l'importance de son poste, toute la dignité de ses fonctions. Que le vulgaire continue d'attacher les mêmes idées à un mot qui a perdu son ancienne signification ; le temps n'est plus où le journaliste n'était ou qu'un juge de comédie et du prix du chant, qui prononçait si Vestris dansait mieux que Dauberval ; ou un maître d'affiches qui indiquait les maisons à vendre, les effets perdus, le prix des foin et la hauteur de la rivière ; ou un anatomiste au scalpel de qui on n'abandonnait que les morts, tandis que l'exercice et l'application de son art lui étaient défendus sur les vivants ; ou un Aristarque éternellement en guerre avec les talents et en paix avec les vices, arrêtant les livres et laissant passer les crimes, insultant au génie et à genoux devant le despotisme. Le journaliste tel que Loustalot s'en formait et en remplissait l'idée exerçait une véritable magistrature et les fonctions les plus importantes comme les plus difficiles. Telle était, selon lui, la nécessité de ces fonctions, qu'il ne cessait de répéter cette maxime d'un écrivain anglais : *Si la liberté de la presse pouvait exister dans un pays où le despotisme le plus absolu réunit dans une seule main tous les pouvoirs, elle suffirait seule pour faire contre-poids.* Aujourd'hui, il fallait à l'écrivain périodique, et la véracité de l'historien qui parle à la postérité, et l'intrépidité de l'avocat qui attaque des hommes puissants, et la sagesse du législateur qui règne sur ses contemporains. Il se représentait un véritable journaliste tel que l'un d'eux en a fait le portrait, comme le soldat de l'innocence et de la vérité, engagé à un examen scrupuleux avant que d'entreprendre, à un courage inébranlable après avoir entrepris. Il pensait que tous les citoyens devaient trouver en lui un ennemi implacable de l'injustice et de l'oppression, armé pour les attaquer sous quelque forme qu'elles se montrassent, forcé, sous peine d'être regardé comme

un lâche déserteur, d'augmenter de zèle et de chaleur en raison de la faiblesse, de l'impuissance de l'opprimé, et de ce que l'intrigue et l'imposture lui opposaient d'obstacles; engagé à se sacrifier, s'il fallait, pour repousser leurs efforts, et à périr, s'il ne pouvait vaincre. Si ce ministère est pénible, combien, d'un autre côté, il le trouvait honorable pour les journalistes (je parle de ceux qui sont dignes de ce nom)! Il voyait en eux, jusqu'à l'achèvement de la Constitution, les censeurs par intérim qui biffaient les noms des citoyens sur l'album national. Ils étaient, à ses yeux, les rois d'armes de la nation, selon la belle expression de M. Cloutz, les Stentor de l'opinion, qui se faisaient entendre de tout le camp des Grecs; les tribuns du peuple, qui avaient la véritable initiative de son *veto*; les précurseurs intrépides de la volonté générale, qui fait les plébiscites, et à qui seule il appartient de faire des lois immuables. Ils occupaient la tribune extérieure de l'Assemblée nationale, d'où ils proclamaient les décrets, d'où leur voix remplissait non seulement la place publique, mais tout l'empire, mais toutes les nations; c'était le levier d'Archimède qui remuait le monde. Les deux cent mille lecteurs de Loustalot sont une preuve qu'il n'était pas au-dessous de cette idée qu'il s'était faite du journaliste. La propagation de cette famille de lecteurs le passionnait bien moins que celle de la grande famille des patriotes. Il espérait bien voir celle-ci se multiplier comme les étoiles du ciel et les sables de la mer. Il s'en regardait comme un des conducteurs vers une terre promise. Hélas! il ignorait qu'il allait mourir aussi à la vue de cette terre promise!

Loustalot ne signait point ses articles. Plus sage que nous, ce publiciste français se cachait sous le nom de Prudhomme, comme le publiciste anglais sous celui de Junius. Il savait que c'est en se montrant peu qu'on fait beaucoup.

De La Harpe à Loustalot, il semble qu'il y ait un siècle. Le célèbre critique vivait encore, cependant, et il éprouva le besoin de dire son sentiment sur le jeune publiciste dont la mort laissait un si grand

vide dans les rangs des patriotes, et de si justes regrets. Nous citerons ce jugement comme contraste et comme curiosité :

« Un M. Loustalot, écrivait-il à son auguste correspondant, auteur des Révolutions de Paris, imprimées sous le nom de Prudhomme, est mort ces jours-ci d'une fièvre chaude. Il y avait longtemps qu'il l'avait en écrivant, surtout depuis le jour de la Fédération. Il ne pouvait concevoir qu'on eût tant crié Vive le Roi! et qu'on n'eût pas crié Vive l'auteur des Révolutions de Paris! C'est ce qu'il a imprimé expressément, en trois pages de reproches à la nation sur son ingratitude envers les écrivains patriotes. Il n'a pu y résister, et il est mort de cette noble douleur (1). »

Du reste, La Harpe, comme on le voit, ne tenait pas plus compte de Prudhomme que Desmoulins, et cette espèce de dédain général irritait profondément l'éditeur-propriétaire des Révolutions de Paris. Il en témoigne à différentes reprises son dépit, et revendique avec hauteur ce qu'il appelle son droit. Dans l'occasion qui nous occupe, il crut voir sous les éloges donnés par Camille à Loustalot une perfide insinuation pouvant compromettre l'avenir de son journal, et, dans un article qui commence le numéro des 9-16 octobre 1790, il « déjoue la politique de l'aristocratie, dont la coupable adresse

(1) *Correspondance littéraire*, lettre 294.

chargea les cent bouches de la renommée de la nouvelle de la mort de Loustalot, et se flattait déjà d'une victoire insigne si, par là, sa perfidie lui arrachait un seul de ses auditeurs. »

*Réflexions sur la vraie manière d'honorer la mémoire
d'un écrivain patriote.*

La douleur de l'amitié est presque toujours profonde, silencieuse, ennemie de l'éclat; ou, si quelquefois elle parle de ses pertes, si elle peint les vertus de l'homme qu'elle pleure, un seul mot lui suffit; et ce mot est l'explosion du sentiment, c'est un éclair; c'est enfin l'épanchement sublime de M. Legendre sur la tombe de Loustalot...

L'ouvrage des *Révolutions de Paris* fut le gymnase où Loustalot combattit dignement contre les ennemis du bien public; mais j'ai la noble fierté de me citer ici moi-même : c'est moi dont les mains eurent la patriotique audace de bâtir les murs de ce gymnase, d'élever ce boulevard conservateur de la liberté de ma patrie; et tandis qu'au dedans Loustalot forgeait sans cesse des traits pour frapper les pervers, seul je me montrais au dehors de l'édifice, mon nom s'imprimait sur toutes ses parois, et j'étais l'unique talisman qui conjurait, bravait et repoussait les orages. Le destin de ces murailles était-il donc attaché à la perte prématurée de mon malheureux ami? Était-il écrit qu'elles s'écrouleraient pour lui servir de cercueil? La mort d'un patriote éteint-elle le flambeau du patriotisme? Loustalot est la preuve que je me connaissais en soldats de la liberté, que je savais bien choisir mes frères d'armes. Je vis encore, et, parce que mon courage a pris le deuil, a-t-il cessé d'être le même?...

Je te donnerai, ô Loustalot! des successeurs dignes de toi, des successeurs que je n'irai point choisir dans ces manufactures d'encens et de parfums dont la république des lettres s'honorait tant jadis, des successeurs que je n'irai point choisir parmi les lettrés qu'on ne voit maintenant à genoux devant la patrie que parce

que la pourpre des rois, des prêtres et des grands, est aujourd'hui trop courte pour que leur bouche esclave puisse la baiser sur les pavés des palais; mais des successeurs que je prendrai parmi ces hommes dont l'âpre génie est devenu d'acier sous les marteaux du despotisme, qui ne connurent les Séjan que par leurs injustices, les grands que par leur abandon, le peuple que par ses larmes, et le besoin d'écrire que par humanité; ces hommes enfin qui sont nés avec la liberté de la France, et qui ont trouvé leurs titres académiques gravés sur l'autel de la Fédération.

Il revient sur cette question irritante et la coule à fond, si je puis ainsi dire, dans une note que j'ai trouvée, à la Bibliothèque impériale, annexée au 14^e volume des Révolutions, et où il proclame hautement ses titres, sous lesquels il écrase les prétentions rivales.

Des intrigailleurs littéraires, pour se faire une réputation de civisme et de courage, et pour parvenir à des postes honorables ou lucratifs, ne cessent de dire en confidence à toutes les personnes qui se trouvent sur leur chemin qu'ils ont été pendant tant de mois, tant d'années, *les rédacteurs en chef des Révolutions de Paris*. On en a cru plusieurs sur parole, et ces messieurs se voient, en effet, avantageusement placés pour prix d'une besogne à laquelle ils ont à peine coopéré, et qui, sans moi, eût été plus souvent nuisible qu'utile. Eh bien! il faut leur donner un démenti formel. Je déclare donc que personne n'a pu, ne peut et ne pourra se dire le principal rédacteur d'un journal que j'ai le droit d'appeler mien, bien que je ne sois pas littérateur. Mais si les principes des *Révolutions de Paris* n'ont pas varié d'une ligne depuis quatre ans, s'ils ont toujours été à la hauteur de l'esprit public, et l'ont quelquefois devancé et fait pressentir; si aucun événement, aucun homme en place, n'a pu influencer cette feuille hebdomadaire; si mon journal, pour dire la vérité, n'a jamais attendu le moment de la dire sans risque et péril; si, assez souvent

seul de son avis, le temps a confirmé presque toujours ses jugements, tels que ceux qu'il a portés contre Lafayette dès 1789; contre la Constitution, même avant sa révision; contre Louis XVI, sans attendre le voyage de Montmédy et la Saint-Laurent, etc., etc., etc.; enfin, si les ennemis de la chose publique l'ont tous craint davantage que les filoux ne craignent les réverbères, c'est qu'en donnant l'existence à ce journal, je lui ai imprimé mon caractère imperturbable; c'est que, si je ne rédige pas, *la surveillance et la conservation des principes* m'appartiennent tout entières, j'en suis seul responsable; c'est que, la Révolution étant faite pour moi bien avant 1789, j'avais déjà, depuis plusieurs années, appris à lutter contre toutes les aristocraties; c'est que je n'avais pas attendu le siège de la Bastille pour attaquer de front les abus les plus respectés; c'est que, bien avant le premier numéro de mon journal, j'avais déjà fait composer plus de quatre mille ouvrages dont les principes ont contribué à mûrir l'opinion publique; c'est que, du moment que je me suis tracé un plan, les obstacles qui se présentent à son exécution, loin de me refroidir, ne font qu'irriter mon courage et le poussent jusqu'à l'audace, et j'en ai donné plus d'une preuve. La force armée des districts et des sections, les mandats d'arrêt, les décrets de prise de corps, les assassins de nuit et de jour, et de tout nombre et de toutes armes, n'ont pu m'amener à faire fléchir du côté qu'ils désiraient les principes de mon journal. Je les ai placardés sur toutes les murailles, je les ai répétés sur toutes les pages, je les ai fait écrire sur les murs de ma maison. On m'a toujours trouvé; je laisse à d'autres la gloire de s'être réfugiés dans une cave.

Plusieurs membres de la Convention, redoutant déjà pour eux et leur parti la sévérité du journal des Révolutions, et se disant autorisés par une portion du pouvoir exécutif provisoire, ont osé me proposer de céder mon journal, sous la condition qu'il porterait toujours mon nom. On ne m'eût pas fait un plus grand outrage si on fût venu me proposer de me vendre moi-même en personne, comme cela se pratiquait jadis. Je fis à ces négociateurs ma réponse accoutumée:

Retournez, Messieurs, auprès de ceux qui vous envoient, et

dites-leur qu'aucune puissance humaine ne sera capable de faire changer mon journal de principes et de propriétaire. J'en ai fait le serment civique, et celui-là ne sera point violé. Mon journal est voué à la liberté de mon pays, et je jure de le continuer jusqu'à l'époque heureuse où je verrai mon pays véritablement libre et digne de l'être. Ce terme n'est pas encore arrivé. Aucun être sous le ciel ne pourra venir à bout de le dénaturer.

Quelques-uns de ces intrigailleurs littéraires dont j'ai parlé plus haut, et que je rencontre partout, même à l'assemblée électorale dont je suis membre, et à la Convention, n'ayant pu me gagner, se coaliseront peut-être pour essayer d'élever autel contre autel, et me donner un rival. Je ne les crains pas ; je les crains si peu, que je déclare ici que jamais aucun membre de la Convention n'aura l'honneur de coopérer à mon journal. Il est vrai qu'il en est plus d'un parmi nos législateurs actuels,

Il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer,

dont j'ai essayé la plume. Marat en sait quelque chose. Il ne me fut pas possible de me servir de son travail, qui n'était point du tout à la hauteur de mon journal. Quelques-uns de ses collègues, plus dociles, s'en sont bien trouvés ; j'en ai converti plus d'un aux vrais principes, avec lesquels ils n'étaient pas très-familiers. Je pourrais citer en preuve les articles de mon journal qui traitent de la guerre offensive et défensive ; je tins bon pour celle-ci.

A quoi suis-je redevable du droit que j'ai de parler ainsi de moi ? Je le dois à ma conduite : je n'ai point épousé de parti, je ne suis entré dans aucun club, et j'ai reconnu que c'était le seul moyen de conserver invariablement les mêmes principes.

Je le dois à quatorze années d'expérience, qui m'ont valu une correspondance politique extrêmement étendue : le journal des Révolutions de Paris et celui du patriote Gorsas sont, sans contredit, les mieux servis de tous.

Je le dois aux différentes bourrasques que j'ai essuyées dans ma vie commerciale, et qui m'ont mené au port sans avoir entraîné personne dans mes naufrages passagers. J'eusse éprouvé moins

de revers si je n'avais été que bibliopole et typographe, si mes entreprises, et principalement celle de mon journal, n'eussent été que des spéculations mercantiles.

J'ai eu des succès, et je puis les avouer, parce que je les dois à mon patriotisme et à la confiance de mes concitoyens. Mes enfants n'auront point à rougir de l'héritage que je leur laisserai. J'ose le dire : le journal des Révolutions de Paris et la collection des crimes de tous les scélérats couronnés du globe sont des monuments honorables pour leur inventeur.

On ne sait pas bien quels successeurs Prudhomme donna à Loustalot. Sachant par expérience l'inconvénient qu'il y avait pour lui à s'adjoindre des collaborateurs prépondérants, il agit de manière à ce que le public ne pût plus attacher à son journal d'autre nom que le sien. On nomme cependant, parmi les rédacteurs des Révolutions, Fabre d'Eglantine, Sylvain Maréchal et Chaumette.

Quoi qu'il en soit, et cela encore est à l'honneur de Prudhomme, il fit si bien qu'il réussit à faire oublier Loustalot, et que les Révolutions ne perdirent rien de leur vogue primitive. Elles ne conservèrent pourtant pas toujours ce caractère de gravité qui distinguait la rédaction de Loustalot. Quand, sous l'influence des clubs, les journaux extrêmes se laissent aller à tous les emportements, le journal de Prudhomme est encore celui qui semble le moins s'abandonner au torrent ; il raisonne encore quelquefois, il fait preuve souvent d'impartialité ; il cherche à s'expliquer la situation des

partis. Mais ce ne sont là que des tentatives timides; il en vient bientôt, lui aussi, au système des personnalités et des dénonciations, et, à certains jours, son langage est à l'unisson de toutes les violences.

Peuple, la grande journée du 10 août est manquée pour toi; jamais peut-être il ne s'offrira une occasion plus belle d'imprimer une terreur salutaire dans l'âme des tyrans, en leur laissant un grand exemple de ta sévère équité dans la personne de Louis le Traître et de sa *Médicis*... Le chef des conspirateurs est entre tes mains, et tu le laisses vivre! tu le gardes comme un otage! Quel mélange d'énergie et de faiblesse!... Une nation se montre sur un pied respectable quand elle grave sur l'échafaud destiné aux coupables :

*Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.*

— Donnons, dans la personne des Bourbons et de tous leurs complices, un exemple éclatant qui fasse pâlir les autres rois. Qu'ils aient toujours devant eux et présent à leur pensée *le fer de la guillotine tombant sur la tête ignoble de Louis XVI*, sur le chef altier et insolent de sa complice...

— Aussi scélérat que Cromwell, disait-il en parlant de Lafayette, il n'en aura pas les destinées. Ses crimes sont évidents; son arrêt est prononcé; tout citoyen a reçu pour le frapper un ordre irréfragable. Celui-là sera proclamé le vengeur de la France, le digne enfant de la patrie, qui, sa tête à la main, viendra se présenter à la barre de l'Assemblée.

Ces coupables excitations nous rappellent un article de la fin de 1790, dans lequel les Révolutions discutent longuement et à fond la doctrine du tyrannicide. Cet article, qui prouve jusqu'où la vio-

lence était poussée dès cette époque dans les imaginations, est trop curieux pour que nous n'en transcrivions pas quelques parties.

Français, qu'attendons-nous? Plusieurs Porsenna s'approchent de nos frontières, sous divers prétextes, et méditent de grands attentats contre notre liberté, menacée déjà au sein même de la patrie par une foule de Catilina! Qu'attendons-nous pour rétablir ce certain droit des gens exercé avec tant d'héroïsme par Harmodius et Aristogiton, par Scévola et les deux Brutus?...

Un bataillon de cent jeunes enthousiastes de la liberté, avoués par la nation, et liés entre eux par le serment solennel d'immoler, à leurs risques et périls, le premier tyran ou ses principaux agents qui se lèveraient contre la patrie, offrirait un spectacle bien plus frappant, et serait susceptible de rendre de bien plus grands services à l'espèce humaine qu'une armée de quatre millions de confédérés.

Cette paix universelle, à laquelle Henri IV crut un moment, que le bon abbé de Saint-Pierre prêcha toute sa vie, dont J.-J. Rousseau adopta le projet avec transport, ce beau rêve des gens de bien deviendrait une douce réalité, du moment qu'il existerait une phalange de *tyrannicides*, à l'épreuve des tourments et de la mort, *patria jubente*....

C'est par ce bataillon qu'il fallait commencer la prise d'armes. Le bataillon des enfants et celui des vieillards eussent suffi au maintien de la police chez une nation qui doit obéir sans résistance à des lois qu'elle a faites elle-même. *La légion sacrée des tyrannicides* une fois organisée comme elle doit l'être, nos quatre millions de citoyens armés pourraient se dispenser désormais de sacrifier leurs travaux domestiques aux exercices du Champ de Mars. Cent patriotes au-dessus des événements sont assez pour soutenir et défendre les droits de vingt-cinq millions d'hommes; cent *tyrannicides*, *patria jubente*, feront face, sans peine, à tous nos ennemis du dedans et du dehors. Mais cette poignée d'hommes doit être, pour ainsi dire, la quintessence de la nation; cette

troupe sainte n'admet point de demi-patriotes ; il les faut tous du caractère de ce jeune citoyen qui, le 14 juillet 1789, sur les degrés de la maison commune, d'une main montre à ses concitoyens la lettre accusatrice surprise à Flesselles, et de l'autre, armée d'un pistolet, met à mort le traître...

Que ceux donc qui tiennent encore plus au maintien de la liberté qu'à la conservation de leur existence ; que ceux aux yeux de qui la patrie éclipse tout ; que ceux qui frissonnent d'une noble émulation à la rencontre des saintes images de Scévola et des deux Brutus, qui font leurs délices de la lecture des écrits libres de Sydney, d'Hubert Languet, d'Etienne de la Boëtie, de J.-J. Rousseau, de Raynal, viennent inscrire leurs noms dans un registre déposé sur l'autel de la patrie, au Champ de la Fédération, et confié à la garde du plus digne d'entre nos représentants.

Ces noms, après en avoir écarté ceux qui n'auraient pu soutenir un examen sévère, seraient jetés dans une urne recouverte d'un crêpe. Les cent patriotes que le sort aurait favorisés se rendraient, pendant la nuit, autour de l'autel de la patrie, pour y être revêtus mystérieusement du titre sublime de *tyrannicides*, et armés de la main même du *père-conscript* chargé de leur donner l'accolade au nom de la patrie ; puis, après leur proclamation tacite, le représentant dépositaire recevrait de chacun d'eux le serment solennel de n'exister que pour la destruction des tyrans et consorts, de s'attacher à leur personne comme le remords au cœur du coupable, d'essayer tous les moyens connus et à connaître, d'imaginer de nouveaux expédients pour parvenir à délivrer la patrie des monstres couronnés et de leurs vils agents qui manifesteraient le dessein d'attenter à la liberté nationale, en approchant des frontières avec des dispositions hostiles ; le serment solennel de porter le glaive sacré dont la patrie arme son bras jusque dans les entrailles des despotes les plus en garde contre toute surprise ; de faire arme de tout dans cette louable intention ; de mettre en jeu toutes les passions pour satisfaire cette noble audace : en sorte que ces têtes hautaines qui dominent insolemment les peuples de la terre connaissent enfin l'effroi, et sachent que le diadème dont elles sont si vaines, loin de

leur servir d'abri, appelle, au contraire, sur elles, toutes les tempêtes, et les expose à tous les orages.

Osez maintenant vous présenter sur nos frontières, princes germains, monarques ibériens, souverains de l'Etrurie, et vous aussi, puissances maritimes !

Vous tous, qui frémissiez de rage à la vue des *Franks*, dignes enfin de leur nom, paraissez ! Ce n'est plus sur vos soldats, encore aveugles, que nous dirigerons nos coups ; vos têtes seules seront désormais le but de nos armes, l'objet unique de tous les stratagèmes que l'amour de la patrie et de l'indépendance saura nous inspirer. Ceints de pistolets et de poignards, nos cent *tyrannicides* vont désormais, déguisés sous mille formes, rôder autour de vos demeures, assiègeront la porte de vos réduits les plus secrets. Vous ne pourrez plus faire un pas sans rencontrer un abîme ; vous marcherez partout sur des charbons allumés ; l'air même que vous respirerez deviendra mortel pour vous et vos ayant-cause, pour tout ce que vous aurez de plus cher au monde. Craignez tout de gens qui ne tiennent plus à l'existence, et qui ne vivent que pour vous effacer du nombre des vivants ! Lâches, vous serez atteints par eux jusque dans votre *quartier-général*, qui va cesser d'être un asile inviolable, jusqu'au fond de vos *tentes-boudoirs*, d'où vous ordonniez froidement la mêlée, et d'où vous assistiez, de loin, au massacre de vos soldats aux prises avec les nôtres ! Craignez tout de gens que les lauriers de la gloire et le myrte des plaisirs, que les bénédictions de la patrie et toutes les faveurs de la beauté, attendent, s'ils rentrent chez eux teints de votre sang impur !...

Ce morceau curieux se termine par ces lignes, qui ne le sont pas moins, et auxquelles on ne se serait certainement pas attendu :

Citoyens, un bruit sourd se répand ; on se dit à l'oreille qu'il existe une faction qui porte le délire aristocratique jusqu'à méditer un attentat sur les jours de Louis XVI. Citoyens, redoublez de vigilance autour de sa personne. Ce monarque est du très-

petit nombre de ceux qui réconcilieraient un Brutus avec la royauté. Un roi qui laisse asseoir à côté de lui sur le trône la liberté nationale mérite tout l'attachement de la nation. Le repos du peuple tient à l'existence d'un tel roi.

On peut juger, par le langage que tenaient les Révolutions après le 10 août, du chemin qu'elles avaient fait en dix-huit mois. C'est dans le même esprit qu'elles parlent des massacres de septembre. Après avoir raconté, avec les détails les plus circonstanciés, comment la *massue du peuple-Hercule nettoya les étables d'Augias*, elles ajoutent :

Il reste encore une prison à vider : le peuple fut tenté un moment de *couronner ses expéditions* par celle-là, puisque, sous le règne de l'égalité, le crime reste impuni parce qu'il a porté une couronne ; mais le peuple en appelle et en réfère à la Convention.

Juges ! tout le sang versé du 2 au 3 septembre doit retomber sur vous : ce sont vos criminelles lenteurs qui ont porté le peuple à des extrémités dont vous seuls devez être responsables. Le peuple impatient vous arracha des mains le glaive de la justice, trop longtemps oisif, et remplit vos fonctions. Si quelques innocents périrent, qu'on n'en accuse que vous, et que votre conscience soit votre premier bourreau :

Discite justitiam moniti, et non temnere plebem.

Qui croirait, après tout cela, que Prudhomme put un jour être arrêté comme suspect d'incivisme ? C'est pourtant ce qui lui arriva à la suite des journées où succomba la Gironde ; mais il fut bientôt rendu à la liberté. Il nous a laissé, de cette mésaventure, dans son premier numéro de juin 1793,

un long récit, auquel nous renvoyons les curieux. Il en a même fait, — et cela était bien naturel, — le sujet de l'image qui orne ce numéro. On y voit le bureau des Révolutions de Paris ; la porte en est gardée par des soldats. Prudhomme et sa femme, coiffés l'un et l'autre d'un chapeau tromblon, sont au milieu de la rue, entourés de leurs enfants et de leurs bagages. Des gens du peuple semblent leur tendre des provisions. On lit à la marge supérieure : « Le citoyen Prudhomme expulsé de sa maison, ainsi que sa femme et ses quatre enfants, pour avoir, depuis 1788, osé montrer le patriotisme le plus ardent et dévoilé les faux patriotes. » Et à la marge inférieure : « Le mardi 4 juin 1793, l'an II^e de la République française, par suite d'un emprisonnement en vertu d'ordres contre-révolutionnaires, qui portaient même de vendre son imprimerie et ses effets, le citoyen Prudhomme se présente avec sa famille pour rentrer chez lui. Il est obligé de rester dans la rue, à l'injure du temps, pendant l'espace de six heures. »

Cette arrestation paraît avoir produit sur Prudhomme une profonde impression. Il se montre dès-lors beaucoup plus réservé ; bientôt même son journal éprouve des perturbations dans sa publication, jusque-là si régulière, et il est tout à fait interrompu pendant les mois d'août, septembre et octobre. Enfin, dans le n^o 225, qui porte la date

du 25 pluviôse an II de la République française une et indivisible (28 février 1794), Prudhomme annonce à ses souscripteurs que le délabrement de sa santé, ruinée par un travail pénible de quatre années et plusieurs maladies, le met dans l'impossibilité physique de continuer son journal. En quittant la lice, une pensée adoucit ses regrets, c'est qu'il a atteint le but de ses efforts : la France est libre et républicaine. Il aura tout fait pour être pendu, si la contre-révolution était possible ; il est d'ailleurs trop l'ami de la liberté de son pays pour ne pas être toujours, tant qu'il le pourra, son plus ardent propagateur, et son martyr, s'il le faut.

J'ai juré de ne cesser mes Révolutions de Paris que lorsque mon pays serait libre : j'ai tenu parole.

Mon pays est libre, puisque les Français ont juré la liberté, l'égalité, l'indivisibilité ;

Mon pays est libre, puisque nous avons une Constitution vraiment républicaine, digne de servir de modèle à tous les peuples qui voudront cesser d'être esclaves ;

Mon pays est libre, puisque les Français font trembler les despotes ;

Mon pays est libre, puisque les Français sont en état de procurer la liberté à tous les autres peuples ;

Mon pays est libre, puisque aucun des abus de l'ancien régime ne subsiste : plus de féodalité, plus de monarchie, et bientôt plus de superstition ;

Mon pays est libre, puisque le fédéralisme est anéanti ;

Mon pays est libre, puisque les patriotes sont venus à bout de tous les ennemis de la liberté ;

Mon pays est libre, puisque les sans-culottes ont reconquis leurs droits et qu'ils occupent toutes les places ;

Mon pays est libre, puisque la Convention a décrété qu'il n'y aurait plus de mendicité; que les patriotes indigents auront une indemnité sur les biens des ennemis de la Révolution, et les patriotes mutilés des propriétés territoriales.

La Révolution est faite, puisque l'épigraphe que j'ai mise à mon journal, et que je lui ai religieusement conservée, a enfin son plein et entier effet : le peuple n'est plus à genoux ; il s'est levé, et a réduit les grands à leur véritable *grandeur* ;

La Révolution est faite, si la Convention ne se divise pas, et si les patriotes se rallient toujours à elle ;

La Révolution est faite, si les patriotes et vrais républicains, toujours unis, conservent leur énergie et leur amour pour la liberté ;

La Révolution est faite, si les sans-culottes sont toujours bien persuadés des grands avantages qui résultent de l'exercice indéfini de la liberté des opinions et de la presse, consignée dans la Déclaration des Droits, ainsi que de la résistance à l'oppression ;

La Révolution est faite, si le peuple français se pénètre bien des beautés du gouvernement républicain.

Prudhomme fait suivre ces adieux d'un article sur les *Beautés d'un gouvernement républicain et les vertus nécessaires à sa conservation*.

La Révolution est faite, oui, elle est faite ! Oui, la liberté est fondée ! Oui, la République est affermie pour jamais ! Oui, le peuple français a conquis tous ses droits pour l'éternité ! S'il a acheté le plus grand des bienfaits de la nature au prix de ses sueurs et de son sang, ce n'est pas pour s'en désemparer ou ne pas en jouir. Oui, les sans-culottes ont atteint le meilleur de tous les gouvernements, et s'y maintiendront ! Ils ont triomphé de tous les vices, ils donneront l'exemple de toutes les vertus...

Si ce langage de Prudhomme était sincère, il dut emporter dans sa retraite une bien douce consolation ; mais j'ai quelque lieu de croire qu'il

n'était pas très-convaincu, et que ce n'était là qu'une amplification : nous l'entendrons tout à l'heure confesser lui-même qu'en quittant la lice il fuyait devant la guillotine, qui s'avavançait à grands pas pour l'atteindre.

Les Révolutions de Paris forment dix-sept forts volumes in-8° de plus de 700 pages chacun. Dans les derniers temps de sa publication, Prudhomme remplaça les gravures par des cartes des nouveaux départements, ce qui était encore une heureuse idée ; ces cartes ont été réunies en un volume, qui forme ordinairement le 18° de la collection.

J'ai déjà indiqué par quel genre de mérite se recommande cette feuille. Voici le jugement qu'en portait la *Chronique de Paris*, dès le mois de septembre 1789 : « La variété, la liberté, l'impartialité, qui y règnent, lui ont assuré le plus grand succès. Des anecdotes piquantes ajoutent à l'intérêt des faits publics, qui paraissent consignés avec la plus grande exactitude. L'auteur montre partout les sentiments d'un bon citoyen, et le patriotisme guide toujours sa plume. Cet ouvrage offrira un jour d'excellents matériaux pour l'histoire. » Et on n'en trouverait nulle part, en effet, d'aussi abondants et d'aussi sûrs. Le *Moniteur*, le *Point du Jour*, le *Patriote français*, le *Courrier de Provence*, et quelques autres feuilles encore, donnent avec plus d'é-

tendue les séances de nos Assemblées nationales; d'autres, telles que le *Journal des Débats des Jacobins*, le *Journal des Clubs*, le *Journal de la Montagne*, font mieux connaître les sociétés populaires; mais aucune n'est plus riche en détails sur l'ensemble des quatre premières années de la Révolution et les grands événements dont elles furent marquées. Ajoutons enfin, et ce n'est pas un petit mérite à nos yeux, que chaque volume des Révolutions de Paris est terminé par une table alphabétique.

Le journal de Prudhomme eut l'honneur d'être parodié par un grand seigneur. La Bibliothèque impériale possède vingt numéros d'un *Journal du Journal de Prudhomme, ou petites observations sur de grandes réflexions*, attribué à Stanislas Clermont-Tonnerre. C'est une satire, parfois spirituelle, des Révolutions, qu'elle prend corps à corps, et numéro par numéro, à partir du 75^e.

Cinq ans après la cessation des Révolutions, Prudhomme, qui, somme toute, avait une valeur plus grande que celle qu'on lui accorde généralement, reparaisait sur la scène, et lançait le prospectus d'un nouveau journal, auquel il donnait le titre assez étrange de *Le Voyageur, journal de Prudhomme*, et cette épigraphe, pâle imitation de celle de sa première feuille,

Les esclaves sont à genoux

Lorsque les hommes libres sont debout.

LOUIS PRUDHOMME A SES CONCITOYENS

Sur la nécessité, pour relever l'esprit public, de reprendre un journal sous le titre de JOURNAL DE PRUDHOMME, à dater du 1^{er} mesidor prochain.

Je me sens oppressé du besoin d'écrire. En rentrant dans la carrière pénible de journaliste, mon seul but est de défendre la liberté. Depuis deux ans je conspire dans le silence pour elle ; mais un plus long silence serait un crime.

Mon journal sera encore une fois l'épouvante des ennemis de la République, de ceux qui ont méconnu les droits sacrés du peuple. Je serai une sentinelle incommode pour ceux qui commettent des abus. Je poursuivrai avec acharnement les voleurs, dilapidateurs, fournisseurs infidèles : il faut que tous ces vampires de la substance publique disparaissent.... Nulle considération ne pourra arrêter ma véracité....

Mon nouveau journal sera dans les mêmes principes impartiaux et sévères que j'ai toujours manifestés....

Plutôt la mort que de vivre dans un état de langueur. Je repars sur la scène avec la fierté de l'homme qui n'a pas fait un commerce honteux de la Révolution, qui se glorifie de n'avoir demandé d'autre sang que celui du dernier roi des Français.

Il est glorieux pour moi d'avoir su lutter contre toutes les factions, sans avoir été d'aucune. La liberté seule est mon patrimoine : je défendrai ce patrimoine avec le même courage que j'ai mis pendant les six premières années de la Révolution. Je n'ai flagorné aucun parti. J'ai averti deux cents fois mes concitoyens de ce qui leur est arrivé..... L'accusateur public instruit contre moi pour avoir prévenu mes concitoyens des intentions perfides du roi, qui se disposait à fuir : j'adressai à cet accusateur des pièces pour lui faciliter son accusation.... J'ai été incarcéré au 31 mai pour avoir dit que cette malheureuse journée nous en amènerait de plus funestes encore. J'ai dénoncé seul, dans mon journal, le premier acte de tyrannie du Comité de sù-

reté générale. Je me suis prononcé contre le gouvernement révolutionnaire, contre les tribunaux révolutionnaires et les commissions militaires. J'ai déclaré que ce système envelopperait l'innocent et le coupable, le royaliste et le républicain ; que la France deviendrait une boucherie ; que l'on ne pouvait pas mieux servir l'Angleterre. Mais je fus obligé de m'arrêter devant la guillotine, qui s'avancait à grands pas pour m'atteindre. Je préférerai quitter Paris, et, quoique mon journal des Révolutions fût ma seule fortune, je l'abandonnai plutôt que de servir lâchement un système dangereux pour la liberté....

Braves républicains, je vous vengerai des outrages que vous font tous les jours les ennemis de la liberté. Surtout, suivez mes conseils. J'ai le droit de vous tenir ce langage ; vous pouvez compter sur moi....

Et vous, Directoire français, vous êtes l'ouvrage des républicains, vous leur devez votre puissance. Je vous déclare qu'ils vous soutiendront, si vous avez plus de confiance en eux : ils ont besoin de vous, et vous ne pouvez vous conserver que par eux. Mais éloignez de vous ceux qui vous caressent servilement et qui vous détestent. Surveillez ceux qui répandent que vous seuls pouvez gouverner la France, que les deux Conseils sont inutiles : les perfides qui tiennent de tels propos vous auraient bientôt étouffés, s'ils parvenaient à détruire le Corps législatif.

Il importe dans ce moment que l'esprit public se révèle... ; mais je le déclare, point d'esprit public sans la liberté de la presse : ma vieille expérience révolutionnaire m'a prouvé que sans elle l'on ne peut que rétrograder... Eh ! n'est-il pas honteux pour les Français qu'au bout de dix ans de révolution, ils n'osent pas même se plaindre par la voie de la presse de la tyrannie du plus petit fonctionnaire public !

Comment les deux Conseils et le Directoire peuvent-ils connaître ce qui doit être leur grand régulateur, l'opinion publique ? N'en doutons pas, c'est surtout le silence de la presse que doivent redouter pour eux-mêmes les premiers magistrats, et c'est par lui que périt la République. Cette vérité fut sentie par les hommes de génie qui se trouvaient à l'Assemblée constituante.

Les avantages de la liberté de la presse sont plus grands que les désavantages de la licence de la presse.

Je démontrerai dans le n° 4^{er} de mon journal que le silence de la presse a causé la mort de plusieurs individus, et que la licence de la presse n'a tué personne. Je prouverai que tous ceux qui ont entravé la presse ont été sacrifiés. Les plus beaux discours, les plus grandes discussions, pour prouver le danger de la liberté de la presse, ne sont que de vains sophismes; l'on pourrait appeler cela le charlatanisme de la parole. Tout se réduit à cette question : La liberté de la presse est-elle incompatible avec un gouvernement? Moi, Prudhomme, je réponds : Non !

Le Voyageur s'arrête au n° 405 (14 vendémiaire an 8); un avis placé à la fin de ce numéro en annonçait la cessation :

L. PRUDHOMME A SES LECTEURS

Le délabrement de ma santé m'oblige, pour la seconde fois, de suspendre mon journal. Mais, en interrompant mon envoi, je me dois à moi-même, je dois aux républicains qui s'y étaient abonnés, de le remplacer par une feuille inattaquable du côté des principes, et dont les nouvelles eussent à la fois le mérite de la fraîcheur et de l'authenticité. Je me flatte d'avoir mérité leur reconnaissance en fixant mon choix sur le *Bien-Informé*, digne sous tous les rapports de la confiance des bons citoyens, et dont la réputation, déjà consolidée avant que la tyrannie le condamnât au silence, se confirme et augmente depuis que la Constitution lui a rendu la parole.

De vieux amis de la liberté, qui ne s'en sont pas fait un piédestal pour monter aux places et à la fortune, ont repris avec amour le travail pénible qu'exige sa rédaction. Ils s'attachent surtout à faire aimer la République, à exciter l'ardeur belliqueuse des conscrits, à dévoiler les abus, à prouver la faiblesse des associations royales et la force incalculable des peuples libres.

Aucun journal n'a des correspondances aussi vastes et aussi sûres, ne tient par autant de fils à tous les ressorts des événements politiques. Pouvais-je ne pas le préférer ?

Que mes concitoyens ne croient pas pour cela que j'abandonne la cause de la liberté, à laquelle j'ai donné des preuves constantes d'attachement depuis le commencement de la Révolution : jusqu'à mon dernier soupir, tous mes moments lui seront consacrés. Les républicains me trouveront toujours.

Les biographes de Prudhomme ne parlent point de son Voyageur. En revanche, ils disent — et cela nous paraîtrait, comme à eux, digne de remarque — qu'en 1814, il se montra favorable à la Restauration, et qu'on le vit, pendant plusieurs jours, publier un journal (ils ne le désignent pas autrement), où il manifesta hautement cette opinion.

MERCIER ET CARRA.

Annales patriotiques et littéraires.

« Les *Annales patriotiques*, quoique écrites sans goût et d'un style platement vulgaire, étaient cependant la boussole de tous les Jacobins des départements; il n'y avait pas une de leurs associations qui n'eût son Carra; on le lisait à l'ouverture de chaque séance avec un respect religieux; tout ce qu'il annonçait était autant d'oracles auxquels il était défendu de ne pas croire, et toutes les maximes qu'il débitait autant de préceptes divins auxquels, sous peine d'anathème, on était tenu de se conformer. Le *Patriote français* avait aussi ses zélateurs, mais beaucoup moins que les *Annales patriotiques*; non pas qu'il professât d'autres principes, mais parce qu'il était un peu mieux écrit. Cela est si exact, que la *Chronique de Paris*, quoique rédigée avec beaucoup de talent et d'élégance, n'avait guère de lecteurs qu'à Paris : tant il est vrai que, dans ce temps de vertige, les plus grands succès ont toujours été en raison de la plus grande

ineptie des manœuvres employées pour les obtenir. C'est la philosophie, sans doute, qui a préparé la révolution de France, mais c'est l'extravagance qui l'a exécutée (1). »

Ce jugement n'est peut-être pas très-impartial, les considérants le donnent assez à entendre ; au fond pourtant il ne manque pas de justesse, et les écrivains qui ont eu à se prononcer sur le journal de Mercier et Carra n'en ont guère porté d'autre. Aussi, quelle qu'ait été la vogue de cette feuille, nous nous y arrêterons peu. On n'y saurait rien trouver de bien piquant lorsqu'on vient de parcourir les journaux de Marat, de Fréron, de Desmoulin, de Prudhomme, etc. Si cependant les doctrines sont les mêmes dans toutes ces publications, celle de Carra diffère des autres par la forme, et c'est à cela peut-être qu'est dû son succès. Les feuilles que nous venons de nommer sont moins des journaux, nous l'avons déjà dit, que des revues, ou même des pamphlets ; elles ne donnent point ou peu de nouvelles ; elles ne parlent généralement des événements que pour les commenter à leur point de vue, et sans les raconter. Les Annales patriotiques, au contraire, sont une véritable gazette — in-4° à deux colonnes — dans le genre du *Journal* et de la *Chronique de Paris*, et des

(1) *Histoire de la Révolution française* par deux amis de la liberté, t. VIII, p. 440.

gazettes, ou papiers-nouvelles, comme on disait encore, c'est la plus avancée. Là, je le répète, est probablement l'explication de leur réussite : si les esprits exaltés se plaisaient aux déclamations de Fréron et consorts, la masse du public devait rechercher les nouvelles avec non moins d'avidité.

C'est le 5 octobre 1789 que parut le premier numéro des *Annales patriotiques et littéraires de la France, et affaires politiques de l'Europe*, journal libre, par une société d'écrivains patriotes, avec cette épigraphe, tirée du *Contrat social* : *On peut acquérir la liberté, mais on ne la recouvre jamais.*

Le nouveau journal s'annonçait comme devant être écrit avec une liberté impartiale et décente. Se défendant de faire, suivant l'usage immémorial, un exposé pompeux de tous les objets qu'ils se proposaient d'embrasser, les auteurs se bornent à l'indication sommaire des matières qui entrèrent dans leur plan. C'étaient : 1^o le résultat exact et raisonné des opérations de l'Assemblée nationale et de la Commune de Paris, épuré de tous les détails minutieux et sans importance ; 2^o les opérations et résultats d'administration des assemblées provinciales et municipales du royaume ; 3^o les anecdotes les plus piquantes qui seront relatives à la grande révolution de la liberté française, et l'analyse des écrits qui concourront à ses progrès ; 4^o les principaux événements que la politique et la guerre ne

cessent d'opérer dans les différentes parties du monde, et surtout en Europe; 5° le redressement des nouvelles apocryphes, des erreurs et des bévues géographiques, parfois plaisantes, qui se glissent assez fréquemment dans toutes les gazettes; 6° les notions les plus curieuses et les plus intéressantes de la statistique; 7° un compte-rendu succinct des productions de la littérature française et étrangère. « Il suffit d'annoncer, ajoutait une note, que M. Mercier est le principal rédacteur de ces Annales, pour que nous puissions espérer qu'il fera naître l'intérêt qu'inspirent les écrits de l'auteur du *Tableau de Paris*. »

Somme toute, les Annales patriotiques sont un des journaux les plus variés de l'époque, comme elles en sont l'un des plus grands succès. Leur véritable rédacteur en chef était Carra, beaucoup moins connu alors que Mercier, dont le nom avait été pris pour enseigne, mais qui ne devait pas tarder, lui aussi, à arriver à la célébrité. Ecoutez plutôt le malin auteur des *Sabats jacobites*, dans sa *Chanson diplomatique en l'honneur de M. Carra, écrivain patriote* :

Air : Oui, noir; mais pas si diable.

Oh ! c'est un bien grand homme

Que mon ami Carra !

Il faudrait plus d'un tome

Pour vous prouver cela,

Pour vous (bis) prouver cela.

*Au Monomotapa,
En Chine, au Canada,
Dans la Grèce et dans Rome,
Il est gens qu'on renomme
Et que l'on prise comme
L'or au plus fin carat...
Carra, Carra
Vaut bien mieux (bis) que cela.*

*Oh ! c'est un phénomène
Si jamais il en fut !
Il bégayait à peine
Qu'un Caton il se crut,
Qu'un Ca (bis) ton il se crut.
A trente ans il voulut
Mettre tout au rebut.
Ce foudre d'éloquence
Dit avec assurance
Qu'il rendrait à la France
Le plus brillant éclat.*

*Carra ! Carra !
Rien de mieux (bis) que cela.*

*.
Puis après il compose,
Pour cent écus par an,
Un journal que, pour cause,
On lit en se couchant,
On lit (bis) en se couchant.
On y fronde à la fois
Les prêtres et les rois ;
Et le folliculaire,
Pour cette œuvre si chère,
S'est rendu nécessaire
Au clémentin sénat.*

*Carra ! Carra !
Rien de mieux que cela !*

.
Malgré tant d'aventures,
Le sublime Carra
De vomir des injures
Fait son unique état,
Fait son (bis) unique état.
Il insulte les rois,
Il foule aux pieds les lois.
Un temps viendra, je pense,
Où l'écrivain, en France,
Qui prêche la licence,
A la potence ira.
Carra ! Carra !
Tu verras (bis) ce temps-là.

« Fort bonhomme et très-mauvaise tête, dit madame Roland dans ses *Mémoires*, en parlant de Carra. On n'est pas plus enthousiaste de révolution, de république et de liberté ; mais on ne juge pas plus mal les hommes et les choses. Ses Annales réussissent merveilleusement dans le peuple par un certain ton prophétique toujours imposant pour le vulgaire. »

Carra nous a tracé lui-même son portrait dans une sorte de déclaration dont il fit précéder sa rentrée aux Annales patriotiques, qu'il avait été obligé d'abandonner quelque temps à la suite des événements du Champ-de-Mars.

J'ai quarante-neuf ans. J'ai voyagé pendant onze ans en Europe ; j'avais appris alors sept langues étrangères, parce que c'était dans la classe de ce qu'on appelle le *peuple* que je voulais étudier les hommes de tous les pays. Ma plume n'est pas restée oisive au

milieu des observations que j'ai faites en Russie, en Turquie, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Angleterre; et, tout en observant les choses, j'observais très-scrupuleusement les personnes. C'est là que j'ai pris une forte haine pour les rois et un tendre amour pour l'humanité. Les différents ouvrages que j'ai publiés depuis plus de vingt ans constatent mes principes et mes opinions. Mon courage et mon patriotisme ne sont pas douteux : qu'on lise l'*Orateur des États-Généraux*, répandu avec profusion en mai et juin 1789, dans la capitale, surtout au milieu de l'Assemblée nationale, et dont il y a eu près de cinquante éditions, tant en France que dans les provinces belges; qu'on ouvre aussi le premier volume des procès-verbaux des électeurs de Paris, réunis en juillet 1789, on y trouvera la motion que je fis, le 10 du même mois, pour la formation de la garde citoyenne de Paris, motion qui détermina, le jour suivant, l'arrêté des électeurs à cette occasion. Toutes ces circonstances, je ne les rappelle que pour prouver que c'étaient l'étude et une longue expérience des choses et des personnes, et non l'impulsion du moment, qui avaient rempli mon âme du feu sacré de la liberté et de l'amour de la patrie.

Je défie maintenant à personne de dire que j'aie jamais varié dans mes principes depuis la Révolution; je fais plus, je défie, dans tous les pays où j'ai vécu, et surtout à Paris, où je suis fixé depuis quinze ans, qui que ce soit d'avoir aucun reproche fondé à me faire sur mes mœurs et ma vie privée. Eh bien, fort de mon expérience, de ma conscience et de la confiance que j'ai méritée parmi les bons citoyens, je déclare à mon siècle et à la postérité que les hommes pour lesquels j'ai la plus profonde estime sont : MM. Pétion, Robespierre, Buzot, l'évêque Grégoire et Brissot. Je déclare, en outre, que je suis resté attaché à la *Société des Amis de la Constitution* séante aux Jacobins, parce que c'est là où j'ai vu, comme M. Pétion, la justice, le désintéressement, la bonne foi et le fonds des vrais principes. Je sais bien que cette portion restant aux Jacobins exige un scrutin épuratoire : il aura lieu dans huit jours. Mais la portion réfugiée aux Feuillants est-elle donc si pure ! Je l'avoue, quand même on n'épurerait pas la section restant aux Jacobins, j'aimerais mieux

encore y vivre que d'aller respirer un air commun à MM. Dandré, Desmeunier, Chapelier, et quelques autres étouffoirs du génie, du sens commun et de l'esprit public.

Tous les articles de Carra sont signés, au moins de ses initiales. Nous en citerons encore un, comme spécimen, pris un peu au hasard dans ce premier volume.

Observations sur le mot populace.

Sous le règne du despotisme, tout est avili, tout est dénaturé, jusqu'à la langue même, et les courtisans surtout n'ont rien de plus à cœur que de chercher à voiler, par des termes grossiers et dédaigneux, la majesté du peuple, en désignant ce même peuple sous le nom de *populace*, et souvent sous celui de *canaille*; mais sous le règne de la liberté, il faut changer de ton et d'expression, comme de principes et de manières. C'est donc avec une extrême surprise que nous voyons, non pas des gens de cour, mais des journalistes, se servir encore fréquemment aujourd'hui de ce mot *populace*, en parlant du gros de la nation et de la classe la plus précieuse de l'empire. Qu'ils apprennent que ce mot est un barbarisme insolent dans la langue d'un peuple libre, et qu'il n'est plus permis de s'en servir, sous peine d'être chassé de la société, comme on est chassé de la maison d'un homme qu'on va insulter chez lui. Dans quelle circonstance d'ailleurs peut-on appliquer ce mot? Est-ce dans un marché, lorsque le peuple des campagnes vient en foule nous apporter des subsistances? Est-ce dans une fête de village, lorsque ce bon peuple se délasse de ses travaux pénibles et journaliers? Est-ce pour les ouvriers des villes, lorsqu'ils s'assemblent sur les promenades publiques, ou dans les spectacles, ou dans les guinguettes, pour y jouir, une fois par semaine, de quelques divertissements, bien maigres en comparaison de ceux dont les riches jouissent tous les jours? Est-ce parce que ce peuple est couvert de haillons, et qu'il n'a ni croix, ni cordons, ni carrosses? car le peuple à carrosses et à cordons

rouges et bleus n'est pas de la populace pour les journalistes dont nous parlons : c'est monseigneur le prince, monseigneur le duc ; enfin ce sont là des gens comme il faut, pour ces journalistes. Est-ce le peuple qui s'assemble pour prendre la Bastille, pour aller à Versailles sauver la France, pour teindre ses haillons de son sang en haine du despotisme et en faveur de la liberté ? Ah ! oui , c'est celui-là sûrement que ces journalistes entendent désigner nominativement par le mot *populace*. Misérables ! il vous sied bien d'insulter ainsi un peuple de héros, qui sacrifiait sa vie pour vous, tandis que vous étiez tout tremblants. Allez, et sachez désormais respecter le peuple, sous tous les points de vue, et surtout le peuple qui a su conquérir sa liberté en trois jours de temps, après un esclavage et une oppression inouïs depuis cinq cents années. J'interpelle donc tous nos lecteurs de nous dénoncer le journaliste qui osera profaner la majesté suprême du peuple français en le désignant, quelque part que ce soit et dans quelque circonstance que ce puisse être, sous le nom de populace.

Dans le morceau suivant, sorte de revue, de tableau de la première année de la Révolution, on reconnaîtra facilement la plume de l'auteur du *Tableau de Paris* et de l'*An 2440* :

A l'année 1789.

Adieu, mémorable année, et la plus illustre de ce siècle ! année unique, où les augustes Français ramenèrent dans les Gaules l'égalité, la justice, la liberté, que le despotisme aristocratique tenait captives ! Adieu, année immortelle, qui avez fixé un terme à l'avi-lissement du peuple, qui l'avez ennobli en lui révélant des titres dont l'original s'était égaré ! Adieu, très-glorieuse année, par le courage et l'activité des Parisiens, par la mort de haut, puissant et magnifique Clergé, et par le décès de dame puissante et hautaine Noblesse, morte en convulsion !

Merveilleuse année ! le Patriotisme est sorti tout armé de vos

flancs généreux, et c'est lui qui a mis tout à coup à leur place une foule de citoyens éclairés, qui a fait éclore des talents inconnus, et qui a donné enfin à l'Europe attentive et étonnée de grandes leçons, dont elle profitera sans doute.

Année incomparable! vous avez vu finir le gouvernement d'épouvantable mémoire qui avait une si étroite accointance avec la Bastille, sa première favorite et la femelle la plus grosse et la plus monstrueuse qu'on ait jamais vue, morte d'une attaque subite et violente; et c'est par là qu'on vit le même jour nos braves et heureux compatriotes sauver l'Assemblée nationale (qu'on allait couper à boulets rouges), briser les chaînes de l'esclavage, et épouvanter le glaive du despotisme, que le prince de Lambesc avait déjà fait étinceler, ce glaive perfide placé dans la main des troupes étrangères, et qui (quoi qu'on en dise) voulait nous imoler pour s'épargner le soin de nous payer.

Que d'événements inattendus renferme cette année! Dans l'espace de quelques mois, on a réparé les malheurs et les fautes de plusieurs siècles; l'homme a recouvré sa dignité première, et ce système de féodalité, d'oppression, qui outrageait l'humanité et la raison, est anéanti.

Je vous offre mon encens, auguste année! Vous avez changé mon *Paris*, il est vrai, il est tout autre aujourd'hui; mais encore un peu de temps, et il sera le séjour de la liberté et du bonheur. J'y respire déjà l'*air* des montagnes de la Suisse; j'y suis *soldat*, non comme un dogue guerrier lancé par le despotisme, mais comme un *citoyen* qui donnera sa vie avec joie pour la *vraie* cause de sa patrie. Depuis trente ans j'avais un pressentiment secret que je ne mourrais point sans être témoin d'un grand événement politique; j'en nourrissais mon âme et mes écrits. Voilà du nouveau pour ma plume; je vous en rends grâce trois fois, ô bienfaisante année! Si mon *Tableau* est à *refaire*, l'on dira du moins un jour: En cette année les Parisiens ont montré au trône et au ciel trois cent mille bras armés en quarante-huit heures; ils n'ont pas voulu laisser détruire leur ville; ils ont fait un mouvement, et ce mouvement s'est communiqué à la France, au reste de l'Europe: tant le peuple est une puissance, et même la

seule puissance ; ce qu'il faut que les souverains sachent enfin !

Grande année ! vous serez l'année régénératrice ; vous en porterez le nom ; l'histoire célébrera vos hauts faits. Vous fuyez pour vous enfoncer dans les temps : adieu, puisqu'il est impossible à nos vœux d'allonger votre terme ; mais dites bien du moins à ma chère fille l'*Année 2440* que nous courrons au-devant d'elle de toutes nos forces, que nous précipiterons notre marche pour l'atteindre et pour l'embrasser...

Adieu, année sans pareille dans notre histoire ! Moi qui fus libre *bien avant le jour de notre liberté*, puis-je manquer d'être fidèle à votre souvenir ? Non ; chaque jour je remercie l'Etre suprême de m'avoir fait voir l'aurore du soleil de la liberté ; il va luire sur ma patrie, armé de tous ses rayons. Montesquieu, Rousseau, Diderot, Mably, Helvétius, Voltaire, Turgot, Thomas, sont dans la tombe ; ils n'ont point vu ces jours étonnants, ces jours de gloire que leur génie avait préparés. Oh ! de quelles louanges n'auraient-ils pas salué le peuple français régénéré ! C'était, hélas ! à leur organe, et non au mien, qu'il appartenait de chanter les vertus patriotiques qui ont devancé mon attente tardive et surpassé mes espérances ; mais j'écrirai au moins *ce que j'ai vu*, afin que tels événements ne sortent point de la mémoire des hommes nés et à naître, afin qu'ils apprennent, dans tous les temps et dans tous les lieux, qu'il ne tient qu'à leur *bras* et à leur *tête* de détruire toute espèce de tyrannie, qu'il ne faut que vouloir, et que Dieu protège visiblement toute insurrection généreuse...

Les Annales poursuivirent leur carrière jusqu'à la fin de l'an V, mais à travers des vicissitudes dont on trouvera le tableau à la Bibliographie.

On sait comment finit Carra. Après lui les Annales eurent pour principal rédacteur Salaville, qui l'avait déjà suppléé lorsqu'il avait été envoyé en mission dans les départements, et dont Babeuf fait l'éloge comme d'un ardent républicain.

Mercier reprit la direction de sa feuille au commencement de l'an IV, et c'est dans ses mains qu'elle mourut. J'ai parlé ailleurs de la part qu'eut cet écrivain à la rédaction de la *Chronique du Mois*.

FAUCHET. — BONNEVILLE.

Le Tribun du Peuple. — Le Cercle social. — La Bouche de Fer. — Journal des Amis. — Bulletin des Amis de la Vérité.

« Un fou nommé *Bonneville*, et une autre espèce de fou, l'abbé *Fauchet*, enthousiaste qui n'est pas sans quelque talent, quoiqu'il soit absolument dénué de goût, se sont avisés (de quoi ne s'avise-t-on pas aujourd'hui pour être quelque chose?) de joindre les mystères de la Maçonnerie aux principes de la Constitution, et de cet amalgame bizarre ils ont composé un journal qu'ils appellent la *Bouche de Fer*, attendu qu'ils ont, en effet, placé une bouche de fer au dépôt de leur journal, près du Théâtre-Français, en invitant tous les citoyens à y jeter, comme on fait dans celle de Venise, leurs idées sur le gouvernement, leurs questions, leurs accusations, etc. Cette invention n'a pas prospéré jusqu'ici; car il est clair, par leur journal, que ce sont eux qui font les demandes et les réponses. Rien n'est plus plaisant ni plus ridicule que la démence

sérieuse qui règne dans cet ouvrage, où se trouvent pêle-mêle toutes les rêveries des illuminés avec les discussions politiques, le jargon de la mysticité avec l'emphase des prédicateurs, où l'on remonte jusqu'à la tour de Babel et l'arche de Noë, pour redescendre aux sections et aux districts, où l'on ne projette rien moins qu'une *religion universelle*, une *régénération universelle*, etc. Nos deux prophètes ont ouvert un *Cercle social*, par lequel ils prétendent communiquer avec toutes les nations de l'*univers*. Ainsi, grâce à eux, la Révolution aura eu aussi ses *illuminés*, tout comme si nous étions au temps des *Frères rouges* de Cromwell et des confréries de la Ligue. Heureusement, ceux-ci ne sont pas dangereux ; ils ne sont qu'extravagants, et ne veulent *régénérer l'univers que par l'amour*. »

C'est La Harpe qui parle ainsi, mais dans sa *Correspondance littéraire* (lettre 293), et l'on sait que ces épanchements confidentiels du célèbre critique ne se recommandent pas précisément par leur impartialité. Cependant c'était bien là le fond de l'opinion contemporaine, et la postérité n'a guère porté d'autre jugement sur ces deux novateurs.

« Anacharsis Clootz, Fauchet et Bonneville, dit M. Lanfrey, allaient, par leurs complaisantes utopies, remuer au fond des cœurs cette soif de l'impossible, cette passion de l'absolu, ces aspirations vers le rêve, qui ne plaisent tant aux peuples que

parce qu'elles les flattent en dissimulant sous des chimères les labeurs de leur tâche, et qui perdent infailliblement les révolutions où elles parviennent à prévaloir. L'abbé Fauchet, qui vaut mieux que sa descendance, est le père légitime de ces apôtres de l'*amour* qui ont depuis pullulé pour notre honte, et dont les maximes lâches et efféminées ont tant contribué à énerver la virilité des hommes de ce siècle (1). »

On connaît Claude Fauchet, ancien abbé, l'un des premiers électeurs de Paris et des présidents de la Commune, l'un des *vainqueurs* de la Bastille, et l'un des hommes qui se placèrent tout d'abord, par le courage de la pensée et de la parole, au premier rang parmi les athlètes de la Révolution, celui de tous peut-être que la nature et l'éducation semblaient avoir plus particulièrement formé pour remuer les passions vulgaires et électriser les passions les plus nobles. On connaît également sa doctrine : Fauchet proclama l'accord du christianisme et de la démocratie ; le premier il fit de cette idée, jusqu'alors vague et à l'état de sentiment, un système rigoureux qu'il appuyait de preuves métaphysiques et historiques (2).

Philosophe nourri du mysticisme de Saint-Martin, un des plus enthousiastes et des plus audacieux

(1) *Essai sur la Révolution française*, p. 249.

(2) Voir une remarquable étude de la doctrine de Fauchet dans E. Maron, *Histoire littéraire de la Révolution*, p. 437 et suiv.

parmi les publicistes, Bonneville appelle l'attention moins par son talent, qui était assez médiocre, que par ses doctrines, qu'on a vues reparaître de nos jours sous le nom de socialisme, et conquérir de nombreux adeptes. Comme Fourier, et avant Fourier, Bonneville avait forgé sa théorie du bonheur parfait; elle devait se réaliser, suivant lui, par deux moyens fort simples : une nouvelle répartition des biens, et la communauté des femmes. Dès avant 1789, on le voit préoccupé de donner à la Révolution, qu'il était facile de prévoir, la direction qu'il croit la plus conforme aux besoins et au bonheur de l'humanité. Vers le milieu de 1789, il publie, sous le titre de *Tribun du Peuple*, des lettres à l'imitation de celles de Junius. La première est adressée à la nation française :

Restes du plus vertueux des peuples, soyez attentifs, pensez à vos antiques honneurs, à ce nom d'*homme franc*, encore le plus beau titre que puisse désirer, chez toutes les nations, un véritable ami de l'humanité. Contemplez avec respect, en ces temps modernes, le spectacle majestueux d'un grand peuple, dont le plus faible citoyen marche l'égal des rois, et, pour réclamer ses *franchises*, ne leur offre point à genoux des plaintes et des doléances...

Peuple français, je parle à tous ! Malheur à l'homme né pour les forfaits et la servitude qui voudrait ambitionner un plus beau titre que celui de *citoyen français* !

Citoyens, quelle ivresse délicieuse inspire le sentiment de la liberté, quand on en jouit pour la première fois après tant de siècles de servitude ! Mais prenons garde de trop compter sur les promesses de qui pourra perdre ou envahir. Il y avait un jour de

fête chez les Romains où les esclaves étaient servis par leurs maîtres. Voilà à peu près où nous en sommes. Le lendemain arrivait ! Craignez, citoyens, de n'avoir pas assez prévu ce lendemain fatal où vous serez tous isolés, désunis, et peut-être enchaînés les uns par les autres. N'en a-t-il pas toujours été ainsi de vos anciennes assemblées ? Et tant qu'il existera des privilèges exclusifs et héréditaires, qui accordent à un seul ce qui appartient à tous, les formes de la tyrannie pourront changer avec les occurrences, mais la tyrannie existera toujours. Ce moment, qui doit briser nos fers ou les river pour toujours, mérite toute notre attention.

Si le souverain, heureusement éclairé sur ses propres intérêts, veut le bonheur de son peuple, croyez-vous que les princes et les grands seigneurs, et tous ceux dont les abus sont le patrimoine, ne cherchent pas tous les moyens de tromper ses bons des-seins ?...

Craignez le haut clergé, c'est-à-dire la seule partie du clergé qui soit noble, qui soit riche, qui soit oisive ; et la haute noblesse, la seule partie de la noblesse qui obtient par ses bassesses dans les cours les récompenses qui sont dues aux longs et pénibles travaux de la petite noblesse. Voilà les ennemis de la nation ; ce sont eux qui ont mis en délibération si une poignée d'oisifs appartient à vingt-quatre millions d'hommes, ou si vingt-quatre millions d'hommes appartiennent à une poignée d'oisifs. Laissons-nous encore longtemps cette question douteuse ? « C'est mériter tous les affronts que d'en souffrir d'éternels sans vengeance. »

Généreux peuple, peuple français, oseras-tu donc enfin une première fois demander un faible soulagement de tes maux à ces tyrans qui n'ont jamais rougi de trafiquer même de tes vertus, après avoir envahi tes biens et tes espérances !

Quel pays où, depuis quatorze siècles, on ne voit qu'intrigues, et cabales, et proscriptions ; un peuple appauvri, dépouillé de tous ses droits, même du droit sacré de la plainte, réduit pour toute nourriture à des restes d'herbages et de patates ; où le prix d'une journée entière de travail ne suffit pas à payer de l'eau pour désalterer la malheureuse famille d'un citoyen ! encore l'a-t-il souvent mauvaise et corrompue !

Pauvre peuple! ces palais dorés où vos ennemis se perdent de mollesse, vous les avez bâtis ; vous leur préparez à jeun ces repas somptueux qui les enivrent de luxure ; ces chevaux, sous lesquels ils vous écrasent en courant à leurs rendez-vous stériles, c'est vous qui les avez domptés.

Que vous a-t-on laissé ?

Permettez-moi d'abord de vous féliciter que la tyrannie en soit venue à ce dernier terme où la flatterie ne peut plus séduire, où la bonne foi du moins éclairé des citoyens ne peut plus être trompée. Bénissez l'auguste souverain qui veut entendre vos plaintes de votre propre bouche ! Mais il faut, par un dévouement noble et généreux, mériter le grand bienfait qui vous est offert, et les respects de l'Europe entière et de la plus éloignée postérité.

Donnez tout ce qu'on vous a laissé ; toutefois que cet abandon ne soit pas l'effet de la crainte ou de l'indifférence. Sachez défendre avec courage, et jusqu'au dernier soupir, les droits imprescriptibles de tous les peuples, et que, par vos soins et un entier abandon de vous-mêmes, vos enfants et les enfants de vos enfants jouissent, dans le sein de l'abondance et de la paix, d'un code fraternel.

O mes concitoyens ! travaillons avec courage à ce grand œuvre, comme si, devant renaître un jour sur la terre, nous avions besoin pour nous-mêmes d'y retrouver des lois *impartiales* et toutes les vertus qu'enfante la liberté, cette liberté qui n'est pas la licence, et toujours si persécutée qu'elle avait des temples à Rome et n'y habitait pas.

Dans la deuxième lettre, adressée aux Etats-Généraux, Bonneville donne l'explication du titre qu'il a choisi pour sa feuille :

Dernièrement, quelques artisans dont je défendais les droits, qui sont les miens, m'ont appelé le *Tribun du peuple*. Alors mon pauvre cœur, flétri par de longues souffrances, s'est un peu réchauffé : le nom de *Tribun du peuple*, qui a porté dans tous mes

ossements la sainte ivresse du patriotisme, m'a paru grand et harmonieux ; j'y ai trouvé le *titre* heureux d'un ouvrage selon mon cœur. Qu'il me serait doux si dans ma vieillesse, ignoré dans la foule, j'entendais bénir quelquefois

Le Tribun du peuple !

La troisième lettre est adressée à la noblesse, la quatrième au clergé ; Bonneville adresse la cinquième à son éditeur.

Fidèle au plan que je me suis proposé, y dit-il, je publierai mes lettres comme Junius Brutus a publié les siennes en Angleterre, comme le sage auteur *Des droits et des devoirs du citoyen* eût publié ses observations, si, pendant sa vie, il eût pu trouver un imprimeur et un éditeur.

De grâce, point de *souscriptions*, point de livraisons *périodiques*, point de *censeurs royaux*, point de journal.

Ces journaux *souscriptionnés* et *périodiques* sont tous soumis à une censure ministérielle plus ou moins rigoureuse, à proportion de l'influence que leur donne leur succès particulier : esclavage onéreux et funeste au développement de toute vérité qui pourrait choquer les intérêts des censeurs ou des liaisons de ces censeurs royaux.

Ainsi tout homme qui publie aujourd'hui un journal soumis à la censure ministérielle est un mauvais citoyen. Celui qui l'encourage par ses *souscriptions* est un mauvais citoyen. A moins que la bassesse de nos *ordres* ministériels n'ait trop avili nos âmes, ces principes sont incontestables. Les *ordres* d'un ministre ne sont pas des *lois*.

Sans doute il est permis à un homme honnête de saisir tous les moyens d'augmenter sa fortune, et de lier si étroitement son intérêt particulier à l'intérêt de tous, que la source du bien public soit pour lui-même une source de prospérités ; mais périsse le cœur lâche et criminel qui, négligeant les plus petits détails qui intéressent la chose publique, permettrait au despotisme de

s'enraciner dans quelque place ténébreuse, où il serait souvent trop tard pour le bon patriote d'en découvrir l'existence...

Vos livraisons périodiques sont des chaînes, et je n'en veux pas. J'aime à travailler à mon heure. Mes livraisons seront *partielles*, et plus ou moins considérables, selon les circonstances.

J'aurai soin, toutefois, que ma dernière livraison forme toujours un ouvrage complet : car, il faut le dire, malgré la liberté ou plutôt la tolérance accordée à toutes les brochures *qui ne sont pas périodiques*, sait-on à quel degré il nous sera permis de révéler d'énormes abus, et de crier *haro sur le baudet* ?

Les préjugés nous aveuglent et nous séduisent au point que des hommes très-estimables ne veulent pas consentir à une liberté indéfinie de la presse. Ils craignent que l'on n'abuse de cette liberté indéfinie pour corrompre les mœurs et calomnier l'homme vertueux. Hélas ! il est trop vrai de dire que celui qui veut le bien ne le voit pas toujours. La liberté *indéfinie* de la presse est si *essentielle* à la liberté, que là même où elle n'est pas *indéfinie* il n'y a point de liberté, il n'y a pas même de patriotisme.

Où la liberté existe, il y a des lois sages et fidèlement exécutées qui protègent *également* tous les individus ; leurs personnes et leurs propriétés sont en sûreté. Dès lors si un calomniateur veut dérober à un citoyen sa réputation, qui est souvent toute sa richesse, de bonnes lois lui offriront, comme en Angleterre, les moyens de se défendre et de la recouvrer....

Ecoutez le sage Mably, digne des respects de l'Europe entière : « La licence, qui produit quelquefois des libelles, prévient un mal plus grand, que produirait l'ignorance des citoyens. »

Le Tribun du Peuple eut un succès que l'on aurait peine à concevoir aujourd'hui, si l'on n'avait pas tant d'autres exemples de succès moins mérités ; il eut cinq ou six éditions.

Fauchet s'était tenu d'abord éloigné des luttes de la presse, et de la part d'un homme aussi ar-

dent, cette abstention pouvait étonner. Il s'en explique dans une lettre qu'il adresse, le 25 novembre 1789, aux rédacteurs du *Journal de Paris* :

Je vous prie de rendre publique cette déclaration : je ne fais point de journal et je ne travaille pour aucun. L'annonce en mon nom d'un écrit périodique intitulé *le Colporteur*, et d'un autre sous le titre de *la Correspondance*, est la centième petite méchanceté de mes ennemis. Ils me connaissent bien peu s'ils croient, par toutes leurs manœuvres, lasser mon courage. Dès que la police de la municipalité me laissera libre de travailler d'une autre manière pour la patrie, j'écirai. J'ai observé de près des hommes infiniment moindres que leur réputation. J'ai de grandes vérités à révéler à mes contemporains et à la postérité : je remplirai ma tâche.

La conformité de leurs doctrines, ou plutôt de leurs aspirations, réunit de bonne heure Fauchet et Bonneville, et, sans que nous puissions dire comment se forma leur association, nous les voyons travailler d'accord à se créer les deux grands moyens de propagande que la Révolution mettait à la disposition des novateurs. Ils fondèrent au Palais-Royal un *Cercle social*, dont Fauchet s'institua le procureur général et Bonneville le secrétaire, et ils lui donnèrent pour organe une feuille qu'ils intitulèrent la *Bouche de Fer*.

Le Cercle social était d'abord une loge de francs-maçons, qui comptait beaucoup d'hommes distingués. Cette loge, prétendant que la franc-maçonnerie avait le même but que la Révolution française,

la *régénération du genre humain*, se constitua dès lors en club ordinaire ou en société publique, ayant pour but principal, comme l'indiquait le titre qu'elle se donna, la réforme sociale. Elle s'appela aussi *Société des Amis de la Vérité*, se proposant d'organiser une confédération universelle des francs-maçons ou des amis de la vérité dans tous les pays, afin de réunir tous les rayons épars dans un centre commun d'amour et d'humanité, et de ne faire de tous les peuples qu'une seule famille.

La prétention du Cercle social n'allait à rien moins « qu'à bannir la haine de la terre pour n'y laisser subsister que l'amour. » Rien, d'ailleurs, selon Fauchet et ses collaborateurs, n'était plus facile que de résoudre à la satisfaction générale toutes les questions sociales et politiques. Pour résoudre les premières, il suffisait « que la patrie s'obligeât à assurer à tous les pauvres valides les jouissances nécessaires de la vie avec le travail, et à tous ceux qui ne peuvent pas travailler la faculté de vivre et d'être soignés dans leurs besoins. » Pour résoudre la seconde, il suffisait de déclarer « que le tout doit régir le tout, et que la volonté générale ordonne, sans exception, tous les actes de l'Etat. »

« Ce système, disait Fauchet avec l'exaltation d'un inspiré, ce système est aussi simple dans son établissement que facile dans son exécution... L'erreur est diverse, la vérité est une. »

L'inauguration de la confédération générale des Amis de la Vérité, qui eut lieu le 13 octobre 1790, avait attiré au Cirque national une foule immense, députés à l'Assemblée nationale, électeurs de 1789 et anciens représentants provisoires de la Commune, membres de la nouvelle municipalité et de toutes les sociétés patriotiques, des étrangers, les *vieux enfants de la nature*, en très-grand nombre; les galeries étaient remplies de spectatrices attentives, presque toutes épouses ou mères des premiers Amis de la Vérité auxquels il eût été donné de se réunir avec autant de solennité, et de s'occuper paisiblement et franchement d'un pacte fédératif du genre humain...

« Une grande pensée nous rassemble, dit Fauchet : il s'agit de commencer la confédération des hommes, de rapprocher les vérités utiles, de les lier en système universel, de les faire entrer dans le gouvernement des nations, et de travailler, dans un concert général de l'esprit humain, à composer le bonheur du monde. »

Le Cercle social eut tout d'abord une très-grande vogue; dix mille personnes, dit-on, se pressaient tous les vendredis dans la vaste enceinte du Cirque pour entendre Fauchet, et dans le nombre de ces auditeurs empressés on remarquait des hommes tels que Sièyes, Condorcet, Brissot, Barère, Camille Desmoulins, Thomas Payne, etc.

La tribune du Cercle social, comme son journal, était ouverte à tous les amis de la vérité.

Nous avons, disaient les directeurs, établi pour tous les écrivains distingués par leur franchise, par un ardent amour de la vérité, un rendez-vous de conférence, où, tour à tour maîtres et disciples, tour à tour donnant et recevant des informations, ils auront chacun plus de moyens d'éclairer le peuple, de connaître la vérité, de protéger l'honnête homme calomnié, de servir de jeunes talents, et de porter à l'assemblée fédérative des Amis de la Vérité leurs espérances, ou leurs alarmes, ou leurs desseins.

Les apôtres de la nouvelle doctrine invitaient tous les frères des départements à les seconder, à les imiter.

Nous conjurons donc tous les hommes amis des lumières et de la vérité, tous les *francs*, au nom de cette vérité, d'imiter le parlement d'Angleterre, du moment où ils auront terminé leurs travaux particuliers. Dans les objets épineux, ce parlement se forme en grand comité, cessant alors d'être législateur. Nous les conjurons de se former en cercle social, d'y interroger les confessions d'une *bouche de fer* qu'ils établiraient chacun dans leur ville; et, après avoir été les médiateurs, les conciliateurs des affaires de la cité, nous les prions de correspondre, pour les affaires générales, avec le bureau parisien, qui de toutes leurs instructions partielles rédigerait un cahier public et quotidien pour l'Assemblée nationale...

La *bouche de fer* (*ferrea vox*), institution dont l'origine se perd dans la nuit des temps, est vraiment la voix d'un peuple franc et généreux. Si elle parle aux méchants, c'est à haute voix; c'est en présence du public qu'elle les interroge... Ce ne sont pas seulement des plaintes qu'elle exprime, ni des complots atroces qu'elle dévoile : elle communique des idées, des motions utiles, des projets de lois, des lectures à la fois intéressantes et instructives.

Nous avons dit qu'à la porte du bureau du journal était placée une boîte, une bouche de fer, « dont l'allégorie ingénieuse et frappante avait donné le titre à la feuille de Fauchet et Bonneville. On y peut déposer — c'est Camille Desmoulins qui parle — mémoires, lettres d'avis, vues ou projets utiles. Une société de gens de lettres, sous le nom de Cercle social, assiste tous les jours à l'ouverture du large crâne de la Bouche de fer, observe le cerveau, et, par la voie du journal, annonce au public les bons et mauvais présages : c'est une sorte de comité des recherches. Il faut convenir qu'il n'y a point de journal dont le titre promette davantage. »

La Bouche de Fer et la Société dont elle était l'organe ne faisaient, pour ainsi dire, qu'un seul corps, et n'avaient qu'une même âme.

Le cercle social, qui surveille et dirige la Bouche de Fer, journal patriotique et fraternel, a pour objet dans cet ouvrage, disaient les rédacteurs, la confédération universelle des amis de la liberté. Une partie de cet ouvrage est destinée au développement et à la discussion des principes d'un pacte fédératif, et à consacrer les résultats de l'assemblée fédérative des Amis de la Vérité, qui se réunissent tous les vendredis au Cirque national, à Paris.

La Bouche de Fer, en effet, était avant tout, et presque exclusivement, l'organe du club social ; elle est remplie en grande partie par les thèses philosophiques et politiques soutenues au cercle, par les discours de ses membres, et surtout de son pro-

cureur général. On n'y trouve ni les débats de l'Assemblée, ni les nouvelles du jour, rien, en un mot, de ce qui constitue le journal proprement dit ; mais elle abonde en articles de toute nature, et quelques-uns très-curieux, envoyés de toutes les parties de l'Europe à la Société. On y rencontre aussi fréquemment des questions déposées dans les bouches de fer, et ayant trait aux préoccupations du moment, dans le genre de celles-ci :

— Bouche de Fer, dis-nous s'il est vrai que le signalement des aristocrates soit un ruban noir ?

— Est-il vrai qu'il y ait une assemblée aristocratique en forme de loge qui se tient rue Chabannais, deux ou trois jours par semaine ?

— Serait-il vrai que tous les espions de l'ancienne police soient encore aux gages du trésor public, et sous les ordres de Guignard, qui les emploie ?

On y lit quelques lettres curieuses de Cloots à Fauchet, avec les réponses, une lettre fort remarquable de Condorcet sur les spectacles, des articles de Thomas Payne et d'autres publicistes. Une savante et spirituelle Hollandaise, madame d'Aelders, y a publié plusieurs discours sur la condition des femmes, leur éducation, et leur influence dans les gouvernements. Enfin, elle nous a conservé d'excellents discours sur les questions les plus intéressantes, notamment sur le *caractère des hommes destinés par la nature à réveiller les nations*, sur la question de savoir *si le même gouvernement peut*

être propre à tous les pays, et si tous les peuples peuvent être également libres, etc. On y voit proposée la formation d'un tribunal national pour juger les différends des rois, et les rois eux-mêmes. Etc., etc.

Il est à peine besoin de dire que le Cercle social rencontra de nombreux détracteurs. *L'Orateur du Peuple* le regardait comme une institution contre-révolutionnaire.

« Je viens à un autre louangeur périodique du général (il venait de parler du Père Duchesne Le-maire) : c'est Claude Fauchet, qui a pris la tâche d'assourdir tous les huit jours le public, au cirque du Palais-Royal, de ses déclamations sonores, maçonniques, unitives, auxquelles personne n'entend rien, mais qu'on applaudit ou qu'on siffle à outrance. Le procureur général est le partisan fanatique, le fervent admirateur et l'ami intime de notre Mottié. Entendons-nous bien, mon cher frère d'armes : quand je vous parle d'un procureur général, ce n'est pas celui de la lanterne, mais de celui du *Cercle social*. Vous ne comprendrez peut-être rien à ce jargon mystique; ni moi non plus, parce que ces messieurs du Cercle, non contents d'être inintelligibles, se disent encore *invisibles*, de même que feu Poinsinet. C'est avec ce batelage, ces grands mots, ces scènes de tréteaux, que nos ennemis essaient de donner le change au peuple.

89 a voulu jouer un tour aux Jacobins, voilà le fin mot ; et on en rit (1). »

La Harpe, outre l'appréciation sommaire que nous lui avons empruntée, consacre à la réfutation des doctrines des Amis de la Vérité, dans le *Mercur*e de 1790, deux longs articles, où il les persifle cruellement. Fauchet lui répond avec une évangélique philosophie :

M. La Harpe, bon citoyen, littérateur délicat, poète pur, observateur léger, s'est égayé sur notre journal et notre confédération. Nous pourrions, avec la même innocence, faire des railleries sur son *Mercur*e et sur l'association de ses amis. Nous ne voulons pas employer les armes de la dérision contre un patriote si estimable et un homme de lettres si distingué.

Et après lui avoir expliqué le but des Amis de la Vérité, il termine ainsi :

Je répéterai à M. La Harpe, en finissant, cette maxime tout évangélique, qui ne peut lui déplaire, comme elle a eu le malheur de déplaire à quelques autres critiques moins sages : Aimons-nous mutuellement, c'est toute la morale, c'est toute la religion, c'est toute la société, c'est toute la loi de la nature.

L'un reprochait à Fauchet de prêcher la loi agraire, lorsqu'il ne faisait qu'émettre le vœu que tous les pauvres eussent quelque chose ; l'autre l'accuse de mysticisme ; ceux-là de conspiration secrète, ceux-ci d'irréligion. Fauchet a réponse à tout ; il a de la nature du tribun, il est taillé pour la lutte.

(1) *L'Orateur du Peuple*, t. III, p. 427.

« Son génie, dit Paganel, s'élançait de lui-même vers les grands mouvements. Il se plaisait au milieu des cris, et ne s'effrayait pas des tempêtes, s'il s'en promettait de grands effets..... Sa tête ni son cœur ne reposèrent jamais. » Écoutons-le repousser l'imputation d'irreligion que lui a adressée Cloots.

C'est bien une misérable philosophie que celle qui croit pouvoir former une patrie sans religion, et instituer une nation sans conscience. La nature a fait l'homme avec des rapports religieux, que l'orgueil des faux génies ou la bassesse des cœurs dépravés peuvent seuls méconnaître, mais qu'aucune combinaison possible ne détruira jamais, parce que ces rapports entrent dans l'essence générale de l'espèce humaine, et qu'ils se font sentir aux impies eux-mêmes, dans les moments lucides, comme les remords aux scélérats.

Ne vous abusez point, patriotes ! le christianisme est indestructible, parce qu'il n'a dans sa substance aucun caractère d'invention politique. Ce ne sont pas des ambitieux et des despotes qui ont fabriqué l'Évangile ; il les confond à chaque ligne : l'égalité sainte y est tracée en caractères inimitables. C'est le code de la fraternité pure ; c'est la loi céleste de la liberté ; c'est la sanction de la Divinité donnée à l'humanité même. Il faut être arrivé, par l'orgueil ou le vice, à l'obtusion du sens intime ou à la putréfaction de la conscience, pour ne pas sentir la vérité de cette religion fraternelle, et ne pas goûter la perfection de vertu sociale où, fidèlement suivie, elle doit élever le genre humain. Abattez tous les échafaudages imposteurs dont le despotisme des gouvernements, qui a produit le despotisme des prêtres, et qui s'en est ensuite étayé, avait entouré cet édifice simple et majestueux ; mais après avoir balayé d'une main sévère le dehors et le dedans du temple, ne touchez pas à ses fondements : vous briseriez la liberté sur la pierre mobile, vous dévoreriez l'empire

plutôt que d'entamer une des assises de la religion. Vous la croyez ébranlée parce qu'une petite et bruyante multitude de génies sans frein et d'hommes sans mœurs s'accordent pour la blasphémer. Détrompez-vous : la masse nationale ne peut jamais être impie, c'est contre nature ; c'est comme si on voulait se persuader, lorsque, dans les maisons riches, les Crassus se livrent à la gloutonnerie, et que, dans les pauvres tavernes, la canaille s'abandonne à l'ivresse, que toute la nation se gorge et s'enivre. Non, il n'y a que les deux extrémités qui soient en ferveur de débauches ; tout le corps de la nation est dans la sagesse : les innombrables familles des gens de bien vivent sobrement dans leurs paisibles foyers, et ont horreur ou pitié des orgies de l'opulence et de la misère. Écrivains imprudents ! Si vous veniez à persuader, en effet, que, sous ce nom sacré de liberté publique, c'est la religion, c'est le premier des biens de l'humanité, la morale éternelle, que l'on veut livrer à tous les attentats de la licence, ah ! c'est alors que tous les honnêtes gens, c'est-à-dire toute la France (entendez-vous ?) se soulèveraient, avec une indignation divine, contre ce petit tas d'insolents et cette vile tourbe de misérables qui voudraient condamner tous les Français à être aussi infâmes, aussi dépravés qu'eux. On ne peut pas plus ôter la religion à un peuple qu'on ne peut ôter Dieu de la nature...

Au commencement de 1794, Fauchet fut choisi pour évêque par les électeurs du Calvados ; la page que nous venons de citer, en l'abrégeant, et qui a de nombreux pendants, suffirait seule à expliquer ce choix. Bonneville, resté maître absolu du terrain, ne tarda pas, sous la pression des événements, à transformer la Bouche de Fer. D'organe des doctrines sociales qu'elle avait été jusque-là presque exclusivement, il en fit un journal politique quotidien, et un journal des plus avancés et des plus ar-

dents. A la fuite de Louis XVI, Bonneville, donnant libre carrière à ses sentiments républicains, demande immédiatement la déchéance, l'abolition de la royauté, et son remplacement par un gouvernement national. Nulle part le principe monarchique n'est attaqué avec un plus singulier mélange d'esprit et de fougue que dans la Bouche de Fer. Il est de Bonneville, ce mot dont Brissot fut heureux de pouvoir s'emparer, sans, du reste, en dissimuler la source : « Les Egyptiens avaient mis sur le trône une pierre pour leur servir de roi ; faisons de même, et donnons à cette pierre, éternel symbole du cœur d'un roi, un excellent conseil exécutif. »

Le 24 juin, la Bouche de Fer commençait par ces mots : *Crimes de Louis XVI* ; le lendemain par ceux-ci : POINT DE ROI, POINT DE ROI ! *voilà le cri général*. Le numéro suivant est encore plus significatif. Bonneville, comme Camille Desmoulins, avait voulu se repaître de l'humiliation de la royauté, ramenée en captivité.

Onze heures sonnent, et je prends la plume pour retracer ce que j'ai vu et entendu. Les chemins étaient remplis d'une foule innombrable. Les gardes nationales arrivent. « *Paix là ! paix là ! Silence !* Enfoncez votre chapeau, restez couverts ! Il va passer devant ses juges. » Représentants du peuple, vous n'avez plus à délibérer : le peuple libre et souverain s'est couvert en regardant avec mépris le ci-devant roi. Voilà enfin un plébiscite : LA RÉPUBLIQUE EST SANCTIONNÉE !

— N'allez pas tomber dans les pièges qu'on tendait toujours aux peuples, avait-il dit à la première nouvelle de la fuite du roi.

On changeait le nom de *mangeurs d'hommes*, et l'on conservait toujours, sous d'autres formes, la race maudite. Oui, maudite par tous les anciens amis du peuple ; et il est écrit dans l'Evangile : *Le Ciel nous a donné des rois dans sa colère.*

*Notre ennemi, c'est notre maître,
Je vous le dis en bon français,*

s'écriait Lafontaine. Ce maître-là s'appelait jadis un *tyran* ; et nos enfants riront un jour de pitié quand on leur apprendra que nous disions quelquefois : *un bon roi...*

Non, mes amis, il ne faut point de *mangeurs d'hommes* ; il ne faut point sur la terre de ces espèces de monstres qui dévorent de vingt-cinq à trente millions par an, comme vous un morceau de pain bis, qui trafiquent de la liberté, qui n'entretiennent dans la plus affreuse misère tant de citoyens que pour les forcer de trahir la patrie pour avoir du pain...

Que les quatre-vingt-trois départements se confédèrent et déclarent qu'ils ne veulent ni tyrans, ni monarques, ni protecteurs, ni régents, qui sont des ombres de rois aussi funestes à la chose publique que l'ombre du bohon-hupas, qui est mortelle.

A ceux qui lui objectent que les temps n'étaient pas mûrs pour la République, Bonneville répond, avec cet emportement sombre et lyrique qui lui est habituel :

Si les temps ne sont pas mûrs, vous qui en un clin d'œil mûrissez les bastilles, ô amis de la vérité, allumez dans tout l'univers un feu si terrible que la liberté *mûrisse* enfin pour les nations. Que de tous côtés l'on s'écrie :

*Les temps sont arrivés, et pour le châtimement
La trompette a sonné le dernier jugement.*

— On répand que les ambassadeurs refusent de traiter directement au nom de leurs maîtres :

Nous combattons vos rois, retournez les servir.

C'est dans l'imprimerie du Cercle social que fut imprimée la fameuse pétition du Champ-de-Mars, qui eut les suites funestes que l'on connaît. Bonneville, plus compromis encore que ses confrères déjà en fuite, fut obligé d'imiter l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant*, et dut suspendre la publication de la *Bouche de Fer*.

La plume me tombe des mains, disait-il en s'adressant pour la dernière fois à ses souscripteurs. Écrivains patriotes, la plume de l'Ami de la Vérité ne peut tracer des crimes aussi atroces; je la poserai. Déposez votre plume sur l'autel de la patrie. Si le sang répandu de tant de citoyens ne crie pas assez haut, comment espérez-vous de vous faire entendre? Laissez-le parler seul; posez la plume, et vous aurez, sous peu de jours, une autre législature! Ce sera l'instant du réveil.

Mais avant de quitter la plume, il avertit les patriotes des dangers qui les menacent, et les engage à l'union.

Quel orage se prépare! Soyez attentifs! On conspire contre la liberté, contre les principes de la Révolution. L'heure fatale arrive; les trahisons, les enlèvements, le mépris de l'indignation de tous les siècles, les assassinats, tout annonce une tempête terrible. Frères et amis, prenez une attitude fière; demandez une autre législature. Périssiez, s'il le faut, mais en hommes libres...

— L'univers se réveillera tôt ou tard à la voix innombrable et toute puissante des Amis de la Vérité...

— Que les citoyens s'unissent ici et là: les tyrans pâliront, et les rois et les dictateurs rentreront dans la poussière...

Oui, je prendrai le deuil, et je chanterai ces paroles d'un psaume funèbre:

« Nations, levez-vous! jugez les superbes selon leurs œuvres.

» Ils ont humilié le peuple, et souillé de son sang son propre héritage.

» Ils ont tué la veuve et l'étranger, et mis à mort les orphelins. »

Vous, les plus abrutis, prenez garde à ceci ! Et vous, insensés, quand aurez-vous des yeux pour voir ?

La Bouche de Fer cessa définitivement ses prédictions le 28 juillet, au n° 104. Elle paraissait trois fois par semaine. Elle portait en tête un fleuron bizarre : au milieu est une tête humaine avec une bouche de fer, et surmontée d'un coq ; d'un côté, la foudre sortant d'un nuage ; de l'autre, un signe maçonnique dans une gloire, et autour, singulièrement disposée, cette épigraphe : *Tu regere eloquio populos, ô Galle, memento.*

La bibliographie du journal du Cercle social est assez obscure. « Le journal la *Bouche de Fer*, disent les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, commencé en janvier 1790, devint au 1^{er} octobre de la même année l'organe d'un club philosophique ouvert par ses fondateurs au cirque du Palais-Royal. » Deschiens mentionne, en effet, une première Bouche de Fer, en janvier, 17 livraisons, plus 8 numéros intitulés *Bulletin de la Bouche de Fer* ; et une seconde allant du 1^{er} octobre 1790 au 28 juillet 1791. Le catalogue de la Bibliothèque indique trois séries : 1^{re}, janvier 1790, 1 vol. ; 2^e, octobre-décembre 1790, 1 vol. ; 3^e, janvier-juillet 1791, 3 vol. ; plus deux séries de Bulletins en un volume. Mais

on n'a pu me communiquer que deux plaquettes, contenant un prospectus et un Bulletin. Le même catalogue porte un *Cercle social*, indiqué comme rédigé par Fauchet et Bonneville parallèlement à la Bouche de fer; ce qui s'explique assez difficilement. Divers indices me feraient croire que c'est là la première série, la première forme de la Bouche de Fer. Deschiens, du reste, ne fait pas mention de ce *Cercle social*.

Enfin, je lis dans Léonard Gallois la note suivante :

Quoique l'organisation et l'inauguration de l'assemblée fédérative des Amis de la Vérité et du Cercle social n'ait eu lieu que le 13 octobre 1790, et que le premier numéro de la Bouche de Fer ne date que de cette époque, l'abbé Fauchet eut l'idée de faire remonter cette publication jusqu'au commencement de la Révolution. A cet effet, il donna le titre de Bouche de Fer à trois volumes publiés en partie par lui, dont le premier contient le *Résultat de la séance des électeurs réunis au Musée le 25 juin*, que les électeurs n'osèrent pas alors insérer dans leur procès-verbal. Cette relation ne contient pas moins de 246 pages; elle est de Fauchet. Le deuxième volume contient le tableau analytique des principes décrétés par l'Assemblée nationale, depuis sa formation jusqu'au décret sur le droit de paix et de guerre. Enfin, le troisième volume renferme quatorze livraisons d'une Bouche de Fer antérieure à celle qui servit d'organe au Cercle social. La collection de ce journal dont je dois la communication à l'obligeance de M. le colonel Maurin ne commence qu'au n° 4 de la deuxième année.

J'ai cru devoir entrer dans ces détails à cause de l'intérêt réel qui s'attache aux publications du Cercle social, publications qui accélérèrent le dévelop-

pement des idées philosophiques et politiques. Parmi leur fatras de faux mysticisme et de franc-maçonnerie, elles renferment beaucoup de choses éloquentes et bizarres, beaucoup de bonnes choses, et elles mériteraient peut-être d'être réimprimées, au moins en partie, comme curiosité historique. « Le Cercle social, disent MM. Buchez et Roux, est une origine très-précieuse à constater dans l'intérêt des idées nouvelles. L'histoire de la philosophie ne peut manquer d'y recueillir des renseignements importants pour donner toute leur valeur d'invention ou d'élaboration aux travaux du dix-neuvième siècle. »

Bonneville reparut sur la scène au mois de novembre, et fonda avec Condorcet et autres la *Chronique du Mois*, dont nous avons parlé précédemment (t. V, p. 284).

Au commencement de 1793, le Cercle social entreprit la publication d'un nouveau journal, intitulé *Bulletin des Amis de la Vérité*, à propos duquel les auteurs de l'*Histoire parlementaire* sont entrés dans des détails inusités, tout en disant qu'on s'en exagère la valeur, qu'il n'offre aucun système. Le prospectus, disent-ils, est rédigé par Bonneville, dans le style et dans les formules du mysticisme maçonnique. Il y attaque violemment les jacobins; voici l'apostrophe par laquelle il résume leur histoire :

Hommes méprisables, sanguinaires, parce que vous êtes lâches et que vous avez peur d'être démasqués, et vous le serez, où étiez-vous en 89, quand nous parlions seuls, et avec tant de force, de réunir les électeurs et les districts de tout l'empire, et d'appeler les représentants du peuple à Paris, et d'organiser une garde nationale ? Sur quels tréteaux ou dans quelles antichambres étiez-vous ? Étiez-vous encore aux gages d'un comte d'Artois ou aux pieds d'un Necker, que vous portiez en triomphe et que nous dénoncions à toute l'Europe ? Quand nous écrivions l'histoire du 6 octobre et des crimes de Lafayette, et que nous vengions les Parisiens si indignement accusés, étiez-vous à ses gages, ou aux gages de Philippe d'Orléans ? En quelle année étiez-vous aux pieds des Lameth et dans leurs conciliabules pour écraser Mirabeau ? En 1790, aux pieds de Barnave ; en 1791, aux pieds de Robespierre ; en 1792, aux pieds de Marat. — Notre plume, toujours pure, qui vient de les peindre, vous paraît maintenant souillée. Vous républicains ! ô liberté, liberté ! ô justice !

« Le cadre habituel du journal dont il s'agit, continuent MM. Buchez et Roux, est marqué par les titres suivants : *Cercle social, Convention nationale, Parlement d'Angleterre, Imprimerie et librairie, Du nouvel ordre social, République indivisible, Variétés, Nouvelles.*

» Le titre *Cercle social* n'est d'abord accompagné que de cet aphorisme panthéistique :

Le cercle, c'est le sceau des lois de la nature,

Amour, égalité !

C'est l'année et l'anneau de la fraternité,

Toujours entière et toujours pure ;

Point de commencement ni fin : Éternité !

» Ce même titre, le 17 et le 18 janvier, est suivi

d'un commentaire en vers sur la vérité, sur le peuple franc, sur les *Templiers du Dieu de la nature*. Ce commentaire est d'un esprit dérangé, à la poursuite de calembours symboliques, qui prend au sérieux des analogies de mots, les décrit emphatiquement, et veut en faire la base des destinées futures du monde. Après ces deux pièces de vers, le chapitre *Cercle social* porte seulement le mot *justice*, du 19 au 21 janvier, et celui d'*union*, du 24 janvier au 30 avril.

Les titres *Convention nationale*, *Parlement d'Angleterre*, ouvrent des analyses très-courtes et très-incomplètes des séances de ces deux assemblées.

Le titre *Imprimerie et Librairie* n'est autre chose que la réserve d'un cadre pour les annonces de la maison N. Bonneville et compagnie. Le n° 3 désigne ainsi la matière de ce titre :

La maison de commerce des directeurs de l'imprimerie du Cercle social, d'après son institution, la confédération universelle des Amis de la Vérité, qui a causé un grand ébranlement, qui se prolonge toujours, et qui bientôt commencera un pacte fédératif entre les nations, est véritablement établie sur des bases plus larges que la librairie ordinaire. Elle offre de procurer tous les livres anciens et modernes, et de toutes les langues, latins, grecs, russes, portugais, polonais, hollandais, italiens, anglais, allemands, espagnols, etc., etc.

Bonneville promettait, en outre, de se charger de tous les manuscrits, dont il espérait enfin, disait-il, tirer de grandes ressources pour la plupart

des écrivains, jusque-là toujours trompés, trahis, insultés dans leur honorable indigence par de misérables *livriers*, qu'ils ont comblés de richesses.

« Le titre *Nouvel ordre social* est annoncé de la sorte :

Ici, nous réunirons les articles qui auront pour objet de préparer les questions à traiter à la Convention, les motions importantes, un compte fidèle des discours prononcés par les représentants du peuple et par tout autre citoyen, quel qu'il soit, pourvu qu'il aime la justice, qu'il défende avec énergie le faible qu'on persécute, *qu'il ne tienne à aucun parti*, et qu'il remplisse les devoirs austères d'un *ami de la vérité*.

« Le titre *République indivisible* est rempli par une série de tableaux sur les progrès de l'esprit public dans les départements, et sur les établissements dont ils ont besoin, « d'après la nature de leur sol ou de leurs habitants. » Quelquefois la reproduction de la *Sentinelle*, placard rédigé par Louvet, occupe la place du tableau des départements.

» Le titre *Variétés* renferme des morceaux littéraires qui sont ordinairement dialogués. Chacun de ces drames a un intitulé, et, parce que le même sujet est souvent continué, un numéro d'ordre suit toujours l'intitulé. Ainsi, on trouve le *Misanthrope*, n° 1 ; le *Promeneur sentimental*, n° 1 ; l'*Applaudisseur*, n° 1 ; les *Demeures de la sottise*, n° 1 ; etc.

» Enfin, le titre *Nouvelles* est entièrement consacré aux faits. »

Ce prospectus, qui n'a point d'autre date que

celle de l'an I de la République, a pour épigraphe cette comparaison extraite par Bonneville de son *Esprit des Religions* : « Achille qui courut sans armes repousser tout le camp troyen, c'est la vérité, qui sait triompher de l'imposture sans effort et sans cruauté. » Entre autres choses qui y sont promises, nous remarquons encore des « Variétés amusantes pour aider les bons desseins de toutes les Sociétés d'*hommes libres*, qui en feront des lectures publiques. Partout une guerre éternelle aux tyrans, partout un choix sévère d'observations et dénonciations des abus, vus en grand, etc. »

Le Bulletin des Amis de la Vérité, rédigé dans les principes de la Gironde, dont il épousa chaleureusement la querelle avec la Montagne, contient le développement du système de république que ce parti voulait faire prédominer. Il ne vécut qu'un trimestre, et il est aujourd'hui très-rare. Ajoutons, comme singularité, qu'il avait adopté le format du *Moniteur*, in-folio à trois colonnes.

En l'an VI, Bonneville publia quelques numéros d'un journal dont il composa le titre de ceux de ses deux premières feuilles : *Le Vieux Tribun du peuple et sa Bouche de Fer*. Nous le voyons ensuite rédiger le *Bien-Informé* avec son ami Mercier. Mais le temps n'était plus à ces excentricités, à ces hardiesses de langage dont il était coutumier : s'étant

permis, dans cette dernière feuille, de comparer Bonaparte à Cromwel, il subit pour ce fait un long emprisonnement. Il mourut à peu près fou, en 1828, dans une misérable boutique de bouquiniste du quartier latin.

Quant à Fauchet, devenu évêque du Calvados, puis député à l'Assemblée législative pour ce même département, il n'avait pas cessé d'écrire, et avec la même verve; mais il se tint en dehors du journalisme jusqu'au commencement de 1793, où, nommé à la Convention, il lança, en même temps que Bonneville son Bulletin, et pour défendre la même cause, une feuille intitulée *Journal des Amis*; en voici le prospectus :

Les Français veulent fortement la liberté : ils l'aiment ardemment; mais la plupart n'en ont qu'une idée vague et un sentiment confus. On idolâtre son image, on embrasse son fantôme; la moitié des vrais principes n'est pas connue, et de ceux qu'on connaît les habiles tirent des conséquences fausses qui poussent la multitude à la licence et les portent eux-mêmes au despotisme, inévitable effet de l'anarchie. Cependant les nations nous regardent, l'univers nous contemple et la postérité nous attend. Français! nous ne trahisons pas les espérances du genre humain et nous ne laisserons pas avorter le bonheur du monde : nous atteindrons à la hauteur de la plus belle destinée qui fut jamais réservée à aucun peuple.

Il est aussi impossible de développer la série des vrais principes dans la tribune des assemblées nationales que dans celle des sociétés populaires. Des hommes qui n'ont que la suffisance de l'orgueil et le génie de la vanité s'en emparent despotique-

ment ; les plus petites questions, les plus chétives rivalités, y absorbent l'éloquence, y tuent la raison. On s'y chamaille comme au marché ; on est prêt à s'y battre comme des portefaix ; la sage philosophie est huée, les expressions d'humanité y sont repoussées par des cris de cannibales. Cependant la Convention est composée, à la très-grande majorité, d'estimables républicains, les sociétés populaires sont généralement remplies d'hommes sensés ; mais la parole est presque toujours accaparée par de petits insolents ou de grands scélérats, qui profanent, à chaque phrase, les noms sacrés de liberté, de république, pour insulter à la sagesse mâle et faire égorger la vertu courageuse, qui pourraient déconcerter leurs projets de désorganisation et de proscription. Ils voudraient être les seuls hommes, les maîtres absolus. Téméraires ! ce n'est pas pour porter votre joug que les nations secouent les fers de leurs anciens despotes ; ce n'est pas pour être rongés par des insectes que les peuples auront enchaîné les lions et muselé les tigres couronnés. Bientôt les rois auront disparu ; toutes les races de tyrans s'éteignent : vous serez balayés à votre tour comme les dernières immondices de l'humanité.

Je veux reprendre la parole dans un écrit, puisque, depuis deux ans, je ne peux plus l'avoir dans les tribunes. Tous les partis ont cherché à m'obscurcir ou à me réduire au silence, parce qu'ils ont senti que le propagateur de la fraternité générale ne pouvait servir aucune coalition partielle. Je suis resté seul avec un ami, qui se sent, comme moi, le courage de dire et de défendre la vérité. C'est l'auteur anonyme de plusieurs discours que je prononçai avec tant de succès dans les assemblées nombreuses des Amis de la Vérité, au Cirque, et qu'on s'obstinait à m'attribuer, malgré mes protestations réitérées ; c'est le même qui, au mois de juillet dernier, lorsque le despotisme croyait toucher au moment de son triomphe, nous retraçait, dans sa *Journée de Marathon*, ces belles époques de l'histoire de la Grèce, où l'on reconnaît toute la force d'un peuple qui combat pour la liberté. Nous continuerons le développement des vrais principes de l'ordre social ; nous poursuivrons avec le flambeau de la vérité les imposteurs qui égarent l'opinion ; nous tuons

avec le glaive de la parole et le feu de la pensée les réputations exécrationnelles des tyrans populaires, qui incendient matériellement la République et massacrent positivement la liberté. S'ils nous égorgent après cette annonce, notre mort servira encore le genre humain.

Ce collaborateur annoncé par Fauchet était J.-F. Guérault; la nouvelle feuille devait être l'œuvre commune des deux amis, et c'est même de là qu'elle avait d'abord pris son titre. Cette particularité assez curieuse m'a été révélée par un prospectus dans lequel le journal est annoncé sous le titre de *Journal des Deux Amis*, par Claude Fauchet, évêque du Calvados, et Jean-François Guérault. Mais au moment de l'exécution le courage avait manqué à ce dernier, et, au lieu de la copie qu'il attendait pour son premier numéro, Fauchet recevait de son collaborateur une lettre par laquelle celui-ci le prévenait de ne plus compter sur lui.

Je me suis essayé de toutes les manières, mon cher ami, et je vois qu'il m'est impossible de travailler à la toise, et que je ferais plutôt vingt paires de souliers qu'une bonne page de journal en un jour. J'ai passé la nuit, mais la nuit tout entière; j'ai essayé de recoudre les excellents morceaux des discours prononcés dans l'affaire du roi, et dont il était si facile de faire un bon extrait, et je n'en ai fait, moi, qu'une guenille pitoyable, que j'ai jetée au feu ce matin... J'aimerais mieux ramer aux galères que d'être ainsi commandé par mon travail, et obligé de suer sang et eau pour faire une besogne détestable.

Voilà donc Fauchet chargé de tout le fardeau, et il le portera courageusement. Il a le travail facile,

il l'aime, et il s'efforcera d'autant plus de contenter ses souscripteurs, qu'il aura seul toute la responsabilité. Cependant, le sage Lalande, évêque de la Meurthe, qui demeure avec lui, et qui réunit le savoir et les talents à la moralité pure et à la vraie philosophie, lui fournira quelques articles. Quant au titre du journal, il restera le même, avec seulement un mot de moins. Ce sera le *Journal des Amis*, et ce titre lui conviendra, car les philanthropes sont les seuls à qui l'auteur ait l'ambition de plaire, et il est assuré d'y réussir en ne leur parlant que le langage de l'humanité, de la liberté, de la sociabilité, de l'amitié universelle.

En attendant, et pour remplir le vide laissé par la défaillance de Guérault, Fauchet offre à ses lecteurs quelques portraits « dans le genre que les peintres appellent des croûtes, et qu'il vient d'esquisser à la hâte. »

Les vrais citoyens de tous les départements remarqueront avec une satisfaction pure qu'il n'existe pas un seul homme, parmi les anarchistes et les ennemis de la souveraineté du peuple, qui ait un talent réel, et encore moins le génie de l'éloquence. Quelques-uns sont astucieux comme le mensonge et violents comme la fureur ; aucun n'a ni grâce ni sentiment : ils sont des bateleurs ridicules ou des énergumènes en convulsions ; ils jettent de la poussière ou ils vomissent du sang. Robespierre seul réunit ce double mérite : aussi c'est le grand homme. Il a des pensées fausses, mais soutenues, son style est en mouvement comme son visage : c'est une grimace perpétuelle ; il se passionne à froid ; il voit dans les autres toutes les fureurs qui le dévorent, et en lui-

même toutes les vertus qu'il n'a pas et qui honorent ses adversaires. La seule chose qui m'étonne, c'est qu'un être si vain, si chétif, si honteusement pédant, si froidement barbare, si tristement factieux, ait pu trouver des sots qui l'admirent et des enthousiastes qui l'encensent. Jugez du *servum pecus* dont il est le béliet. Tous les autres orateurs de la faction ne font que glousser comme des *dindons*, ainsi que Marat lui-même le leur a dit, ou crier comme les *oies* de la Montagne, selon l'heureuse expression de Gensonné. Ces êtres-là sont voués, par leur nullité intellectuelle, au mépris de tous les hommes de bon sens, et seront bientôt sous les pieds de la République entière par l'excès de leur perversité.

Il n'est pas étonnant qu'il ait pris en horreur la députation de la Gironde, qui est composée d'hommes d'esprit et d'une rare éloquence. Vergniaud les a balayés devant lui comme des insectes malfaisants qui rongent le germe de la liberté publique. Gensonné les a écrasés comme des reptiles tortueux qui ne bavent que du venin. Que peut opposer la faction entière à l'énergie et à la supériorité des talents de Guadet ?

.....

Le petit Barrère, nouveau Janus à trois visages, dont l'un regarde l'anarchie, l'autre la République, et le troisième le despotisme représentatif, a rabâché et déraisonné pendant trois grandes heures, et n'a rien prouvé que sa demi-faiblesse, sa demi-férocité, son inconséquence tout entière. Il a de l'esprit en petite monnaie et du pédantisme en grosse somme; il régent la Convention à la faire rire, s'il ne la faisait pas bâiller.

..... Voilà le plus illustre champion de l'opinion de ceux qui, caressant toujours le peuple par une adulation servile et men-songère, ne veulent pas qu'il soit souverain de *fait*, et le prennent pour une bête féroce qu'il faut toujours museler par le despotisme de ses propres mandataires.

Tous ces gens-là vous parlent principes, justice, vertu, égalité, liberté, souveraineté nationale, bien plus haut que les républicains sincères. Marat vaut mieux qu'eux tous : il est, du moins, vrai, celui-là; il dit son vœu : deux cent mille têtes coupées et un

dictateur. Chabot ne voudrait pas qu'il le dît; il dénonce cette indiscretion courageuse. O monstres! vous voyez bien que je ne vous crains pas : je sais les massacres médités, et je parle ainsi!

La suite au numéro prochain, car les lâches scélérats ne réussiront pas même à me faire assassiner.

Voici le début de ce premier numéro, qui parut le dimanche 6 janvier 1793, et non pas le 1^{er} janvier, comme le dit Deschiens.

Oui, l'univers sera libre; tous les trônes seront renversés; la virilité des peuples se prononce; l'âge de raison pour l'humanité s'avance. Nous éprouvons les derniers orages de la jeunesse du monde. La sagesse sociale s'élèvera sur les débris des passions tyranniques et serviles qui régissaient l'ignorance des nations. Le bonheur naîtra de l'alliance des lumières et des vérités. La société embrassera la nature. Délivrés de toutes les chaînes, nous serons heureux de tous les biens. La fraternité ralliera la famille humaine, et l'égalité des droits rendra enfin l'homme roi de la terre : c'est à lui, et non pas à quelques-uns, qu'elle a été donnée en domaine; il est majeur, il se saisira de son empire et remplira sa destinée.

Nous éprouvons des maux extrêmes, et nous sommes tentés de nous croire loin d'un si grand bonheur; cependant nous y touchons, nous n'en sommes séparés que par le torrent de l'anarchie qui roule des ruines : il va se dessécher. Ce sont les dernières effusions des tempêtes de tous les despotismes expirants et des vapeurs de tous les cloaques du vice que la longue servitude des peuples avait creusés. Le feu de la liberté les fait bouillonner avec violence; mais bientôt il les aura taris : c'est l'infailible effet de sa chaleur divine. Après cette épuration, il ne versera que des flots de lumière et ne laissera couler que l'or de la vertu.

Citons encore une page, qui achèvera de donner une idée de la verve avec laquelle toute cette feuille est écrite.

*De la position morale de la France et des destinées
du genre humain.*

L'ancien monde touche à son terme, il va bientôt achever de se dissoudre ; un second chaos va précéder la création nouvelle : il faut que les éléments de la nature sociale se mêlent, se combattent, se confondent, pour faire éclore enfin la société véritable. C'est la guerre universelle qui va enfanter la paix de l'univers ; c'est l'entière dissolution des mœurs qui va créer la vertu des nations ; c'est le malheur de tous qui va nécessiter le bonheur général.

Nous sommes au moment de la crise la plus terrible de l'humanité. J'ai cru que la philosophie, qui l'a préparée, pourrait l'adoucir, et rendre moins douloureux ce second enfantement de la nature. Mais la philosophie, dont l'invocation est sur toutes les lèvres, n'a point encore d'empire dans les âmes ; on en sent le besoin partout, en n'en trouve la réalité nulle part. Rien de plus opposé à la philosophie que ces têtes dominantes et prétendues législatives, qui n'ont pas même les éléments des mœurs et les principes du sens commun. Avec le matérialisme, on a la morale des brutes ; avec l'irreligion, on a la dissociabilité même ; avec l'irréflexion habituelle, on a l'impuissance de faire des lois stables et de créer un gouvernement ; avec toutes les passions sans frein, on a tous les maux sans remède. Ainsi, nous touchons à l'extrémité des choses humaines.

.....

Regardez donc, regardez, s'il vous est possible, ces hommes qui s'appellent amis de la sagesse, et reculez d'horreur : ce sont des monstres d'une violence effrénée, d'une morale infâme ; une insatiable fureur de domination les possède ; ils ont faim de toutes les tyrannies et soif de tous les crimes : voilà les pères de la liberté ! Oui, certes, ils l'enfanteront par la nécessité où ils auront mis l'humanité de la produire pour exterminer ce dernier despotisme de la licence et de l'impiété, qui veut largement remplacer tous les despotismes des cours et des superstitions. Non, dominateurs cannibales de l'opinion, vous ne dévorerez pas jusqu'à la

racine la raison et la liberté du genre humain : il verra bientôt que toute cette ogroserie qui le porte à s'entre-déchirer et à fouler aux pieds toutes les vertus est votre ouvrage ; il appellera la religion fraternelle, l'évangile de l'égalité, le dieu des douces mœurs, au secours de l'humanité aux abois : elle renaîtra de ses débris. Vous serez alors confondus par sa majesté sainte, et vous mourrez de son bonheur.

Cette verve de Fauchet l'entraînait quelquefois au-delà des bornes. On lui reprochait, c'est lui qui nous le dit, d'être colère et satirique dans son journal. Cependant, ceux qui le connaissent savent combien il est doux et tolérant ; mais, ajoute-t-il,

Mais il est une mesure de perfidie, d'impudence et de scélératesse, dans quelques hommes, qui me pousse à l'indignation et à l'emportement, surtout quand les grands intérêts de la vérité et de la société, compromis par eux, enflamment mon cœur. Alors les pensées de la justice me brûlent, les sentiments de l'humanité me dévorent. Les perfides et les méchants, quand ils auraient mille moyens de mort à m'opposer, me trouveraient prêt à leur faire face, à les poursuivre avec le feu de la vérité jusqu'au fond de leur conscience, et à les illuminer de leurs crimes, selon l'expression de Mirabeau... Comment veut-on que, dans la crise où quelques furieux mettent la patrie, mon âme, et mon style, qui en est toujours l'expression fidèle, ne soient pas brûlants d'un courroux civique et d'une religieuse horreur !

Le Journal des Amis, commencé au moment où s'engageait la lutte terrible entre le parti de la Gironde et celui qui triompha le 31 mai, et tombé quelques jours après les Girondins, se recommande par les renseignements précieux qu'il contient sur l'histoire de cette époque mémorable.

On sait que Fauchet, qui, après avoir suivi avec ardeur le courant révolutionnaire, avait reculé, après le 10 août et les massacres de septembre, devant les conséquences de ses théories, partagea le sort de ses amis, sort de presque tous les journalistes de ce temps : il monta sur l'échafaud le 31 octobre.

BABEUF.

Le Tribun du Peuple.

A quelques années de là apparaissait un autre tribun du peuple, mais celui-là bien plus redoutable que Bonneville : je veux parler de Gracchus Babeuf. Entre ces deux utopistes, il y a plus qu'une communauté de titre ; d'autres correlations encore peuvent motiver le rapprochement que j'en fais, sans que, d'ailleurs, je prétende aucunement les assimiler. Il y a loin, en effet, du babouvisme aux doctrines du Cercle social : Bonneville et Fauchet voulaient régénérer l'univers par l'amour ; Babeuf, rêvant une égalité impossible, voulait arriver au *bonheur commun* par l'extermination.

Mais je n'ai point à m'occuper ici du socialiste, ni à raconter la conspiration qui a fait la célébrité de Babeuf. Mon rôle doit se borner à caractériser le journaliste, et quelques traits suffiront, car Babeuf n'est, en somme, qu'un très-médiocre pamphlétaire, qui put, à l'époque où il écrivait, se faire remarquer par la hardiesse de son langage et de ses

théories, mais dont les violences, après celles de Marat, n'ont plus rien qui puisse nous étonner aujourd'hui.

Babeuf était commissaire-terrier à Roye quand éclata la Révolution. Il en adopta les principes avec enthousiasme, et prit aussitôt la plume pour les propager et les défendre. Un journal intitulé le *Correspondant picard* se publiait à Amiens : il y fit insérer plusieurs articles d'économie politique, notamment sur la suppression de la gabelle et des droits féodaux. Mais, sortant bientôt du domaine des idées, il s'attaqua aux hommes, et, dit Buonarrotti, son complice et son apologiste, « ses discours et ses écrits populaires lui firent de nombreux ennemis, qui eurent assez de crédit pour le faire poursuivre et condamner comme faussaire. »

Malgré cette condamnation, nous voyons Babeuf à Paris dans les premières années de la Révolution, toujours libre, toujours actif, se donnant en pure perte beaucoup de mouvement pour attirer les regards sur lui. Après thermidor, il se fait remarquer parmi les réactionnaires les plus exagérés; on le voit partout avec Fouché, avec Tallien. Le 17 fructidor enfin, il fonde un journal dans lequel il s'attaque à la terreur vaincue avec un acharnement qu'on ne retrouverait dans aucune autre feuille.

On sait de quelle réaction fut suivie la chute de Robespierre, et nous avons dit quelle part y eut la presse royaliste. A l'époque où Babeuf se fit journaliste, il était question dans la Convention et aux Jacobins de refréner les journaux contre-révolutionnaires, qui avaient tout à coup pullulé. Le gouvernement, débordé par cette foule d'écrivains qui sapaient journellement la République, favorisait l'opinion tendant à limiter la liberté d'écrire, et un grand nombre de républicains sincères le secondaient, se fondant sur les circonstances et sur ce que le gouvernement révolutionnaire devait sauver la liberté par tous les moyens. C'étaient alors les journaux contre-révolutionnaires qui voulaient que la presse fût libre, et l'on devine pourquoi. C'était aussi une raison pour que le parti contraire réclamât plus vivement une loi répressive.

Babeuf se fit le champion de la liberté illimitée, non pas en vue assurément de seconder les projets des contre-révolutionnaires, mais pour soutenir, disait-il, les grands principes proclamés par la Déclaration des Droits et la Constitution de 93, dont il ne voulait pas qu'on s'écartât. C'est dans ce but qu'il fonda un journal auquel il donna le titre significatif de *Journal de la Liberté de la Presse*.

Ce ne seront point des nouvelles fraîches que je donnerai, disait-il : nous avons trop de gazettes et de gazetiers ; c'est un journal pour les penseurs que je prétends faire, c'est la théorie des

lois successivement rendues, et l'examen de leurs divers rapports avec la liberté et le bonheur du peuple...

— Je fixe un point, ajoutait-il, pour rallier à la liberté de la presse un bataillon de défenseurs; car à cette mesure est attaché, j'ose le croire, le triomphe de la liberté publique.

Et un avis placé au bas de chaque numéro portait .

Ce journal est un grand livre ouvert à toutes les vérités, la boîte aux lettres de tous les surveillants de la patrie, et la tribune publique des hommes libres, énergiques et amis des principes. Tous les bons citoyens sont donc appelés à faire parvenir à la même adresse les avis, lettres et documents qu'ils croiront utiles, et qui seront dans l'esprit, les vues, le caractère libre et courageux du journal.

— Un procès pour la presse au milieu de la France républicaine, disait-il dans son 2^e numéro, est un phénomène vraiment étrange; c'est, sans contredit, un grand scandale pour tous les hommes libres que son existence au bout de cinq années de révolution; et nous devons paraître bien ridicules aux yeux de l'univers, qui voit un tel procès causer un partage sérieux d'opinions, une discussion vive et animée, chez un peuple qui se croit démocrate à quelques degrés au-dessus d'Athènes... Comment serait-il réservé à l'époque présente de mettre ce sujet en problème, lorsqu'à l'époque de la Déclaration des Droits de 1789, au sortir des chaînes du despotisme monarchique, le droit passa sans réclamation, avec garantie qu'il ne pourrait être, en aucun cas, *interdit, suspendu, ni limité*; s'il est encore vrai que, depuis lors, personne ne se soit avisé de lui déclarer la guerre, surtout une guerre polémique, et que la tyrannie de Robespierre n'ait elle-même osé l'anéantir qu'indirectement et par astuce, il faut convenir que c'est parce que nous sommes redescendus dans l'enfance des idées de liberté et retombés dans la servitude....

Réapprendre est plus difficile qu'apprendre, parce qu'à force de persévérance on se fatigue... Nos premières révolutions ont marché à pas de géant; celle du 10 thermidor s'est à peine trainée pour abattre un tyran et quelques complices. Dès que je me dévoue

à la défense de la liberté de la presse, concluait-il, il doit m'être permis de parler de tout sans contrainte. Au surplus, l'article 7 de la Déclaration des Droits existe ; il me paraît une assez bonne garantie provisoire, en attendant celle que tout le peuple demande.

Dans son 3^e numéro, il essaie de démontrer que la liberté *indéfinie* de la presse n'est point incompatible avec le gouvernement révolutionnaire, et qu'elle doit exister tout entière.

Nos législateurs, s'écrie-t-il, ne doivent pas hésiter à la garantir. Fera-t-on un problème à résoudre de ce qui n'en fut jamais un ? O Marat ! que dirais-tu, si tu nous entendais !

Croira-t-on qu'il se soit trouvé des hommes assez osés pour dire au peuple français : Vous ne méritez pas encore qu'on vous accorde l'entière faculté de penser et d'écrire ; vous n'êtes qu'un composé d'idiots, qui vous laisseriez entraîner par le premier prédicateur insensé qui vous proposerait un roi... Vils calomnieurs du peuple, apprenez que ce n'est pas pour établir un roi que nous avons, pendant cinq ans, prodigué nos biens, nos sueurs, notre sang ; apprenez que c'est le comble de l'impudence de dire à un peuple qui, par cinq ans de sacrifices et d'efforts, a fait triompher les principes de la liberté, qu'il n'est pas en état de raisonner sur ces principes et de les apprécier... Inquisiteurs de la pensée, vous déguisez mal vos alarmes, et vous ne tromperez personne par les prétextes dont vous vous enveloppez !

— Je ne démentirai point les titres de *général de la liberté de la presse*, et d'*Attila des Robespieristes*, que vient de me donner un journaliste, ajoutait-il plus loin. Insensiblement j'aguerrirai ces soldats timides qui semblent encore voir l'ombre de Maximilien l'exterminateur ; je les accoutumerai au feu ; je les conduirai jusqu'au pied de la brèche et je ferai d'eux des vainqueurs...

Et il remplit ainsi les vingt premiers numéros de son journal d'arguments propres à en justifier le titre.

Jusque-là Babeuf semble, aux yeux des Jacobins et des Montagnards, un de ces libellistes contre-révolutionnaires qui, disait-on, voulaient assassiner la République avec les armes de la liberté, et qui gravitaient autour de l'*Ami des Citoyens* et de l'*Orateur du Peuple*. Mais tout à coup il s'opère dans son langage un complet revirement, que Buonarotti n'explique pas sans quelque embarras. « A la suite du 9 thermidor, écrit-il, Babeuf applaudit un moment à l'indulgence dont on usa envers les ennemis de la Révolution. Son erreur ne fut pas de longue durée, et celui qui avait pris les Gracques pour modèles de sa conduite ne tarda pas à s'apercevoir que rien ne ressemblait moins à ces illustres Romains que ces post-Thermidoriens. Plus grand que s'il n'avait jamais erré, Babeuf avoua sa méprise, revendiqua les droits du peuple, démasqua ceux par qui il avait été trompé, et porta si loin son zèle en faveur de la démocratie, que les aristocrates qui gouvernaient la République ne tardèrent pas à l'emprisonner. »

Il abandonne alors le premier titre de son journal, qu'il intitule le *Tribun du Peuple, ou le Défenseur des Droits de l'Homme*, et, empruntant à ses héros de prédilection deux noms qui sont tout un programme, il se proclame lui-même *Caius Gracchus, tribun du peuple*.

Il a changé de titre, dit-il, ainsi qu'il avait an-

noncé qu'il le ferait aussitôt que l'objet du premier pris par lui serait rempli, c'est-à-dire aussitôt que la conquête du palladium anti-tyrannique, de l'arme infaillible et irrésistible de la presse, serait assurée. Cette conquête n'étant plus douteuse, l'arme étant désormais bien assurée dans ses mains, il va faire front aux usurpateurs des droits de l'homme, avec une nouvelle qualité analogue au rôle vigoureux qu'il se sent le courage de soutenir dans la lutte déjà engagée.

Je justifierai aussi mon prénom, ajoutait-il. J'ai eu pour but moral, en prenant pour patrons les plus honnêtes gens, à mon avis, de la république romaine, puisque ce sont eux qui voulurent le plus fortement le *bonheur commun*, j'ai eu pour but, dis-je, de faire pressentir que je voudrais comme eux ce bonheur, quoique avec des moyens différents... On sait que tous ceux qui se sont montrés sur notre théâtre avec des noms de grands hommes n'ont pas été heureux : nous avons envoyé à l'échafaud nos Camille, nos Anaxagoras, nos Anacharsis; mais tout cela ne m'intimide pas... Je me dis heureux par avance si, comme mes patrons, je dois mourir martyr de mon dévouement...

Déjà il avait dit :

Je suis lancé. Dussé-je ne pas sortir de longtemps de l'un des caveaux de Marat, qui est tout disposé, et où j'ai déjà mon établissement monté, ma vieille lampe, ma petite table, ma chaise et ma cassette; fussent mes colporteurs jouer au fin, si de nouveaux limiers fayettistes s'avisait de les arrêter devant les corps de garde et de confisquer mes vérités entre leurs mains, il est arrêté que ces vérités circuleront, qu'elles concourront à montrer au peuple que l'on peut, et bientôt, changer en réalité la plus belle des maximes, qui ne fut jusqu'ici qu'une illusion : *Le but de la société est le bonheur commun.*

Voici, du reste, le prospectus du *Tribun du Peuple* :

« *Le but de la société est le bonheur commun.* Telle était ma devise avant que le gouvernement d'un peuple libre n'eût donné à mon égard une preuve à jamais mémorable de son respect pour le droit sacré de la presse.

» Ce but de la société, cette maxime fondamentale, mère de tous les principes du juste, sera encore le fanal exclusif à la lueur duquel je continuerai de marcher, après que le canon du 13 vendémiaire, qui a brisé mes fers, m'a permis le réarmement de ma plume véridique et plébéienne. Le but de la Révolution française est aussi le *bonheur commun*. L'honorable tâche tribunitienne que j'ai eu le courage d'embrasser m'impose le sublime devoir d'indiquer aux Français le chemin qui peut les conduire à ce but de délices. Qu'ils me suivent, ils y arriveront, malgré les obstacles semés en profusion sur cette route, malgré toutes les sourdes menées, les intrigues, les complots du royalisme et du patriciat. »

Le *Tribun du Peuple* était annoncé comme devant paraître d'une manière irrégulière, cinq ou six fois par mois. Le volume des numéros ne serait point non plus uniforme ; il dépendrait de l'importance des matières et des circonstances. Tous les lecteurs raisonnables sentiraient qu'un travail substantiel

et de nature à être mûri ne pouvait être mesuré à l'aune ni assujetti au quart d'heure, comme l'œuvre routinière des journalistes à nouvelles et des marchands de remplissage.

Il prenait encore prétexte de la nature toute spéciale de son œuvre pour ne point donner l'adresse de son imprimerie, les termes dans lesquels était conçu l'art. 4^{er} de la loi du 28 germinal l'en dispensant évidemment. Cet article, en effet, assujettissait à cette formalité les seuls journaux, gazettes et feuilles périodiques. Or, on ne pouvait légitimement donner à son ouvrage le titre de journal ou de gazette; ce n'était pas non plus une feuille périodique, puisqu'il ne paraîtrait pas à des époques fixes et régulières. Ses écrits étaient précisément des mémoires critiques et historiques sur la Révolution.

L'abonnement était porté à 500 livres par trimestre, en conséquence de l'énorme renchérissement des matières et de la main-d'œuvre. Du reste, ce n'était point pour Babeuf une spéculation, mais comme une affaire de famille. On le voit plusieurs fois prévenir ses souscripteurs qu'il n'a plus d'argent, et les prier de lui en donner, s'ils veulent qu'il continue de leur faire imprimer des numéros.

Ainsi donc, il ne s'agit plus, dans le nouveau journal, de cette pauvre petite question de la liberté de la presse, mais du *bonheur commun*, seul but

que la société puisse avouer hautement. Dans ses premières pages Babeuf prend chaleureusement la défense de la Constitution de 1793, que la Convention, « infâme marâtre, va tuer de ses propres mains, pour lui substituer la fade compilation de 1795. » En effet, la Constitution de Robespierre renfermait en germe les doctrines babouvistes, les doctrines du *bonheur commun*, de l'*égalité vraie*, dont Babeuf posera les principes dans le *Tribun du Peuple*. Et malheur à qui oserait porter la main sur l'arche sainte !

Tyrannicides ! je vous convoque tous. Que le premier esclave qui osera encore attaquer, directement ou indirectement, le système républicain indivisible, soit irrémissiblement frappé de mort. Que le premier chicaneau liberticide qui viendra opposer ses moyens de nullité aux Droits de l'Homme, parce qu'ils ont été proclamés depuis le 31 mai, soit écartelé vif par le peuple, si les lois qui punissaient capitalement le premier de tous les forfaits sont devenues sans vigueur... Pour moi, je déclare que le premier mandataire du peuple qui osera proposer le renversement de la Déclaration des Droits et de l'Acte constitutionnel, *je le poignarde...* au sénat, chez lui, dans les rues, partout : il ne m'importe...

Nous ne saurions analyser les quarante-trois numéros dont se compose le *Tribun du Peuple* ; nous essaierons seulement d'en donner une idée.

Babeuf classe la nation en *peuple culotté* et *peuple déculotté*, celui-ci formant l'immense majorité ; il établit, dans son n° 39, qu'il y a en France quatre-vingt-dix-neuf individus qui n'ont pas assez, contre

un centième qui a trop; et à plusieurs reprises, prêchant la guerre des pauvres contre les riches, des plébéiens contre les patriciens, de ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont tout, il proclame hautement « qu'il est conforme à l'équité première, fondamentale et éternelle, de prendre partout où il y a du superflu, pour compléter partout où se trouvent des parts insuffisantes. » Il réclame l'exécution de deux lois des plus mauvais temps révolutionnaires : l'une qui décrétait l'extinction de la mendicité, l'autre qui promettait aux défenseurs de la patrie un milliard de biens nationaux. Il veut qu'on crée des hospices pour tous les vieillards, et que des ressources et des travaux soient assurés à tous les âges, à tous les sexes, à toutes les industries.

Il écrit ce principe, neuf alors : « La propriété individuelle est la source principale de tous les maux qui pèsent sur la société. »

Pour lui, le Directoire n'est qu'un « gouvernement perfide, une tyrannie qui se meurt et perd la tête. » Les cinq Directeurs, il les appelle « séquelle infâme des Luxembourgeois, cinq mulets empanachés; nouveaux Tarquins qu'il est temps de faire disparaître; des tyrans dont chaque pensée, chaque acte, est un délit national dont les preuves sont tracées en caractères de sang dans toute la République. »

Dans une autre page de son journal, saisi d'une recrudescence de haine, il ose s'écrier :

La société est une caverne, l'harmonie qui y règne est un crime. *Que vient-on parler de lois et de propriétés ! Les propriétés sont le partage des usurpateurs, et les lois l'ouvrage du plus fort. Le soleil luit pour tout le monde et la terre n'est pour personne. Allez donc, ô mes amis, déranger, bouleverser, culbuter cette société qui ne vous convient pas. Prenez partout tout ce qui vous conviendra. Le superflu appartient de droit à celui qui n'a rien. Ce n'est pas tout, frères et amis : si l'on opposait à vos généreux efforts des barrières constitutionnelles, renversez sans scrupules et les barrières et les Constitutions. Egorgez sans pitié les tyrans, les patriciens, le million doré, tous les êtres immoraux qui s'opposeraient à votre bonheur commun. Vous êtes le peuple, le vrai peuple, le seul peuple digne de jouir des biens de ce monde ! La justice du peuple est grande et majestueuse comme lui. Tout ce qu'il fait est légitime, tout ce qu'il ordonne est sacré.*

Citons encore un extrait du n° 40, un de ceux qui firent le plus de bruit. Nous en empruntons l'analyse au *Moniteur* ; l'article est signé de Trouvé.

Nous avons une double marche à suivre pour miner l'édifice du crime, et pour jeter les fondements de celui de *la vraie justice* : faire détester les pouvoirs régnants, en découvrant toujours à nu leurs continuels forfaits, et faire adorer le système de la réelle égalité en en développant de plus en plus les charmes.

Si perdre dans l'opinion publique les envahisseurs de tous les droits du peuple, ses affameurs, ses sangsues, ses tyrans, ses bourreaux, n'était point un préalable utile avant les grandes mesures qui devront substituer à ce régime affreux *celui du bonheur commun*, nous ne nous occuperions pas des turpitudes et des scélératesses journalières de nos jugulateurs... Il est encore nécessaire de stimuler l'ire du peuple, et de l'éclairer sur des horreurs masquées que seul il n'apercevrait pas.

« Ce plan une fois bien exposé, Babeuf marche à l'exécution en diffamant les actes du gouvernement, en calomniant ses intentions, en attaquant le Corps législatif, et appelant le Conseil des Anciens : « les *deux cent cinquante usurpateurs du veto du Peuple*. »

« Mais voyons quel est ce *bonheur commun*, cet *édifice de la vraie justice* dont ces prédicants d'anarchie et de crime veulent jeter les fondements. Républicains vertueux, Français amis des lois et de l'humanité, jugez-en par cette apologie que le tribun fait des massacres du 2 septembre, et connaissez, par ce seul trait, tous les fauteurs de la *réelle égalité*.

» Il s'étonne de ce que le tribunal criminel du département de la Seine entame le procès des prétendus auteurs des journées de septembre 1792. Il en augure qu'on veut peut-être calmer le feu de cette énergie sans-culottique que l'on aperçoit se ranimer un peu. Selon lui, c'est encore, comme à la suite de thermidor, recommencer le procès à la Révolution. »

L'extermination des traîtres, dit-il, est le crime général des légions qui se sont formées à l'issue de la journée glorieuse du 10 août ; c'est aussi le crime de toutes les sections de Paris, qui envoyèrent chacune des commissaires pour reconnaître ceux des détenus qu'ils croiraient innocents, et pour désigner à la vindicte du peuple exerçant lui-même sa justice les individus qu'ils jugeraient criminels. Aux yeux de l'équité civique, cette coopération

des commissaires des sections de Paris avec une réunion d'hommes qui, quoi qu'en disent les avocats des conspirateurs, formaient un tribunal, ce concert, dis-je, a légalisé les jugements qui ont véritablement précédé toutes les mises à mort...

« Quelque pénible que soit la lecture de ce plaidoyer de l'assassinat, surmontons un moment notre dégoût, pour en faire connaître la péroration, plus épouvantable encore.

» Après avoir dit que les hommes de septembre, que l'on veut donner au peuple pour des bourreaux, *n'ont été que les prêtres, les sacrificateurs d'une juste immolation qu'ordonnait le salut commun*, Babeuf s'adresse aux *patriotes* :

Réunissez-vous tous, s'écrie-t-il, pour les défendre dans ce sens ; formez une triple barrière autour d'eux ; que le peuple *en guenilles*, que la foule affamée, aille entourer ce tribunal appelé à les juger ! qu'elle suive constamment les auditions de ce grand procès ! qu'elle les occupe toutes ! qu'elle ne s'y laisse point prévenir par la classe dorée ! Qu'elle dise, sans trembler, que ces exterminations qu'on condamne aujourd'hui *furent légitimes* et vivement commandées par le bien de la masse ! Qu'elle prononce également, sans hésiter, *sans rougir*, qu'elle reconnaît les acteurs de ces scènes *politiques* pour les exécuteurs d'une *tragédie utile et indispensable*, démontrée telle par les crimes éternels de la faction riche, mieux démontrée encore depuis le 9 thermidor, terme à partir duquel cette infâme faction mit plus en grand à l'ordre du jour la famine, la ruine, le dépouillement, l'assassinat du peuple ; que les exterminateurs des coryphées de cette secte horrible n'ont donc que *bien mérité de la majorité de leurs concitoyens* ! que, s'il est quelque chose à regretter, *c'est qu'un 2 septembre plus vaste, plus général*, n'eût pu faire disparaître la totalité des affameurs, etc....

» C'est bien là qu'on peut dire, sans figure, que la plume s'arrête et tombe ! »

Quelle que fût la faiblesse du gouvernement, et quelque indulgente que fût l'opinion publique, de pareilles doctrines ne pouvaient longtemps s'afficher impunément. Aussi les persécutions ne manquèrent-elles pas à Babeuf. C'avait été d'abord son imprimeur qui, lui soupçonnant « l'intention de présenter le poison des agitations populaires dans la coupe sacrée des droits de l'homme », lui avait refusé ses presses ; et, chose assez étrange, cet imprimeur était le représentant Guffroy, que nous verrons, sous l'anagramme transparent de *Rougyff*, ramasser la succession de Marat. Bientôt après, Babeuf fut obligé de se cacher ; sa femme, qui distribuait ses numéros, fut arrêtée, et ses bureaux d'abonnement détruits. Mais, soutenu par de nombreux amis, il ne se laissa point décourager.

Les bons patriotes qui ont remarqué avec satisfaction le plan de mon journal, disait-il dans ses 29^e et 30^e numéros, considèrent avec peine les suspensions auxquelles des tracasseries toujours nouvelles me forcent ; ils ont craint que les retards successifs dans lesquels ces entraves me jettent ne leur fassent perdre des parties essentielles d'une suite d'observations sur la marche journalière du gouvernement qu'ils regardent comme importantes par leur caractère d'extrême véracité et d'application toujours étroitement serrée aux principes. Qu'ils s'attendent que mon coup d'œil censorial ne leur laissera rien perdre ; qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard, ils auront, de ma main, le relevé très-

complet, très-chronologique, des bévues et des malveillances des gouvernants; qu'ils soient certains que je ne craindrai jamais de grossir le volume de ma feuille, toutes les fois que le cas l'exigera, et que j'irai toujours reprendre le récit où je suis resté. C'est ma tâche de recueillir, pour transmettre à la postérité, la vérité nue, toute la vérité, sur les hommes et leurs actes. Si je ne la remplissais point, peut-être, par les soins du mensonge soudoyé, nos neveux jugulés ignoreraient par qui et comment ils seraient parvenus à l'être.

Réveillez-vous, écrivains patriotes ! aidez-nous à dévoiler les coupables efforts des factions scélérates. Sois des nôtres, courageux Audouin, toi que je sermonnai lorsque je crus que tu t'écartais de la voie droite : le patriote n'a point de fiel ; il poursuit les mauvaises maximes, les principes erronés, et non les hommes.

— On s'abonne pour ce journal, écrivait-il au bas de son 30^e numéro, *au bureau que les patriotes trouveront bien*. Les aristocrates se donneraient des peines inutiles pour le découvrir. La souscription est de 50 livres pour un an, ou plutôt pour 480 numéros, qui formeront 1,440 pages.

Cependant, malgré l'énergie de Babeuf et l'assistance de ses adeptes, le *Tribun du Peuple* ne paraissait plus qu'à des intervalles inégaux et assez longs ; les numéros ne se succédaient plus qu'à des distances de quinze, vingt jours, un mois même. En revanche, ce n'étaient plus de simples demi-feuilles ; c'étaient des brochures de vingt-quatre, de trente-deux et jusqu'à soixante-quatre pages en caractères très-compactes. Ce qui n'empêchait pas Babeuf d'envoyer de fréquents articles à l'*Eclaireur du Peuple*, rédigé par un de ses amis. On raconte à ce propos une anecdote assez curieuse.

Le n^o 5 de l'*Eclaireur* commençait par une lettre

signée Babeuf. Cette lettre était immédiatement suivie d'un commentaire qui paraissait appartenir à la rédaction ordinaire de l'*Eclaireur*, et où l'on faisait le plus pompeux éloge de Babeuf, de son journal, de ses doctrines. Bientôt après parut le n° 34 du *Tribun du Peuple*, qui rendait compliments pour compliments : l'*Eclaireur* était le meilleur, le plus sensé, le plus patriotique des journaux. Or, une indiscretion apprit au public que c'était Babeuf qui avait écrit les deux articles.

Comme un grand nombre de journaux de la Révolution, les numéros du *Tribun du Peuple* étaient précédés d'un sommaire; ce qui nous fait en parler, c'est leur étendue inusitée : ils remplissent quelquefois jusqu'à deux et même trois pages en petit texte.

Une chose qui frappe encore dans les écrits de Babeuf, ce sont les nombreux néologismes dont ils sont émaillés; on y rencontre des mots tels que ceux-ci : *amoncelage*, *dépopuler*, *dépropriétairiser*, *égorgerie*, *foudroyade*, *furorisme*, *nationicide*, *populicide*, etc., etc. C'est à lui, si l'on en croit M. Cabet, que notre langue doit le mot *terroriste*, qui eut une meilleure fortune que la plupart de ceux qu'enfanta sa manie d'innover.

Le *Tribun du Peuple* s'arrête au n° 43. Voici le dernier anathème lancé par Babeuf contre des fantômes qu'il évoquait à plaisir pour semer l'agitation dans les masses et pousser à la révolte :

Tout est consommé. La terreur contre le peuple est à l'ordre du jour. Il n'est plus permis de se parler ; il n'est plus permis de lire ; il n'est plus permis de penser.

Il n'est plus permis de dire que l'on souffre ; il n'est plus permis de répéter que nous vivons sous le règne des plus affreux tyrans.

Il n'est plus permis d'exprimer la douleur, quand nos bourreaux nous déchirent sous les tenailles, quand ils arrachent par lambeaux nos membres palpitants ; il n'est plus permis de demander à ces barbares des tortures moins atroces, moins de raffinement dans les genres de supplices, une mort moins cruelle et moins lente.

Il n'est plus permis d'obéir à la nature, qui commande la crispation des membres, l'altération des traits, à l'épreuve des angoisses qui résultent des plus horribles tourments.

Il n'est plus permis de s'écrier que la législation de Constantinople est extrêmement modérée et populaire auprès des ordonnances de nos souverains sénateurs.

Il n'est plus permis d'épancher le désir que Dracon vienne nous gouverner en lieu et place de nos absolus du jour.

Il est ordonné de laisser le gouvernement affamer, dépouiller, civiliser, torturer, faire périr le peuple sans empêchement, obstacle ni murmure.

Il est ordonné de louer, d'admirer, de bénir cette oppression, et d'articuler qu'il n'y a au monde rien de si beau et de si adorable.

Il est ordonné de se prosterner devant le Code atroce de 1795, et de l'appeler loi sainte et vénérable ; et il est ordonné de maudire le pacte sacré et sublime de 1793, en l'appelant lui-même atroce.

Sommes-nous bientôt las de tant de vexations ? Puisqu'il n'est plus de terme où l'on puisse concevoir que nos dominateurs s'arrêteront d'eux-mêmes, nous demanderons, nous, quel est le terme que nous voulons convenir qu'ils ne dépasseront pas ?

On connaît la fin de Babeuf, qui ne fut pas sans courage ni sans quelque dignité.

JOURNAUX DES CLUBS

J'ai dit que les principaux clubs avaient leurs organes plus ou moins officiels. Le rôle que certaines de ces Sociétés jouèrent dans la Révolution donne aux feuilles consacrées à raconter leurs faits et gestes une importance facile à comprendre, et qui m'engage à en dire quelques mots.

Journal des Amis de la Constitution. — *Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins.* — *Journal de la Montagne.* — *Journal du Club des Cordeliers.* — *Journal des Clubs.*

Par un arrêté pris le 31 octobre de l'an II^e de la liberté, et signé Du Port et Chabroud, présidents, et Feydel, secrétaire, la Société des Amis de la Constitution décida « qu'un de ses membres serait autorisé à publier la correspondance de la Société, sans autre approbation que celle de l'authenticité de la correspondance, et que ce membre serait M. de Lacroix.

M. Michelet, parlant de la création de ce jour-

nal et des motifs qui la firent décider, s'étonne avec quelque raison du choix du rédacteur. « Le 30 octobre, dit-il, les évêques avaient publié leur *Exposition de principes*, un manifeste de résistance qui plaçait sous une sorte de terreur ecclésiastique tout le clergé inférieur, ami de la Révolution. Le 31, par représailles, les Jacobins décidèrent qu'un journal serait créé pour publier par extraits la correspondance de la Société avec celles des départements, publication formidable, qui allait amener à la lumière une masse énorme d'accusations contre les prêtres et les nobles. Un tel journal, qui devait désigner tant d'hommes à la haine du peuple (qui sait ? peut-être à la mort), était, dans la réalité, une magistrature terrible ; l'homme qui devait choisir, extraire, dans ce pêle-mêle immense, les noms que l'on dévouait, allait être comme investi d'un étrange et nouveau pouvoir qu'on aurait pu appeler dictature de délation.

« Les hauts meneurs des Jacobins étaient encore, à cette époque, Duport, Barnave et Lameth. Quel fut le grave censeur, l'homme irréprochable et pur, à qui ils firent confier ce pouvoir ?... Qui le croirait ? à l'auteur des *Liaisons dangereuses*, à l'agent connu du duc d'Orléans, à Choderlos de Laclos. — C'est lui qui, dans l'ombre même du Palais-Royal, à la porte de son maître, cour des Fontaines, publiait chaque semaine ce recueil d'accu-

sations, sous le titre peu exact de *Journal des Amis de la Constitution* : peu exact, car alors il ne donnait nullement les débats de la Société de Paris, semblant en faire un mystère ; il publiait *seulement les lettres qu'elle recevait* des Sociétés de province, lettres pleines d'accusations collectives et anonymes ; à quoi Laclos ajoutait quelque article, insignifiant d'abord, puis naïvement orléaniste, de sorte que, pendant sept mois (de novembre en juin), l'orléanisme courait la France sous le couvert respecté de la Société jacobine. Cette grande machine populaire, détournée de son usage, jouait au profit de la royauté possible. »

L'arrêté qui créa le *Journal des Amis de la Constitution* dit assez quel en était le but : publier périodiquement la *correspondance* de la Société. C'est donc à tort que quelques écrivains, trompés probablement par Deschiens, ont avancé que les *débats* du fameux club y sont rapportés *in extenso*. Je ferai même remarquer que la correspondance à laquelle il s'agissait de donner de la publicité n'était pas, à proprement parler, la correspondance de la Société, émanant de la Société, mais la correspondance des Sociétés affiliées avec la Société mère. Réduit à ces termes, ce recueil n'a sans doute pas la valeur historique qu'il aurait dans la supposition contraire, mais il ne laisse pas pour cela de présenter un intérêt assez vif encore.

Laclos, du reste, ne se crut pas obligé de se renfermer rigoureusement dans le cadre étroit qui lui avait été donné. L'objet indiqué dans l'arrêté de la Société, dit-il dans un avertissement, n'est pas le seul que l'auteur se propose de remplir. D'abord il insérera dans sa feuille, exactement, soit en totalité, soit en partie, suivant l'importance de la matière, les avis ou renseignements que les différentes Sociétés affiliées à celle de Paris jugeront à propos de lui adresser. On y trouvera de plus un tableau historique et raisonné des travaux de l'Assemblée nationale, depuis l'ouverture des Etats généraux, et un compte fidèle de tous les événements qui pourront intéresser la Révolution. Ainsi il se divisera en deux parties distinctes et séparées, l'une uniquement tirée des archives de la Société, l'autre qui n'aura trait à cette Société que par l'honorable encouragement qu'elle a donné à l'auteur, en le nommant rédacteur de l'extrait de sa correspondance au moment où elle a résolu de la publier.

Quant à l'esprit de cette feuille, Laclos le résumait dans une phrase de son préambule :

« Le but principal de cet ouvrage est de faire aimer la Constitution ; le moyen qu'on emploiera sera de la faire connaître. »

Le journal était revêtu du cachet de la Société, sur lequel on lit, au milieu d'une couronne de chêne : *Vivre libres ou mourir.*

Lorsqu'au mois de juillet 1794, la scission éclata au sein de la Société des Amis de la Constitution, le journal fondé par Laclos, mais qu'il ne paraît pas avoir rédigé au-delà de cette époque, demeura l'organe de la Société scissionnaire des Feuillants, et ses derniers numéros contiennent sur cette scission et ses suites de très-curieux détails. Il cessa de paraître le 20 septembre suivant. Je ne sache pas que le club des Feuillants ait eu depuis d'autre organe accrédité.

Mais dès avant la scission, il s'était établi, sous le nom de *Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins*, un journal dont le titre annonçait nettement l'objet. C'était bien, celui-là, le procès-verbal des séances du club des Jacobins : il donnait le récit fidèle de tout ce qui se passait dans chaque réunion, et au moins l'analyse des discours qui y étaient prononcés. En cas d'abondance, il publiait un supplément dans lequel on était admis à faire insérer les discours qui n'avaient pu être prononcés dans l'Assemblée, ainsi que les avis et annonces que l'on voulait faire passer aux Amis de la Constitution. On prenait au bureau, à cet égard, les arrangements les plus honnêtes.

Le 1^{er} janvier 1792, le journal ajoute à son titre : *et de la Correspondance* ; et l'on y trouve, en effet, quelques extraits, mais courts et rares, de lettres de Sociétés affiliées ; mais, dès le mois précédent, une feuille annexe, exclusivement consacrée à la correspondance, avait été créée, et elle paraissait, comme le journal, trois fois par semaine. — Le 23 septembre an 1^{er} de l'Egalité (1792), le titre fut encore une fois modifié, comme il suit : *Journal des Débats de la Société des Jacobins, amis de l'égalité et de la liberté*.

La fondation de ce journal avait-elle été inspirée par la Société, ou bien était-ce une entreprise individuelle ? C'est ce que je ne saurais dire ; mais, si ce ne fut pas la Société qui le créa, elle ne tarda pas du moins à l'adopter. Je lis en effet dans le compte-rendu de la séance du 25 juillet 1791 :

On observe qu'il faut organiser promptement le bureau de correspondance, et nommer des commissaires pour rédiger le Journal de la Société, dont M. Laclos était ci-devant rédacteur.

M. Deflers, rédacteur du Journal des Débats de la Société, est nommé rédacteur du Journal de la Société.

Cette rédaction n'est pas très-claire, mais il n'en résulte pas moins que le journal qui nous occupe était, comme le précédent, et plus exclusivement encore, l'organe officiel du club des Jacobins, et que le rédacteur en avait été nommé par la Société. On en pourrait conclure encore que c'est à ce même

Deflers que fut confié le soin de publier la correspondance; c'est, du reste, ce qui résulte d'un avis placé en tête de la feuille qui y fut consacrée quelques mois après, et dans lequel est rappelé et confirmé à son profit l'arrêté du 25 juillet.

Quoi qu'il en soit, le Journal des Débats était rédigé avec une indépendance, parfois même avec une irrévérence qui n'était pas du goût des seigneurs Jacobins. La raison ne présidait pas toujours à leurs délibérations; il s'y passait quelquefois des scènes qui n'étaient pas précisément sérieuses. Le rédacteur du journal, qui n'avait point l'optimisme de Garat, se permettait quelquefois de sourire. Or, les membres du club tout-puissant étaient moins endurants encore que ceux de l'Assemblée nationale. J'ai déjà donné (t. IV, p. 169) quelques preuves de leur intolérance à l'égard des journaux, et nous avons vu le rédacteur du Journal des Débats lui-même chassé de la Société. Mais cette proscription, qu'il partagea avec tous les journalistes, prouve-t-elle que c'était un faux-frère? Je ne le pense pas.

M. Eugène Maron, dans son *Histoire littéraire de la Convention*, a fait une longue appréciation du *Journal des Débats des Jacobins*, et il présente cette feuille sous un jour tout à fait nouveau, que personne, que je sache, n'avait entrevu avant lui. Mais peut-être, après ce que j'ai dit il y a un instant,

trouvera-t-on qu'il va un peu loin quand il représente son rédacteur presque comme un Girondin déguisé, comme un loup qui se serait introduit dans la bergerie. Deflers, en se justifiant de l'accusation dirigée contre lui, donne de sa conduite l'explication la plus satisfaisante, — j'entends pour l'historien, non pour les Jacobins. Il proteste qu'il n'a voulu servir que la vérité, qu'il déteste autant les flatteurs du peuple que les adulateurs des rois. De quoi l'accuse-t-on? D'avoir déguisé la vérité? Non, le dénonciateur le dit expressément, mais d'avoir rédigé le journal avec perfidie; d'avoir parlé des applaudissements unanimes que reçoit l'Ami du Peuple lorsqu'il entre aux Jacobins; d'avoir appris au public que Marat avait obtenu la parole de préférence à un autre citoyen qui l'avait avant lui. Est-ce donc là de la perfidie? Il a purement et simplement rapporté ce qu'il a vu, et en cela il a fait son devoir de journaliste.

Si c'est faire une bonne action que d'applaudir Marat, peut-on commettre un crime en apprenant au public l'accueil honorable que vous lui faites? Si c'est un crime que de parler des applaudissements universels que reçoit l'Ami du Peuple, c'est aussi un crime de l'applaudir : la conséquence est naturelle. Dans cette même séance, Marat obtient la parole de préférence à un autre membre qui l'avait depuis longtemps; cette préférence de la Société, qui ne peut être fondée que sur le mérite qu'elle trouve dans Marat, excite des débats assez longs. Quel était le devoir d'un écrivain qui doit la vérité, et rien de plus? De présenter aux lecteurs l'image fidèle de cette séance; c'est ce que j'ai fait. Mon

journal est un miroir fidèle où chacun peut se voir tel qu'il est. Malheur à celui qui a des taches sur la figure ; s'il trouve étrange d'avoir des difformités au visage, ce n'est pas la faute du miroir, ni la mienne.

Mais il eut beau dire, il fut renvoyé à l'unanimité, et « il prit promptement la fuite, emporté par le vent des huées universelles. » Il n'en continua pas moins son journal, dans la même forme et avec la même étendue et la même exactitude. Je ne sais par quelle voie lui arrivait le compte-rendu des séances.

Tant d'audace dut irriter les Jacobins, et ils furent plus d'une fois amenés à en délibérer ; mais le moyen de faire taire ce terrible homme ? Un jour enfin la mesure se trouva comble.

Tout à coup, dit notre journaliste dans son numéro du 5 janvier, il s'élève une très-longue et très-chaude discussion sur les journalistes. C... prend la parole. Ce membre paraît avoir été particulièrement *remarqué* par le Journal des Débats ; il note ses interruptions, ses motions. C... prend donc la parole comme pour se venger du journaliste qui le persécute. « Qui de vous, s'écrie-t-il tragiquement, n'est pas surpris de l'audace du rédacteur du Journal des Débats, que nous avons chassé du temple de la liberté ? Quoi ! ce rédacteur perfide, malgré notre défense formelle, malgré sa publique expulsion, continue toujours son infâme journal. Est-il possible de concevoir un homme plus audacieux ? Comment ce folliculaire peut-il connaître nos discussions, et donner quelquefois nos discours tels que nous les avons prononcés ? Ceci est invraisemblable. Cependant ne serait-il pas vraisemblable que ce libelliste aurait ici, parmi nous, des membres gangrenés et vendus qui lui rapporteraient tout ce que nous disons ? Mais ne serait-il pas plus croyable que, parmi le peu de journalistes aux-

quels nous permettons de publier nos séances, il s'en trouvât quelques-uns qui se soient parés du masque du patriotisme pour nous séduire, et qui trahissent ensuite la cause des Jacobins ? S'il en était ainsi, Jacobins, soyez inflexibles, et chassez du sanctuaire de la liberté ce reste impur d'écrivains soudoyés par Roland et Brissot. » (Applaudissements très-vifs. A la porte ! à la porte ! s'écrient les tribunes ; il faut chasser tous les journalistes, ce sont des Brissotins.)

Un membre veut calmer le bouillant patriotisme des ennemis des journalistes ; il veut qu'on distingue, qu'on examine, qu'on les admoneste ? Point de grâce ! s'écrie-t-on. Qu'on les chasse !

MOENNE. J'aperçois un grand nombre de personnes qui prennent des notes ; cela me paraît suspect. Il faut savoir pour qui sont ces notes.

On interroge les journalistes. Tumulte, rumeurs.

Ici le journal fait parler le club tout entier à la fois, à la manière du chœur dans les tragédies antiques.

Le nombre des journalistes est trop grand ! — Qu'avons-nous besoin que le public apprenne ce qui se passe ici ? — Un seul journal suffit. — C'est le journal de Milcent-Créole. — C'est là un journal excellent ! admirable ! — C'est le seul que puissent avouer les Jacobins ! — Milcent seul est à la hauteur des Jacobins ! — Que tous les journalistes soient chassés ! — Que Milcent seul soit conservé !

L'orateur C... remonte à la tribune. « On avait lieu de croire que l'expulsion du rédacteur des Débats rendrait à la raison et à la justice cette foule de folliculaires qui se nourrissent de la substance du peuple. Mais nous nous sommes cruellement trompés :

il n'en est aucun qui ne se moque de nous, et ne tourné Marat en ridicule et les meilleurs appuis de la société ! Qu'on les chasse donc tous, excepté le patriote Milcent, qui, encore bien qu'il ne soit pas très-connu, n'en est pas moins le meilleur des journalistes. »

Mais le célèbre Defieux comprend que cette mesure ne serait qu'injurieuse, sans être efficace ; il monte à la tribune, et, politiquement, offre un tempérament propre, selon lui, à concilier toutes les opinions : c'est d'établir un bureau de censeurs pour examiner les productions des journalistes.

A ces mots, C..., qui est sincère, s'indigne et s'écrie : « Comment peut-on proposer de recréer des censeurs royaux dans un pays libre ? »

Murmures violents contre C...

Defieux, sans s'émouvoir, reprend tranquillement : « On parle de censeurs royaux ; il ne s'agit pas de cela, il s'agit de censeurs créés par la Société ! Cela est bien différent. » (Applaudissements.) Dans son système, les censeurs examineraient les comptes-rendus des journaux : s'ils étaient à la louange des Jacobins, les censeurs donneraient leur approbation ; s'ils étaient défavorables, on chasserait ignominieusement le journaliste insolent. « Au moins, de cette manière, nous aurons aussi nos écrivains. Ne croyez pas que les écrivains amis de la liberté des opinions soient effarouchés à l'aspect de nos censeurs : non, les censeurs n'effraieront que les Brissotins ; mais la censure n'a rien d'effrayant pour un vrai Jacobin. (Applaudissements.) Le rédacteur du *Journal des Débats* ayant trouvé le secret de ce que nous disons sans venir ici, cet infâme échappera à la censure, mais les autres n'y échapperont pas. »

En effet, les propositions de Defieux furent adoptées. La Société arrêta que les censeurs seraient spécialement chargés de censurer toute espèce de proposition brissotine, rolandiste, girondine ou buzotiste. Après quelques corrections fraternelles,

ils chasseront tous les écrivains qui ne seront pas à la hauteur des Jacobins!...

Le *Journal des Jacobins* finit le 24 frimaire an II, au n° 556 des Débats, et 320 de la Correspondance.

« Ce journal, dit Deschiens, est le plus utile à consulter pour l'histoire de la Révolution, et surtout pour celle du gouvernement révolutionnaire. C'est là que l'on apprend à connaître et à apprécier les causes premières, les forces motrices et les moyens d'exécution de ce gouvernement qui a pesé sur la France depuis 1792 jusqu'au 9 thermidor an II. On y trouve non seulement les débats qui préparaient et déterminaient souvent les décisions des assemblées nationales, qui provoquaient, soutenaient et faisaient triompher les insurrections populaires, mais la correspondance de la société de Paris et des sociétés de toute la France et de l'Europe. « On trouve notamment, dans la première quinzaine de juillet, les débats sur la fuite du roi, débats qui furent la cause de la scission.

—

La succession du *Journal des Débats des Jacobins* fut recueillie par le *Journal de la Montagne*, qui lui faisait déjà une sorte de concurrence. Cette feuille,

en effet, rédigée, depuis le 1^{er} juin 1793, par J.-Ch. Lavaux, Th. Rousseau et autres, n'avait guère, dans l'origine, que ces deux rubriques : Débats de la Convention, suivis de sa correspondance, et Débats de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séante aux Jacobins, suivis également de la correspondance de cette Société. Plus tard elle eut un article *Commune de Paris* et un article *Tribunal révolutionnaire*. Elle admit même des nouvelles étrangères et des nouvelles des armées; mais ce n'était là qu'un accessoire, une sorte de remplissage, qui disparaissait dès que la matière qui faisait l'essence du journal venait à abonder. Ainsi on lit dans le numéro du 27 fructidor an II cet avis du rédacteur, remarquable d'ailleurs comme expression de la situation quelques semaines après le 9 thermidor :

L'abondance des matières et la précipitation avec laquelle nous avons été forcés de rédiger hier cette feuille ne nous a pas permis de prévenir nos lecteurs sur la suspension plus ou moins longue de l'article *Nouvelles étrangères*, et de quelques autres articles qui doivent céder leur place à des paragraphes d'un intérêt bien plus pressant. Que se passe-t-il aujourd'hui dans la République? C'est avec la plus vive douleur que nous en faisons l'aveu; mais cet aveu, la vérité nous l'arrache. Sur tous les points de la République, l'aristocratie et le modérantisme, l'une à force ouverte, l'autre par une fausse et trop coupable pitié, veulent nous contraindre à transiger avec les ennemis jurés de la liberté, de l'égalité et du peuple. D'une extrémité de la France à l'autre, les plaintes et les réclamations retentissent contre les perfides menées de ces enfants ingrats, ou plutôt de ces monstres

qui, pour faire triompher les chimériques et absurdes prétentions de l'orgueil, de la vanité, de l'amour-propre, de l'ambition et de l'avarice, arment déjà leurs bras parricides, sont prêts à porter le fer et la flamme dans le sein de leur patrie et à poignarder leur mère. Voilà la vérité. Ce n'est pas assez que de la dire, il faut la prouver, la rendre en quelque sorte palpable aux plus incrédules; et c'est pour les en convaincre que nous rassemblons ici tous les renseignements, toutes les plaintes et les réclamations qui nous arrivent en foule des départements; sur l'insolente audace avec laquelle les aristocrates et les modérés semblent, de toutes parts, voler à un triomphe assuré sur les patriotes et les francs républicains. Nous allons former, de tous les documents qu'on s'empresse de nous adresser sur ce point, un faisceau de lumières qui, en nous éclairant sur les complots de ces éternels conspirateurs, mettra à même de prendre les grandes mesures que sollicitent les circonstances et l'impérieuse nécessité de réduire une bonne fois les perfides ennemis du peuple et de la République à l'impuissance absolue de leur nuire.

Cet avis est suivi de la correspondance des Jacobins, qui remplit les douze ou quinze numéros suivants, et qui prouve, dit Deschiens, que les hommes du 9 thermidor avaient été entraînés au-delà du but qu'ils s'étaient proposé, et qu'ils faisaient d'incroyables efforts pour ressaisir les rênes du gouvernement révolutionnaire. « C'est dans les *Débats* et la *Correspondance des Jacobins*, continués par le *Journal de la Montagne*, avait déjà dit le savant collectionneur, qu'il est écrit en toutes lettres que le gouvernement révolutionnaire n'a été attaqué qu'en apparence le 9 thermidor an II, uniquement pour sauver un parti plus sanguinaire encore que

celui qui a succombé, et que le lion, qui fut enfin muselé, se serait relevé plus furieux après la chute de Robespierre, s'il n'avait pas été entraîné par le mouvement qu'il avait excité lui-même dans le seul intérêt de sa conservation. »

Le *Journal de la Montagne* est un des plus marquants du parti, mais il est fort rare et très-difficile à compléter. Il portait cette épigraphe remarquable : *La force de la raison et la force du peuple, c'est la même chose.* Il y faut joindre le *Premier Journal de la Convention*, rédigé par les mêmes auteurs et dans les mêmes principes, et auquel il succéda immédiatement.

Enfin, pour avoir l'image complète et fidèle de ce club fameux, qui prépara toutes les journées révolutionnaires; qui, par ses trois mille Sociétés affiliées répandues sur tout le sol de la France, subjuguait et gouvernait le pays; qui décidait souverainement des réputations et du patriotisme des citoyens; qui dictait ses lois aux Assemblées; qui faisait monter ses chefs au pouvoir et signalait ses adversaires à la proscription et à la mort, il faut consulter encore le *Journal des Clubs ou Sociétés patriotiques*, dédié aux amis de la Constitution membres des différents clubs de France, par J.-J. Le Roux, ci-devant des Tillets, médecin et officier municipal de Paris; Jos. Charon, président du pacte fédératif et officier municipal, et D.-M. Révol, ci-

devant professeur de l'Oratoire. Cette feuille commença en novembre 1790 ; ainsi que le dit son titre, elle embrassait dans son programme, qu'elle remplît d'ailleurs très-imparfaitement, toutes les Sociétés patriotiques du royaume, mais elle donnait, comme cela devait être, la meilleure place au club des Jacobins.

La Société des Droits de l'Homme et du Citoyen eut aussi son journal, mais il dura peu. Le *Journal du Club des Cordeliers*, rédigé et imprimé par Momoro, premier imprimeur de la liberté nationale et mari de la déesse Raison, n'eut que dix numéros, et vécut, paraît-il, d'une façon très-précaire. Il y est rendu compte des séances de la Société ; un article *Variétés* contient, en outre, les motions adressées à la Société, et la correspondance, qui roule sur toute sorte d'objets, principalement sur l'armée.

Journal de la Société des Amis de la Constitution monarchique. — Journal des Impartiaux. — Journal de la Société de 1789. — Journal des Amis de la Paix.

Le *Journal des Amis de la Constitution* eut presque immédiatement un pendant dans le camp opposé. « Ce journal patriote, disait la *Chronique de Paris* (24 déc. 1790), a donné l'idée aux anti-patriotes

de répandre leurs perfides principes sous un titre à peu près semblable, celui de *Journal des Amis de la Constitution monarchique*. Nous prévenons nos lecteurs que le premier de ces journaux est le véritable antidote du *Mercur*, et que le deuxième n'en est qu'un insipide supplément. »

Si je cite ce passage de la *Chronique*, ce n'est point, on le pense bien, pour le jugement qu'elle formule sur la nouvelle feuille, jugement qui n'est rien moins qu'impartial, mais comme un témoignage du sentiment hostile avec lequel elle fut accueillie par les *patriotes*, qui n'avaient pu voir que d'un très-mauvais œil la formation de la Société des Amis de la Constitution monarchique.

C'était, en effet, par opposition au club des Jacobins, que cette Société avait été fondée par le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, de concert avec Malouet et quelques autres hommes du parti constitutionnel. Voici comment elle exposait ses principes dans un prospectus joint aux premiers numéros du journal qu'elle n'avait pas tardé à fonder :

La Société des Amis de la Constitution monarchique a des principes invariables, et ne se découragera pas.

Le moment où se sont manifestées des opinions dangereuses pour l'autorité légitime du roi et la Constitution monarchique décrétée par l'Assemblée nationale a été celui de sa naissance. Des efforts constants pour la propagation des bons principes, et l'établissement d'une correspondance suivie avec un grand nombre de citoyens amis de l'ordre et de la liberté, ont été ses premiers travaux.

Aussi loin des préjugés de l'ancien régime que des passions des novateurs, la devise de ses membres est : *Liberté et fidélité*.

Ils regardent comme la loi des Français la Constitution, par laquelle il est établi que :

« Le gouvernement français est monarchique ; qu'il n'y a pas en France d'autorité supérieure à la loi ; que le roi ne règne que par elle ; que ce n'est qu'en vertu des lois qu'il peut exiger l'obéissance » ;

La Constitution, par laquelle

« L'Assemblée nationale a reconnu et déclaré comme points fondamentaux de la monarchie, que la personne du roi est inviolable et sacrée ; que le trône est indivisible, et que la couronne est héréditaire dans la race régnante, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion absolue des femmes et de leur descendance. »

S'il se trouvait des décrets dont les dispositions semblassent contraires à l'intérêt public, c'est des seuls moyens légaux et constitutionnels que la Société pense qu'il en faut attendre et obtenir la réformation.

La Société voit avec une profonde indignation, et repoussera avec une constance imperturbable, les efforts que l'on fait depuis longtemps pour anéantir la monarchie.

La Société s'attachera à combattre les écrivains incendiaires, et les hommes, plus coupables qu'eux, dont ils sont les instruments.

Comme la feuille rivale, le *Journal des Amis de la Constitution monarchique* portait le cachet de la Société, composé des armes de France supportant une balance dans un des plateaux de laquelle était le bonnet de la liberté, et dans l'autre la couronne royale ; en exergue : *Libres et fidèles* ; sur le tout une banderole portant le nom de la Société ; en bas de l'écu, dans un médaillon, 1790.

Le journal du club monarchique devait être, paraît-il, rédigé par Fontanes; c'est du moins ce qu'on peut inférer de cet avis, qu'on lit à la fin du troisième numéro :

Plusieurs membres de la Société se proposant de concourir au travail du journal, et M. de Fontanes ayant demandé de n'être point chargé de la rédaction, en continuant toutefois de lui fournir des articles, la Société a arrêté qu'il sera nommé un comité de rédaction auquel seront remis les divers articles; ceux qui seront importants seront toujours signés par leurs auteurs.

La Société des Amis de la Constitution monarchique se vit dès le premier jour en butte à des persécutions de toute nature, dont on trouvera le récit dans son journal. C'était une réunion de conspirateurs, au dire de ses ennemis, qui s'efforcèrent de soulever contre elle les districts, la Commune, et même l'Assemblée nationale, si bien qu'enfin elle fut obligée de se dissoudre. Son journal n'eut que vingt-sept numéros, du 18 décembre 1790 au 18 juin 1791, formant trois volumes in-8°, aujourd'hui très-rares, et que Deschiens a vu vendre jusqu'à 150 francs.

Parmi les feuilles où l'on peut chercher l'esprit des associations politiques, si nombreuses dans les premières années de la Révolution, nous citerons encore :

Le *Journal des Impartiaux*, organe du club du même nom. Le premier numéro de cette feuille, dont l'épigraphe était: *Justice, Vérité, Constance*, est précédé de deux écrits intitulés, l'un, *Club des Impartiaux*, exposé des motifs qui ont porté les Impartiaux à se réunir, et récit des circonstances qui ont précédé cette réunion; l'autre, *Principes des Impartiaux*. Selon la *Biographie universelle*, ce journal aurait été fondé, comme le précédent, par Stanislas Clermont-Tonnerre, avec le concours de Fontanes. Ce que je puis dire, c'est que le rédacteur en nom était M. Salles de la Salle, et que le *Journal des Impartiaux*, attaqué à la fois par les deux partis extrêmes, ne vécut guère au delà de deux mois;

Le *Journal de la Société de 1789*, dont j'ai dit quelques mots dans mon précédent volume (p. 158);

Le *Journal des Amis de la Paix et du Bonheur de la Nation*, organe du club de la Réunion.

LE PÈRE DUCHESNE

Lemaire. — Hébert.

Il n'est personne qui n'ait entendu parler du *Père Duchesne*, personne qui ne connaisse, au moins de réputation, le journal qui s'est acquis sous ce nom une si triste célébrité. Mais qu'était-ce que le *Père Duchesne*? Quelle est l'origine de ce nom? C'est ce qu'on sait beaucoup moins. « C'était, dit la tradition, l'homme de son temps qui faisait le mieux des fourneaux, et aussi celui qui prononçait le mieux un juron. » Voilà le bruit contemporain, tel que le rapporte la *Feuille villageoise*. Ce n'était pas assez pour les fouilleurs modernes. M. Charles Brunet, qui a consacré un volume à la bibliographie du journal d'Hébert, est plus précis. « Le nom du *Père Duchesne* (1), dit-il, était connu de longue date. On trouve dans une réimpression publiée par Caron, et qui est intitulée *le Plat de Carnaval* (mais de quelle date?), la relation d'une aventure

(1) On trouve ce nom écrit tantôt *Duchêne*, tantôt *Duchesne*, mais le plus ordinairement avec cette dernière orthographe.

arrivée au père Duchesne, potier de terre et marchand de fourneaux, rue Mazarine, qui jure ou est toujours prêt à jurer à chaque phrase. » Un autre fureteur en a trouvé une explication différente dans *Rétif de la Bretonne*. « On sait, disait le fécond romancier dans le douzième volume de l'*Année des Dames nationales*, que le nom du Père Duchesne vient d'une pièce de Nicolet, dans laquelle un bas marin est toujours prêt à jurer devant une marquise dont il doit épouser la femme de chambre. » En somme il est probable que le Père Duchesne n'a pas plus existé que Mayeux, un type à peu près du même genre, adopté par la faveur populaire à la suite d'une autre révolution.

Après tout, j'avoue que, pour ma part, j'attache assez peu d'importance à cette question. Ce qui est certain — et c'est la seule chose que nous ayons besoin de savoir, et encore ! — c'est que le type du Père Duchesne existait dès avant la Révolution ; c'est que Hébert, dans qui il devait se personnifier, n'en fut pas l'inventeur ; j'ajouterai même tout de suite que ce n'est pas à lui qu'appartient l'idée d'en avoir fait le titre d'un journal, mais à un commis des postes, nommé Lemaire, qui mériterait d'être mieux connu qu'il ne l'est. Il est également probable que c'est du théâtre que ce type passa sur la place publique. Nous trouvons le Père Duchesne, en 1789, à la foire Saint-Germain, égayant de ses

saillies les plus hypocondriaques. « Mon Dieu, mon Dieu, que j'ai donc de chagrin ! dit un brave homme dans une petite feuille que j'ai citée (t. IV, p. 37) ; il faut que j'aille voir le Père Duchesne à la foire Saint-Germain : on dit que cela me dissipera. » De là sera venue très-probablement l'idée de mettre sous le nom de ce personnage des facéties populaires, puis de lui prêter, comme on le faisait à Rome à Pasquin et à Marforio, des vérités qu'on n'eût pas osé faire circuler ouvertement. Le procédé réussit ; le Père Duchesne fut adopté par les masses, comme l'ont été depuis tant d'autres types, comme le sont journellement encore tant de refrains plus spirituels les uns que les autres, et l'on vit bientôt pleuvoir les Père Duchesne, ou je dirais, si l'on voulait me passer cette expression triviale, qu'on mit le Père Duchesne à toutes les sauces. Pour en donner une idée, je citerai quelques titres, dans l'ordre chronologique :

- *La Colère du Père Duchesne à l'aspect des abus.*
- *Les Vitres cassées, par le véritable Père Duchesne, député aux Etats-Généraux.*
- *Lettre du Père Duchesne à un de ses amis en province.*
- *Réponse de Nicolas-Pierre Foutre, jardinier, au Père Duchesne, son vieux camarade d'école.*
- *Nouveaux massacres commis à Nancy, avec des réflexions du Père Duchesne.*
- *Réponse bougrement raisonnable de Sans-Souci, grenadier au régiment du roi, à la lettre du Père Duchesne.*
- *Colère du Père Duchesne sur le départ de M. Necker.*

- *Le Père Duchesne premier ministre.*
- *Don patriotique du Père Duchesne à la nation.*
- *Ribote de Jeanbar et du Père Duchesne en réjouissance de la destruction du Parlement et du Châtelet.*
- *Réception du Père Duchesne au célèbre club des Jacobins, et le discours bougrement patriotique qu'il a prononcé.*
- *Remontrance bougrement patriotique du véritable Père Duchesne aux pères de famille et aux amis de la Constitution.*
- *Dialogue bougrement patriotique du Père Duchesne avec le pape.*

La mère Duchesne, qui ne saurait avoir sa langue dans sa poche, intervient bientôt dans cette conversation à tue-tête; elle a aussi ses joies et ses colères, qu'elle exhale non moins énergiquement; quand elle est plus calme, elle écrit à ses bonnes amies des lettres tout aussi bougrement patriotiques. Il n'est pas jusqu'au cousin-germain du Père Duchesne, l'illustre général La Pique, qui ne trouve le moment de faire sa petite correspondance, et qui, dans ses bons moments, ne quitte son arme terrible pour prendre la plume. Mais au-dessus de tout ce bruit éclatent les jurons sonores de l'interlocuteur et ami du Père Duchesne, du terrible Jean Bart :

- *Je m'en fouts ! Liberté, libertas, foutre !*
- *Si tu t'en fouts, je m'en contre-fouts.*
- *Tu ne t'en foutas pas, et moi je m'en contre-fouts.*
- *Les sept Trompettes du père Jean Bart pour annoncer le jour terrible de la fin des aristocrates. Sa grande colère contre les propos aristocratiques sur les écrivains patriotes.*

— *Le Masque des traîtres arraché par Jean Bart sur leur plate figure, ou les Vérités bougrement patriotiques.*

— *Les Lunettes bougrement patriotiques de Jean Bart pour voir au premier coup d'œil tous les complots de l'aristocratie. Sa grande colère contre les réfractaires aux décrets de l'Assemblée nationale, et son projet de faire prendre des bains aux calotins énergumènes et à leurs agents, pour les guérir de la rage.*

Etc , etc., etc.

Voici, comme échantillon, comme point de comparaison, un extrait de la plus ancienne de ces pièces que j'aie rencontrée à la Bibliothèque impériale, la *Colère du Père Duchesne à l'aspect des abus* :

F... ourche, f... ourche, quand je vois .. ce que je vois, je suis d'une colère de b... onze.

Quand je vois l'autorité, les plaisirs et l'oisiveté d'un côté, les soins et la misère de l'autre, cela me f... ournit de l'humeur. Quand je vois des hommes manger en un seul repas ce qui suffirait à la subsistance de dix familles, cela me f... âche, et beaucoup.

Quand je vois de jeunes ou de vieux étourdis perdre leur fortune au jeu, cela me f... ait de la peine ; mais quand ils y perdent celle de leurs créanciers, cela m'en f... ait bien davantage.

Quand je vois de petits écuyers *mal montés* protester contre les arrêtés de la majeure partie de la noblesse, je les regarde comme des gens f...ougueux.

Quand je vois de grands *pygmées* prendre l'arrogance pour la grandeur, l'inhumanité pour la fermeté, et la fourberie pour l'esprit, je dis en moi-même : Cela ne vaut pas un fou... rneau.

Quand je vois des gens solliciter des emplois qu'ils se sentent incapables de remplir, je trouve qu'ils mériteraient bien d'être fou... rrés à la porte.

Quand je vois des individus dénués de toute espèce de mérite arracher des pensions par des importunités, je les regarde comme des ... ardeaux.

Quand j'entends un homme en place dire : *Je n'ai pas le temps*, cela me... car... sac... à papier, ce n'est pas au public à prendre le temps de l'homme en place, mais bien à l'homme en place à prendre celui du public.

Quand je pense aux lettres de cachet, à la vénalité des charges, aux capitaineries, aux loteries, aux privilèges, aux accaparements, au célibat, aux impôts, et surtout à l'agio, tout cela me met d'une colère de b... ouc.

Quand je vois des hommes composés de chair et d'os renoncer au mariage, cela me...

Quand je les vois regarder en tapinois les oies du frère Philippe, cela me...

Quoi qu'il en soit, si (comme je l'espère) je suis un des députés de ma communauté, je demanderai spécialement deux choses : la première sera la liberté de la presse, et l'autre la parité des mesures, car depuis longtemps je suis scandalisé que la mesure de Paris ne soit pas aussi grande que celle de Saint-Denis.

Je citerai encore quelques phrases de la *Colère du Père Duchesne sur le départ de M. Necker*, qui est d'une année plus tard, de 1790.

Foutre! je le savais bien, que le marchand de farine foutrait le camp sans rendre compte. Ce que je n'aurais pas cru, c'est que nous fussions jamais assez couillons pour le laisser partir. Million d'un tonnerre! qu'avions-nous donc besoin de la responsabilité des ministres!...

Je m'en étais toujours douté, que ce sacredieu-là nous tournerait casaque, et qu'il n'était si brave homme que pour la frime, et pour mieux nous mettre dedans...

Mille millions de tonnerres! ça sautait aux yeux, pourtant, que ce bougre-là n'était qu'un tartufe. A quoi songions-nous, aussi, d'aller chercher si loin des ministres? Est-ce qu'il n'y a pas assez d'honnêtes gens en France, et des gens foutre, sans aller déterrer dans les pays de Calvin un foutu prédicant qui n'a jamais su

qu'emprunter et favoriser ses nom-de-dieu de confrères les banquiers et les agioteurs?

Je ne me donne point pour un homme d'esprit; mais, sacre-bleu! quand je vis cet honnête homme, ce brave intendant de Languedoc, ce Turgot, dont l'âme était si belle et dont les vues étaient si droites, foutre! quand je le vis chassé du ministère, je jurai comme un rendoublé de tonnerre...

Devions-nous laisser vider à ce charlatan sa gibecière? Quand il nous a tout escamoté et qu'il fout le camp, il se vante d'abandonner à notre bonne foi des gages de ses comptes! Sacré mille foutre! mille million d'un bombardement! cela me refout. Ne voyez-vous pas que les gages de ses vols sont chez l'étranger? Le jeanfoutre n'a rien acquis ici, pour ne rien regorger. Sacrés couillons que nous sommes! il y a trop longtemps que la lanterne ne fait rien.

De ces publications, la plupart étaient de simples libelles sans lendemain; trois ou quatre eurent une suite plus ou moins longue, et se distinguaient par le nom de la rue d'où elles sortaient : dans le nombre on remarque un Père Duchesne de la rue du Vieux-Colombier, un sans-culotte enragé, auquel Hébert vola sa fameuse vignette, sous prétexte « qu'il lui était libre de se faire graver comme il lui plaisait » ; les deux enfin, *Lettres bougrement patriotiques du Père Duchesne*, par Lemaire, et les *Grandes joies et les grandes colères du Père Duchesne*, par Hébert, prirent les allures périodiques d'un journal, et fournirent l'une et l'autre une assez longue carrière.

Tout naturellement chacun de ces Père Duchesne avait la prétention d'être le premier, le seul véri-

table, et tout naturellement encore cette prétention devait être plus accentuée chez Hébert, quand il fut devenu un personnage et le type du genre, pour avoir mieux su que les autres flatter et exploiter les passions populaires. Plusieurs fois il proteste contre le brigandage des contrefacteurs, priant le public de se rappeler depuis quel temps sa feuille a paru : « Elle existait, dit-il, plus de six mois auparavant que tous les bâtards eussent vu le jour, et elle n'a cessé de se distribuer chez Tremblay, mon imprimeur. » — A d'autres ! lui répond Camille Desmoulins. « Il est certain qu'avant de t'efforcer de voler la succession de popularité de Marat, tu avais dérobé une autre succession, celle d'un Père Duchesne qui n'était pas Hébert, car ce n'était pas toi qui le faisais il y a deux ans, le *Père Duchesne* ; je ne dis pas la *Trompette du Père Duchesne*, mais le véritable *Père Duchesne*, le *Memento mori* ; c'était un autre que toi, dont tu as pris les noms, armes et jurements, et dont tu t'es emparé de toute la gloire, selon ta coutume. » La *Feuille villageoise*, à l'endroit que nous citons tout à l'heure, dit positivement que ce fut Lemaire, « un homme d'esprit, qui ressuscita ce fameux personnage du Père Duchesne. »

Il y avait, du reste, tant de ressemblance entre toutes ces productions, et, dans l'origine, la ligne qui séparait les deux principaux antagonistes était si peu marquée, qu'il était bien difficile de s'y re-

connaître, même pour les contemporains. Marat lui-même pouvait s'y tromper, et son lieutenant croit devoir le tirer de son erreur et l'éclairer à cet égard.

« ... Quand, lui écrit Fréron, vous nous donnez le sieur Estienne pour auteur d'un faux *Père Duchesne* s'égosillant à chanter les litanies du général, vous êtes dans l'erreur, et permettez à votre successeur de vous éclairer là-dessus. C'est précisément celui qui se dit le véritable Père Duchesne (imprimé chez Châlon); c'est un nommé Lemaire, commis aux postes, qui allume trois fois par semaine ses fourneaux en l'honneur du général, et il en est si infatué, qu'il insulte à tort et à travers, dans les endroits publics, ceux qui se plaignent de l'odeur de sa pipe, et qui ne sont pas d'humeur, comme lui, à ployer le genou devant le général. Ce même personnage, qui crie à tue-tête qu'il est excellent patriote, et qui n'a pas laissé que de le persuader à beaucoup de monde, proteste qu'*il ne parlera jamais des gens en place*, mais qu'au contraire, il en fera toujours l'éloge. Avant-hier, dans le café Procope, il nous a menacés tous les deux (l'Ami et l'Orateur du Peuple) d'une diatribe amère, parce que nous ne voulons pas dire du bien de sa fétiche. Il nous a traités d'*incendiaires*; or, vous savez que c'est là le cri de ralliement, le terme d'argot de messieurs les modérés, qui nagent entre le club

de 89 et les Jacobins, qui s'imaginent qu'une révolution se fait et se soutient en criant d'une voix pacifique : *Paix là! silence, Messieurs!* comme un huissier à l'audience. On leur en fera, des révolutions! Enfin, ce fournaillieur a soutenu que nous étions des écrivains pires que les Du Rosoy et les Gauthier. Voilà pourtant ce que c'est que votre véritable Père Duchesne!...

» Quant à la véhémence colère du Père Duchesne, qui n'est pas faite pour atteindre à la hauteur de vos vues, de votre patriotisme, de votre grand caractère (quoique personne ne dût mieux imiter que nous les Romains, qui n'attendaient jamais qu'on leur déclarât la guerre), quant à ses foudroyantes menaces, vous en ferez le cas qu'elles méritent; vous savez bien qu'il suffirait d'un coup de votre patte de lion pour renverser tous ses fourneaux et l'enterrer sous les débris.

» Adieu, Brutus journaliste! ajoutait Fréron; l'orage ne grondera pas toujours sur votre tête. Continuez de veiller sur la République, d'éclairer vos concitoyens, de démasquer et de torturer les traîtres, enfin de vous immoler pour le salut de tous : la patrie ouvrira enfin les yeux, et paiera vos courageux travaux de la couronne civique (1). »

Un autre fidèle de Marat croit devoir également lui adresser, pour son instruction, sur le même

(1) *L'Orateur du Peuple*, t. III, p. 423.

sujet, quelques renseignements qu'il a pris expressément à son intention.

A l'Ami du Peuple.

Notre cher Marat, votre vie de reclus ne vous permet pas toujours de voir les choses par vous-même, et il en est quelques-unes que l'on vous laisse ignorer complètement. Il y a quelques jours que j'ai été scandalisé, ou plutôt édifié, de vous entendre dire du bien d'un certain *Père Duchesne*, se disant le véritable, qui avait dit beaucoup de mal de vous; et ne doutant nullement, d'après votre apologie de ce plat barbouilleur, que vous ne le connaissiez pas, que vous ne l'aviez même point lu, j'ai été aux informations, pour vous faire passer quelques notes sur son compte.

Vous saurez donc que plusieurs feuilles périodiques courent Paris sous le nom du *Père Duchesne*. La bonne, celle très-certainement dont vous avez vu quelques numéros, est faite par un homme de sens, grand sacreur et bon patriote, quoiqu'un peu exalté. Toutes les autres sont faites par des écrivailleurs à la solde des ennemis de la Révolution, petits filous qui escroquent l'argent du public en l'infectant de maximes aristocratiques et régaliennes.

De ce nombre est un petit drôle nommé Lemaire, qui hante le café Procope, où je viens d'apprendre que le divin Mottié l'a mis en station, non seulement pour servir de mouchard contre les chauds patriotes (1), mais pour être instruit de leurs relations avec ceux des cafés de Foy et du Caveau, à l'effet de prévenir les succès de leurs motions, et pour lui faire des adorateurs. Pour prix de toutes ses turpitudes, Mottié lui a promis une place lucrative; en attendant, il lui fait passer chaque quinze jours un billet de deux cents livres pour payer l'impression et

(1) On prétend que c'est ce même barbouilleur qui a fait enlever Saint-Huruge du caveau, il y a trois mois, et qu'il est chargé d'escamoter de la poste, où il est commis, les lettres adressées aux patriotes de marque dans les provinces.

le mettre en état de donner gratis aux colporteurs sa feuille, qu'ils crient eux-mêmes quelquefois à deux liards.

Ainsi le nommé Lemaire, commis aux postes, est un scribe mouchard, et vous avez oublié de le porter sur la liste de ceux du grand général. Après cela, on conçoit d'où vient son admiration pour le héros des deux mondes.

Voilà pourtant l'homme indigne pour lequel vous imploriez l'indulgence publique. Je suis bien sûr que vous ne l'avez jamais lu. En expiation de votre erreur, je me rendrai un beau soir au café Procope, et, s'il a le malheur de se trouver sous ma main, je lui ferai avaler un camouflet.

N. B. Sa feuille porte deux étoiles à la dernière page.

*Signé : D. G., capitaine de grenadiers
de la garde volontaire.*

Réponse de l'Ami du Peuple.

Je n'ai jamais vu que deux numéros intitulés : *Boutades du Père Duchesne*. Le dernier parut il y a environ deux mois. Il y gourmandait très-fort la rapsodie : *Lafayette traité comme il le mérite*, et raillait assez bien ce sot apologiste, qui excusait le général de ses fréquentes visites à Saint-Cloud, en faisant de son héros un espion. C'est ce Père Duchesne dont j'ai parlé dans mon n° 287. Quant au plat quidam du café Procope, à la fois scribe et mouchard, Messieurs, je vous le livre.

Suit un petit avis, par lequel Marat veut sans doute réparer l'erreur qu'on lui reproche.

Le mouchard Estienne, ce digne favori du vertueux Mottié, est à rédiger un libelle de son patron contre MM. Lameth, Barnave, Menou, etc. L'Ami du Peuple prie les braves colporteurs patriotes d'en enlever l'édition entière aux coquins qui la leur proposeront, puis d'y mettre le feu et de jeter ces coquins dans les flammes, pour les purifier un peu de leurs souillures.

Il termine enfin en répétant son invitation aux bons patriotes de couper les oreilles à tous les mouchards, afin qu'on les reconnaisse en tout temps, et qu'ils ne puissent plus tromper personne (1).

Je n'ai pas besoin assurément de mettre le lecteur en garde contre les jugements de Marat et compagnie. Lemaire n'était pas un démagogue, voilà la vérité; mais il y a loin de là à être un royaliste, surtout dans le sens qu'on attachait alors à ce mot, et que semblent y attacher les rares écrivains qui en parlent — toujours à l'occasion d'Hébert, — en accolant cette épithète à son nom. Lemaire était un homme de progrès, mais un homme de bon sens. On en va juger.

Avant ses *Lettres bougrement patriotiques*, Lemaire avait, selon toutes les probabilités, publié quelques brochurès sous le nom du Père Duchesne, et jouissait déjà d'une certaine notoriété. Les *Vitres cassées*, que j'ai placées en seconde ligne dans la nomenclature qui précède, et qui remontent évidemment au commencement de 1789, sont de lui. Elles ne portent pas son nom, mais on l'aurait reconnu à l'épigraphe, *In vino veritas*, et au nom de l'imprimeur, quand même il ne les aurait pas avouées lui-même dans les éditions suivantes. Cette brochure eut en effet plusieurs éditions; j'ai

(1) *L'Ami du Peuple*, n° 307, du 11 décembre 1790.

eu dans les mains la quatrième, sur le titre de laquelle on lit cette curieuse mention : « Imprimé pour la première fois en 1789, à trois éditions, et réimprimé par ordre de la nation en 1791, deux ans après la conquête de la liberté. »

Dans quelques lignes d'avertissement, Lemaire répudie la paternité de la *Colère du Père Duchesne à l'aspect des abus*, qu'on lui attribuait, paraît-il, et non sans quelque apparence de raison, car c'est bien le même genre.

Il paraît déjà un b..... brinborion intitulé : *Colère*... Je le dés-avoue. J'ai fait ce que vous allez lire sans colère, après avoir fait péter le bou... chon d'une champenoise, au fond de laquelle j'ai trouvé ce que j'écris. Je proteste d'avance contre tout ce qui pourra m'être attribué...

Signé de sang froid : PÈRE DUCHESNE,
fumiste ordinaire de Sa Majesté.

On aura remarqué que, sur le titre de cette brochure, Lemaire se donne comme le *véritable* Père Duchesne, ce qui ferait supposer qu'il y avait déjà lutte, concurrence.

On lit dans l'avertissement de la quatrième édition :

Il y a deux ans que, la Bastille existant, il ne faisait pas bon casser les vitres ; cependant le Père Duchesne se foutit de l'ordre et cassa les vitres, comme vous l'allez voir. L'accueil que de bons patriotes ont fait à mes *Lettres bougrement patriotiques* m'a déterminé à faire réimprimer ce petit ouvrage, dans lequel on trouvera que j'étais un petit prophète.

Cette quatrième édition est quelque peu augmentée et enjolivée ; les jurons , notamment , y sont en toutes lettres. L'extrait qui suit , et qui témoignera qu'en effet Lemaire ne manquait ni de perspicacité ni de hardiesse , est pris de la première édition.

Mille bombardes ! quel bruit je vais faire ! Ni rubans , ni plumets , ni médailles , ni croix , rien ne m'en imposera. La crainte , le silence , la timidité , sont pour les âmes faibles. Celui qui parle pour défendre les droits de la nature et de la raison doit élever la voix. Je parlerai donc , et je suis sûr qu'on m'écouterà , ou dites que je suis un Jean... ot. Recevez-en le serment , vous n'aurez pas de défenseur plus ferme et plus intrépide , ou que la foudre me pulvérise !

Quel discours je me prépare à faire contre les abus ! Comme je me sens la tête échauffée de toutes les bonnes choses que j'ai recueillies ! D'ailleurs , le peu d'études que j'ai faites avant d'être matelot me servira pour parler devant l'Assemblée générale de manière à n'être pas tout à fait regardé comme un sot ou comme un fou. *Trente-six mille boulets rouges !* si le roi s'y trouve , et sans doute il y sera , j'exposerai mes raisons avec bien plus d'assurance encore. Je lui parlerai à cœur ouvert. Il est si bon , qu'il m'écouterà jusqu'à la fin ! D'ailleurs il me connaît bien ; et quand j'ai raccommo~~dé~~ ses f... fourneaux au château , il me dit sans façon : « Eh bien , père Duchesne , comment vous portez-vous ? Je lui répondis : Sire , vous me f... faites bien de l'honneur. — Voulez-vous boire un coup ? — Volontiers , Sire. — Dauphin , va à la cave. » Il est si joli , ce petit ! il y fut si vite , qu'il fracassa la première bouteille ; mais la seconde n'eut pas le même sort , et je la bus à la santé du cher petit prince , que j'aime de tout mon cœur , et dont je n'oublierai jamais la complaisance. Voilà des titres , je crois ; vous , marquis et baronets parfumés , qui montez dans les voitures de ce bon roi , m'en feriez-vous voir de pareils ?

Enfin je crierai à tue-tête contre les abus et les privilèges. Il y en a tant, que je serai obligé d'en faire la liste pour les dénoncer....

Feu d'enfer! mèche allumée! Ecoutez un peu, messieurs du clergé! Nous ne pouvons concevoir, avec cette belle morale que vous nous débitez tous les jours, d'abdiquer les richesses, que votre ordre soit le plus opulent. Votre conduite est un tissu de contradictions avec vos discours. Le royaume du maître que vous encensez n'est pas de ce monde, et vous fourrez votre nez partout. Mais tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se brise. Ce temps où vous meniez les rois par le nez est passé. Le fanatisme, ce monstre qui vous a vomi des trésors, est écrasé; votre empire va finir, votre autorité va cesser, votre gloire mondaine expire et succombe. Moins riches, vous serez moins vains; avec moins de moyens pour vous livrer aux plaisirs, vous remplirez mieux vos devoirs, et vous serez l'exemple du monde, au lieu d'en être le scandale. A propos, messieurs les curés, cette classe d'hommes utiles, demandent, à ce qu'on dit, la destruction des moineaux. N'est-il pas venu dans l'idée du facétieux père Duchesne de partir de là pour une comparaison; la voici : les moineaux sont méchants et voraces, les moines sont vindicatifs et gourmands; les moineaux sont voluptueux jusqu'à la luxure, les moines ne leur ressemblent-ils pas de ce côté-là? Les premiers, toujours ardents, mangent le blé que le cultivateur prend bien de la peine à semer; encore, du moins, s'ils nous enchantaient comme l'alouette, le rossignol ou le pinson, mais quel gosier que celui des moineaux! Les moines, sans l'avoir gagné, mangent le meilleur pain, et, pour tous travaux, ils chantent comme des corbeaux ou braillent du latin qu'ils comprennent à peu près comme le père Duchesne. La superbe existence! Et ces b... bienheureux mortels, *mille millions de malédictions!* sont au nombre de cent mille fainéants, logés comme des princes, et qu'on rencontre partout promenant leur ennui, leur crasse, leur ridicule, leur oisiveté, leur ignorance et leur embonpoint! F... faites instruire nos petits garçons, qui ne s'élèveront plus dans la débauche et le crime, et qui feront à leur tour de bons citoyens. Mettez

moi tous ces messieurs en habit décent et uniforme. Que dans ce siècle policé, on ne voie plus ni pieds nus dégoûtants, ni barbes de bouquins, ni têtes pelées. *Bataillons enfroqués!* la nature vous donna des cheveux : eh ! gardez-les, vous n'en serez pas moins agréables à celui qui vous en orna le crâne....

Mes bons amis, mes chers camarades, dans cette Assemblée majestueuse où la première nation du monde doit envoyer ce qu'elle a de plus instruit et de plus sage.... je serai ravi de pouvoir être un instant écouté.... Avec quel plaisir j'y dirai, à haute et intelligible voix : F..... faites payer les plus riches sans miséricorde ; visitez scrupuleusement la liste immense des pensions exorbitantes ; conservez celles que le mérite a obtenues, rayez toutes celles accordées à la faveur par une imprudente libéralité : vous verrez qu'il en restera bien peu. Encouragez surtout, encouragez l'agriculture.... Avec quel plaisir j'y dirai : Occupez les troupes inutiles, qu'on fait mouvoir toute l'année comme des automates, et que les bras les plus nerveux de l'empire l'embellissent pendant la paix, pour être mieux disposés à le défendre pendant la guerre ! Occupez-les à percer de grandes routes, à faire des chaussées, à creuser des canaux, surtout dans nos provinces, où le commerce languit ; mais surtout payez-les bien mieux.... Encouragez, par l'espoir d'un avancement sans obstacle, le simple guerrier : le mérite étant récompensé par l'honneur, vous aurez des héros, et non pas des esclaves.... *Déluge de grenades enflammées!* Père Duchesne a servi son roi avec honneur. Pendant trente ans, le bruit des canons a retenti autour de ses oreilles, son bras s'est signalé, vingt cicatrices sont ses décorations ; eh bien ! il est réduit à vivre sur les fumées de Paris. Pauvre tiers-état ! la gloire a pour toi des attraites, mais on craint que tu t'enivres de ses faveurs.... Je les entends déjà proclamer ces sages réglemens ; je l'entends, cette voix terrible, mais consolante, qui vous crie : Pauvres malades, on vous bâtera des hôpitaux avec les ruines des murailles de Paris, qui s'écrouleront à la voix de la nation assemblée... Vous, mendiants, on vous occupera, on vous aidera... Vous, vieillards infirmes et décrépits, on vous donnera des asiles, au lieu d'élever des temples

à la volupté... Vous, filles trop joyeuses et fringantes, on vous fera tricoter aux petites maisons pour donner des bas aux malades de l'Hôtel-Dieu, et vous ne ferez plus rougir les femmes honnêtes au Palais-Royal... Citoyens des grandes villes, vous ne serez plus exposés à des épidémies, parce qu'on fera mieux nettoyer les rues, dorénavant mieux éclairées; une police prévoyante et bien administrée aura le plus grand soin de vous procurer des denrées à meilleur compte; on éloignera de vous les boucheries, les cimetières et les fonderies. Gabelous, furets de barrière, recors et mouchards, vous serez détruits, pour avoir fait la guerre depuis si longtemps à tout le monde!... Vous, danseurs, chanteurs, histrions, vous n'aurez plus trente mille livres de rente, tandis que cent pères de famille, honnêtes, laborieux, assidus, irréprochables, ressentent le funeste aiguillon de la faim... Enfin on donnera plus de vigueur au grand arbre de la société, en élaguant toutes les branches inutiles, en écrasant toutes les chenilles qui rongent ses feuilles et font mourir ses fleurs....

Je vous ai fait entendre quelques vériés, non pas avec le ton d'un simple courtisan, qui sait l'art de les déguiser ou de les taire, mais avec la franchise d'un sujet fidèle, d'un serviteur enflammé de l'amour du bien. De grâce, pardonnez ce ton brusque, cette f... fureur de grossir le mot pour mieux faire entendre la plainte. C'est une habitude contractée sur les vaisseaux de Votre Majesté, conservée dans les combats où j'ai versé mon sang, et non de l'eau, pour vous. C'est en jurant que vos matelots traversent les mers pour défendre la patrie, qu'ils bravent le tonnerre, les éclairs et la colère des flots écumants, pour vous procurer les douceurs de la paix et de l'abondance. C'est en jurant que vos soldats remportent des victoires; c'est en jurant que les précieux agents du commerce font mouvoir des masses énormes, et qu'elles roulent nuit et jour, pour alimenter vos villes, enrichir vos ports. Tous ces gens-là, Sire, sont du tiers état. Mais, devant vous, je n'aurais dû jurer que pour vous dire que la vie du Père Duchesne est toute à son roi.

Les *Lettres* de Lemaire n'étant pas datées et ne s'occupant que très-rarement et très-accidentellement des événements du jour, il serait difficile de préciser l'époque à laquelle elles commencèrent à paraître; il y a toute apparence cependant que ce fut peu de temps après la retraite de Necker, car, dans sa deuxième lettre, Lemaire se défend de nouveau d'être l'auteur de la *Colère du Père Duchesne sur le départ de M. Necker*.

Les *Lettres* bougrement patriotiques ne sont pas plus un journal que tant d'autres publications périodiques que j'ai déjà citées; c'est une suite d'instructions, de remontrances, d'objurgations, qui s'adressent à l'armée principalement, mais aussi au peuple, à la bourgeoisie, à l'Assemblée nationale, au roi, à tout le monde enfin. Une pareille publication échappe à l'analyse, quand même l'espace ne me manquerait pas pour l'analyser. Je me bornerai donc à quelques citations, qui, jointes à celle que j'ai faite à l'article Tallien, suffiront pour donner une idée de l'esprit et du genre de ces lettres. Voici un extrait du premier numéro.

*Lettre bougrement patriotique du véritable Père Duchesne
à tous les soldats de l'armée.*

Mes bons amis, quel foutu tintamarre faites-vous donc partout? A qui diable en voulez-vous donc? Auriez-vous oublié que vous êtes Français? Quel démon vous agite au moment qu'on s'occupe d'améliorer votre sort? Quand on vous foutait des coups de bâ-



ton, vous étiez plus tranquilles, vous receviez la schlague comme des jeanfoutres ; et maintenant que d'honnêtes gens travaillent à vous rendre plus heureux , à faire de vous des hommes , car on faisait moins de cas de vous que de vos chevaux , vous faites un boucan infernal !... Je ne vous conçois foutre pas , ou le diable m'extermine. On dirait que vous voulez foutre tout en capilotade et faire une omelette de la France. Ma foi, pendant trente ans que j'ai servi mon pays et mon roi avec honneur, je n'ai jamais vu un pareil carillon. Mais, tonnerre de mille dieux ! si on voulait vous accabler, vous opprimer, vous vexer, diminuer votre paie, vous assujettir à une discipline trop rigoureuse, à des corvées pénibles, avilissantes ; si l'on voulait faire revivre le plan du fameux Guibert, le Prussien ; si l'on voulait vous conserver les grêles de coups de sabre, les punitions arbitraires, ne pas faire plus de cas de vous qu'on n'en faisait, c'est-à-dire vous traiter comme de vils esclaves, vous fermer la porte aux honneurs, aux dignités, établir encore une ligne de démarcation insurmontable ; si l'on voulait étouffer votre voix qui s'élèverait pour de justes réclamations, je serais le premier à vous crier de confondre et d'éventrer la foutu canaille inhumaine, injuste et despotique, qui soufflerait ainsi sur vous l'esclavage, le déshonneur et la torture. Mais, mille noms d'un boulet ramé ! les écrivains patriotes et vos véritables amis de l'Assemblée nationale ont répandu depuis un an presque autant d'encre pour tracer et défendre vos droits, que vous avez versé de sang dans les batailles en y gagnant des victoires pour de tristes et ridicules automates qui s'en attribuaient toute la gloire ! Mais on s'est occupé d'augmenter votre paie, et du moins quelquefois vous pourrez vous foutre par le ventre un bon rôti, au lieu de manger si souvent du visage de bœuf assaisonné d'haricots indigestes qui vous foutaient une colique d'enragés ; vous boirez quelquefois le sacré-chien tout pur pour noyer le chagrin !...

D'ailleurs, soldats, ne perdez jamais de vue que l'honneur est votre premier guide. Avec lui, mille boulets rouges ! vous serez toujours dignes du nom français, et vous ne déshonorerez jamais les drapeaux déployés sur vos têtes ; avec lui, vous ne vous dé-

graderez, foutre, jamais par des brigandages et des cruautés. Vous êtes la force aguerrie que voudraient voir dissoudre ou désunir nos ennemis et les vôtres. N'en faites, foutre, rien, et vous verrez que les bougres auront le nez long comme un mât de beau-pré. Ecoutez, il y a trois choses bien essentielles à défendre, à protéger, trois choses qui ne peuvent être séparées, et qui font une espèce de trinité : c'est la nation, la loi et le roi. Je veux que vingt-cinq mille diables m'entrent dans le ventre le sabre à la main, si, dans ces trois choses-là, vous ne trouvez pas tout ce qu'il faut pour être pénétrés des grandes obligations que vous impose votre état. La nation ! mais c'est vous. Or, celui qui appelle la nation une bougresse, une voleuse, à coup sûr vous fout un soufflet, et j'espère qu'on a des baïonnettes et du poil ! La nation, c'est vos parents, vos amis, la blonde et la brune, et les petits marmots à venir ; la nation, c'est le souverain qui doit plier sous les lois qu'il s'impose lui-même ; c'est le souverain qui ne doit pas foutre tout par les fenêtres, qui ne doit pas se dégrader jusqu'à se manquer de respect à lui-même ; c'est le souverain qui ne doit pas abuser de sa force, et casser la gueule ou couper la tête au premier venu. La belle avance, quand cinquante hommes se foutent sur un ! La loi, c'est la volonté de ce même souverain ; c'est, après lui, ce qu'il y a de plus sacré. Le roi, c'est le premier ressort qui fait aller la loi, ressort qu'il ne faut pas briser, parce qu'il doit indiquer, à chaque heure du jour, la justice et l'ordre immuable, sans lesquels rien n'est d'accord. Aimez donc, et beaucoup, la nation, qui est vous ; la loi, qui est votre volonté ; le roi, qui vous représente.

Dans les exécrables libelles griffonnés par Lucifer et compagnie, vous voyez tout autre chose. On vous peint vos vrais amis comme des anges de ténèbres et de mille millions de malédictions. Un *Dubois de Crancé*, avec qui j'ai ribotté, et qui est bien la meilleure pâte d'homme possible, on voulait vous persuader indignement qu'il avait injurié l'armée, lorsqu'il en est le défenseur le plus ardent. Un *Menou*, des *Lameth*, un *Barnave*, qui ne boudent foutre pas, sont des gens maudits, selon ceux qui enragent dans leurs peaux de loups-garous qu'on leur ôte le droit

de s'enrichir à vos dépens et de vous vexer à leur aise. Fiez-vous encore à un certain hypocrite, écrivain ennuyeux et larmoyant, le plus plat jeanfoutre et la plus indécorable mâchoire que Béalzebut, dans ses accès de colique infernale, ait vomi sur la terre, ce foutu singe de *Durozoi*, qui vous adule et vous méprise en même temps ! Fiez-vous à ce prôneur insipide et mensonger de la chevalerie de nos ci-devant preux, quand il cherche à discréditer les travaux de nos patriotes, à qui sa feuille ne sert pas même à la garde-robe, tant ils craindraient d'attraper des hémorroïdes ! Fiez-vous encore à *Pelletier*, le faiseur d'Actes, l'apôtre fougueux qui va mettre au jour un nouveau code militaire en calembours et en épigrammes, faire commander l'exercice en chansons ! Fiez-vous à cet abbé Royou, cet insipide bougre, ex-jésuite, qui se dit l'*ami* du roi et de la vérité, des Français et de l'ordre, et qui n'aime rien de tout cela ! Si vous voulez, je serai votre correspondant, comme je suis votre ami. Vous verrez si j'aime ma patrie, si je respecte mon prince, et si je veux mériter une confiance étendue. Ah ! puissent les sentiments qui m'animent passer dans l'âme de tous les soldats ! ils se diraient : Tonnerre de Dieu, camarades, aimons la paix et l'union !

Lemaire n'aimait pas plus l'Ami du Peuple que l'Ami du Roi. Il ne finira pas sa deuxième lettre, adressée au peuple, « sans donner un coup de gueule à Marat. C'est un vrai chien, trop sanguinaire ; il aurait mieux fait d'être boucher qu'écrivain. Il voudrait faire assassiner le genre humain. Un conseiller pareil est bon à conduire des chiens au combat. Un *ami* pareil est un bougre dont il faut n'aimer que le silence. C'est son avis, foutre ! »

On lit à la fin de cette même lettre :

La Colère du Père Duchesne sur le départ de M. Necker est d'un bêtard ; je la désavoue, et je préviens que tout ce qui sortira de

ma plume sera imprimé chez M. Chalon, avec ces deux petites étoiles (ce que les bibliographes ont appelé des croix de Malte), par lesquelles on sera en garde contre les contrefaçons et les bougeries qu'on pourrait nous attribuer faussement sous le nom du Père Duchesne.

La troisième lettre est intitulée : *Achetez ça pour deux sous, vous rirez pour quatre*, ou plutôt commence par un avertissement sous ce titre, dans lequel Lemaire met ses lecteurs en garde contre les contrefacteurs.

Tous les bons patriotes doivent se garder d'être salis par la boue qu'éclaboussent deux ou trois *cochons* échappés qui courent les rues de Paris, et à qui il est entré des diables dans le corps, qui leur font accroire et dire en grommelant qu'ils sont le véritable Père Duchesne. Le succès de la lettre bougrement patriotique aux soldats de l'armée a provoqué aux indécences, aux trivialités, aux grossièretés, aux sottises, telles qu'un dogue qui aurait écrit en aurait pu tracer. Un déluge de saletés ont paru presque en même temps, et le peu de gloire du loyal et véritable Père Duchesne, de qui on a eu l'audace de prendre le nom et la qualité, a été pour ainsi dire étouffé sous un tombereau d'immondices.

« VIVE LE ROI ! Sa santé est rétablie, j'en suis bien content. Il va suivre sans doute l'ordonnance du Père Duchesne, et la rôtie finira de lui donner bonne mine et vigueur. Au foutard l'émétique, la rhubarbe et le séné. Il faut des forces pour porter une couronne, et le bon vin vaut mieux que toutes les drogues de Cadet l'apothicaire. Si j'avais un estomac royal, je n'y foudrais jamais d'autre drogue que du Bourgogne. Mon médecin, c'est mon marchand de vin ; aussi, foutre ! jamais je ne suis malade.

Il y a pourtant une autre recette pour les rois. Pour que leur corps et leur esprit se portent bien, il faut qu'ils sachent avoir

un caractère : car, si malheureusement ils sont des girouettes à tout vent ; s'ils écoutent les vieux renards qui sont intéressés à les tromper ; s'ils écoutent les commères de la cour, qui s'entendent mieux en chiffons qu'en politique ; s'ils ne consultent pas l'intérêt du peuple avant tout ; s'ils n'écoutent que les cajoleries de ces singes grimaciers qui les pincent en les caressant..., ils sont toujours indécis, inquiets, tourmentés, chagrinés, malheureux ; la bile et les soucis les rongent ; ils sont plus à plaindre qu'un faiseur de fourneaux, qui se fout du qu'en dira-t-on, et qui boit sa gourde en fumant sa pipe.

Si j'étais roi de France, foutre ! je voudrais d'abord savoir tout, lire tout, le pour et le contre, et si une fois je m'étais décidé pour un parti, l'enfer et tous les diables ne me feraient pas changer. Je serais, sans doute, roi patriote ; alors je me dirais : Malgré les beaux conseils des séduisants chevaliers et des robino-crates, je suis trop raisonnable pour jouer à pair ou non une belle et bonne couronne constitutionnelle que je dois laisser à mon petit garçon... Le premier bougre qui chercherait à me faire changer de sentiment, quand une fois je me serais fourré dans la tête de bonnes vérités, je le foutrais dehors de mon château à coups de sceptre, et défense à lui de réparaître.

Je me dirais : Réjouis-toi, Père Duchesne ; ta couronne t'appartient maintenant, et, foutre ! ce ne sera pas pour rien que tu auras fait le serment solennel de défendre les lois, qui te l'ont tellement clouée sur la tête, qu'on t'arracherait plutôt le toupet que le diadème.

Je me dirais : Je suis plus puissant que jamais, car plus de **GRANDS** dans mon royaume, qui usurpaient mon pouvoir pour écraser mon pauvre peuple, et qui ne m'aimaient que pour des croix, des places ou des pensions.

Je me dirais : Plus de **PARLEMENTS**, qui m'assommaient avec leurs foutues remontrances, et qui, m'appelant très-gravement le *seigneur roi*, se croyaient plus seigneurs que moi.

Je me dirais : Plus d'**ORDRE DU CLERGÉ**, qui se nommait avec orgueil le premier de mon empire, quand il aurait dû être le dernier par humilité ; qui conduisait fort mal le peuple, en l'édi-

fiant fort mal ; qui possédait à lui seul le quart des biens de la nation, et qui faisait des bombances, quand les pauvres bougres de fidèles manquaient souvent de pain.

Je me dirais : Bientôt plus de DÉFICIT, foutre ! par la vertu toute puissante de mon Assemblée nationale, qui a osé faire ce que je n'aurais pu seulement annoncer.

Je me dirais : La prospérité va s'établir dans les campagnes surtout, car les plus misérables de mon royaume vont être enfin délivrés d'un milliard de mangeries que j'ignorais, et que l'Assemblée nationale a foutues de côté.

Je me dirais enfin : J'ai le commandement suprême d'une armée formidable, composée maintenant d'hommes, et non pas de foutus automates, qui ne sont plus des greniers à coups de trique. J'ai le pouvoir d'arrêter avec quatre lettres (le *veto*) les grandes opérations des sénateurs français ; je peux nommer aux premières places de l'armée. J'ai, foutre ! les plus beaux palais, les plus beaux jardins de l'Europe ; j'ai trente millions à dépenser par an, ce qui fait, morbleu ! MILLE ÉCUS par heure. J'ai toute la Faculté à mes ordres quand je suis malade ; quand je me rétablis, le bon peuple, qui m'aime, brûle autant de lampions qu'il y a de cœurs qui me sont dévoués ; on sonne les cloches, on tire le canon, on applaudit quand je passe, comme si j'étais un dieu. J'ai une jolie famille, et, par dessus tout cela, une belle couronne d'or massif, enrichie, foutre ! des diamants les plus beaux. Ma foi, je défie un roi de Cocagne d'être plus heureux que moi, qui suis chef d'une nation sans égale, et le premier du premier royaume du monde. Où foudrais-je le camp pour être mieux ? Malheur à celui qui me conseillera de déguerpir ! Je lui fais *foudre cent coups de pied au cul* par ma garde nationale.

Voilà pourtant comme je chasserais le chagrin, moi pauvre bougre de faiseur de fourneaux !

Les Lettres bougrement patriotiques sont au nombre de quatre cents, de huit pages chacune, grand in-octavo, caractères serrés.

On lit à la fin des n^{os} 1-5 : « Signé : le Père Duchesne, fumiste ordinaire de Sa Majesté, au château des Tuileries, l'an second de la liberté » ; et à la fin du n^o 6 : « Signé : le plus véritable des véritables Père Duchesne, marchand de fourneaux. [J'ai quitté la cour.] » — Les n^{os} 7-400 portent la même signature, à l'exception de la parenthèse. Chaque numéro se termine par deux croix de Malte. — A partir de la dix-neuvième lettre, les titres sont surmontés d'un cartouche au milieu duquel on lit les mots : *Véritable Duchesne*. — Les n^{os} 28-400 portent l'épigraphe : *Castigat bibendo mores*, avec la traduction.

On lit dans le n^o 399 :

Je vais finir ma 400^e lettre dans deux jours, et je préviens mes lecteurs qu'il me faut changer le titre de ma petite foutue feuille bougrement patriotique, mais non pas le ton. Comme voilà la guerre allumée, je prends pour titre : la *Trompette du Père Duchesne*, avec cette épigraphe : *In vino veritas*, dans le vin la vérité.

Voilà le moment où tous les écrivains patriotes doivent à l'environnement servir la chose publique, éviter les petits détails, les petites querelles particulières, pour ne s'occuper que de la grande affaire. Voilà l'instant où chacun doit être animé d'un nouveau zèle et redoubler de courage. Pour moi, je n'en manquerai foutre pas, tant que j'aurai de bon vin ; n'ayant d'autre ambition que de servir, que de défendre ma patrie, on ne me verra jamais broncher....

Je vous renouvelle encore aujourd'hui de vouloir bien faire, entre moi et le singe ridicule et grossier qui me copie, la différence que je crois mériter. Il s'intitule ordinairement les *Gran-*

des Colères, les *Grandes Joies*. C'est un maroufle bon à torcher tous les culs. Comme on m'a souvent confondu avec ce sale personnage, je suis bien aise d'y revenir.

Voici en quels termes la *Feuille villageoise*, dont on connaît le patriotisme, annonçait (7 juin 1792) la nouvelle publication, ou plutôt la nouvelle série du journal de Lemaire :

« Il y a peu de gens qui n'aient entendu parler du Père Duchesne. C'était, dit la tradition, l'homme de son temps qui faisait le mieux des fourneaux, et aussi celui qui prononçait le mieux un juron. Un homme d'esprit a ressuscité ce fameux personnage. Déjà il a donné sous son nom quatre cent *Lettres b..... patriotiques*, qui ont eu un grand succès et qui ont fait un grand bien. Le même auteur publie un journal nouveau sous le titre qu'on vient de lire. Il débute par une *adresse à tous les peuples*, dans laquelle l'énergie des sentiments est merveilleusement assaisonnée par la mâle rhétorique du bon marchand de fourneaux. On trouvera dans cette petite feuille gaîté sans indécence et vigueur sans violence. C'est surtout dans l'armée qu'elle est bonne à répandre : le Père Duchesne et son style sont tout à fait du goût militaire. Il y a de faux Père Duchesne, mais celui-ci est le véritable. Il est facile à reconnaître : original et vrai, jovial et spirituel, ami du peuple et ami de la loi, ces qualités ne se contrefont pas aussi aisément que les

B. et les F. Cependant, de peur que le public ne s'y trompe encore, son amusant journal sera distingué par une *trompette*, qui lui sert de frontispice. »

La *Trompette* ne différant point des *Lettres*, je me bornerai à une citation.

Remarques bonnes à faire dans les circonstances.

Je n'y vais foutre pas par quatre chemins ; il est bon de connaître les véritables ennemis de la liberté, pour s'en méfier toujours ; il est bon de dire sous combien de masques ils se présentent. J'en vois beaucoup, et je crois que les aristocrates les moins dangereux sont ceux qui sont de *francs* aristocrates, si toutefois la franchise a jamais pu s'allier avec toute l'impureté la plus virulente. Faisons quelques rapprochements, et voyons sans passion, sans parti, sans fiel, les différentes espèces de jeanfoutres qui veulent nous nuire au moment où tous osent dire ouvertement que bientôt le roi, secondé par ce qu'ils appellent les *honnêtes gens*, doit se rendre encore à *Montmédy* (S'IL LE PEUT). Comme il y va tout uniment d'un petit projet de dénouement infernal, tendant à proposer, après la seconde équipée royale, un *accommodement*, c'est-à-dire, foutre ! l'anéantissement de la liberté, celui de la Constitution, celui de la souveraineté nationale, celui de l'égalité politique, le rétablissement de la *divine* et délicieuse noblesse, le désarmement des citoyens, le règne des anciens tyrans, etc., etc., ou bien d'une très-jolie, très-amusante, très-avantageuse GUERRE CIVILE, il est bon, tandis que nous pouvons encore hausser la voix, de poursuivre et de démasquer tous les traîtres, tous les hypocrites, tous les *faux* amis de la Constitution, tous les lâches dont l'audace est au comble aujourd'hui. Je ne parlerai pas des Gauthier, des Pelletier, des Mallet du Pan, des Royou, des Derosoi, des Baudy, des Lacroix, et de toute la cohue des vils polissons connus pour de fieffés aristo-gredins que

ne lisent presque pas les patriotes, tant ces écrivassiers fangeux sont, foutre! dégoûtants, et tant ils ont inspiré d'horreur pour leurs cochonneries révoltantes. Mais qu'a-t-on fait, quand on a vu que les patriotes ne lisaient pas ces plats vauriens, et que c'était du papier perdu? On a dit : Il faut avoir des cuistres à tant le *supplément*, qui feront d'abord les patriotes, qui pleureront sur les désordres, qui plaindront bien le peuple, qui loueront beaucoup la garde nationale (ce que font aussi les aristodindes qui la craignent en la maudissant); il faudra qu'ils paraissent très-animés du bien public; alors ils crieront après les clubs, après les plus chauds patriotes, qu'ils feront passer pour de foutus coquins, pour des factieux, pour des perturbateurs, pour des enragés sans principes, pour des ambitieux, et c'est ainsi qu'ils s'empareront plus facilement des esprits. Alors on a donc vu paraître cette fourmilière de venimeux insectes qui, sous prétexte de défendre la liberté, la détruiront insensiblement. Alors ils sont dégringolés sur l'estimable et très-irréprochable PÉTHION; les injures, les calomnies les plus atroces, ont tombé sur lui comme la grêle; alors ils ont cherché à le perdre dans l'esprit du peuple; alors ils ont dénigré le nouveau ministère, qui n'était foutre pas d'avis de leur envoyer quelques mille francs, comme celui qu'on a foutu sous la main de la loi, à Orléans, et qu'ils vantaient bougrement, comme tout le monde sait. Tous ces gueux-là sont les dignes auteurs de la *Gazette universelle*, que tous les vrais patriotes font brûler, et qui, cent fois plus odieuse que la gazette de Royou, ne s'attache qu'à déchirer les amis de la liberté, tout en faisant semblant de l'être. C'est encore le *Journal* insipide de Paris, composé par cet animal amphibie qui vomissait tous les soirs les rapsodies du *Postillon* par Calais, auxquelles il osait donner le titre de *Réflexions*; c'est encore le *Gardien de la Constitution*, platitude insignifiante autant que ridiculement bête, faite par un petit matou qui se disait l'ami de Mirabeau; c'est aussi le *Modérateur*, autre cochonnerie qui m'a fait mal au cœur toutes les fois que j'ai voulu m'ennuyer avec; c'est encore une serviette à cul intitulée : la *Feuille du Jour*, où de temps en temps un nommé Chaz s'escrime comme un antéchrist,

sans rime ni raison, contre les *sans-culottes*, et qui n'en a foutre pas lui-même, car il vit d'emprunt et du venin qu'il vend ; c'est enfin une foule de griffonneurs infects, qui cherchent à miner peu à peu la Constitution, sous prétexte de déclamer pour la défendre, et qui mériteraient, un beau matin, qu'on leur fit la barbe avec ce que le prophète *Ezéchiël* fut obligé de manger sur son pain. C'est avec toute cette foutue canaille que l'aristocratie a réussi à diviser les patriotes, qui ne lisaient ni les *Royou* ni les *Mallet du Pan*, et que peu à peu ils nous amèneront à nous foutre un bon coup de peigne, ce qui les amusera beaucoup, car ils le désirent de tout leur cœur.

Il faut être bien stupide ou n'avoir pas d'yeux pour ne pas voir qu'en nous parlant liberté, ces misérables cuistres ont toujours parlé comme nos plus exécrables ennemis. Ils déclament contre les Sociétés patriotiques. Avant eux, il n'y avait que les Derosoi, qu'aucun patriote ne lisait, et on ne disait point de mal des Sociétés patriotiques. Ils marchent donc évidemment dans le chemin de l'aristocratie, qui déteste bien sincèrement ces Sociétés, dont la très-grande majorité s'est soutenue, composée d'excellents patriotes, qui ont, foutre, rendu les plus grands services à la patrie. On trouve souvent, dans ces paperasses empoisonnées, l'éloge le plus pompeux de la garde nationale, et ne le trouve-t-on pas de même dans tous les débordements de bile aristocratique, à côté des plus abominables déclamations contre les lois et la Constitution ? Ne trouve-t-on pas des éloges pour la garde nationale jusque dans le foutu guenillon de Gauthier, dans lequel on a cependant vu cette mauvaise épigramme un jour contre cette même garde nationale :

*Manufacture de fayence bleue,
De plats qui ne vont pas au feu.
S'adresser, pour en faire emplette,
Au général Lafayette.*

Enfin, je ne finirais foutre pas, si je faisais les rapprochements qui se trouvent sans cesse dans les écrits fastidieux des ennemis

les plus acharnés de la liberté, depuis le commencement de la Révolution, avec ses *soi-disants* défenseurs. Ainsi, patriotes, jugez combien vous devez vous fier à toute cette race impure, guidée par la rage perfide de l'hypocrisie la plus raffinée, et par le vil appât du gain, car ils sont trop d'accord pour n'être pas largement payés. Fiez-vous donc à ces endormeurs, dans ce moment où vous devez ouvrir de grands yeux.

Je ne saurais dire quelle fut la durée de la *Trompette*. La Bibliothèque impériale en possède cent un numéros ; Deschiens en avait cent quarante-sept. Le n° 101 commençait l'année 1793. En voici le début, qui montre que Lemaire demeura jusqu'au bout fidèle à ses opinions :

La Bonne Année, ou les Etrennes républicaines.

Amis, je vais commencer avec vous l'année 1793, et vous offrir pour étrennes le tribut de mes boutades patriotiques. Daignez les accueillir comme vous avez fait depuis que j'ai pris la plume, et votre suffrage flatteur et votre amitié me dédommageront de mes veilles. Plus occupé des choses que des personnes, vous ne me verrez pas m'amuser à la moutarde ; et, si j'entonne avec ma trompette, ce sera pour frapper vos oreilles républicaines avec les sons moëlleux de la vérité. Je mêlerai quelquefois le burlesque badinage à la raison, pour en égayer la froideur ; et le Père Duchesne, qui n'est pas assez bête pour se fourrer dans les factions, pour se mêler de leurs pitoyables querelles, ni assez nigaud pour s'exposer à passer pour l'épouseur de telle ou telle idole, parce qu'il abhorre l'intrigue et méprise les intrigants, sera DU PARTI DE LA LIBERTÉ ; le seul qui devrait exister, pour donner de la force aux lois, et faire aller enfin le gouvernement, qui peut seul calmer nos inquiétudes sur l'avenir.

Je trouve encore l'indication d'un *Ami des Sol-*

dats, par l'auteur des *Lettres bougrement patriotiques*, et même d'une suite de cet *Ami*, mais je ne sais ce que fut cette publication.

Cette volumineuse collection des *Lettres* et de la *Trompette*, qui témoigne d'une grande facilité, et qui est écrite, comme on en a pu juger, avec un grand sens et un certain talent, est assurément une des publications les plus curieuses de l'époque; mais, pour me servir des expressions de Lemaire, son peu de gloire a été pour ainsi dire étouffé sous les immondices d'Hébert, et pas un biographe n'a daigné seulement recueillir son nom (1).

Et cependant ce ne sont pas là les seuls titres de Lemaire. Il prit une large part à la rédaction du *Courrier de l'Egalité*, et il publia seul trois autres journaux, qui fournirent une assez longue carrière, et où il continuait, avec une constance bien rare, à parler le langage de la raison, dans un temps où la raison avait si peu de chance de se faire écouter : le *Journal du Bonhomme Richard*, ans III-IV; l'*Orateur des Assemblées primaires*, an V; un *Patriote français*, an VI; enfin, en l'an VIII, un *Citoyen français*, qui s'est continué jusqu'en 1810.

On nous permettra d'extraire de ces dernières feuilles deux citations qui achèveront de démon-

(1) Quérard cependant en fait mention. Il le dit né à Montargis le 30 novembre 1758. Mais il ne parle pas de son emploi de commis des postes; il le dit imprimeur à Paris, ex-archiviste de l'ancien Directoire, membre de l'ancien Musée et du Portique républicain. Y aurait-il confusion?

trer ce que j'avais surtout à cœur d'établir, savoir que Lemaire est un des écrivains les plus estimables de la Révolution, et qu'il méritait d'être vengé de l'oubli où il a été laissé.

Bons citoyens, ne craignez point de vous égarer si, n'écoutant que votre conscience, vous ne nommez que des hommes purs, plus jaloux de la gloire de la patrie que dirigés par leurs passions ou occupés de leurs intérêts. Les vertus privées sont la pierre de touche des vertus publiques et les seuls garants de l'austère probité. Il ne faut point, dans les emplois, de ces hommes pusillanimes, indécis, tremblants, qui capitulent avec leurs devoirs. Il faut qu'ils aient, en acceptant des fonctions, la volonté ferme de faire exécuter les lois. C'est donc celui qui a toujours témoigné le plus de respect pour elles qu'il faut charger de leur exécution ; sans cela, tous les freins sont brisés, et le désordre naît de l'insouciance, de la mollesse ou de la prévarication des magistrats.

Garantisiez-vous, surtout, des erreurs de l'enthousiasme et d'une exaltation démesurée.

Choisissez celui qui, dans la société, a toujours montré l'intelligence unie à la bonté naïve, à la droiture, à la probité. La dissimulation est un vice dont vous devez craindre les trompeuses souplesses : un homme dissimulé qui vante ses talents et fait valoir ses moyens ne veut que des places, n'envie que domination. Il vous cajole aujourd'hui ; demain, tout puissant, il vous traitera avec dédain, il trahira vos intérêts et ses serments.

(*L'Orateur des Assemblées primaires*, n° 6.)

—

Sur les querelles de plusieurs journalistes.

N'est-il pas indécent de voir des écrivains, dont le premier soin, dont la plus belle tâche, devraient être de prêcher l'union, l'oubli des injures, s'invectiver chaque jour avec une sorte de frénésie qui fait pitié ?

Eh ! laissez là vos querelles ; occupez-vous de la patrie , et ne nous occupez pas de vous.

Où en serions-nous si nos valeureux défenseurs ressemblaient aux journalistes , qui , tous , d'un commun accord , aujourd'hui , devraient combattre l'ennemi commun , au lieu de se chamailler comme des commères de la halle , et de donner l'exemple de la division cruelle qui fut cause de toutes nos calamités !

Ecrivains patriotes , ô vous qui combattites pour la liberté , voyez vos rangs éclaircis par la faux de la discorde , et rougissez de n'être point unis !

Eclairez vos concitoyens , et ne vous querellez point en leur présence si vous voulez captiver leur estime et les guider par la touchante persuasion d'un langage dégagé d'injures qui vous dégradent , mais , au contraire , embelli de vérités qui vous honorent.

Eh quoi ! si le faisceau qui vous rassemble pour défendre la même cause et chérir la Constitution de l'an III se divise , n'entendez-vous pas bientôt les royalistes , qui vous épient , se délecter et dire avec l'accent de l'ironie : LES FRÈRES ET AMIS SE DIVISENT ! Que répondrez-vous à ce reproche mérité , si , mutuellement occupés à vous déchirer , sans profit pour la patrie , vous ramenez parmi nous la funeste manie des combats de plumes , qui fut longtemps suivie de celle des combats de poignards ?

Est-ce ainsi que devraient agir ceux qui se disent les régulateurs de l'opinion publique ? Est-ce ainsi qu'ils espèrent voir enfin succéder un calme salubre après les plus horribles tempêtes ? Est-ce ainsi qu'ils pénétreront tous les cœurs du saint respect pour les lois , et qu'ils feront disparaître cet esprit de vengeance et d'animosité qui nous a coûté tant de sang et de larmes ? Est-ce ainsi que , par l'heureux ascendant de leur exemple et la sagesse de leurs expressions , ils feront naître la paix si désirable , et le bonheur si longtemps ajourné ?

N'entendez-vous pas déjà dire : C'est l'amour-propre , la jalousie , la cupidité , qui les excitent ? Ne ressemblez donc plus à ces mercenaires et vils gladiateurs que fuyaient les sages , mais que les sots et les méchants couvraient d'applaudissements barbares ,

quand, furieux, élançés l'un sur l'autre, acharnés à se lacérer les flancs, ils rougissaient l'arène de leur sang. Songez que vous n'auriez pas même, en tombant, la triste ressource de vous dessiner avec grâce pour vous épargner la honte d'une chute avilissante.

(*Le Patriote français*, n° 151.)

Mais il est temps que nous venions au plus fameux des Pères Duchesne, on pourrait dire au véritable, à l'unique, à l'homme enfin dans lequel ce type s'est personnifié.

Hébert était à Paris depuis plusieurs années lorsque la Révolution éclata, et il y menait une vie précaire et assez peu honorable, à ce qu'il paraît, mais que nous n'avons envie ni de raconter ni de discuter. « Eh ! que nous importe, disait Robespierre jeune à la tribune des Jacobins, en présence d'Hébert lui-même, que nous importe qu'Hébert ait volé en donnant des contre-marques aux Variétés ? » Que nous importe qu'il ait dévalisé l'ami généreux qui avait donné un asile à son indigence ? Qu'est-ce que cela pourrait ajouter à l'infamie qui couvre son nom ?

Comme tant d'autres aventuriers, Hébert se lança à corps perdu dans le mouvement, espérant y trouver une issue à la position fâcheuse dans laquelle il se débattait. Il parvint à se faire remarquer au club des Cordeliers ; il chercha à attirer l'attention et à

se faire quelque argent par diverses brochures, dont on trouvera la liste dans le petit volume de M. Brunet, auquel nous renvoyons les curieux, et pour les premiers essais d'Hébert, et pour les menus détails de la bibliographie du *Père Duchesne*, bibliographie tellement enchevêtrée que les plus savants, y compris Deschiens, s'y étaient perdus.

Jusqu'ici, par exemple, on avait placé la naissance du journal d'Hébert aux premiers jours de 1791. Ce qui a induit les bibliographes en erreur, c'est qu'en effet les numéros d'ordre ne partent que de cette époque; mais il en avait déjà paru, à la fin de 1790, une trentaine de feuilles non numérotées. Cela résulte évidemment de cette mention, qu'on trouve dans la feuille qui porte le n° 1 : « J'ai une erreur à réparer dans ma feuille du *Réveillon du Père Duchesne et de M. Mirabeau*. Ces premières feuilles, d'ailleurs, sont absolument semblables aux premières numérotées; elles sortent également de l'imprimerie de Tremblay, qui, très-probablement, était propriétaire du journal, et portent la même vignette caractéristique.

Cette vignette représente le Père Duchesne une pipe à la bouche et une carotte de tabac à la main. Sous la vignette on lit cette légende : *Je suis le véritable Père Duchesne, foutre!* que l'on pourrait regarder comme le titre du journal, car il n'en a pas d'autre; chaque numéro a un intitulé particulier,

dont les formules les plus ordinaires sont : *La grande joie*, — *La grande colère du Père Duchesne*, etc. Au bas de la dernière page, les deux étoiles ou croix de Malte de la feuille de Lemaire.

Au premier numéro de janvier 1794 commence le numérotage du journal, adopté, sans doute, pour en faciliter la collection.

Au n° 13, Hébert change sa vignette, en copiant presque complètement celle du Père Duchesne de la rue du Vieux-Colombier. Dans cette nouvelle gravure le père Duchesne, toujours la pipe à la bouche, mais la lèvre ornée de moustaches et deux pistolets à la ceinture, brandit une hache dont il menace un pauvre petit abbé qui implore à deux mains sa pitié. Sous l'abbé on lit : *Memento mori*.

A partir du n° 23, les deux étoiles sont remplacées par deux fourneaux à formes très-anguleuses, et dont l'un est renversé.

Enfin, à partir du 131, chaque numéro porte la signature autographiée d'Hébert. Il en donne la raison dans son n° 130 :

On nous a prévenu que cette feuille doit être incessamment contrefaite; pour l'en empêcher, elle sera signée dorénavant de celui qui l'a imaginée et faite sans interruption depuis les premiers jours de la Révolution.

Il y revient dans ses n°s 136 et 137, en dénonçant les contrefaçons dont il est victime.

Pendant longtemps on a ignoré quel était le véritable auteur

du *Père Duchesne*. Il aurait toujours gardé l'anonyme si les persécutions qu'il a éprouvées ne l'avaient forcé de se faire connaître. Maintenant plusieurs faussaires prennent son titre, et, sous ce cachet, débitent toute sorte de mensonges et d'absurdités. Il désavoue donc hautement tous ces bâtards, dont il ne fut jamais le père, et, entre autres, celui qui se fabrique chez la soi-disant veuve Errard, rue Saint-Sauveur. C'est une diatribe dégoûtante, particulièrement dirigée contre l'estimable auteur des *Lettres du Père Duchesne*. Pour n'être pas confondu avec le lâche qui a volé notre titre et l'emblème de cette feuille, elle sera signée de son auteur.

— Le vil plagiaire qui a volé le titre de mon ouvrage, mon cachet et la griffe de mon imprimeur, prétend que j'attente à la liberté de la presse en dévoilant sa turpitude. Quoi donc ! la liberté de la presse s'étend-elle jusqu'à autoriser le premier barbouilleur à s'emparer du titre d'un ouvrage et de l'invention de l'auteur ? Au surplus son larcin ne lui a pas profité. Aussi mauvais singe du style du *Père Duchesne* que de son patriotisme, il a été contraint de vendre à la beurrière ses plates déclamations. La maîtresse de boutique eut hier avec une dame de la halle le court entretien consigné dans les vers suivants :

Combien vends-tu ton Duchesne bâtard ?

— *Rien que deux liards, répond la veuve Errard.*

— *Mais dis-nous donc le nom et la demeure*

De son auteur, pour le complimenter.

— *Point je ne veux, commère, le citer,*

Car n'en voudrais envelopper ton beurre.

A quelques jours de là Hébert se brouillait avec son imprimeur, et ils se séparaient. Son n° 438 porte : *Imprimerie de la rue des Filles-Dieu, n° 8, ci-devant Tremblay*. Les fourneaux ne sont plus les mêmes ; ils sont beaucoup plus petits et n'ont plus

le même aspect, jusqu'au n° 144, où ils reprennent à peu près leur forme primitive.

Tremblay publiait de son côté un n° 138, qui ne différait des précédents que par sa signature, mise à la place de celle d'Hébert, et il annonçait l'intention de continuer.

Le sieur Hébert, disait-il dans un avertissement, est libre de continuer son journal; je continuerai aussi le mien. Je pourrais lui rappeler qu'il n'a pas eu pour moi les égards que se doivent les honnêtes gens; mais comme cette discussion ne serait d'aucune utilité pour mes lecteurs, je me tais. Je les prévien seulement qu'un citoyen connu par son civisme et par quelques écrits en faveur de la liberté a bien voulu se charger de la rédaction de cette feuille, et je puis assurer qu'on y trouvera toujours la vérité tout entière, dégagée de toute personnalité, et surtout de tout esprit de parti.

Mais quel citoyen, si plein de civisme qu'il fût, aurait été de taille alors à lutter avec Hébert? Aussi tous ces bâtards, comme il disait, n'eurent-ils qu'une existence éphémère.

Il est probable qu'il arriva plus d'une fois que des spéculateurs firent réimprimer des numéros isolés du père Duchesne pour les vendre en contrebande. Il faut se rappeler aussi qu'après le 10 août, et surtout après le 31 mai, les gouvernants firent circuler le *Père Duchesne* avec profusion dans les départements, et l'envoyaient par ballots aux armées. Or, on peut supposer que l'imprimerie du journal ne pouvait pas toujours suffire à ces tirages

extraordinaires, que l'on dut alors recourir à des imprimeries étrangères, que l'imprimerie du gouvernement put même se charger de quelques-uns de ces tirages. De là quelques doubles, dont la rencontre pourrait surprendre.

Ainsi, un savant collectionneur que nous avons déjà cité, M. Léon de La Siciotière, possède deux n^{os} 345, le premier avec la vignette et la griffe, le second portant en tête, au lieu de la vignette, un encadrement fleuroné, avec ces mots superposés : *Patrie, Liberté, Egalité*. Ce dernier numéro a la même indication d'imprimeur que l'autre, mais pas de signature.

Le même obligeant amateur nous fait observer, à cette occasion, qu'Hébert a employé successivement, et même simultanément, des griffes différentes, ce qui n'avait point encore été remarqué, et il ajoute que ni les unes ni les autres ne fac-similisent exactement sa signature, beaucoup moins correcte.

M. Brunet, lui, possède un exemplaire du n^o 334 (non numéroté) réimprimé in-quarto, où la vignette du Père Duchesne est remplacée par celle qui se trouve en tête des actes du gouvernement, et sortant de l'imprimerie de la rue de la République.

Le 3 brumaire an II, Montaut disait à la tribune des Jacobins : « Je déclare qu'étant dans l'armée que commandait Custine, j'y ai vu les officiers, tous aristocrates, qui tenaient l'armée dans une torpeur

infiniment dangereuse pour la chose publique. Il fallait un journal écrit avec adresse, pour réveiller la curiosité des soldats. Les représentants du peuple sentirent l'utilité du Père Duchesne, et le firent réimprimer aux dépens de la République, etc. »

« Cet Hébert, lit-on dans les Mémoires de Mallet du Pan (t. II, p. 499), a laissé plus de deux millions. La feuille du Père Duchesne était si courue, qu'on la tirait à 80,000 exemplaires (1). Les bureaux en délivraient 50,000 gratis aux armées, aux municipalités, etc. Un jour le maire de Caen, sollicité pour une affaire dont on voulait occuper la Commune à l'instant, répondit : « Je ne puis ; nous avons une assemblée ce matin pour lire le Père Duchesne. »

Camille Desmoulins, dans cette lutte passionnée qu'il soutint contre Hébert, et dont nous avons déjà rapporté quelques épisodes, reproche entre autres choses au Père Duchesne de faire chauffer sa cuisine et ses fourneaux de calomnie avec la braise du ministre de la guerre, Bouchotte.

« Est-ce toi, lui dit-il dans le n° 5 de son *Vieux Cordelier*, est-ce toi qui oses parler de ma fortune, toi que tout Paris a vu, il y a deux ans, receveur de contre-marques à la porte des Variétés, dont tu as été rayé pour cause dont tu ne peux pas avoir

(1) M. Michelet va jusqu'à 600,000 ; mais je ne sais sur quelle autorité il appuie ce chiffre fabuleux, non plus que cette autre assertion, qu'Hébert faisait écrire son journal par un certain Marquet.

perdu le souvenir ! Est-ce toi qui oses parler des quatre mille livres de rentes que ma femme m'a apportées, toi qui reçois cent vingt mille livres de traitement du ministre Bouchotte pour soutenir les motions des Cloutz et des Proly.... Cent vingt mille livres à ce pauvre sans-culotte Hébert pour calomnier Danton, Lindet, Cambon, Thuriot, Lacroix, Phélippeaux, Bourdon de l'Oise, Barras, d'Eglantine, Fréron, Legendre, Camille Desmoulins, et presque tous les commissaires de la Convention ! pour inonder la France de ses écrits, si propres à former l'esprit et le cœur, cent vingt mille francs de Bouchotte !.... »

» Quel sera le mépris des citoyens pour cet impudent Père Duchesne, quand, à la fin de ce numéro, ils apprendront, par une note levée sur les registres de la Trésorerie, que le cafard qui me reproche de distribuer gratis un journal que tout Paris court acheter, a reçu, en un seul jour d'octobre dernier, soixante mille francs de *Mécenas* Bouchotte pour six cent mille numéros, et que, par une addition facile, le lecteur verra que le *fripon* d'Hébert a volé, ce jour-là seul, quarante mille francs à la nation ! »

Le n° 5 du *Vieux Cordelier* se termine, en effet, par un extrait des registres de la Trésorerie nationale, d'où il résulte qu'Hébert avait reçu cent trente-cinq mille livres le 2 juin : « le 2 juin !

s'écrie Desmoulins, tandis que tout Paris avait la main à l'épée pour défendre la Convention nationale, Hébert va mettre la main dans le sac ; — plus, au mois d'août, dix mille livres ; — plus, le 4 octobre, soixante mille livres. Calculant « ce dernier coup de filet », Camille trouve que le total du vrai prix des six cent mille exemplaires est de seize mille huit cent seize livres. « Qui de soixante mille livres, comptées par Bouchotte à Hébert le 4 octobre 1793, et que celui-ci, avec une impudence cynique, dans son dernier numéro, appelle la *braise nécessaire pour chauffer son fourneau*, ôte seize mille huit cent seize livres, reste volé à la nation, le 4 octobre 1793, quarante-trois mille cent quatre-vingt-quatre livres. »

Et quelques jours après Camille renouvelait la même accusation à la tribune des Jacobins.

Hébert répond à Camille Desmoulins dans ses nos 330 et 334 :

Camille Desmoulins vient de faire imprimer à grands frais, et avec de bonnes guinées, sans doute, que le roi Bouchotte vidait le trésor national pour me graisser la patte et pour empoisonner les armées de mes écrits. Braves défenseurs de la patrie, vous qui lisez avec tant de plaisir mes *Joies* et mes *Colères*, vous que j'ai avertis de toutes les trahisons de l'infâme Dumouriez, du traître Custine, du palfrenier Houchard, c'est à vous à me rendre justice. Vous ai-je jamais trompés ? M'avez-vous jamais vu flagner les ministres ? N'ai-je pas toujours été votre ami sincère ? Si Bouchotte eût été suspect, je serais tombé le premier sur sa friperie, et je vous l'aurais dénoncé. Je me fouts bien des hom-

mes ; je ne vois que la République. Si mon père était un traître, je ne l'épargnerais pas plus qu'un autre. C'est par ordre du Comité de Salut public que Bouchotte vous envoie ma feuille, ainsi que les autres journaux patriotiques. Si je suis un homme vendu, le brave Audouin, Duval, auteur du *Républicain*, Rougyff, le sont comme moi ; Marat l'était donc aussi. Si Bouchotte est coupable pour avoir éclairé ses frères d'armes, il faut donc aussi accuser les comités de la Convention. Pour chauffer mes fourneaux, on sait bien qu'il me faut de la braise, foutre !

— *Encore une petite bouffée de ma pipe à Poincinet-Camille.*

Il n'est pas si fou qu'on s'imagine, le benêt Camille ; et si on le prend pour un niais, je dis, foutre ! que c'est un niais de Sollogne, car il sait amadouer les aristocrates et leur escamoter joliment leurs *corsets*. Il a vendu plus de cent mille exemplaires de son *Vieux Cordelier* à vingt sous le numéro, et il me fait un crime d'avoir débité mes feuilles à deux sous la pièce pour les armées. Il prétend que je suis riche comme un Crésus parce que depuis le mois de juin j'en ai débité *neuf cent mille*, ce qui fait 90,000 livres. Une telle somme à un misérable marchand de fourneaux ! Mais Camille doit rabattre de son calcul plus de 45,000 livres de dépenses pour achat de presses et de caractères, le papier, les frais journaliers, les dépenses de bois et de chandelle, la paie de dix ouvriers, les gratifications de nuit, une augmentation de loyer. Ce qui reste est bien peu de chose, et encore n'en ai-je que la moitié, puisque j'ai un associé. Au surplus, j'ai placé mon bénéfice dans l'emprunt volontaire : c'est là ce que Camille appelle voler la République !

M. Thiers ayant reproduit, dans son *Histoire de la Révolution*, les allégations de Desmoulins, et leur ayant donné une tournure qui semblait inculper Bouchotte, celui-ci le réfuta dans un mémoire que les auteurs de l'*Histoire parlementaire* ont reproduit en partie (t. XXXI, p. 236), et dans lequel on lit :

« Le 16 avril 1793, la Convention nationale a mis à la disposition du Conseil exécutif six millions (assignats) pour avancer l'œuvre de la Révolution, et plus tard, en juin, dix millions dans le même but. Sur ce fonds, le Conseil exécutif a assigné au ministre de la guerre, par divers arrêtés, une somme d'environ douze cent mille livres, en lui prescrivant d'envoyer des journaux patriotiques aux armées.

» En vertu de ces décisions, il y eut des abonnements aux journaux patriotiques dans la proportion d'une feuille par jour pour cent hommes, et il y en avait plus d'un million. Huit journaux eurent part à ces abonnements : la *Montagne*, les *Hommes libres*, le *Père Duchesne*, l'*Universel*, le *Batave*, le *Rougiff*, l'*Anti-fédéraliste* et le *Journal militaire*. »

Ici se présente naturellement cette question : Hébert agissait-il par intérêt ? Nous sommes, avec M. Léon de La Sicoitière, pour la négative. « On a beaucoup insinué, après la mort d'Hébert et jusqu'à ces derniers temps, qu'il était vendu à l'étranger. Mensonge ! il était sincère, comme un lâche qu'il était. »

Hébert, d'ailleurs, il est bon de le remarquer, ne fut pas toujours l'homme violent et cynique que nous connaissons ; il avait commencé par être constitutionnel. En 1790 et 1791 on le voit faire l'éloge

du roi, qu'il représente comme un homme trompé ; il loue Lafayette et blâme Marat.

« Crois-tu donc, lui dit Desmoulins, qu'on ne m'a pas raconté qu'en 1790 et 1791 tu as persécuté Marat ? Tu as écrit pour les aristocrates... »

Hébert répond en escamotant la moitié de l'accusation : « Relis les feuilles de Marat, et tu y trouveras dans plusieurs l'éloge du journal de Tremblay, que je rédigeais alors, et sur lequel il copiait littéralement les séances de l'Assemblée nationale. »

Et encore le journal de Tremblay dont il est ici question n'est pas le Père Duchesne, qui ne rendait pas compte des séances de l'Assemblée, mais un *Journal du Soir, sans réflexions*, dont Marat, en effet, parle deux ou trois fois, notamment dans le n° 592 (7 nov. 1791) de l'*Ami du Peuple*, où il invite le nouveau rédacteur du *Journal du Soir*, qui se montre patriote, à enrichir sa feuille de l'affiche de l'ordre du jour dès qu'elle paraîtra. De la sorte, fournissant l'occasion aux écrivains politiques de discuter les projets des comités, ils formeraient l'esprit public et préviendraient beaucoup de mauvais décrets : ce sera servir doublement la patrie, gloire qu'il partagera avec eux. Dans son n° 672 (14 juillet 1792), Marat, citant cette même feuille, l'appelle le *Journal du Soir* d'Hébert. Ajoutons enfin que le nom de ce dernier se lit en grandes capitales en tête du n° 654, qui donne la séance du 18 janvier 1792.

Disons encore, puisque l'occasion s'en présente, — et la chose est à remarquer, — que Marat ne parle jamais d'Hébert, et que, si le nom du Père Duchesne se rencontre quelquefois dans ses feuilles, ce n'est qu'accidentellement.

Quoi qu'il en soit, Hébert était assez mal venu à prétendre au monopole du patriotisme, et Desmoulin avait beau jeu contre lui.

« Regarde ta vie, pouvait lui dire avec raison le *Vieux Cordelier*, depuis le temps où tu étais un respectable frater à qui un médecin de notre connaissance faisait faire des saignées pour douze sous, jusqu'à ce moment où, devenu notre médecin politique et le docteur Sangrado du peuple français, tu lui ordonnes des saignées si copieuses, moyennant cent vingt mille livres de traitement que te donne Bouchotte ; regarde ta vie entière, et ose dire à quel titre tu te fais l'arbitre des réputations aux Jacobins !

» Est-ce à titre de tes anciens services ? Mais quand Danton, d'Eglantine et Paré, nos trois anciens présidents permanents des Cordeliers (*du district*, s'entend), soutenaient un siège pour Marat ; quand Thuriot assiégeait la Bastille ; quand Fréron faisait l'*Orateur du Peuple* ; quand moi, sans craindre les assassins de Loustalot et les sentences de Talon, j'osais, il y a trois ans, défendre presque seul l'Ami du Peuple et le proclamer le divin Ma-

rat; quand tous ces vétérans que tu calomnies aujourd'hui se signalaient pour la cause populaire, où étais-tu alors, Hébert? Tu distribuais tes contre-marques, et on m'assure que les directeurs se plaignaient de la recette....

» Ce qui est certain, c'est que tu n'étais pas avec nous en 1789 dans le cheval de bois; c'est qu'on ne t'a point vu parmi les guerriers des premières campagnes de la Révolution, c'est que, comme les goujats, tu ne t'es fait remarquer qu'après la victoire, où tu t'es signalé en dénigrant les vainqueurs, comme Thersyte, en emportant la plus forte part du butin et en faisant chauffer ta cuisine et tes fourneaux de calomnies avec les cent vingt mille francs et la braise de Bouchotte.

» Serait-ce à titre d'écrivain et de bel esprit que tu prétends, Hébert, peser dans ta balance nos réputations? Est-ce à titre de journaliste que tu prétendrais être dictateur de l'opinion aux Jacobins? Mais y a-t-il rien de plus dégoûtant, de plus ordurier, que la plupart de tes feuilles? Ne sais-tu donc pas, Hébert, que quand les tyrans d'Europe veulent avilir la République, quand ils veulent faire croire à leurs esclaves que la France est couverte des ténèbres de la barbarie; que Paris, cette ville si vantée pour son atticisme et son goût, est peuplée de Vandales; ne sais-tu pas, malheureux, que ce sont des lambeaux de tes feuilles qu'ils insèrent

dans leurs gazettes ? Comme si le peuple était aussi bête, aussi ignorant, que tu voudrais le faire croire à M. Pitt, comme si on ne pouvait lui parler qu'un langage aussi grossier, comme si c'était là le langage de la Convention et du Comité de Salut public, comme si tes saletés étaient celles de la nation, comme si un égout de Paris était la Seine.....

» Et ce patriote nouveau sera le diffameur éternel des vétérans ! Cet homme, rayé de la liste des garçons de théâtre pour vol, fera rayer de la liste des Jacobins, pour leur opinion, des députés fondateurs immortels de la République ! Cet écrivain des charniers sera le législateur de l'opinion, le Mentor du peuple français ! Un représentant du peuple ne pourra être d'un autre sentiment que ce grand personnage sans être traité de *viédase* et de *conspirateur payé par Pitt* ! O temps ! ô mœurs ! O liberté de la presse, le dernier retranchement de la liberté des peuples, qu'êtes-vous devenue ? O liberté des opinions, sans laquelle il n'existerait plus de Convention, plus de représentation nationale, qu'allez-vous devenir ? »

Originairement, la feuille d'Hébert était rédigée à peu près dans le même style et dans le même esprit que celle de Lemaire, mais elle s'en distingua bientôt par sa violence et son cynisme. Le nouveau Père Duchesne n'était d'ailleurs, pas plus que les

Lettres bougrement patriotiques, ce que l'on peut appeler un journal. C'est plutôt un pamphlet, une sorte de philippique, écrite toute d'une haleine, sur le sujet à l'ordre du jour ou sur celui qui préoccupait Hébert. Mais, dans la période qu'il embrasse, il ne s'est rien passé d'important que le vieux *marchand de fourneaux* n'ait dénoncé à l'approbation ou à l'improbation de ses bons amis les sans-culottes. Sous ce rapport, le Père Duchesne ne laisse pas que d'offrir un certain intérêt à l'historien qui ne craint point de chercher l'initiation sous sa grossière enveloppe.

Chaque numéro est précédé d'un sommaire qui en indique à peu près le contenu ; et ces sommaires, destinés à être criés dans les rues, sont toujours conçus en termes propres à piquer la curiosité publique. On jugera, par les extraits que nous allons donner, de l'effet que de pareils *cris*, hurlés par cent aboyeurs des plus sans-culottes, devaient produire à une pareille époque. Nous prenons un peu au hasard, et nous croyons pouvoir nous dispenser de commenter chaque citation, les faits qu'elles rappellent étant suffisamment connus ou faciles à deviner. Ces citations feront voir aussi combien les opinions d'Hébert varièrent de 1790 à 1793. Dans l'origine, c'étaient les tendances qu'il combattait, c'étaient les partis plutôt que les hommes qu'il attaquait ; mais bientôt il n'y avait plus eu

rien de sacré pour lui, et Marat seul put lui disputer en féroçité.

- La *Grande colère* du Père Duchesne contre la création des mouchards par le nouveau régime.
- La *Grande colère* du Père Duchesne contre les maîtres perruquiers et les privilégiés qui se sont assemblés à l'Archevêché pour aviser aux moyens de faire la barbe à la municipalité.
- Le *Grand complot* du Père Duchesne de foutre le fouet aux dévots et dévotes qui s'avisent de distribuer de petits livres incendiaires à la porte des églises.
- La *Grande colère* du Père Duchesne de voir nos généraux s'amuser à la moutarde, au lieu de foutre à bas tous les trônes des tyrans. Ses *bons avis* au maréchal Luckner pour qu'il se foute enfin un grand coup de peigne avec les Autrichiens, en lui promettant d'aller, à la tête des braves sans-culottes, lui aider à exterminer tous les ennemis de la France et de la liberté.
- *A bas les cloches !* ou grande découverte du Père Duchesne pour faire de la monnaie et des canons.
- *Ils ne s'en foutront plus, les coquins !* ou *grande joie* du Père Duchesne sur l'installation des nouveaux juges au Palais.
- *L'Indignation* du Père Duchesne contre l'indissolubilité (*sic*) du mariage, et sa motion pour le divorce.
- Le *Coup de grâce* des fermiers généraux et des commis de barrière, ou la *grande joie* du Père Duchesne sur le décret qui supprime les droits d'entrée sur le vin, la viande et toutes les denrées.

Mille millions de tonnerre ! les voilà donc enfin terrassés, ces fermiers généraux qui ne s'enrichissaient que de la ruine du pauvre peuple ! Ces bougres de commis, gagés pour soutenir et multiplier leurs rapines, n'en reviendront pas ! Le temps de leur insolence, foutre ! est passé. Ils auront beau apercevoir de loin les jolies villageoises entrer dans la ville, à eux défendu d'y toucher. Oh ! les jeanfoutres ! ils se sont trop souvent permis de

prendre des baisers sur ces minois, qui, pour être brunis par le soleil, n'en sont pas moins piquants. Je ne parle pas de ces gestes impudents sous prétexte de chercher des marchandises prohibées...

Ainsi donc, foutre ! tous nos lurons qui aiment un peu à lever le coude ne vont plus être écrasés, ruinés par les droits. Un pauvre bougre excédé de fatigue après avoir travaillé tout le jour, et qui pouvait à peine se mettre un enfant de cœur (1) sur la conscience, pourra boire tous les jours sa chopine. Qu'il me tarde de voir mon ami Jean Bart, et de célébrer avec lui cet heureux événement ! Ah ! foutre ! quelle joie ! quelle ribote ! Comme nous allons nous en donner ! Au lieu de boire de la ripopée, nous pouvons désormais nous enivrer avec du Bourgogne, et nous enverrons au foutre le vin de Suresnes.

Ce qui me réjouit le plus, foutre ! c'est de voir abattre cette vilaine muraille que les jeanfoutres de fermiers généraux avaient fait élever avec tant de frais. Ces jolies maisons, ou plutôt ces palais construits par ces foutus galopins de commis, seront des guinguettes charmantes, où nous irons tous les dimanches avec nos femmes, nos enfants, nos maîtresses, oublier nos chagrins de la semaine, et boire à la santé de nos braves députés, quand ils auront fait d'aussi bonne besogne...

Allons, mes commères de la halle, réjouissez-vous : c'est là une occasion de vous passer par le cou plusieurs taupettes. Chantez, dansez, célébrez cette belle journée...

Bon peuple de Paris, bénis à jamais l'Assemblée nationale ; oui, foutre ! bénis-la de t'avoir délivré de ces sangsues qui s'en-graissaient de ton sang...

— *La France sauvée*, ou les bienfaits de la Révolution, et la grande joie du Père Duchesne sur l'émission des petits assignats.

(1) Un demi-setier de vin rouge.

Malgré tous les bienfaits de la République, nous étions foutus et refoutus sans les assignats : ils ont paru, et la France est sauvée... Mes amis, je suis si content, que je vais échanger, à la Courtille, un petit assignat contre six pintes de vin que Jean Bart est allé faire tirer.

— La *Grande colère* du Père Duchesne contre les marchands qui se foutent du *maximum*, et qui accaparent toutes les denrées ; contre les épiciers qui volent à la journée les pauvres sans-culottes ; contre les marchands de vin qui les empoisonnent plus que jamais avec leur bougre de mélange ; contre les bouchers qui n'ont plus que des os pour les petites pratiques ; contre [les cordonniers qui n'ont plus de cuir pour chausser les sans-culottes, mais qui ne manquent pas de carton pour fabriquer les souliers de nos braves défenseurs. Sa *grande joie* de voir que, petit à petit, la vertu de sainte guillotine nous délivrera de tous ces mangeurs d'hommes... Sa *grande motion* pour que les bouchers, qui traitent les sans-culottes comme des chiens, et qui ne leur donnent que des os à ronger, *jouent à la main chaude* (1), comme tous les ennemis de la République, ainsi que les marchands de vin qui font vendange sous le Pont-Neuf, et qui empoisonnent avec leur ripopée les pauvres sans-culottes.

— Je ne vous quitterai pas plus que votre ombre, s'écrie-t-il un jour, vous qui vous engraissez aux dépens du peuple ; vous qui accaparez nos subsistances ; vous qui avez deux visages, qui tendez les mains aux sans-culottes en signe d'amitié, et qui, dans le fond du cœur, voudriez les voir aux cinq cent mille diables ; vous qui voulez vous emparer de l'autorité, et qui vous servez de la patte du chat pour tirer les marrons du feu ; vous qui portiez la besace avant la Révolution, et qui nagez maintenant dans l'or ; vous qui avez été les avocats de Dumouriez, et qui avez partagé avec lui les dépouilles de la Belgique. Point de quartier

(1) Montent sur l'échafaud.

pour les voleurs, les intrigants, les ambitieux. J'y périrai, foutre ! ou les projets des traîtres s'en iront en eau de boudin.

- *Grande colère* du Père Duchesne contre l'abbé Maury, pour l'avoir dénoncé à l'Assemblée nationale.
- *Fais beau cul et tu n'en auras guère*, ou l'abbé Maury fouetté par le Père Duchesne pour avoir jeté un député en bas de la tribune de l'Assemblée nationale.
- *Grande joie* du Père Duchesne sur la nomination du nouveau garde des sceaux, et sa visite au roi pour le remercier d'avoir choisi M. Duport du Tertre.
- *Le Père Duchesne à la toilette de la reine*, ou détail des vérités qu'il lui a apprises, et les bons conseils qu'il lui a donnés.
- *Les Bons avis* du Père Duchesne à la femme du roi, et sa *grande colère* contre les jeanfoutres qui lui conseillent de partir et d'enlever le dauphin.
- *La Grande visite* du Père Duchesne à Mesdames au sujet de leur départ pour Rome, et la *grande demande* qu'il leur fait d'envoyer des indulgences pour les aristocrates.

Et, quelques jours après :

- *Vous ne partirez pas, foutre !* La *Grande colère* du Père Duchesne marchant à la tête des sections de Paris pour s'opposer au départ des tantes du roi.
- *La Grande joie* du Père Duchesne à l'occasion de la nomination de M. Mirabeau au commandement du bataillon de la section Grange-Batelière ; sa grande ribote avec lui, et l'accolade de l'abbé Maury.

Mais bientôt les choses ont changé de face ; c'est :

- *La Grande colère* du Père Duchesne contre le ci-devant comte de Mirabeau, qui a foutu au nez de l'Assemblée nationale une motion contraire aux intérêts du peuple.
- *La Grande joie* du Père Duchesne au sujet de la nomination de l'abbé Grégoire à la place de président de l'Assemblée na-

- tionale, et sa *grande motion* de le faire évêque de Paris, à la grande satisfaction du peuple français.
- La *Grande opinion* du Père Duchesne sur le remboursement des quatre millions demandés à l'Assemblée nationale par Philippe d'Orléans, et son calcul bougrement patriotique en faveur des artistes et des femmes de la halle.
 - *Tu ne nous foutras pas dedans!* ou *grande colère* du Père Duchesne contre les intrigues de Philippe d'Orléans.
 - *Grande joie* du Père Duchesne sur ce que le roi a envoyé faire foutre le grand aumônier, le pape et tous les calotins. Sa *grande colère* contre les sonneurs, les carillonneurs et marguilliers aristocrates, et sa *motion* bougrement patriotique de fondre la cloche d'argent du Palais, qui a donné le signal du massacre de la Saint-Barthélemy, afin qu'il ne reste aucune trace des cruautés exercées contre les protestants qui reviennent en France.
 - Le *Pape au foutre* ou la *grande colère* du Père Duchesne contre l'évêque de Rouen, qui vient d'excommunier tous les Français, et qui, avec les cardinaux, les évêques et tous les bougres de calotins, a formé l'horrible complot de faire égorger l'Assemblée nationale, le club des Jacobins et tous les bons citoyens. Nomination d'un patriarche pour gouverner le clergé de France.
 - *Grand voyage* du Père Duchesne avec le pape en paradis; la *grande colère* du Père-Eternel, de Dieu le Fils et du Saint-Esprit, contre le Saint-Père, qui a été couillonné de la bonne sorte par tous les anges, archanges et les chérubins, pour avoir voulu opérer une contre-révolution en France. Grand détail de tous les honneurs qui ont été en même temps rendus au Père Duchesne, et sa grande ribote avec tous les saints et bienheureux.
 - *Gagnez donc vos dix-huit francs, foutre!* ou *grande colère* du Père Duchesne contre l'Assemblée nationale, qui s'amuse à la moutarde, et qui se laisse mener à la lisière par les ministres et par les jeanfoutres de la première législature.

— *Grand tapage* du Père Duchesne à l'Assemblée nationale. Sa *grande colère* contre les députés qui se font graisser la patte par la liste civile, et qui vendent le peuple à la folle enchère. Les invitations qu'il donne à tous les membres patriotes de mettre tous leurs têtes dans un bonnet, s'ils ne veulent pas que M. VETO les foute à l'ombre.

— *Grande colère* du Père Duchesne de voir les sans-culottes s'amuser à la moutarde, au lieu d'aller foutre la danse aux prêtres et aux brigands qui ravagent le département de la Vendée. Ses *bons avis* aux lurons du faubourg Saint-Antoine pour qu'ils s'arment de fouets de poste et de gourdins pour faire rentrer dans les caves tous les courtauds de boutique, tous les saute-ruisseaux des ci-devant procureurs, et les garçons marchands de sucre qui veulent faire la contre-révolution à Paris.

— La *Grande colère* du Père Duchesne de voir que les têtes à perruque veulent détruire la Révolution et rétablir la royauté. Sa *grande motion* pour forcer les riches à nourrir les femmes et les enfants des sans-culottes qui vont se foutre un coup de peigne avec les bandits de la Vendée, pour défendre les propriétés des jeanfoutres qui restent les bras croisés.

— La *Grande colère* du Père Duchesne contre l'infâme Dumouriez, qui, après avoir fait massacrer la fleur des sans-culottes, veut détruire la République, et nous donner un roi de son acabit. Ses *bons avis* à tous les Français pour les engager à poignarder tous les lâches qui oseraient proposer de rétablir la royauté.

— La *Grande colère* du Père Duchesne au sujet de la capitulation de Mayence, livrée aux Autrichiens par les ordres de l'infâme Custine, qui a placé dans toutes nos villes de guerre des traîtres pour les vendre de la même manière. Sa *grande joie* de voir le général Moustache (Custine) *jouer à la main chaude* en présence des braves bougres des départements qui arrivent pour la fête du 40 août.

— La *Grande colère* du Père Duchesne contre le palefrenier Hou-

chard, qui, comme son maître Custine, a tourné casaque à la sans-culotterie. Sa *grande joie* de voir bientôt ce butor *mettre le nez à la fenêtre* (1). Ses *bons avis* aux braves soldats républicains pour qu'ils livrent dorénavant tous les jeanfoutres qui regrettent la royauté, et qui préfèrent porter la livrée du tyran plutôt que d'endosser l'habit des hommes libres.

Si les revers de nos armées mettaient le Père Duchesne en fureur, il n'avait pas assez d'expressions pour rendre sa joie lorsqu'il avait à annoncer quelque bonne nouvelle.

Quelle carmagnole on vous fait danser, Autrichiens, Prussiens, Anglais!... Brigands couronnés, ours du Nord, tigres d'Allemagne, vous croyiez qu'il n'y avait qu'à se baisser et à prendre des villes! Messieurs les bougres, vous savez maintenant ce que peut le bras des patriotes... Je suis d'une si grande joie, foutre! que je ne me possède pas. Ah! quelle pile! Je vais m'en donner en réjouissance!...

Victoire, foutre! victoire! Aristocrates, que vous allez manger de fromage! Sans-culottes, réjouissez-vous; chantez, buvez à la santé de nos braves guerriers et de la Convention. Nos ennemis sont à *quia*. Toulon est repris, foutre! Brigands couronnés, mangeurs d'hommes, princes, rois, empereurs, papes, qui vous disputez les lambeaux de la République, tous vos projets s'en vont ainsi en eau de boudin.

— La *Grande colère* du Père Duchesne de voir que la bande de Mandrins de la Gironde et les Cartouches Brissotins font encore la pluie et le beau temps. Sa *grande joie* de ce que le marchand de baume qu'ils avaient fait maire de Paris jette le manche après la coignée. Ses *bons avis* aux braves sans-culottes pour qu'ils nomment à sa place le brave PACHE, qui a reçu un croc-en-jambes pour avoir été trop honnête homme et parce qu'il n'a pas voulu se laisser graisser la patte par les brigands couronnés.

(1) Autre synonyme de monter sur l'échafaud.

- La *Grande joie* du Père Duchesne au sujet de la grande révolution qui vient de foutre à bas l'infâme clique des Brissotins et des Girondins, qui vont à leur tour siffler la linote. *Grand jugement* du peuple pour faire regorger à tous ces fripons les monceaux d'or qu'ils ont reçus de l'Angleterre pour allumer la guerre civile, et les assignats qu'ils ont volés à la nation. Ses *bons avis* aux braves Montagnards pour qu'ils réparent le temps perdu, et nous donnent une bonne Constitution.
- La *Grande joie* du Père Duchesne de voir que les avocats de la veuve Capet qui ont accaparé le savon pour blanchir Cartouche-Brissot et les Mandrins de la Gironde perdront leur lessive. Ses *bons avis* au fonctionnaire Samson pour qu'il graisse promptement ses poulies, afin de faire faire la bascule à ces scélérats que cinq cent millions de diables ont vomis sur la France pour perdre la République et anéantir la liberté.
- La *Grande joie* du Père Duchesne après avoir vu la procession des Brissotins, des Girondins et des Rolandins, pour aller jouer à la main chaude sur la place de la Révolution. Le testament de Cartouche-Brissot et la confession du prêtre Fauchet, qui a fait le caffard jusqu'à la fin pour faire pleurer les vieilles dévotes, mais qui, dans le fond du cœur, se foutait autant du Père Eternel que du grand diable Belzébuth.
- La *Grande douleur* du Père Duchesne au sujet de la mort de Marat, assassiné à coups de couteau par une garce du Calvados dont l'évêque Fauchet était le directeur. Ses *bons avis* aux sans-culottes pour qu'ils se tiennent sur leurs gardes.

Marat n'est plus, foutre ! Peuple, gémis ; pleure ton meilleur ami ; il meurt martyr de la liberté... (Suit le récit de la mort de Marat.)

Ce coup-là n'est pas le dernier que nos ennemis doivent porter aux patriotes. Les mêmes jeanfoutres qui ont tant de fois excité les pillages n'ont plus d'autre moyen que de mettre Paris sens dessus dessous, que de massacrer en détail tous les bons citoyens. Robespierre, Pache, Chaumette et moi, nous sommes les premiers sur leurs listes. Tous les jours je reçois des billets doux dans les-

quels on m'annonce que je dois être massacré, pendu, rompu, brûlé à petit feu; d'autres me mandent qu'ils mangeront mon cœur en papillote; d'autres qu'ils boiront mon sang; d'autres qu'ils fendront mon crâne et boiront dedans à la santé du roi. Je me fous des menaces; elle ne m'empêcheront pas de dire la vérité. Tant qu'il me restera un souffle de vie, je défendrai les droits du peuple et ma République. Ma vie n'est point à moi, elle est à ma patrie, et je serais trop heureux si ma mort pouvait être utile à la sans-culotterie, qui, malgré les assassins et les empoisonneurs, sera toujours la plus forte...

— Ah! quel bougre de métier, dit-il ailleurs, que celui de se faire imprimer tout vivant, et de dire pour deux sous la vérité à ceux qui ne veulent pas l'entendre! Il n'y a pas de cheval de l'État qui souffre autant qu'un pauvre diable qui s'est lui-même imposé la tâche de dénoncer tous les fripons et les traîtres qui lui tombent sous la patte, et de dévoiler tous les complots que l'on manigance contre la République. S'il a de trop bons yeux, on veut les lui crever; s'il ne ménage ni Pierre ni Paul dans ses discours, on trouve bientôt le secret de lui couper la parole, soit en l'amadouant, soit en l'épouvantant. Sur quelle mauvaise herbe avais-je donc marché le jour où il me prit fantaisie de quitter mes fourneaux pour me mettre à broyer du noir?... Et voilà depuis quatre ans les menus plaisirs du Père Duchesne, toujours marchant entre deux feux, toujours sous le couteau des fripons.

C'était quelques semaines avant de porter sa tête sur l'échafaud qu'Hébert écrivait ces lignes. On voit qu'il ne se faisait point illusion sur le sort qui lui était réservé. Peut-être s'étonnait-il lui-même d'avoir si longtemps échappé, à la fois, à la vindicte publique et aux coups de ses ennemis personnels.

Et en effet, tandis que Marat avait été réduit à se séquestrer, à s'enterrer tout vivant pour échapper

aux atteintes de la justice, Hébert avait joui ouvertement et paisiblement de la fortune et de la popularité que lui avait valu son journal. Une fois cependant la Commission des Douze avait osé le faire arrêter; mais nous avons vu (t. IV, p. 115) comment il était sorti triomphant de cette poursuite. Nous n'avons pas besoin de dire la « *Grande colère* du Père Duchesne de se voir obligé de siffler la linotte dans la prison de l'Abbaye par les ordres du Comité d'inquisition de la Convention nationale », et sa « *Grande joie* au sujet de la grande victoire remportée par les sans-culottes sur le Comité de contre-révolution qui l'avait fait mettre à l'ombre, et qui avait été forcé de mettre les pouces et de lui rendre la clef des champs. »

Quelque temps auparavant, Hébert avait déjà été poursuivi pour un de ses numéros, le 115, dirigé contre la reine; mais cette affaire n'avait pas eu de suite. Elle donna lieu néanmoins à un procès-verbal contenant quelques détails qui ne sont pas sans intérêt. Nous en empruntons l'analyse à l'excellent travail de M. Brunet.

L'an 1792 (IV^e de la liberté), le 4 mars, à huit heures du matin, est comparu devant nous, Jean-Valentin Buob, juge de paix et officier de police de la ville et département de Paris, le sieur Jean-Jacques Guérin, demeurant à Paris, rue Basse-Porte-Saint-Denis, n^o 7, lequel nous a déclaré qu'en sortant, hier dans l'après-midi, de chez lui, il avait entendu crier dans les rues par un colporteur et offrir en vente une feuille intitulée : *Grande colère*

du Père Duchesne contre madame Veto, qui lui a offert une pension sur la liste civile pour endormir le peuple et le tromper, afin de rétablir la noblesse et de ramener l'ancien régime; que la curiosité la lui a fait acheter, et qu'il n'a pu résister au sentiment d'indignation; que les expressions scandaleuses qu'il contient sont contraires aux bonnes mœurs, et la dénonciation contre la reine des Français un véritable scandale.

Le juge de paix mande l'imprimeur Tremblay, qui, sur la présentation de la feuille, déclare qu'il n'en est pas le rédacteur, mais il convient l'avoir imprimée et fait distribuer hier, qu'il en a le manuscrit chez lui.

A lui demandé de nous déclarer le nom et la demeure de l'auteur de ladite feuille, a répondu se nommer Hébert; qu'il était le rédacteur de la feuille dont est question, et de tous les autres ouvrages qui se sont distribués à son imprimerie; que ledit sieur Hébert demeurait il y a encore quinze jours chez lui, mais que présentement il demeure rue Saint-Antoine, vis-à-vis le petit Saint-Antoine, maison d'un papetier.

On fait venir Hébert. Il commence par prendre à partie le juge de paix Buob, qui, dit-il, lui a manifesté une partialité marquée, qui s'est permis de le calomnier et de le menacer de son autorité, à raison de différentes feuilles dont lui, Hébert, était le rédacteur, notamment à l'époque du 14 juillet de l'année dernière (1791), et de l'avoir menacé de la prison s'il se permettait la moindre réflexion dans son journal, etc.

Le juge de paix lui fait observer que ses feuilles tendent à porter le peuple à la révolte et au manque

de respect à tous les pouvoirs constitutionnels, et que c'est toujours dans les circonstances les plus orageuses que les feuilles distribuées chez Tremblay provoquaient le peuple contre les autorités les plus légitimes, répandaient des soupçons sur les démarches les plus innocentes, et enfin portaient le scandale plus universel parmi les citoyens paisibles et amis de la loi, etc.

Hébert répond qu'il est faux qu'il ait cherché à semer le trouble et la révolte ; que ses actions, ses discours et ses écrits n'ont jamais eu pour objet que d'éclairer le peuple, que de lui dévoiler les complots et les machinations de ses ennemis, etc. ; que l'Assemblée législative, qui a applaudi à ses efforts, lui a accordé, dans le lieu de ses séances, par un décret, un emplacement pour lui et pour trois de ses coopérateurs, pour traduire dans toutes les langues les décrets de l'Assemblée, etc.

Le juge de paix lui réplique qu'il ne signe aucun de ses ouvrages.

Hébert, après des réserves et des protestations, se décide à répondre. Il décline ses nom, prénoms, domicile, etc., et déclare que le numéro saisi est de lui, ainsi que tous ceux dont il fait la suite ; qu'en composant cette feuille dans un style grivois, il n'a eu l'intention que de se mettre à la portée de cette classe peu instruite du peuple qui ne pourrait comprendre d'importantes vérités si elles n'étaient

énoncées avec des expressions qui lui sont particulières ; qu'il ne faut pas confondre cet ouvrage avec plusieurs autres qui ont usurpé son titre pour donner créance à des productions véritablement incendiaires, etc.

Le juge de paix ordonne que Tremblay sera relaxé, et qu'Hébert sera conduit au dépôt du Comité central, etc.

Mais il paraît qu'il fut presque immédiatement relaxé ; c'est du moins ce qui résulte de son n^o 116 :

L'arrestation du Père Duchesne par les ordres de madame VETO. Son procès et interrogatoire devant le juge Brid'oison. Sa grande joie d'avoir vu tous les braves sans-culottes prendre sa défense et s'armer de leurs piques pour le délivrer des griffes des mouchards. Grand jugement par lequel il est reconnu comme un brave bougre, et qui ordonne de lui rendre la liberté.

Hébert n'avait jamais beaucoup ménagé la reine ; mais il s'était, dans l'origine, montré plein de respect pour le roi.

Nous le voyons d'abord, rempli d'enthousiasme pour les grandes réformes opérées par l'Assemblée constituante, confondre dans son amour le roi et les députés.

Quand j'examine tout ce qu'il a fallu de raison, de force, de lumière, d'intrépidité, de prudence, pour concevoir, suivre et exécuter tant et de si belles idées, oui, foutre ! j'en conviens sans rougir, je suis comme un aveugle à qui l'art, ou quelque hasard heureux, rend l'usage des yeux, et qui jouit pour la première fois

de l'aspect du soleil... Je ne puis apprécier chaque partie du tout, mais son ensemble me paraît admirable... J'idolâtre la Constitution comme un amant sa maîtresse... Ce n'est pas à nos seuls représentants que nous avons des hommages à rendre. Le roi aime la Constitution, foutre ! il l'a acceptée de bonne foi ; il l'a jurée, il la défendra. J'aime le roi de tout mon cœur....

Apprend-il que le roi est malade, vite il fait proclamer :

La *grande douleur* du Père Duchesne au sujet de la maladie du roi, et sa *grande colère* contre les aristocrates qui empoisonnent sa vie.

Non, foutre ! s'écrie-t-il, il n'est plus de plaisir pour moi ; le vin me semble amer, et le tabac répugne à ma bouche. Mon roi, mon bon roi est malade ! Français, pleurez avec moi : notre père est alité ; le restaurateur de la liberté française est retenu dans son lit. Oh ! foutre ! son cœur est toujours au milieu de son peuple, qu'il aime bougrement, et dont il est bougrement aimé...

Mais bientôt il ne trouvera plus d'injures assez grossières pour en salir l'infortuné monarque. Son bon roi ne sera plus qu'un *ogre royal*, un *ivrogne*, un *cochon*, etc., qu'il faut *raccourcir*, ainsi que son *infâme Autrichienne*, *madame Veto*. Nul autre ne poussera avec un plus horrible acharnement à la déchéance, au jugement et au supplice du roi et de la reine.

La *grande colère* du Père Duchesne au sujet de toutes les trahisons de Louis XVI, et des coups de chien qu'il médite contre la nation. Sa *grande dénonciation* à l'Assemblée nationale contre le roi parjure, et les *bons avis* qu'il donne aux députés de ne pas se laisser graisser la patte, et, au lieu de faire de la bouillie

pour les chats, comme à la révision, de prononcer la déchéance contre le roi de Coblentz.

La *grande joie* du Père Duchesne au sujet du siège de la ménagerie royale et de la prise du château de Coblentz par les braves sans-culottes et les fédérés. Sa *grande colère* contre ce traître VETO qui vient de jouer au roi dépouillé, et les *bons avis* qu'il donne à tous les braves bougres qui aiment la liberté de ne pas s'endormir dans la victoire.

Le Père Duchesne nommé gardien de la tour du Temple pour surveiller la ménagerie royale. Sa *grande colère* contre la femme Capet qui voulait se faire enlever avec le gros Louis par Lafayette et les chevaliers du poignard, pour aller prendre possession du royaume de Coblentz. Sa *grande joie* de ce que la municipalité a fait râfle de toutes les coquines qui entouraient madame VETO, qui ne peut plus conspirer maintenant qu'avec les chauve-souris.

Il a déjà rendu son arrêt, et il le proclame.

Bonjour, bonne œuvre, ou le bouquet de Louis le Traître, ci-devant roi des Français. Grand jugement du Père Duchesne, qui condamne le scélérat à être raccourci avec l'infâme Antoinette et toutes les bêtes féroces de la ménagerie, pour avoir voulu mettre la France à feu et à sang et faire égorger les citoyens.

La Convention instruit le procès du roi, mais elle va trop lentement au gré du Père Duchesne; il craint qu'on ne lui vole sa proie, que le jugement de l'ogre Capet ne s'en aille en eau de boudin.

La *grande colère* du Père Duchesne au sujet de tous les coups de chien qu'on prépare pour donner la volée à la nichée de hibous du Temple, et pour empêcher la Convention nationale de s'assembler. Sa *grande joie* de voir arriver de tous les départements les braves bougres qui vont faire le procès du cornard Capet, et l'envoyer à la guillotine avec la louve autrichienne.

Songez, foutre ! que nous sommes environnés de faux-frères. Tous les conspirateurs n'étaient pas à Orléans et à l'Abbaye ; leurs complices sont encore au milieu de nous. Ces honnêtes gens, au nom desquels le traître Mottié voulait exterminer les patriotes, existent encore dans Paris. Ils sont couverts d'un autre masque ; mais au fond ils ne respirent que sang et carnage. Il n'est pas de bon citoyen qui n'ait à ses trousses un de ces mauvais anges, qui l'empoisonne de ses conseils, en attendant le moment de lui plonger le poignard dans le cœur... Oui, foutre ! le traître Louis, enfermé comme un hibou dans la tour du Temple, n'y serait pas aussi tranquille s'il n'avait pas un fort parti dans Paris. Déjà, foutre ! on a tenté plus d'un coup de main pour l'enlever. Les courtisans, qui se glissent partout, ont pénétré plus d'une fois dans cette fameuse tour, en graissant la patte à quelques-uns de ses gardiens. Heureusement que nous avons des bougres à poil à la Commune, qui ont des yeux partout, et qui savent tout ce qui se passe. Sans nos commissaires, foutre ! il y a déjà longtemps que la nichée de chats-huants aurait pris sa volée pour Coblenz. Il ne faut pas que le plus grand scélérat qui eût jamais existé reste impuni. Il est bon que le peuple souverain s'accoutume à juger les rois. Oh ! la bonne fête ! et quelle pile je me foudrais si nos armées victorieuses avaient fait râle de tous les brigands couronnés, si le Mandrin de Prusse et le petit garnement d'Autriche, enchaînés comme des bêtes féroces, étaient conduits à Paris par Dumouriez ! Quel beau point de vue que trois guillotines placées en rang d'oignon où l'on verrait la tête cornue du gros Capet, celles de Frédéric et de François, prises dans le traquenard, et tomber d'un seul coup de temps !

— Cette Convention si vantée marche comme les écrevisses. Une poignée de fripons y jette le désordre. Au lieu de faire le bonheur de la nation, elle va lui donner le coup de grâce, si la nation entière ne se redresse pas encore une fois pour exterminer tous les traîtres. Le plus difficile à écorcher, c'est la queue ; maintenant qu'il n'y a plus à reculer, et qu'il faut faire sauter le pas à l'ivrogne Capet, tous les capons saignent du nez. Quoi ! disent-ils, nous jugerions un roi ! Que diront de nous les autres nations si Louis le Traître est raccourci ?

Le procès marche cependant, et le Père Duchesne voit ses vœux sur le point d'être réalisés.

La *grande joie* du Père Duchesne de voir que la Convention a pris enfin le mors aux dents et va faire essayer la cravate de Samson au cornard Capet. Sa *grande colère* contre les ci-devant marquises et comtesses qui doivent se déguiser en poissardes, et les foutriquets ci-devant nobles qui prendront l'habit de charbonnier, pour aller crier grâce autour de l'échafaud.

Enfin la tête de Louis XVI a roulé sur l'échafaud, et le Père Duchesne chante victoire dans des termes que la plume se refuse à reproduire. C'est :

- *Oraison funèbre de Louis Capet*, dernier roi des Français, prononcée par le Père Duchesne en présence des braves sans-culottes de tous les départements. Sa *grande colère* contre les calotins qui veulent cononiser ce nouveau Desrues, et vendent ses dépouilles aux badauds pour en faire des reliques.

On ne saurait rien imaginer de plus révoltant que cette prétendue oraison funèbre où le Père Duchesne s'acharne sur le cadavre royal avec la férocité d'une hyène ; c'est le chef-d'œuvre de cet homme abominable, le *nec plus ultra* de l'infamie. En voici la conclusion :

C'est à vous maintenant, républicains, à achever votre ouvrage, et à purger la France de tous les jeanfoutres qui ont partagé les crimes de ce tyran. Ils sont encore en grand nombre. Sa femme et sa bougre de race vivent encore : vous n'aurez de repos que lorsqu'ils seront détruits. Petit poisson deviendra gros ; prenez-y garde : la liberté ne tient qu'à un cheveu.

Il disait encore :

Une autorité qui est assez puissante pour détrôner un roi

commet un crime contre l'humanité si elle ne profite pas du moment pour l'exterminer lui et sa bougre de race. Que dirait-on d'un benêt qui, en labourant son champ, viendrait à découvrir une nichée de serpents, s'il se contentait d'écraser la tête du père, et qu'il fût assez poule mouillée pour avoir compassion du reste; s'il disait en lui-même : C'est dommage de tuer une pauvre mère au milieu de ses enfants : tout ce qui est petit est si gentil ! Emportons ce joli nid à la maison pour divertir mes marmots. Ne commettrait-il pas, par bêtise, un très-grand crime ? Car, foutre ! les monstres qu'il aurait réchauffés, et auxquels il aurait ainsi conservé la vie, ne manqueraient pas, pour le récompenser, de darder lui, sa ménagère et sa petite marmaille, qui périraient victimes de sa pitié mal entendue. Point de grâce ! autant qu'il nous tombera sous la main d'empereurs, de rois, de reines, d'impératrices, délivrons-en la terre. Mieux vaut tuer le diable que le diable nous tue. Jamais nous ne ferons autant de mal à ces monstres qu'ils nous en ont fait et qu'ils nous en veulent faire .

Il n'aura plus de cesse qu'il n'ait vu tomber la tête de Marie-Antoinette ; ce sera la *plus grande de toutes ses joies*.

La *grande colère* du Père Duchesne de voir que l'on cherche midi à quatorze heures pour juger la tigresse autrichienne, et que l'on demande des pièces pour la condamner ; tandis que, si on lui rendait justice, elle devrait être hachée comme chair à pâté, pour tout le sang qu'elle a fait répandre. Ses *bons avis* aux sans-culottes pour qu'ils soient amis comme frères, attendu que les aristocrates, les royalistes, les prêtres, les gros marchands, les riches fermiers et les accapareurs, se tiennent tous par la main pour nous manigancer un nouveau coup de chien.

— La *grande joie* du Père Duchesne au sujet du raccourcissement de la louve autrichienne, convaincue d'avoir ruiné la France, et d'avoir voulu faire égorger le peuple pour le remercier de tout le bien qu'il lui avait fait. Ses *bons avis* aux braves sans-

culottes d'être sur pied pour donner la chasse aux muscadins déguisés et aux fausses poissardes qui se disposent à crier grâce quand la guenon paraîtra dans le vis-à-vis de maître Samson.

— La *plus grande de toutes les joies* du Père Duchesne après avoir vu, de ses propres yeux, la tête du Veto femelle séparée de son foutu col de grue. Grand détail sur l'interrogatoire et le jugement de la louve autrichienne, et sa *grande colère* contre les deux avocats du diable qui ont osé plaider la cause de cette guenon.

J'ai honte de transcrire de pareilles abominations, mais c'était une nécessité de ma tâche; je me suis cru forcé d'aller jusqu'au bout. Hébert sentait bien lui-même quelle réprobation, quel dégoût, devaient soulever ces continuelles provocations au meurtre; il s'en défend par les mêmes arguments que Marat :

Tu ne parles que d'étouffer, de tuer, de raccourcir, de massacrer, me diront les Feuillants! Tu as donc grand soif de sang, misérable marchand de fourneaux! N'en a-t-on pas assez versé? — Beaucoup trop, foutre! Mais à qui la faute? C'est la vôtre, bougres d'endormeurs, qui avez arrêté le bras du peuple quand il était temps de frapper. Si on avait *lanterné* quelques centaines de scélérats dans les premiers jours de la Révolution, il n'aurait pas péri depuis plus d'un million de Français... Nous avons agi comme des poules mouillées; nous avons donné le temps à nos ennemis de se fortifier, de s'armer jusqu'aux dents, et, à nos dépens, de nous diviser. Ce n'était qu'un peloton de neige au commencement; mais ce peloton est devenu une masse énorme qui a manqué de nous écraser. Que le passé nous serve de leçon; profitons des sottises que nous avons faites pour ne plus en faire par la suite. Plus de grâce à des coquins que nous avons trop longtemps ménagés, qui ne nous en feraient pas s'ils avaient un seul instant le grappin sur nous. Le combat à mort entre les hommes

du peuple et les ennemis du peuple est engagé ; il ne peut finir que lorsque l'un des deux côtés aura anéanti l'autre.....

— Si, dès le 14 juillet, dit-il ailleurs, vous aviez fait main-basse sur vos ennemis, vous seriez maintenant libres et heureux.

« Eh bien ! au milieu de tout cela, faut-il le dire ? nous en frémissons, nous rougissons, notre plume s'arrête : Hébert a du talent ! Surmontez le dégoût qu'il inspire, osez vaincre ce frémissement qu'on éprouve au contact d'un reptile hideux, et vous lui trouverez des qualités de style, une manière de s'exprimer vive et nette, des phrases originales et pittoresques, des rapprochements imprévus et ingénieux. » A travers toutes ces férociétés, qui ont rendu le nom d'Hébert exécration, on rencontre quelques pages pleines de sens et de raison. Il va sans dire qu'il apporte toujours son *dada* au milieu des plus sages arguments.

Ainsi on le voit dénoncer les tripots et les maisons de jeu :

La *grande colère* du Père Duchesne contre la municipalité de Paris, qui souffre des académies et des tripots de jeu qui causent la ruine des citoyens.

Mille millions d'un tonnerre ! Quel démon possède la tête de nos municipaux pour les empêcher de remédier à des excès qui conduisent à mille malheurs ! Parlez donc, messieurs à écharpe ! Attendrez-vous que tous les citoyens soient écharpés pour ouvrir les yeux ? Et vous, grand Bailly, qui savez si bien lire aux astres, comment n'apercevez-vous pas les abus qui se commettent dans une ville confiée à votre vigilance ? Et tous vos foutus commissaires de police, à quoi s'occupent-ils ?... Ah ! bougre ! on

nous vante une révolution qui va ramener la décence des mœurs, et l'on tolère impunément tout ce qui peut les corrompre. J'ai bien peur, messieurs les gens d'esprit, que vous ne vous connaissiez guère en administration et en politique. Vous êtes des bougres qui nous faites de beaux discours ; mais le cœur n'y touche, comme on dit, et, quand on a bien claqué des mains, vous êtes tout transportés aux nues, sans vous embarrasser de ce qui se passe dans les rues de Paris, qui devraient principalement vous occuper.

Quoi ! jeanfoutres, vous ne direz mot ! vous serez indifférents pendant que cette ville est inondée d'infâmes tripots qui sont de vrais coupe-gorges, où la jeunesse, l'âge mûr, la vieillesse même, se ruinent journellement ; où le fils débauché va jouer et perdre l'argent qu'il vole à son père ; où le père dénaturé va jouer et perdre la fortune de ses enfants, l'époux la dot de sa femme, le marchand son magasin ! Ah ! bougre ! ne voilà-t-il pas la vraie cause des brigandages, des banqueroutes, des suicides, des assassinats ! Comment ! la municipalité est instruite de ces désordres, et elle se tait, et elle semble, par un silence coupable, autoriser ces jeux perfides qui désolent les familles ! Mille bombes ! jusqu'à quand subsisteront-ils donc ces tombeaux de la vertu, des mœurs, de la probité, de l'industrie, du travail et des fortunes !...

D'autres fois, il s'attaque à l'ignorance, et réclame à grands cris l'organisation de l'instruction nationale ; il fait crier :

La *grande colère* du Père Duchesne de voir que l'instruction publique ne va que d'une aile, et qu'il existe des accapareurs d'esprit qui ne veulent pas que le peuple soit instruit, afin que les gueux continuent de porter la besace. Ses *bons avis* à toutes les sociétés populaires pour qu'elles donnent le grand coup de collier à l'instruction des sans-culottes, afin d'écraser une bonne fois le fanatisme et la tyrannie.

Le plus grand malheur de l'homme, c'est l'ignorance, foutre !

elle est la cause de presque toutes les sottises et de tous les crimes qui se commettent sur la terre. C'est elle, foutre! qui a engendré tous les maux qui nous affligent. Le despotisme est son ouvrage, le fanatisme est son chef-d'œuvre : car, foutre! si les hommes avaient eu le sens commun, jamais ils n'auraient été dupes des tours de gibecière des charlatans à calotte, et ils ne se seraient pas laissé lier, garrotter et museler pendant tant de siècles par des faquins qui osent s'intituler princes, rois, empereurs. Le premier qui fut prêtre fut un bougre un peu plus dégoisé que les sauvages avec lesquels il vivait. Il avait remarqué que son chat se frottait le museau ou que son âne remuait l'oreille toutes les fois que le temps devait changer. Tout fier d'avoir fait cette grande découverte, il s'en servit pour tromper les autres et pour les voler, en leur disant que le Père-Eternel, ou même le diable, lui soufflait dans l'oreille pour lui annoncer la pluie ou le beau temps. Comme on sait qu'il n'y a que le premier pas qui coûte, foutre! l'imposteur, après avoir une fois trouvé des dupes, imagina d'autres sornettes pour embêter les sots qui l'écoutaient. Il se joignit ensuite à d'autres fourbes qui lui servirent de paillasses, et qui imaginèrent d'autres tours de force pour jeter de la poudre aux yeux. Voilà, foutre! la véritable origine du métier de calotin, qui est devenu si bon pour ceux qui l'exerçaient, et si funeste pour les peuples qui se sont laissé gourer par ces bateleurs. C'est donc, foutre! parce que de pauvres badauds, qui ne savaient ni A ni B, n'avaient pas examiné pourquoi les chats se grattaient, c'est parce qu'ils ne savaient pas toute la science qu'il y a dans les oreilles d'un âne, qu'ils ont eu des prêtres, et que le chancre du fanatisme a si longtemps rongé l'espèce humaine.

Si on veut également remonter au premier roi, on trouvera un brigand farouche et cruel, un véritable chouan, qui n'a eu d'autre mérite que d'avoir une crinière plus longue et plus noire que celle des autres sauvages, et de savoir jouer du bâton à deux bouts. Voilà, foutre! le premier sceptre qui a existé sur la terre : ce n'était qu'un casse-tête qui servait à ce mangeur d'hommes à fendre les crânes de ceux qui osaient lui disputer la meilleure part de la chasse...

Les tyrans, foutre ! qui savent bien que leur pouvoir est fondé sur l'ignorance, ont grand soin de l'entretenir, car il ne faut qu'un souffle de la raison pour renverser tous leurs châteaux de cartes. Ils protègent la superstition, parce que la superstition abrutit l'homme et lui ôte son courage et son énergie...

Il faut donc, foutre ! que tous les bougres qui ont du sang dans les veines, et qui savent aussi que la raison est la botte secrète pour tuer la tyrannie, ne cessent de prêcher la raison ; il faut donc, si on veut sincèrement établir la liberté, combattre, étouffer les préjugés ; il faut instruire tous les hommes : car, foutre ! si nous continuons de laisser toujours tous les œufs dans le même panier, c'est-à-dire si les sans-culottes ne peuvent se procurer autant d'instruction que les riches, bientôt ils redeviendront esclaves ; il y aura bientôt un accaparement de science, et les gueux porteront toujours la besace.

Ah ! foutre ! si l'Assemblée constituante avait joué beau jeu bel argent ; si elle avait été de bonne foi comme la Convention, les écoles primaires seraient établies depuis quatre ans, et il n'y aurait pas un seul sans-culotte dans toute l'étendue de la République qui ne sût lire et écrire. Nous ne serions pas à la merci des gens de loi et des calotins, qui occupent toutes les places, et qui feront la pluie et le beau temps jusqu'à ce que les sans-culottes soient instruits. Pour réparer le temps perdu, et pour écraser une bonne fois toutes les vermines de l'ancien régime, je voudrais que tous les amis de la liberté se réunissent pour donner un grand coup de collier à l'instruction publique.

Sociétés patriotiques, quelle belle tâche je vous propose ! Désignez tous les hommes purs et éclairés pour remplir les places dans les écoles primaires ; chargez-vous vous-mêmes d'instruire les sans-culottes, et ouvrez, toutes les décades, des cours d'instruction pour les pauvres sans-culottes ; donnez des prix à ceux qui composeront les meilleurs ouvrages pour cette instruction, et pour les livres élémentaires que la Convention a décrétés ; obligez chacun de vos membres à payer le tribut qu'il doit à la patrie. Quand tous les hommes qui savent penser et écrire auront couché leurs idées sur le papier, vous ramasserez tout ce que vous trou-

verez de bon. C'est vous, foutre ! qui avez fondé la liberté ; mais ce n'est pas assez, vous devez nous apprendre à la conserver. Délivrez-nous donc du mensonge et de l'ignorance, et vous donnerez le coup de grâce à toute espèce de tyrannie, foutre !

— Ce n'est qu'avec des lois sévères, dit-il ailleurs, et surtout par l'éducation, que l'on corrigera les vices et que les bonnes mœurs s'établiront ; mais attendons peu de ceux qui ont sucé le lait du despotisme et qui ont croupi dans l'esclavage. Les hommes sont comme les arbres : celui qui a été planté par un bon cultivateur, qui a été greffé à temps, dont les rameaux ont été émondés, dont une main salutaire a éloigné toutes les plantes vénéneuses ou parasites qui auraient dévoré sa sève, croît à vue d'œil et rapporte bientôt d'excellents fruits ; mais le triste sauvageon qui se trouve jeté au hasard sur une terre aride et qui est abandonné à lui-même est étouffé par les épines ; les chenilles le dépouillent de sa verdure, et il dessèche sans rien produire.

Non, foutre ! non, jamais on n'aura de bons généraux, de bons magistrats, jusqu'à ce qu'une bonne éducation ait réformé les hommes ! Emprisons-nous donc de former nos enfants dans les principes républicains. Que leurs mères soient leurs nourrices, la nature l'ordonne ; que les premiers mots qu'elles leur feront balbutier soient ceux de *liberté* et d'*égalité*....

Aussitôt que l'enfant républicain marchera, foutre, qu'il soit placé dans les écoles publiques, où on lui apprendra, avec l'A B C, la Constitution ; ce sera là son premier catéchisme. Surtout, que les prêtres n'approchent jamais de lui, car ils corrompraient bientôt sa jeunesse : ils lui apprendraient à être fourbe, orgueilleux, intrigant. La liberté des cultes étant permise, il choisira, quand il aura l'âge de raison, la religion qui lui conviendra le mieux : s'il veut être chrétien, s'il croit que quelques mots de latin et un peu d'eau salée puissent laver son âme et effacer un crime qu'il n'a pas commis, alors il se fera arroser la tête ; s'il veut être juif, il se fera raccourcir tout ce qu'il lui plaira, quoique la nature n'ait rien fait de trop ; s'il veut adopter la foi de certains peuples indiens qui ne veulent manger ni chair ni poisson, qui croiraient étouffer s'ils avaient dévoré les entrailles d'un être vivant, il fera

bien, foutrel car je ne crois pas que les hommes aient le droit de tout détruire, de s'engraisser du sang des animaux, qui ont autant coûté au Créateur que l'homme, qui prétend être le roi des animaux, et qui l'est en effet, puisqu'il les mange. Je ne serais pas fâché, foutre! que tous les habitants de l'univers fussent quakers, car ces braves gens ont le sang en horreur : ils se laisseraient plutôt égorger eux-mêmes que de porter la main sur leurs semblables, et c'est dans l'Evangile qu'ils ont puisé ces principes d'humanité; tandis, foutre! que les prêtres catholiques, cet Evangile à la main, ont fait égorger la moitié de la terre par l'autre moitié. Oui, cet Evangile, sans les prêtres, serait le meilleur livre que l'on puisse donner aux jeunes gens; il formerait leur cœur à la vertu; ils trouveraient le modèle de toute perfection dans le bon sans-culotte qui a fait ce livre divin. Je ne connais pas de meilleur jacobin que ce brave Jésus. C'est le fondateur de toutes les sociétés populaires. Il ne les voulait pas trop nombreuses, car il sait que les grandes assemblées dégénèrent presque toujours en cohues, et que tôt ou tard il s'y glisse des Brissotins, des Rolandins, des Buzotins. Le club qu'il créa n'était composé que de douze membres, tous pauvres sans-culottes; encore, dans ce nombre, se glissa-t-il un faux frère, appelé Judas : ce qui signifie, en langue hébraïque, un Pétion. Avec ces onze jacobins, Jésus enseigna l'obéissance aux lois, prêcha l'égalité, la liberté, la charité, la fraternité, fit une guerre éternelle aux prêtres, aux financiers, anéantit la religion des Juifs, qui était un culte sanguinaire; il apprit aux hommes à fouler aux pieds les richesses, à honorer la vieillesse, à pardonner l'offense. Toute la sans-culotterie se rangea bientôt autour de lui. Plus les rois, les empereurs, persécutèrent ses disciples, plus le nombre en augmenta. Malheureusement, foutre! l'ivraie se mêle avec le bon blé. D'autres Judas succédèrent à celui qui le vendit, et, après sa mort, ils le crucifièrent encore en devenant papes, cardinaux, évêques, abbés, moines et chanoines. Cette foutue canaille, au nom de ce divin législateur qui n'aimait que la pauvreté, s'enrichit de la dépouille des sots en imaginant un purgatoire, un enfer, en vendant au poids de l'or les indulgences ! C'est ainsi, foutre! que les Feuil-

lants, comme les prêtres, ont voulu perdre la liberté en la déshonorant et en volant de toutes mains.

En formant le cœur et l'esprit de nos enfants, habituons-les au travail ; qu'ils apprennent à supporter la fatigue, à endurer le froid et le chaud ; que leurs bras s'exercent au maniement des armes, pour défendre leur patrie et purger la terre de tous les rois et de tous les monstres qui ne veulent pas le bonheur de l'humanité. Quels hommes nous aurons dans vingt ans ! C'est alors, foutre ! que la République s'établira sur des bases inébranlables. Si elle rencontre tant d'obstacles, c'est que les hommes ne sont pas assez mûrs. Chacun veut jouer au fin et tirer son épingle du jeu. Etouffons l'intérêt particulier, et nous ferons le bonheur de tous, foutre !

Ecoutez le vieux marchand de fourneaux raisonnant sur la nature de l'homme et sur sa destinée.

Ceux qui disent que le Père Eternel a fait l'homme à son image et à sa ressemblance lui font un foutu compliment ; car il n'y a pas dans le monde d'animal plus méchant que celui qui marche à deux pieds. Il se vante d'être le chef-d'œuvre de la nature, et il est pétri de défauts et de vices. Il a des mains fort adroites, et il ne s'en sert que pour nuire à ses semblables. Il tire les métaux du sein de la terre, il leur donne la forme qu'il lui plaît, et il en fait des armes pour tuer, pour massacrer tout ce qui l'entoure. Il a l'orgueil de croire que le morceau de boue qui le compose est animé par un autre esprit que les autres morceaux de boue, qui pensent mieux que lui, puisqu'ils se conduisent mieux.

— Te voilà donc dans ton humeur noire, vieux radoteur ! Ne va-t-il pas te prendre fantaisie de marcher à quatre pattes, et de manger de l'herbe, pour faire croire que tu es plus sage que les autres hommes ! Il convient bien à un sac à vin tel que toi de faire des raisonnements à perte de vue et de parler de choses que tu ne comprends pas ! Tu oses nous comparer avec les brutes ! A t'en croire, l'instinct des animaux vaut mieux que notre raison. Vois donc les merveilles que la tête de l'homme a enfantées ; vois les chefs-d'œuvre qui sortent de ses mains !

Je réponds au bougre d'endormeur qui monte sur ses grands chevaux pour combattre mon raisonnement qu'il n'est rien de si facile que de prouver la vérité de ce que j'avance. Oui, foutre ! il n'y a pas d'animal dans le monde qui n'ait plus d'intelligence que l'homme, puisque tous trouvent moyen d'exister et d'être heureux sans avoir besoin des autres. Les petits oiseaux ont encore la coquille sur la queue, qu'ils trottaient dans les champs ; presque aussitôt que leur bec peut s'ouvrir, ils mangent seuls ; tandis qu'il faut pendant deux ou trois ans torcher, empâter avec de la bouillie, le monstre orgueilleux qui s'appelle homme, qui prétend être le roi de tous les êtres vivants, et qui l'est en effet, puisqu'il les mange. Il faut le mener presque autant de temps à la lisière avant qu'il puisse marcher, et il est obligé de ramper pendant plusieurs mois, et de porter des bourrelets pour ne pas se casser le cou quand il essaie de se jucher sur ses deux pieds.

Jusqu'alors il n'a fait que souffrir et crier ; cependant c'est encore le temps le plus heureux de sa vie : car quand il commence à parler, il devient esclave. Au lieu de jouer, de gambader, comme il le désire et comme la nature l'exige, il est obligé d'être enfermé dans une école, entouré de férules, de verges, de martinets. Il ne rit qu'à la sourdine ; il a toujours sur les épaules un cuistre maudit qui le fait bâiller sur un grimoire latin. S'il parle, on le fait taire ; s'il rit, on le fait pleurer ; s'il pleure, on veut qu'il rie ; s'il veut se servir de sa main gauche, on lui rappelle la civilité puérile et honnête.

Quand il a enduré ce supplice pendant dix à douze ans, il lui reste bien d'autres chats à tondre ; c'est alors qu'il va manger de la vache enragée ! Demande-t-il un métier, on lui en donne un autre ; a-t-il du goût pour être militaire, il faut qu'il soit calotin. Pour se consoler de toutes les misères qu'il a endurées, la vue d'une jeune fillette fait palpiter son cœur : il la cherche, elle lui répond de la prunelle ; tous deux se serrent la main, s'embrassent innocemment ; ils s'aiment, ils semblent faits l'un pour l'autre ; ils croient être unis. Mais un père avare, une mère acariâtre, mettent leur *veto* à leur bonheur : l'amoureuse n'est pas assez

riche, ou le garçon n'est pas d'un état assez brillant. Bref, voilà nos deux aimables enfants séparés pour la vie : le jeune homme est obligé d'épouser une vieille sempiternelle qui serait sa grand-mère ; la fille, un vieux pingre qu'elle abhorre, et qu'elle enrôle dans la grande confrérie pour s'en venger : les femmes ont du moins cette consolation.

Voilà, foutre ! trait pour trait, le tableau de la vie humaine : l'enfance se passe dans les larmes, la jeunesse dans le désir, l'âge viril dans le travail et la peine, et la vieillesse dans les infirmités ; la mort termine tout, et un homme mort ne vaut pas un chien vivant, foutre !...

On me répond que l'homme a des plaisirs et des jouissances proportionnés à ses maux. Les animaux sont condamnés à brouter l'herbe, tandis que nous savourons les mets les plus exquis. Oui, foutre ! mais pour rassasier notre appétit dévorant, il faut faire la guerre à toute la nature ; il faut étouffer la colombe pour dévorer sa chair ; il faut égorger l'agneau pour manger ses entrailles. Nous avons de beaux palais où règne l'abondance ; mais à côté est la cabane du pauvre, où la plus affreuse misère existe. Nous construisons des vaisseaux ; mais c'est pour aller chercher l'or et l'argent au fond des Indes, et avec ces trésors on nous amène la corruption. Nous lisons aux astres pour prédire les éclipses, la pluie et le beau temps ; mais nous ne voyons pas sur la terre le précipice où nous nous jetons à chaque pas. Nous avons inventé l'écriture et l'imprimerie ; en sommes-nous plus instruits ? en valons-nous mieux ? Le grand livre de la nature est ouvert : c'est celui-là qu'il faudrait consulter ; il nous éclairerait davantage que toutes les rêveries des marchands d'esprit.

Vous qui voulez être républicains, foutre ! voyez une fourmière amasser pendant l'été les provisions de l'hiver. Insectes qui remuez sur cette partie de la terre, prenez exemple sur ces insectes beaucoup plus sages que vous. Cette famille est encore plus nombreuse que la vôtre, et elle trouve le moyen de vivre en paix et de s'approvisionner. Il n'y a pas là de paresseux ni d'ambitieux ; chacun travaille pour la communauté ; l'un apporte autant que l'autre ; l'un ne veut pas manger plus que l'autre. Voilà pourquoi

les fourmis vivent en paix. Point de bonheur sans le travail et l'égalité. Si les bougres qui nous gouvernent, au lieu de vouloir tout dévorer, comme les aigles et les vautours, n'étaient que des fourmis laborieuses comme les autres, la République serait bientôt heureuse et triomphante...

« Le journal d'Hébert, dit Paganel (1), avait pour objet de familiariser la multitude avec toutes les matières d'intérêt public : elles y étaient présentées dans son propre langage, et sous les images les plus grossières. Il composait ses couleurs et ses tableaux d'après nature, empruntant l'imagination et les pinceaux de tout ce qu'il y avait alors de femmes hardies, de plus effréné parmi les hommes, étudiant ses modèles sur les quais et dans les halles, comme Molière avait étudié les marquis à la cour, les médecins dans les boudoirs, et les savants dans les Académies.

» Le journal d'Hébert propageait rapidement le désir et le goût de cette vie oisive et turbulente qui met le peuple d'une grande ville à la disposition de tous les partis. Tout conseil, toute maxime, exprimés dans la langue de la licence et du vice, étaient accueillis par des lecteurs qui n'en parlaient pas d'autre, et, leur idiome étant devenu comme naturel au Père Duchesne, ils s'attribuaient tout l'esprit, toutes les saillies, tout le mérite politique de son journal. C'est ainsi qu'amusant les groupes, Hébert s'en rendait le maître, et les passait, si je

(1) *Essai historique et critique sur la Révolution*, t. III, p. 95.

puis parler ainsi, aux mains de Marat, de Robespierre et du conseil dirigeant de la Commune.

» Au nom seul du Père Duchesne, les deux tiers de la France étaient glacés de terreur, et pourtant ceux qui exécraient le plus sa doctrine et ceux à qui son style était le plus étranger étaient également empressés à lire son obscène journal ; ils le demandaient avec une sorte d'ostentation, ils en parlaient avec une joie simulée : c'était une manière de sortir des rangs des suspects, et, selon les expressions du Père Duchesne, de se *sans-culottiser*. L'image de l'orateur fumant sa pipe et pétrissant ses fourneaux était chaque jour étalée comme une sauvegarde sur la toilette des plus jolies femmes, dans les cabinets des savants, dans les salons des riches et sur les comptoirs du commerce. Les Girondins, les modérés, traversaient les salles et arrivaient jusqu'aux banquettes souriant à la lecture du Père Duchesne. Le front méditatif de S..... (Sièyes, probablement) lui-même brillait de gaieté, et ses lèvres jouaient l'approbation lorsque, dans les couloirs ou sur le siège, il lisait la feuille protectrice.

» Je ne sais si quelque annaliste jaloux de conserver pour l'instruction de la postérité les écrits de ce temps, qui attestent les erreurs des uns et les crimes de tant d'autres, a pu dérober cette production à la fureur des vengeances ; il est à désirer

qu'elle passe aux derniers âges, pour lesquels l'histoire complète de notre révolution, son origine, ses progrès, ses déviations et son dénouement seront à la fois une source d'instruction et un sujet de curiosité.

» Avec quel étonnement nos neveux apprendront que l'auteur de ce journal, qui, chaque jour, appelait la multitude à l'insubordination, les dépositaires de l'autorité à l'injustice, et les deux sexes au mépris de la décence du langage et des mœurs ; qui, pour ramener tous les hommes à l'égalité, n'élevait aucun rang, mais les faisait tous descendre dans la classe la plus grossière et la plus abjecte ; qu'Hébert n'était rien moins, avant cette époque, que grossier, immoral et féroce ! Une physionomie douce, une gaîté aimable, un esprit orné, le distinguaient parmi les révolutionnaires, et son éducation ainsi que ses talents promettaient bien autre chose à la société que la composition d'une feuille séditeuse, et à lui-même une autre fin que l'échafaud. »

Il n'en était pas, en effet, d'Hébert comme de Marat. Sa mise était aussi soignée, ses manières aussi polies, que son style était cynique, dévergondé. Il était petit, mince, avec des cheveux blonds, les yeux bleus, la figure la plus douce. « Sous le masque brutal et rébarbatif qu'il avait adopté, dit l'historien des *Femmes célèbres de la*

Révolution, M. Laitullier, d'après la *Révolution en Vaudevilles*, il cachait l'extérieur le plus agréable et les manières les plus élégantes. Chez lui se réunissait une société tout épicurienne, à laquelle présidait une des femmes les plus spirituelles du temps, Marie Goupil, ex-religieuse du couvent de la Conception Saint-Honoré, à Paris, devenue sa femme», et dont Robespierre, dit-on, aimait beaucoup la conversation.

Hébert enfin était tout l'opposé de ce qu'on se le représenterait d'après ses écrits.

*Sur mon journal une horrible figure
Me présentait en perruque de crin ;
Mais, en effet, j'étais un muscadin,
Et seulement sans-culotte en peinture,*

dit une sorte de complainte intitulée : *Histoire de la conjuration du Père Duchesne, et ses adieux à sa Jacqueline.*

*Adieu, projets ! adieu, ma Jacqueline !
Innocemment j'ai voulu m'agrandir ;
Pour récompense on va me raccourcir.
J'ai cru régner... et l'on me guillotine.*

J'ai dit quelle avait été la vogue du Père Duchesne ; on ne sait que trop quelle influence exerça sur la marche de la Révolution cet homme abominable, cent fois pire encore que Marat, et qui prétendait, dit Danton, que sa pipe ressemblait à la trompette de Jéricho, et que, lorsqu'il avait fumé

trois fois autour d'une réputation, elle devait tomber d'elle-même.

Le *Père Duchesne* eut 355 numéros, indépendamment de ceux non numérotés; les curieux en trouveront les sommaires, ainsi que ceux des principales concurrences, dans le volume de M. Ch. Brunet; mais cette feuille de boue et de sang, devenue, je ne voudrais pas dire un monument, mais au moins une curiosité historique, est si rare aujourd'hui, qu'on n'en connaît pas un seul exemplaire complet, et qu'il est même fort difficile de s'en procurer des numéros séparés.

M. Ch. Brunet attribue à Hébert un *Journal du Père Duchesne*, dont Deschiens possédait trois numéros; le *Petit Carême de l'abbé Maury*, ou *Sermons prêchés dans l'Assemblée des Enragés*, 1790, 13 numéros; et les *Lettres bougrement patriotiques de la Mère Duchesne*, 1791, 18 numéros, dont voici un échantillon :

On a bougrement de peine à réformer les abus qui existaient sous l'ancien régime. La nation voudrait bien mettre de l'ordre dans son ménage; mais elle a beau lutter contre les obstacles, il y a toujours quelque bougrerie; il se trouve toujours de ces mangeurs de peuple qui n'aiment que le gaspillage... C'est tout comme dans ma maison : mon mari ne manque jamais de faire le lundi. — *Pourquoi est-il si voisin du dimanche?* me dit-il. *Quand on a une fois foutu le nez dans le pot, on a bien de la peine à le quitter.* Quelquefois même, le bougre de gourmand est en déroute toute la semaine; et puis, après cela, travaille, pauvre bougresse, pour amasser quelques sous à tes chiens d'enfants.

Le Père Duchesne avait une grande tendresse pour un certain Jean Bart, qu'il met souvent en scène, et avec lequel il aimait à s'entretenir des affaires publiques en vidant une bouteille.

Lorsque Jean Bart et le Père Duchesne se réunissent pour boire, ils ne perdent jamais de vue les intérêts du peuple, qui leur sont plus chers que les leurs mêmes. D'ailleurs, c'est toujours le moment de répéter des vérités utiles ; car, comme dit cet autre, *in vino veritas*, et le Père Duchesne n'est pas foutu pour ne pas faire tout ce que le bien public lui indique.

Il parut sous le nom de Jean Bart un grand nombre de pamphlets, et quelques petits journaux, entre autres : *Je m'en fous*, qui s'intitula, au 5^e numéro, *Jean Bart, ou suite de Je m'en fous* ; les *Entretiens de Jean Bart et du Père Duchesne* ; *Sacré gâchis de Jean Bart et du Père Duchesne*, etc. Jean Bart jure plus fort que son vieil ami le marchand de fourneaux, mais il est en général moins avancé dans ses opinions ; — je dis en général, car il est bien évident que tous ces libelles ne sortaient pas de la même plume.

Nous avons vu la *grande joie* que causa d'abord au Père Duchesne la nomination de Mirabeau au commandement du bataillon de la section Grange-Batelière ; Jean Bart n'en est pas moins aise.

Mille bourrasques ! ce sont de fiers vivants que les soldats de la Grange-Batelière ! Ah ! foutre, oui ; les bougres ne connaissent pas les hommes ! Le choix qu'ils viennent de faire de notre ami Mirabeau leur fait le plus grand honneur. C'est bien vrai nom d'un

tonnerre ! Les enfants de la liberté ne peuvent pas mieux être commandés que par celui qui en est le plus ferme appui. Le hausse-col figurera bien sous le menton de ce grand patriote. Oh ! pour celui-là, sacrédié ! il n'ira pas faire des courbettes auprès de M. Moithié ; il est en état de lui faire des leçons en manière d'avis, d'un grand goût. Il fera bien ; au lieu de lui foutre de l'encensoir par le nez, il surveillera toutes ses démarches. C'est que Mirabeau est un fier bougre, qui sait lire dans l'écriture d'un livre. Il faudrait être bougrement fin pour lui en donner à garder !

Jean Bart s'élevait contre la manie du clubisme :

On ne parle plus maintenant que clubs, qu'assemblées, que tripots patriotiques. Eh ! je me fous bien, ventre mille dieux ! de tout ce sacré patriotisme à la toise !... Je rencontre partout des babillards, des motionnaires, des motionneux, et, au milieu de ce gâchis, il n'y a pas encore assez de Français. Et puis, admirez la contradiction ! la France se soulève contre l'esprit de parti ; elle sait combien les marchands de bons dieux ont été nuisibles à son bonheur : elle supprime les moines ! Eh bien ! j'entre dans une société où je suis inconnu. — Qu'est-ce que c'est que cet habit bleu-là, avec sa grande culotte ? — Madame, c'est M. Jean Bart. — Est-il Cordelier ? est-il Prémontré ? est-il Feuillant ? est-il Jacobin ? — Je suis marin, foutre, Madame ; Français pour la vie, et pas foutu pour être moine. — Vous n'êtes pas au courant, monsieur le marin. — Triple Dieu ! je vous demande mille millions d'excuses ! Mais je croyais, comme un jeanfoutre, que l'homme libre ne pouvait s'honorer d'un titre plus beau que celui de Français !... Jacobin ! Eh ! je me fouts bien d'aller dans une église où des moines criminels de lèse-nation armèrent Jacques Clément pour frapper Henri III, et firent croquer une hostie à ce scélérat ? Et c'est du nom de Jacobin que vous déshonorez de bons patriotes ; car il y en a dans cette société... Jacobin ! Je hais ce nom, et j'embrasse les vrais Français que la malheureuse mode a transformés en jacobinaille. Ces bougres-là sont mes frères, et je rejette avec exécution tous ceux qui osent avec une carte se dire bons citoyens,

et achètent pour six francs de patriotisme. Point de partis, nom d'un million de boulets ramés! Point de partis! l'esprit de corps est le poison de la liberté.

Le Père Duchesne de la rue du Vieux-Colombier, le véritable Père Duchesne, foutre! était bien autrement enragé.

Avertissement du Père Duchesne à tous les citoyens et clubs patriotiques au sujet d'un décret contre la liberté de la presse dont on nous menace, en profitant de la présidence de M. Dandré.

Si cela arrive, Père Duchesne est foutu. D'abord ce ne sont pas les pandours de Léopold et les soldats du pape que je crains, nous n'en aurons pas pour deux bouchées. Nos plus cruels ennemis ne sont pas sur la frontière; ils sont, foutre, tous au cœur de la France, je veux dire au château des Tuileries, au Manège, au Département, à la Mairie, à la place de Grève et dans la rue de l'Université.

Bons bougres de patriotes qui écrivez du soir au matin, vous jouissez de votre reste, je vous en avertis. Donnez-vous-en, ce sera pour longtemps. Gare à nous tous, voilà Dandré président pour la troisième fois!....

Au reste, je m'en foutrais encore : qu'est-ce que ça me ferait qu'un Maury, un Bonnal, ci-devant évêque de Clermont, soit président, pourvu que l'Assemblée ne soit pas... vous m'entendez? jusqu'aux os? Mais pour cette fois, Père Duchesne est foutu. Je n'ai pas plus de courage qu'une catin du château de Versailles ou des Tuileries. On me verra foutre par mes fenêtres, un de ces jours, mes caractères et toute la boutique. Aussi bien, à quoi me vont-ils servir à présent? A charger mon fusil à mitraille et à marcher contre les Capets.

Car, s'il faut que je le dise, si nous ne crions pas tous, et bien haut, on va nous rogner les ongles de bien près, à nous autres, pauvres diables de journalistes patriotes. Voici la manigance infernale de tout cela : il ne faut pas être un diable bien malin pour voir où va le coup. Le département est tout composé de membres véreux : c'est un abbé Sièyes, qui pourrait faire quelque chose de bien et qui trouble l'eau pour prendre le poisson ; c'est un Pastoret, qui est tout sucré à le voir, et qui fond dans la bouche au bout d'un ; c'est un M. La Rochefoucauld, qui a encore les idées plus épaisses que la mâchoire ; c'est un M. Kersaint, qui joue finement son jeu... Il n'y a, foutre, que Danton qui aille bon jeu bon argent, et qui parle la bouche ouverte, comme saint Paul.

Tous ces messieurs, qui n'aiment pas à être accostés par un homme qui n'est pas citoyen actif, ne peuvent pas souffrir non plus de voir leurs foutues affiches, longues d'une aune, collées entre deux affiches bougrement patriotiques de nos clubs populaires : comme nos ci-devant, qui, à Pâques, auraient craché le bon Dieu, si le curé leur avait mis sur la langue les restes d'un ciboire entamé pour leurs domestiques.

Ces jeanfoutres d'administrateurs, piqués aux yeux, ont été vite au Manège demander un décret qui porte droit exclusif à eux d'écrire, d'imprimer et de salir les murailles de leurs chiffons de papier noirci.

Sous un président du calibre de Robespierre, messieurs du département auraient été renvoyés à leurs comptoirs. La cabale de Proserpine s'est mise en branle. « Qui choisissons-nous? — Dandré. — Il a déjà été élu deux fois. — Qu'importe? C'est l'homme qu'il nous faut. » Dandré est lancé au fauteuil. Et tout de suite, foutre, le temps presse ; Chapelier, avec ses besicles, lit un foutu réquisitoire en forme de rapport qui ferme la bouche aux patriotes, qui ont de bonnes choses à dire, mais qui ne sont pas citoyens actifs...

Mille millions de coups de trépan sur le cerveau du mauvais bougre qui a coupé la nation en deux, en distinguant les citoyens actifs et ceux qui ne le sont pas !

Ce n'est pas tout, foutre ! il s'agit surtout d'un code noir contre tous ceux qui, la plume à la main, labourent du matin au soir le champ des idées patriotiques.

Tarif des amendes contre les écrivains patriotes.

Pour avoir appelé Louis XVI du nom de Capet : écartelé.

Pour n'avoir pas appelé Marie-Antoinette reine : rompu.

Pour n'avoir pas salué le cheval blanc de M. Lafayette : trois fois le tour des murailles de Paris, attaché à la queue d'un cheval le mors aux dents.

Pour avoir éclaboussé une écharpe : condamné à baiser trois fois le derrière de l'officier municipal.

Pour avoir mal parlé des épauettes : au fouet sur les deux épaules, si l'épauette est double ; sur une épaule, si l'épauette est simple.

Pour avoir fait rimer municipal avec..... carnaval : condamné à effacer la rime avec sa langue. — Etc., etc., etc.

Je donnerai ce tarif tout de son long une autre fois.

Ce n'étaient là que des gentilleses. Citons encore un passage pour montrer jusqu'à quel point a pu aller le dévergondage de la parole.

Toi qui, un jour que tu te purgeais, nous as chié en terre la noblesse et les rois, les aristocrates et les calotins, nous te remercions de nous avoir foutu sur le trône un monarque assez bon diable, qui n'a pas la malice de Louis XI, et qui, jusqu'à présent, a eu l'air de faire à peu près tout ce que nous voulions ; et toi, qui es assis à la droite de ton papa Dieu, bon bougre qui voulus naître bâtard à Bethléem, pour nous apprendre à nous foutre de la naissance....

Cela vient après quatre pages où le Père Duchesne, dans un article à propos d'un *Te Deum* pour la convalescence du roi (mars 1791), vomit,

en style des halles, toutes les indécences imaginables sur la personne du roi, sur sa maladie, etc.

—

Parmi les plus violents, il faut encore citer *Rougyff, ou le Franc en vedette*, par le conventionnel Guffroy, qui avait ainsi bizarrement anagrammatisé son nom, et qui ne prétendait à rien moins qu'à la succession de l'*Ami du Peuple*.

Quand une sentinelle meurt assassinée, une autre aussitôt prend la place. Le chef de nos éclaireurs n'est plus : il faut que toutes les sentinelles de la liberté redoublent de vigilance, *et me voilà*. Je ne suis pas neuf à ce métier, on le sait en plus d'un lieu. Dès 1789, j'avais vigoureusement crié : *Qui vive !* Je vais le faire encore, et de nouveau je sonne mon tocsin, qui le premier sonna l'enterrement du clergé.

Aujourd'hui tout me rappelle à ma guérite ; j'y remonte, et je serai fidèle à ma consigne.

Donne-moi ta main, Père Duchesne. Comme toi, je foutrai en déroute tous les triples chats qui nous égratignent, tous les tigres qui font la chattemite. Ma guérite est hors d'atteinte ; je te préviens qu'elle est bougrement plus haute et plus solide que tous les trônes.

Guffroy avait emprunté son épigraphe à une hymne au Saint-Sacrement, qu'il traduisait et commentait à sa façon :

Recedant vetera, nova sint omnia, corda, voces et opera.

Chassons les vieux abus ; que tout soit neuf, cœurs, paroles et actions. — Un sapeur dirait avec Duchesne : *Au diable les vieilles breloques de la royauté ! foutons tout à neuf. Le cœur sur la main,*

les discours francs et les actions républicaines, foutre! C'est ça un cantique, ah bougre!

Le Comité de Salut public, dit Prudhomme, se servait du journal de Guffroy, ainsi que de ceux de Marat, d'Hébert et d'Audouin, pour organiser un empoisonnement universel de l'opinion publique. Quelques phrases suffiront pour donner une idée de cette feuille, écrite d'ailleurs de la façon la plus vulgaire.

— Abattons tous les nobles : tant pis pour les bons, s'il y en a.

— La Convention nationale a besoin d'une nouvelle dose d'émétique; il faut la frapper vite et dur.

— Commerce et accaparements sont synonymes.

— Que la guillotine soit en permanence dans toute la République : la France aura assez de cinq millions d'habitants.

—

Les constitutionnels ne dédaignèrent pas, dans leur lutte avec les révolutionnaires, et sans doute pour combattre à armes égales, d'employer ce genre, prétendu populaire, mais dont la forme même est injurieuse au peuple, qu'on dégrade et qu'on ravale, sous le prétexte de se mettre à sa portée. Le grand faiseur du parti, dans cette spécialité, était cet Estienne dont j'ai raconté (t. 4, p. 210 et suiv.) la querelle avec Marat et Fréron. C'est, comme je l'ai déjà dit, dans l'*Ami* et dans l'*Orateur du Peuple*

que se trouvent les seuls renseignements que nous possédions sur cet écrivain, que, tout naturellement, ils vilipendent à l'envi.

« Sans préjudice des libelles que le mouchard Estienne Languedoc fait imprimer tous les jours, il vient de répandre, à six sols la douzaine, le premier numéro d'un journal intitulé le *Contre-Poison*. Cette feuille paraîtra trois fois la semaine; chaque numéro, composé de seize pages, sera un recueil complet de calomnies contre les patriotes de l'Assemblée nationale, le club des Jacobins, et surtout les vainqueurs de la Bastille. Sa fabrique est établie chez Sentier l'aîné, imprimeur, rue de Bussy, n° 9. Les amateurs des productions du sieur Estienne pourront également s'adresser, pour souscrire, rue de Bourbon, à l'hôtel du Cheval blanc, où on trouve aussi des collections du *Journal des Halles*, de la *Râpée*, du *Rogomiste*, etc. »

Ils lui attribuent encore un *Cicéron à Paris*, qui parut en 1791, et un faux *Ami du Peuple*, « rapso-die dégoûtante répandue gratis pour endormir le peuple en attendant qu'on l'égorge. » Voici quelques échantillons de la manière d'Estienne, tirés du *Journal de la Râpée* ou de *ça ira, ça ira*, et du *Journal des Halles*.

Grand spécifique contre l'aristocratie.

Comme je ne nous estimons pas tant seulement foutu pour faire des matelottes, ousce que, dans la science de cette cuisine-là, j'ont

une vogue que faut y voir, mais j'adonnons aussi notre temps à instruire le public qui veut être savant des nouvelles, je venons d'apprendre un remède contre l'aristocratie, que j'allons l'y donner pour qu'il s'en serve dans l'occasion...

Prenez une portion de sel essentiel de salpêtre, avec égal quantité de charbon et de soufre ; mêlez-ensemble et la réduisez en poudre ; formez des boles d'extraits de mine de plomb, et faites infuser le tout dans un tuyau d'acier. Administrez le remède par injection.

S'adresser, au surplus, pour la manière de l'administrer, à M. Barnave, l'un des députés à l'Assemblée nationale, et, pour s'assurer de ses heureux effets, à M. Cazalès, son confrère. On croit qu'il est bon pour la Constitution. Quel que soit le tempérament du malade auquel le remède est administré, qu'il garde le lit le plus longtemps possible.

(Journal de la Rápée, n° 5.)

J'entendons tous les jours gueuler à nos oreilles du papier où je ne voyons goutte, qui parle de mille histoires dont je n'avons que faire. Comme il y a trop d'esprit pour nous dans ces pape-rasses, j'avons imaginé, dans notre manière de voir, d'en faire imprimer un que les gens de notre sorte puissent entendre, sans avoir besoin d'avoir fait leux études, ni de savoir le latin. Le *Journal des Halles* nous a paru notre fait. C'est pour cela que j'en hasardons un numéro pour afin de voir si on pourra y mordre. J'avertissons d'avance que je dirons sans gêne tout ce que j'aurons sur le cœur, et que je ne prendrons jamais des gants et des mitaines quand j'aurons quelque rancune contre quelqu'un, et que je mènerons tambour battant, mèche allumée, quiconque n'ira pas droit son chemin, ou voudra s'écarter du drapeau. En voilà assez de dit ; il faut venir au fait, sans tant tourner autour du pot.

(Journal des Halles, n° 4^{er}.)

Ce ne sont pas les aristocrates que j'avons à craindre, car ils ont reçu leur coup de grâce ; mais c'est une autre clique, qui s'assemble aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, qui, si on la laissait faire, nous mettrait bientôt dedans, sans que nous nous en

doutions. Ils se font appeler les *Amis de la Constitution*, et avec ce nom ils sont les plus grands ennemis du roi, car ils voudraient en faire un roi en peinture, qu'on puisse mener par le nez. Mais ça ne fait pas notre compte. Je voulons avoir un roi qui puisse se mêler des affaires, sans cependant y nuire ; un roi à qui il ne soit pas possible de faire le mal, mais qui ait le droit de faire le bien. Mais non ; les *jacobinistes* n'entendent point cela ; ils ont une autre manière de voir, et, avec leur grand mot : *liberté*, ils vous fourront droit comme un i dans l'esclavage.

— Je devons en conscience avertir messieurs de la nation que ces agrefins dont le duc d'Orléans se servit pour faire amener le faubourg Saint-Antoine, brûler la maison de Réveillon ; que les maquereaux et les chevaliers de la manchette de ce prince ; que ses gouines, Lameth, Barnave, Duport, d'Aiguillon, Marat, Danton, Linguet, font leur impossible pour afin de nous donner le change sur le compte de ce prince manqué ; qu'ils mettent tout le monde en ribotte pour nous empaumer ; que ce sont encore eux qu'avant mis le feu aux étoupes entre les vainqueurs de la Bastille et les gardes-françaises, pour pouvoir encore pêcher en eau trouble.

Dans une autre feuille, il suppose que Danton rend ses comptes à Philippe-Capon :

Pour un lit bleu donné à Camille Desmoulins, 4,800 livres ; donné à l'Ami du Peuple, pour l'engager à faire fermenter les esprits, à allumer le feu de la guerre civile, à calomnier le roi et l'Assemblée nationale, à détracter Mounier, Lafayette, etc., la somme de 3,000 livres.

— L'aboyeur Marat, qui se dit l'Ami du Peuple, lorsqu'il est monté sur ses échasses, est un sacré gredin qui s'est vendu à un autre gredin qu'on appelle Danton, grand dogue de la république des Cordeliers, qui, à son tour, est vendu depuis longtemps au grand gredin le duc d'Orléans. Ainsi voilà une chaîne de gredins qui ne nous pèseront pas une once, maintenant que je savons de quoi y retourner.

Avis de M. Josse pour que ça aille.

Si vous voulez que ça aille, renvoyez les districts, et ne leur laissez que la sonnette, dont ils auront toujours besoin.

Ne nommez Danton à aucune place, à moins que ce n'en soit une de juré crieur, et *ça ira*.

Mettez un bâillon dans la gueule de Marat, et *ça ira*.

Méfiez-vous, comme d'un voleur de foire, de Philippe-Capon (d'Orléans), et *ça ira*.

Ne vous laissez pas jeter de la poudre aux yeux par les Lameth, Barnave, Dupont, et toute la clique, et *ça ira*.

Anéantissez les Jacobins, comme vous avez anéanti les Capucins, et *ça ira*.

Conservez comme la prune de votre œil M. de Lafayette, et *ça ira*.

Mettez en déroute tous les motionnaires et les faiseurs d'écrits incendiaires, et *ça ira*.

On aurait pu croire le Père Duchesne bien mort avec Hébert et ses successeurs immédiats ; on le vit pourtant reparaître sous le Directoire, au milieu de cette recrudescence de la presse dont j'ai esquissé le tableau.

La Bibliothèque impériale possède quarante-deux numéros de ce dernier des Père Duchesne. (1) Le n° 1^{er} est précédé d'un avis, signé Labisol, ainsi conçu :

(1) Je rencontre pourtant encore un Père Duchesne en mai 1815, criant bien haut sa « grande joie de voir que les Parisiens allaient une seconde fois sauver la France » ; mais c'était un ridicule anachronisme.

Plusieurs fois, dans le cours de la Révolution, des écrivains périodiques empruntèrent le nom du Père Duchesne pour parler au peuple un langage qui lui est plus familier. Nous allons essayer d'entretenir aussi nos concitoyens sous cette forme particulière. Egalement opposés au *royalisme* et à l'*anarchie*, aux fureurs ultra-révolutionnaires du *tribun* GRACCHUS et aux fureurs contre-révolutionnaires de l'*accusateur* SERISY, on ne nous verra point nous parer des livrées d'un parti, des couleurs d'une faction. Hommes bons, mais faciles à égarer, c'est pour vous que nous écrivons. Si vous nous savez quelque gré de nos efforts, notre but est rempli.

« Le Père Duchesne lui-même, disent MM. de Goncourt, n'a pas voulu manquer à cette dernière bataille du journalisme; il a reparu : la *Résurrection du Père Duchesne* ! Le Père Duchesne, cette éloquence entrelacée de f..... et de b..... qui de ses colonnes ont sauté à toutes lèvres, voire même ont fait grand tumulte dans la salle de la Convention, le Père Duchesne a rappelé à lui tous ces points d'interjection révolutionnaires débandés depuis Hébert; et, de plus belle, les jurons gaillards d'émailler ses plantureuses périodes. Mais le gouvernement révolutionnaire se met à avoir la modestie des mots : ces pauvres b..... et f..... sont mandés devant Limodin. Et le Père Duchesne dessine cette caricature de leur condamnation, et rédige leur testament en ce gras parlage de Ménippée :

Le *grand jugement* en dernier ressort du bureau central, section de la politesse, qui bannit à perpétuité les b..... et les f..... de la République.

Sur le rapport de messires Galopin et Craquefort, tous deux

limiers à nez camus, tous deux l'estomac bardé de la plaque de l'ARBITRAIRE, à l'effet de pouvoir en toute saison, fantaisie et commodité, friser l'arbitraire, suivant nos us et coutumes, ayant été dénoncé qu'il courait de par le monde un chien de damné babillard dit Père Duchesne, marchand de fourneaux, toujours brûlant du plus pur républicanisme.

.... Que ledit porte-moustache s'avisait de jurer contre la fourmilière de sacrés coquins, contre les monstres de royalistes à double face, comme un grenadier de l'armée de Sambre-et-Meuse ou d'Italie.

A été remontré que de tout temps les intendants bonneaux des menus plaisirs de toute classe, les magistrats furets des boudoirs et lycées de prostitution publique, avaient dû proscrire les b..... et les f....., attendu que la chose vaut mieux que le mot; que les f....., langage du peuple en humeur grise, sont une preuve palpable d'une tendance à l'anarchie de 1793, qu'il faut pulvériser dans l'alphabet; que les b....., originaires des culs-de-sacs de Naples et de Rome, clochetaient mal aux oreilles des petites-maîtresses à belles passions, leur donnaient un cauchemar de diable à cheval sur une marmite fêlée, et tendaient à ruiner le commerce de toutes les merveilleuses du Palais-toujours-Royal, et autres ateliers de débauches, qui ont fait et qui font bouillir les marmites de la police.

A été par ensuite dépapillotté un épouvantable fagot de pape-rasses en rubans roses enliassant trois cent soixante et quinze billets en prose rimée et en manière de dénonciation de tous les salons dorés, y compris... la motion des honnêtes femmes en jupons courts et gorges nues du bal Richelieu, tendant à faire claquemurer le risible bon sens du Père Duchesne...

Sur quoi le souverain bureau de politesse, crossant aux pieds les remontrances triplement cuirassées de raison d'un de ses membres., a opiné pour qu'il fût fabriqué une simagrée de dictionnaire à l'usage des républicains à la manière de Limodin, permis toutefois par grâce aux seuls porte-mousquets à poil existant aux armées de se servir de b..... et f..... jusqu'à nouvel ordre...

Et a décrété que le Père Duchesne serait pourchassé comme un vaurien, malgré son costume républicain; qu'il sera, de plus, sans broncher, fait un message au conseil des Cinq-Cents à l'effet de déclarer, à la face de la République, que les b..... et les f..... mettaient la patrie en danger, et qu'il soit, sans plus barguigner, lancé les mille millions de foudres législatives contre les sacripans de b..... et de f....., dont le gros Père Duchesne écorche militairement les oreilles de chien de tous les honnêtes gens des galeries du Palais-Royal.

FIN DU SIXIÈME VOLUME

TABLE

NOTICES SUR LES PRINCIPAUX JOURNAUX ET JOURNALISTES DE LA RÉVOLUTION. (Suite.)	5
MARAT. — <i>L'Ami du Peuple.</i>	7
FRÉRON. — <i>L'Orateur du Peuple.</i>	200
TALLIEN. — <i>L'Ami des Citoyens.</i>	227
LOUVET. — <i>La Sentinelle.</i>	240
CÉRUTTI, RABAUD SAINT-ETIENNE, GROUVELLE, GINGUENÉ, LEQUINIO. — <i>La Feuille villageoise. — Journal des Laboureurs.</i>	254
BARÈRE. — <i>Le Point du Jour.</i>	272
ROBESPIERRE. — <i>Le Défenseur de la Constitution.</i>	279
GORSAS. — <i>Le Courrier de Versailles à Paris, etc.</i>	296
PRUDHOMME, LOUSTALOT, TOURNON. — <i>Révolutions de Paris.</i>	347
MERCIER ET CARRA. — <i>Annales patriotiques et littéraires.</i>	365
FAUCHET, BONNEVILLE. — <i>Le Cercle social. — La Bouche de Fer. — Journal des Amis. — Bulletin des Amis de la Vérité.</i>	377

BABEUF. — <i>Le Tribun du Peuple.</i>	414
JOURNAUX DES CLUBS. — <i>Journal des Amis de la Constitution.</i> — <i>Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins.</i> — <i>Journal de la Montagne.</i> — <i>Journal du Club des Cordeliers.</i> — <i>Journal des Clubs.</i>	432
<i>Journal de la Société des Amis de la Constitution monarchique.</i> — <i>Journal des Impartiaux.</i> — <i>Journal de la Société de 1789.</i> — <i>Journal des Amis de la Paix.</i>	447
<i>Le Père Duchesne.</i> — LEMAIRE. — HÉBERT.	452

FIN DE LA TABLE.



